



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

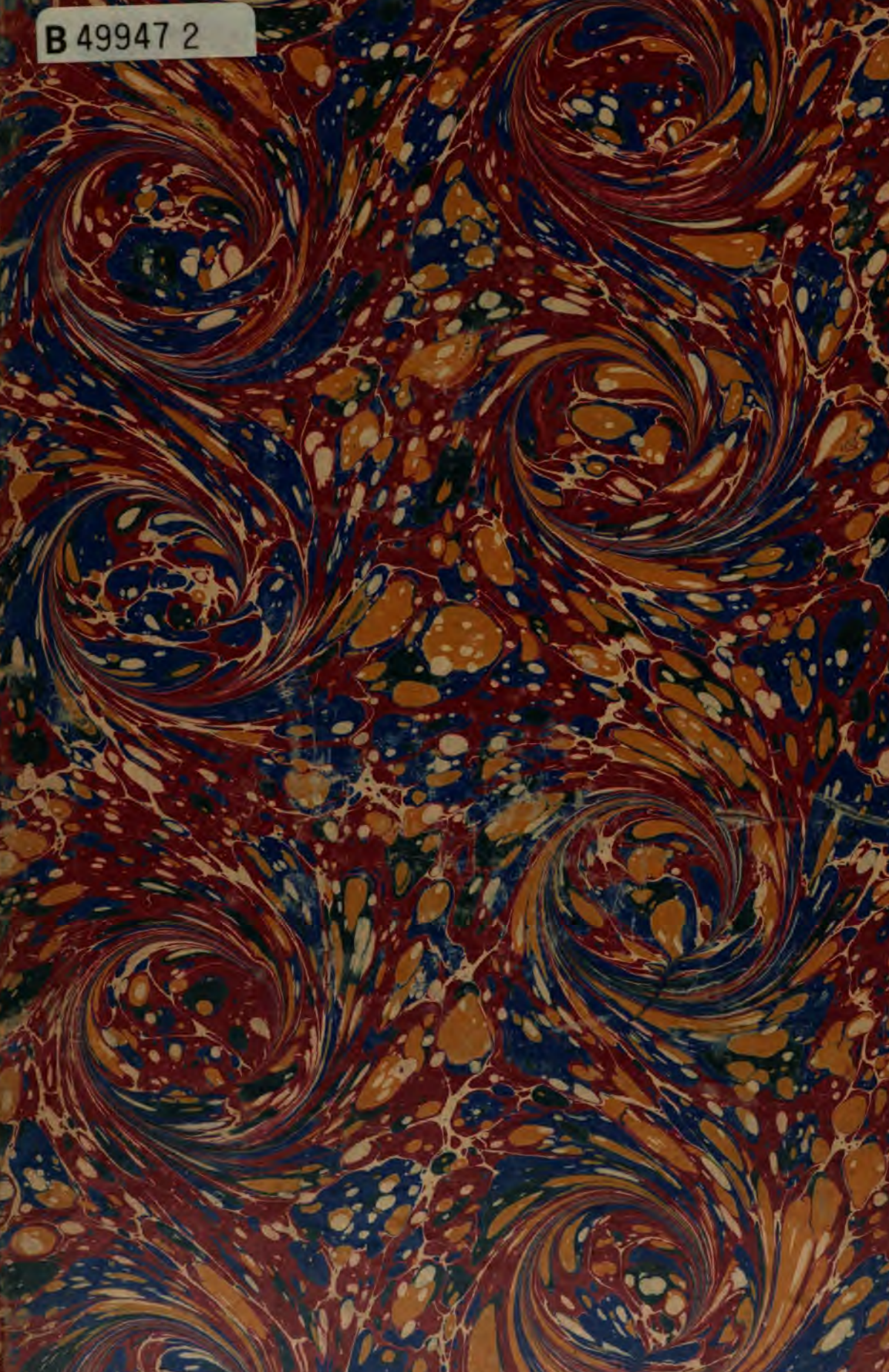
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

B 49947 2





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



9
~~1/2~~
2007





110
611
1874
R4

REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

TOME VIII. — JUILLET 1892.

1



•
:
:

I

2
C

2
2
66

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME VIII

1^{re} Livraison. — Juillet 1892



PARIS



NANTES

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

DOMINIQUE CAILLÉ

82, RUE MONCEAU, 82



2, PLACE DELORME, 2

1892

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.



Denning
2-25-27
13603

LA BRETAGNE AU XVII^e SIÈCLE

MADAME DE SÉVIGNÉ

A RENNES, EN 1680¹

Mariée en 1644 à Henri de Sévigné, — Breton de vieille race, qui avait pour principal domaine le château des Rochers, près Vitré, et qui mourut (tué en duel) en 1651, — l'illustre, marquise de Sévigné visita la Bretagne et cette terre des Rochers dès la première année de son mariage ; elle y revint en 1646 ; deux ans plus tard, en 1648, elle y mit au monde son fils Charles de Sévigné, et depuis lors jusqu'en 1670 elle fit dans notre pays d'assez fréquents voyages, notamment en 1654, 1661, 1666-67. Mais, dans sa correspondance, nous n'avons de détails circonstanciés que sur ses séjours en Bretagne aux années 1671, 1675-76, 1680, 1684-85 et 1689-90.

C'est dans cette correspondance si spirituelle, si pittoresque, si ravissante, que nous voulons chercher l'histoire de ses relations avec la ville de Rennes ; c'est de là que nous allons tirer et mettre

¹ Conférence faite à Rennes, à l'Association artistique et littéraire de Bretagne, le 20 mai 1892.

en lumière nombre de curieux détails, de fidèles et instructifs renseignements sur les mœurs, la physionomie, l'esprit de la cité rennaise et de la société qui l'habitait dans la seconde moitié du grand siècle.

Les voyages et séjours de M^{me} de Sévigné à Rennes, dont on trouve trace dans sa correspondance, sont au nombre de cinq et se rapportent aux années 1680, 1685 et 1689.

Le premier fut une simple traversée très brève et très rapide ; la marquise était partie de Paris pour la Bretagne le 7 mai 1680 ; comme elle voulait d'abord passer par Nantes, afin de visiter la terre du Buron, voisine de cette ville, elle alla en carrosse à Orléans et de là descendit la Loire en bateau. Ses affaires faites à Nantes, elle se dirigea vers les Rochers, comptant se rendre à Vitré au plus court, c'est-à-dire par Châteaubriant ; mais l'état des chemins l'en empêcha et l'obligea de tourner par Rennes. Voici ce qu'elle en dit :

« Nous avons trouvé les chemins de Nantes à Rennes fort raccommodés, mais les pluies ont fait comme si deux hivers étoient venus l'un sur l'autre. Nous avons toujours été dans les bourbiers et les abîmes d'eau ; nous n'avions osé traverser par Châteaubriant, parce qu'on n'en sort point.

« Nous arrivâmes à Rennes la veille de l'Ascension (29 mai). La bonne Marbeuf voulait m'avalier, et me loger et me retenir ; je ne voulus ni souper ni coucher chez elle. Le lendemain, elle me donna un grand déjeuner-dîner, où le gouverneur et tout ce qui étoit dans cette ville, qui est quasi déserte, me vint voir. Nous partîmes à dix heures, et tout le monde me disant que j'avois trop de temps, que les chemins étoient comme dans cette chambre, car c'est toujours la comparaison.

« Ils étoient si bien comme dans cette chambre que nous n'arrivâmes ici qu'après minuit, toujours dans l'eau, et de Vitré ici, où j'ai été mille fois, nous ne les reconnaissons pas. Tous les pavés sont devenus impraticables : les bourbiers sont enfoncés, les hauts et les bas plus hauts et plus bas qu'ils n'étoient. Enfin, voyant que nous ne voyions plus rien, et qu'il falloit tâter le chemin, nous envoyons demander du secours à Pilois (le jardinier des Rochers). Il vient avec une douzaine de *gars* ; les uns nous tenoient,

les autres nous éclairaient avec plusieurs bouchons de paille, et tous parloient si extrêmement breton que nous pâmons de rire. Enfin, avec cette illumination nous arrivâmes ici, nos chevaux rebutés, nos gens tout trempés, mon carrosse rompu, et nous assez fatigués. Nous mangeâmes peu, nous avons beaucoup dormi, et ce matin (31 mai) nous nous sommes trouvés aux Rochers, mais encore tout gauches et mal rangés... » (1680, 31 mai).

Cette fois, M^{me} de Sévigné se borna donc à souper, coucher, déjeuner à Rennes, et encore ce grand déjeuner-dîner, où « tout ce qui étoit à Rennes » la vint voir, fut-il servi bien matin, puisqu'elle partit dès dix heures pour les Rochers. Cependant nous voyons déjà ici figurer les deux principales et plus intimes relations de M^{me} de Sévigné à Rennes, le gouverneur de Bretagne qui étoit le duc de Chaulnes, et la bonne Marbeuf, femme d'un président du Parlement. Nous reviendrons sur ces deux personnages.

Ici aussi s'accuse nettement, dès cette époque, l'habitude très rennaise d'émigrer de bonne heure à la campagne, puisque, dès le 31 mai, la ville de Rennes est quasi-déserte.

Les déserteurs, il est vrai, y reviennent au besoin en foule, en certaines occasions, même au fort de l'été.

La cité rennaise, quasi-déserte le 31 mai 1680, étoit, deux mois plus tard, au commencement d'août, pleine et archi-pleine du plus beau monde. Mais aussi quelle fête !

Ce n'étoit rien moins que la réception solennelle de la princesse de Tarente par le duc et la duchesse de Chaulnes, gouverneur et gouvernante de Bretagne.

Or, cette princesse, grande amie de M^{me} de Sévigné, étoit aussi une des plus grandes dames de France.

Elle étoit fille d'un prince souverain d'Allemagne, Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel ; elle s'appeloit Amélie de Hesse et avoit épousé Charles de la Trémoille, fils aîné d'Henri, duc de la Trémoille, lequel, comme tous les aînés de sa maison, portoit le titre de prince de Tarente, à cause d'une ancienne alliance avec la famille royale de Naples-Aragon. Le prince de Tarente mari d'Amélie de Hesse étoit mort en 1672, avant son père, et depuis sa mort la princesse de Tarente, restée veuve, qui avoit dans son douaire

la haute baronnie de Vitré et professait la religion protestante, avait quitté la cour et s'était retirée en cette ville, où elle trouva encore subsistant un petit troupeau de huguenots.

Mais le vieux château de Vitré, cette fière forteresse féodale, hardiment campée sur un promontoire de roches, avec son donjon, ses tours, ses machicoulis, ses pont-levis et son antique collégiale de la Magdeleine, ce vieux château sembla trop sévère à la princesse de Tarente.

Le baron de Vitré avait, en dehors de sa ville, un peu au sud, un grand pâturage clos de murs et ombragé d'arbres, qu'on appelait le Parc. M^{me} de Tarente y planta un bois, y traça de belles allées, y creusa un étang, y bâtit une jolie maison de plaisance à double pavillon, nommée Château-Madame. C'est là qu'elle s'installa et qu'elle demeura jusqu'après la révocation de l'édit de Nantes.

La princesse de Tarente, quand elle était à la cour, y tenait un très haut rang. Alliée à toutes les maisons souveraines, « il eût « fallu (dit M^{me} de Sévigné) que toute l'Europe se portât bien pour « qu'elle ne fût pas sujette à perdre quelqu'un de ses parents. » Mais ce qui lui donnait une importance, une considération toute particulière, c'est qu'elle était la propre tante maternelle de la belle-sœur du roi, — de Charlotte-Elisabeth de Bavière, princesse palatine, seconde femme de Philippe de France duc d'Orléans, frère du roi Louis XIV, — et cette belle-sœur du grand roi, si haut placée, si puissante, avait pour sa tante une vive et sincère affection.

La situation de M^{me} de Tarente en Bretagne n'était pas moins grande, car son fils le duc de la Trémoille, par ses belles seigneuries de Vitré, de Montfort-Gaël, de la vicomté de Rennes, etc., était l'un des hauts barons de la province et le président né de l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, en alternance avec le duc de Rohan.

M^{me} de Sévigné avait connu à la cour M^{me} de Tarente : quand celle-ci fut retirée à Vitré, la châtelaine des Rochers se fit un devoir de la cultiver assidûment, d'autant qu'à sa haute naissance, à ses grandes manières, Amélie de Hesse joignait de solides qualités relevées d'un esprit fort agréable, et ce qui acheva de les lier tout à fait, c'est que la princesse avait pour sa fille, la charmante

Charlotte de la Trémoille, mariée en Allemagne à je ne sais plus quel duc d'Altenbourg, une affection aussi vive, aussi passionnée et non moins épistolaire que celle de M^{me} de Sévigné pour la sienne, la belle et spirituelle comtesse de Grignan, gouvernante de Provence.

Ces deux grandes dames, prises de sympathie mutuelle, et qui trouvaient l'une et l'autre profit à ce commerce, se voyaient souvent, familièrement, sans regarder à l'étiquette. Entre elles il n'y avait qu'une lieue, et sur cette lieue d'un chemin fort cahoteux malgré son pavé, le carrosse des Rochers roulait souvent vers Château-Madame, et réciproquement.

Le lundi 29 juillet 1680, c'est le carrosse de Château-Madame qui était aux Rochers. Ce jour-là, dit M^{me} de Sévigné, « je donnai « à la princesse de Tarente une aussi belle collation que si j'eusse « payé ma fête ; j'eus un peu recours à mes voisins, j'eus quatorze « perdreaux, c'est encore une rareté dans ce pays, tout le reste « fort bon, fort propre. » Etait de la fête la présidente de Marbeuf, venue de Rennes tout exprès, chargée par le duc et la duchesse de Chaulnes de demander à M^{me} de Tarente et M^{me} de Sévigné si elles voudraient recevoir leur visite. Les deux dames, peu jalouses d'avoir à héberger la grosse suite qui accompagnait partout le gouverneur et la gouvernante de Bretagne, déclinèrent cette offre ; M^{me} de Sévigné remercia au nom des deux et répondit qu'elle irait leur rendre ses devoirs avec la princesse « et que « même elle leur donneroit en pur don cette visite. » sans prétendre tirer d'eux aucun retour.

M. de Chaulnes les prit au mot, les pressa obligeamment de s'exécuter, et voilà pourquoi, quelques jours plus tard (le 5 août 1680), la princesse de Tarente et M^{me} de Sévigné allaient à Rennes affronter une réception solennelle, dont cette dernière nous a conservé le souvenir et qui mérite d'être décrite. Mais avant d'y venir, il est nécessaire de dire quelques mots des hôtes qui les reçurent en cette circonstance, c'est à-dire des Chaulnes eux-mêmes.

Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne de 1670 à 1695, s'appelait proprement Charles d'Albert d'Ailly. D'Ailly était le

¹ 1680, 31 juillet, VI, 557.

nom de sa mère qu'il ajouta à celui de son père, Honoré d'Albert, frère puiné de Charles d'Albert, duc de Luynes et connétable de France, célèbre favori de Louis XIII (mort en 1621), dont la faveur fut la source de toute la grandeur de sa maison. Le gouverneur de Bretagne était neveu de ce fameux duc de Luynes. Quant à notre duc de Chaulnes, voici le portrait qu'en a laissé Saint-Simon :

« C'était — sous la corpulence, l'épaisseur, la pesanteur, la physionomie d'un bœuf, — l'esprit le plus délié, le plus délicat, le plus souple, le plus adroit à prendre et à pousser ses avantages, avec tout l'agrément et la finesse possible, jointe à une grande capacité et à une continuelle expérience de toutes sortes d'affaires, et la réputation de la plus exacte probité, décorée à l'extérieur d'une libéralité et d'une magnificence également splendide, bien placée et bien entendue, et de beaucoup de dignité avec beaucoup de politesse. » (Edit. Hachette 1856, t. I, p. 111.)

Il montra en diverses missions diplomatiques beaucoup de finesse ; dans son gouvernement de Bretagne il eut un mauvais moment, un triste épisode, la cruelle répression de la révolte du Papier timbré en 1675 ; à part cela, il montra dans son administration beaucoup d'habileté, d'activité, de zèle pour les intérêts de la province, où il sut, malgré tout, se faire aimer.

Sa femme, qui s'appelait Elisabeth Le Féron, était fort riche et d'une grande famille de robe, fille unique de Dreux Le Féron, conseiller au Parlement de Paris¹. La duchesse de Chaulnes, dit Saint-Simon, « c'étoit, pour la figure extérieurement, un soldat aux gardes, et même un peu Suisse, habillé en femme ; elle en avoit le ton, la voix et des mots du bas peuple ; beaucoup de dignité, beaucoup d'amis, une politesse choisie, un sens et un désir d'obliger qui tenoient lieu d'esprit, sans jamais rien de déplacé ; une grande vertu, une libéralité naturelle et noble, avec beaucoup de magnificence, et tout le maintien, les façons, l'état et la réalité

¹ Elle avait été mariée en premières noccs à Jacques Stuer de Caussade, marquis de Saint-Mégrin, tué au combat de Saint-Antoine en 1652, et duquel elle avait eu un fils mort lui-même en 1657. Elle avait épousé le duc de Chaulnes en secondes noccs en 1655.

d'une fort grande dame, en quelque lieu qu'elle se trouvât, comme M. de Chaulnes l'avait de même d'un fort grand seigneur. Elle était, comme lui, adorée en Bretagne. » (*Ibid.* p. 424-425.)

Ces grands et illustres personnages n'avaient point d'enfants ; ils n'en furent pas moins toute leur vie intimement unis, s'aimant comme de petits bourgeois, au point que le duc de Chaulnes étant mort le 4 septembre 1698, sa femme eut à peine la force de lui survivre quatre mois et mourut de chagrin le 5 janvier suivant.

Donc, le 5 août 1680, le gouverneur de Bretagne recevait à Rennes la marquise M^{me} de Sévigné et la princesse de Tarente ; officiellement, la fête était surtout pour cette dernière, mais dans l'intention des Chaulnes, fort amis de M^{me} de Sévigné, la marquise en avait au moins la moitié. Quoiqu'il en soit, voici le bulletin qu'elle envoyait de Rennes, le mardi 6 août 1680, à sa fille M^{me} de Grignan :

« J'ai à vous parler de la réception qu'on fit hier en cette ville à M^{me} la princesse de Tarente. M. le duc de Chaulnes envoya d'abord [à notre rencontre] 40 gardes avec le capitaine à la tête pour faire un compliment ; c'était à une grande lieue [de Rennes]. — Un peu après, M^{me} de Marbeuf, deux présidents des amis de la princesse de Tarente, et puis enfin M. de Chaulnes, Monsieur de Rennes¹, M. de Coëtlogon, Tonquédec, de Beaucé, de Kercado, de *Crapodo*, de *Kenpart*, de *Keriquimini*, sérieusement un *drapello eletto*... »

Inutile de dire que ces derniers noms sont de pure fantaisie, la marquise qui ne comprenait rien, bien entendu, aux noms de Basse-Bretagne, s'amusait à les défigurer.

Elle continue :

« Il y avoit six carrosses à six chevaux et plus de dix à quatre.... On arrête, on baise, on sue, on ne sait ce qu'on dit. On avance, on entend des trompettes, des tambours, un peuple qui mouroit d'envie de crier quelque chose. — Je conseille d'aller descendre un instant chez M^{me} de Chaulnes, » — c'est-à-dire à l'hôtel du gouverneur.

On devait bien en effet cette politesse à la gouvernante. Mais où était cet hôtel ?

¹ J.-B. de Lavardin-Beaumont, évêque de Rennes du 20 février 1678 au 23 mai 1711.

Rennes n'eut jamais d'hôtel du gouvernement officiellement affecté au gouverneur de la province. Chaque gouverneur se logeait, par location ou par convention spéciale, où il voulait, tantôt dans une demeure, tantôt dans une autre.

Le duc de Chaulnes occupait le palais, ou comme on disait alors, plus modestement, le manoir épiscopal de Rennes. Les évêques, à cette époque, étaient souvent hors de leur diocèse ; quand celui de Rennes séjournait dans le sien, comme c'était le cas en 1680, le gouverneur lui rétrocédait un coin de son manoir ; ils étaient fort liés d'ailleurs et faisaient bon ménage.

Mais le manoir épiscopal de Rennes, en 1680, n'était point l'élégant palais qui borde aujourd'hui le nord de la place Saint-Melaine.

Cette dernière construction fut élevée une quinzaine d'années seulement avant la Révolution, lorsque la dignité d'abbé de Saint-Melaine — ou, comme on disait alors, *la mense abbatiale* — fut unie inséparablement, en 1775, au siège épiscopal de Rennes. M^{sr} Barreau de Girac, à ce moment évêque de Rennes, fit alors construire près de l'église Saint-Melaine ce beau palais abbatial et vint s'y loger, abandonnant sans regret son manoir épiscopal situé à l'autre bout de la ville.

L'antique résidence des évêques de Rennes occupait le terrain compris entre le flanc septentrional de la cathédrale, la rue Saint-Guillaume et le bas de la rue de la Monnaie appelé anciennement rue de la Cordonnerie. Cet espace ne se prêtait pas à un grand développement de constructions ; l'hôtel épiscopal était donc forcément très restreint, et quoiqu'il comprit un petit jardin, les hautes murailles de la cathédrale lui ôtant le soleil en faisaient une assez sombre demeure.

Aussi, en 1709, Lobineau, qui était alors moine de Saint-Melaine, écrivait-il à un de ses amis :

« Nous avons eu ici quelque temps Monsieur de Rennes (M. l'évêque de Rennes), qui s'étoit venu loger dans la maison abbatiale (de Saint-Melaine) pour se remettre par le secours du bon air de notre Thabor ; mais il vient de s'en retourner dans son triste manoir¹. »

¹ *Correspondance des Bénédictins bretons*, publiée par A. de la Borderie (1884), in-8°, p. 143. — Le Thabor, aujourd'hui promenade publique, était alors le jardin de l'abbaye de Saint-Melaine.

Ce « triste manoir » était, en 1680, l'hôtel du gouverneur de Bretagne, la résidence du duc de Chaulnes ; c'est là que M^{me} de Sévigné et la princesse de la Tarente, avec « *le nombreux cortège* » qui s'était porté au devant d'elles, débarquèrent en arrivant à Rennes. Voici la réception qu'on leur fit :

« Nous trouvâmes (dit M^{me} de Sévigné), la duchesse de Chaulnes accompagnée pour le moins de quarante femmes ou filles de qualité : pas une qui n'eût un bon nom ; la plupart étaient les *semelles* de ceux qui étaient venus au devant de nous... Je trouve d'abord trois ou quatre de mes *belles-filles* plus rouges que du feu, tant elles me craignent. » (1680, 6 août).

Les *belles-filles* de Mme de Sévigné dont il est ici question, ce sont les héritières de Bretagne, assez nombreuses, auxquelles son fils Charles de Sévigné, encore à marier, faisait la cour, ou même qui la lui faisaient.

La marquise n'avait pas en haute estime toutes ces prétendantes ; aussi dit-elle à sa fille, en parlant de celles qu'elle trouva chez M^{me} de Chaulnes : « Je ne vis (en elles) rien qui pût m'empêcher de leur souhaiter d'autres maris que monsieur votre frère. »

Charles de Sévigné n'était pas tout à fait de l'opinion de sa mère ; il y avait certaines de ces *belles-filles* pour lesquelles il montrait, de temps à autre (car il était intermittent), un goût assez vif, entre autres Sylvie de Tonquedec, pour laquelle dans ses bons jours il faisait « des merveilles » et que la marquise se plaît à nommer la *Tonquedette* : « Il a traversé je ne sais par où et « il s'est trouvé à Rennes ; il a voulu faire cette équipée pour « la Tonquedette ; mais il sera bien embarrassé, car M^{me} de la « Coste (une autre *belle-fille*) n'en jette pas sa part aux chiens : « le voilà donc entre l'orge et l'avoine, mais la plus mau-
« vaise orge et la plus mauvaise avoine qu'il pût jamais trouver. » (1680, 18 août.)

Laissons le jeune Sévigné dans cet embarras et revenons à la visite de M^{me} de Tarente à l'hôtel de Chaulnes :

« Nous baisâmes tout (continue M^{me} de Sévigné) et les hommes et les femmes ; ce fut un manège étrange ; la princesse me montrait le chemin, et je la suivais avec une cadence admirable. Sur la fin

on ne se séparoit plus de la joue qu'on avoit approchée, c'étoit une union parfaite, la sueur nous surmontoit. Enfin nous remontâmes en carrosse entièrement méconnoissables, et nous vîmes chez M^{me} de Marbeuf, qui a fait ajuster et meubler sa maison si proprement, et tout cela d'un si bon air et d'un si bon cœur, qu'elle mérite toutes sortes de louanges. » (1680, 6 août.)

Il eût été naturel que M^{me} de Sévigné et M^{me} de Tarente, allant à Rennes tout exprès pour rendre visite au duc et à la duchesse de Chaulnes, eussent reçu l'hospitalité sous leur toit. Mais à l'impossible nul n'est tenu ; ayant à loger en ce moment même le gouverneur de Bretagne et l'évêque de Rennes, le manoir épiscopal, dont on se rappelle les étroites dimensions, était plein comme l'œuf, plus de place disponible. — La présidente de Marbeuf possédait au contraire, en très bon air, à deux pas de Saint-Melaine et du Thabor, un bel hôtel spacieux, récemment construit dans le style noble et grand du XVII^e siècle, ayant devant lui une belle cour, derrière un jardin immense. Cet hôtel existe encore à l'entrée de la rue de Fougères, en face de la préfecture actuelle ; on le nomme aujourd'hui l'hôtel Caradeuc, parce qu'il fut acquis au dernier siècle (vers 1770) par les Caradeuc de la Chalotais ; mais il avait été construit au XVII^e siècle par M. de Marbeuf, dont il porta le nom jusqu'à son changement de propriétaire. M^{me} de Marbeuf, amie de la marquise de Sévigné et de la princesse de Tarente, se fit plaisir et honneur de leur donner dans cet hôtel une riche et très confortable hospitalité.

« Arrivées chez M^{me} de Marbeuf, — continue la lettre de M^{me} de Sévigné — nous nous enfermâmes dans nos chambres ; vous devinez à peu près ce que nous fîmes. Pour moi, je changeai de chemise et d'habit ; et sans vanité, je me fis d'une beauté qui effaça entièrement mes *belles-filles* : l'honneur de la grande maternité fut soutenu à merveille » (1680, 6 août.)

On sait en effet que M^{me} de Sévigné conserva jusqu'à la fin la régularité de ses traits, la grâce de sa physionomie. En 1680, âgée de 54 ans, elle était encore très belle. Elle avait bien fait d'ailleurs de se mettre sous les armes. A peine sa toilette achevée, M^{me} de Chaulnes « avec toute sa cour », c'est-à-dire avec les qua-

rante dames que nous avons vues chez elle tout à l'heure, envahissait l'hôtel Marbeuf pour rendre à M^{me} de Sévigné et à M^{me} de Tarente leur visite.

Quelques heures plus tard, ces deux dames retournaient elles-mêmes à l'hôtel du gouverneur pour le souper de gala.

« Nous y retrouvâmes (dit la marquise) le même arrangement, avec une grande quantité de lumières et deux grandes tables servies également, de seize couverts chacune, où tout le monde se mit : c'est tous les soirs la même vie. — L'après-soupée se passa en jeu, en conversation. Mais ce qui causa mon chagrin, ce fut de voir une jeune petite madame fort jolie, qui n'a assurément pas plus d'esprit que moi, qui, jouant aux échecs, donna deux échec et mat à M. le duc de Chaulnes, d'un air et d'une capacité à me faire mourir d'envie.

« Nous revînmes coucher ici (à l'hôtel de Marbeuf) très délicieusement ; je me suis éveillée de bon matin, et je vous écris (dit-elle à sa fille) quoique ma lettre ne parte que demain. Je suis assurée que demain je vous manderai le plus grand dîner, le plus grand souper, et toujours la même chose : du bruit, des trompettes, des violons, un air de royauté ; et enfin vous en conclurez que c'est un fort beau gouvernement que celui de Bretagne » (1680, 6 août).

Les prévisions de M^{me} de Sévigné se réalisèrent de point en point. Voici le bulletin de sa seconde journée à Rennes, qu'elle envoya à sa fille le 7 août :

« Dîner, souper en festin chez M. et M^{me} de Chaulnes, avoir fait mille visites de devoirs et de couvents ; aller, venir, complimenter, s'épuiser, devenir tout *aliénée* comme une dame d'honneur, — c'est ce que nous fîmes hier. Je souhaite avec une grande passion d'être hors d'ici, où l'on m'honore trop : je suis extrêmement affamée de jeûne et de silence. Je n'ai pas beaucoup d'esprit ; mais il me semble que je dépense ici ce que j'en ai en pièces de quatre sous, que je jette et que je dissipe en sottises, — et cela ne laisse pas de me ruiner » (1680, 7 août.)

La veille au soir, la belle compagnie réunie chez le gouverneur s'était contentée de jouer et de causer. Mais ce jour-là, la fête fut

complète : on dansa. M^{me} de Sévigné aimait fort les danses, tantôt graves, tantôt légères, toujours gracieuses, du grand siècle ; elle admirait de bonne foi l'habileté, l'entrain, la grâce des Bretons et des Bretonnes dans les menuets, et dans les passe-pieds. La voilà donc qui regarde et suit les danseurs avec attention ; mais comme, en quelque temps, en quelque lieu qu'elle fût, elle ne pouvait jamais abstraire sa pensée de sa fille adorée, tout en admirant ces entrechats si légers et ces charmantes révérences, elle se dit au fond de son cœur : Certes c'est bien dansé, très bien même ; pourtant il y a une personne, une seule, qui danse encore mieux, c'est la comtesse de Grignan ! — Juste au moment où elle pensait cela, voici que, derrière elle, elle entend une voix d'homme, forte et bien timbrée, qui dit : « Pour moi je n'ai jamais vu si bien danser « que la comtesse de Grignan ! » Ces quatre mots, qui faisaient écho à sa pensée, qui proclamaient tout haut ce qu'elle se disait tout bas pour elle seule, ces quatre mots charmèrent et tout ensemble stupéfièrent la marquise : « Je voudrais, ma pauvre bonne (dit-elle « à sa fille en lui racontant cette anecdote), je voudrais que vous « pussiez comprendre l'émotion que me donna votre nom, qu'on « venait découvrir dans le secret de mon cœur lorsque je m'y « attendois le moins » (1680, 7 août.)

Se tournant vers celui qui l'avait prononcé et se voyant en face d'un inconnu, elle lui demanda où il l'avait vue « [cette M^{me} de Grignan » (ainsi elle s'exprima). C'est là justement ce que l'inconnu attendait.

C'était un gentilhomme breton, de la vieille famille rennaise des Champion de Cicé, le chevalier Jean de Cicé, capitaine de vaisseau, dont la sœur avait elle-même épousé un marin, le comte de Martel, lieutenant-général, commandant de la marine à Toulon, et M. de Martel, quelques années auparavant, ayant reçu à Toulon la gouvernante de Provence, c'est-à-dire précisément M^{me} de Grignan, lui avait donné sur son vaisseau une fête, où elle était belle comme un ange (au dire de sa mère), et où elle dansa de même. Le chevalier de Cicé, qui à ce moment se trouvait chez sa sœur, avait vu à ce bal marin M^{me} de Grignan, et maintenant, chez M. de Chaulnes, désirant attirer l'attention de M^{me} de Sévigné, cette

grande et spirituelle dame qui était vraiment la reine de la fête, désirant lui faire sa cour d'une façon qui ne fût pas banale, il avait imaginé de se rapprocher d'elle et de faire à haute voix, de façon à être entendu de la marquise, l'éloge de sa fille, bien sûr que ce nom ferait sauter son cœur de mère et l'obligerait de lui adresser la parole.

Ce procédé lui réussit parfaitement, M^{me} de Sévigné, avec un charmant sourire, le remercia de si bien penser et de si bien parler de sa fille ; elle causa gracieusement pendant quelques minutes avec Jean de Cicé, à qui tout le beau monde assemblé dans les salons du gouverneur de Bretagne envia cette bonne fortune¹.

Cette heureuse chance fut complète plus encore qu'on ne le croyait. Cicé avait simplement visé à être poli, ingénieux et spirituel. Du même coup il devint immortel. Oui, immortel... car son nom est resté depuis lors et restera à jamais enchâssé dans l'une des plus charmantes lettres de son interlocutrice, et ces lettres, chefs-d'œuvre inimitables de grâce pittoresque, de finesse plaisante, d'esprit et de style, ces lettres vivront, toujours goûtées, admirées, tant que vivra l'esprit, la langue et le génie de la France.

M^{me} de Sévigné resta à Rennes une huitaine de jours ; parmi les personnages qu'elle y rencontra et dont elle nous a laissé la silhouette, elle donne une place de faveur aux parents du grand philosophe et grand écrivain René Descartes, sorti, on le sait, d'une des principales familles du Parlement de Bretagne. M^{me} de Sévigné rencontra chez le duc de Chaulnes les neveux, nièces, petites nièces de ce grand homme, d'abord deux petites-nièces : « l'une (dit elle) « ressemble à M^{me} de Saint Géran comme deux gouttes d'eau » [ce qui signifie qu'elle était fort agréable], l'autre est une fort « belle brune : je suis si prévenue en leur faveur qu'il me « sembloit qu'elles dansoient le passe-pied tout autrement que les « autres ; elles ont bien de l'esprit dans les yeux. Il y avait aussi « une vraie nièce [Catherine Des Cartes, nièce propre du philosophe] qui sait sa philosophie quasi aussi bien que vous [dit

¹ Tout récemment, mon excellent ami et confrère M. de Palys a très joliment rappelé cette jolie historiette : *Revue de Bret. de Vendée et d'Anjou*, 1892, 1^{er} semestre, p. 158.

« M^{me} de Sévigné à M^{me} de Grignan¹]. Mais le plus plaisant, c'était
 « un neveu, un jésuite, bridé entre les menaces de sa Société
 « [hostile alors à la philosophie cartésienne] et l'inclination natu-
 « relle qui lui fait admirer la mémoire de son oncle, de sorte
 « que ce pauvre frère *mange toujours des pois chauds*, et n'oseroit
 « prononcer une parole distincte » (1680, 14 août.)

Rentrée enfin aux Rochers, après ce séjour mouvementé à Rennes.

M^{me} de Sévigné écrit à sa fille :

« J'ai un bien doux et bien vrai plaisir depuis deux jours : c'est
 de me taire et de jeûner. Je n'avois jamais senti le besoin de
 remettre des esprits dans ma tête comme après ce voyage de
 Rennes. J'étois en butte à tous les soins, à toutes les civilités, à
 toutes les amitiés de ces Chaulnes, et j'avois encore à repousser,
 à répliquer, à me défendre moi seule contre cent autres ; je vous
 dis que je ne m'étois jamais trouvée à telle fête. Toute la Bretagne
 étoit là ! »

Toute la Bretagne était là pour rendre hommage à cette char-
 mante femme — et elle avait bien raison !

ARTHUR DE LA BORDERIE
de l'Institut.

¹ M^{me} de Grignan était, on le sait, une cartésienne très résolue, très compé-
 tente, et même assez portée à la controverse.



LA NOBLESSE DE BRETAGNE

Nous avons rendu compte, dans notre dernière livraison, du livre de M. de l'Estourbeillon, *La Noblesse de Bretagne*. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui un fragment de la belle préface que M. P. de Lisle du Dréneuc a mise en tête de cet ouvrage.

Le trait le plus saillant de la noblesse bretonne est son opiniâtreté à repousser toute influence du dehors pour garder intact son caractère national. Cette résistance, qui, du reste, est bien dans le sentiment breton, a été poussée chez elle à outrance, jusqu'aux dernières limites, et c'est en l'exagérant qu'elle a entraîné tout le pays. L'histoire de la Bretagne est une longue preuve de cette lutte incessante contre l'influence étrangère, et dans leur résistance, les seigneurs bretons n'ont pas craint de s'attaquer, lorsqu'il le fallait, même à leur duc, souvent plus accessible qu'eux à l'impulsion des étrangers. Comme des marins embarqués sur ce vaisseau de granit qui touche d'un côté à la France, ils n'avaient pas à empiéter sur le territoire des autres ; ils ont tourné toute leur énergie à se maintenir quand même où Dieu les avait mis. Traqués par les deux ennemis qui convoitaient leur prise, ils les ont vus tour à tour fouler au pied leur sol, se déchirer, se vaincre, mais ils se sont dégagés de leur étreinte.

Cette tenacité, que la noblesse bretonne était toujours prête à appuyer de son sang, a gardé notre pays libre plus longtemps qu'aucune autre province ; elle a aidé à lui conserver ses mœurs d'autrefois, sa langue nationale, et surtout ses traditions religieuses, qui n'ont pas été ternies par l'éblouissant esprit français. Grâce à cette résistance, la Bretagne est restée une patrie pour ses fils ; aujourd'hui encore un Breton sera partout très fier de reconnaître qu'il est Breton. Le Normand, le Gascon, le Limousin, le Champenois

éprouvent peut-être au fond du cœur le même sentiment ... mais jamais ne l'avouent tout haut¹.

En dehors du grand rôle que la noblesse a rempli en défendant pendant tant de siècles l'indépendance du pays, elle a une importance considérable au point de vue du nombre et de l'ancienneté des familles. Le chiffre de celles qui ont été reconnues comme nobles au XVII^e siècle s'élève, pour la Bretagne, à 2.084 sur les registres de la Réformation ; c'est-à-dire que la noblesse de notre petite patrie est plus nombreuse à elle seule que celle de tous les pays réunis d'Anjou, de Touraine, du Maine, de l'Aunis, de la Saintonge, de la Picardie et de l'Artois².

Cette supériorité tient d'abord à ce que le métier des armes, qui est la meilleure source de l'anoblissement, a toujours été plus suivi ici qu'ailleurs, notre pays ayant eu constamment à se défendre contre deux grandes nations : la France et l'Angleterre. Puis, les familles sont ici très nombreuses, car le Breton est chrétien, il suit la loi de Dieu plutôt que celle du monde. Il aime mieux ses enfants, même nombreux, que son capital ; aussi passe-t-il pour un peu barbare aux yeux des civilisés, qui savent habilement tailler l'arbre de vie.

On n'a pas assez remarqué la différence, bien tranchée pourtant, qui sépare la noblesse bretonne de celle des autres parties de la France. Elle se distingue avant tout par son caractère très indépendant et par une extrême simplicité de vie. On ne trouve pas chez les gentilshommes bretons cette soif des places et des honneurs qui enlève l'indépendance et donne à la noblesse de cour un certain vernis de domesticité. La terre est trop rude ici pour qu'il y pousse des courtisans ; le Breton est comme les chênes de ses forêts : il ne plie pas. Il ne saurait donc se courber à propos devant un maître pour se redresser dur et hautain devant les humbles.

¹ Voir sur ce sentiment la définition que nous empruntons en partie à l'Introduction à l'*Histoire de Bretagne*, par M. A. de la Borderie (Rennes 1890), et sur le caractère de la nation bretonne, le tome V de la 2^e série de la *Revue de Bretagne et Vendée*. Si l'on veut connaître dans toute sa force le patriotisme breton, c'est dans les œuvres de notre éminent historien qu'il faut l'étudier.

² Le chiffre donné pour toutes ces provinces à la Réformation n'est que de 1945.

On y comptait peu de ces grands seigneurs qui apparaissaient au peuple avec le reflet de la puissance du souverain et faisaient chèrement payer à la province leur humiliante servilité au pouvoir. Sans souci de l'opulence, ils n'avaient pas cet orgueil blessant que donne la richesse. En revanche, ils ont toujours montré une très légitime fierté de leur rôle de défenseurs du pays.

Une cause plus profonde encore séparait la noblesse bretonne de celle des autres provinces. Pour elle, le principe de sa force ne venait pas du prince, mais du pays lui-même ; c'est-à-dire qu'au lieu de puiser son autorité dans la faveur du souverain, elle prenait au contraire tout son point d'appui dans l'attachement des populations groupées autour d'elle et qui lui étaient fidèlement dévouées. Elle représentait leurs droits, leurs intérêts, et c'est en vertu de ce principe qu'elle était une puissance dans le pays.

Vivant dans leurs manoirs comme les paysans dans leurs fermes, les gentilshommes bretons connaissaient de près les besoins de tous ; aussi, en toute rencontre, savaient-ils prendre en mains la cause du faible, qui était leur proche et leur ami.

Il faudrait entrer dans de trop longs détails pour faire comprendre combien le genre de vie d'une partie de la noblesse bretonne était souvent rapproché du niveau le plus humble de l'échelle sociale. L'aperçu que nous en donnons heurtera bien des préjugés, car on n'imagine guère aujourd'hui la noblesse sans un certain degré d'opulence, et souvent ceux qui se vantent le plus de leurs ancêtres leur feraient très mauvaise figure s'ils les voyaient tout d'un coup devant eux comme ils étaient jadis. Que diraient-ils lorsqu'au lieu de ces brillants seigneurs que rêve leur imagination, ils verraient paraître une sorte de campagnard au front brûlé du hâle, et dont les mains se seraient usées à tenir la lance ou la charrue ; sa voix endurcie aux cris de guerre ou à conduire l'attelage de labour n'aurait rien des intonations de l'ancienne cour. Ils reculeraient devant ce personnage mortifiant pour leur vanité, mais qui ressemble assez bien à beaucoup de nos héros bretons.

Et pourtant, quelle preuve plus éclatante de la véritable grandeur de la noblesse que de la voir descendre ainsi, sans s'abaisser, dans la pauvreté et la servitude du travail ! C'est l'épreuve du feu

qui lui enlève, comme des scories, les avantages extérieurs, et nous la montre toute pure, avec l'indestructible élément qui est son principe vital.

D'ailleurs, s'il est contrariant pour certains glorieux d'envisager le passé sous des couleurs qui ternissent leurs illusions dorées, la peinture n'en est pas moins très fidèle et l'histoire est là pour le prouver. Les arrêts de nos ducs nous donnent des témoignages irrécusables de l'existence plus que modeste de beaucoup de nos gentilshommes. Dans les mandements relatifs au maintien des prérogatives nobiliaires, suivant la situation plus ou moins précaire des familles, on trouve l'énumération des différents métiers que la noblesse était parfois amenée à embrasser.

L'Ordonnance du duc Pierre II, datée du 18 décembre 1456. nous montre :

Les nobles de lignage qui vont gaignier leurs journées et labourer.

Les nobles tenantz taverne et hostellerie publique, tant es villes que sur les champs.

Les nobles acheplant brufs et vaches, les nourrissant en terre d'autrui et les revendant en leur personne publicquement es foires et marchés.

Les nobles de lignage qui marchandent par le menu, comme draps et linges, détaillantz es foires et marchés. ●

Les nobles de lignage qui servent aux armes et font tous labourages en leurs héritages.

On s'explique aisément un tel état de malaise dans une classe qui supportait presque seule tous les frais de la guerre. Les gentilshommes étaient obligés de se fournir tout leur équipement, ceux de leurs compagnons d'armes, et de subvenir aux innombrables dépenses des armées en marche. Epuisés après de longues campagnes, ils trouvaient à leur retour leurs biens ruinés, faute de bras et de surveillance.

Ils se mettaient alors bravement au travail et leur main, habituée à tenir l'épée, n'hésitait pas à prendre la charrue. Ils supportaient noblement cette fière pauvreté, qui semble ici la loi de tous. Mêlés aux paysans, ils partageaient leurs labeurs et leurs peines, sans autre distinction que l'ancienneté de la race et cet indomptable

honneur qui les appelait les premiers sur les champs de bataille¹.

On trouvera dans ce rapprochement des classes la cause de l'héroïque résistance de nos provinces de l'Ouest aux assauts de la Révolution. Presque partout ailleurs il y avait une lutte sourde ou déclarée contre l'aristocratie² ; elle éclata terrible le jour où le gouvernement se fit l'auxiliaire des petits contre les grands. Mais ici tous ses efforts ont échoué, parce que le peuple et la noblesse, unis par une étroite solidarité, avaient de tout temps fait cause commune. C'est ensemble qu'ils avaient lutté victorieusement pendant des siècles contre les deux rivaux qui menaçaient leur liberté ; c'est ensemble qu'ils partaient jadis, les uns de leurs châteaux, les autres de leurs fermes, pour courir sus aux envahisseurs. L'ambitieux attachement à la personne du prince n'était point ce qui faisait s'armer nos gentilshommes ; ils ne songeaient guère à gagner à la fois des places et des victoires, et ceux qui les suivaient au combat en avaient mille preuves.

Ainsi, dans cette longue guerre de succession, était-ce pour obtenir les faveurs d'un prétendant que la noblesse guerroya pendant vingt-trois années ? Montfort prisonnier ne disposait d'aucune place : il disparut bientôt, laissant un faible enfant de six ans. Mais cet enfant personnifiait la cause bretonne, et c'est pour éviter au pays la domination d'un prince étranger que la noblesse épuisa ses forces et ses ressources. — Et lorsque, enfin triomphante, la Bretagne eut ce duc qui lui avait coûté tant de sang, le jour où elle le vit compromettre avec les Anglais l'indépendance du pays, nobles et vassaux se levèrent pour lui arracher ce pouvoir si chèrement acquis.

Quand notre pays épuisé dut accepter cette paix glorieuse qui l'unissait à la France sans lui enlever son autonomie, gentilshommes et plébéiens s'unirent plus étroitement encore que par le

¹ Dans les situations où les privilèges nobiliaires ne pouvaient être maintenus, la présence sous la bannière du chef cessait provisoirement d'être obligatoire, mais beaucoup s'enrôlaient quand même, comme on le voit sur les rôles du temps.

² La cause de cette hostilité venait du rôle odieux des parvenus qui s'affublaient de noms et de titres usurpés et dont les vices discréditaient la noblesse.

passé pour résister au vainqueur oublieux de ses promesses. Le pacte d'Union à la France, injustement violé, trouva dans la noblesse d'infatigables champions ; ses représentants adressèrent au souverain d'incessantes *remontrances* pour réclamer nos vieilles franchises, qui étaient la sauvegarde de nos droits ; au péril de leur vie et de leur liberté, ils tinrent tête au roi jusque dans son palais.

Trop de service avaient cimenté cette longue alliance entre les classes pour que la calomnie pût l'entamer, et le jour où l'on vint dire à nos paysans : *les nobles sont vos ennemis*, il n'y eut pas d'écho pour de telles insinuations.

Ils connaissaient trop bien leurs bons voisins des manoirs, dont la vie au grand jour, loyale et ferme, n'avait jamais donné prise au soupçon. Ce n'est pas eux qui eussent accepté de faire peser sur nos campagnes des charges aussi écrasantes qu'injustes. Les honneurs et les places du gouvernement ne les avaient point séduits pour cette besogne, et les fonctionnaires étrangers chargés de nous dépouiller de nos libertés n'avaient pas eu de plus implacables adversaires.

Sans cesse on les avait vus dévoués au bien du pays, sacrifiant leur ambition à l'intérêt de tous ; aussi la confiance en eux était inébranlable comme le granit de nos rochers, et le jour où il fallut résister de nouveau et prendre les armes pour défendre la foi, tous se levèrent avec un même cœur. — De là cette *guerre de géants* de nos contrées de l'Ouest.

DE LISIE.



BIOGRAPHIE BRETONNE

ROYOU-GUERMEUR

(Suite¹)

IV

Le 22 septembre, Guermeur et Jézégabel arrivent à Quimper², ils descendent à l'auberge du *Lyon d'Or*, au milieu de la ville³. Guermeur tient à attirer l'attention. En s'asseyant à la table autour de laquelle se rangent les pensionnaires, notamment Maufras du Chatellier, il épouvante par la violence de son langage : il dit qu'il a été choisi par le conseil exécutif et le comité de surveillance comme *patriote enragé*; il se vante d'avoir, à la Force, porté les premiers coups à la *femme Lamballe*⁴. « Avant de partir de Paris, il a, dit-il encore, comme membre du comité de surveillance, signé avec ses collègues contre Camus, archiviste de l'Assemblée natio-

¹ Voir la livraison de juin 1892.

² Je suis le récit de M. Le Guillou de Penanros, p. 306 et suivantes, et l'enquête lue à la tribune de la Convention le 13 février 1793 et imprimée au *Moniteur*, 1793, n° 46, p. 213.

³ A l'angle de la rue actuelle de l'Évêché et du Parc (dit alors Parc Costy), la promenade de la ville. Cette enseigne était à cette place dès 1750 (Rôle de la capitation roturière). En 1597, elle était place Médard, MORRAU : *La Ligue en Bretagne*, p. 313.

⁴ Ce trait ne se trouve pas dans la déposition de Maufras du Chatellier reproduite au *Moniteur*; il se trouve dans la lettre du président du département du 22 février 1793, que Levot a publiée.

nale⁵, un ordre d'arrestation, Camus ayant refusé de reconnaître les ordres que le comité avait donnés à propos du pillage qui a dû avoir lieu au garde-meuble des diamants qui y étaient déposés ; Camus voulait un ordre de Pétion⁶. » Enfin, pendant le dîner il fait distribuer à la ronde par Jézégabel des exemplaires de l'*Ami du peuple* de Marat et de la proclamation du comité, recommandant à la France de suivre l'exemple donné par le peuple de Paris.

Devant nombre de citoyens, notamment Grivart, Veller et Morvan, membres de l'administration, Guermeur s'emporta contre Brissot, Guadet, Vergniaud, « citoyens détestables », et il proclame Danton, Robespierre et Marat « les patriotes par excellence ».

A ceux qui lui font remarquer que la commune de Paris n'a pas d'ordres à donner dans le Finistère, il répond : « Ce n'est pas trop clair ; c'est ce que l'on verra : Paris est bien dans le cas d'influencer tous les départements ; avant longtemps les départements seront sous la surveillance de Paris. »

Ces propos et la distribution de l'*Ami du peuple* et de la proclamation du comité font scandale ; et le président du département, général Kergariou, mande Guermeur au directoire.

Guermeur arrive porteur de ses deux commissions, et ajoutant à la commission du comité de surveillance, il prétend « requérir au bénéfice de la commune de Paris non seulement les chevaux, mais le mobilier des émigrés. »

Quand le président lui fait remarquer qu'il n'appartient à la municipalité de Paris ni de donner des ordres hors de son territoire, ni d'appuyer ces ordres de menaces, Guermeur répond ce qu'il a déjà dit : « C'est ce que l'on verra. »

Le même jour, le conseil du département rendait compte au ministre de l'arrivée et de l'attitude de Guermeur.

⁵ (Sic) On veut dire des *Archives nationales*.

⁶ Ce renseignement est curieux. Le pillage du garde-meuble s'est fait dans la nuit du 16 au 17 septembre. Guermeur avait à ce moment quitté Paris ; il parle du pillage en homme sûr de son fait. Ne donne-t-il pas raison aux historiens qui ont attribué l'organisation du pillage au comité de surveillance de la commune ?

« La commission du comité exécutif lui a, disait-il, paru d'autant plus suspecte que *Guermeur* n'est pas le vrai nom du commissaire, — que l'acte n'est signé que de quatre ministres, — qu'il n'est revêtu d'aucun sceau, et que la signature *Roland* a été biffée. »

Le directoire ajoutait : « Quant aux pouvoirs donnés par le département de la police de Paris, ce département ne pouvant exercer sa surveillance hors des limites de son territoire, nous n'avons pas cru devoir nous y arrêter. »

En même temps le directoire renvoyait *Guermeur* devant le conseil général de la commune sous l'inculpation d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Il semble que *Guermeur* avait à cœur de braver l'administration du Finistère, déjà suspecte de fédéralisme, et de provoquer ses rigueurs, se croyant sûr d'en avoir raison. Le lendemain 23 septembre, à dix heures du matin, il déposait sur le bureau du directoire des exemplaires de l'*Ami du peuple* et de la proclamation du comité.

Quelques heures après, le maire, Le Déan jeune, ouvrait une enquête sur les faits de la veille ; le président du département, Grivart, Veller, Morvan, administrateurs, *Maufras* du Chatellier et un autre témoin étaient entendus.

Pendant que l'enquête se poursuivait, *Guermeur*, devenu plus sage, écrivait au conseil la lettre suivante :

« Je viens d'apprendre qu'on s'occupait à entendre des témoins contre moi sur ce que j'ai dit de Pétion¹. Pour épargner tant de recherches, je vais vous donner une preuve écrite contre moi.....

« J'ai dit, je répète et je soutiens que Pétion est le citoyen le plus pur, le plus vertueux qui existe peut-être ; mais qu'il a manqué de fermeté au 10 (août), qu'il est toujours du parti des ménagements... J'ai encore dit, c'est mon opinion, que Pétion serait le meilleur administrateur trouvable de la fortune publique ; mais dans un temps de crise et de péril la place de maire de Paris demande un citoyen qui ait plus de fermeté et d'énergie, et que

¹ Le *Moniteur* date cette lettre du 25 septembre. Il est clair qu'elle est du 23, puisqu'elle est écrite pendant l'enquête éditée ce jour.

j'espérais que Panis le remplacerait. Mais en vérité, Messieurs, l'opinion d'un citoyen sur un autre citoyen peut-elle donner lieu à une information?... Au reste vous n'êtes pas bien instruits de ce qu'on pense, dit ou écrit à Paris, car vous verriez que mon opinion est la dominante, ou plutôt que je ne suis que l'écho des plus ardents patriotes de la capitale.

« Ce serait une plaisante inquisition que de ne pouvoir pas dire dans une conversation particulière que Pétion est vertueux mais faible et trop confiant, que Robespierre est aussi pur, aussi vertueux que lui, mais avec une énergie bien plus grande, ayant des vucs plus saines en politique ; que je regarde tel ou tel ministre comme un agioteur ou comme un homme qu'on mène par le bout du nez.....

« Je suis bien fraternellement, Messieurs, à la maison d'arrêt, 23 septembre 1792, an 4^e et 1^{er}.

« Je nie la vérité de la majeure partie des paroles qu'on me prête. J'ai dit que Panis et Danton sauveraient la France. Je n'ai jamais parlé de moi.

« Quant à Roland, j'ai dit que je le regardais comme très incapable d'être ministre, d'occuper même une place importante, parce qu'il est très faible, très confiant, et qu'il est entouré de beaucoup d'intrigants. »

Ainsi Panis et Danton, voilà les sauveurs de la France ! Dans la pensée de Guerneur qui a vécu près d'eux, qui a entendu leurs discours, qui a été témoin de leurs actes, et qui, devenu leur agent, a reçu leurs secrètes instructions, Panis et Danton sont égaux par les services rendus à la patrie.

Je suppose en 1792 un citoyen assez ingénu pour répondre à Guerneur ce qu'on voudrait nous faire croire aujourd'hui :

« Danton est resté étranger aux exécutions du 2 septembre, il a déploré l'œuvre sanglante du comité ; c'est à son insu que la proclamation du comité a été contresignée aux bureaux de son ministère, qu'elle est colportée par vous Guerneur. »

¹ 4^e de la liberté, et 1^{er} de l'égalité. C'est une formule souvent employée.

Qu'on se figure la colère de l'affidé de Danton : « Que dites-vous ? Les *travailleurs* de septembre ont sauvé la France ! Mais sans Danton que pouvaient-ils ? rien ! Danton est le maître et il a rendu l'exécution possible. Qui donc a fait voter le décret du 28 août ordonnant les perquisitions ? Danton. Qui a fait procéder aux arrestations et rempli les prisons ? Danton. Est-ce que le 2 septembre, au comité, Danton n'a pas embrassé Marat ? Et vous venez me dire que Danton n'approuvait pas l'œuvre accomplie ! Si Danton avait eu l'attitude embarrassée et louche que vous dites, je le mettrais au rang de Roland, Brissot, Guadet, Vergniaud, citoyens détestables. Je ne fais que rendre justice à Danton, en associant par honneur son nom à ceux de Panis et de Marat' . »

V

En septembre 1792, les administrations républicaines du Finistère ne voyaient pas Danton, Robespierre et Marat dans cette lumineuse auréole en laquelle on prétend nous les montrer aujourd'hui².

¹ « Il ne fallait que cinquante hommes armés pour empêcher les massacres » — M^{me} Roland. I. p. 109.

Pétion a dit : « Si tous ceux qui avaient le pouvoir en mains avaient vu les massacres avec horreur, ils eussent été arrêtés ; mais plusieurs croyaient que ces journées étaient nécessaires... » Discours sur l'accusation portée contre Robespierre, novembre 1792, *Moniteur*, 1792. N° 315, p. 1337.

A la fin d'une des journées, Billaud de Varennes voyant les *travailleurs* piller des cadavres leur disait : « Ne déshonorez pas ce beau jour. »

Combien de « cœurs sensibles » comme celui de Collot d'Herbois faisaient du « 2 septembre, le grand article du credo de notre liberté », et, reconnaissant « la violation de la loi », donnaient « à ce grand succès l'honneur que ce grand succès mérite. » Collot d'Herbois, 5 novembre 1792, aux Jacobins. *Moniteur*, 14 novembre, n° 319, p. 1354.

Lire dans la *Légende des Girondins* de M. E. Biré le 4^e chapitre : Les Girondins et les massacres de septembre.

² « La Révolution a porté le flambeau de la justice du droit, et de la liberté si haut, que c'est un devoir pour nous de nous élever encore pour élever les peuples. Ce flambeau a été tenu par tous les patriotes convaincus et ardents, qu'ils s'appellent Mirabeau, Danton, Robespierre, Marat. »

M. Deluns-Montaud, ministre des travaux publics, au banquet qui a suivi l'inauguration de la statue de Baudin à Nantua, le 23 septembre 1888.

J'emprunte cette citation au journal *Le Temps*, 24 septembre 1888.

L'enquête avait édifié le conseil de la commune. Il ordonna l'arrestation de Guermeur et son incarcération jusqu'à l'arrivée de la réponse aux dépêches adressées ce jour même au gouvernement¹. En même temps il ordonna que sa décision serait transmise à la Convention, au comité exécutif et à la commune de Paris.

C'est en vain que Guermeur sollicita la liberté provisoire sous caution ; et le lendemain le district approuva la délibération de la commune.

Coincidence singulière. Ce même jour, 24 septembre, le département recevait le décret des 14-15 septembre défendant aux autorités d'obéir aux commissaires d'une municipalité hors de son territoire, et ordonnant de poursuivre les prétendus commissaires, pour offense et rébellion à la loi².

Le décret visait la commune de Paris, qui seule s'arrogeait le droit d'ordonner hors de chez elle. Il mettait fin à la commission de Guermeur en tant que chargé des réquisitions de la commune de Paris.

Guermeur le comprit, et dans une lettre convenable, on pourrait dire humble, il écrivit aux administrateurs du département :

« Je sermente n'avoir distribué depuis mon arrivée à Quimper que huit ou dix feuilles tout au plus de la lettre officielle qui a motivé mon arrestation : et je prends l'engagement de ne pas quitter sans vos ordres Quimper ou Pont-l'Abbé. J'attends cette justice d'administrateurs patriotes auxquels je ne puis paraître suspect. Ils voudront bien avoir quelques égards au caractère

¹ V. *Administration*, p. 310, le texte de la délibération. On y lit notamment : « Les doctrines répandues par Guermeur sont aussi redoutables pour l'ordre public que pour la vie des citoyens... Les écrits dont il est porteur, notamment l'effroyable circulaire développant l'apologie des massacres... et terminée par ces mots : Imiter-nous... ne peuvent que conduire à l'anarchie la plus affreuse et déshonorer la nation... »

M. du Chatellier a écrit (*Collectionneur* p. 214.) : « Ce fut au sein de sa famille, à Pont-l'Abbé, au milieu de sa femme et de ses enfants que Guermeur fut arrêté. » C'est à Quimper. A ce moment Guermeur n'était pas marié, et il n'eut jamais qu'une fille.

² Duvergier IV, p. 523. *Administration*, cite par erreur décret du 17 septembre.

qu'ils ne peuvent méconnaître en moi de commissaire de l'administration de la capitale.

« Absent de ce pays depuis cinq ans¹, je désirerais profiter du peu de jours où je pourrais y être pour arranger mes affaires particulières. J'attendrai avec résignation votre décision. Les patriotes souffrent tout avec patience. J'ai l'honneur d'être, bien sincèrement, Messieurs, votre dévoué concitoyen².

Le directoire fit la sourde oreille.

Le 19 octobre suivant, un décret ordonnait le renouvellement des administrations selon un nouveau mode de votation³. Mais l'administration départementale fut composée presque des mêmes membres, et leur installation devait se faire le 15 décembre.

Il y avait deux mois et demi que Guerneur était détenu : pas une réponse n'était venue de Paris: Guerneur pouvait se croire abandonné et de Danton qui dominait le comité exécutif, et même de Marat et de ses anciens collègues du comité révolutionnaire. Le 9 décembre, à la veille de l'installation du nouveau directoire, Guerneur crut le moment favorable et il écrivit la lettre suivante :

« Citoyens magistrats, sur le point de vous séparer, les uns pour remplir les places auxquelles vous appelle la confiance publique, les autres pour rentrer dans la foule des citoyens, ne serait-ce pas de votre justice de statuer enfin sur mon sort ?

« Le silence obstiné du ministre de l'intérieur et du comité ne vous commandent-ils pas de prendre une détermination ? S'il y avait eu le moindre reproche à me faire, on n'eût pas tardé si longtemps à vous le dénoncer.

« Sans doute, dans ces premiers moments de trouble, vous avez cru satisfaire à votre devoir en me faisant arrêter ; mais depuis, avez-vous acquis la moindre preuve contre moi ? Que tardez-vous ?

¹ Cette indication permet de fixer le départ de Guerneur pour Paris à 1787.

² *Administration*, p. 312.

³ Duvergier, V, p. 31. C'est ce décret qui permet (art. 6) de choisir pour remplir les fonctions judiciaires « tout citoyen âgé de vingt-cinq ans domicilié depuis un an, n'étant pas en état de domesticité ou de mendicité. »

Le silence d'une autorité quelconque ne peut vous empêcher de prononcer, surtout quand vous lui avez donné un temps si long pour faire connaître son avis. »

« Cette lettre est très digne et pleine de raison. Guermeur détenu administrativement depuis deux mois et demi ne sollicite pas une faveur, il demande justice. Si le directoire avait eu souci de la liberté, il n'avait qu'un parti à prendre : écrire au ministre que, sauf avis contraire, il allait mettre Guermeur en liberté, ou mieux encore lui rendre sa liberté sans plus attendre. La lettre de Guermeur demeura sans effet.

C'est alors que Marat intervint. Il annonce son intervention, un peu tardive, reconnaissons-le, par une lettre adressée à *son ami* Guermeur, lettre furibonde destinée sans aucun doute à être mise comme un épouvantail sous les yeux des administrateurs.

On lit dans cette lettre : « J'ai été scandalisé du peu de zèle qu'ont témoigné vos anciens amis pour vous tirer de votre captivité. Il y a plus de deux mois, je fis des démarches auprès du comité de surveillance et de sûreté générale. Je ne sais par quelle fatalité ma réclamation est restée à l'écart. Je l'ai renouvelée avec fureur, il y a dix jours. J'ai l'assurance que des ordres sont donnés pour votre élargissement. J'ai trainé dans la boue vos coquins de députés de Quimper. Les scélérats tremblent sous le fouet de ma censure. Comptez que je vous vengerai de vos scélérats d'oppresseurs¹. (Signé) Marat, l'ami du peuple et le vôtre, 25 décembre 1792. »

Le comité de surveillance de Paris écrivait de son côté à l'administration du Finistère pour réclamer la liberté de Guermeur. Le comité se fondait sur la loi du 8 octobre précédent², et il ajoutait : « La loi vous fait une obligation de le mettre en liberté, sinon nous

¹ M. du Chatellier, II, p. 199. Levot dit que le comité de Sûreté générale donna l'ordre, le 25 décembre, de mettre Guermeur en liberté. Ce qui suit semble prouver le contraire. Levot aura été induit en erreur par l'assurance que donne Marat dans sa lettre à Guermeur.

² Décret du 8 octobre ordonnant la translation dans les maisons d'arrêt de tous les citoyens détenus dans les maisons qui ne sont pas prisons, et la mise en liberté des détenus contre lesquels il n'y a mandat d'arrêt ni décret d'accusation. DUVERGIER, V, p. 21.

vous dénoncerions et vous en seriez personnellement responsables¹. »
(29 décembre).

Ces menaces arrivaient trop tard. La loi invoquée par le comité de Paris avait été autrement interprétée à Quimper.

La lettre violente de Marat avait eu un effet contraire à celui qu'il en attendait ; et le 29 décembre, pour mettre un terme à cette correspondance, les *scélérats d'opresseurs* avaient décidé que Guermeur et Jézégabel (dont personne ne semblait s'inquiéter) seraient, le lendemain, transférés au château du Taureau, en rade de Morlaix². Ils y arrivèrent, en effet, le 3 janvier 1793.

Le même jour, un ami et cousin de Guermeur, Félix Nouvel, se constituant son défenseur officieux, adressait aux administrateurs du district de Morlaix une lettre finissant ainsi :

« ... Ce citoyen est privé, en 1793, quand le dernier des tyrans marche à l'échafaud; du droit de se défendre par lui-même ! La postérité ne pourra pas le croire³ !... »

Et la postérité aura raison, car Guermeur s'était expliqué très librement devant l'administration du département et le conseil général de Quimper.

Félix Nouvel siégea, quelques mois plus tard, comme juré, au tribunal révolutionnaire de Brest qui condamna les administrateurs du Finistère. C'est là que la défense ne fut pas libre ; c'est alors que Félix Nouvel aurait pu protester ; il n'y songea pas : il est vrai que les accusés sont les administrateurs contre lesquels, dès le 3 janvier 1793, il poussait des cris de mort⁴.

¹ *Moniteur*, 1793. n° 46. p. 214.

² « Sur la motion d'un membre du Conseil de faire transférer au château du Taureau le citoyen Royou dit Guermeur, comme entretenant une correspondance active et dangereuse avec Marat et sa faction ; arrête que à l'instant ledit Royou sera gardé à vue et dès demain transféré par la gendarmerie de brigade en brigade au château du Taureau, pour y être au secret jusqu'à nouvel ordre. » *Administration*, p. 316.

³ Félix Nouvel fut, depuis, président du Comité révolutionnaire de Brest. Du Chatellier III, 131.

⁴ Dans cette lettre Nouvel priait les administrateurs de lire et de faire passer à Guermeur la lettre suivante :

« J'ai écrit à mes amis, et ton affaire sera mise incessamment sous les yeux de la Convention... Les dégoûts que tu éprouves peuvent bien comprimer ton

On peut croire que Guerneur ne vit pas sans quelque dépit ces maladroites violences. Il se garda bien de les imiter.

« Guerneur était plus habile. Sa correspondance nous le montre sinon résigné, au moins calme, prudent, réservé... Un jour qu'il était malade, le directoire du district lui envoya un médecin. Aussitôt, avec une bonne grâce parfaite, Guerneur lui écrivit, le 16 janvier, une lettre de remerciement simple, naturelle, pleine de bonne humeur'.. :

« Je suis on ne peut plus sensible à l'attention que vous avez eue de m'envoyer un médecin. J'ai été fort malade pendant huit jours; mais une diète rigoureuse a rétabli ma santé délabrée. Aussitôt qu'il vous sera arrivé quelque nouvelle, je vous aurai une obligation infinie de me la faire parvenir.

« J'éprouve un sort bien rigoureux, mais je sais souffrir, surtout pour une pareille cause. Un jour, peut-être, on me rendra justice. Au reste, comme toujours, malheur est bon à quelque chose, et il me sert à vous assurer du parfait dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre affectionné compatriote. »

C'est seulement à la fin de janvier que le conseil osa tardivement ce qu'il n'avait pas su faire au commencement de décembre. Sans qu'il apparaisse d'un avis du ministre, le conseil fit cesser l'incarcération de Guerneur. Mais cette liberté ne fut pas entière. Guerneur fut transféré à Pont-l'Abbé que l'administration lui assignait comme résidence, et une somme de trois cents livres fut mise à sa disposition en indemnité des appointements qu'il ne touchait plus à Paris.

patricisme; mais l'irruption n'en sera que plus terrible. Puisse-tu les faire rentrer à mille lieues sous les rochers du château du Taureau, ces conspirateurs célestes, ces monstres en tout temps qui empoisonnent l'atmosphère de l'homme libre! Apprends-leur qu'il est temps qu'ils prennent leurs habits funéraires, et que l'aristocratie, ce monstre né du concubinage du clergé et de la noblesse, a expiré... Mort à tous ces nobles, contre-révolutionnaires forcés!»

Ces derniers mots sont à l'adresse du général de Kergariou, président du département.

¹ *Administration*, p. 319.

L'administration ne donna pas avis de cette décision au ministère, ni au comité de la commune.

Guermeur rentrait à Pont-l'Abbé le cœur ulcéré. Sa détention, qu'il devait considérer comme arbitraire, avait duré quatre longs mois: La modération de langage qu'il avait gardée pendant si longtemps lui avait coûté un violent effort. Lui, mandataire du comité exécutif, il se voyait condamné à l'inaction. C'en était trop! A peine arrivé à Pont-l'Abbé, il s'emporta en « discours incendiaires », sans songer qu'il allait justifier ainsi les mesures rigoureuses qu'il venait de subir et qu'il allait attirer sur lui des rigueurs nouvelles.

Le 12 février, le directoire du département lui intima l'ordre de venir à Quimper où il serait gardé à vue¹.

Cette nouvelle situation faite à Guermeur ne fut pas plus que la mise en liberté communiquée au comité exécutif.

VI

Le jour même où Guermeur venait se mettre sous la surveillance à Quimper, son affaire venait en délibération à la Convention. Cinq mois s'étaient écoulés depuis son arrestation au 22 septembre et la mise en liberté ordonnée le 31 janvier ne semble connue de personne, pas même de Marat! Double sujet d'étonnement! N'est-il pas permis de croire que Marat, informé sous main par Guermeur ou ses amis, faisait semblant de le croire en prison pour avoir un prétexte de faire scandale et d'exhaler ses fureurs contre l'administration du Finistère?

Mais ce qui reste inexplicable, c'est que Danton, maître absolu en ce moment, n'ait pas d'un mot fait cesser l'incarcération; c'est que Marat ait laissé passer cinq mois depuis l'arrestation de Guermeur avant de saisir la Convention. Un peu moins de colère, un

¹ Lettre du département à la Convention (12 février) Levot, II, p. 793.

peu plus d'empressement aurait plus utilement servi les intérêts de son ami.

Il faut lire au *Moniteur* le procès-verbal de la séance du 13 février. Ce fut une tempête'.

Duhem fait le rapport de l'affaire : il conclut à l'élargissement de Guermeur et à l'appel des administrateurs du Finistère à la barre. A ces derniers mots, un tumulte s'élève à droite et le représentant Bailleul s'écrie : « Je demande que le rapporteur lise toutes les pièces de cette affaire. La Convention reconnaîtra qu'on réclame la liberté d'un assassin et la punition d'administrateurs fidèles à leur devoir. »

Cette observation n'était pas de nature à calmer l'orage.

Sur la proposition de Bailleul la lecture est ordonnée.

Après la lecture, le représentant Thuriot demanda l'élargissement de Guermeur. Un autre propose l'ajournement de la question et demande l'impression des pièces. L'impression est ordonnée. Il semble qu'ordonner l'impression c'est ordonner l'ajournement. Thuriot reprenant la parole demande la liberté provisoire ; mais à droite on réclame l'ordre du jour : il est mis aux voix. Une première et une seconde épreuves sont déclarées douteuses.

A ce moment Marat demande la parole. De vives altercations s'élèvent entre lui, Panis et quelques représentants. Le tumulte et l'agitation se prolongent.

On demande l'appel nominal sur la question d'ordre du jour.

Marat insiste pour avoir la parole : se tournant vers la droite qui interrompt : « Taisez-vous, malheureux ! Laissez parler les patriotes. Taisez-vous, contre-révolutionnaires ! » Et s'adressant avec des gestes violents à un membre de l'assemblée qui s'avance vers lui : « Tais-toi, trésorier de France ! »

Un membre demande de nouveau la mise en liberté, un autre l'ordre du jour.

Les clameurs de Marat dominent le tumulte. « — C'est un fou ! » crie-t-il, parlant d'un membre de la députation du Finistère. Il somme le président de faire évacuer les tribunes où il

voit « un insolent ». Il mugit en s'adressant à ses collègues : « Vous êtes des gredins, des aristocrates, des coquins ! » et à un autre : « Tais-toi, conspirateur ! »

Thuriot une dernière fois demande l'élargissement. Mais après une troisième épreuve, encore douteuse, l'ordre du jour est voté à une grande majorité.

L'assemblée était lasse, et il y avait de quoi; pour en finir, beaucoup de membres votèrent l'ordre du jour qu'ils repoussaient l'instant d'aparavant.

L'affaire Guermeur reviendra après l'impression des pièces et l'impression va se faire attendre.

Telle fut la séance du 13 février 1793. Marat n'a pas dit un mot en faveur de son ami, car des injures et des invectives ne sont pas des arguments. Si Guermeur a lu dans sa prison le procès-verbal que je viens d'emprunter au *Moniteur*, il a dû se dire que Marat l'avait bien mal ou pas défendu.

VII

Le vote de la Convention était de nature à causer quelque embarras au directoire du Finistère. La Convention croyait encore Guermeur en prison; la majorité, en votant l'impression des pièces et l'ordre du jour, avait repoussé la mise en liberté. Or le directoire départemental avait ordonné cette mise en liberté, et comme clandestinement, sans en donner avis à Paris. Le 22 février, le directoire s'expliqua dans une lettre adressée à la Convention. Il faisait connaître les nouvelles incartades de Guermeur, les nouvelles mesures prises contre lui, et le recommandait d'avance aux sévérités de la Convention comme frère de l'abbé Royou et comme septembriseur¹. Voici cette lettre, qui révèle les embarras du directoire et qui, il faut le reconnaître, ne lui fait pas honneur :

¹ Comment le Directoire n'a-t-il pas pressenti que le titre de septembriseur devait, aux yeux de nombre de conventionnels, effacer les préventions que pouvait faire naître contre Guermeur son titre de frère de l'abbé Royou ?

« Ce Royou, qui n'a que trop occupé la Convention, est frère de ce fameux abbé Royou connu par son journal contre-révolutionnaire intitulé *l'Ami du Roi*. Ce Royou qui se flattait d'avoir porté les premiers coups à la femme Lamballe, émissaire de la commune de Paris, commissaire du pouvoir exécutif à l'époque où la commune de Paris désignait aux ministres ceux qu'elle croyait dignes de leur confiance, a été élargi depuis huit ou dix jours, sans cautionnement. Aussitôt il s'est rendu à Pont-l'Abbé où ses discours incendiaires l'ont rendu suspect, et, conformément à notre arrêté du 12 de ce mois, on lui a donné l'ordre de se rendre ici. Nous le ferons garder à vue, pour que votre décret du 13 février puisse trouver son exécution et que la disparition de l'homme ne nous arrache pas le fil de l'intrigue¹. »

On a écrit que la Convention donna la mise en liberté de Guermeur le 25 février². C'est une erreur. C'est seulement le 4 mars que Duhem revint, au nom du Comité de sûreté générale, présenter de nouveau un projet de décret tendant à faire mettre Guermeur en liberté et à mander à sa barre les administrateurs de Quimper.

Cette dernière proposition souleva un tumulte comme à la séance du 13 février, et la première seule fut adoptée³.

La Convention savait que Guermeur était sorti de prison : il semble que pour elle il ne s'agissait que de le libérer de la surveillance. Mais le directoire s'obstina : le vote demeura sans effet, et Guermeur resta soumis à l'obligation de résider à Quimper et de se présenter deux fois par jour au département.

L'administration départementale avait imaginé cette restriction à la liberté des citoyens, et son arrêté du 11 février 1793 — que l'on dirait écrit pour Guermeur — était, on peut le dire, comme une première ébauche de *la loi des suspects*⁴. D'après

¹ Levot, II, p. 793.

² M. Le Guillou de Penanros. L'auteur avait pris cette date erronée dans une lettre de Guermeur du 20 juin 1793, qu'il a publiée p. 325

³ *Moniteur*, 1793, N° 64, p. 296, *in fine*.

⁴ *Administration*, p. 335. Histoire de Brest, p. 297.

cet arrêté, « les personnes que les administrations¹ de district jugeraient suspectes » étaient obligées à résider au chef-lieu et à se présenter deux fois par jour devant l'autorité locale. » Et l'on représente comme les fondateurs de la liberté dans notre pays les inventeurs de pareille tyrannie !...

Ainsi le décret du 4 mars ne change rien à la situation de Guermeur. Le 28 mars, il demandait l'autorisation de partir pour Paris « où l'appelaient de nombreuses affaires » ; et c'est seulement le 27 avril, un mois après, que le directoire départemental, statuant sur sa demande, l'autorisait à résider à Pont-l'Abbé... Etre contraint de garder une résidence imposée, ce n'est pas être libre ; mais du moins Guermeur était-il délivré de la surveillance tracassière du département.

VIII

Revenu encore une fois à Pont-l'Abbé, Guermeur allait-il se montrer plus sage ? Pont-l'Abbé était un théâtre bien étroit pour son patriotisme *enragé*. Aussi ne put-il s'y tenir longtemps tranquille².

Le 18 juin 1793, au moment même du triomphe définitif de la Montagne, des troubles graves éclatèrent dans la petite ville. Le district de Quimper crut y voir la main de Guermeur ; il le manda, on le fit amener devant lui.

Guermeur arriva porteur d'un certificat signé des officiers municipaux, des officiers de la garde nationale, des prêtres constitutionnels, le curé Le Breton et le vicaire, l'ancien Carme Perdoux³.

Les signataires disaient... que « la dénonciation portée contre Guermeur était l'œuvre d'aristocrates gangrenés importunés de la présence de ce bon citoyen » et que « si les aristocrates désiraient que Guermeur s'éloignât de Pont-l'Abbé, les patriotes le verraient avec peine s'en éloigner ».

¹ Ce qui suit a échappé à M. Levot. Je trouve ces détails dans les délibérations du district de Quimper. M. Le Guillou de Penanros a relaté ce fait, p. 324.

² Nous le retrouverons.

Le procureur-syndic du district et son substitut le citoyen Vinoc ne se laissèrent pas prendre à cette attestation ; et, le 19 juin, devant le district, présidé par le citoyen Lagadec, curé constitutionnel de Romelin, le substitut prononçait le réquisitoire suivant¹ :

« Une faction déchire depuis plusieurs mois le sein de notre malheureuse patrie : c'est elle qui dans la Vendée a secoué les torches du fanatisme et allumé le flambeau de la guerre civile, c'est elle qui a dilapidé les fonds de la République et qui, dernièrement, vient de combler la mesure de ses forfaits en violant toutes les lois envers nos représentants les plus vertueux ; fatigués de l'anarchie que des scélérats cherchent à répandre, les départements viennent de se lever en masse. Vous connaissez, citoyens, les mesures vigoureuses que vient de prendre celui du Finistère. Tous les amis de l'ordre, tous les amis de la liberté, de l'égalité et de l'unité de la République s'unissent pour écraser le monstre de l'anarchie. Il est de votre devoir de porter un œil sévère sur ceux qui peuvent être soupçonnés de la répandre.

« On vous demande votre avis sur la surveillance exercée envers le citoyen Guermeur-Royou. Il est connu dans le département pour l'ami intime des Marat, des Robespierre, des Tanis, des Sergent, des Billaud de Varennes et autres scélérats² contre lesquels les bons citoyens, les vrais patriotes, font aujourd'hui une levée de boucliers... Le principe qu'il a manifesté... la mission dont il avait été chargé par le pouvoir exécutif, le grand nombre d'exemplaires d'une lettre incendiaire, d'une lettre qui provoquait au meurtre et qu'il était chargé de distribuer, doivent particulièrement fixer vos regards sur ce citoyen. Les rapports de ses principes avec ceux d'une faction exercée avec les événements malheureux

¹ Je copie cette pièce *in extenso* dans le registre des délibérations du district... C'est un républicain qui parle à des républicains, et il attribue la résistance de la Vendée aux violences de la Convention. Qu'un historien de notre temps tienne un pareil langage, il sera *fétri* comme *clérical*. Rapprocher de ce réquisitoire l'opinion de M. du Chatellier qui cite le président du tribunal révolutionnaire de Nantes (IV. p. 102).

² Ce sont des républicains éprouvés qui parlent. Ils ne nomment pas Danton alors tout-puissant.

qui mettent aujourd'hui la République à deux doigts de sa perte, ne permettent point au conseil de se relâcher sur la surveillance qu'il doit exercer...

« Je conclus donc que le citoyen Guermeur-Royou soit tenu de résider à Quimper sous la surveillance du directoire du district, devant lequel il se présentera chaque jour. »

Le procureur-syndic reconnaissait d'ailleurs que la dénonciation portée contre Guermeur était calomnieuse.

Le district n'admit pas ces conclusions :

« Considérant que le citoyen Royou était un homme dangereux, il serait à même de faire infiniment plus de mal à Quimper, au milieu d'une population nombreuse dont l'esprit en général est excellent, mais où cependant, dans le nombre, il trouverait peut-être des individus faciles à égarer.

« Que si le dit Royou exige de l'administration une surveillance plus particulière à raison de l'exagération de ses principes, elle peut déléguer à cet effet les autorités de Pont-l'Abbé, à qui le citoyen Royou a, d'après leur aveu, rendu des services ; que d'ailleurs la majorité des citoyens de cette commune a professé jusqu'à ce moment des principes qui ne doivent pas laisser soupçonner qu'elle puisse donner dans les excès qu'on lui reproche.

« Le conseil arrête que la délibération et les réquisitions du procureur-syndic seront adressées au département, avec invitation de permettre au citoyen Royou de retourner à Pont-l'Abbé où il restera sous la surveillance des autorités constituées. »

La délibération fut approuvée par le département. Avant de reprendre la route de Pont-l'Abbé, Guermeur exposa que, ne pouvant retourner à Paris, il perdait ses appointements de chef de bureau dans l'administration : il demanda que le département lui accordât, comme indemnité pour sa subsistance, quarante sols par jour. Le district accorda l'indemnité et Guermeur retourna à Pont-l'Abbé (20 juin).

Un mois plus tard, les situations étaient changées. L'administration départementale était décrétée d'accusation le 19 juillet. La commission administrative qui la remplaçait fit cesser la sur-

veillance imposée à Guermeur, et, de ce jour, celui-ci recouvra enfin son entière liberté.

Quelques jours plus tard, la municipalité de Pont-l'Abbé le désignait pour aller présenter à la Convention l'acceptation de la constitution et assister à la fête du 10 août, et, dans la nuit du 29 au 30 juillet 1793, il partait pour Paris avec le citoyen Gonidec, désigné comme lui'.

(A suivre)

J. TRÉVÉDY.

*Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président
honoraire de la Société archéologique du Finistère.*

¹ *Comité nocturne de Quimper.*

Cette assemblée, composée de gardes nationaux et d'administrateurs, s'était formée à Quimper le jour où la ville apprit le départ du roi pour Varennes. Elle suspendit plusieurs fois et reprit ses séances. — Le seul registre du Comité conservé à Quimper s'arrête au 5 juin 1794 (17 prairial an II).



CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

I

LES CHERCHEURS D'AVENTURES

(Suite)

V

QUARANTE-ANS

Il y avait une fois un garçon que sa mère nourrit de son lait pendant quarante années; au bout de ce temps il lui dit :

— Je voudrais aller rejoindre mon père.

— Non, lui répondit-elle, tu es trop petit.

Elle finit tout de même par lui permettre d'aller trouver son père, qui était si fort que sans chevaux ni rien il amenait à chaque fois trois charges de bois sur ses épaules. Quarante-Ans demanda à son père la permission d'aller se promener, puis il le quitta pour faire son tour de France.

Il arriva près d'un moulin où il vit un meunier qui jouait au palet avec les meules de son moulin.

— Que fais-tu là, petit ver de terre, poussière de mes mains ?

— Je joue avec les meules de mon moulin. Es-tu capable d'en faire autant ?

Quarante-Ans prit les meules et les jeta sur le moulin qu'il abattit du coup, puis il dit au meunier :

— Viens avec moi faire ton tour de France.

Un peu plus loin, il rencontra un homme qui charruait tout seul.

— Que fais-tu là, petit ver de terre, poussière de mes mains ?

— Je laboure sans chevaux avec ma charrue. Es-tu capable d'en faire autant ?

Quarante-Ans prit la charrue avec une main et la jeta dans le fossé, puis il dit au charrueur :

— Viens avec moi faire ton tour de France.

Ils arrivèrent à un château où il n'y avait personne, et comme le pays paraissait bon pour la chasse, ils résolurent d'y rester. Quarante-Ans et le charrueur partirent pour la chasse ; ils dirent au meunier de rester à faire la cuisine, et de les avertir en sonnant la cloche quand il serait temps de diner.

Vers dix heures, le meunier vit descendre par la cheminée un petit Guersillon¹ qui lui dit :

— Houhou ! qu'il fait froid !

— Chauffe-toi.

— Faut-il tourner la broche ?

— Oui, mais ne la jette pas dans le feu.

Le petit Guersillon jeta la broche dans la cendre, et comme le meunier s'approchait pour le battre, il le prit par le fond de ses culottes et le mit derrière la porte à la place où est le balai. Il était si battu, si moulu, qu'il ne pouvait guère bouger ; quand il entendit les autres revenir, il mit les seaux près de lui, et comme ils lui demandaient pourquoi il n'avait pas sonné, il leur dit qu'il s'était démis la jambe en apportant un tour d'eau.

Le lendemain, le charrueur resta à la cuisine pendant que les autres étaient à la chasse. Vers dix heures, il vit descendre par la cheminée un petit Guersillon qui lui dit :

— Houhouhou ! qu'il fait froid !

— Chauffe-toi.

— Faut-il tourner la broche ?

— Oui, mais ne la jette pas dans le feu.

Le petit Guersillon jeta la broche dans les cendres, et comme le charrueur s'approchait pour le punir, il le prit par le fond de ses culottes, et l'ayant secoué rudement, il le mit derrière la porte à servir de balai.

Quand les deux autres revinrent de la chasse, ils le trouvèrent à moitié mort.

¹ Grillon, c'est probablement un nain.

Le troisième jour, Quarante-Ans resta à la maison. Vers dix heures il vit descendre par la cheminée le petit Guersillon qui lui dit :

— Houhouhou ! qu'il fait froid !

— Chauffe-toi.

— Faut-il tourner la broche ?

— Oui, mais ne la jette pas dans le feu.

Au moment où le petit Guersillon venait de jeter la broche dans le feu, Quarante-Ans l'empoigna, et il allait le tuer, lorsqu'il arriva une petite bonne femme qui lui cria :

— Ne le tuez pas, et je vais vous enseigner une belle chose : il y a sous terre trois princesses prisonnières : la première est derrière une porte de fer, et gardée par un géant, la deuxième est derrière deux portes de fer et gardée par deux géants, et la troisième est derrière trois portes de fer et gardée par trois géants, et c'est par ce puits qu'on arrive où elles sont.

..

Ce fut le meunier qui fut attaché le premier à la corde et descendu dans le puits ; on lui donna une clochette pour sonner quand il aurait envie de remonter. Ses compagnons déroulèrent la corde pendant deux jours et deux nuits ; au bout de ce temps le meunier sonna la clochette, et ils le remontèrent.

Le charrueur descendit à son tour ; ses compagnons déroulèrent la corde pendant trois jours et trois nuits ; au bout de ce temps il sonna la clochette et on le remonta.

Quarante-Ans descendit alors ; ses compagnons déroulèrent la corde pendant sept jours et sept nuits, et il finit par toucher le fond.

Il rencontra la petite bonne femme, il lui dit que si elle ne lui apportait pas un seau d'eau-de-vie il allait la tuer. Il but le seau, et après avoir enfoncé la porte de fer et tué le géant, il vit la première des princesses. Il la mit dans le panier et sonna la clochette pour que ses compagnons la remontent. Quand ils la virent, ils se

battirent pour savoir qui l'aurait, et ce fut le meunier qui gagna.

Quarante-Ans enfonça à la fois les deux portes de fer, puis il tua les deux géants d'un coup de poing ; il trouva une princesse bien plus belle que la première, et il sonna la clochette pour que ses compagnons la remontent dans le panier. Quand ils virent qu'elle était si belle, ils se battirent encore à qui l'aurait, et ce fut le meunier qui gagna ; le charrueur pour se consoler eut la première princesse.

Quarante-Ans enfonça les trois portes de fer, et derrière il trouva les géants ; deux avaient des bras de fer et des dents d'acier, le troisième avait des jambes de fonte et des dents de fer. Quarante-Ans abattit les premiers d'un coup de poing, mais en frappant sur le troisième, il se cassa un bras. Il revint trouver la petite bonne femme, et lui dit que si elle ne le guérissait pas il allait la tuer. Quand il fut guéri, il retourna au géant et cette fois il l'abattit d'un coup de poing. Il trouva derrière lui la troisième princesse qui était encore plus belle que les deux autres, et qui lui dit :

— C'est toi qui m'as délivrée, mon cœur sera à toi.

Il sonna la clochette pour avertir ses compagnons de la remonter dans le panier. Quand ils eurent vu la princesse, ils se battirent encore à qui l'aurait, et le meunier fut vainqueur. Alors ils remirent sur le puits la pierre qui le couvrait, et ils laissèrent Quarante-Ans dans le souterrain.

Quand il vit que ses compagnons l'avaient abandonné, il courut après la petite bonne femme et lui dit que si elle ne lui enseignait pas le moyen de remonter il allait la tuer.

— J'ai, dit-elle, une oie : tu vas monter sur son dos, et je vais te donner de la viande ; chaque fois qu'elle ouvrira le bec en criant : couac ! il faudra que tu lui en jettes un morceau dans le bec, sinon elle ne pourrait plus te porter.

Quarante-Ans monta sur le dos de l'oie, et à chaque fois qu'elle disait : couac ! il lui présentait un morceau de viande. Au moment d'arriver en haut il n'avait plus de viande et l'oiseau criait ; alors il se coupa un morceau de la fesse, elle le mangea. Elle donna encore un coup d'aile, la pierre se souleva, et Quarante-Ans sortit du puits.

Il se mit à la recherche des princesses, et tout en courant il cornait. La plus belle des trois dit à ceux qui l'emmenaient :

— J'entends le *corne*' de mon mari, je veux aller avec lui.

— Non, répondirent-ils, ce n'est pas le sien, c'est celui de quelque chasseur.

— Laissez-moi, c'est le corne de mon mari.

Ils finirent par la lâcher, et elle retrouva Quarante-Ans, avec lequel elle se maria.

(Conté en 1881 au château de la Saudraie, par Ange-Marie Fourchon, de Saint-Glen, âgé de 13 ans).

VI

LE PRESOIR ET LA BÊTE

Il était une fois une bonne femme qui avait une fille si gentille et si avenante que le dimanche la maison était remplie d'amoureux.

Un des galants, qui probablement ne déplaisait pas à la jeune personne, vint la demander en mariage à sa mère.

— Je le veux bien, répondit-elle, car tu es un bon garçon et un travailleur, et je crois que ma fille ne te voit pas d'un mauvais œil ; mais il faut que tu te soumettes auparavant à une épreuve. Toutes les nuits une bête qui dévore les gens vient dans notre grange : si tu peux lui échapper, je te donnerai ma fille.

— J'essaierai, dit le garçon.

La nuit venue, la bonne femme l'enferma dans la grange après lui avoir laissé plusieurs chandelles de résine, afin qu'il pût voir ce qui se passerait.

A minuit, il vit sortir de dessous le pressoir une bête d'une grandeur épouvantable et horrible à regarder, qui s'avança vers lui : comme il était courageux, il ne recula pas.

— Tu es brave, dit la bête : veux-tu jouer avec moi à *Perçoirine perçoirette* ?

¹ La trompette.

— Quel jeu est-ce ?

— Il consiste à se coucher sur le tablier du pressoir, et à se laisser serrer par les vis qui servent à presser les mottes de cidre. Quand tu auras subi cette épreuve, je me mettrai à mon tour dans la même posture.

— Bien, dit le garçon, mais tu cesseras de serrer quand je crierai : assez !

Il se coucha sur le tablier du pressoir et la bête se mit à faire tourner les vis : dès que le garçon sentit qu'elles le touchaient, il cria d'arrêter, et la bête desserra aussitôt.

— A ton tour maintenant.

La bête se coucha à son tour, et le garçon se mit à faire à nouveau tourner les vis ; mais la bête eut beau crier, il ne cessa de la serrer que quand elle fut morte et écrasée.

Le lendemain, la bonne femme vint voir ce qui s'était passé, et elle fut bien surprise de la grosseur de la bête qui, bien que morte, faisait encore peur.

Le jeune garçon épousa peu après la fille ; il y eut de belles noces, et moi qui y étais, on me mit à m'en aller le soir, et c'est tout ce que j'en eus.

(Conté par Aimé Pierre, de Liffré, 1876)

PAUL SÉBILLOT.



ACTE DE DÉCÈS

DU GÉNÉRAL

ATHANASE CHARETTE DE LA CONTRIE

En parcourant le registre de l'état civil de la ville de Nantes, *Section Fraternité et Agriculteurs*, an IV de la République, un hasard inattendu mit sous nos yeux, au folio 65, l'acte suivant que nous avons tout lieu de croire inédit :

« Le vingt-cinq germinal an IV de la République une et indivisible, à trois heures du soir, devant moi Louis Ogier, officier public, élu pour constater l'état civil des citoyens, ont comparu en la maison commune, Pierre Haudaudine, négociant et officier municipal de cette commune, âgé de trente-huit ans, demeurant section Jean-Jacques, Cours du Peuple, et Jean-Julien Grasset, homme de loi, âgé de cinquante-deux ans, demeurant section de la Halle, rue Jean-Jacques-Rousseau, lesquelles (*sic*) m'ont déclaré que François-Athanase Charette de la Contrie, ci-devant lieutenant de vaisseau, natif de Couffé en ce département, époux d'Angélique Josnet de la Doussetière, est mort le neuf de ce mois à cinq heures du soir, section et place des Agriculteurs, âgé de trente-trois ans. D'après cette déclaration et le procès-verbal de Jean-Michel-Emmanuel Petit, commissaire de police, qui s'est assuré du décès dudit François-Athanase Charette de la Contrie, j'ai rédigé le présent acte que les comparans ont signé avec moi lesdits jour et an.

« Haudaudine, officier municipal ; Ogier, officier public ; Grasset. »

Le comte Alexandre de Monti de Rezé, dans son récent ouvrage : *Documents généalogiques. La maison de Charette*. Nantes, E. Grimaud, 1891 ; Benjamin Fillon, *Procès-verbal du moulage de la figure de Charette* ; Michaud et Levot, dans leurs *Biographies* ; Bouvier des Mortiers et d'autres auteurs et historiens ne mentionnent pas l'acte de décès de l'illustre chef vendéen.

Le 9 germinal an IV, jour de son exécution sur la place Viarme, correspond au 29 mars 1796 ; le 25 germinal, date de l'acte, revient au 14 avril de la même année, soit dix-sept jours d'intervalle, ce qui peut expliquer comment ce document a dû échapper aux recherches qui en auraient été faites.

Un autre exemple du peu de régularité apportée à cette époque dans la tenue des registres est l'acte de décès, inscrit au folio 68 du même registre, de Philippe-Jean-Joseph Charette de la Colinière, mort le 1^{er} germinal (21 mars 1796), huit jours avant l'exécution du général, et également « à cinq heures du soir, place et section des Agriculteurs, » dans la maison que possédait la famille de Charette à l'ouest de la place Viarme, à peu près à l'angle de cette place et de la rue de Miséricorde. Ainsi trente-trois jours séparent la date du décès de celle de son enregistrement.

Charette reçut donc la mort à quelques pas du mur d'une propriété patrimoniale de sa famille ; et les balles qui brisèrent son existence, après avoir traversé la porte, aujourd'hui conservée à la Contrie, allèrent se perdre dans les carrés du jardin de ses proches parents du même nom.



VARIÉTÉS BRETONNES

ENCORE L'UZEMENT DE NANTES

EN VERS FRANÇAIS

M. de Gourcuff, continuant la série de ses curieuses découvertes bibliographiques bretonnes, résume dans le dernier numéro de cette Revue (juin 1892) un mémoire en vers du sieur Maugendre, procureur au Parlement de Bretagne, au sujet de l'interprétation de l'article 1^{er} de l'Uzement de Nantes (Imp. à Rennes, N. P. Vatar 1764). — Ce mémoire répond à un autre, en vers aussi, et M. de Gourcuff regrette de ne pas connaître cette attaque qui donna lieu à la réponse qu'il analyse. Je peux combler ses désirs, et je possède cette plaquette, qui elle-même réplique à une première du procureur Maugendre. — Ce n'est donc pas la faute à Goguet, c'est Maugendre qui a commencé.

Ce poème (!), signé en effet de M^e Goguet, avocat¹, est imprimé à Rennes chez N. P. Vatar en 1762 (24 pp. in-8^o). Il est intitulé : « Réponse en vers du sieur Nicolle au mémoire du sieur Vinet et consorts, au sujet de l'interprétation de l'article 1^{er} de l'Uzement de Nantes. »

¹ Je pense que ce Goguet appartenait à la famille nantaise Goguet de Bois-hérault ; il est inscrit sous le nom de Mathurin Goguet, comme exerçant depuis 1727, au Tableau des Avocats au Parlement de Bretagne pour 1755 et 1756 (Imp. à Rennes chez G. Vatar in-4^o). C'était donc un vieux praticien à l'époque où la Muse le visita.

Comme tout mauvais cas est niable, Goguet commence par expliquer en prose, dans une préface de dix pages, pourquoi il a fait des vers. « En lisant le mémoire de Vinet, le défenseur de « Nicolle remarqua qu'il contenait quelques vers, ce qui lui inspira « l'idée d'en insérer dans sa réponse. Il suivit cette idée d'autant « plus volontiers, qu'une maladie qui lui ôtait le mouvement du « côté droit exigeoit qu'il eût donné quelque relâche à ses travaux « ordinaires ; ainsi donc il se désennuyait en diversifiant ses occu- « pations, et il dictoit tantôt de la prose, tantôt des vers. Ils se trou- « vèrent en si grand nombre qu'au lieu de les enchâsser dans son « mémoire en prose il crut qu'il étoit plus expédient de les ren- « voyer à la fin, ces deux ouvrages n'ayant que le même objet. »

Ainsi donc, première excuse : il était malade — la seconde, c'est que non seulement son adversaire mais les Latins eux-mêmes en avaient bien fait autant, puisqu'ils ont mis en vers la Loi des Douze Tables, — la troisième, c'est le désir d'être utile à sa patrie, (je ne vois pas trop comment), et enfin la dernière c'est que nulle loi n'est plus digne des « regards des Muses » que l'Usement de Nantes, les lois des Douze Tables n'ayant rien de plus sage que lui¹.

Goguet s'excuse ensuite d'avoir fait usage, dans son œuvre poétique, de termes du barreau. Par contre, il demande grâce pour avoir employé le mot *hymen* « plus usité au Parnasse qu'au Palais », et s'en console en pensant que presque tout le monde sait que ce mot signifie *mariage* !

D'après ce que dit M. de Gourcuff, le mémoire de Maugendre est d'une lourdeur et d'un ennui extrêmes. Celui de Goguet me paraît plus amusant, d'abord par sa solennité prud'hommeque. Puis, comme on disputait à son client certains avantages matrimoniaux qu'il perdait par un second mariage, l'avocat s'applique surtout à plaider la cause des secondes noces, et peut alors se livrer à une chaleur plus entraînante que le simple enthousiasme

¹ Plus tard, en 1791, Besné de Saint-Brieuc était animé du même enthousiasme pour son usement à lui, et résumait l'Usement de Rohan en 35 vers techniques, plus un prologue, dont le premier est celui-ci : « L'usement de Rohan comprend *seul* tous les autres ! » Quelle bataille homérique, si ces deux champions si exclusifs avaient pu se connaître !

juridique. Il invoque même l'autorité du Dauphin fils de Louis XV, qui s'est bien remarié, la nécessité de donner des saints au ciel et des sujets au Roi ; encore un peu, il affirmerait que Nicolle a repris femme pour faire un acte pie ou par pur dévouement à la France.

Quoi ! lorsqu'en ses enfans un Nantois veut renaitre,
 En votre tribunal il est désapprouvé !
 Un zélé citoyen de ses droits est privé
 Quand il cherche à donner des sujets à son maître !

et alors Goguet s'enflamme, et sa verve s'épand en prosopopées, en apostrophes éloquentes.

Mais contre toi, Vinet, que des plumes scavantes
 Et combien d'avocats, même des plus suivis,
 Ont de tes partisans pulvérisé l'avis ?
 Il en est de Paris, de Rennes, et de Nantes.

Sortez de vos tombeaux Belourdeau ; l'anonyme,
 De votre sentiment confondez le censeur.

.

Oh ! toi qui du barreau fis autrefois la gloire
 Brindejonc, verrais-tu sans quelque étonnement
 Que l'on te fit parler contre ton sentiment ?

Ah ! si le mariage à nos loix est contraire,
 La veuve sans souci des fruits de son hymen
 Qui s'engage à la hâte en un second lien,
 Pourquoi des mêmes loix obtient-elle un douaire ?

Aux discours du public la femme qui s'immole,
 Qui, dès que son mari repose en un cercueil,
 Joint le flambeau d'hymen à la pompe du deuil,
 Peut-elle avoir besoin que la loi la console ?

Du moins quand il s'agit de femmes surannées
 Dont les amours tardifs ne donnent aucun fruit,
 On pourrait limiter leur légal usufruit,
 Puisqu'on ne peut jamais voir leurs noces bornées.

Un sacrement auguste, un lien légitime,
 Un feu pur et sacré déplaît-il à la loi ?
 Fournir des saints au ciel, des serviteurs au roi,
 De tout législateur, c'est mériter l'estime !

Oyez quels bons sentiments a notre avocat, et comme il les exprime en vers richement rimés :

Est-ce ce qu'on punit ? Grand Dieu, quelle injustice !
 Trop aveugle Vinet, sais-tu ce que tu fais ?
 De ta bizarre erreur quels seraient les effets ?
 Dépeupler ton pays ou fomenter le vice !

Lorsque Mars dégarnit le pays où nous sommes
 Peux-tu la débiter d'un air si triomphant !
 Punir celui qui cherche à laisser quelqu'enfant,
 C'est vouloir extirper le principe des hommes.

Les eunuques sacrés qu'en tous lieux on honore.
 Ces gens qui par devoir renoncent aux amours,
 Privent déjà l'Etat d'un utile secours,
 Par quel motif faut-il nous affaiblir encore ?

Notre usufruit, dit-on, est une récompense
 A celui qui du mort garde le souvenir.
 Mais... tout engagement ne doit-il pas finir ?
 Recevons-nous des morts le don de continence ?

C'est du ciel qu'il descend : Prétend-on sur la terre
 Forcer le Tout-Puissant à prodiguer ce don ?
 Quelle témérité ! Pardon, ô ciel, pardon !
 Méprise un vain projet et retiens ton tonnerre !

M. de Gourcuff regrette que les deux avocats bretons ne se soient pas renvoyé la réplique en stances alternées, comme deux bergers de Virgile. Goguet s'est chargé de ce soin tout seul : il met en marge, en face d'une strophe : *Objection*, et en marge de la suivante : *Réponse*.

Objection : D'un veuf, dit l'Intimé, que devons-nous attendre ?
 Il est infirme, vieux, par le travail usé,
 Que peut-on espérer d'un sujet épuisé ?
 Tous ses feux sont éteints, on n'en voit que la cendre.

Réponse : Quand du second hymen tu veux bannir l'usage
 Vois combien de héros l'Etat ne doit qu'à lui !
 De combien de maisons il fut le seul appui,
 Combien de noms fameux il transmet à notre âge.

Sais-tu que de nos jours un second mariage
 Vient de perpétuer la race de nos rois ?
 Chers princes, qui croissez sous ses augustes loix,
 Qui peut, en vous voyant, tant vanter le veuvage ?

Ce n'est pas tout, et il faut ménager à son client la sympathie
 de ses compatriotes :

Jeunes veufs, qui brilliez dans la lice amoureuse,
 Approchez, que ma main vous couvre de lauriers.
 J'égale votre gloire à celle des guerriers ;
 Elle est chère à l'Etat, quoique moins périlleuse.

Gardez-vous d'immoler à des chimères vaines
 Les précieux moments de la belle saison.
 Didon fit, sans la suivre, aux veuves la leçon ;
 Partagez ses plaisirs sans partager ses peines.

En vous remariant, signalez votre zèle,
 Hâtez-vous, votre prince a besoin de sujets !

Magistrats qui vellez à l'intérêt du Prince,
 Pères de la Patrie, aujourd'hui les Nantois
 Vous présentent leurs vœux pour le meilleur des rois,
 Leur zèle peut servir d'exemple à la Province,

Ils brûlent d'employer leurs jours à son service ;
 Mais qu'ils puissent du moins avec impunité
 Faire fructifier leur bonne volonté,
 Pour Nicolle cent veufs vous demandent justice !

Restons en face de ces cent veufs nantais ; ce tableau est plus éloquent que tout ce que nous pourrions ajouter.

On voit, d'après ces citations, que le vieil avocat, tout malade qu'il était, ne manquait ni de verve, ni d'esprit gaulois. Il méritera une petite place dans les « *poetæ minores armorici* » du « *Parnasse breton* » du XVIII^e siècle, si l'on en fait un. Mais voyez l'injustice des hommes ! En face d'un adversaire lourd et ennuyeux, c'est lui qui a perdu son procès.

Nous espérons qu'un troisième bibliophile retrouvera le premier mémoire de Vinet, qui fut le commencement de cette lutte héroïque et poétique.

C^o DE PALYS.



CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

ER VATÈH PERRINIG

(Dialecte de Vannes)

Bon -- jour d'oh hui ta -- var - nour ha
d'oh ta -- var - nou -- rés ha d'oh ta - var - nou -
rés Bout e zou guin mat én hou ti tan
hoeit hun nès liés.

1. — — « Bonjour d'oh hui tavnour (ha d'ho tavnourés) (bis).
Bout e zou guin mat én hou ti, tanhoeit hun nès liés.
2. — — Y a sur, tudchentil iouank, — guir mat e huès laret,
Ni hun nès guin ru ha guin guen ker mat el zou ér bed.

LA SERVANTE PETITE PERRINE

1. — — Bonjour à vous, maître et maîtresse de cette auberge,
il y a de bon vin dans votre maison, nous l'avons souvent goûté.
2. — — Oui, certainement, jeunes seigneurs, vous dites vrai :
nous avons du vin rouge et du vin blanc, il n'y en a pas de meilleur
au monde.

3. — « Ni hun nès guin ru, guin guen -- ker mat el zou ér bed ;
El ma lareèt, tudchentil, é vééh chervijet.
4. — « Y a sur, el ma lareèt, — é vééh chervijet
Hag er vatèh eit hou chervij' n'hani hou pou choéjet.
5. — — « Mar hum bé ni er vatèh, — 'n'hani e choéjeemb,
Hou matèh vihan Perrinig nezé e reèt t'emb.
6. — Pou doé daibret hag ivet — revé ou volanté,
Ind e houlennas Perrinig d'hobér un dro balé.
7. — — « N'hou pou quet sur Perrinig, — rac é ha de repos,
Ne jauj quet calz d'ur plah iouank bout é valé de noz.
8. — Ni hou peđ, lausket hi hoah, — ahoel betag dég ér,
De zonetgued n'embar en henteit hun ambrug d'er guér.

3. — « Nous avons du vin rouge, du vin blanc, il n'y en a pas de meilleur au monde ; parlez, jeunes seigneurs, et vous serez servis à votre guise.

4. — « Oui, assurément, vous serez servis à votre guise, et, pour vous servir, vous aurez la servante que vous aurez choisie.

5. — — « Si, pour nous servir, nous avons la servante que nous aurons choisie, vous nous donnerez alors la servante petite Perrine.

6. — Après avoir satisfait leur faim et leur soif, les jeunes seigneurs demandèrent petite Perrine pour faire un tour de promenade.

7. — — « Non, certes, vous n'aurez pas petite Perrine ; elle va aller prendre son repos : il ne convient guère qu'une jeune fille soit de nuit à se promener.

8. — « Nous vous en prions, laissez-la nous au moins jusqu'à dix heures, et pour nous en retourner, permettez-lui de venir nous conduire sur la route.

9. — Nou degé quet hoah péleit-goal bél a zoh en ti,
Mé commansant konz divalaw, keni argand dehi.
10. — — « Dalhet gued-n-oh tud chentil, — hou eur ha hou argand,
Ne vennam quet kol me inour deustou mé on iouank.
11. — Neoañ er vestrez én ti n'hell renoz ma cousket,
E chonjal én hé matèhig d'eit én drô n'en dé quet.
12. — Chetui sônet uéneg ér, — é ha de vout kreiz-nouz,
Hag er plah fouank Perrinig n'en da quet te renoz.
13. — Er vestrez lan a zoustér -- ha lan a vadeleah,
E chomas ar gorn en uéled de hortoz hé matèh.
14. — — « Saw té bean matèh vihan, — saw d'alum er goleu.
De hout mén é ma Perrinig, d'hi hlask dré en henteu.

9. — Ils n'étaient pas encore bien loin de la maison, qu'ils commencent à lui tenir de mauvais propos et à lui offrir de l'argent.

10. — — « Gardez, messeigneurs, votre or et votre argent ; quoique jeune, je ne veux pas perdre mon honneur.

11. — Cependant, chez elle la maîtresse de la maison ne peut ni dormir ni prendre de repos, en pensant à sa servante qui n'est pas rentrée.

12. — Voilà que onze heures sont sonnées, minuit approche, et la jeune fille petite Perrine ne vient pas prendre son repos.

13. — La maîtresse, pleine de douceur et de bonté, reste attendre sa servante, assise sur le foyer.

14. — — « Petite servante, lève-toi bien vite, et allume la chandelle pour tâcher de savoir où est petite Perrine, pour la chercher par tous les chemins.

15. — « Lak er goleu alumet — én ur lanternig sclér,
Eid clask er vatèh Perrinig dré er ruieu a guér.
16. — Cavet é bet Perrinig — 'tal d'or sant Jak lahet,
Ur holeuen caër én hé dorn, ha hi hoah alumet.
17. — — M'hou suppli. tavnizion, — en dès matèhizion,
N'hou lausket quet jamés de noz d'ambrug laquézion.
-

15. — « Mets la chandelle allumée dans une petite lanterne bien claire, pour chercher petite Perrine dans les rues de la ville.

16. — Petite Perrine a été trouvée morte auprès de la porte Saint-Jacques, tenant dans sa main une belle chandelle encore allumée.

17. — — Je vous en supplie, aubergistes qui avez des servantes, ne les laissez jamais sortir la nuit pour aller conduire des laquais.

(Recueilli et traduit par Yan Kerhlen)



POÉSIES FRANÇAISES

DANS LA CRIQUE DE ROGUÉDAS

Vannes, perdue au fond d'un golfe sinueux,
Garde un cachet antique, et maint crayon dessine
Ces bizarres logis aux piliers curieux,
Qui, sculptés par le temps, ont toujours grande mine.

Les gens sont restés là, naïfs comme autrefois ;
Les cœurs sont du passé les vivants reliquaires ;
Ils vont toujours prier dans leurs vieux sanctuaires,
A l'angle des chemins ils ont laissé les croix ;
On les trouve têtus : c'est une forte race,
Et, s'il cache un péril, sur eux le progrès passe ..

De la *petite mer*, lorsqu'on suit le contour,
Entre l'Angle et Pembroke, on découvre une crique,
Une oasis plutôt : les chênes à l'entour
Epandent leur verdure. Auprès d'un môle en brique
Les pêcheurs, chaque soir, amarrent leurs bateaux
Dès que les galets gris sont couverts par les eaux.

Leciel est aujourd'hui plein de mélancolie,
Mais l'horizon s'éclaire, et sur la mer jolie
Qui brise bruyamment des perles dans les rocs
Glissent les *sinagots*¹. Le vent gonfle leurs focs,

¹ Bateaux de pêche du Morbihan.

Ils viennent de la pêche en ordre de bataille
 Et passent lentement : ainsi de lourds oiseaux
 Emportent vers leur nid de précieux fardeaux.
 C'est charmant !

Voyez-vous, au bas de la muraille
 Que forment les récifs autour de Roguédas
 Cette femme immobile ? Oh ! que son corps est las !
 Est-ce une mendiante ?

Attachés à ses jupes,
 Trois enfants maigrelets se traînent en pleurant.
 Sur ce môle désert qu'attend-elle ? des dupes ? ...
 Non ; vers la mer suivez son regard déchirant.

Un jour, dans la tourmente, a disparu « son homme »,
 Par les flots démontés devant elle englouti,
 Au nord de l'île d'Arz... et depuis on la nomme
La folle ; elle attend Nolf, à tout jamais parti.

Quand les barques de pêche arrivent au mouillage.
 Elle est là, pauvre femme, et reste sur la plage
 Tant qu'une voile rouge apparaissant au loin
 A sa folie apporte encore une espérance...

La mort a sous son toit amené le besoin.
 Lorsqu'auprès d'une ferme elle passe en silence
 Avec ses trois enfants, mais sans tendre la main,
 On lui donne, elle pleure, et poursuit son chemin.

Les pêcheurs jettent l'ancre et la haute voilure
 S'affaisse sur le gui.

Sous la fraîche ramure
 Des gros chênes dorés par les feux du couchant,
 Des femmes de marins arrivent. Se penchant
 Pour visiter le fond de ces bateaux qu'on vide,
 Elles ont déjà vu, de leur regard rapide,
 Combien on pourra vendre, au plus prochain marché,
 Dès la pointe du jour, tout le poisson pêché.

Ici, c'est le travail ; à côté, la misère.

Les enfants de la veuve, abandonnant leur mère,
 Suivaient d'un œil ravi le plus coquet bateau,
 Qui, poussé par le flux, léger filait sur l'eau.
 Ils le connaissent bien ! c'est le côtre d'un riche !
 Ce monsieur qui possède une belle maison,
 Là-haut, et des massifs en fleurs dans le gazon ;
 D'immenses bois de pins et des landes en friche
 Où les bœufs noirs et roux paissent paisiblement.
 Vers le bourg d'Arradon, lorsqu'il va le dimanche,
 A leur salut toujours il répond poliment
 Et, s'il y pense, il donne une piécette blanche.
 Dix sous ! une fortune ! on achète son pain
 Au lieu de mendier comme un gueux, d'avoir faim !

Quelle animation s'établit dans la crique !
 D'abeilles on dirait une humble république
 Bourdonnant, butinant tout autour des ruchers.
 A de mauvais cailloux les pieds nus se meurtrissent ;
 De rouges cotillons traversent les rochers.
 Sous le poids des paniers quelques têtes fléchissent,
 Et l'on voit ruisseler des gouttes d'eau de mer
 Sur des visages durs hâlés par le grand air.

La fille reste là... de son regard sauvage
 Cherchant le Sinagot qui ne reviendra plus...

Jusques au bord des flots ses enfants sont venus
 Du côtre effilé voir de près l'atterrissage.
 Toute sa toile tombe et, comme un oiseau blanc
 Dont l'aile est frissonnante et va s'ouvrir encore,
 Il laisse, au pied du mât, ses voiles sur son flanc.

Du maître retentit soudain la voix sonore :
 De loin, aux braves gens qui lavent leurs filets
 Il demandait gaîment si la pêche était bonne ?

— Mais, répondirent-ils, nous avons des mulets.

— Mes bons amis, il faut alors qu'on vous rançonne !
 Quand vers le continent revenaient nos marins,
 Jadis, à l'île d'Arz, les petits orphelins,
 Au devant des bateaux accouraient sur la grève,
 Les pêcheurs leur donnaient un excellent repas.

Ceux qui sont morts en mer, ne les oublions pas...
 Il regarde *la folle* et par un geste achève
 Un discours que d'ailleurs tout le monde a compris.

— Moi, pour prêcher d'exemple, aujourd'hui je vous laisse.
 Conclut-il, le poisson qu'un coup de senne a pris ;
 Vous le vendrez, amis, pour cette âme en détresse
 Que son deuil rend inerte et pour ses trois gamins.

Sans gaspiller le temps en de vaines paroles,
 Du côté sur le sable on jette à pleines mains,
 Devant les garçonnets, des anguilles, des soles,
 Des bars étincelants ou de larges turbots :

Royale charité, pêche miraculeuse !

L'aîné des orphelins va rejoindre en deux sauts
 Sa mère qu'il ramène et, la voix sérieuse :

— Elle ne comprend rien, dit l'enfant, mais, à tous,
 Merci ! Que Dieu le rende... et pour elle... et pour nous !

SYLVANE.



SONNET

A M^{me} Adine Riom.

Reverrons-nous jamais tes murs, ô Pellerin,
Logis rustique, né pour les rêveurs moroses,
Où mai tout parfumé rit en buissons de roses,
Où la brise de Loire apporte l'air marin.

On dirait qu'à ton seuil expire le chagrin !
Ta paix semble adoucir la tristesse des choses !
Oh ! comme on doit parfois bénir tes portes closes
Et goûter longuement ton calme souverain !

J'ai connu pour un jour ton ombre et tes pelouses,
J'ai disputé tes fleurs aux abeilles jalouses,
Et salué ce toit d'un adieu regretté.

C'est qu'une chère Muse a sacré ton enceinte,
C'est elle, en y venant, qui la rend grave et sainte,
Fait de poésie et d'hospitalité !

EUGÈNE MANUEL.

Nantes, 5 juin 1892.

RUMENGOL

Au pied du *Menez-Hom* s'élève un bruit de flots,
Et tels, des pèlerins, en longues théories,
S'avancent, tous mêlés, laboureurs, matelots,
Désertant pour un jour la mer et les prairies.

Plusieurs, pour accomplir un vœu, marchent pieds nus
Et saignants comme ceux du Christ sur le Calvaire,
Tandis que, par leur foi robuste soutenus,
Sur leurs vieux chapelets ils disent leur prière.

Selon l'usage, ils ont quelque bâton en main,
Enrubanné d'une moitié de son écorce ;
Ils boivent de l'eau pure aux sources du chemin
Et mangent du pain noir pour réparer leur force.

Confusément, au creux des multiples vallons
Où la brume crépusculaire étend sa toile,
Ils cheminent à l'heure où luit dans les cieus blonds
La divine clarté de la première étoile.

C'est un soir de mystère et de sereine paix.
On dirait qu'un très doux émoi d'apothéoses
Saisit l'âme du sol sous son granit épais,
Et qu'un religieux silence étreint les choses.

Les nuages au bord du ciel agenouillés,
En flocons gracieux semblables à des anges,
Flottent, par un dernier rayon ensoleillés,
Comme si Dieu lui-même envoyait ses phalanges.

Voici que cadencant allègrement son vol,
De vallon en vallon ondule un son de cloche ;
Et saluant ta tour, Dame de Rumengol,
Chacun à deux genoux s'incline sur la roche.

Sous ton *velum* sacré que touchent leurs bâtons,
Bientôt tu les reçois, idole vénérée,
Et tu sembles sourire aux cantiques bretons,
Comme une reine et comme une mère adorée.

Ils sont là pêle-mêle, hommes, femmes, enfants,
Des cantons de l'Arvor lointaines caravanes,
Inondant le parvis, les porches triomphants...
Fleuve croissant toujours et débordant ses vannes.

Accroupis dans leur lassitude, vaguement,
Comme frappés soudain d'un sommeil extatique,
Pendant cette nuit sainte, aux yeux du ciel clément,
Ils font du sanctuaire une auberge mystique.

Les morts même ont prêté leur funèbre dortoir
Aux chanteuses de nuit sur leurs tombes groupées,
Dont la complainte traîne à l'ombre d'un if noir
Sur le mode plaintif des lentes mélopées.

Cependant que le ciel qui se parsème d'or
Epanche la lueur de sa lune opaline,
Et que le Christ en croix dominant ce décor
Du haut de son calvaire avec pitié s'incline,

Rumengol, ta colline, ainsi qu'un camp de preux,
Brille toute la nuit des feux de la « veillée »,
Jusqu'à l'heure où, dorant les lointains vaporeux,
Le matin s'éclaircit sous l'humide feuillée.

Et ta Vierge entendant chanter à pleine voix
Le cantique d'amour que tout un peuple entonne,
Est heureuse d'avoir son humble socle en bois
Sur l'échine en granit de la terre bretonne.

Madone au rigide maintien
Sous ta couronne hiératique,
C'est l'heure d'être le soutien
Des peuplades de la Celtique.

Au ciel étoilé de l'Armor
S'avancent des ombres prochaines ;
Voici l'hiver, et le bois mort
Va tarir la sève des chênes.

Un vent mauvais pousse les flots
Contre les idéales grèves,
Et plus rares sont les îlots
Faits des épaves de nos rêves.

Le dragon que ton pied foula
Redresse le front dans sa fange ;
Le dragon rouge est encore là,
Luttant toujours avec l'Archange.

Hélas ! hélas ! bientôt la terre
D'Ervoan¹ et de Gwennolé
Sera, comme leur monastère,
Un vestige tout écroulé !

Sur les *Menez* de Breiz-Izel
Son âme monte, à demi-morte,
Et dans le linceul de son ciel
Le grand faucheur Ankou l'emporte.

Plus de lutin sur le talus ;
Plus de légende au coin de l'âtre...
Les sources ne guérissent plus ;
Les landes vont perdre leur pâtre !...

Notre-Dame de Bon-Secours,
L'étoile et l'ancre des naufrages,
Ouvre-lui tes cils de velours
Tout pleins de célestes mirages,

Et dans la rumeur des tocsins,
Tintant le deuil de ses croyances,
Le sol des héros et des saints
Verra splendir les renaissances.

JOS PARKER.

¹ Nom breton de saint Hervé



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA GAULE AVANT LES GAULOIS, 2^e édition, par ALEXANDRE BERTRAND,
de l'Institut.

Les travaux de M. Alexandre Bertrand occupent le premier rang dans les études d'archéologie préhistorique, et c'est un grand honneur pour la Bretagne de compter parmi ses fils ce glorieux représentant de la science la plus en faveur à notre époque. *La Gaule avant les Gaulois*, dont la *Revue* avait annoncé la publication, a obtenu un grand et légitime succès ; M. Alexandre Bertrand nous en donne une 2^e édition, beaucoup plus étendue que la première et enrichie de notes, de cartes et de planches qui en font comme une œuvre nouvelle.

Le sujet de l'ouvrage est cette partie si attrayante où l'archéologie, après avoir suivi jusqu'aux dernières limites les connaissances historiques, cesse tout à coup de s'appuyer sur les textes et se lance seule dans le passé. Cette marche dans les siècles sans histoire est toute moderne ; jusqu'à ces derniers temps les antiquaires nous avaient confiné dans le cercle monotone des antiquités romaines. Tout ici datait des Romains : eux seuls avaient pétri pour nous l'argile de nos vases, construit nos monuments, éclairé nos cités des rayons de leur art, triste reflet lui-même de celui de la Grèce. Dieu sait pourtant si nos maîtres d'alors se faisaient faute d'exporter ici leur plus horrible pacotille et leurs artistes les plus médiocres. Mais on admirait quand même, et dans les pays comme la Bretagne, où l'influence romaine s'est moins étendue, on regarde encore avec une certaine déférence ces produits frelatés qui sentent la conquête.

Que l'on exalte tant que l'on voudra le charme du joug des Romains et les bienfaits de leur administration rapace, jamais ils ne nous feront oublier la honte de ces cinq siècles d'asservissement où la Gaule désarmée n'était plus la Gaule, mais une colonie romaine, où, mutilée dans ses qualités les plus viriles, elle est devenue comme un champ ouvert aux incursions des barbares, et, comme dernier affront, dut subir un jour l'outrageante protection des guerriers d'Outre-Rhin.

Il y a donc eu un sentiment très vif de soulagement lorsque la science moderne est venue briser cette muraille classique qui nous emprisonnait dans la conquête romaine et nous a fait revoir la Gaule indépendante, guerrière, notre véritable patrie. Des centaines de Sociétés savantes se sont formées pour secouer l'étouffante domination du Romain et étudier cet *au-delà* qui est notre premier élément national.

Les progrès ont été rapides, trop rapides même, car on a voulu marcher à pas de géant dans un terrain nouveau où rien ne pouvait marquer la longueur des étapes. Puis, l'ordre même dans lequel les découvertes se sont présentées a donné à ces études une marche défectueuse. L'attention a tout d'abord été attirée sur l'époque la plus lointaine, représentée par les armes de pierre et les ossements quaternaires des diluvium de la Somme. Ainsi jetés subitement tout à l'extrémité de cette voie nouvelle, il a fallu trouver sa route, et pour cela on a emprunté à la géologie ses classements par superposition, sans songer que les évolutions humaines procèdent tout autrement que les lois physiques qui régissent le globe.

Cette latitude dans la durée des époques industrielles a ouvert un libre champ aux conjectures des matérialistes. Bientôt on ne compta plus que par milliers de siècles, et les anthropologistes foudroyaient tous ceux qui parlaient d'en retrancher un zéro : c'était tout juste le temps nécessaire pour donner à leur *grand-père le singe* le temps de perdre ses poils et de passer un vêtement.

Par bonheur, si tous étaient d'accord sur une quantité formidable de siècles, aucun n'adoptait la même mesure. Mais la nouvelle école avait cet entrain joyeux de ceux qui attaquent la foi ; elle menait grand bruit, et il fallait la tête solide d'un Breton pour ne pas se laisser troubler par ce tapage.

Tout à l'inverse du mouvement désordonné qui entraînait la science, M. A. Bertrand a procédé logiquement, en allant du connu à l'inconnu. Il s'est efforcé de suivre aussi longtemps que possible le fil conducteur des documents écrits, ne le quittant que lorsque le terrain semblait solide sous ses pas. Ses hautes connaissances, appuyées sur une loyauté scientifique à toute épreuve, lui ont permis de tracer une route sûre que les découvertes à venir éclaireront encore, mais dont elles ne pourront modifier les grandes lignes. Les vues d'ensemble où il résume les connaissances acquises sur ces époques si lointaines ont une ampleur magistrale, une grandeur de style d'une saisissante beauté.

P. DE LISLE DU DRENEUC.

LA PRÉPARATION DE LA GUERRE DE VENDÉE (1789-1793), par Ch.-L. Chassin, tomes II et III. — Paris, Paul Dupont, 1892.

M. Chassin a publié, presque coup sur coup, les deux volumes qui terminent la *Préparation de la Vendée*. Mais ce n'est qu'après l'apparition des trois volumes de la *Vendée patriote*, annoncée pour 1893, qu'il se croira en droit de dire comme Horace : *Exegi monumentum*. Le monument de l'historien vendéen, semblable à celui du poète, sera-t-il plus durable que l'airain ? Je n'ose l'affirmer, car il y a de l'alliage dans le métal de M. Chassin ; la passion politique et religieuse — anti-religieuse plutôt — que l'on devine partout, même où elle n'éclate pas, dans le livre, fait tort aux érudites recherches, aux lumineuses trouvailles de l'auteur.

La curieuse figure de Dumouriez militaire et diplomate, « Protée révolutionnaire, » comme on l'a appelé, remplit près des deux tiers du second volume de M. Chassin. Dans sa curieuse correspondance avec les ministres ou les fonctionnaires de la région, nous pouvons étudier le rôle très important que le maréchal de camp joue en Vendée tout le temps qu'il dirige la 12^e division militaire, commandée par le vieux Verteuil, jusqu'au jour où, appelé au ministère des affaires étrangères, il est remplacé par le général Marcé. C'est sous son action que s'organisèrent les bataillons des volontaires de la Vendée d'où devaient sortir le général Belliard, qui proclama l'indépendance de la Belgique, et le général Bonnamy, un des héros de la Moskova. C'est pendant sa présence réelle à la tête des troupes cantonnées en Vendée que se produisit cette singulière insurrection des femmes de l'île d'Yeu au cours de laquelle un des homonymes et des parents de M. Chassin témoigna beaucoup de zèle républicain (notons là une des premières manifestations belliqueuses de la femme vendéenne, de la future héroïne de Torfou et de Cholet, alors si peu *fanatisée* par les prêtres qu'elle force le curé de l'île d'Yeu, souffrant, à dire la messe de minuit). Ne laissons pas partir Dumouriez sans rappeler qu'il dit à Mercier du Rocher : « Je ne vous perdrai pas de vue, mon petit luron. » M. Chassin cite là une page amusante de Mercier, sa grande autorité ; c'est presque du Tallemant des Réaux. Ce qui est plus sérieux et ce que M. Chassin a eu raison de

noter, ce sont les traces d'une vive opposition au recrutement militaire, partout sensibles dans les campagnes vendéennes, plusieurs mois avant la levée des trois cent mille hommes et l'insurrection.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'arrivée et le séjour des volontaires de la Loire-Inférieure en Vendée. Quant aux mesures (expulsions, poursuites) prises contre les prêtres non assermentés, *réfractaires*, comme se plaît à les appeler M. Chassin, *non conformistes*, comme ils se qualifiaient eux-mêmes, l'historien les expose avec une complaisance manifeste, à grand renfort de documents, qu'il utilise au profit de sa thèse : *Le clergé coupable des guerres de Vendée*.

Un chapitre résume fort bien ce que l'on savait déjà de la conspiration du Midi ou du camp de Jalès et donne de curieux détails sur l'origine et les développements de l'autre conspiration royaliste, celle d'Armand de la Rouërie. On nous instruit ici des progrès de l'*Association bretonne*, jusqu'aux rapports de son chef la Rouërie avec les *Chouans* de la Mayenne et de la Bretagne.

Vers la fin de ce second volume, M. Chassin, parlant du bataillon républicain *Le Vengeur*, rappelle que ce bataillon fut exterminé à la bataille de Chantonay (5 septembre 1893). Il attribue la prise de Chantonay à d'Autichamp et à Royrand. J'espère montrer bientôt que tout le mérite de ce fait d'armes revient au général d'Elbée, qui dès le 27 août, organisa à Châtillon et conduisit en personne l'expédition contre Chantonay. Il est plus juste cependant d'attribuer la victoire à d'Autichamp et à Royrand, lieutenants de d'Elbée et commandant des divisions sous ses ordres, qu'à Lescure et à La Rochejaquelein, absents tous deux.

D'Elbée est souvent cité dans le tome III de la *Préparation*, qui enregistre les premiers faits de guerre dans le Poitou, la Bretagne et l'Anjou, la prise de Vihiers par les insurgés, la déroute du général Marcé au Pont-Charrault. M. Chassin, qui combat avec l'école critique de M. Port la *légende de Cathelineau* et en trouve les premières traces dans le rapport d'un transfuge, Jaudonet de Laugrenière, se montre, sur la foi des *Mémoires* de Turreau, assez bienveillant pour d'Elbée. Il tire même de l'interrogatoire subi à Noirmoutier par le généralissime une parole imprudemment prononcée, ou mal transcrite peut-être, contre les prêtres réfractaires, qui devient dans ses mains un argument, presque une arme. Je ne soupçonne pas Piet d'avoir falsifié l'interrogatoire, mais la parole dont il s'agit, et que pas un historien royaliste n'a relevée d'ailleurs, est en contradiction trop flagrante avec la piété si souvent affirmée de d'Elbée pour ne pas paraître douteuse.

Par les événements qu'il relate, ce tome III est le plus intéressant. Les élections en Vendée, la découverte de la conspiration de Bretagne, la fin misérable de la Rouerie dénoncée par un de ses amis devenu l'agent du gouvernement, le médecin Latouche-Cheftel, les effets de la proclamation de la République, du jugement et de la mort du roi, enfin tous les symptômes de l'insurrection que fait éclater l'appel des trois cent mille hommes, tant de faits particuliers dont se forme l'histoire sont étudiés et commentés dans la multitude de pièces originales que produit M. Chassin. Les discours prononcés par les députés de la Vendée au moment de la mise en accusation de Louis XVI sont bien utiles à connaître, perdus qu'ils étaient dans des recueils du temps ; quant au récit de la mort du roi martyr, fait par Santerre à Mercier du Rocher, j'imagine que M. Chassin lui-même ne l'a pas transcrit sans émotion. Je félicite avec lui les massacres de Machecoul, cette *Saint-Barthélemy rurale*, comme il dit, d'où Charette sortit un peu compromis. Mais à propos du faux évêque d'Agra, il lâche encore la bride à sa passion anticléricale, et son grand ouvrage, qui a tant de mérites, se termine par des pages de nature à inquiéter ou à attrister plus d'un lecteur.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LA BRETAGNE AUX GRANDS SIÈCLES DU MOYEN ÂGE (938-1364).

Résumé du cours d'histoire professé à la Faculté des Lettres de Rennes en 1891-1892 par Arthur de la Borderie, membre de l'Institut. — Rennes; Plihon et Hervé 1892.

Un des auditeurs du cours d'histoire de Bretagne de M. Arthur de la Borderie avait publié dans le *Journal de Rennes* un résumé de chacune des dix-sept conférences faites en 1891 et 1892 par l'éminent historien. Cédant au vœu de ses auditeurs, qui est aussi celui de tous les Bretons, M. de la Borderie a revu ces résumés, les a complétés, et vient de les réunir en un volume. Dans un court avertissement, l'auteur dit de son petit livre : « On y trouve sur l'histoire, les institutions, les monuments, les mœurs, la littérature de la Bretagne au moyen âge, beaucoup de notions utiles, récemment acquises par les travailleurs contemporains et que l'on chercherait vainement dans toutes les autres histoires de notre province. » On ne saurait mieux dire, mais il nous appartient d'a-

jouter que M. de la Borderie occupe le premier rang parmi ces *travailleurs contemporains*. Egalement soucieux du passé historique et intellectuel de la Bretagne, des monuments de pierre et des monuments écrits, il expose avec une concision qui n'exclut pas l'éloquence ce que l'on doit savoir de ces grandes figures, Saint Yves et Du Guesclin, retenir de ces glorieux épisodes, le siège d'Hennebont et le combat des Trente. Très mince et très nourri, ce livre est un vrai manuel.

O. DE G.

UNE AMAZONE VENDÉENNE : MADAME BULKELEY, par C. de la Chanonie.
Vannes, imprimerie Lafolye, 1892.

La guerre de Vendée a eu ses amazones, plébéiennes et aristocrates. Parmi ces femmes à qui on voudrait appliquer le mot d'Othello à Desdémone « belle guerrière », figurent M^{me} du Fief, M^{me} de la Rochefoucauld, M^{me} de Bruc et cette M^{me} Bulkeley dont M. C. de la Chanonie nous conte aujourd'hui la véridique et émouvante histoire.

Veuve déjà quand elle épousa l'officier irlandais Bulkeley, elle devait, par deux autres mariages, mériter le titre d'*épouseuse infatigable* que lui donne son biographe. L'héroïne joignait à un courage tout viril un charme qui la fit remarquer au camp de Charette, à Legé. Ses hauts faits, son dévouement pour le brave officier son mari, qui trouva la mort sur l'échafaud d'Angers, ses aventures de guerre et d'amour, sont racontés avec beaucoup de chaleur et d'agrément par M. de la Chanonie. M. Chassin, l'auteur de la *Préparation de la guerre de Vendée*, apprécie en termes élogieux ce nouvel ouvrage de notre distingué collaborateur, l'éditeur des *Mémoires de Tercier*.

O. DE G.

CŒUR BRETON, poésies d'Yves Berthou, préface de Charles Le Goffic.
— Paris, René Godfroy, éditeur, 1892.

Il deviendra aussi difficile de compter les livres des poètes bretons que les grains de sable et les étoiles. C'est en français que chantent tous ces bardes, mais en un français si bretonnant, que pas un des auteurs

anonymes des *guerz* ou des *sônes* recueillis par MM. de la Villemarqué et Luzel ne les renierait pour frères. Ecoutez l'un des derniers venus ;

Tant qu'on te parlera, langue sonore et sobre,
 Nous ne craignons jamais la honte ni l'opprobre.
 Nous ne serons jamais un peuple de pervers
 Tant que le Barz errant pourra chanter ses vers.

Celui qui s'exprime ainsi et qui avec son *Barz errant* nous fait res-souvenir de l'*Aveugle errant* d'André Chénier, se nomme Yves Berthou et est originaire d'un coin perdu des Côtes-du-Nord : Brélévénec, que M. Le Goffic, parlant latin malgré lui, appelle un *acropole lannionnais* et l'*arx sacra* de la race. On ne peut rêver un poète — et je me plais encore à citer le charmant préfacier — aussi *pleinement et uniquement Breton*.

N'allons pas chercher plus loin le rapprochement qui éclairera ma critique. Il y a de la littérature la plus raffinée, de l'art le plus subtil, dans *Amour breton* de M. Le Goffic : les épigraphes de toutes ces pièces d'anthologie sont des réminiscences d'Euripide ou de Virgile, voire même de Henri de Regnier ou de Raymond de la Tailhède, et le châle qui se croise sur la taille d'Anne-Marie a les plis harmonieux de la tunique grecque. La poésie de M. Yves Berthou n'a pas ces grâces, elle les abandonne à l'*homme venu de France* : de sentiment, d'allure, de geste, pour ainsi dire, elle est bretonne, et chez elle la passion bretonne parle toute pure.

Que ne puis-je donc vivre en ma vieille Bretagne.
 Oubliant le monde pervers,
 N'ayant qu'un seul ami, qu'une douce compagne.
 Qu'un village pour univers !
 Je t'aimerai toujours, berceau de mon enfance,
 Car ton air n'est point corrompu.
 Tout ce qui nous est cher l'est bien plus par l'absence,
 O mon cher paradis perdu !

C'est le cri de l'exilé. Dans une ville normande, le Cotez qu'est M. Berthou se trouve plus dépaysé que sous le ciel des tropiques.

C'est un mélancolique, imbu de la tristesse grise qui noie les contours de nos landes et de nos grèves. C'est un rêveur, enthousiaste des vieilles croyances, que le présent attriste plus qu'il ne le réjouit. Dans une très belle pièce, *Révolte*, il appelle la vengeance divine sur les Bretons oublieux du passé et son vers est âpre comme sa pensée.

Le mal du siècle a pénétré
 Dans les durs flancs du Menez-Bré.

Mais sous cette rudesse quelle sensibilité profonde ! Et comme il a le droit de maudire, celui qui bénit de la sorte !

Ce sol exhale-t-il un parfum inconnu ?
 En ce pays où plane encor l'Ame celtique,
 L'amour est pur de tout désir, presque mystique,
 Et verse dans le cœur un grand charme ingénu.

Plus découragé que Brizeux, M. Yves Berthou pleure sur les *derniers Bretons*. Par son saint patron, il y a, il y aura longtemps encore de ces vaillants champions de l'idéal, mais parmi ceux de l'heure présente nul n'était plus digne de connaître les secrets, de décrire les replis du cœur breton.

OLIVIER DE GOURCUFF.

..

LES AVENTURES DE MATHURIN GONEC, par Maxime Audouin. Illustrations de L. Ginos. — Paris, Ch. Delagrave, 1892.

Un romancier de talent, M. Maxime Audouin, l'auteur de *Jean et du Divorce de Roger*, vient d'enrichir la bibliothèque maritime bretonne. La vie et les mœurs des gens de mer auront toujours de l'intérêt pour les compatriotes de Jacques Cartier et de Duguay-Trouin, de Cassard et de Surcouf, et depuis qu'il s'est couvert de gloire en 1870 et au Tonkin, c'est le type français par excellence, ce marin breton, dont le Mathurin Gonec de M. Audouin nous offre la vivante image. Si votre enfance s'est réjouie des aventures merveilleuses du *Robert-Robert* de Fernand Desnoyers, et si plus tard vous avez jeté les yeux sur un livret aujourd'hui difficile à rencontrer *Patara et Bredindin*, imprimé à Brest en 1843, vous trouverez avec Mathurin Gonec en pays de connaissance. Mais pourquoi chercher des parents au fin gabier de M. Audouin ? Il est bien le fils de ses œuvres, celui qui, « des trois dents qui lui restent, grignote sa maigre pension dans un petit pays breton » et charme son auditeur du récit de ses aventures extraordinaires, réelles pourtant, coupées d'étranges onomatopées et de jurons nautiques. Le lecteur est charmé aussi et arrive tout d'un trait à la fin de ces dix histoires patriotiques et à la mort touchante du brave Mathurin. Si je voulais résumer l'impression que m'a laissée cette lecture, je dirais que, toute comparaison littéraire à

part, la différence entre le verbe rude de Mathurin, soulignant toujours une action vaillante, et la hablerie vaine de Tartarin, explique la différence des races. M. Audouin a le style qui convient au sujet : alerte, coloré, avec un peu de trivialité parfois. Le dessinateur, M. L. Ginos, contribue par ses amusants croquis à donner de l'attrait à un volume que les pères liront par-dessus l'épaule de leurs petits garçons.

O. DE G.

..

RIMES SINCÈRES, par Paul-Emile Demouth. — Flers-de-l'Orne, imprimerie A. Lévesque, 1892.

En 1890, la Société littéraire et artistique *La Pomme*, qui tenait ses assises annuelles à Avranches, décerna la plus haute récompense de son concours poétique à un jeune professeur de cette charmante ville, M. P. E. Demouth. La pièce couronnée était l'éloge d'un enfant d'Avranches, le général Valhubert, mort héroïquement à Austerlitz.

Je songe et m'aperçois que mon âme échappée
S'envole à grands coups d'aile au temps de l'épopée,

disait le poète, que sa flamme d'imagination juvénile avait préservé de tout contact avec François Coppée traitant le même sujet dans ses *Récits épiques*.

Ce bel et vibrant éloge de Valhubert et un autre poème patriotique « *Une larme du Chancelier de fer* », nous les retrouvons dans l'élégant volume que vient de publier M. Demouth. Mais ces *rimes*, si bien nommées *sincères*, nous apportent aussi des pièces plus intimes, confidentes des impressions joyeuses ou tendres, le plus souvent amères et douloureuses du jeune poète. Dans les sonnets bien frappés on sent le travail et l'effort. J'aime mieux M. Demouth dans des poésies de longue haleine, quand il fait sur lui-même, dans la pièce adressée « A des heureux », un triste et touchant retour, quand il dédie à Paul Harel une épître rustique « *La neige aux champs* » ou quand il écoute la *Chanson de sa bouilloire*, évocatrice de tous ses souvenirs de famille. En ce genre, M. Demouth a plus que du talent, il a de l'âme.

O. DE G.

LA CAMPAGNE DE MORÉE. 1828. *D'après les notes d'un témoin, recueillies par le docteur ECOT, médecin-major de 1^{re} classe au 65^e régiment d'infanterie.* Nantes, 1892.

M. le docteur Ecot ayant trouvé dans ses papiers de famille une relation de la campagne de Morée en 1828, écrite par un témoin oculaire, son grand-oncle, M. Joseph Leroux, né à Nantes le 23 juillet 1810 et mort dans la même ville le 13 décembre 1862, vient de la publier avec une introduction et des documents historiques, une carte et des notes qui la complètent et l'expliquent.

Ce récit rappelle, par sa forme littéraire, celui que M. René Kerviler fait paraître dans cette Revue sous le titre : *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate publiés par son fils* : c'est de l'histoire vue non par ses grands, mais par ses petits côtés, qui sont souvent les plus intéressants et les plus instructifs.

Comme chacun envisage un peu les choses à son point de vue, M. Ecot, étant médecin militaire, a considéré, en finissant, la campagne de Morée au point de vue médical, d'après quelques renseignements donnés par son parent et aussi d'après *l'Histoire médicale de l'armée française en Morée* publiée en 1829 par G. Roux, médecin en chef, et le *Dictionnaire de l'Armée de terre* du général Bardin (1849, 9^e partie p. 2712). Il a extrait de ce dernier ouvrage quelques faits typiques bien intéressants sur les maladroites administratives commises lors de cette campagne. En voici un « Les médicaments étaient enfouis dans des bâtiments de charge, mais on ignorait lesquels. . . » Le quinquina, caché à la base de montagnes de fourrages, « n'y put être retrouvé que quand la fièvre décimait l'armée ! » En voici un autre : « Le soldat ne vivait que de viandes salées alors que le Ministère le croyait trop pourvu de viande fraîche et que l'on envoyait des filets pour qu'on fit vivre de poissons de mer l'armée. » — Espérons que de telles maladroites, ne se reproduiront plus et que l'armée française, au Dahomey et au Tonkin, est pourvue abondamment des choses indispensables à son entretien et à sa santé.

D. C.

..

LE COQ DE SOUVIGNY, opéra-comique en un acte, par Jules Gringoire, musique de Raoul Boisshot. — Nantes, Imprimerie centrale, 1892.

Sous le pseudonyme de Jules Gringoire, un littérateur nantais s'est, à plusieurs reprises, essayé dans le roman, la critique, la littérature dramatique. La dernière de ses pièces, représentée à Nantes l'année dernière, et cette année à Rennes, est un opéra comique, *Le Coq de Souvigny*. Ce coq de village, un brigadier de cuirassiers, a quelques traits de ressemblance avec le sergent Max du *Châlet*. Il y a dans ce petit ouvrage une véritable entente de la scène, et les couplets qui l'émaillent sont pleins de facilité et de belle humeur. La musique de M. R. Boisshot a été fort appréciée aussi du public breton.

O. DE G.

..

Nous voyons avec peine l'*Hermine* s'acharner contre des poésies publiées par la *Revue de Bretagne*. Avons-nous jamais songé à critiquer le *Moniteur officiel* de l'école rennaise ?



Le Gérant : R. LAFOLYE.

AU PAYS BRETON

LE PARDON DE PLOUGRESCANT

ET LE

CANTIQUE DE SAINTE ÉLIBOUBANE

I

On sait combien le culte des saints est développé en Bretagne et sympathique aux Bretons. Les milliers de chapelles qui peuplent nos vallons et nos collines, les milliers d'*ex-voto* qui tapissent ces chapelles en portent depuis des siècles un témoignage éclatant.

Mais le caractère de ce culte n'est pas le même envers tous les bienheureux.

Vis-à-vis des saints de l'histoire évangélique et de l'Eglise universelle, les apôtres, les docteurs, etc., ce culte est grave et profondément révérencieux. Vis-à-vis des saints locaux, des vieux saints bretons, des patrons de la province, de la race et de la paroisse, il prend un autre caractère : un peu moins de révérence peut-être, un peu plus de familiarité, surtout des élans de tendresse, des ardeurs d'affection, une confiance inébranlable, un amour et un respect tout filial, avant tout comme fond, comme source, un sentiment essentiellement familial. Oui, le Breton pense et se dit :

— Ce bon saint est de notre race et de notre famille. Il ne s'occupe pas, comme tant d'autres, de tout l'univers catholique. Ses soins et ses préoccupations, il les concentre sur nous, les hommes de sa nation et de sa langue, les gens de sa paroisse, de cette paroisse où il prêcha jadis l'Évangile, dont il bâtit la première église. C'est notre père dans la foi, notre frère par le sang ; il ne cesse de

veiller, de protéger cette peuplade chrétienne et bretonne qu'il a fondée et qui est toujours sa famille. Adressons-nous donc à lui avec confiance dans tous nos besoins, il ne manquera pas de nous secourir. Et surtout honorons-le, fétons-le avec la joie vive, libre, surabondante que font éclater des enfants chéris quand ils célèbrent la fête d'un père bien aimé.

Voilà les sentiments qui inspirent nos pardons de Basse-Bretagne, et que j'ai vu tout récemment se donner carrière avec une naïveté simple et touchante, avec une ardeur allant jusqu'à l'enthousiasme.

II

Plougrescant est une grosse paroisse de la côte, à deux lieues nord de Tréguer. Bien que l'église paroissiale soit sous le vocable de saint Pierre, le vrai patron est saint Gonéri, qui a une belle vieille chapelle à cent mètres de la paroisse. De même, il y a deux bourgs, le bourg de Saint-Pierre et le bourg de Saint-Gonéri qui est le plus considérable : aussi les gens de Plougrescant ne se gênent pas pour dire que saint Pierre a volé saint Gonéri, et que c'est celui-ci qui devrait être patron de l'église paroissiale. Il y a bien apparence, ou pour mieux dire certitude, qu'il en était ainsi autrefois. — Avant donc de parler du pardon, parlons du patron.

Gonéri était un moine de l'île de Bretagne (Grande-Bretagne), qui vivait au commencement du VI^e siècle, et fut entraîné avec sa mère et toute sa famille dans l'une des nombreuses bandes de Bretons insulaires qui, chassés de leur pays par les féroces Saxons, vinrent chercher un refuge dans la péninsule armoricaine¹, dont ils firent la petite Bretagne, — notre Bretagne.

Cette bande s'établit sur la pointe de terre qui s'élance dans la mer entre l'embouchure du *Jaudi* et l'anse actuelle du *Port-Blanc*. Comme plusieurs de ses compatriotes, — entre autres le premier

¹ S. Gonéri venait certainement de la Grande-Bretagne et nullement, comme quelques-uns le croient, de l'Irlande, car la version la plus ancienne de sa légende porte : « Eodem tempore quo beatus Gonerius *Britannia* venit in Armorichiam », etc. (*Blancs-Manteaux*, vol. 38, p. 745).

évêque de Léon *Paulus Aurelianus*, — le chef de ces émigrés portait, quoique Breton, un nom de forme toute romaine : il s'appelait *Crescentius*, que les Bretons prononçaient *Creskent* ou *Crescant*. La petite colonie ou peuplade (*plou* en breton) formée sous sa direction prit, ainsi que son territoire, le nom de son chef, conservé jusqu'à nos jours, puisqu'elle s'appela et s'appelle encore *Plou-Creskant*, et par adoucissement *Plougrescant*¹.

Sur ce territoire s'établirent, avec le reste de la bande, la mère et toute la famille de Gonéri. Mais lui, poussé par l'âpre passion de la solitude et de l'ascétisme, si impérieuse, si dominante à cette époque chez les moines bretons, il se sépara de sa famille, gagna l'intérieur des terres, s'enfonça dans l'immense, l'inextricable forêt de Brekilien, qui couvrait alors toute la région centrale de la péninsule armoricaine. Là, dans un coin du territoire resserré entre le haut cours du *Blavet* et celui de l'*Out*, tout près de cette dernière rivière — territoire que l'on appelait *Branguili* — il installa au milieu des bois un petit monastère, défricha autour de lui un quartier de forêt; puis ayant découvert à peu de distance une clan d'Armoricains indigènes et idolâtres, il se mit à leur prêcher l'Évangile. Payé d'abord de ses peines en coups et blessures par le chef païen appelé Alvand, il réussit à le convertir avec tout son clan, qui occupait un territoire dit *Noala*, répondant à l'immense paroisse de Noial-Pontivi comme elle était avant la Révolution.

Entre temps, dans le canton défriché par Gonéri étaient venus s'établir des Bretons qui étendirent encore la culture et le défrichement de la forêt, si bien qu'autour du petit monastère se fonda un nouveau *plou*², ayant pour centre l'oratoire de Gonéri, mais ôtant à cet oratoire et à ce coin de terre le charme d'extrême et profonde solitude qui y avait attiré notre cénobite. Gonéri vit avec peine l'invasion de son désert.

¹ Ainsi Ploufragan (près Saint-Brieuc) prit et a conservé le nom du chef des émigrés bretons qui fonda ce *plou*; il s'appelait Fracan, d'où *Plou-Fracan*, adouci en *Ploufragan*. — La prononciation bretonne moderne a encore adouci *Plougrescant* en *Plouvouscan*.

² Ce *plou*, qui prit tout naturellement le nom de son fondateur, est représenté par la paroisse de *Saint-Gonneri*, aujourd'hui commune du canton et arrondissement de Pontivi, à trois lieues nord-est de cette ville.

A ce moment, ses compatriotes établis à Plougrescant, ayant retrouvé sa trace, le pressèrent de revenir parmi eux. Ils avaient besoin de lui. Chaque *plou* en effet, dans son principe, était une petite société à la fois civile et religieuse, dirigée par un chef temporel — brave guerrier, — et un chef ecclésiastique, prêtre ou moine, — car l'église bretonne à cette époque était presque exclusivement monastique. En Crescant (*Crescentius*) le nouveau *plou* avait son chef temporel ; pour sa direction spirituelle il avait compté sur Gonéri ; mais celui-ci par excès d'humilité et passion de la solitude s'étant dérobé, l'organisation de la petite colonie bretonne était restée en souffrance.

Voyant donc son désert de Branguili bien compromis par le nouveau *plou* qui s'y était formé, regardant aussi comme terminée et menée à bien sa mission évangélique sous les rudes ombrages de la grande forêt armoricaine, Gonéri se rendit au désir de ses compatriotes et revint à Plougrescant. Il y trouva sa vieille mère Eliboubane retirée dans le verdoyant îlot de Loaven, à 700 mètres de la côte, y menant une vie si austère, si entièrement tournée vers le ciel, qu'on la considérait comme une sainte.

Gonéri l'allait souvent visiter pour être assisté de ses conseils dans sa nouvelle mission. Par ses soins une église fut construite, le service religieux fut organisé, assuré ; grâce à lui enfin, l'Évangile fleurit dans la colonie bretonne de Plougrescant. Là il mourut, là encore on voit dans sa chapelle non seulement son chef, ses reliques, mais aussi son antique sarcophage en calcaire coquillier.

Les habitants de Plougrescant ont donc bien raison — comme ils l'ont toujours fait, comme ils le font encore aujourd'hui — d'appeler Gonéri leur *père* et sainte Eliboubane leur *grand-mère*.

III

En petits-fils respectueux, deux fois par an ils s'en vont visiter la vénérable aïeule. Aux Rogations et aux vêpres de l'Ascension, la procession de la paroisse passe la mer et va célébrer l'office dans l'île de Loaven, à la chapelle de sainte Eliboubane. Une flottille de

bateaux couvre la mer, portant des centaines de paroissiens, souvent plus d'un mille ; en tête, sur la plus grande barque, au milieu du clergé qui chante des cantiques ou des psaumes, se dresse la statue de saint Gonéri. Aussi dit-on alors que le bon saint s'en va visiter sa mère.

Jusqu'ici la sainte recevait cette visite avec grande joie, grande reconnaissance, mais elle ne bougeait pas de chez elle, elle ne la rendait pas. Cette année — chose qu'on n'avait pas vu de mémoire d'homme — elle l'a rendue, elle a même fait chez son fils un séjour prolongé.

Le pardon de saint Gonéri — qui est le pardon de la paroisse — se célèbre le quatrième dimanche de juillet. Cette année, le zélé recteur de Plougrescant, M. le chanoine Le Pon, avait eu l'idée de faire précéder le pardon d'une mission prêchée par deux Pères Capucins parlant parfaitement le breton (le P. Célestin et le P. Emmanuel), et le premier jour de cette mission, le 14 juillet, on était allé processionnellement à Loaven chercher sainte Eliboubane. La statue de la bienheureuse, un peu primitive, avait revêtu pour la circonstance un costume d'une élégance grave et majestueuse, taillé par des mains gracieuses entre toutes, qui donnent de la grâce à tout ce qu'elles touchent : vraies mains de fées auxquelles saint Gonéri devait aussi une belle coule blanche, dans laquelle il se drapait fièrement.

Quand sainte Eliboubane, portée par les femmes de Plougrescant, s'approcha de la chapelle Saint-Gonéri, son fils, soutenu sur les épaules des hommes, en sortit pour la venir recevoir, et lorsque se joignirent les deux statues, saint Gonéri donna à sa mère une filiale accolade. Alors la foule rustique qui entourait le cortège, ce peuple d'une foi vive, d'une imagination prompte et ardente, qui garde en son âme, comme un trésor transmis de génération en génération, le souvenir inconscient mais toujours vivant de son plus lointain passé, — ce peuple eut la vision d'une des scènes de sa primitive histoire, il crut voir dans la réalité son père et patron saint Gonéri s'inclinant respectueusement devant sa mère, la saluant d'un pieux baiser — et des larmes d'émotion, d'attendrissement, mouillèrent es joues de tous les assistants.

IV

Le pardon proprement dit commença, le 23 juillet au soir, par l'office des vêpres chantées tardivement dans la chapelle de Saint-Gonéri, et suivies d'une procession, non pas aux flambeaux, mais aux lumières, car tous les arbres du bosquet qui entoure la chapelle, toutes les maisons du bourg de Saint-Gonéri, tous les chemins, les champs, étaient illuminés à *giorno* de bougies, de verres de couleur, de lanternes vénitiennes, etc., avec des croix, des étoiles, des dessins de toute sorte, sur la longueur d'un grand kilomètre, jusqu'au champ du Kélen, où fut tiré un feu d'artifice. Quatre mille personnes au moins suivaient cette procession, et si la curiosité pouvait y être pour quelque chose, le sentiment religieux n'était pas moindre, car à l'aller et au retour cette grosse foule, toujours calme et en bon ordre, ne cessa de chanter pieusement cantiques et litanies.

Le lendemain dimanche, avec une assistance guère moins nombreuse, avec le concours de l'excellente musique du petit séminaire de Tréguer, on chanta solennellement grand'messe et vêpres, non dans la chapelle Saint-Gonéri qui eût été, malgré ses dimensions respectables, beaucoup trop petite, mais dans le joli bois qui la couvre de son ombre. Le prône fut fait du haut d'une chaire de pierre qui sert de base à un calvaire de granit. Après la grand'messe, les assistants passèrent un à un sous le chef de saint Gonéri, inclus dans une châsse en cuivre doré, soutenue à tour de rôle par les notables de la paroisse. Après vêpres, saint Gonéri et sa mère allèrent rendre visite à saint Pierre : leurs reliques et leurs statues, processionnellement portées dans l'église de la paroisse, y assistèrent à un salut solennel, puis revinrent, toujours en grand cortège, dans leur propre domaine, c'est-à-dire dans la chapelle Saint-Gonéri.

V

Le lundi 25 était marqué pour la séparation de la mère et du fils : on devait ramener dans son île sainte Eliboubane. De la chapelle Saint-Gonéri à la côte, la procession suivit, trois kilomètres durant, un chemin caillouteux, que les habitants avaient, par endroits, jonché de verdure ; les deux statues, portées par les fidèles, allaient tantôt montant, tantôt descendant, au milieu des bannières des confréries et des deux grands étendards des marins en fine soie de Chine aux couleurs nationales, flottant largement au vent, traçant, signalant au loin la marche du cortège. Trois à quatre cents paroissiens suivaient : une douzaine de barques les attendaient sur la côte pour les passer dans l'île. Mais auparavant saint Gonéri devait faire ses adieux à sa mère ; dans cette suprême accolade, la crosee du saint abbé accrocha le voile d'Eliboubane, on ne pouvait les séparer :

— Voyez, disait la foule avec conviction, saint Gonéri ne veut pas qu'on lui ôte sa mère, il voudrait la garder avec lui !

Cependant la séparation se fit, les barques cinglèrent vers l'île, le clergé en tête dans la plus grande, chantant le cantique de sainte Eliboubane — dont nous parlerons tout à l'heure — les autres barques, derrière elle, lui répondant en reprenant le refrain.

Dans cette traversée la bonne sainte montra à ses *petits-fils* sa puissance. Le vent était contraire ; malgré la brièveté du trajet il fallait courir quelques bordées. Un canot vira de bord mal à propos, le vent s'engouffrant dans la voile le fit chavirer à demi, le flot allait remplir la coque de noix. Juste à ce moment le mât rompit, la voile tomba, le canot reprit son équilibre et en quelques coups de rames gagna la côte :

— Bien sûr, s'écria le patron, vieux loup de mer qui a quarante-huit ans de *navigage*, oui bien sûr, c'est notre grand'mère sainte Eliboubane qui a cassé mon mât au bon moment !

Le débarquement fut assez pittoresque, il fallait descendre des barques sur d'étroites planches ; les femmes avaient peur, criaient,

LE CANTIQUE DE SAINTE ÉLIBOUBANE



KANTIK SANTEZ ELIBOUBANA, PÈ LIBOUBANA,

EN ENEZEN LOAVEN



DISKAN.

*Konéri ha Liboubana,
Ni ho salud bepred gand joa :
Abeurz Doue reit d'imp bennoz
Ha gras da vond d'ar baradoz.*

1

Enezenig Loaven, enezen vinniget,
Lar d'in piou a weliz gwech-all-goz o toned,
O toned deuz Breiz-Veur da gad ann Arvorik
Hag hi ken truezuz o kanan 'n ho bagig ?

2

Piou a weliz, c'houi lar? — Me meuz gwelet a-bell
Ar zent koz a garet o tond da Vreiz-Izel ;
Kanan rent truezuz, o kouitaat ho bro,
Evel ma kanomp-ni ofis ar re varo.

3

Kanan rent truezuz, war gwacho ar mor braz,
O laret kenavo evit biken ziouaz !
Ha da Vreiz-Veur, ho bro, ha d'iliz ho faroz,
D'iliz ho badeiant ha berred ho zud koz.

4

Joauz braz e kanent oc'h arriet en od,
 Hag o rei d'an douar eur pok gant ho diou jod.
 « Te vo breman hon bro, ô Breiz-Izel ! » eme.
 — Bro ar zent zo dre-oll, lec'h ma karont Doue.

5

En ho zouez oa Modez' ha Briag³ ha Tual
 Seva³ ha Koupaia⁴ ha kalz kalz a re-all,
 Ha sent mad Plouvouskan, ar zent a garomp-ni :
 Santez Liboubana hag he mab Koneri.

6

Koupaia el Langoat a adzavaz he c'her,
 Ha Tual a deuaz d'Eskop da Landreger ;
 Santez Liboubana, gant he mab Koneri,
 War douar Plouvouskan a rez ive ho zi.

7

« Kers da vro Plouvouskan, ma hinderv Koneri,
 « Eno te vo karet evel ne zo hini ;
 « Pa glevin — me Tual — da gloc'h du-hont o son,
 « E mo sonj ac'hanont, ha sonj mad em c'halon. »

8

Eur wech da nebeutan, eur wech ebarz ar bla.
 E tirede Tual da welet Koupaia ;
 Ha d'enezen Loaven e teue Koneri
 Da dremen eun devez, gant he vam, en he zi.

¹ Sant Vodez, patron Lanvodez.

² Sant Briag, patron Bourvriag.

³ Santez Seva, c'hoar sant Tual.

⁴ Santez Koupaia, mam sant Tual ha patronez Langoal.

9

Parzeg kant la zo boue, ha Koneri, bep bla,
 A zo deut da welet he vam Liboubana.
 Hirie Liboubana a ia, d'he zro ive,
 Da welet Koneri, elec'h ma man he ve.

10

« Deut gan-in, ma mam vad, » neuz laret Koneri,
 « Deut beteg Iliz Per, deut gan-in da bedi :
 « An dud en Plouvouskan ko kar a greiz kalon,
 « Deut, ni bedo vit-he, en-pad ar mision. »

11

C'houi zo bet eur vam vad, santez Liboubana,
 Evid-omp-ni, mammo, goulet hep eana,
 Goulet nerz ha dousder, ma vo hon bugale
 Fidel d'ho zud bepred ha fidél da Doue.

12

Kalz aman a gouita ho broig Breiz-Izel :
 Da c'honed ho bara, e renkont mond pell pell.
 Gret d'he distrei d'ar ger, ô santez vinniget,
 Dinam ha didamal, evel gwir Vretoned.

13

Reit avel vad bemde da vag an nocherrien,
 Ma teint bemde d'ar ger pinvidig ha laouen ;
 Ha da Loaven, bep bla, gant ho bag, hi deuo
 Da dremen an dud vad a ia d'ho pardonio.

14

Al labourer ive ho kar, Liboubana,
 Goulet bennoz Doue war he barko bep bla ;
 Ha Doue a roio ho bara pemdeiek
 D'an dud vad a labour devot ha kalonek.

15

O sent koz Plouvouskan, dalc'het stard 'n hon c'halon
 Ha fe ha karante ar gwir rilijion ;
 Ni fell d'imb, evel-d'hoc'h, goude ar vue-man,
 Kavet er baradoz bue da diskouizan.

LAOUENANIC ZANT ERVOAN.

CANTIQUE DE SAINTE ÉLIBOUBANE OU LIBOUBANE

HONORÉE EN L'ILE DE LOAVEN

REFRAIN

Gonéri et Liboubane.
 Toujours nous vous saluons avec joie.
 Au nom de Dieu, donnez-nous votre bénédiction
 Et (obtenez-nous) la grâce d'aller en paradis.

1

Chère île de Loaven, île bénie,
 Dis-moi qui tu as vu venir jadis,
 Venir de Grande-Bretagne en Armorique,
 Chantant si tristement dans leur petite barque ?

2

— Qui j'ai vu? dites-vous. J'ai vu au loin
 Les vieux saints que vous aimez venir en Breiz-Izel.
 Ils chantaient tristement en quittant leur pays,
 Comme nous quand nous chantons l'office des morts.

3

Ils chantaient tristement sur les vagues de la grande mer,
 Disant adieu pour toujours, hélas !
 Et à la Grande-Bretagne leur pays et à l'église de leur paroisse,
 A l'église de leur baptême et au cimetière des ancêtres !

4

Mais joyeux ils chantaient en abordant au rivage,
 Et en baisant de leurs deux joues la terre :
 « Tu seras désormais notre patrie, ô Breiz-Izel », disaient-ils.
 La patrie des saints est partout où ils aiment Dieu.

5

Dans le nombre étaient Maudez et Briac et Tudual¹,
 Et Seva et Koupaia² et beaucoup, beaucoup d'autres,
 Et les bons saints de Plougrescant, les saints que nous aimons,
 Sainte Eliboubane et son fils Gonéri.

6

Koupaia à Langoat rebâtit sa maison,
 Tudual devint évêque de Tréguer,
 Sainte Eliboubane et Gonéri son fils
 Sur la terre de Plougrescant établirent leurs demeures.

¹ Patrons de Lanmodez, de Bourbriac, de Tréguer.

² Sainte *Koupaia* en breton, en latin *Pompæa*, en français *Pompée*, était la mère de saint Tudual, dont sainte *Sève* ou *Seva* était la sœur.

7

— « Va au pays de Plougrescant, mon cousin Gonéri ;
« Là tu seras aimé comme personne,
« Et quand j'entendrai — disait Tudual — ta cloche sonner là-haut
« J'aurai souvenance de toi, et bonne souvenance, au cœur. »

8

Une fois au moins, une fois dans l'année,
Tudual courait visiter Koupaia,
Et à l'île de Loaven venait Gonéri
Passer une journée avec sa mère dans sa maison.

9

Et voilà quatorze siècles que Gonéri, chaque année,
Vient visiter sa mère Liboubane ;
Aujourd'hui Liboubane accourt à son tour
Pour voir Gonéri, là où s'élève le tombeau de son fils.

10

— « Venez avec moi, ma bonne mère », a dit Gonéri ;
« Venez jusqu'à l'église de Saint-Pierre, venez prier avec moi.
« Les gens de Plougrescant vous aiment de tout cœur ;
« Venez, nous prions pour eux pendant la mission. »

11

Vous fûtes une bonne mère, sainte Eliboubane :
Pour nous autres mères, demandez sans cesse,
Demandez force et douceur, afin que nos enfants
Soient toujours dévoués à leurs parents et fidèles à Dieu.

12

Beaucoup ici quittent leur cher pays de Breiz-Izel ;
Pour gagner leur pain ils sont obligés d'aller bien loin :
Faites, ô sainte bénie, qu'ils reviennent à la maison
Sans mal et sans reproche, comme de vrais Bretons.

13

Donnez bon vent, tous les jours, à la barque des nochers,
Afin qu'ils rentrent, chaque jour, riches et joyeux,
Et à Loaven, tous les ans, ils viendront dans leurs barques
Passer les braves gens qui accourent à vos pardons.

14

Le laboureur vous aime aussi, Liboubane :
Demandez tous les ans pour ses champs la bénédiction de Dieu,
Et Dieu donnera leur pain quotidien
Aux braves gens qui travaillent pieusement de tout leur cœur.

15

O vieux saints de Plougrescant, maintenez fermement en nos âmes
Et la foi et l'amour de la vraie religion.
Nous voulons comme vous, après cette vie,
Trouver au ciel une autre vie pour nous reposer.

LE ROITELET DE SAINT YVES.



LA

DÉFENSE DES COTES DE BRETAGNE

AUX XVI^e & XVII^e SIÈCLES

Au moment où le mariage d'Anne de Bretagne avec le roi Charles VIII mettait fin aux guerres qui avaient si longtemps régné entre les deux pays, l'armée bretonne comprenait, comme toutes les armées du XV^e siècle, des forces permanentes et des milices. Les forces permanentes, dont l'effectif atteignait à peine un millier d'hommes, n'avaient plus de raison d'être : ceux qui en faisaient partie allèrent grossir les rangs des compagnies d'ordonnances françaises, mais en petit nombre, presque sans entrain, surtout après les guerres de la Ligue, et il faut attendre le dernier quart du XVII^e siècle pour retrouver en masse dans l'armée française les descendants des compagnons de Duguesclin, de Clisson et de Richemont.

Les milices n'avaient point les mêmes raisons de disparaître. Elles comprenaient alors l'arrière-ban, les francs-archers et les milices urbaines. Les francs-archers et les élus qui forment la réserve sont des fantassins fournis par les paroisses rurales, équipés aux frais de celles-ci, et marchent sous la conduite d'un gentilhomme nommé en général dans chaque évêché par le duc'. C'est sur le

* Citons à Nantes, Bertrand de Muzillac, 1480; Guillaume Callon, 1509; à Vannes, Yvon de Tréanna, 1480-85; Pierre Hémerly, 1485; Jehan de Brignac, 1509; François de Kerguenal, 1550; Jehan de Quengo, 1560; à Quimper, uni à Vannes sous François II, Guillaume de Loyon, 1509; M. du Garo, 1560; à

même mode que fut levée extraordinairement, de 1480 à 1491, la milice roturière des bons corps. Les francs-archers étaient passés en revue par un gentilhomme appelé commissaire, et qui, au moment où cette fonction devint permanente, était en même temps chargé de passer la revue de l'arrière-ban. Sa tâche n'était pas toujours très facile, comme en témoigne une lettre du commissaire des francs-archers de Dol au duc d'Etampes, le 15 mai 1553. Le capitaine de Trémigon avait fait mille difficultés, il avait voulu faire agréer pour son porte-enseigne un gentilhomme que M. de Guémadeuc réclamait comme ayant servi sous lui ; il voulait faire habiller de neuf tous ses francs-archers, et sur une observation du commissaire que cela n'avait lieu que pour les nouveaux, il s'emporta et déclara qu'avant la fin du jour il leur eût fait mettre en pièces leurs vieux habits ; il ne voulait pas agréer un franc-archer en remplacement d'un autre qui se disait malade ; enfin il voulait se faire payer à Cancale, où seul, en tête à tête avec le trésorier, il lui eût fait faire ce qu'il eût voulu. « Pour conclusion, c'est la compagnie d'hommes que j'aimerais le moins, car ce ne sont que colères et injures, de quoi me voulut user en pleine montre sans que je lui dis qu'il ne s'y avançât pas. » Aussi le capitaine général des francs-archers est-il, au temps où l'unité de commandement est indispensable, une des plus importantes fonctions militaires du duché. A la fin du XVI^e siècle, vers 1580, il n'est plus question des francs-archers. Cent ans plus tard, Louvois leur rendra l'existence sous le nom de milices.

Les milices urbaines vécurent plus longtemps. Uniquement chargées de la garde des villes, exercées au tir de l'arbalète, puis de l'arquebuse dans les jeux militaires des papegauts, elles fournissent, en cas de péril imprévu, leur contingent à la défense. Lors du siège de Belle-Ile en 1674, six compagnies de cinquante

Léon, Montauban, 1509 ; M. de Kernabat en 1560 ; à Tréguier, Alain de Rosnivinen, 1476-80 ; Roland de Kermoyan, 1509 ; à Saint-Brieuc, uni à Tréguier sous François II, François Madeuc, 1509 ; Robert Henry, 1551 ; Geoffroy de Châteautro, 1556 ; François de Trémigon, 1573 ; à Saint-Malo, Renaud de Brignac en 1509 ; Pierre Thomas de la Caunelaye en 1555 ; à Dol, Jean de Trémigon, 1509 ; Tristan de Trémigon, 1553 ; à Rennes, Jean du Plessis, 1509 ; Jean de la Barre, 1554 ; Jean Lambert, 1556.

hommes chacune, commandées par le premier connétable de Rennes, M. du Margat, quittent la ville le 17 juillet pour aller monter sur la côte du Morbihan une garde de deux à trois mois ; en 1746, lors du siège de Lorient, le maire de Saint-Brieuc, M. de Villemain, conduit au secours de la ville un détachement de la milice bourgeoise dont il est le colonel ; mais ce sont là des faits exceptionnels, et l'histoire des milices urbaines appartient plutôt à l'histoire des villes qu'à celle de la province de Bretagne.

Il n'en est pas de même de l'arrière-ban : pendant plus de deux siècles après la réunion du duché à la France, il demeure le type idéal de l'armée bretonne, exclusivement composée de Bretons, exclusivement adonnée à la défense de la Bretagne.

On sait que suivant l'importance de leur fief, les possesseurs de terres nobles, gentilshommes ou anoblis, étaient tenus de fournir un nombre déterminé de cavaliers armés ; une ordonnance de Pierre II en 1450, une autre de François I en 1467, règlent minutieusement le nombre d'hommes et l'armement que comportent les différents revenus : tel comparait en homme d'armes, avec un ou plusieurs chevaux, tel en archer, tel en jusarmier. Une ordonnance de 1471 fixe à dix réaux par mois la paye de l'homme d'armes, à six celle de l'archer, à quatre celle du jusarmier. Sous le règne de François II, les convocations sont fréquentes : outre l'éternel ennemi de la Bretagne, l'Anglais, contre lequel on arme deux fois (octobre 1462, décembre 1483), un autre péril menace sans cesse la frontière bretonne : l'hostilité cauteleuse de Louis XI préoccupe fort François II, à chaque instant il est en éveil, redoutant une agression, et pour avoir toujours son monde sous la main, il multiplie les convocations. Du mois d'octobre 1463 au mois d'avril 1487 on en compte quinze ou seize¹. Parfois on en

¹ La bibliographie des montres du règne de François II comprend :

En 1464, la montre de l'évêché de Vannes (Bibliothèque Le Frotter, à Quintin, dit M. de Courcy, et bibl. de Rennes).

En 1467, Léon (Bibl. nat. ms. fr. 22. 361) ; Saint-Malo (*id.* bibl. de Rennes).

En 1472, Dinan, publiée par M. des Salles (Evesché de Saint-Malo. Anciennes Réformations).

En 1479, Saint Brieuc (publiée par erreur par M. de Courcy comme de 1469 dans les *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, t. v) ; il en

compte deux dans une année ; en ce cas, le plus souvent, la première revue se passe en robe, c'est-à-dire sans armes ; et ce n'est qu'à la seconde que l'on s'assure que véritablement les gentilshommes ont l'armement requis. La désignation de leurs chefs se fait d'une manière assez originale. Le duc désigne un certain nombre de capitaines, 29 en 1467, sous la bannière desquels chaque gentilhomme est libre de se ranger ; certains capitaines sont recommandés de préférence aux gentilshommes de certains évêchés, mais le duc a bien soin de déclarer que ce n'est là qu'une indication qui n'emporte après elle aucune obligation. D'une convocation à l'autre, on peut changer de capitaine, et tel qui a servi sous Rieux sert l'année suivante sous Coëtquen. Une fois la montre terminée, si la mobilisation doit s'ensuivre, on indique aux gentilshommes le lieu d'assemblée de leur capitaine, on leur fixe le jour où ils devront y être rendus, on leur donne un délai d'une douzaine de jours, et tout est dit.

Pas plus que les capitaines, les commissaires chargés de s'assurer si tous les nobles sujets à l'arrière-ban sont présents à la montre et convenablement équipés ne sont permanents. Leur nombre varie de deux à quatre : tantôt ce sont de grands personnages du pays, tantôt de simples officiers de la maison du duc. Le sire du Pont tient en 1469, 1481 et 1483, la montre de Quimper ; la première fois il est accompagné de Roland de Rostrenen qui tient de 1477 à 1481 la montre de Tréguier avec le vicomte de Coetmen ; un maréchal des logis de l'hôtel du duc, Olivier Le Moenne, tient en 1480-81 la montre de Tréguier, en 1483 celle de Poher. Le lieu d'assemblée varie aussi : c'est tantôt la ville épiscopale, tantôt et plus souvent une autre ville ; certains diocèses en ont plusieurs,

existe une copie bien meilleure à la bibliothèque de Saint-Brieuc ; Tréguier (Bibl. nat. ms. fr. 18.712 et 22.321) ; Dinan (Arch. des Côtes-du-Nord, C. 7).

En 1480, Dol (Bibl. de Saint-Brieuc) ; Tréguier (Bibl. nat. ms. fr. 18.712 et 22.321).

En 1481, Quimper, publiée par M. de Fréminville (*Antiquité du Finistère* tome II) ; Tréguier (*Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord* tome I) ; Vannes (Bibl. nat. ms. fr. 18.712 et 22.321).

En 1483, Quimper (Bibl. nat. ms. fr. 22.361).

l'archidiaconé de Dinan et celui de Porhoët dans l'évêché de Saint-Malo ont chacun le leur.

L'arrière-ban, très onéreux pour la noblesse, rarement au complet dès le début, sans cesse appauvri par les nombreux congés que prennent les gentilshommes, se débande à la première occasion ; malgré tout, les ducs s'en servent, et les rois essaient d'en tirer parti.

La réunion de la Bretagne à la France ne dispense pas d'avoir recours à l'arrière-ban, et pendant tout le cours du XVI^e siècle, en 1503¹, 1521, 1534², 1538, 1541³, 1543⁴, 1544, 1553, 1554, 1555, 1557, nous trouvons des montres générales ou particulières des gentilshommes bretons. Les côtes sans cesse menacées appellent tout particulièrement leur secours : c'est en 1522 le pillage de Morlaix, la descente de Locmariaker en 1548, celle de Rhuys en 1557, le sac du Conquet en 1558, glorieusement vengé par M. de Kersimon. Souvent plusieurs contingents se trouvent réunis sur un point : Guingamp en 1522, Carhaix en 1523, Lesneven en 1544, Lamballe en 1553 ; le 21 juin 1523, la noblesse de l'évêché se rassemble à Saint-Brieuc, le 27 une partie se trouve à Bourgbriac, marchant sur Carhaix, et nous savons d'autre part que le 10 juillet elle se trouve réunie à Paimpol. La plus grosse modification qu'ait subie son organisation, c'est la permanence que prennent les fonctions de capitaine et de commissaire⁵. Déjà, au siècle précédent, lorsqu'il s'agissait de défendre la Bretagne contre une attaque des Anglais, l'organisation de la défense se trouvait territorialisée ; le 15 décembre 1483, par exemple, le duc, averti des armements du roi d'Angleterre, ordonne à ses officiers de justice de faire mettre tous ses sujets en état et habillement de défense, « nobles et anoblis, francs-archers et élus, bons corps, mariniers et autres demeurants et habitants sur et environ la côte de la mer, » et les charge « d'ins-

¹ Tréguler, Bibliothèque Le Frotter, à Quintin ; Léon, *Antiquités du Finistère*, par M. de Fréminville.

² Léon, Bibl. nat. mss. fr. 22, 342 et 22, 361.

³ Rennes, Bibliothèque de Rennes.

⁴ Goëlo, *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, tome I.

⁵ Voir à l'Appendice note A.

compte deux dans une année ; en ce cas, le plus souvent, la mière revue se passe en robe, c'est-à-dire sans armes ; et ce qu'à la seconde que l'on s'assure que véritablement les hommes ont l'armement requis. La désignation de leurs chefs fait d'une manière assez originale. Le duc désigne un nombre de capitaines, 29 en 1467, sous la bannière de chaque gentilhomme est libre de se ranger ; certains capitaines sont recommandés de préférence aux gentilshommes de évêchés, mais le duc a bien soin de déclarer que ce n'est l'indication qui n'emporte après elle aucune obligation. D'une vocation à l'autre, on peut changer de capitaine, et tel qui sous Rieux sert l'année suivante sous Coëtquen. Une montre terminée, si la mobilisation doit s'ensuivre, on fixe aux gentilshommes le lieu d'assemblée de leur capitaine ; on fixe le jour où ils devront y être rendus, on leur donne d'une douzaine de jours, et tout est dit.

Pas plus que les capitaines, les commissaires chargés de rassembler si tous les nobles sujets à l'arrière-ban sont présents et convenablement équipés ne sont permanents ; le nombre varie de deux à quatre : tantôt ce sont de grands seigneurs du pays, tantôt de simples officiers de la maison du duc. En 1469, 1481 et 1483, la montre de Quimper fois il est accompagné de Roland de Rostrenen ; en 1481 la montre de Tréguier avec le vicomte de Tréguier, maréchal des logis de l'hôtel du duc, Olivier de Tréguier ; en 1480-81 la montre de Tréguier, en 1483 celle de Vannes. L'assemblée varie aussi : c'est tantôt la ville de Quimper, plus souvent une autre ville ; certains di-

existe une copie bien meilleure à la bibliothèque nationale (Bibl. nat. ms. fr. 18.712 et 22.321) ; Dinan (A. 1481).

En 1480, Dol (Bibl. de Saint-Brieuc) ; Tréguier (Bibl. de Tréguier) ; et 22.321).

En 1481, Quimper, publiée par M. de la Roche (Bibl. nat. ms. fr. 1481, tome II) ; Tréguier (*Mémoires de la Société de Tréguier*, tome I) ; Vannes (Bibl. nat. ms. fr. 1481).

En 1483, Quimper (Bibl. nat. ms. fr. 1483).

l'ordinaire de l'armée de mer. Le duc de
Saint-Robert est chargé de la garde

L'arrière-ban, les gentilshommes de
des le duc, sous le commandement de
prennent les gentilshommes de l'arrière-
ban, malgré tout, les gentilshommes de l'arrière-

La réunion de l'arrière-ban de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1567, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

gentilshommes de l'arrière-ban, sous le
ban, particulièrement sous le commandement de

Wolff, le duc de l'arrière-ban, sous le
ban, le duc de l'arrière-ban, sous le

1568, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

un point de l'arrière-ban, sous le
Lamballe, sous le commandement de l'arrière-

rassemble à l'arrière-ban, sous le
marchant sur l'arrière-ban, sous le

elle se trouve sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

sauf son commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

lignes de l'arrière-ban, sous le
lorsqu'il s'agit de l'arrière-ban, sous le

Anglais, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1568, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1569, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1570, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1571, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1572, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1573, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1574, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1575, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

1576, sous le commandement de l'arrière-
ban, sous le commandement de l'arrière-

ban ne marche plus guère
s; la défense du littoral,

occupation, le veut ainsi.

autorisé, le 21 mai 1543,

gentilshommes de l'arrière-
ban à Belle-Ile une cen-

une vingtaine vont ren-
de gentilshommes brio-

1567, les arquebusiers à cheval
Tréal, sgr de l'Aventure,

1558, 120 arquebusiers des
er, sont cantonnés à Quintin.

en revue à Quimper en robe
gentilshommes à Concarneau

chemine vers Pontivy où se
octobre 1568, le lieutenant

illé, donne ordre au commis-
M. de Souleville, de tenir son

gentilshommes doivent rester à la
mandés par Souleville accom-

deniers du roi (octobre 1568).
ignorons la fonction) doit après

exécution des défaillants. En mars
5 arquebusiers à cheval de l'évê-

dirigés sur Nantes; 38 arquebusiers à
trand de Tréal, sieur de la Varenne, et

is M. de Boisfeillet occupent Messac et
noual, enseigne de l'arrière-ban de Saint-

9 hommes d'armes, 14 archers et 32 ar-
21 arquebusiers à cheval et 8 hommes de

de garder les côtes. Le 30 mars 1572, M. de
à M. de Souleville de concentrer à Bécherel

ant-Briec. En février 1573, l'alarme est grande

tituer dès à présent guet et gardes, tenir les feux et fumées aux lieux les plus éminents et faire son de cloches », et nomme pour capitaines de l'arrière-ban : à Vannes, le sire de Guémené-Guingamp ; à Quimper, le sire du Pont ; dans l'archidiaconé d'Ach, le sire du Chastel ; dans le reste du Léon, le sire de Kermavan ; à Tréguier, le sire de Coetmen ; à Saint-Brieuc, le sire du Vaclerc ; à Saint-Malo et Dol, le sire de Châteauneuf et le vice-amiral Alain de la Motte. Vers 1520 le capitaine, vers 1545 le commissaire¹, devient un fonctionnaire permanent. Le commissaire, qui est en même temps commissaire des francs-archers, peut remplacer le capitaine, et plus on avance dans le siècle, plus le fait se reproduit souvent : M. de Souleville à Saint-Brieuc en 1568, M. de Pontbriand à Saint-Malo en 1585, M. de Plœuc à Quimper en 1590, commandent et conduisent l'arrière-ban. Le commissaire est également chargé souvent de surveiller les gens de guerre passant par la province et de s'occuper de leur logement.

Il semble que le nombre des gentilshommes ait beaucoup diminué, ou du moins le nombre d'hommes qu'ils sont obligés de fournir : le Goëlo qui en 1480 comptait plus de 620 soldats n'en compte plus que 320 en 1543. François I et Henri II ont modifié les conditions de l'armement. Ceux qui ont 150 à 200 l. de rente servent à pied, de 3 à 400 en arquebusier à cheval, 5 à 600 en arquebusier à cheval ; au dessus de 700, on fournit deux hommes, au dessus de 1800, trois.

Les capitaines de chacun de ces divers contingents, hommes d'armes, archers à cheval, arquebusiers à cheval, gens de pied sont nommés par le gouverneur de la province ; le porte-enseigne, le guidon, le maréchal des logis sont nommés par les différents capitaines, le premier pour les hommes d'armes, les deux autres pour les arquebusiers, un enseigne pour les gens de pied.

L'arrière-ban est encore utilisé pendant les guerres de religion : au mois de mai 1562, on le met sur pied² ; il en est de même en 1567³,

¹ Tout en ayant pour chaque montre une commission particulière, le commissaire était généralement le même : ainsi pour Saint-Brieuc en 1523 et 1535, Guillaume de la Motte.

² Quimper : *Antiquités du Finistère*, par M. de Freminville.

³ Saint-Brieuc : Archives départ. Côtes-du-Nord, Tréguier, Bibl. Rennes.

1568, 1569¹, 1673², 1576, 1579. L'arrière-ban ne marche plus guère en corps, mais bien plutôt en détachements ; la défense du littoral, qui devient de plus en plus sa grande occupation, le veut ainsi. Nous trouvons déjà le capitaine de Nantes autorisé, le 21 mai 1543, à retenir pour la garde du château 72 gentilshommes de l'arrière-ban ; en 1553, nous trouvons en garnison à Belle-Ile une centaine de gentilshommes de Vannes, une vingtaine vont renforcer la garnison de Rhuys, une vingtaine de gentilshommes briochins gardent le fort de la Latte. En 1557, les arquebusiers à cheval de St-Malo, que commande Noël de Tréal, sgr de l'Aventure, tiennent St-Suliac et Pleudihen ; en 1558, 120 arquebusiers des diocèses de Rennes, Quimper et Tréguier, sont cantonnés à Quintin. L'arrière-ban de Cornouaille, passé en revue à Quimper en robe les 15 et 16 mai 1562, laisse vingt gentilshommes à Concarneau sous M. de la Porteneuve et s'achemine vers Pontivy où se fait la concentration le 27. Le 2 octobre 1568, le lieutenant général de Bretagne, M. de Bouillé, donne ordre au commissaire de l'arrière-ban de St-Brieuc, M. de Souleville, de tenir son monde prêt à marcher : 35 gentilshommes doivent rester à la garde des côtes, 36 autres commandés par Souleville accompagnent jusqu'à Nantes les deniers du roi (octobre 1568). M. de la Mothe (dont nous ignorons la fonction) doit après son départ tenir la main à l'exécution des défailants. En mars 1569, 5 hommes d'armes et 5 arquebusiers à cheval de l'évêché de Saint-Malo sont dirigés sur Nantes ; 38 arquebusiers à cheval commandés par Bertrand de Tréal, sieur de la Varenne, et 39 hommes de pied sous M. de Boisfeillet occupent Messac et Lohéac ; M. de Saint-Denoual, enseigne de l'arrière-ban de Saint-Brieuc, conduit à Nantes 9 hommes d'armes, 14 archers et 32 arquebusiers à cheval ; 21 arquebusiers à cheval et 8 hommes de pied restent chargés de garder les côtes. Le 30 mars 1572, M. de Bouillé donne ordre à M. de Souleville de concentrer à Bécherel l'arrière-ban de Saint-Brieuc. En février 1573, l'alarme est grande

¹ Saint-Brieuc : Arch. dép. Côtes-du-Nord. C. 7.

² Rennes : Bibl. nat. mss. fr. 22 310.

dans la province, menacée par la flotte rochelaise : une compagnie de gens de pied de l'arrière-ban de Saint-Brieuc, commandée par M. de Kergoanton, est mise dans Bréhat ; le 26 avril M. de Bouillé annonce que les protestants occupent Belle-Ile et qu'on ne peut en ce moment parler d'exemption ; le 17 mai il recommande à M. du Cambout de prendre garde à la côte ; le 17 mai 1574, il écrit à M. de Pontbriand, commissaire de Saint-Malo, que Montgomery est tellement serré dans Domfront qu'il n'y a plus rien à craindre et qu'il peut renvoyer les gentilshommes chez eux. « Je suis bien marri de les mander si souvent, mais ces guerres-ci se font comme l'occasion se présente. Qu'ils se tiennent prêts cependant, car Nantes et le Bas-Anjou m'inspirent des craintes. Je suis résolu de ne laisser allumer le feu si grand que je ne le puisse bien éteindre quand je voudrai. » Le 27 septembre 1575, à la nouvelle de l'évasion du duc d'Alençon, M. de Bouillé donne l'ordre de diriger l'arrière-ban de Saint-Brieuc sur Fougères. « Il se prépare une grande guerre dans ce royaume, écrit-il le 16 février 1576 ; quant à nous, il faut faire notre devoir, vienne ce qui pourra. » Dès que survient la nouvelle d'une prise d'armes, Bouillé convoque les principaux gentilshommes et qui sont en meilleur équipage de l'évêché ; le commissaire tiendra la montre et amènera le reste, « les plus pauvres, qui ne sont bien équipés, laissez-en environ la moitié ou le tiers. » D'autres fois, il prescrit de laisser pour la garde de la côte, sans qu'ils tiennent garnison, tous les gentilshommes qui doivent le service à cheval afin de les soulager, à charge qu'ils se tiendront « toujours prêts pour marcher lorsque je les manderai et pour défendre la côte s'il y survient quelque besoin ». Quant aux gens de pied, il prescrit de les lui envoyer tous, sans avoir égard aux retenus, sauf les 30 de la garnison de Bréhat.

Ces retenus ne sont autres que des gentilshommes chargés de la garde des côtes, dont le rôle se définit de mieux en mieux au fur et à mesure que l'on avance dans le cours du XVI^e siècle. Dans la montre de l'archidiaconé de Dinan de 1472, nous trouvons déjà un certain nombre de gentilshommes chargés de ce service et excusés de se rendre à l'arrière-ban par lettres du vice-amiral : ce sont, dans la paroisse de Saint-Servan, Guillaume de Paris,

sieur de Beauvais, Briand-Bois, Eustache de Porcon ; dans celle de Saint-Mélor, Robert du Bourdon ; dans celle de Saint-Père de Marc en Poulet, Jean Roussel et Phelipot Québriac. Raoul de Kerguiris a ordre en 1536 de commander à la côte depuis Lopéran jusqu'à Erdeven et Hennebont, « auxquelles fins lui furent envoyés plusieurs gentilshommes avec ordre de lui obéir. » François Brecart est exempt en 1543 de se rendre à l'arrière-ban de Goëlo parce qu'il défend l'île de Bréhat. Le 5 avril 1554, l'arrière-ban d'une partie du diocèse de Nantes est ainsi réparti : 12 hommes d'armes et 79 archers restent à Machecoul, un homme d'armes et 9 archers vont aider à Bourgneuf M. de la Siccaudaye, 7 archers M. du Plessix-Grimaud à Pornic, 5 M. des Grés au havre de Saint-Breven, un homme d'armes et 3 archers M. de Cheverné au havre de Frossay, 11 archers M. de la Ville-Morice au havre de Saint-Michel et la Plenne en Rais, deux archers vont à Saint-Etienne de Montluc décharger la garnison de M. de la Sénéchalaye, et M. du Bodio va aider à Châteaubriant Julien Boutin, sieur de la Mazure¹.

Mais l'organisation est sur plus d'un point défectueuse. Rien n'attache à leur ressort ces gentilshommes, dont la commission temporaire expire parfois avec les nécessités passagères qui l'ont fait donner, toujours avec la fin de la campagne ou de la guerre, et qui, si l'arrière-ban est convoqué pour marcher en corps, sont obligés de le suivre et d'abandonner leur capitainerie. Aussi, en cas de péril imprévu, le désarroi est-il grand. Jean de Saint-Gilles, sieur du Pordo, accouru en toute hâte à la Roche-Bernard pour s'opposer à une descente d'Espagnols le 19 avril 1557, a beau convoquer gentilshommes et paroissiens de Nivillac, Missillac, Herbignac, Assérac et Camoël, fort peu de monde répond à son appel, huit à neuf gentilshommes tout au plus, et encore plusieurs allèguent qu'ils sont tenus de faire le guet dans les châteaux des grands seigneurs du pays ; il faut passer sur cela et courir en toute hâte la côte pour relever les postes avantageux et y placer du monde. Le 18 novembre 1556, Renaud de la Touche écrit au duc d'Etampes : « M. de Châteauroux m'a renvoyé 21 gentilshommes archers pour aider à garder cette côte de Rais ; mais il veut que

¹ *Bibl. nat. n° 42 des Blancs-Manteaux.*

MM. de la Sicaudaye, Blanchardaye et Clertièrre servent à l'arrière-ban si on les demande. Ceux-ci ne veulent plus des gardes. Vous savez que si quelques-uns qui sont près des havres n'en prennent la charge, je ne puis être averti d'heure en heure s'il y survenait quelques navires pour y remédier, car j'en suis à 6 ou 7 lieues, et aussi que la commune ne se rendra jamais sujette au guet, s'ils ne craignent les gentilshommes de qui ils sont tretsous sujets. » Et le 10 juillet 1557, revenant à nouveau sur le besoin qu'il a d'être soulagé, obligé qu'il est d'aller à « la côte tous les huit jours, attendu la nécessité d'être soigneux d'aller souvent voir les havres, vu que la commune est si mal aisée à ranger », il recommande, pour la succession de M. de la Clertièrre dans la garde du port la Roche, M. de la Frennière qui a son bien près de là et est toujours en bon équipage, mais qui ne s'en est voulu charger sans un mandement du duc d'Etampes. Un acte du 24 juin 1557¹ par lequel le duc d'Etampes renouvelle à Yves Hamon de Kerbourdon sa commission pour la garde et défense de la côte maritime de Toulanhéri, Plestin et Plufur, et lui adjoint six personnes pour l'aider, l'exempte bien des garnisons, mais non des montres et du service en campagne.

La courte durée de ces commissions est encore attestée par une lettre de René de Sanzay au duc d'Etampes, du 7 août 1553, dans laquelle il signale plusieurs capitaines gardes-côtes, M. de la Mazure à Saint-Viaud, M. de la Rousselière à Frossay et à Vue, M. du Plessix La Gaisne à Corsept, M. de Thairon à Saint-Michel, M. de la Sicaudaye à Bourgneuf, qui sont toujours en armes et font des assemblées de leur chef, quoiqu'il lui semble qu'on en ait nommé d'autres. « Les habitants du pays de Retz, ajoute-t-il, se plaignent fort des capitaines gardes-côtes qui, au lieu de rester à leur poste, courent le pays en armes et même prennent les canons des paroisses pour leur usage particulier. » Les inconvénients de cette manière de faire semblent à la longue avoir frappé les chefs militaires, car une commission du 3 avril 1570 pour Jehan de Botdêru, seigneur de Kergantel, porte exemption complète de l'arrière-

¹ Arch. départ. Côtes-du-Nord, C. 8.

ban, et, d'autre part, nous voyons se succéder à la garde du Port-Blanc en Tréguier trois générations des Loz de Kergoanton, Louis mort en 1554 et remplacé par son fils Guillaume, lequel en 1567 fait place à son fils Louis que nous retrouvons dans ce poste en 1572 et 1583.

Le capitaine garde-côtes a d'abord été nommé par le commissaire de l'arrière-ban, de l'avis du capitaine (commission d'Yvon Coët-nempren, 1537, d'Alain du Liscoët, 1546) ; à partir de 1560, c'est toujours le gouverneur ou en son absence son lieutenant qui délivre les commissions, et il semble bien qu'il faille les faire renouveler à chaque changement du chef supérieur militaire. Le capitaine est dit capitaine et conducteur des gens partables, c'est-à-dire roturiers : les uns n'ont pas de circonscription paroissiale, comme M. de Bourel, qui garde en 1554 la rivière de Redon ; d'autres commandent une paroisse (Yves Coët-nempren à Treflaouéan, 1537) ; d'autres deux, trois ou quatre : Alain du Liscoët commande en 1546 Plougastel, Daoulas, Irillac, Logonna et Tavnignon ; Jehan du Botdêru en 1570 Plomelin, Moustoir-Radenac et Moréac. Parfois ils sont plusieurs pour un même poste : le Port-Blanc est gardé par MM. de Kergoanton et du Boisriou, remplacés en 1554 par MM. de Kergoanton fils et Jehan de Kerguezay, sieur de Kergomar et de Kermorvan ; à leur mort il n'y a plus qu'un capitaine au Port-Blanc.

Les habitants des paroisses sujettes au guet de la mer, c'est-à-dire situées à moins de deux lieues du rivage, sont tenus de se fournir d'équipements et d'armes à leurs frais ; lorsque la guerre est terminée, à moins qu'il n'y ait crainte de corsaires, on désarme les paroissiens. Le capitaine garde-côtes est chargé de faire tenir ses hommes en bon équipage d'armes et de leur faire faire montres et revues. Il est chargé de la protection des côtes, ports et hâvres ; son service consiste surtout à faire faire les guets le long de la côte et les signaux, fumée le jour, feu la nuit, ainsi que les remparts et fortifications et y mettre de l'artillerie. Outre les roturiers, il commande aux gentilshommes envoyés en garnison dans sa capitainerie, et même, en cas de descente de l'ennemi, il est chargé de la repousser. Dans la seconde moitié du siècle, il est de plus chargé

d'empêcher le transport des blés et autres marchandises défendues : il visite et arrête les vaisseaux (du moins certains capitaines diocésains en ont le droit) et leur donne des passe-ports. Enfin il a un lieutenant nommé par lui. Les guerres de la Ligue nous révèlent enfin la présence d'un autre chef militaire, le capitaine de paroisse, nommé par la municipalité sur désignation des habitants, le clergé entendu, et susceptible d'être destitué. Citons par exemple à Plouigneau M. de Kerloaguen, à Garlan M. de Kervilsic puis M. de Kerouchant, à Ploegat-Galon M. de la Villegoury, à Ploegat-Moesan M. de la Haye, à Plougaznou M. Alain de la Lande de Penanvern. Les trois paroisses de Morlaix ont chacune le leur (1589). En ces temps difficiles, où chacun ne peut compter que sur soi et sur ses plus proches voisins. lorsque, par un heureux hasard, ces voisins sont en même temps des amis, le rôle du capitaine de paroisse est fort important. C'est lui qui signe avec le recteur les requêtes des habitants, qui prête en leur nom serment de fidélité à la Sainte-Union ; à chaque instant le gouverneur de la ville voisine le prie de venir conférer avec lui ; le logement des gens de guerre, les fournitures de vivres et de matériaux, les travaux de fortification, tout lui incombe, jusqu'à l'exécution des jugements. Et si les soudards arrivent, seul, ferme au milieu de la débandade des siens, il tombera sans gloire sur un coin de lande ou de grève, comme le capitaine de Plouha, Jean Courson de Kernescop, et l'histoire, oublieuse de tout ce qui n'est pas un grand fait d'armes, ne lui fera même pas l'aumône d'un souvenir.

(A suivre.)

CH. DE LA LANDE DE CALAN.



DIX LETTRES DE BOULAY-PATY

PUBLIÉES

PAR DOMINIQUE CAILLÉ



AVERTISSEMENT

Les dix lettres suivantes ont été adressées de 1828 à 1831 par le poète Evariste Boulay-Paty à son cousin le poète Eugène Lambert. La première ne porte point de date, et le timbre de la poste qui aurait pu fournir une indication est illisible ; mais tout fait présumer qu'elle a été écrite en 1828 au plus tard : Boulay-Paty y critique en effet le *Cromwel* de Victor Hugo publié en 1827, le *Mariage d'argent* de Scribe, publié cette même année, et la *Princesse Aurélie*, de Casimir Delavigne, représentée en 1828.

Elles sont toutes inédites, sauf la seconde dont il a été donné de nombreux extraits ici même (novembre 1891¹), l'an dernier, avant sa publication dans l'*Hermine* (mars 1892²). Cette lettre du 23 octobre 1829, de laquelle il a été retranché une dizaine de lignes renfermant des choses intimes, n'est pas signée. En voici le motif : Cette lettre de quatre pages dans le texte, d'une écriture extrêmement compacte et serrée, n'a pas d'enveloppe, elle est seulement pliée ; ses dernières lignes touchent presque à l'adresse, sur un petit endroit situé au milieu de la quatrième page.

¹ V. l'article intitulé : *Mes Trois Parents*.

² Notre Revue ayant eu la primeur d'une notable partie de cette lettre avant sa publication dans l'*Hermine*, nous avons cru pouvoir faire fléchir notre règle de ne donner que des documents absolument inédits pour ne pas tronquer cette série de dix lettres et pour faire connaître le restant d'une lettre dont nos lecteurs ont pu déjà apprécier en partie le vif intérêt.

N. D. L. R.

Ces dix lettres, qui ont été exhibées le 18 novembre 1891 à la séance générale de la *Société des Bibliophiles bretons*, renferment, comme on l'a remarqué alors, de curieux renseignements sur la querelle des classiques et des romantiques et d'intéressantes critiques de leurs ouvrages au moment même de leur apparition ; elles donnent de piquants détails sur les hommes les plus marquants de la littérature et de la politique avec lesquels Boulay-Paty, à titre d'homme de lettres et de bibliothécaire de la Maison d'Orléans, s'est trouvé en rapports journaliers. Elles font partie d'une correspondance de trente années et appartiennent à notre collègue de Nantes, M. Eugène Lambert fils, qui en a autorisé la publication.

D. C.

PREMIÈRE LETTRE

MON CHER EUGÈNE,

Le *Cromwell* de Victor Hugo est l'œuvre d'un grand talent, égaré par l'esprit de système. C'est un arbre, fort de sève, sur lequel on a greffé des fruits de mauvaises espèces. Hugo veut être original à toute force, il veut faire école, et pour arriver au but il lui faut une route nouvelle, fût-elle celle du bizarre. Je ne l'approuve point, et je pense que lui et nous perdrons beaucoup, à sa manière, des beautés qu'il pourrait nous offrir. Sa préface est réellement admirable de style, et, sauf quelques endroits, pitoyable de pensées. C'est un morceau achevé comme peinture, mais le sujet en est faux et le vernis brillant qui y est jeté ne peut cacher les défauts de la toile. Celui qui écrit si magnifiquement sur des rêves de son imagination, que ne serait-il pas capable de faire si la raison conduisait sa plume ! Bien peu de nos écrivains ont cette vigueur de création, ce brillant d'images, cette force et cette fraîcheur de coloris qu'Hugo déploie dans ces pages que je regarde comme les plus remarquables en littérature qui aient paru depuis longtemps. Il a beau dire, on voit bien que sa préface a été faite pour soutenir sa tragédie, et comme appui, quoique sculptée avec art et travaillée avec génie, elle n'est point d'une matière assez forte,

assez bonne, pour servir de base et d'échafaudage au géant lourd et pesamment construit qu'on veut lui faire supporter. Ce n'est pas qu'on ne trouve dans *Cromwell* des passages d'une beauté remarquable, mais l'ensemble n'a ni vérité, ni grâce. Tout y est sacrifié à des détails puérides, et ce n'est pas ainsi qu'on développe un grand caractère. Le grotesque ne fera jamais ressortir le sublime, et toujours exclura le pathétique : je ne pourrai jamais, en venant d'entendre un lazzi, me sentir profondément ému par les accents de la muse tragique ; et cette confusion amènera un dégoût qui ternira mon âme comme un souffle en couvrant une glace empêche les objets de s'y réfléchir. Je ne dis pas qu'un caractère gai doive être exclu de la tragédie historique, mais il faut que l'histoire le rattache nécessairement au drame. Par exemple *Rochester*, qui ne devait pas être introduit dans le *Cromwell* d'Hugo, puisqu'à l'époque de l'action il n'avait que 4 ou 5 ans, pouvait très bien paraître auprès de Charles II, et si ce dernier monarque eût fourni sujet à une tragédie, je n'en aurais point exclu *Rochester*, j'aurais voulu l'y retrouver avec son caractère léger, galant et frivole ; mais je n'aurais pas voulu le voir, en allant à la mort, envoyer des baisers à la fille de celui qui l'y envoie, c'est hors de la nature, ni s'exprimer comme un Philibert. Il y a des scènes exprimées vigoureusement dans *Cromwel*, mais peu ou point de situations éminemment tragiques. Cromwell est pris du mauvais côté, et je crois qu'Hugo n'a fait que différentes *silhouettes passionnées* de ce protecteur qu'il annonçait devoir présenter de face et dans toutes les attitudes qui devaient le faire ressortir davantage, ensuite jamais une affectation de science ne conviendra à l'action dramatique représentée devant la foule : elle nuira toujours à l'intérêt et à l'émotion, c'est pour cela que le langage des puritains est outré et fatigant ; on pouvait y donner une teinte mystique sans la porter à ce point-là. Ces *fous* sont des imbéciles, avec leur prétention à l'esprit. Le mariage de Rochester avec dame Guggligoy est du dernier mauvais. La position de Cromwell en sentinelle à la poterne est absurde. Son désistement de la couronne, à la fin, est mal amené et nullement expliqué : tout fourmille d'in vraisemblances. Francis pouvait-elle ignorer que son père eût été contre le feu roi, Milton pouvait-il

tenir le langage qu'on lui prête d'abord, etc., etc., etc. Mais en voilà assez sur cet ouvrage, qui, pour être rempli de défauts, n'en est pas moins l'œuvre d'un jeune homme de génie dont les conceptions domineront bientôt notre littérature.

Je n'ai point lu *Blanche d'Aquitaine. Le dernier jour de Tibère*, d'Arnault fils, renferme quelques situations qui doivent faire un grand effet au théâtre : elles sont magiques. Lorsque Tibère et son ministre Macron examinent les affaires de l'État et jugent les hommes à proscrire, Macron dit :

Crémutus.....

TIBÈRE

Eh bien ! docte, sage, pieux,
Il n'a de passion que l'étude et les dieux.

MACRON

Je l'accuse.

TIBÈRE

Jamais je n'hésite à te croire.
Qu'a-t-il fait cependant ?

MACRON

Prince il écrit l'*histoire*.

Je trouve cet hémistiche sublime. Quel beau moment que celui où Tibère, cru mort, reparaît dans le Sénat qui brise ses statues et le maudit ! Je n'en connais pas de plus à effet, et la fin, lorsque Tibère nomme Caligula son successeur, après l'avoir chargé de fers et couvert de honte !... Ces situations seules assurent un succès de vogue à une pièce. Mais après, le style est obscur, sans entraînement, le dialogue est mal coupé ! L'exposition est embrouillée, mal rendue, le caractère de Caligula dans l'ombre, celui de Chariclès faux. Point de chaleur ni de grâce et le sujet est anti-historique. Cependant Tibère tient une place assez grande dans l'histoire pour qu'on dût respecter le lieu et la manière de sa mort.

Cette tragédie ne restera pas, à cause de ces défauts capitaux. C'est dommage que les idées premières n'aient pas été mieux encadrées.

Je n'ai pu encore me procurer la *Princesse Aurélie*, il paraît que Lavigne y est bien au-dessous de lui ; cela me fait de la peine. D'après les analyses que j'en ai vues, l'intrigue est bien mauvaise. Je ne conçois pas qu'il ait traité ce sujet et de cette manière. C'est un grand échec pour lui. Les journaux s'accordent, et cependant avec tous les égards possibles, à dire qu'*Aurélie* est une pièce fastidieuse : le caractère de ses trois ministres rappelle la bêtise du père du paria. Cependant c'était un souvenir pour lui. Espérons qu'il se relèvera.

Le Mariage d'argent de Scribe est un vaudeville en 5 actes. Le premier est pétillant d'esprit, mais les quatre autres sont lâches et seulement esquissés. Ce n'est point une comédie de caractère, et pour une comédie d'intrigue il n'y en a pas assez. Ça suffirait à peine à un acte du vaudeville. Il n'a pas sur sa palette de couleurs pour la haute comédie.

On nous annonce le *Guillaume Tell* de Pichat dont la mort m'a vivement affecté. J'ai entendu à Paris plusieurs passages de cette tragédie, ils m'ont semblé d'une poésie animée et pittoresque : je désire qu'elle obtienne du succès aux Français. Ce sera un hommage à la mémoire d'un poète qui promettait beaucoup.

Maman est toujours souffrante depuis le commencement de l'hiver. Papa et ma sœur ne sont pas très bien non plus ; moi j'ai eu la fièvre, c'est ce qui m'a empêché de te répondre plus tôt. Ecris-moi, mon cher Eugène, et crois au plaisir que j'ai à te lire.

Signé : EVARISTE.

P. S. Je t'envoie un exemplaire d'une Ode que je viens de faire paraître sur la mort héroïque de notre compatriote, l'intépide enseigne de vaisseau Bisson : je désire que tu la trouves bien, donne-moi ton avis. Dis mille amitiés respectueuses de ma part à ta mère et à ma tante Pelletier, à Sophie, et à Cottineau ; embrasse pour moi ta femme Athénaïs et le petit Eugène.

DEUXIÈME LETTRE

Paris, 23 octobre 1829.

J'ai tardé bien longtemps à te répondre, mon cher Eugène, mais tu dois penser que depuis mon arrivée à Paris, j'ai eu bien des visites à faire, et à peine, ici, en fait-on deux ou trois par jour, tant les distances sont grandes. Tu attends sans doute avec beaucoup d'impatience des détails sur tout ce que j'ai vu de vraiment curieux dans la capitale ; aussi vais-je entrer de suite en matière. Je sais ce que les beaux-arts ont d'attrayant pour ton cœur fait pour les sentir. Je te parlerai d'abord de celui que je regarde comme le premier génie du siècle en poésie, d'Hugo. J'ai eu le bonheur de me lier avec lui davantage que je ne l'étais autrefois, et j'y vais souvent passer la soirée. Je connais aussi beaucoup son beau-frère, *Paul Foucher*, qui est un jeune poète d'un talent original. Tous les soirs indistinctement je suis invité d'aller chez Hugo : il y a toujours des gens de lettres de la nouvelle école ou des artistes à s'y réunir, et là, s'il n'y est pas, sa femme reçoit, elle ne sort presque jamais. C'est une société d'amis où l'on est sans étiquette, et où l'on chante à cœur ouvert ; je vais te nommer à peu près ceux qui forment cette société : c'est *M^{me} Tastu*, *M^{me} Belloc*, *Sainte-Beuve*, qui a fait paraître de délicieuses poésies sous le nom de Joseph Delorme, je suis lié avec lui, *Alfred de Vigny*, *Charles Nodier*, *Emile Deschamps*, *Alexandre Dumas*, *Soulié*, *Mérimée*, *Delanoue*, rédacteur de la *Psyché*, jeune poète remarquable, il a le malheur d'être borgne, je suis lié avec lui, *Cavé*, l'auteur des *Soirées de Neuilly*, *Fouinet*, *Dévéria*, son frère, *Boulangier*, peintre aussi distingué que les *Dévéria*, *Roqueplan*, *David* le sculpteur, etc., etc. Je ne puis me rappeler tous ceux qui y vont dans ce moment, mais je t'assure que c'est une douce jouissance de se trouver au milieu de tous ces beaux talents. La première fois que je suis allé cette année chez Hugo, il m'a fait lire une pièce ; comme *Sainte-Beuve* était là, j'ai choisi une ode à *André Chénier* où j'avais

eu occasion d'en faire l'éloge. Ces messieurs ont eu l'indulgence de m'adresser des éloges flatteurs; lorsque tu la liras, je désire que tu sois de leur avis. *Hugo*, il y a trois semaines, devant la société accoutumée augmentée de plusieurs grandes notabilités de l'époque, nous lut son nouveau drame en cinq actes et en vers, fait dans 26 jours, pour vexer le ministère qui venait d'empêcher *Marion Delorme*. Ce drame est intitulé : *Hernani*. Il y a quatre personnages : *Don Carlos*, roi d'Espagne, qui devient *Charlequint* pendant la pièce, *Don Rui de Sylva*, grand d'Espagne, vieillard, *Hernani*, chef de brigands, tous trois amoureux de *Dognassol*, jeune Espagnole. Je ne te donnerai point l'analyse de la pièce, parce que je veux te laisser l'intérêt tout neuf pour quand tu la liras. Je te dirai seulement que le style est admirable, que beaucoup de vers sont brisés suivant notre nouveau système, que c'est une poésie pleine d'énergie et de pittoresque, du Corneille ressuscité. Il n'y a que peu de vers comiques, ce ne sont pas les meilleurs; on pourra aussi reprocher au plan quelques invraisemblances, mais qu'est-ce que cela devant une œuvre si vivante, devant une poésie si animée. Je me rappelle ces deux vers : quand le vieillard trouve chez la nièce, qui est sa fiancée, le roi et le brigand, qu'il ne connaît pas, il les prend pour de jeunes seigneurs qui viennent la séduire, et il dit en parlant des jeunes nobles que si le *Cid* vivait, il aurait

Souffleté leur blason du plat de son épée.

Et puis en leur proposant le combat :

Sinon le bras, j'ai l'âme!

Aux rouilles du fourreau ne jugez point la lame.

Les scènes que j'aime le mieux sont celles du troisième acte où *Don Rui*, devant les tableaux de ses aïeux, raconte au roi leurs hauts faits les uns après les autres, pour en venir à lui refuser de livrer le brigand qui est devenu son hôte; celles du 4^e acte où don Carlos attend sur le tombeau de Charlemagne s'il sera élu empereur; et celles du 5^e acte où les deux jeunes époux se rendent à la

chambre nuptiale. Pas de scène au théâtre où la poésie soit si suave, si empreinte de charme ! Cette belle nuit qu'ils s'arrêtent à contempler y jette sa couleur, pas de scène plus ravissante, et qui finisse d'une manière plus terrible ! Oh ! que le son du cor traverse l'âme ! . . . Ce drame a été reçu par acclamations *aux Français*, et il sera joué dans décembre. On va le mettre à l'étude sitôt après la représentation qui a lieu après-demain de l'*Othello* de *Shakespeare*, traduit littéralement presque par *Alfred de Vigny*, et en vers brisés comme nous en voulons maintenant au théâtre. Il y aura grandes et énergiques cabales pour et contre Hugo, car les classiques pensent qu'Hugo veut les chasser de leur sanctuaire en abordant *les Français*, et ils n'ont pas tort. Ce soir-là décidera une grande question, et la lutte sera chaude. Passons maintenant au chef de l'autre parti. J'ai vu *Casimir de Lavigne*, il m'a reçu le plus amicalement du monde, et nous avons causé longtemps. J'y suis retourné plusieurs fois, maintenant il est à la campagne, et ne reviendra qu'après la Toussaint. Il est bien portant maintenant ; le succès immense de *Marino* lui a donné de la santé, on voit cela. Il m'a parlé de son *Louis XI* qu'il travaille toujours, et qui, m'a-t-il dit, aurait une couleur plus gothique qui me plairait mieux. Il a fait un discours en vers à Corneille pour la représentation donnée à Rouen en son honneur. Cette épître imprimée lui a fait un peu tort parmi les modérés, parce que lui, qui jusqu'ici n'avait attaqué personne, insulte Hugo et Sainte-Beuve avec violence, et a tort surtout là puisque les romantiques sont très partisans de Corneille. Les vers n'en valent pas grand'chose et sont communs. Pourquoi en parlant de *Sainte-Beuve* dit-il : *Et de Ronsard éteint rallume le flambeau*. L'ironie gâte totalement ce beau vers de Racine, *Et de David éteint rallume le flambeau*. Je ne conçois pas qu'il ait pillé ce vers si mal à propos. *Lavigne* l'autre jour me donna des billets d'auteur pour *Marino*. J'en donnai à quelques amis, et j'y allai avec eux. Mon opinion était déjà faite sur cette pièce par sa lecture. Je la trouvais sans intérêt, sans style, et sans caractères bien suivis, excepté ceux des deux jeunes gens. La scène de leur défi est une des plus belles que je connaisse comme idées et comme style. Mais comme le

caractère du doge est faux, et celui d'Israël invraisemblable ! La pièce fourmille de défauts de vérité. Le *doge* n'a dû conspirer dans l'histoire que parce que déjà les nobles depuis longtemps se mettaient au-dessus de son autorité, et l'insulte de Sténo à Hélène a fait éclater son courroux ; mais doit-il ainsi se livrer à un conjuré qui lui avoue tout sottement, doit-il ensuite, sur la place Saint-Marc, les injurier, et puis leur montrer tant d'hésitation ? Israël et lui peuvent-ils jouer aux échecs ensemble ; comment ne se débarrasse-t-il pas de Bertram ? Est-il naturel qu'Israël torturé fasse le plaisant longtemps ? Non. Il y a de beaux vers, de belles tirades, mais malheureusement à faux souvent, comme ce passage entraînant sur l'amour de la patrie, mais qui est niais dans la bouche d'un amant qui revoit celle qu'il aime ; comme celui, très beau encore, où le doge se rappelle les combats qu'il a eu la gloire de soutenir avec ses amis anciens, tandis que les conjurés sont là les bras croisés à attendre, le moment est pressant. Voilà ce qui dépare cet ouvrage, remarquable pourtant sous quelques rapports. Et puis Lavigne a voulu prendre le genre romantique du style simple, et ce n'est pas là du tout lui. Aussi aimé-je beaucoup mieux *L'Ecole des vieillards* et le *Paria*. La poésie au moins y est belle d'éclat. La scène de l'interrogatoire aussi est trop chargée, on doit voir de suite que Marino veut empêcher de parler Bertram. Je pense que cette pièce ferait une grande réputation à un jeune poète, mais je la crois au-dessus de celle de *Lavigne*. Il fait aussi paraître dans la *Revue de Paris* des ballades qui ne sont pas très bonnes. Je ne sais pas pourquoi il sort de son genre. En résumé, mon opinion sur les deux poètes dont je viens de te parler est que *Lavigne* a beaucoup d'esprit, de correction et de talent, mais peu de création et de chaleur, tandis qu'Hugo a beaucoup d'âme, de génie et de défauts. Paul Foucher m'a lu deux actes de *Samblançay*, drame en vers, où il y a parmi des bizarreries des vers très beaux : Marie, jeune fille très religieuse, pleure son crime et dit :

Que devenir la nuit où le monde mourra,
 En réveillant les morts lorsque l'ange fendra
 Du bruit de sa trompette immense et solennelle
 La pierre des tombeaux comme une vitre frêle,

Quand le juge suprême ayant au sein de l'air
 Les astres pour couronne, et pour spectre l'éclair,
 Et l'infini pour dais et pour trône la nue,
 Sur le gouffre sans fond tiendra mon âme nue ?

Je dinais l'autre jour avec Elisa Mercœur, elle me récita la moitié du 4^e acte de la tragédie des *Abencerrages*, tirée de Florian. Elle m'avait déjà dit les trois premiers, le troisième est très bien ; dans les autres il y a beaucoup à corriger ; après l'avoir revue toute, elle doit la lire *aux Français* ; et si elle a un succès, comme je l'espère, il sera colossal, car c'est le 1^{er} exemple de pareille chose. Elle travaille jour et nuit. Voilà trois vers que j'ai retenus ; c'est le vieil *Ali*, chef des *Zégris*, qui avoue son amour à *Zoraïde* :

Ce sont nos passions qui font notre jeunesse !
 Si des miennes enfin j'ai conservé l'ivresse,
 Mon cœur est jeune encore, et mon front seul est vieux !

Elle espère faire jouer à *Mars* le rôle de *Zoraïde*. C'est elle qui jouera *Dognassol* dans le drame d'Hugo ; *Michelot*, *don Carlos* ; *Firmin*, *Hernani*, et *Joanny*, *Don Rui de Sylva*. *Antoni Deschamps*, le frère d'*Emile*, m'a dit qu'il faisait imprimer une traduction en vers de *Dante* ; et *Cordellier Delanoue* m'en a fait l'éloge. L'autre soir *Wailli* lisait chez *Emilie Deschamps* une traduction en vers de l'*Hamlet* de *Shakespeare*. *Dubois du Golbe* m'a dit que c'était très bien. *Lamartine* va probablement entrer à l'Académie, il surpasse tous ses rivaux de la moitié du corps, il avait un volume d'*Harmonies poétiques* à publier, mais il a voulu les vendre 60 mille francs pas par intérêt, mais pour que l'*Europe* le sache : il n'en a trouvé que trente. *Turquety*, avec lequel j'étais ami à *Rennes*, vient de publier un volume d'élégies où il y a beaucoup de talent ; ses vers ont une harmonie sans égale, et dans quelques pièces, telles que *la Jeune fille*, *Souvenir d'enfance*, *Fragment*, *le Silence*, *le Réveil*, il est le digne émule de *Sainte-Beuve* pour ressusciter *André Chénier*. Je te conseille de l'acheter. On ne peut lui reprocher que de la monotonie et souvent des plans sans aucune suite. *Charles Nodier* en fait le plus grand cas ; je ne sais si l'amitié m'abuse, mais je

trouve aussi moi un mérite tout à fait remarquable dans ce petit volume. Voilà, mon ami, en fait d'auteurs et de publications nouvelles, tout ce que je sais, ou peu s'en faut. Venons-en aux théâtres et aux auteurs. Le *Théâtre-Français* est toujours le premier pour la comédie. *Mars* est ravissante, et les autres la soutiennent dignement par un ensemble qui enlève. Mais la tragédie y est jouée horriblement mal. Lafond est pitoyable, David passable, mais guindé, Firmin sans nulle dignité et sautillant toujours. Joanni seul a un vrai talent, mais il est forcené et commun. M^{me} Paradol, très belle actrice, crie à faux, M^{me} Valmousey manque de moyens. A l'*Odéon* la comédie n'est pas très bonne, il n'y a que M^{me} Moreau-Sainti et M^{me} Astruc, Duparai, Ferville et Lokroy, mais ces trois-ci encore assez faibles, autant que j'ai pu en juger le peu de fois que je les ai vus. La tragédie est mieux, grâce à M^{lle} George qui s'essaie à ne plus déclamer, elle est admirable encore de beauté. Ligier aussi est assez bon, mais il crie et déclame toujours. M^{lle} George n'est bonne que par moments, elle a le hoquet et est parfois monotone. Elle soutient l'*Odéon* où il y a foule à présent; la salle est magnifique. Je ne suis pas encore allé aux *Italiens*, ni au *Grand-Opéra*, ni à l'*Opéra-Comique*. J'aime mieux le haut genre français.

La tragédie ne peut être jouée maintenant qu'aux théâtres des boulevards, c'est-à-dire à la *Porte-Saint-Martin* ou à l'*Ambigu*. Lavigne l'a bien senti et s'en est bien trouvé. Hugo eût fait jouer sa pièce là aussi, s'il n'avait pas voulu chasser les classiques de chez eux. A la *Porte-Saint-Martin*, Frédéric est un acteur parfait et M^{me} Dorval joue admirablement, Gobert aussi. A l'*Ambigu-Comique*, M^{lle} Charton est excellente, et Beauvalet est un acteur consommé, c'est le seul capable de remplacer Talma. Il est admirable, et puis c'est un homme de cœur et de goût, il a fait plusieurs tragédies qu'il a en portefeuille. *Cain* qu'il a joué à l'*Ambigu* était de lui. Dans *Paul Morin*, l'enragé, il est effrayant, il a un organe magnifique, et une figure tragique au possible. L'*Ambigu* va être le meilleur théâtre de Paris, parce que Frédéric quitte la *Porte-Saint-Martin* pour y aller. J'ai connu Beauvalet et je le vois souvent, il m'a lu une de ses tragédies, il y a du bien. Il va partir pour faire une tournée dans le Midi. M^{me} Albert aux *Nouveautés* est bien

bonne dans le rôle d'une enragée Isaure. C'est une femme qui est pleine de sentiments, je l'aime beaucoup. J'ai vu Perlet, il est toujours excellent acteur, mais un peu froid, c'est absolument un comique anglais. La petite Fay a gagné en beauté ce qu'elle a perdu en talent. M^{lle} Colon, à présent M^{me} Lafond, plaît beaucoup aux *Variétés* : elle est froide. J'étais à la première représentation de *Christine* par Soulié. Lui, je l'aime beaucoup, et d'après son *Roméo* je comptais sur un grand succès. C'est pitoyable, plein de longueurs, de faussetés, et inintelligible : c'est du Walter Scott manqué sur la scène. Elle fut sifflée à outrance. Les jours suivants elle s'est relevée un peu, mais elle n'ira pas loin ; pourtant on y trouve çà et là des marques d'un vrai talent ; mais rien n'est préparé. J'ai vu *Henri III*, c'est du dernier mauvais au théâtre ; les faussetés historiques y ressortent trop et le vide d'action, il n'y a que deux scènes. J'étais à la représentation pour la statue de Corneille ; on jouait *Rodogune*, elle a été mal jouée par Valmousey. Après la pièce, Nourrit, du *Grand-Opéra*, a chanté la *Messénienne* de Lavigne, les adieux à Rome. Elle a fait le plus grand effet, il a chanté divinement ; c'est magnifique, je m'en suis pris à pleurer à ces vers : « Viens, grand Corneille, etc. » La décoration représentait Rome, et Nourrit était habillé en habit noir, comme Lavigne aurait pu l'être en composant ses vers : on eût dit un improvisateur... Rien de neuf en politique, c'est la saison morte. On dit que le ministère tombera à la session. Tu as vu... l'Association bretonne dans les journaux et les autres à son exemple. C'est un grand pas fait que cette résistance passive annoncée.

(Pas de signature).



BIOGRAPHIE BRETONNE

ROYOU-GUERMEUR

(Suite¹)

IX

Quelques mois plus tard, Guerneur était de retour. « Investi de la confiance du Comité de Salut public et des représentants en mission à Brest, il fut chargé par ceux-ci d'inoculer les principes républicains dans les campagnes et d'y assurer l'exécution des arrêtés relatifs aux subsistances et approvisionnements des armées². »

A cette mission, on en joignit ou il en joignit une autre. C'était le moment où Tréhouart offrait une prime de dix mille livres à celui qui livrerait Kervélégan vivant, et de cinq mille à celui qui le livrerait mort. Guerneur, en parcourant les campagnes et les villes, recherchait avec ardeur les traces des Girondins fugitifs. A Concarneau, il eut une bonne aubaine.

Un patron de barque nommé Scanvic avait transporté quelques Girondins à Bordeaux ; comme il rentrait au port, ses papiers de bord furent saisis, et on y trouva une lettre de remerciement adressée par un Girondin à un citoyen de Quimper. Guerneur revint en hâte dans cette ville ; il convoqua le peuple dans la *ci-devant* chapelle du collège, et, montant en chaire, donna lecture de ces lettres. Le patron Scanvic fut incarcéré et traduit au tribunal révolutionnaire³ ; et, sur la dénonciation de Guerneur, Bréard et Tréhouart ordonnèrent de nombreuses arrestations de fonctionnaires et celle

¹ Voir la livraison de juillet 1892.

² Levot, *Hist. de Brest* p. 135.

³ M. du Chatellier, III, 27 et suiv. D'autres Girondins échappèrent à Guerneur et s'embarquèrent à Lanvéoc (baie de Douarnenez) pour Bordeaux.

de M^o Kervélégan, comme fauteurs et complices de l'évasion des Girondins (4 octobre).

« Le 1^{er} septembre 1793, dit Levot¹, Guerneur fut nommé pour suspendre et incarcérer les administrateurs fédéralistes, ceux-là mêmes qui avaient apporté tant d'obstacles à sa mise en liberté, et, ajoute-t-il, nous n'avons pas de preuves que Guerneur ait usé de représailles contre eux. »

Levot va tout à l'heure rétracter ce jugement. — Mais les faits ainsi exposés sont inexacts : A la date indiquée, septembre 1793, il n'était plus question de suspendre les administrateurs qui, un an auparavant, avaient provoqué ou maintenu l'incarcération de Guerneur. En effet, quelques jours après l'arrestation de celui-ci, la Convention abolissait la royauté², et le renouvellement de toutes les autorités administratives et judiciaires lui parut s'imposer comme une conséquence du changement de régime³. Toutefois les anciens administrateurs étaient rééligibles : plusieurs d'entre eux eurent le malheur d'être réélus, notamment Kergariou, Morvan et Grivart. Or, entre leur élection et leur installation, ils reçurent et repoussèrent, comme nous l'avons vu, une pétition de Guerneur ; et la nouvelle administration, constituée le 15 décembre, maintint son arrestation.

Les administrateurs accumulaient ainsi les griefs personnels de Guerneur. Ils avaient d'ailleurs enflammé la colère de la majorité de la Convention en protestant contre les premières fureurs de la Montagne⁴.

Décrétés d'accusation le 19 juillet 1793, remplacés par une commission administrative installée le 30 juillet à Landerneau, chef-lieu provisoire, ils n'étaient plus en fonctions et Guerneur n'avait pas à les suspendre ; mais ils vivent et Guerneur peut les pousser à l'échafaud...

¹ Biographie bretonne, II, 793.

² Décret du 21-22 septembre 1792. DUVERGIER, V. p. 1.

³ Décret du 19 octobre 1792. DUVERGIER, V. p. 31.

⁴ Dès le 19 octobre 1792, proclamation se terminant ainsi : « Que tous les Français républicains jurent sur l'autel de la liberté de ne connaître d'autre autorité que celle de la Convention nationale et de mourir pour sa défense. » (Du Chatellier, II, p. 354 et suiv.)

Le décret d'accusation restait sans effet : les optimistes — il y en a dans tous les temps et il s'en trouvait même aux jours où la *sainte, l'aimable guillotine*¹ était en permanence — espéraient que le décret serait seulement comminatoire. « La Convention, disaient-ils, hésiterait à traduire les administrateurs du Finistère au tribunal révolutionnaire. »

Ceux-ci avaient fait amende honorable, déploré ce qu'ils osaient nommer erreur et méprise, et désavoué ce qu'ils avaient signé².

Et puis n'avaient-ils pas été dévoués corps et âme au régime républicain ? n'avaient-ils pas combattu tous ses adversaires, traqué et persécuté les prêtres insermentés, chassé et emprisonné les religieuses ? Bien plus : donnant l'exemple à la Convention elle-même, n'avaient-ils pas, dès le 11 février 1793, six mois avant l'odieux décret du 17 septembre, inauguré *une loi des suspects*³ ? Enfin plusieurs des accusés avaient fait partie de l'administration qui, stimulée par Expilly, évêque constitutionnel et persécuteur, avait eu la première idée de la déportation des prêtres insermentés⁴.

Ces actes de violence et de persécution étaient des titres à la bienveillance de la Convention. Le représentant Cavaignac, dans une lettre qui lui fait honneur, osait énergiquement recommander la clémence⁵. Trois anciens administrateurs, aujourd'hui représentants, Guezno, Guermeur de Quimperlé, Marec, ancien secrétaire général, intercédèrent pour leurs anciens collègues auprès des Comités de Salut public et de Sûreté générale ; des adresses parties de Brest et de Quimper réclamaient le rapport du décret ; enfin Jullien et Barrère, membres des comités, donnaient l'espérance que les administrateurs seraient compris, le 10 août, dans une amnistie générale. L'occasion semblait favorable : la Montagne était décidément victorieuse, et cette mesure d'indulgence, qui n'offrait aucun

¹ *Vive l'aimable guillotine !* Affiche signée de Magnier à Rennes. *Commission Brutus Magnier*, p. 28. *Bibliophiles bretons*, 1879.

² V. leur lettre aux représentants. M. du Chatellier, III. 83.

³ Arrêté du 11 février. *Histoire de Brest*, p. 297. — Ci-dessus p. 38 et 39.

⁴ Adresse du 18 novembre 1791 à l'Assemblée législative. *Administration*, p. 193.

⁵ Lettre écrite d'Ancenis, 28 juillet 1793.

danger, pouvait ramener l'opinion encore hésitante du département.

« Mais, dit Levot, Guermeur voulait se venger, et il n'était que trop bien secondé par un autre fougueux démocrate, Perrin, membre de la commission administrative. Guermeur et Perrin agirent activement l'un et l'autre auprès du Comité de Salut public', et ils eurent des auxiliaires non moins ardents qu'eux dans deux députés extraordinaires envoyés de Carhaix. Admis à la barre de la Convention dans les derniers jours de juillet, ceux-ci demandèrent le maintien du décret d'accusation, en raison d'un arrêté que les administrateurs avaient pris à l'égard de Carhaix²... Les quatre dénonciateurs l'emportèrent; le décret fut maintenu et même étendu à tous les administrateurs³... »

Guermeur ne pouvait ignorer que l'accusation devant le tribunal révolutionnaire devait avoir pour dénouement la condamnation à mort. Comment croire que Guermeur libre eût oublié les injures de Guermeur prisonnier au château du Taureau, et qu'en poursuivant le maintien du décret d'accusation il faisait abstraction de ses griefs personnels et ne songeait qu'à venger le crime de *fédéralisme* ?

M. du Chatellier n'est pas moins affirmatif que Levot. N'est-ce pas accuser Guermeur que d'écrire :

« Nous avons eu sous les yeux la correspondance des députés du Finistère, Blad et Guezno, alors à la Convention ; et nous sommes resté convaincu, par les soins mêmes de ces deux citoyens près de Barrère et de Jullien de Toulouse, que si ces derniers, après en avoir presque donné l'assurance, ne firent point rapporter le décret d'accusation du 19 juillet, c'est que des ennemis particuliers voulurent venger sur les administrateurs l'ordre d'arrestation donné

¹ En septembre 1793, Perrin fit détenir à Quimper soixante-quinze suspects sur les listes que lui avaient transmises les districts. Comité de surveillance de Quimper.

² Un de ces citoyens, ancien receveur du district de Carhaix, « fut arrêté après le 9 thermidor comme terroriste... et comme ayant dans sa caisse un déficit de 20.000 fr. » — Levot, p. 308-309.

³ Le tribunal révolutionnaire n'était pas encore à ce moment établi à Brest (il ne le fut que le 21 pluviôse an III, 9 février 1794), mais il siégeait à Paris (10 mars 1793) et les administrations devaient d'abord être dirigés sur Paris. — Levot, p. 315.

en 1792 contre Guerneur et Jullien, agents de la commune de Paris et amis de Marat¹. »

Qui oserait prétendre que les vengeurs de Guerneur agissaient sans son assentiment ou contre sa volonté ?

En un autre endroit M. du Chatellier est plus explicite. Il rappelle que Guerneur s'était attaché avec acharnement à la perte de l'administration départementale².

On sait la suite. Le tribunal révolutionnaire fut établi à Brest le 21 pluviôse an III (9 février 1794), et le 3 prairial (22 mai), trente administrateurs, après une longue et dure détention, comparurent devant lui. Là les formes les plus élémentaires de la justice furent méconnues. L'accusateur public Donzé-Verteuil injuria les accusés, le président, l'odieux Ragny, interrompit leur défense. Aussi bien elle était inutile. La leçon était faite aux jurés. Quatre des accusés ne comparaissaient que pour la forme et devaient être acquittés. Les vingt-six autres, dévoués à la mort, étaient promis au bourreau Ance. Celui-ci les attendait avec une féroce impatience. Il s'empara des condamnés presque dans l'auditoire ; et, quelques heures après, il se donnait le plaisir de ranger leurs têtes autour de l'échafaud. En contemplant les têtes de Kergariou et de Morvan, Guerneur a pu se dire qu'il avait sa part dans cette atroce boucherie.

X

Mais reprenons.

Le 15 octobre 1793, Guerneur arrivait à Quimper avec Marc-Antoine Jullien. Ils prenaient le titre d'« agents du Comité de Salut public de la Convention, chargés de pouvoirs par les représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient et l'armée navale de la République. »

¹ T. III, p. 85. Il y a ici une erreur de nom. Ce n'est pas Jullien, mais Jézégabot, qui fut arrêté avec Guerneur ; et cet inconnu n'avait pas l'honneur d'être ami de Marat.

² III. P. 27 en note, à propos de l'arrestation du patron Scanvic à Concarneau (octobre 1793).

Jullien est un jeune homme imberbe, mineur de vingt ans, et la ville tremble devant cet enfant' !

Le lendemain 16 octobre, le jour même où la Reine montait sur l'échafaud, les commissaires « convoquent le peuple dans l'ex-chapelle du collège, pour énoncer son vœu sur le renouvellement des autorités ».

Jullien monte dans la chaire, donne lecture de son double mandat du Conseil exécutif et des représentants à Brest. Il lit aussi des actes « authentiques », établissant que Kervélégan et autres fédéralistes ont tenté de livrer Brest aux Anglais. Il déclare que la municipalité et le Comité de surveillance de Quimper sont « plus que suspects ». Il propose deux nouvelles listes qui sont accueillies par des cris . . .

Et le peuple souverain sort en tumulte et parcourt les rues en dansant la *Carmagnole*, à la lueur des torches et aux cris de : *Vivent les sans-culottes* !

Ainsi se faisait une élection, et voilà ce que les commissaires appellent « prendre le vœu du peuple ».

Le lendemain, nouvelle convocation pour six heures du soir. Il s'agit de remplacer les administrateurs du district et des tribunaux, devenus aussi *plus que suspects*. C'est au tour de Guermeur de monter dans la chaire. « Je me suis concerté, dit-il, avec quelques patriotes qui me sont connus, et voici les listes de vos nouveaux magistrats. »

Le peuple applaudit, cela va sans dire.

Jullien propose alors que « les membres présents apposent leurs signatures au pied des procès-verbaux ; on fera la lecture de ces noms, ceux qui exciteront le plus léger murmure des patriotes seront marqués d'une croix, signe de réprobation, et comme tels déclarés suspects, indignes de faire partie de la Société populaire de Quimper. »

« Ces procès-verbaux, conclut M. du Chatellier, équivalent à des listes de proscription. » Un murmure à l'appel d'un nom vaut un ordre de détention !

C'est ainsi que Guermeur et Jullien régénérèrent Quimper, devenu

¹ Fils de Jullien le Conventionnel. M. du Chatellier, III. p. 118 et suiv. V. le registre du Comité de surveillance. Arch. du Finistère.

Montagne-sur-Odet. Deux mois plus tard, d'autres régénérateurs viendront, Leclerc et Hérault. Les administrateurs choisis — il faut dire nommés — par Guerneur et Jullien leur seront suspects ; ils briseront l'œuvre de leurs prédécesseurs, ils établiront un nouveau Comité révolutionnaire (14 décembre). Quarante jours plus tard, ce nouveau comité se retirera devant la haine et le mépris publics ; il résignera ses pouvoirs aux mains de ceux qu'il a renversés pour prendre leurs places ; et ceux-ci sans vergogne rentreront en fonctions. Ridicule et odieuse comédie !

Guerneur et Jullien ne passèrent que quelques jours à Quimper ; mais leur temps fut bien employé : le 15 octobre, trente-huit arrestations, le 16 douze, le 19 et le 20 deux. Ils partent, laissant des ordres pour vingt et une arrestations qui seront faites le 23. Les prisons pleines, les commissaires n'avaient plus rien à faire, et ils retournèrent à Brest².

Levot paraît croire que, pendant les derniers mois de 1793 et les premiers mois de l'année suivante, la résidence de Guerneur fut Pont-l'Abbé. Nul doute qu'il n'y fît de fréquents séjours : nous verrons bientôt pourquoi ; mais sa résidence officielle était Brest : c'est de Brest que partent ses lettres adressées au Comité révolutionnaire de Quimper pour commander des arrestations. C'est à Brest que ce comité lui adresse ses réponses, ses requêtes et, comme nous verrons, ses *ambassades*. C'est de Brest qu'il part pour les missions dans lesquelles Levot a pu le suivre à Pontivy, Rennes (brumaire à ventôse an II, novembre 1793, mars 1794). Enfin le Comité de surveillance de Quimper signale la présence de Guerneur à Brest, en décembre 1793, avril, juin et juillet 1794.

Le premier séjour de Guerneur à Brest ne fut pas long : dès le 11 novembre, Prieur de la Marne pouvait annoncer au général Tribout³ l'envoi d'approvisionnements et de recrues levées par Guerneur dans le Morbihan.

¹ Registre du Comité de surveillance. Arch. du Finistère.

² Dès le 21 octobre, Guerneur écrivait de Landerneau pour ordonner une arrestation. Registre du Comité de surveillance.

³ Un tambour-major improvisé général. Il avait des titres : il venait d'épouser la première chanteuse du théâtre de Brest au pied de l'arbre de la Liberté (M. du

C'est à ce moment que Jullien et Guermeur allèrent ensemble régénérer Lorient et réorganiser la Société populaire, qui fut de nouveau régénérée, peu après, par Jean Bon-Saint-André lui-même¹.

Vers le même temps on les trouve ensemble à Josselin, où ils épuraient et réorganisaient la Société populaire².

M. du Chatellier nous les montre régénérant vers le même temps Vannes et Ploërmel.

Guermeur est nommé par les représentants dans leur rapport à la Convention de la bataille de Savenay, où l'armée vendéenne fut détruite — 23 décembre 1793. Ils disent même que « Guermeur a tué Chastelus, commissaire des guerres des Vendéens³ ».

Quelques jours plus tard, Guermeur rendait compte à Jean Bon-Saint-André de la reprise de l'île de Noirmoutier (2 janvier 1794⁴). Il écrivait : « Esnue Lavallée travaille avec un zèle infatigable à poursuivre les aristocrates et fédéralistes, comme à dépouiller impitoyablement notre mère la sainte Eglise pour enrichir la République, ce qui fait saigner le cœur à bien des âmes honnêtes⁵. »

Chatellier, III. p. 234). Si l'on veut savoir comment Tribout entendait la guerre, qu'on lise sa lettre citée par M. du Chatellier, III. 329 :

« ... Je ne veux pas de prisonniers : ils mettraient la peste dans notre armée, et quand on a leurs principes on ne doit plus vivre... »

¹ Ogée, II, p. 527.

² Ogée, II, p. 371.

³ M. du Chatellier, III, 393. On peut croire que Guermeur dont ils parlent est celui dont nous nous occupons, puisque, quelques jours après, il écrit d'un lieu voisin de Savenay. Levot (*Guermeur*, I. p. 856) attribue ce fait à Tanguy Guermeur le Conventionnel.

⁴ Seconde reprise de Noirmoutier où d'Elbée fut pris et fusillé. L'île, prise une première fois par les Vendéens, le 4 mars 1793, fut reprise par les républicains le 30 avril, et une seconde fois prise par les Vendéens le 12 octobre.

⁵ Levot, p. 793. L'auteur semble reporter cette lettre (du 29 nivôse an II) à une date postérieure au discours prononcé par Guermeur à la Société populaire de Quimper, le 7 ventôse an II. Il y a interversion des dates.

Guermeur était-il bien assuré que les détonilles de l'Eglise allaient enrichir la République ? Lors de l'accusation portée contre Esnue Lavallée, une perquisition fit retrouver dans sa maison « des ciboires, des calices, des patènes, des chasubles ».

— M. Queruau-Lameris, *Les Conventionnels de la Mayenne*, p. 69.

Vers le même temps, Le Quinio fut aussi accusé de vol. Il protesta contre cette accusation ; mais il avoua celle de meurtre, pensant apparemment que pour un représentant en mission verser le sang était une peccadille.

Il faut lire comment Le Quinio, sortant d'un bal, alla tuer un homme en prison et rentra au bal couvert de sang (*Biog. Bret.* V. Le Quinio, II. p. 343).

C'est au retour de Savenay et de Noirmoutier que Guerneur vint assister, le 7 ventôse an II (25 février 1794), à une séance de la Société populaire de Quimper, et prononça un véhément discours « tant contre les cagots et les traîtres que contre ceux qui les excusent ». Il déverse l'outrage sur une religion dans laquelle son père est mort et qui console les derniers jours de sa mère vivant encore à Quimper ; et il compte bien recevoir pour prix de ces infamies « la confiance du comité du Salut public' ».

Les registres du Comité révolutionnaire de Quimper nous apprennent (nous le verrons tout à l'heure) qu'en mai, juin et juillet Guerneur était à Brest, occupé de nominations dans diverses administrations.

Le dernier jour de ce mois, nous le trouvons à Pont-l'Abbé.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir de la vie administrative de Guerneur.

XI

Les représentants en mission, les *missionnaires* de la Convention, comme ils s'intitulent quelquefois, ont eux-mêmes écrit leur histoire¹. Elle est dans ces lettres tachées de sang que la Convention applaudissait et qu'elle faisait insérer au *Moniteur*. Mais Guerneur, agent subalterne, n'était pas en correspondance avec le comité de Salut public ; il n'a pas eu le compromettant honneur de voir ses lettres publiées au *Moniteur* comme des bulletins de victoire ; aussi Levot n'a-t-il cité de lui que deux documents : la lettre à Esnue Lavallée et le discours furibond à la Société populaire de Quimper. Mais, si ces documents nous montrent les passions de Guerneur, ils ne permettent pas d'écrire l'histoire de ses agissements dans le Finistère.

¹ Il fait imprimer son discours et l'adresse à Jean Bon-Saint-André en soulignant certains passages « pour qu'on voie la manière dont il cherche à se rendre digne de la confiance du comité de Salut public ». (Levot, p. 793, note).

² André Dumont (clerc de procureur à Amiens, puis préfet de l'Empire), chargé de mission dans la Somme, se donne le titre de *missionnaire* et qualifie ses discours de *prônes républicains* (*Moniteur*, 7 décembre 1793).

De ce qui précède nous pouvons conclure avec certitude que Guermeur ne fut pas (et fort heureusement pour le pays) ce « dictateur au petit pied » qu'on nous représentait naguère « chargé d'importantes missions militaires... surveillant l'armement des batteries, procédant à d'innombrables arrestations; mais aussi organisant l'instruction et proposant pour instituteurs d'anciens curés, propres à remplir ces fonctions parce qu'ils avaient abjuré leurs antiques erreurs¹ ».

La vérité est que Guermeur avait à Brest une situation officiellement subordonnée; mais, personne n'en doutera, le *patriote enragé*, ami de Marat et son ancien collègue au Comité révolutionnaire de Paris, celui qui se vantait (même à tort) d'avoir été un des meurtriers de la princesse de Lamballe, ne pouvait être sans influence sur les décisions des représentants dont il était le second.

A plus forte raison devait-il exercer une autorité absolue sur les administrations du département, dont il était personnellement connu.

La preuve de cette influence se trouve en plus d'une page du Comité révolutionnaire de Quimper.

Que Guermeur écrive au comité pour indiquer une arrestation dont le comité aura la responsabilité, il ne prendra même pas la peine de déduire ses motifs. A quoi bon? Il est assuré d'une obéissance passive. Un jour, par caprice, il exempte de l'incarcération la femme d'un émigré. Il suffit: le comité respectera le caprice de Guermeur et n'exécutera pas la loi².

Le personnel du Comité changera bientôt, comme nous l'avons

¹ Journal le *Finistère*, 28 mai 1884. Les derniers mots soulignés sont une citation de Guermeur empruntée à Levot (p. 793). Mais la phrase guillemetée appartient au *Finistère*. Remarquez ce correctif: « mais aussi ». On dirait que le choix de prêtres renégats comme instituteurs de jeunes enfants doit faire passer sur les innombrables arrestations. L'auteur pourrait-il nous dire si c'est Guermeur qui avait confié au citoyen Sabatier les fonctions d'instituteur à Brest? Celui-ci écrivait: « noieau d'exelents patriotes. » Il est vrai qu'il sollicitait pour ses élèves des cartes de membres de la *Société populaire*. Cette belle éducation pouvait faire pardonner l'orthographe. — *Brest sous la Terreur*, p. 191.

² Comité révolutionnaire, 4 novembre 1793.

dit ; mais sa soumission aveugle aux volontés de Guermeur ne change pas : un comité l'appelle même niaisement : « Notre intime ami. »

Une fois seulement cette bonne harmonie manqua d'être troublée.

En juin 1794, le comité de Quimper avait écrit à la Société populaire de Brest. Il parlait des deux régénérations de Quimper et semblait mettre au même rang Guermeur et Hérault. Cette assimilation offusque Guermeur : il s'en plaint dans une lettre qu'il remet à deux membres de la Société populaire de Quimper venus auprès de lui à Brest. Ceux-ci, en remettant la missive, disent au comité que Guermeur leur a permis d'en demander la lecture en leur présence. Sur quoi « le comité, qui se fait toujours un devoir de suivre ce qui est recommandé par leur intime ami », se laisse prendre à ce mensonge. La lecture à peine faite, les deux plaisants courent révéler à la Société populaire le contenu de la lettre. Le comité a été joué.

Il se trouble aux reproches de Guermeur ; il se donne un démenti, il proteste contre soi-même : « La phrase qui met Guermeur et Hérault sur la même ligne ne peut être qu'une erreur de rédaction. » Il envoie un ambassadeur présenter ses excuses à Guermeur, et ses protestations à la Société populaire de Brest. Guermeur pardonne et conduit l'ambassadeur à la Société qui le reçoit à merveille, présenté par Guermeur. Mais le comité ne croit pas encore la réparation suffisante, et il écrit à la Société apparemment pour qu'il reste un monument de sa flagornerie. Si le spectacle de tant de bassesse n'était attristant, rien ne serait plus comique.

Et quelle est donc cette Société populaire à laquelle le comité de Quimper fait ainsi la cour ? C'est le club révolutionnaire dont Ance, le jour même de son arrivée à Brest, a été d'enthousiasme élu président (3 janvier 1794), et dont il restera président d'honneur¹, comme il est membre du comité révolutionnaire. Ance est le *vengeur du peuple*, le bourreau, celui dont le représentant Le Quinio a conté la *vocation* et la nomination comme *guillotineur*.

¹ Levot, p. 180.

« Nous voulions, dit-il, laisser aux patriotes de Rochefort la gloire de se montrer librement les vengeurs de la République trahie par des scélérats ; nous avons exposé ce besoin à la Société populaire : « Moi, s'est écrié avec un noble enthousiasme le citoyen Ance, c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des assassins de ma patrie. » A peine a-t-il eu le temps de prononcer cette phrase, que d'autres se sont levés pour le même objet ; et ils ont réclamé du moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé le patriote Ance *guillotinéur*, et nous l'avons invité à venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la République¹... »

(A suivre)

J. TRÉVÉDY,

*Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président
honoraire de la Société archéologique du Finistère.*

¹ Levot cite cette phrase p. 183. *Moniteur* 24 brumaire an II (24 novembre 1793).

Le Quinio avait transformé l'échafaud en tribune. Accusé à raison de ce diner et de ce dernier fait devant la Convention, il répondit : « J'ai pu avoir tort de manger avec l'exécuteur des jugements criminels, mais ce n'est qu'une erreur que mes collègues Guezno et Topsent ont commise ainsi que moi, car ils ont partagé ce repas. J'ai voulu rendre un hommage éclatant à l'égalité et détruire un préjugé funeste. » Il convient que dans une fête publique lui et ses deux collègues Guezno et Topsent montèrent sur l'échafaud pour haranguer le peuple, « mais, ce jour, il n'y avait pas eu d'exécution. » *Moniteur*, 23 thermidor an III (10 août 1795).

On peut s'étonner que ce diner partagé avec le bourreau ait fait scandale à la Convention. Il n'y avait pas de fêtes sans le *Vengeur du peuple*. A Rennes, le 19 nivôse an II, quand on célébra la prise de Toulon, le *Vengeur du peuple* fut convié au banquet civique donné par la municipalité (M. du Chatellier IV p. 97), banquet auquel prenaient part les représentants Laplanche et Esnue Lavallée (Lettre de Laplanche lue à la Convention le 15 nivôse. *Moniteur* an II, n° 106, 16 nivôse, p. 427 et 428). Cons. *Commission Brutus Magnier*, p. 36. — A Brest, Ance était le commensal de Jean Bon-Saint-André. *Administration* p. 409.



UNE BIOGRAPHIE NANTAISE

MADAME DE LAPÉROUSE

LOUISE-ÉLÉONORE BROUDOU

Le registre des baptêmes, mariages et sépultures de l'année 1755, paroisse Sainte-Croix, série GG des Archives municipales de la ville de Nantes, contient au folio 58 l'acte de baptême suivant :

« Le quinze may mil sept cent cinquante-cinq, a été baptisée
« Louise-Eléonore, fille de noble homme Abraham Broudou, né-
« gociant, et de dame Françoise Cailliard, son épouse. A été par-
« rain, noble homme Louis Cambronne, et marraine dame Elisa-
« beth Guesselin, épouse de Louis Cailliard, grande mère de l'en-
« fant ; le parrain parent au troisième degré du côté paternel.
« Lesquels ont signé avec le père :
« Guesselin-Cailliard ; Cailliard ; Louis Cambronne ; Gillard ;
« Henry Bellot ; A. Broudou ; Brianceau, prêtre. »

A part le nom de l'aïeul de Cambronne, rien ne signale à l'attention ce document entre ceux qui le suivent ou le précédent.

Peut-être, cependant, n'en sera-t-il pas tout à fait de même, lorsque le lecteur apprendra qu'il est l'acte de baptême de la compagne bien-aimée du célèbre marin Lapérouse, mort tragiquement dans la catastrophe où périt la *Boussole*, en 1788, aux îles de Vanikoro.

M. M.-P. Vieules, habitant d'Albi, lieu d'origine des Galaup de

Lapérouse, a publié en 1888, date du centenaire du triste naufrage qui priva la science, la France et la marine d'un de ses plus illustres enfants, une intéressante brochure, à laquelle nous ferons quelques emprunts. Par une lettre du 9 mars 1792, il demande un renseignement sur « Louise-Éléonore, considérée par beaucoup de « personnes comme créole, née à Nantes le 15 mai 1755, fille de « M. Abraham Broudou, chef du bureau des armements et classes « à l'Île-de-France (la Réunion), et de dame Françoise Cailliard, « son épouse. . . »

Nous le remercions donc de nous avoir ainsi mis sur la voie.

Après quelques heures de recherches, l'acte surgit à nos yeux charmés de cette découverte. C'est une bonne fortune, en effet, de pouvoir attribuer à une Nantaise l'honneur d'avoir été aimée, distinguée et unie au vaillant chef d'escadre, dont chacun connaît et apprécie les talents et les malheurs.

Originaire de Saint-Quentin (Aisne), la famille Broudou vint se fixer à Nantes vers le milieu du siècle dernier, quelques années après celle de Cambronne, à laquelle l'unissaient du reste des liens fort étroits de parenté. En effet, Abraham Broudou, né à Saint-Quentin, était fils de noble homme Abraham Broudou, négociant, ancien consul de cette dernière ville, et de feue Catherine Blondel, sœur de Marie-Anne Blondel, bisaïeule du général Cambronne.

Son acte de mariage nous apprend qu'il épousa, à l'église Saint-Nicolas de Nantes, le 22 juin 1761, demoiselle Françoise Cailliard, fille de noble homme Louis Cailliard, dont le père était chirurgien, et de demoiselle Elisabeth Guesselin.

Plusieurs enfants naquirent de cette union :

- 1° Abraham-Louis, baptisé le 13 juillet 1752 ;
- 2° Elisabeth-Rosalie, baptisée le 26 juin 1753 ;
- 3° LOUISE-ÉLÉONORE, baptisée le 15 mai 1755 ;
- 4° Claude-Frédéric, baptisé le 3 avril 1760, embarqué avec son beau-frère Lapérouse ;
- 5° François-Benjamin, baptisé le 26 juillet 1755¹.

¹ Ce dernier eut pour parrain son frère Joseph-Marie-Abraham, né d'un premier lit, ainsi que Madeleine-Elisabeth Broudou, fils et fille de feue dame

La famille d'Éléonore ainsi connue, d'après les registres des archives de la ville de Nantes, indiquons maintenant les divers incidents qui firent de cette jeune fille la compagne de Lapérouse.

Pendant une longue campagne accomplie par ce dernier dans l'Indo-Chine, 1772-1777, il relâcha plusieurs fois à l'Île-de-France, et y rencontra la fille d'un fonctionnaire colonial « Louise-Éléonore Broudou, sensible et séduisante comme le sont les belles *créoles* de ces heureuses contrées, qui ont servi de type à la touchante Virginie.

« M^{lle} Broudou était mieux que belle : elle était modeste et distinguée ; le cœur méridional de Lapérouse admira cette nature d'élite et s'enflamma du plus vif amour. Il fut aimé, et il promit à Éléonore qu'il n'aurait jamais d'autre femme qu'elle. »

La famille Broudou, en effet, à la suite de pertes considérables dans le commerce, quitta Nantes vers 1762, pour passer à l'Île-de-France. Le 1^{er} octobre 1769, M. Broudou reçut la nomination de garde-magasin pour le roi au port Bourbon, poste dont il offrit en 1781 sa démission, qui fut refusée. En août 1786, il obtint, probablement grâce à l'intervention de son gendre, le brevet de commissaire de marine aux Colonies, toujours à l'Île-de-France¹.

Heureux du nouvel attachement qui remplissait son cœur, le brillant officier en faisait ainsi part à sa sœur aînée :

« A Mme Dalmas de Labessière, à Villefranche en Rouergue.

« Île-de-France, le 1^{er} août 1775.

« Je n'ai reçu qu'une lettre de toi, ma chère sœur, depuis trois ans que je suis dans l'Inde. Je viens de faire encore un voyage sur la côte de Malabar ; j'ai été attaqué par des pirates que j'ai bien rossés, et suis arrivé heureusement à l'Île-de-France. J'ai assez bien

Madeline-Françoise Muller. Madeleine-Elisabeth épousait, le 20 juillet 1761, dans la chapelle près le Pont-de-Sèvres, paroisse de Saint-Jacques lès Nantes, écuyer Jean-Baptiste Bayhier de Brouker, avocat.

Archives municipales de la ville de Nantes, série GG, cultes, registres des baptêmes, mariages et sépultures de Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Jacques de Pirmil, etc.

¹ Archives du ministère de la marine, colonies, dossier Broudou.

conduit ma petite fortune, et je possède, au moment où je t'écris, 90,000 livres de part de prises. Tu penses bien que je ne t'ai pas oublié et que je t'apporterai des toiles peintes de l'Inde, etc.

« Je suis un peu amoureux d'une jeune personne de cette île, et cette affaire pourrait bien se terminer par un mariage, mais rien n'est encore décidé. Je ne prévois rentrer en France qu'en 1777 avec le général (le chevalier de Ternay), qui me comble toujours de ses bontés, et au sort duquel je suis lié pour la vie. Il a demandé la croix de Saint-Louis pour moi, je ne sais s'il l'obtiendra.

« Bien des choses à ton mari et à tes enfants, je t'embrasse mille fois.

« LAPÉROUSE¹. »

Cependant les parents de Lapérouse s'opposèrent formellement à cette union. Madame de Galaup chercha parmi la haute société d'Albi une personne digne de son fils par la naissance, la fortune, l'éducation, qu'elle rencontra dans M^{lle} de Vésian, fille de l'une de ses amies. De rudes combats se livrèrent alors dans le cœur du marin, qui, respectueux et soumis, crut un instant pouvoir oublier son affection ancienne, et se rendre aux vœux et aux désirs de sa mère. La lutte fut longue, car elle dura de 1777 à 1783, ainsi que le constate la correspondance échangée, qui peint l'honnêteté et la délicatesse exquise des plus nobles sentiments.

Toutefois Lapérouse avait trop présumé de ses forces. Il voulut revoir Eléonore, afin de reprendre sa parole et de recouvrer sa liberté. Mais touché par les larmes et la résignation de celle qu'il aimait toujours, il prend la résolution de tenir ses promesses et fait connaître à sa famille sa décision désormais inébranlable. Il épouse Eléonore², puis raconte ainsi au ministre de la marine les raisons et les motifs qui règlent sa conduite :

¹ *Centenaire de la mort de Lapérouse*, célébré le 20 avril 1888, en séance solennelle à la Sorbonne (Paris, Société de Géographie 1888, in-8°, 245 et 32 pp.), par M. Norbert de Barthès de Lapérouse, commissaire de marine en retraite, petit-fils de Victoire-Marguerite-Claire de Lapérouse, seconde sœur du navigateur.

² Mariage célébré à la paroisse de Sainte-Marguerite de Paris le 17 juin 1784. L'original n'existe plus.

Lettre de Lapérouse au maréchal de Castries, ministre de la marine.

« MONSEIGNEUR,

« Les bontés dont vous m'avez honoré exigent de moi un aveu que je fais à M. le maréchal de Castries et non au ministre du Roi. Je suis marié, et j'ai conduit ma femme de Paris en Languedoc. Mon histoire est un roman que je vous supplie d'avoir la bonté de lire. Madame la princesse de Bouillon en est instruite, peut-être vous en a-t-elle déjà parlé.

« Il y a huit ans que je devins éperdument amoureux à l'Île-de-France d'une demoiselle extrêmement jolie et aimable ; je voulus l'épouser, elle n'avait pas de fortune ; le chevalier de Ternay s'y opposa¹. Mes parents lui avaient donné toute leur autorité sur moi par un acte en forme. Il joignit leur pouvoir à celui dont il était lui-même revêtu, et fut inébranlable, me disant que l'amour passait, et qu'on ne se consolait pas d'être pauvre lorsqu'on était marié.

« Nous partîmes peu après de l'Île-de-France, j'étais toujours aussi amoureux ; je dis à la demoiselle de passer en France, et que je l'épouserais. Sa mère était précisément à Nantes, et son père, qui désirait beaucoup que je fusse son gendre, fit partir sa fille pour l'Europe sur un vaisseau qui mit à la voile quinze jours après le mien. Dans la traversée, cette jeune personne fut très incommodée, et, pour comble de malheur, en débarquant à Lorient elle tomba à la mer, d'où a résulté une maladie qui a duré trois ans. Cependant, les raisons du chevalier de Ternay, celles de mes parents, qui voyaient une grande possibilité de me faire faire un grand mariage, avaient fort diminué mon amour. La guerre se déclara, j'écrivis que j'étais décidé à la faire avec une assiduité telle qu'il était impossible que j'eusse le temps de me marier ; on me répondit avec douceur qu'on attendrait la paix. La demoiselle resta au couvent à Paris, mon amour s'éteignit. Je fis demander

¹ Charles-Henri-Louis d'Arsac, chevalier de Ternay, chef d'escadre, gouverneur général des Îles de France et de Bourbon.

ma parole, j'offris jusqu'à quatre-vingt mille francs, ce qui était immense, relativement à ma fortune ; mais je pouvais épouser, en Languedoc, ou une demoiselle ayant vingt mille livres de rentes, ou une autre jeune personne de grande maison, dont les rapports étaient infiniment flatteurs et pouvaient devenir fort utiles à ma fortune. Je fis encore des démarches pour obtenir ma liberté ; j'appris alors que la demoiselle était en pleurs depuis la conclusion de la paix, et qu'elle allait se faire religieuse. Je fus la voir, je n'y tins pas ; aucun reproche, une douleur qui est contre moi l'arme victorieuse. Je me rappelai que j'avais trente ans lorsque j'avais promis, et la demoiselle quinze ; je sentis qu'il était d'un devoir rigoureux pour moi de tenir les engagements sacrés, contractés dans l'âge où la légèreté ne peut être excusée. La demoiselle était extrêmement honnête, vertueuse et douce ; elle n'avait employé aucun moyen violent ; l'ambition seule avait étouffé des sentiments qui étaient cependant restés au fond de mon cœur, quoique moins vifs qu'autrefois. Je rompis alors des engagements que mes parents avaient pris pour un mariage au-delà de toutes mes espérances, et je lui dis que j'avais à peu près douze mille francs de rente, que si elle voulait vivre dans nos terres, avec mes parents, ne s'occuper de moi que lorsque je serais présent, et me laisser suivre les goûts que j'avais pour le service, songer surtout qu'il était possible que je fusse séparé d'elle pendant cinq ou six ans, qu'à ces conditions j'allais l'épouser, sans bruit, sans en faire part à personne, et la conduire tout de suite en Languedoc. Mes propositions furent acceptées ; la demoiselle était au couvent de Saint-Antoine ; je me mariaï à la paroisse Sainte-Marguerite, sans autres témoins que ceux qui étaient nécessaires à la formalité. Je l'ai conduite à Albi, ou j'ai été reçu d'une manière aussi jolie que si j'avais gagné des batailles. J'ai remis ma femme à ma vieille mère. Je suis très décidé à ne jamais penser que, quoique je ne fusse plus amoureux, je lui ai sacrifié les avantages les plus flatteurs parce que j'ai cru que c'était d'un devoir rigoureux, et qu'elle n'a employé d'autres armes que les pleurs avec une grande honnêteté ; mais je suis convenu avec elle de chercher dans le service des compensations, et je suis prêt, Monseigneur, à faire le tour du monde pendant six ans si vous l'or-

donnez. Je vous donne ma parole d'honneur, Monseigneur, que voilà l'aveu vrai de ma conduite et de mes sentiments, soyez mon juge ! Je n'aurais pas cru être digne de votre estime en me conduisant autrement, et je supplie Monseigneur le maréchal de Castries de m'excuser auprès du ministre de la marine, auquel je n'ai pas demandé la permission de me marier.

« Si vous ne répondez pas une demi-ligne à cette lettre, je serai dans les plus vives inquiétudes. Je serai à Paris lorsque vos ordres m'y appelleront.

« LAPÉROUSE.

« Albi, le 12 août 1783¹. »

Ce bonheur si longtemps attendu passa rapidement ; car Lapérouse fut bien souvent éloigné d'Albi, pendant les deux années qui précédèrent son départ de Brest sur la *Boussole*, le 1^{er} août 1785, comme brigadier des armées navales. Etant à Paris, il adressait à son Éléonore les deux lettres suivantes qui prouvent que son amour était toujours aussi profond et aussi vif :

« Paris, le 8 février 1785.

« *Mme de Lapérouse, à Albi, en Languedoc.*

« Je suis toujours dans la même incertitude, ma chère amie, sur mon sort à venir ; rien ne se décide. M. de Castries me comble d'amitié et de caresses, mais il ne termine rien, et je consomme, loin de ce que j'aime, mon temps et mon argent. En vérité mon plus cruel ennemi ne m'a jamais fait tant de mal.

« M. de Cossigny repart pour Gaillac jeudi ; je veux le charger d'une robe pour mon Éléonore ; je crains bien que ce ne soit un hasard si elle va parfaitement à ta taille, mais tu sauras la raccommoder et tu auras une idée de la mode.

« Adieu, mon Éléonore, ma tendre amie, je t'aime et je t'adore de toute mon âme.

« LAPÉROUSE. »

¹ *Centenaire de la mort de Lapérouse*, pp. 24-26.

« Paris, le 8 avril 1785.

« Encore une fois, ma chère amie, ne me fais point de nouvelles observations sur ma campagne, car tu me mettrais au désespoir, et tout est décidé.

« Je prends avec moi ton frère ; je lui fais obtenir un brevet de lieutenant de frégate ; je le surveillerai pendant deux ou trois ans, et s'il est bon sujet, le voilà dans le chemin d'un état honnête.

« Adieu, mon ange, je t'adore de toute mon âme.

« LAPÉROUSE¹. »

Quelles durent être les angoisses et les tristesses de Madame de Lapérouse, lorsque le manque de nouvelles, après 1788, c'est-à-dire après trois ans de séparation, lui apporta la crainte de la perte probable du bien-aimé. Par intervalles, de faux bruits, sans calmer ses cruelles incertitudes, ouvraient un vague espoir dans son âme affligée, que les recherches entreprises par Dupetit-Thouars et d'Entrecasteaux contribuaient à entretenir, témoin cette lettre adressée à Napoléon I^{er} :

« SIRE,

« Les papiers publics viennent me flatter encore de l'espérance de revoir M. de Lapérouse ; je l'ai toujours conservée au fond de mon cœur, elle seule m'a soutenue et consolée au milieu de l'infortune où je suis tombée par son absence. Ma dot qui était restée à l'Île-de-France, et que ma famille m'avait expédiée à deux époques différentes, est tombée entre les mains des Anglais par l'ignorance où l'on était des hostilités. Une fatalité inconcevable a semblé présider à tous les événements qui me sont arrivés depuis le départ de mon mari. Mais si Votre Majesté, dont le cœur est l'asile des infortunés et l'honorable appui des familles qui, en France, dans tous les temps, ont bien mérité de la patrie, daigne s'occuper un instant de l'épouse d'un officier aussi distingué que malheureux, je la

¹ Centenaire de la mort de Lapérouse, pp. 27-28.

supplie de m'accorder une partie du traitement militaire dont jouissait M. de Lapérouse, et que l'édition de son voyage, qui me fut accordée par l'Assemblée nationale comme récompense de son dévouement, fût reprise par le département de la marine, en me payant à diverses époques les 1,200 exemplaires dont je n'ai point le débit.

« Je supplie Votre Majesté, Sire, d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté impériale,

« La très humble et très obéissante servante.

« E. BROUDOU DE LAPÉROUSE. »

Note du ministre de la marine de l'Empereur.

« Il n'a point encore été réglé de pension à M^{me} de Lapérouse, soit qu'on n'ait pas voulu constater ainsi la perte du général de Lapérouse, soit qu'on ait pensé que sa femme ait dû trouver une indemnité suffisante dans l'abandon qui lui a été fait de l'édition entière du voyage de ce navigateur. Il a été effectivement remis à M^{me} de Lapérouse 1,800 exemplaires de cet ouvrage, en exécution de la loi du 4 mai 1791 et de l'arrêté du Directoire du 27 floréal an IV ; en les estimant chacun à 30 francs, prix marchand, la nation aurait fait à M^{me} de Lapérouse un don équivalent à 144,000 fr. Cette gratification serait convenable et suffisante si l'objet que le gouvernement d'alors se proposait avait été rempli. Mais il est notoire que M^{me} de Lapérouse n'a pas joui de cet acte de munificence. Etrangère aux spéculations de librairie, elle a remis ses intérêts entre les mains de l'éditeur du voyage. L'ouvrage n'a point été vendu, et M^{me} de Lapérouse n'en a retiré aucun bénéfice.

« Il est dû, en outre, 40,000 francs aux héritiers de M. de Lapérouse, pour solde et traitement de table sur des exercices expirés.

« *Le ministre de la marine et des colonies,*

« *Signé : DECRÈS.* »

Le gouvernement reprit les 1,200 exemplaires de l'ouvrage et une pension fut accordée à M^{me} de Lapérouse.

EXTRAIT D'UN DÉCRET IMPÉRIAL

En date du 1^{er} novembre 1804.

« Il est accordé à M^{me} Louise-Eléonore Broudou, épouse du général de Lapérouse, née à Nantes le 15 mai 1755, une pension annuelle de 2,400 francs.

« *Le ministre de la marine et des colonies,*

« *Signé : DECRÈS.* »

M^{me} de Lapérouse ne jouit pas longtemps de cette pension. Elle mourut à Paris en 1807, non pas à l'âge de 47 ans, comme le dit M. Vieules, mais bien à celui de cinquante-deux ans. Nous n'avons pu obtenir une copie de l'acte de décès, qui n'existe plus depuis l'incendie de l'hôtel de ville en 1871.

M^{me} Dalmas de Lapérouse possède d'Eléonore Broudou un portrait à l'huile non signé, de 60 centimètres sur 40.

Il existe aussi une charmante miniature, faite vers 1793, signée Galla(?)... appartenant à M^{me} Barthez de Lapérouse.

Deux miniatures, ovales, encadrées ensemble, de Lapérouse et de sa femme. Celle de M^{me} de Lapérouse est signée : *Leroy*, au bas à gauche. Elles appartiennent à M. Poujade de Maizeroy, arrière-petit-neveu de M^{me} de Lapérouse, qui, avec M. Poujade, ancien diplomate, commandeur de la Légion d'honneur et de plusieurs ordres étrangers, petit-neveu d'Eléonore par sa mère, représente aujourd'hui la famille Broudou².

Bien triste et tourmentée dut être l'existence de cette malheureuse femme. Pendant plus de cinq années elle désira une union toujours reculée et ajournée par des obstacles de plus en plus insurmontables. Ce bonheur enfin réalisé, contre toute espérance, dura à peine deux années, largement coupées par de nombreuses

¹ *Centenaire de la mort de Lapérouse*, appendice, pp. 9, 10, 11, etc.

² *Centenaire de la mort de Lapérouse*, pp. 89, 214, 218, etc.

absences de l'époux, tout entier à ses devoirs de marin et aux préparatifs de son expédition autour du monde.

N'a-t-elle pas droit à l'hommage sympathique de ses compatriotes, celle que le grand navigateur jugea digne de devenir sa compagne, qu'il entoura d'une affection si sincère et si profonde ? Nantes ne doit plus ignorer le nom d'Eléonore Broudou, M^{me} de Lapérouse, et du sombre deuil qui voila sa fatale destinée.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.



POÉSIE FRANÇAISE

RÊVES PERDUS

A CHARLES LE GOFFIC.

I

Parmi les longs labeurs qui font
Si moroses mes matinées,
Et qui dessinent sur mon front
Les plis des rides obtinées,

Parfois, quelque rêve égaré,
Doux comme un parfum d'églantine,
Surgit en moi bon gré mal gré,
Et m'émerveille et me lutine.

Le doux rythme à sa suite entré
Chante déjà dans mon oreille :
Mon cœur, de printemps altéré,
Retrouve ses instincts d'abeille...

Mais le travail trop tôt quitté,
Beaux songes, veut que je vous chasse :
Une austère divinité
S'est installée à votre place.

Adieu donc ! De moi vous serez
Chéris d'une amour éternelle,
Comme des enfants égarés
Loin de la maison paternelle.

Dans d'autres cœurs cherchez des nids.
Moi, je reprends ma tâche ardue,
Et j'ouvre mes livres jaunis
Et pleurant la chanson perdue...

II

Poète, calme tes regrets :
Un autre chantera ton rêve...
La mort des fauvettes n'enlève
Pas une note à nos forêts.

D'autres oiseaux, dans la rosée,
Sont éclos parmi les parfums,
Et le chant des oiseaux défunts
Palpite en leur gorge irisée.

Il ne manque pas un accord
Au concert du printemps ; de même
Le songe qu'on chasse et qu'on aime,
Pour être exilé, n'est pas mort.

D'autres âmes se sont levées
Où ton rêve a déjà fleuri,
Et qui bâtiront un abri
A tes visions retrouvées.

Jean APPLETON.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE CŒUR, poésies de 1886-1892, par Charles Fuster, avec un portrait à l'héliogravure. Librairie Fischbacher, Paris.

Dans ce nouveau volume Charles Fuster a entrepris de nous ouvrir son cœur, de nous dévoiler ses rêves de jeunesse et de gloire, son amour pour la femme et pour l'enfant, pour la patrie et la liberté :

Pour essayer de me survivre,
J'ai voulu noter, dans ce livre,
Tous les battements de mon cœur,

dit-il, et il ajoute :

La gloire, je ne sais si j'atteindrai la gloire.

Certes, si son nom doit rester, il le devra en grande partie à ce volume qui est mieux qu'une œuvre purement artistique, purement littéraire, mais qui est par dessus tout une œuvre sincère, humaine, écrite avec le sang du cœur. Est-ce à dire pour cela que l'Art soit moins grand ? Ce serait une grave erreur. L'Art n'est jamais plus grand que là où il ne saute pas aux yeux, où il ne fait pas sa roue, où il ne se montre pas à tout propos et hors de propos ; une strophe tombée d'un cœur ignorant a plus d'avenir qu'une pièce de vers habilement ciselée, mais dont l'âme est absente. C'est l'avis de Charles Fuster, et c'est le mien. Dans une des poésies les plus remarquables de son volume, il nous montre un pauvre homme dont, jeune homme échappé de l'école, il avait ri, trouvant sa chanson trop simple, trop naïve, trop vécue, et il s'en repent maintenant, et il s'écrie, lui, le poète expérimenté et blasé sur la beauté des rythmes et des vers :

Va, pauvre homme ! Au hasard traîne ta solitude,
Mais chante ! L'art inculte et le beau maladroit
Gardent cette éloquence et cette plénitude
D'un amour large, éclos au fond d'un cœur étroit.

Il est de ces chansons, rudes et populaires,
Où l'âme d'une race a mis, dans un refrain,
Ses anciens souvenirs et ses jeunes colères,
Son orgueil, son amour, et surtout son chagrin.

A des refrains pareils notre être s'abandonne.
J'en ai l'oreille heureuse et le cœur adouci.
Naïve si l'on veut, ta manière est la bonne,
Et c'est grandir un air que le chanter ainsi.

Et moi, que les mots creux fatiguent du sublime,
Moi qui cherche toujours le beau sur mon chemin,
J'ai depuis lors, sais-tu ? comme une honte intime
De l'avoir vu partir sans te serrer la main.

Et il a essayé parfois de copier la forme de ces chansons naïves dans
lesquelles le peuple a moulé ses sentiments ; lisez cette jolie petite pièce :
Les Ailes du Rêve :

Je m'en vais errer sous les branches
En suivant les petits chemins.
Les ailes du rêve sont blanches,
Mon doux amour, comme tes mains.

J'irai ainsi pendant des lieues,
Rêvant à l'azur de tes yeux.
Les ailes du rêve sont bleues
Comme les yeux frais et joyeux.

.....
Mais le vent froid souffle à nos portes.
Voici venir les temps mauvais,
Les ailes du rêve sont mortes
Comme l'amour que je rêvais.

Mais il ne se contente pas de chanter l'amour de la femme ; se sou-
venant qu'il est l'auteur des *Poètes du Clocher*, il convie les poètes à
aimer et à célébrer leur pays :

Adore ton pays, poète, et fais en sorte
Que dans l'œuvre maîtresse où revivra ton sang,
Partout, à chaque vers, batte le poulx puissant
D'une terre féconde et d'une race forte.

Voilà un conseil dont certes nos poètes de Bretagne n'ont pas besoin, mais qu'il est toujours bon d'entendre.

Il a aussi de nobles accents pour l'humanité et pour le pauvre. Rien n'est touchant comme la pièce : *Le Salut militaire*, où il nous fait voir une troupe française saluant le corbillard d'un malheureux, et s'écrie alors dans un accès de lyrisme pareil à celui de Théophile Gautier dans les *Vieux de la vieille* :

Voyageur vers la fosse noire,
L'aurais-tu rêvé seulement
L'éclair d'héroïsme et de gloire
Qui t'illumine en ce moment ?

J'aime beaucoup aussi l'*Enfant aux roses*. Cette pièce peut être mise en parallèle avec une pièce des *Contemplations*. Là c'est la mère qui meurt et l'enfant qui chante ; ici, c'est l'enfant qui meurt et les roses qui fleurissent :

Où la morte passa, les roses ont fleuri.

Puis, qu'elle est belle et touchante cette pièce *Coucher sur la mer*, pleine d'une philosophie attendrie. L'auteur rêve sur les générations futures qui viendront à cette même place qu'il occupe rêver comme lui en face de la mer près d'une femme aimée.

Mais Charles Fuster, qui, dans un autre volume, a si bien interprété l'*Ame des choses*, n'a pas omis de le faire encore ici, songeant peut-être à ces vers de Lamartine :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

Ecoutez ces quelques vers sur une *Petite Ville* :

Petite ville blanche à mes yeux apparue
Avec tes boutiquiers bavardant sur la rue,
Les monstres grimaçants du gothique portail,
Et la forge, et l'auberge, et la foire au bétail,
Et le beffroi tout gris vêtu d'ardoise vieille
Où la cloche se rouille, où l'horloge sommeille,
Paresseuse cité, dis, pourquoi donc as-tu,
Par quel charme subtil et par quelle vertu,
Évoqué brusquement, du fond de ma mémoire,
Le temps où je lisais une naïve histoire,
Voyais s'ouvrir mon cœur d'enfant, et savourais
Hermann et Dorothée au creux d'un jardin frais ?

Lisez encore cette description d'une *Maison ancienne* :

Je ne sais rien de doux et de tranquillisant
 Comme cette maison que je vois à présent,
 Dans cette rue ancienne, au coin de cette place.
 L'hiver neigeux a mis des bordures de glace
 Aux gouttières d'où l'eau perlait ; l'ardoise a l'air
 De rire sous un ciel transparent, vif et clair ;
 Comme des yeux frileux les fenêtres sont closes,
 Et moi devant l'accueil familier de ces choses,
 Devant ce vieux témoin qui vit tant de passés,
 Je rêve de relais trop vite traversés,
 Des bourgs de Normandie et des villes bretonnes.

Mais parmi ces poésies tour à tour lyriques, élégiaques, sentimentalement descriptives, la plus large et peut-être la plus belle est celle qui termine le volume : *L'Amour*. L'auteur, après avoir maudit l'amour, voit défilier devant lui les amants les plus célèbres de tous les pays et de tous les âges qui bénissent l'amour :

Et Merlin, l'enchanteur, adorait Viviane,
 Et Faust et Marguerite erraient dans le jardin ;
 Et, toujours grossissant l'immense caravane,
 Un couple aux yeux mouillés m'apparaissait soudain.

Tous ces êtres, portant une douleur sincère,
 Avaient souffert, crié, douté, maudit un jour,
 Tous avaient partagé l'éternelle misère,
 Tous me criaient de loin « nous bénissons l'amour ».

Alors le poète exalté par ces bénédictions veut aussi goûter les douceurs de l'amour, et celui de sa bien-aimée se lève devant lui.

Ce livre, comme on a pu le sentir par nos courtes citations, a été justement appelé : *LE CŒUR*. C'est en effet le cœur qui l'a dicté, et si nous sommes ému en le lisant, c'est que son auteur s'est souvenu du conseil d'Horace : *Si vis me flere, fletis !*

DOMINIQUE CAILLÉ.

IL FAUT AIMER, petit poème, par AYMERILLOT, avec un sonnet-épilogue de Marcel Béliard. — Paris, Léon Vanier, éditeur 1892.

La nouvelle plaquette d'Aymerillot est intitulée : *Il faut aimer*, et semble une réponse au titre d'un roman de Léon de Tinseau *Faut-il aimer ?* Ce gentil ouvrage est composé d'une vingtaine de sonnets marchant deux par deux comme les vers classiques : l'un interroge, l'autre répond. Ce système de faire causer ainsi deux sonnets a séduit par sa symétrie même le poète qui a bien fait cependant de ne pas trop grossir son petit livre pour éviter de donner au lecteur l'impression de la monotonie. Les idées d'Aymerillot sont d'une grâce et d'une délicatesse exquises et s'ébattent à leur aise dans la cage d'or du sonnet. Le sonnet est, en effet, le poème de prédilection d'Aymerillot qui le compose avec un soin extrême et trouve moyen d'y faire entrer la quintessence de tout un long poème : *Les Fleurs de Mai* du Barzaz-Breiz, par exemple, dans le dialogue charmant intitulé *Lilia plenis*. Je pourrai vous citer ce dialogue, mais je préfère en choisir un autre pour montrer que les poètes de Nantes savent faire rendre aux *Cloches* des sons non moins harmonieux que les poètes de Rennes. Dans l'un de ses sonnets dialogués, Aymerillot fait demander aux cloches par leur jeunes marraines ce qu'elles comptent faire pour les récompenser des soins dont elles ont entouré leur baptême, et les cloches de répondre :

Belles, rassurez-vous : nous vous aimons de même.
 Vous reviendrez parmi les fleurs et les flambeaux,
 Tremblantes de bonheur sous le saint diadème
 Et nous vous chanterons nos refrains les plus beaux.

Puis, lorsqu'en souriant l'aïeule grise et blême,
 Avec un chérubin viendra sous ces arceaux,
 Nous sonnerons encor pour un autre baptême :
 Nos plus gais carillons tombent sur les berceaux.

Tranquillisez-vous donc, adorables marraines,
 Et, quand vous fermerez vos paupières sereines
 Pour le dernier sommeil, toutes à petits coups,

Rythmant plaintivement le psaume et la prière,
 Nous tinterons un glas si discret et si doux
 Qu'il n'éveillera pas les mortes dans leur bière.

Ce beau sonnet peut donner une idée des autres, qui, comme le dit très gentiment le joli sonnet-épilogue de Marcel Béliard, se suivent et se déroulent en « chantant leur exquis dialogue ».

D. C.

*
 * *

LE SOIR DE LA VIE, poème en cinq parties, précédé d'un prologue.
 Savenay, Imprimerie Allair, 1892.

L'un de nos collègues de la *Société des Bibliophiles bretons*, excellent vieillard dont le talent égale la modestie, vient de publier sous le voile de l'anonymat un volume de vers rempli de hautes pensées. En parcourant ce livre où tous les sentiments qui agitent l'homme au déclin de la vie sont exprimés avec une admirable philosophie et une douce résignation, je ne pouvais m'empêcher de songer à ces beaux vers de la *Légende des siècles* :

Le vieillard qui revient vers la source première
 Entre aux jours éternels et sort les jours changeants ;
 Et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens,
 Mais dans l'œil du vieillard on voit de la lumière.

Notre collègue qui signe E. M. passe en revue sa vie entière. Il a vu s'éclipser ses jeunes années et tomber ses dernières illusions, il a senti les atteintes des chagrins et des maladies, mais les misères humaines n'ont pas abattu son âme, et c'est guidé par la foi qu'il s'achemine résigné vers le tombeau. La tâche difficile, dit-il,

La tâche difficile est de savoir mourir,
 D'avoir avec courage un noble repentir ;
 L'homme dans son destin facilement dévie,
 Mais une belle mort honore au moins sa vie !

D. C.

* *

LES MUANCES, poésies par J. Guy Ropartz. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1892.

¹ Bien des gens n'ont pas lu Baruch, et ne savent pas ce que c'est qu'une muance. Les dictionnaires consultés répondent ou à peu près. « Une *muance*, c'est un changement de note ». Cette définition ne satisfera pas complètement les lecteurs du dernier volume de M. Ropartz ; ils serreront de plus près le mot insolite et diront que le poète, pareil à l'oiseau, a changé de plumage en changeant de ramage, a *mué*. Cette mue se fait sous nos yeux, avec une discrétion qui n'exclut pas la sincérité, en sorte que vous trouveriez difficilement, depuis Alfred de Musset, un poète ayant mis autant de lui-même dans un livre. J'ajoute que M. Ropartz trouve le chemin de Damas autour duquel, malgré l'*Espoir en Dieu*, le pauvre Musset erra toute sa vie.

Les Bretons qui s'occupent de littérature n'ont pas besoin que je leur présente M. Ropartz ; ils savent que le digne fils du regretté historien s'est fait un nom dans la musique, et en est à son quatrième volume de vers, *Adagiettos*, *Modes mineurs* et *Intermezzo*, d'après Henri Heine, ayant marqué les premières étapes d'une carrière où poésie et musique semblent inséparables. L'auteur est musicien aussi, comme le duc d'Illyrie, de Shakespeare, qui voulait que la musique fût l'aliment de l'amour.

Les vers d'amour dominant dans les *Muances* comme dans *Adagiettos* et dans *Modes mineurs*. Les rébellions et les apaisements, les angoisses de la passion à son déclin et les douces effusions de la tendresse à son aurore sont traduits avec l'éloquence qui vient du cœur. Je craindrais, en y insistant, de profaner ces délicats mystères, mais je veux saluer dans la *finale* du livre le réveil du sentiment qui rapproche le poète de Dieu. J'en appelle à la ballade de sainte Cécile, patronne des musiciens, et à cette *Prière* où M. Ropartz retrouve si harmonieusement la foi de son enfance :

Seigneur, l'enfant prodigue est revenu vers toi !...
 Pardonne-moi, car mon repentir est sincère,
 Je pleure mon passé mauvais, mon cœur se serre
 Quand je songe aux erreurs où chancela ma foi.

Je fuyais les autels, épris d'un vain mirage,
 Et j'avais mis mon rêve en un monde qui ment.
 Dieu de justice et de bonté, Dieu très clément,
 Oh ! rends-moi la ferveur sainte du premier âge.
 Comme autrefois, j'irai dans tes temples, cherchant
 L'apaisement divin où l'âme se recrée,
 Et sous les hauts arceaux de leur voûte sacrée
 Pieusement ému s'élèvera mon chant.

Ces vers si purs d'idée et d'expression m'ont rappelé les admirables cantiques de Racine, séparés par deux siècles d'évolution littéraire ; les deux poètes se rencontrent dans l'élan de leur foi et parlent presque la même langue, immuable comme cette foi.

Il faut savoir gré à M. Ropartz, qui connaît et pratique en musique et en poésie les raffinements de l'art le plus moderne, de cette simplicité toute française. Les pièces religieuses si vraiment émues et le beau poème patriotique *Au Soir de Palay* sont encore ce que je préfère dans son livre, plein de charme et de distinction.

OLIVIER DE GOURCUFF.

♦ ♦

LÉNOR, par Jos Parker. — Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, 1892.

M. Jos Parker, qui donnait récemment de beaux vers à la *Revue de Bretagne*, vient de publier trois poèmes, en une élégante plaquette portant le titre du premier et du plus long d'entre eux : *Lénor*.

Lénor, « conte héroïque », est l'histoire des amours d'une princesse bretonne et d'un centurion romain. *Azénor*, « légende dorée », est la tragique aventure, empruntée à Albert Legrand, de la comtesse de Tréguier, notre Geneviève de Brabant. *Rozenn*, « histoire triste », est encore un conte d'amour, navrant comme le son d'un glas.

M. Jos Parker a mis dans ces trois récits un mélange de mysticisme, de naïveté et de fine bonhomie qui rappelle à la fois la *Vie des Saints* (celle d'Albert Legrand) et les fables. Il conte avec beaucoup d'aisance, et

dans ses digressions, je reconnais çà et là un lecteur de *Mardoche* et de *Namouna*.

Mais le trait distinctif de la poésie de M. Parker est sa couleur locale ; cette poésie est tout imprégnée de Bretagne :

Et c'étaient des ajoncs, des rocs sur la montagne,
De grands bois gémissant sous un ciel nébuleux
Et la mer triste autour — ô pays de Bretagne!

L'auteur du beau livre : *Sous les Chênes*, que les lettrés et les artistes bretons ont accueilli avec tant de faveur, se retrouve ici.

O. DE G.

..

POÈMES HÉROÏQUES, œuvres posthumes de Francis Melvil (*Léonce Gibert*) avec une préface de A. Mézières de l'Académie française. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, MDCCCXCII.

« *Les Morts vont vite* », dit la ballade allemande. Ce dicton est malheureusement trop vrai pour les poètes du *Parnasse breton*, qui ne date pourtant que d'hier ; combien sont déjà disparus : c'est M^{me} de Beru (V^e Henri du Mesnil), c'est M^{me} Penker, c'est Hippolyte Violeau, c'est Francis Melvil.

La veuve de ce dernier a par un sentiment pieux confié les œuvres posthumes de son mari à deux littérateurs éclairés, MM. F.-E. Adam et Auguste Générès, qui viennent de les publier sous le titre *Poèmes héroïques*, avec une préface de Mézières de l'Académie française.

Je n'ai pas eu le bonheur de connaître personnellement Francis Melvil, mais j'ai pu longtemps le juger par sa correspondance, toujours si affable, toujours si courtoise. Par la noblesse et la délicatesse de ses procédés avec ses confrères en littérature, il était vraiment digne de servir d'exemple à ceux qui ont l'honneur de tenir la plume. Il aurait pu dire comme Lamartine : « Je ne voudrais pas qu'un mot hostile à quelqu'un restât après moi... La postérité n'est pas l'égout de nos passions, elle est l'urne de nos souvenirs, elle ne doit conserver que des parfums. » Son talent égalait son urbanité. « Il y a dans son volume, comme l'a si bien dit A. Mézières, des pièces d'une allure superbe et

d'un grand souffle. » *Hélène vieillie* nous fait penser à la simplicité élégante de la Grèce et à la pureté des vers antiques :

Ses grands yeux sont plus doux que l'éther azuré,
Son front ne s'offre plus qu'aux baisers de sa fille,
Et jusqu'à l'heure fraîche et rose où l'aube brille,
Elle dort d'un sommeil profond et vénéré.

Bien loin de regretter la jeunesse éphémère,
Et les espoirs furtifs et le rêve divin,
Elle rend grâce aux dieux qui l'ont guérie enfin
De l'amour, douloureuse et coupable chimère.

Puis M. Mézières, après avoir célébré le *Sommeil de Merlin*, où « le moyen âge revit avec sa foi robuste et ses illusions toujours renaissantes », après nous avoir montré, dans *Le saint Graal*, le poète confiant ses incertitudes et ses angoisses d'homme moderne en des vers dignes de M^{me} Ackermann au chevalier de cette confrérie, qu'une « espérance mystérieuse conduit à travers toutes les souffrances jusqu'à la purification suprême », après avoir fait ressortir l'habileté de Francis Melvil dans ses imitations de *Macbeth* et de *Roméo et Juliette*, ajoute : « Mais les plus beaux vers du recueil posthume que publient les amis de Francis Melvil sont ceux où le poète exprime ses sentiments personnels, où il ouvre le fond de son cœur. Souvent sa pensée se reporte avec une mélancolie profonde vers l'année fatale, vers cette campagne de 1870-71 dont il a supporté les épreuves avec les mobilisés de Bretagne. Il y songe douloureusement, mais il ne désespère jamais de la patrie. »

Cette critique d'un éminent académicien vaut tous les éloges que nous pourrions faire. M. Francis Melvil restera dans la mémoire des hommes comme un poète plein de hautes pensées exprimées dans une langue sobre et colorée, comme un vaillant patriote et comme un ami sûr et toujours prêt à rendre service.

DOMINIQUE CAILLÉ.





Dolmen de Crucuno.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

M. JULES ROBUCHON

Paysages et Monuments de la Bretagne¹.

I

En 1822, les *libéraux* (républicains honteux et bonapartistes déguisés) applaudissaient de toutes leurs forces aux exploits de la *Bande noire*. A leurs yeux, détruire les vieux châteaux, démolir les vieux cloîtres, abattre les vieilles chapelles pour en vendre les pierres, c'était faire œuvre pie. Leur rêve, leur idéal, c'était de ne plus voir que des pierres neuves et d'avoir enfin une France à leur image, où ne resterait plus un seul vestige du passé. Paul-Louis Courier était leur homme, qui voulait qu'on jetât bas le château de Chambord. Paul-Louis trouva d'ailleurs à qui parler. Un jeune homme de vingt ans répondit à son pamphlet par une ode sur la *Bande noire*, et cette ode, signée *Victor-Marie Hugo*, était un chef-d'œuvre :

¹ *Paysages et monuments de la Bretagne* (en cours de publication). — A Paris, Société des librairies et imprimeries réunies, 2, rue Mignon. — A Fontenay-le-Comte (Vendée), chez M. Jules Robuchon.

O débris ! ruines de France,
 Que notre amour en vain défend,
 Séjours de joie ou de souffrance,
 Vieux monuments d'un peuple enfant !
 Restes, sur qui le temps s'avance !
 De l'Armorique à la Provence,
 Vous que l'honneur eut pour abri !
 Arceaux tombés, voûtes brisées,
 Vestiges des races passées !
 Lit sacré d'un fleuve tari !

O Français ! respectons ces restes !
 Le ciel bénit les fils pieux
 Qui gardent, dans les jours funestes,
 L'héritage de leurs aïeux.
 Comme une gloire dérobée,
 Comptons chaque pierre tombée ;
 Que le temps suspende sa loi ;
 Rendons les Gaules à la France,
 Les souvenirs à l'espérance,
 Les vieux palais au jeune roi !...

Et après vingt strophes, pleines de souffle et d'élan, le jeune poète terminait ainsi :

Quand de ses souvenirs la France dépouillée,
 Hélas ! aura perdu sa vieille majesté,
 Lui disputant encore quelque pourpre souillé,
 Ils riront de sa nudité,
 Nous, ne profanons point cette mère sacrée,
 Consolons sa gloire éplorée,
 Chantons ses astres éclipsés,
 Car notre jeune muse, affrontant l'anarchie,
 Ne veut pas secouer sa bannière, blanchie
 De la poudre des temps passés¹.

Cet amour de la vieille France, cette piété pour les vieux monuments inspirait, trois ans plus tard, au jeune poète, un nouvel écrit. Il consacrait aux *Voyages dans l'ancienne France* par le baron Taylor un éloquent article, dont voici le début :

« Si les choses vont encore quelque temps de ce train, il ne restera bientôt plus à la France d'autre monument national que celui des

¹ *Odes et Ballades*, Livre II, ode III.

Voyages pittoresques et romantiques où rivalisent de grâce, d'imagination et de poésie le crayon de Taylor et la plume de Charles Nodier, dont il nous est bien permis de prononcer le nom avec admiration quoiqu'il ait quelquefois prononcé le nôtre avec amitié'. »

Dans cet article, Victor Hugo appelait la France nouvelle au secours de l'ancienne. En 1832, revenant à la charge, l'auteur de *Notre-Dame de Paris* jetait de nouveau le cri de *guerre aux démolisseurs ! Dénonçant de nouveaux actes de vandalisme*, il écrivait :

« Nous avançons ceci avec la profonde conviction de ne pas nous tromper, et nous en appelons à la conscience de quiconque a fait, sur un point quelconque de la France, la moindre excursion d'artiste et d'antiquaire. Chaque jour, quelque vieux souvenir de la France s'en va avec la pierre sur laquelle il était écrit. Chaque jour nous brisons quelque lettre du vénérable livre de la tradition. Et bientôt, quand la ruine de toutes ces ruines sera achevée, il ne nous restera plus qu'à nous écrier avec ce Troyen, qui du moins emportait ses dieux :

..... Fuit Ilium et ingens

Gloria !

En terminant, l'écrivain réclamait une loi pour la protection du passé de la patrie, une loi « pour les monuments, pour l'art, pour la nationalité de la France, pour les souvenirs, pour les cathédrales, pour l'œuvre collective de nos pères, pour l'histoire, pour l'irréparable qu'on détruit, pour ce qu'une nation a de plus sacré après l'avenir, pour le passé ».

Cependant M. Taylor et son ami M. de Cailleux poursuivaient la publication de leurs *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*. Commencée en 1820, cette publication n'a pris fin qu'en 1854, et encore est-elle inachevée. M. Taylor et M. de Cailleux étaient deux lieutenants d'état-major, aides de camp, Taylor, du général d'Orsay, Cailleux, du général de Lauriston. Très épris l'un et l'autre d'art et de poésie, romantiques de la première heure, même avant Victor Hugo, indignés des dévastations de la *Bande noire*, ils formèrent le projet de réunir, dans une vaste publication, les souvenirs artistiques de nos anciennes provinces, de sauver au moins l'image de nos vieux monuments. Ils entendaient d'ailleurs que le livre fût édité avec un luxe

¹ Victor Hugo, *Littérature et Philosophie mêlées*, p. 279.

² *Op. cit.* p. 286 et 305.

royal, que tout : dessins, texte, papier, caractères, fût non seulement irréprochable, mais magnifique. Il y faudrait sans doute des centaines de mille francs, mais cela n'était pas pour arrêter nos lieutenants : ils étaient jeunes, ils étaient audacieux, et puis, en combinant leurs économies, ils étaient parvenus à réunir une somme de cinq cents francs'. Avec cela, on pouvait toujours commencer. Il leur arriva dès le premier jour une singulière bonne fortune : Charles Nodier leur offrit sa colla-



Croix du tumulus du Mont-Saint-Michel.

boration. Il fit la préface, qui parut dans les premiers mois de 1820 et qui est un pur chef-d'œuvre. Ces pages, des plus belles qui soient sorties de la plume du maître-écrivain, se terminaient par une explosion de vraie douleur au souvenir de la mort toute récente de M. le duc de Berry. En même temps que Nodier collaborait, pour le texte, avec M. de Cailleux, d'éminents artistes prêtaient à M. Taylor leur précieux concours. Ce n'était rien moins, pour citer les principaux, qu'Isabey,

Géricault, Ingres, Viollet-Leduc, Dauzats, etc. Cette publication est la première qui ait adopté la gravure lithographique. Quoiqu'incomplète, elle forme aujourd'hui un recueil incomparable et justifie pleinement le titre, que lui donnait Victor Hugo en 1825, de « monument national ».

II

Ce titre est aussi celui qui convient à l'œuvre de M. Jules Robuchon.

En dépit des chemins de fer et de la centralisation politique, artistique et littéraire, Paris n'a pas encore si bien absorbé toutes les forces vives de la France, qu'il ne reste encore quelques coins de province où la poésie, l'art et les lettres ont trouvé d'aimables abris et de douces retraites. La petite ville de Fontenay-le-Comte, en Vendée, mérite à cet égard une mention particulière. C'est là que, hier encore, vivait M. Benjamin Fillon, collectionneur émérite, un des premiers numismates du XIX^e siècle. C'est là que M. Octave de Rochebrune, dans son merveilleux logis de Terre-Neuve, compose ses admirables eaux-fortes. C'est là également que demeure M. Jules Robuchon, qui, après nous avoir donné les *Paysages et Monuments du Poitou*, commence aujourd'hui la publication des *Paysages et Monuments de la Bretagne*.

Dans une lettre-préface, adressée à ses collaborateurs et souscripteurs, au moment où paraissait la centième livraison des *Paysages et Monuments du Poitou*, l'éminent artiste vendéen raconte en ces termes comment il a été conduit à entreprendre une œuvre, dont la seule pensée était faite pour effrayer le plus ferme courage :

« Voici déjà longtemps (ceci était écrit en 1888) que cette idée me hantait, et elle m'avait été suggérée, dès mon enfance, par l'attrait qu'avaient pour moi les ouvrages illustrés dont j'étais entouré chez mon père, alors imprimeur et libraire. Plus tard, en 1856, j'entrai comme apprenti, chez un lithographe à Paris. Mais ne trouvant pas dans la lithographie commerciale satisfaction à mon goût ou plutôt à ma passion pour les images, j'abandonnai, en 1861, la lithographie pour me livrer exclusivement à l'étude et à la pratique des procédés photographiques.

« C'est alors que je fus frappé de l'avenir scientifique de ce mode de reproduction, qui, par son exactitude, pouvait fournir aux travailleurs, et particulièrement aux archéologues, un instrument d'étude d'une incomparable précision. Si, en effet, le dessin a sur la photographie l'a-

vantage d'être une interprétation plus artistique du sujet, il a l'inconvénient de lui être inférieur en exactitude autant qu'il lui est supérieur en personnalité. Au contraire, les images obtenues par la photographie, et imprimées par les procédés inaltérables que l'on possède aujourd'hui, reproduisent les monuments eux-mêmes avec la fidélité du miroir.

« Je pensai donc que ce serait rendre un véritable service à la science, et en même temps satisfaire au plaisir des yeux des amateurs de la nature, que de fouiller tous les coins et recoins de notre province du Poitou,



Chapelle de Loc-Maria en Plœmeur.

d'y saisir par la photographie tous les paysages et monuments dignes d'intérêt, afin d'en former un immense recueil à l'usage du public. L'archéologue, jusqu'alors obligé de voir par lui-même les monuments, pour vérifier les descriptions, par trop fantaisistes, des voyageurs plus ou moins érudits, pourrait alors, à l'aide de ce recueil et sans quitter sa bibliothèque, se livrer à des études mathématiquement exactes. Je me disais aussi que ce n'était pas seulement au présent que s'appliquerait l'utilité de ce recueil ; il s'adressait aussi et surtout aux savants de l'avenir pour lesquels la photographie conserverait la fidèle image des monuments qui viendraient à disparaître.

« Mais cette idée n'était point encore réalisable à l'époque où je commençais à pratiquer la photographie, c'est-à-dire en 1861 ; alors les procédés étaient loin d'avoir acquis le degré de perfectionnement auquel ils sont parvenus depuis. Je dus donc attendre de longues années pour la mise à exécution du plan que je m'étais tracé et qui ne cessa un seul instant d'occuper ma pensée. »

Ainsi, depuis plus de trente ans, l'œuvre que M. Jules Robuchon travaille aujourd'hui à mener à bien n'a pas cessé un seul instant d'occuper sa pensée. L'exécution des *Paysages et Monuments du Poitou* lui a demandé plusieurs années. Cette première partie de sa grande publication sera bientôt terminée. La 21^e livraison vient de paraître.

Chaque livraison contient :

1^o Quatre pages de texte imprimées avec luxe sur papier teinté, in-folio, par Motteroz ;

2^o Deux *PHOTOGLYPTIES* ou *HÉLIOGRAVURES* inaltérables, d'après les photographies de M. J. Robuchon. Les photoglypties sont imprimées par Goupil et Cie, Boussod et Valadon, successeurs, et les héliogravures par P. Dujardin.

En même temps qu'il achève les *Paysages et Monuments du Poitou*, M. Jules Robuchon commence les *Paysages et Monuments de la Bretagne*. C'est principalement de cette dernière publication que je voudrais aujourd'hui entretenir mes lecteurs.

III

De toutes les provinces de France — et, quoique Poitevin, je n'en excepte pas le Poitou — la plus pittoresque, la plus poétique, la plus intéressante, est certainement la Bretagne. C'est la seule où les traces du passé soient encore visibles, la seule où l'on puisse trouver, au milieu de sites sauvages habités par une race primitive, les vieux monuments, les vieux chants, les vieilles mœurs et les vieilles croyances.

Peu de mois avant de mourir, voyant la première locomotive — *le dragon rouge annoncé par Merlin* — franchir les marches de Bretagne, redoutant de voir le progrès moderne faire table rase des vieux monuments et des vieilles mœurs, Brizeux chantait l'*Élégie de la Bretagne*. O Dieu ! s'écriait-il, en terminant cette pièce, une des plus belles de son dernier recueil :

‘ *Paysages et Monuments du Poitou*. Lettre de M. Jules Robuchon, novembre 1888.

O Dieu qui nous créas ou guerriers ou poètes,
 Sur la côte marins et pâtres dans les champs,
 Sous les vils intérêts ne courbe pas nos têtes,
 Ne fais pas des Bretons un peuple de marchands !

Nature, ô bonne mère, éloigne l'Industrie !
 Sur ton sein laisse encor nos enfants s'appuyer !
 En fabrique on voudrait changer la métairie ;
 Restez, sylphes des bois, gais lutins du foyer !

La Science a le front tout rayonnant de flammes,
 Plus d'un fruit savoureux est tombé de ses mains :
 Eclaire les esprits sans dessécher les âmes,
 O bienfaitrice ! Alors viens tracer nos chemins.

Pourtant ne vante plus tes campagnes de France
 J'ai vu, par l'avarice ennuyés et vieillis,
 Des barbares sans foi, sans cœur, sans espérance,
 Et l'amour m'inspirant, j'ai chanté mon pays.

Vingt-ans je l'ai chanté ! Mais si mon œuvre est vaine,
 Si chez nous vient le mal que je fuyais ailleurs,
 Mon âme montera, triste encore, mais sans haine,
 Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs !¹

Brizeux était pauvre. Il n'aurait pu, j'en ai peur, souscrire à l'ouvrage de M. Robuchon. Mais de quel cœur il y eût applaudi ! Quelle n'eût pas été sa reconnaissance pour l'artiste qui fait revivre dans ses belles images, comme lui dans ses vers, les landes et les côtes bretonnes, les menhirs et les dolmens, les chapelles et les calvaires, les manoirs, les villages,

Tous les bourgs de Léon, tous les bourgs de Cornouailles
 Et du pays de Vannes et des autres pays.

Les treize premières livraisons, les seules qui aient encore paru, sont consacrées aux deux cantons d'Auray et de Quiberon, faisant partie de l'arrondissement de Lorient, dans le département du Morbihan. Le canton d'Auray comprend six communes : Auray, Crac'h, Locmariaquer, Pluneret, Plougoumelen et Plumergat. Celui de Quiberon renferme quatre communes : Quiberon, Plouharnel, Carnac et la Trinité. L'auteur des monographies de ces deux cantons est M. Georges de Cadoudal, capitaine d'état-major.

¹ *Histoires poétiques*, Livre IV.

De même qu'il ne s'était adressé, pour le Poitou, qu'à des écrivains poitevins, M. Robuchon n'a fait appel, pour la Bretagne, qu'à des écrivains bretons. Chacun d'eux a choisi le coin de Bretagne qu'il connaît le mieux, celui où il est né et où le plus souvent il réside. A leur tête je remarque M. Arthur de la Borderie, un des plus savants membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui fait bien de temps à autre une apparition à l'Institut, mais qui préfère à son appartement de Paris ses trois habitations de Vitré, de Rennes et de Paramé, sans parler de quelques autres menus manoirs. C'est un Breton bretonnant, qui n'est guère exposé, on le voit, à coucher à la belle étoile, mais qui possède encore plus de talents que de maisons. Autour de ce vaillant chef se presse toute une élite d'érudits, d'archéologues et de poètes, parmi lesquels je signale, en passant, les abbés Abgrall, Guilotin de Corson, Nicol, Peyron et Thomas, MM. Lionel Bonnemère, Le Braz, du Chatellier, de Closmadeuc, Decombe, Ducrest de Villeneuve, Régis de l'Estourbeillon, Geslin de Bourgogne, de Kersauson, René Kerviler, de Lisle du Dréneuf, Luzel, Albert Macé, Léon Maître, L. Ollivier, Louis Tiercelin, Henri Urscheller, etc., etc.

Ce que sera le texte de l'ouvrage, on peut du reste s'en rendre compte par les deux notices de M. Georges de Cadoudal sur Auray et Quiberon. Beaucoup d'exactitude et de précision, point de hors-d'œuvre, point de phrases, peu ou point de descriptions (à quoi bon, puisque le lecteur a sous les yeux, dans les belles héliogravures de M. Robuchon, les paysages et les monuments eux-mêmes) ? L'érudition est solide et puisée aux sources, les récits sont sobres et courts, animés pourtant, car partout, à travers ces pages, circule, comme une flamme ardente et pure, l'amour de la terre natale, de ce sol sacré que n'oublie jamais ses enfants, toujours prêts à répéter avec un de leurs poètes :

Ni zo bepred bretoned :
Bretoned tud kalet !

Nous sommes toujours les Bretons : les Bretons, cette race dure.

IV

Si le texte est excellent, il va sans dire qu'il n'est ici cependant que pour accompagner et éclairer les gravures. Celles-ci ne sont pas l'accessoire, comme dans beaucoup de livres *illustrés*, mais le principal.

Et le jeune Daülaz, marcheur des plus ingambes,
Sur la route d'Auray courait à toutes jambes¹.

Auray est situé sur le *Loch*, à l'endroit où cette petite rivière, sortie du sillon de Bretagne, devient navigable en mêlant ses eaux à celles de l'Océan. Les héliogravures qui nous font connaître cette ville pittoresque et charmante sont au nombre de sept : le *Panorama de la rivière d'Auray*, vue prise du sommet du Mané-Vert — le *Port et le Faubourg de Saint-Goustan*, vue prise du port des Bellilois — l'*Eglise Saint-Gildas*, porte latérale sud — la *Rue du Lail et le Clocher de Saint-Gildas* — la *Rivière et le faubourg de Saint-Goustan*, vue prise de la rampe du Loch — la *Halle, l'Escalier de la Justice de paix* — la *Rivière et Saint-Goustan*, vue prise du viaduc de la route de Vannes.

En nous rendant d'Auray à Sainte-Anne d'Auray, nous traversons le *Champ des Martyrs*, qui a fourni à M. Robuchon deux de ses meilleures gravures, le *Champ des Martyrs et la Vallée de Tréauray*, la *Chartreuse d'Auray : chapelle funéraire et mausolée des victimes de Quiberon*. Ici, ce ne sont plus les vers de Brizeux qui nous reviennent à la mémoire, mais ceux de Victor Hugo :

Le sinistre tambour sonna l'heure dernière :
Les bourreaux étaient prêts, on vit Sombreuil partir,
La sœur ne fut point là pour leur ravir le frère,
Et le héros devint martyr.
L'exhortant de la voix et de son saint exemple,
Un évêque, exilé du temple,
Le suivit au funeste lieu,
Afin que le vainqueur vit dans son camp rebelle
Mourir, près d'un soldat à son prince fidèle,
Un prêtre fidèle à son Dieu !²

La basilique de Sainte-Anne d'Auray est située dans la commune de Pluneret. Elle est de construction récente et date seulement de l'année 1866. M. Robuchon en a donné deux vues, la façade et l'intérieur de l'église. Malgré l'élégance de ses nefs, la richesse de ses sculptures, de ses peintures et de ses vitraux, je n'en regrette pas moins vivement, pour ma part, l'humble et vénérable chapelle qu'elle a remplacée, où s'étaient agenouillées tant de générations de pèlerins, où ma mère m'avait si souvent conduit dans mon enfance :

¹ Brizeux, *les Bretons*, chant V.

² *Odes et Ballades*, livre 1^{er}, ode IV, *Quiberon*.

C'était une humble église au cintre surbaissé,
L'église où nous entrâmes,
Où, depuis trois cents ans, avaient déjà passé
Et prié bien des âmes !¹

A défaut de ma vieille chapelle de Sainte-Anne, je retrouve du moins, dans les paroisses de Pluneret et de Crac'h, d'autres chapelles non moins anciennes et toujours debout, dont M. Robuchon a reproduit à merveille l'austère et mystérieux attrait, la *Chapelle Sainte-Avoye*, l'*Eglise Saint-Thuriau* et le *Cimetière*. Devant ces beaux dessins, à la vue de ces modestes églises qu'entourent les tombes, de ces pauvres presbytères qu'abritent les chênes et les hêtres, on songe à ces vers de Brizeux, vrais il y a quelques années — le sont-ils encore aujourd'hui ?

Tout Breton vit heureux sous la main de ses prêtres :
Il leur remet son âme, eux s'en font les gardiens ;
Et dans leur majesté ces druides chrétiens,
Maîtres, mais partageant les communes angoisses,
Promènent le niveau de Dieu sur les paroisses².

Mais déjà nous avons quitté le pays d'Auray et nous apercevons

L'isthme de Quiberon couvert de sable jaune.

Voici la *Côte sauvage*, la *Falaise de Port-Bara* et le *Rocher de la Truie*, — *Port-Haliguen* et la *Baie de Quiberon*, vue prise à mer basse.

Voici dans la paroisse de Plouharnel le *Moulin de Kergolan* et voici le meunier, un cousin peut-être de celui que Brizeux a chanté :

Les vêpres cependant, en l'absence du clerc
S'étaient dites ; le ciel déjà brillait moins clair ;
On parlait, quand le son aigu d'une bombarde
(C'était vous, ô Ban-Gor, bon meunier, joyeux barde !)
Retentit, et l'on vit courir à travers champs,
Courir à son appel filles et jeunes gens :
Car tous ces pieds légers préférèrent sans reproches
Le sonneur de bombarde au noir sonneur de cloches³.

(A suivre).

EDMOND BIRÉ.

¹ Victor Hugo, *Chants du crépuscule*.

² Brizeux, la *Fleur d'Or*, livre I.

³ *Les Bretons*, chant I.

ASSOCIATION BRETONNE

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

*Programme des questions proposées au Congrès breton
qui s'ouvrira à Vannes le 12 septembre 1892.*

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — Résultats généraux des fouilles, des recherches, des travaux de toute sorte qui ont eu pour objet les monuments de l'époque préhistorique et de l'époque celtique dans le département du Morbihan.

2. — Les dolmens sont-ils d'origine celtique ?

3. — Existe-t-il en Bretagne, particulièrement dans le département du Morbihan, des fortifications antiques (gauloises ou romaines) constituant par leur ensemble un système de défense dans un but déterminé ?

4. — Liste générale des monuments de l'époque gallo-romaine dans le département du Morbihan ; description de l'enceinte gallo-romaine de Vannes.

5. — Indiquer les monuments de toute espèce¹ d'origine bretonne-armoricaine se rattachant à la période comprise entre le milieu du V^e siècle et la fin du X^e.

6. — Etude historique et archéologique des principaux monuments de l'architecture militaire du moyen âge dans le département du Morbihan, entre autres des murailles de Vannes et d'Hennebont, des châteaux de Sucinio, d'Elven, de Josselin², etc.

7. — Présenter une étude d'ensemble sur les vitraux du moyen âge existant dans le département du Morbihan. A quelles époques appartiennent-ils ? Quels sujets y sont le plus souvent traités ? Quels défauts, quelles qualités y peut-on relever ? Où ont-ils été fabriqués ? Indiquer autant que possible les peintres verriers.

II. — HISTOIRE

8. — Sources de l'histoire de Bretagne. — Ecrits de S. Gildas de Rhuy. — Utilité d'en donner une édition critique.

9. — L'émigration bretonne dans le pays de Vannes du V^e au IX^e siècle. — Relations des émigrés bretons avec les indigènes armoricains.

¹ Sculpture : lec'h's, croix, sarcophages ; architecture : ruines d'anciens monastères ou ermitages, d'églises et de forteresses, murailles de villes ; paléographie : anciens manuscrits, etc.

² Diverses questions historiques ou archéologiques récemment soulevées sur plusieurs de ces monuments (entre autres Elven, Josselin) seront utilement traitées ici.

10. — Les saints du pays de Vannes :
 1° Examen des anciens documents hagiographiques ;
 2° Saints oubliés ou peu connus ;
 3° Saint Vincent Ferrier en Bretagne, spécialement dans le Vannetais.
11. — Les anciens monastères, abbayes et prieurés du diocèse de Vannes.
12. — Les anciens monuments de la liturgie vannetaise.
13. — Histoire et description des principales seigneuries du Broërech et de la partie de la Bretagne aujourd'hui comprise dans le département du Morbihan.
14. — Histoire du Tiers-État en Bretagne. — Institutions paroissiales, institutions municipales ; confréries d'arts et métiers.
15. — Signaler les colonies plus ou moins importantes formées à diversés époques par les Bretons en dehors de leur province, dans diverses parties de la France ; en indiquer, autant que possible, l'origine et en esquisser l'histoire.
16. — La guerre de Blois et de Montfort dans le pays de Vannes. — La destinée de Jeanne de Montfort.
17. — Documents biographiques sur les personnages illustres et les personnages marquants d'origine bretonne. — Livres de raison et journaux de famille, imprimés ou inédits.

III. — PHILOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE

17. — *Vannetais breton* : les différences qui existent entre les dialectes-bretons-armoricains, notamment entre celui de Vannes et les trois autres, ont-elles été de tout temps aussi profondes qu'aujourd'hui ?
19. — Chants populaires du Vannetais breton : ont-ils une physionomie particulière, un caractère qui les distingue de ceux des autres dialectes ?
20. — Bibliographie du breton de Vannes : liste des ouvrages, imprimés ou inédits, écrits dans ce dialecte ou qui s'y rapportent (dictionnaires, grammaire, colloques, livres de piété, œuvres littéraires, etc.) ; en apprécier la valeur.
21. — *Vannetais gallo* : patois, contes et chansons populaires.
22. — Poètes et écrivains français originaires du pays de Vannes.

AVIS

Pendant toute la durée du Congrès, la classe d'archéologie tiendra, à 8 h. du matin, une séance particulière, à 8 h. du soir une séance publique — sauf le jour qui sera fixé pour l'excursion archéologique.

En dehors des questions du programme, toute matière concernant la Bretagne, son histoire, sa langue, ses monuments, peut être traitée au Congrès avec l'autorisation préalable du bureau ; mais la direction ne s'engage point à imprimer dans le compte-rendu du Congrès les mémoires étrangers au programme.

Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les séances du Congrès.

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

BIOGRAPHIE BRETONNE

ROYOU-GUERMEUR

(Suite¹)

XII

On dirait qu'être mêlé aux affaires de Guermeur portait malheur. Le général Kergariou, président du département, Morvan, administrateur, Maufras du Chatellier sont nommés dans l'enquête faite sur Guermeur en 1792. Le curé Lagadec présidait le district qui renvoya Guermeur à Pont-l'Abbé en 1793, sur un certificat signé par plusieurs, au nombre desquels le vicaire constitutionnel Perdoux.

Kergariou et Morvan périrent sur l'échafaud de Brest, Maufras du Chatellier, dont la déposition a été écrasante pour Guermeur, n'aura pas le même sort ; mais le comité révolutionnaire de Quimper peut se rendre cette justice que, si Maufras survit, ce n'est pas de la faute du comité. En juin 1794, le comité le fait arrêter à Loudéac et amener de brigade en brigade à Quimper. Et pourquoi ? parce que deux lettres anonymes « d'autant plus suspectes que l'auteur n'a pas voulu se faire connaître² » ont révélé que deux malles ont été

¹ Voir la livraison d'août 1892.

² Cette sottise est écrite dans la délibération du 26 fructidor an III (12 septembre 1794). Il y a bien d'autres inepties dans les procès-verbaux du comité.

adressées à Maufras. Les malles saisies ne contiennent que quelques livres et des vêtements ; mais il faut que le délateur anonyme ait raison ! Le comité imagine contre Maufras quatre accusations *contre-révolutionnaires* ; il le signale par deux fois à l'accusateur public à Brest et au représentant Prieur de la Marne. Il se plaint au comité de Salut public que l'accusateur ne veuille pas prendre en main cette ridicule affaire ; mais il a beau faire, Maufras reste dans la prison de Quimper, sans savoir même les causes de son arrestation¹.

Tant d'acharnement ne s'explique que par la haine personnelle d'un membre du comité ou l'ardeur du comité à venger *son intime ami*.

Pour le curé Lagadec, l'ordre arrive de Brest, le 26 décembre 1793, de l'arrêter avec le vicaire Marin Perdoux. Le curé, vieux et infirme, est amené au *comité nocturne* au milieu d'une nuit froide ; le lendemain, il est traîné à Brest de brigade en brigade.

Le vicaire Perdoux, amené devant le comité de surveillance, prononce une harangue dont il est dressé procès-verbal. Il déclare « renoncer à ses fonctions qu'il reconnaît inutiles ». C'est nous dire ingénument que quand il dit la messe l'église se vide.

Cette bassesse méritait une récompense : toutefois le comité, qui ne sait qu'obéir, ordonne l'incarcération du vicaire constitutionnel.

Cette incarceration, dont nous ne voyons pas les motifs, ne fut pas de longue durée. Sept jours après, le citoyen Leclerc estimait que la détention de Perdoux avait suffisamment duré ; et le comité, obéissant toujours, mettait Perdoux en liberté. Il retourne à Pont-Libre², et, quelques mois plus tard, il va, non pas bénir comme prêtre, mais prononcer, comme officier municipal, le mariage de Guermeur.

¹ Il a fallu la mort de Robespierre pour que les détenus suspects apprennent la cause de leur arrestation (V. art. 2. Décret du 18 thermidor an II, 5 août 1794). DUVERGIER, VII, 295). Arrêté le 22 juin, il apprit la cause de sa détention le 24 septembre. Un de ses crimes, c'est d'avoir été « ami et partisan du fédéralisme, notamment de la famille Kervélégan » (*sic*).

² Pont-l'Abbé était devenu *Pont-Libre*, comme Quimper *Montagne-sur-Odet*.

XIII

Michelle Royou, la seconde de la nombreuse famille de M. Royou de Penanrun, était de dix-huit ans l'aînée de son frère Claude. Elle était femme de Michel Calvez, autrefois juge de la baronnie de Pont-l'Abbé, et elle avait une fille, Catherine-Yvonne, de deux ans seulement plus jeune que son oncle Claude, et qui avait été élevée avec lui. Catherine avait épousé Henri Hétet-Crinville, avocat au parlement, et elle en avait eu deux enfants. En 1793, elle demanda le divorce qui fut prononcé par Perdoux le 30 pluviôse an II (18 février 1794) ; et cinq mois et demi plus tard, le 30 thermidor an II (31 juillet 1794), Catherine Calvez épousait son oncle Guerneur¹.

L'acte de mariage dressé à Pont-Libre par Marin Perdoux donne à Guerneur le titre un peu ambitieux de « commissaire du comité de Salut public dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne. » C'est une flatterie de l'officier municipal. Jamais Guerneur ni personne autre n'eut heureusement l'autorité que ce titre eût comportée.

Un an plus tard, Guerneur était à Paris et dans une situation des plus modestes. Une fille, Aimée-Françoise-Michelle, lui naissait à Pont-l'Abbé le 20 fructidor an III (6 septembre 1795) dans la maison du citoyen Calvez père². L'acte de naissance constate que le père de l'enfant, Royou-Guerneur, habite à Paris rue Fromen-

¹ Le décret des 20-25 septembre 1792, qui établit le divorce, ne permet le second mariage des époux divorcés qu'après un an (art. 2). Le décret des 8-14 nivose an II (28 décembre 1793, 3 janvier 1794) permit au mari de se remarier immédiatement, et à la femme après dix mois seulement. Toutefois, s'il est constaté que le mari a abandonné depuis dix mois son domicile et sa femme, celle-ci pourra contracter le second mariage aussitôt après le divorce (Art. 3 et 4). DUVERGIER, VI, p. 441-443.

Cette constatation fut faite apparemment pour la dame Hétet. L'acte de mariage indique qu'elle est domiciliée de Pont-l'Abbé et le sieur Hétet de Brest.

² ... et non frère, comme l'indique M. Levot.

teau, maison du Muséum', et lui donne la qualification d'écrivain de bureau.

Comme on le voit, Guermeur était bien déchu de ses *grandeurs*. Du reste nous n'avons trouvé aucune trace de ses relations avec Barras, ni de son opulence éphémère sous le Directoire, circonstances relevées par Levot.

Que vers cette époque il ait, comme le dit cet auteur, donné un jour asile à un de ses frères, ce fait est très vraisemblable. Mais Levot s'est assurément mépris sur l'identité de ce frère et sur la date du fait.

Levot essaie de démontrer que le frère auquel Guermeur donnait asile était Jacques, le gendre de Fréron, le journaliste frappé de déportation par la révolution du 22 fructidor an V² (6 septembre 1797), et il rapporte le fait à une date voisine de la date de la proscription prononcée contre les journalistes royalistes.

Deux erreurs certaines : la première est démontrée par les termes mêmes de la lettre du 28 mars 1799 que cite Levot à l'article *Jacques Royou*³. L'auteur de la lettre a été, dit-il, « compris sur la liste des émigrés et incarcéré comme *émigré présumé*, » ce qui ne veut pas dire *déporté et proscrié*. Ce Royou repousse l'inculpation d'émigration, et que dit-il ? « Qu'il avait quitté la France et avait un établissement à Londres, longtemps avant 1789 ; qu'enfin c'est en débarquant de Londres qu'il vint chercher l'hospitalité chez son frère. »

Comment Levot a-t-il pu attribuer ce langage à Jacques Royou se mariant à Paris en 1773, procureur fiscal à Pont-l'Abbé de 1775 à 1782, procureur fiscal des régaires de Quimper en 1782, assesseur de la maréchaussée en 1785, exerçant sans interruption ses fonctions au moins jusqu'au 12 juillet 1789, faisant baptiser ses enfants à Pont-l'Abbé et à Quimper, de 1775 à 1787 ; enfin rédacteur de l'*Ami du roi* en 1790 ?

Non ! l'exilé de Londres dès 1770, comme nous l'avons vu en

¹ L'acte déposé au greffe porte maison du *médecin* : il faut lire assurément *Museum*.

² Levot dit 20 fructidor, il faut lire 22.

³ *Biog. Bret.*, II, 790.

commençant, l'avocat Royou, n'était ni Jacques ni Claude ; c'était cet autre Royou, l'aîné, dont Levot n'a pas soupçonné l'existence et que M. du Chatellier n'a pas nommé, Guillaume, né à Quimper le 22 janvier 1739.

D'autre part, le jour où le frère de Guermeur reçut chez lui l'hospitalité ne peut être rapporté à l'époque du 22 fructidor an V (6 septembre 1797), antérieure de dix-huit mois à la lettre du 8 germinal an VII (28 mars 1799) citée par Levot. Pourquoi ? Parce que ce frère, présumé émigré, ne se serait pas soumis à la crainte si prolongée de son incarcération, quand il pouvait si facilement repousser l'inculpation.

Pour cela qu'a-t-il à faire ? Prouver qu'il est sorti de France avant le 1^{er} juillet 1789¹. Jamais preuve ne fut plus facile. Guillaume Royou peut appeler en témoignage toute la ville de Quimper² : il peut (s'il n'en rougit pas encore comme il fera un peu plus tard³) invoquer sa correspondance avec Voltaire en 1770. Il a fait cette preuve dès qu'il est rentré en France sans avoir besoin des certificats de complaisance de ses frères⁴ ; c'est à cette époque que, comme il le dit dans sa lettre du 29 mars 1799, il prit asile chez son frère Guermeur.

Ainsi s'évanouit la légende qui nous représente Guermeur exposant sa vie pour sauver un de ses frères dont il haïssait les opinions royalistes⁵.

Guillaume passé en Angleterre dès 1766 avait été étranger à tout ce qui s'était fait en France depuis cette époque, et Guermeur ne pouvait voir en lui un adversaire politique. J'ajoute qu'exilé malgré lui pour éviter une lettre de cachet, Guillaume devait avoir peu de goût pour l'ancien régime ; et il serait bien surprenant que son

¹ Art. 6 du décret des 28 mars et 5 avril 1793.

² V. ci-dessus pamphlet publié à Quimper.

³ Le 23 septembre 1804, Guillaume Royou demanda pardon à sa sœur, veuve de Fréron, des calomnies contre Fréron, adressées à Voltaire. J'ai signalé cette lettre dans *Fréron et sa famille. Revue de Bretagne et Vendée*, 1888.

⁴ *Collectionneur*, p. 207, note. De quelle utilité aurait pu être un certificat donné par Jacques Corentin proscrit du 22 fructidor ?

⁵ Levot, p. 794. *Collectionneur*, p. 217.

trère le Montagnard eût à lui pardonner des opinions conformes à celles qu'il haïssait chez ses deux autres frères.

Levot commet d'autres erreurs ; il se trompe quand il parle d'un second mariage de Guermeur « avec une de ses nièces, veuve comme lui ».

« Nous ignorons, dit Levot, si cette seconde femme a survécu à Guermeur¹. » Il fallait d'abord chercher et trouver — ce qui n'était pas difficile — l'acte de décès de la première femme, Catherine Calvez. Levot aurait vu que celle-ci a survécu plus de quarante ans à la disparition de son mari.

Levot n'a su « ni où ni quand était mort Guermeur ». On lui avait indiqué Rennes, et l'année 1808 ou 1809 ; mais ce renseignement est erroné : le seul acte de décès rapporté vers cette époque à Rennes au nom de Royou est, comme nous l'avons dit, du 13 mars 1805, et concerne Guillaume Royou, l'exilé de Londres².

Voici ce que M. du Chatellier avait appris de la fin de Claude Royou, et M. du Chatellier était bien informé.

En 1802, le vaisseau l'*Océan*, partant de Brest, emportait à Saint-Domingue le général Leclerc, sa femme Pauline Bonaparte, Stanislas Fréron, l'ancien soupirant et fiancé de Pauline, Royou-Guermeur, enfin son neveu, Frédéric Royou, fils de Jacques-Corentin. Des trois cousins un seul, Frédéric, revit la France.

De ce moment, M^{me} Royou vécut dans une profonde retraite, élevant ensemble la fille née de son premier mariage et la fille de Guermeur. Ces trois femmes, de l'esprit le plus fin, au rapport de M. du Chatellier, semblaient oppressées sous le poids de douloureux souvenirs. Jamais le nom de Guermeur n'était prononcé par elles ; les rares visiteurs admis dans leur intimité respectaient cette douleur muette, mais, il faut bien le dire, accusatrice pour l'absent.

M^{me} Royou, âgée de quatre-vingt-deux ans, mourut à Pont-l'Abbé le 16 juin 1845 : elle fut inscrite au registre de décès comme « épouse de Claude Royou-Guermeur, commissaire du

¹ P. 793.

² Ci-dessus, t. VII, p. 430.

comité de Salut public, passé à Saint-Domingue, sans qu'on ait eu de ses nouvelles depuis nombre d'années¹ ».

Treize ans plus tard, lorsque sa fille Aimée Royou ferma les yeux (20 janvier 1858), elle fut inscrite comme « fille de Royou Guermeur, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, absent² ».

Le rédacteur de l'acte se trompait : le 2 octobre suivant, Royou Guermeur aurait accompli sa centième année.

M^{lle} Hétet-Crinville, fille du premier mariage de M^{me} Royou-Guermeur, survécut moins de trois ans, jusqu'au 29 octobre 1860³.

A ses derniers jours, elle ordonna d'allumer un grand feu ; elle fit jeter au brasier une quantité de papiers, et de son lit elle surveillait cet auto-dafé. Les flammes dévorèrent ensemble et la correspondance de Guermeur et — ce qui était infiniment plus précieux — la correspondance que Fréron avait entretenue pendant vingt-cinq ans avec Royou Penanrun et sa famille.

La destruction de la correspondance de Guermeur pouvait être un service rendu à sa mémoire ; mais combien il est fâcheux pour Fréron que ses lettres n'aient pas été conservées ! Elles nous l'auraient montré, comme les quelques lettres qui restent de lui, simple, bon, serviable, dévoué à sa famille et à ses amis ; elles auraient empêché certains auteurs d'ordinaire plus judicieux d'accueillir comme vraies les calomnies de Guillaume Royou éditées par Voltaire qui, lui, n'y pouvait croire.

¹ Acte de décès. Pont-l'Abbé, 16 juin 1845.

² Acte de décès. Pont-l'Abbé, 21 janvier 1858.

³ M. du Chatellier nomme M^{lle} Hétet-Crinville « la dernière représentante des Fréron et des Royou » (p. 18, 221). C'est une erreur. M^{lle} Hétet était par sa mère fille des Royou ; mais elle n'était qu'alliée des Fréron : sa mère était petite nièce à la mode de Bretagne de Fréron.

Le nom de Fréron est éteint ; mais sa postérité directe subsiste. Le nom de Royou est aussi très dignement porté par des descendants directs de Fréron, et par des descendants de Royou-Kerliezec, frère cadet de Royou-Penanrun.

XIV

Quel jugement porter sur Guerneur ?

Guerneur a consenti, en connaissance de cause, à faire partie du comité nommé le 2 septembre 1792 pour remplir les prisons de Paris en prévision du massacre qui commencera le soir même. Le sang ruisselle encore quand le comité signe une proclamation invitant la France entière à égorger les détenus suspects. Guerneur accepte la mission de colporter cette proclamation en province. Vingt jours après, loin du tumulte et des agitations de Paris, à Quimper, il la distribue. En même temps, il se donne pour un des égorgeurs de la Force : « C'est moi, dit-il, qui ai porté le premier coup à la femme Lamballe. » — Il s'est calomnié, dit-on. — Eh ! qu'importe ? Cette vanterie de Guerneur, même mensongère, ne prouve-t-elle pas que, après réflexion, cet exécrationnel forfait ne lui inspirait pas d'horreur ?

Enfin, selon Levot et M. du Chatellier, pour venger ses injures personnelles, Guerneur contribua de tout son pouvoir au maintien du décret d'accusation du 19 juillet 1793, et poussa ainsi au supplice non seulement les administrateurs qui, l'année précédente, avaient ordonné son arrestation, mais ceux qui, depuis, étaient devenus leurs collègues.

N'y a-t-il pas dans ces faits de quoi fonder une renommée trop méritée d'homme sanguinaire ?

Les souvenirs se sont effacés à mesure qu'ont disparu les contemporains de Guerneur ou les personnes qui avaient pu entendre les récits de ces contemporains. Mais il y a cinquante ans, la tradition, jeune encore, était bien vivante. C'était le temps où M. du Chatellier faisait de la *Révolution en Bretagne* une étude approfondie : il l'étudiait non seulement dans les documents écrits, mais dans les récits des contemporains ; et sa prodigieuse mémoire avait gardé nombre de détails qui pour nous sont perdus.

C'est en présence de ces souvenirs qu'après avoir écrit les phrases citées plus haut, l'historien de 1836 écrivait en 1865¹ :

¹ *Collectionneur*, p. 216.

« Des accusations très graves ont été accumulées contre Guermeur ; et sans les croire toutes fondées on ne saurait contester que l'ardeur naturelle de son caractère ne l'ait porté à servir son parti avec plus de zèle que de sang-froid. »

Pourquoi ces réticences ? Quand on écrit une biographie, il faut apurer les faits, et, s'ils sont démontrés, les dire nettement. Ne peut-on pas croire que M. du Chatellier, qui allait parler avec une respectueuse pitié de la veuve et de la fille de Guermeur, a atténué la sévérité de son jugement ? Soupçonnait-il qu'il avait lui-même à pardonner à Guermeur ?

L'*Histoire de la Révolution dans l'Ouest* avait paru en 1836. Vingt-cinq ans plus tard, Levot étudiait la biographie de Guermeur, et il écrivait :

« Le nom de Royou Guermeur prononcé à Pont-l'Abbé et à Quimper y cause encore aujourd'hui une telle terreur que les personnes en position de donner des renseignements qui auraient prévenu toute hésitation préfèrent s'abstenir, comme si un spectre allait leur apparaître et les punir de leur véracité¹. »

Ce mutisme obstiné est une accusation. Levot l'a bien senti, aussi ne tente-t-il pas une défense impossible. Tout au plus plaide-t-il les circonstances atténuantes :

« Guermeur, dit-il, était un de ces contrastes dont nos temps révolutionnaires ont fourni plus d'un exemple... Il redoutait la vue du sang à tel point que celui d'un poulet le faisait pâlir². Le montagnard exposa sa vie pour sauver son frère défenseur de la cause royale... »

Levot ne savait pas à ce moment ce qu'il a publié dans son *Histoire de Brest sous la Terreur*, la vengeance exercée par Guermeur sur les administrateurs du Finistère; et on peut douter que, si ce fait eût été connu de lui en 1857, il eût écrit la phrase qui précède.

¹ J'ai révélé à M. du Chatellier les efforts désespérés faits par le comité de Quimper pour obtenir l'accusation de son père au tribunal révolutionnaire de Brest. — « Mon père, me répondit-il, m'a toujours dit qu'il avait eu à cette époque un ennemi mortel ; mais il n'a jamais voulu me le nommer. »

² *Biographie Bretonne*, II, p. 792.

³ *Levot*, II, p. 794. Je copie textuellement.

En tout cas, les motifs qu'il invoque en faveur de Guermeur se réduisent à rien.

J'ai déjà dit que le frère de Guermeur réfugié dans sa maison en 1799 était non Jacques Corentin, le courageux rédacteur de *l'Ami du roi* et du *Véridique*, mais Guillaume, prévenu d'émigration et assuré de faire tomber cette accusation. Donc le dévouement de Guermeur n'était pas méritoire, parce qu'il était absolument sans danger : et ce dévouement était tout naturel, Guermeur n'ayant même pas à pardonner à son frère des opinions antipathiques aux siennes.

Quant à l'horreur que lui causait la vue du sang d'un poulet, quelle conséquence en tirer ? Cette répugnance est un effet purement nerveux, né peut-être de quelque impression de la première enfance, et dont on ne peut tirer aucune conclusion morale.

Ce n'est pas tout : l'écho des accusations portées contre Guermeur s'est perpétué jusqu'à notre temps, et l'auteur anonyme de *l'Histoire de Pont-l'Abbé* faisait allusion à cette tradition quand il écrivait en 1884 : « Une légende s'est formée autour du nom de Guermeur ; mais il valait peut-être mieux que sa réputation, le jacobin qui donnait asile à son frère royaliste proscrit ? . . . »

Peut-être . . . La défense est timide, dira-t-on. — Eh non ! elle est hardie jusqu'à la témérité. — Pourquoi ? — Parce qu'elle ne s'appuie pas sur un fait vrai : Guermeur n'ayant pas eu à donner asile à son frère frappé de proscription.

L'auteur nomme Guermeur d'un mot, *l'agitateur moraliste*, mais il ne rappelle ni la présence de Guermeur au sanguinaire comité qui présida aux massacres du 2 septembre, ni la mission acceptée par lui de propager la proclamation du lendemain, ni ses agissements contre les administrateurs du Finistère. Or, ces faits, l'auteur n'aurait pas dû les ignorer ; il pouvait les lire dans *l'Histoire de la Révolution dans l'Ouest*, dans la *Biographie bretonne* qu'il avait sous les yeux, et dans *Brest sous la Terreur*. Les aurait-il donc jugés indifférents ? Ce n'est pas croyable. Aurait-il pensé qu'ils nuiraient à la défense qu'il a tentée ? Il aurait eu assurément raison. Mais depuis quand est-il permis à un biographe de supprimer, dans l'intérêt de sa thèse, les faits les plus saillants de la vie qu'il étudie ?

Restons donc dans la vérité. N'entreprenons pas de ces réhabilitations tardives qui ne s'appuient sur rien, et qui, en réalité, ont pour but moins d'innocenter un homme que d'excuser le système politique que cet homme a suivi.

En 1888, Arcis-sur-Aube a vu dresser une statue à Danton. Paris jalouse Arcis-sur-Aube; il aura sa statue de Danton¹. Est-ce tout? Non peut-être. La France ne se convertira-t-elle pas enfin? Ne passera-t-elle pas du mépris au respect pour Marat? Comme en expiation des outrages qui ont jusqu'ici chargé sa mémoire, n'élèvera-t-on pas une statue à l'*Ami du peuple*?

Si ce jour réparateur luit jamais, l'orateur chargé du panégyrique devra, s'il veut être juste, associer à la gloire de Marat les membres du comité révolutionnaire du 2 septembre 1792, et parmi eux il devra signaler le *patriote enragé* qui fut l'admirateur de Marat, qui se fit le propagateur de ses volontés et que Marat honora du titre d'ami : GUERMEUR.

J. TRÉVÉDY,

*Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président
honoraire de la Société archéologique du Finistère.*



¹ Les pages qui précèdent ont été écrites en 1889. Le 14 juillet 1891, la statue de Danton était érigée à Paris. A ce propos, le Sénat a entendu discuter la question de savoir si Danton avait sur les mains du sang du 2 septembre. En faveur de Danton, M. le Président du conseil a invoqué le dictionnaire de Larousse, une autorité singulière!

Cette discussion a pu paraître quelque peu oiseuse : En effet est-ce que, à supposer Danton innocent des massacres de septembre, il n'y a pas dans sa vie d'autres sanglants souvenirs? Le 14 juillet 1891, un des panégyristes de Danton a pu, sans mentir à l'histoire, le glorifier comme « le grand exterminateur, à qui on doit le tribunal révolutionnaire, la plus grande création de la France ».

DIX LETTRES DE BOULAY-PATY

PUBLIÉES

PAR DOMINIQUE CAILLÉ

(Suite¹)

TROISIÈME LETTRE

(Fragment)

La chanson est, comme celles que tu fais, très spirituelle. Je te reprocherai de te laisser aller à la paresse : tu as cependant bien du temps. Le printemps est une saison de poésie, et tu m'enverras, j'espère, ce que ses beaux jours t'auront inspiré. Tu dois être fâché avec Louis, il a toujours la manie de vouloir mieux faire que les auteurs.

Eh bien ! voilà *Hernani* joué. Les journaux, pour la plupart, surtout *le Voleur*, *le Constitutionnel* et *le Figaro*, en ont rendu compte de la manière la plus malveillante. Ils n'ont pas voulu voir la pièce sous le point de vue de l'auteur. C'est un drame d'imagination, et non un drame de pure réalité. J'ai reçu une lettre détaillée d'un écrivain du *Globe* qui assistait à la 1^{re} représentation, et qui m'assure qu'*Hernani* a eu un grand et noble succès. Quoique la coterie contraire fasse en lui abandonnant même le plan comme vicieux, il n'en est pas moins vrai qu'Hugo vient de faire au théâtre

¹ Voir la livraison d'août 1892.

une réforme admirable dans le style. Combien sa poésie nerveuse, franche, pleine de la vie intérieure des pensées, et brillante de l'expression tour à tour énergique ou suave, doit exalter le spectateur ! Du premier coup elle a écrasé la facture décolorée, niaise et ampoulée, molle et commune de MM. tel et tel.

La colonnetriomphale est là coulée magnifique et colossale, il ne lui manque qu'une base, et c'est ce qu'Hugo, dans un prochain drame, lui donnera en faisant un plan plus neuf et plus vrai. Alors le trophée de la nouvelle école s'élèvera sur son piédestal, et nous à l'entour nous crierons : Victoire!... Quoique j'aie entendu la lecture d'*Hernani*, je suis impatient de le voir jouer, et, dès mon arrivée à Paris, j'irai bien certainement *aux Français* admirer cette belle composition. Le cinquième acte doit être du plus touchant effet. Qu'il est sublime!... Enfin voilà Hugo lancé dans la carrière dramatique, son premier pas est immense, il ne s'y arrêtera pas ! En province on rit encore de lui : à Paris ses ennemis mêmes le regardent comme un géant ; pour moi, je suis glorieux d'être lié avec lui, et Bernard l'avocat, Lucas, que j'ai présentés tous deux chez lui, le sont de le connaître. Je ne pense point qu'il se mette sur les rangs pour remplacer Lévis, il est d'un caractère à ne pas tenir à cela. J'ai le plus grand désir de voir Lamartine, j'espère le trouver chez Hugo, quand il viendra à Paris à sa séance de réception. Écris-moi dans une quinzaine, à Paris. Voici mon adresse : Rue des Boucheries-St-Honoré, n° 3, Grand Hôtel de Normandie.

Adieu, mille respects et amitiés à mes tantes Lambert et Peltier, Sophie, Sophinette, Athénaïs, Cottineau. J'embrasse le petit Eugène. D'après ce qu'on m'en a dit ici, il est charmant, charmant ! Tu dois bien l'aimer ; je voudrais bien le voir à présent qu'il est grand, et si je puis t'être agréable à Paris, tout à toi.

Signé : EVARISTE.

(On lit sur le timbre de la poste : RENNES, 8 MARS 1830.)

QUATRIÈME LETTRE

Palais-Royal, 20 avril 30.

Tu as beau dire, mon cher Eugène, tout ce fracas de la capitale, ces plaisirs, ces troubles, ces intérêts divers m'étourdissent le cœur et ne me laissent pas vivre au gré de mes caprices de poésie et de solitude. Cette vie qui convient si parfaitement à l'homme de raison et d'esprit pèse souvent à celui chez qui l'âme domine; il ne peut assez se réserver pour lui-même, et il tient toujours par quelque reste d'humanité à la foule turbulente qui l'environne avec ses idées du jour. Il ne peut se sentir vivre assez de sa propre existence; amant de l'individuel, il trouve toujours le général qui le surmonte, et chaque fois qu'il pense, il regrette et se plaint. Certes, avec ton amour des beaux-arts, tes idées politiques et littéraires, tes goûts nombreux, ton avidité d'œuvres nouvelles, tu éprouverais ici des jouissances de tous les moments, et je sens pour toi beaucoup de regret que le destin t'ait lié si loin du lieu où tu aurais pu abreuver tes désirs de tout ce qu'il y a de grand et de bon. Comme toi, sois-en persuadé, je mets à un haut prix, à un prix inappréciable, le bonheur de contempler les chefs-d'œuvre, d'admirer les premiers interprètes de la Muse tragique et comique, de connaître les célébrités de l'époque, de serrer la main à quelques-uns de ces grands hommes futurs, mais ce n'est pas encore assez pour moi, j'aime la nature, ses magiques tableaux, son immense tranquillité, ses bruits harmonieux, ses teintes variées, et je voudrais être à même d'aller longtemps chaque année me retremper en elle. Oui, une saison à Paris, et les trois autres dans l'isolement des champs, voilà la terrestre félicité! Avril, c'est le temps des doux soleils, de la fraîcheur et des parfums! Le beau printemps commence, et avec lui mon âme voudrait prendre des ailes pour parcourir les verdoyantes campagnes. A cette époque, je me sens la ville toute importune,

malgré l'ivresse que j'éprouve continuellement, à Paris, dans la société de nos écrivains illustres, de nos poètes, de nos orateurs fameux, malgré le contentement que j'ai d'être attaché à la maison d'Orléans où les idées restent nobles et généreuses, malgré mes espérances d'un nom. Dans ces jours de renouveau, je rêve aux sables de Donges, aux tilleuls de notre jardin, à la grande allée de la Symonnais, et je ne puis m'empêcher de les regretter, de regretter les paisibles heures qu'on y passe, et de te dire heureux, mille fois heureux. . . Oh! ne te plains jamais, toi l'époux d'une jeune femme douce, spirituelle et qui t'aime, toi le père d'un si joli enfant, toi, entouré de personnes si bonnes et si aimables, toi qui trouves, à tes côtés tous les avantages des villes dans le calme des champs : l'instruction, la délicatesse et l'affabilité.

J'ai à te parler de littérature, mais je voudrais que ce fût de vive voix, je t'en dirais bien plus long : les détails qu'on omet dans une lettre et qui reviennent dans la conversation ne sont pas les moins intéressants. La *Christine* de Dumas attire du monde à l'Odéon. Dumas avait voulu resserrer dans une seule pièce en 7 actes la trilogie des anciens. Cet essai ne lui a pas entièrement réussi, et dès la 2^e représentation il a cru devoir retrancher l'épilogue, moi je ne l'aurais pas fait, car j'y trouvais des beautés. J'assistais à la 1^{re} représentation. L'immense salle de l'Odéon ne pouvait contenir la foule. Malgré des sifflets, la pièce, soutenue par les romantiques, a eu un succès brillant qui continue. Tu auras lu dans les journaux la marche de la pièce, je ne te la rappellerai pas : suivant moi le style est beaucoup trop imité de celui d'Hugo, le prologue et les trois premiers actes sont vides d'action et d'intérêt. A la fin du 4^e acte, la scène entre Monaldeschi et Sentinelli, dont l'idée appartient à Goëthe, est vive et pressante, et cela ne cesse pas d'aller très bien jusqu'à la fin. Aussi les deux derniers actes ont-ils fait le triomphe de la pièce. Je crois que réduite à trois, elle eût été d'un effet puissant. On a saisi avec chaleur, au 1^{er} acte, une allusion à Hugo, lorsque le jeune Français arrivé à *Stockholm* parle d'un drame nouveau de Corneille et que l'Académie siffle au Théâtre-Français, *Les Horaces* ont l'air absolument de couvrir le mot *Hernani*. Ce passage est poétique, mais c'est un hors-d'œuvre et je n'aime pas

cela. Et puis la pensée première, m'a dit Hugo, est prise dans sa *Marion Delorme*. Dumas a le défaut de piller un peu. Il est dans la maison du duc d'Orléans, nous nous connaissons beaucoup, et il me donne des billets quand je veux; je suis retourné plusieurs fois à la Christine. Georges, qui crie trop, a de beaux moments. Lockroy, mauvais d'abord au 5^e, est très bien, surtout dans cette scène admirable, où, pressant la reine dans ses bras, il veut obtenir sa grâce en dominant le moral *par le physique*. Cette scène hasardeuse est d'un grand effet. Ligier est très bon. La petite Noblet est charmante, charmante, dans le rôle du page. Cette actrice ira loin, il est malheureux qu'elle soit si faible. Dumas m'a dit l'autre matin qu'il avait demandé la croix d'honneur, et qu'on allait soumettre la proposition au roi. *Fontan* vient de fait recevoir à l'Odéon *La Sorcière*, sous le nom de *Jeanne la folle* ou la *Bretagne au XIII^e siècle*. C'est un drame en 5 actes et en vers. Georges jouera le principal rôle. On en dit du bien, et *Fontan* fonde là-dessus des espérances. Je le vis dimanche à *Sainte-Pélagie* avec Barthélemy et Magalon. J'y restai trois ou quatre heures : il me raconta son voyage et ses tribulations. Il est comme Casimir, il trouve *Hernani* pitoyable, il se plaît beaucoup en prison, et travaille. Nous nous promenions dans la cour; Barthélemy me proposa de fumer et se mit à consumer plusieurs pipes, il me fit des compliments sur ma traduction de la ballade de *Sedlitz*, et me dit qu'il avait essayé de la traduire, mais qu'il n'avait jamais pu. Il est très triste, et très joueur, fait peu de cas de Lamartine, moins encore de Béranger, et est très partisan d'Hugo. Il a de bonnes façons, et a peut-être 27 ans. Comme nous étions là, sa maîtresse, jeune et jolie blonde, est arrivée, il nous a quitté, et j'ai pensé que l'amour allait idéaliser en palais sa modeste chambrette. La belle de Fontan était aussi dans la sienne. Je ne m'attendais pas à trouver un sérail à Sainte-Pélagie. J'étais à la réception de *Lamartine*. Son discours, quoique un peu vide et faux en politique, me sembla fort bien. J'espère que *Sainte-Beuve* me le fera connaître. *Sainte-Beuve* vient de publier un volume de poésies : *Les Consolations*, où il y a de bien jolies choses; il a un talent très remarquable, et c'est un si bon garçon; on dit qu'il va en Grèce avec *Lamartine*; ce n'est pas certain, du moins lui n'en est pas sûr. Je vais souvent causer avec Casimir : quel excellent homme !

Son *Louis XI*, auquel il travaille à force, sera joué à l'*Odéon* au commencement de l'hiver. Je ne partage pas ses opinions littéraires, mais je l'aime de toute mon âme. J'ai revu Béranger chez *La Fayette* mardi, il est maintenant tout à fait rétabli, il était malade cet hiver. J'allai l'autre dimanche pour le voir, il était sorti, me dit-on ; mais *Lebreton* que je trouvai peu après et qui en venait, me dit qu'on ne nous avait pas reçus parce que Béranger était avec une petite femme qu'il avait entrevue en ouvrant la porte. Était-ce Lisette ? On annonce prochainement aux Français une tragédie de Drouineau. J'ai vu souvent *Hernani* ; à la représentation toutes les invraisemblances ressortent beaucoup. J'ai trouvé la partie plaisante, mauvaise. *Hugo* s'efforce à rire ; ce n'est pas naturel chez lui, mais qu'il y a de beaux passages ! Joannin est admirable, et Mars a des moments ravissants. *Hugo* vient encore de m'envoyer deux billets de premières pour ce soir ; je ne sais si je pourrai y aller, car je vais en soirée chez *La Fayette* et chez *Al. Duval*. *Scribe* s'est mis sur les rangs cette fois pour l'Académie. Casimir est son ami et le porte chaleureusement. Moi je pense que *Scribe* n'a aucun titre pour en être. Je n'ai pas encore vu la troupe d'opéra allemande, qui a débuté mardi, cela doit être beau, j'irai ; il paraît certain que l'ordonnance de dissolution de la chambre est signée... On dit mort le roi d'Angleterre, cela changerait le ministère, et *Codington* deviendrait alors chef de l'amirauté. Papa et maman vont aller passer quelque temps à Donges ; ils y seront peut-être arrivés quand tu recevras ma lettre. Je t'en supplie, mon cher ami, aie bien des attentions pour eux. Distrais-les, va bien, bien souvent causer, reste longtemps chez nous, et, s'ils étaient malades, sois leur utile, je t'en serai on ne peut plus reconnaissant, mon cher Eugène. Écris-moi à l'adresse que je t'ai donnée, et donne-moi de leurs nouvelles. Je ne suis pas de ton avis sur *Moïse* de Chateaubriand. Ce que j'en ai lu est médiocre, le tout doit être pareil, puisqu'on n'a pas osé le jouer par égard pour la grande réputation de l'auteur.

Un bonjour au petit Eugène.

Présente mes amitiés respectueuses à toute la famille.

Ton dévoué cousin.

Signé : EVARISTE.

CINQUIÈME LETTRE

Palais-Royal, 2 juin 1830.

Je te remercie beaucoup, mon cher Eugène, de ta jolie chanson ; j'y ai trouvé des idées fort spirituelles comme dans tout ce que tu fais. Ne me laisse pas ignorer, je te prie, tes nouvelles productions, et crois que j'ai toujours bonne envie de connaître tes ouvrages. Quant à mon dévouement, tu dois y compter aussi ; toutes les fois que tu penseras que je puis t'être utile à Paris, use de moi, ce me sera un plaisir de te donner preuve de ma franche amitié.

Je n'ai pas ici ta dernière lettre, et je ne me rappelle pas ce que tu m'y disais. Aussi je ne t'y répondrai pas, sauf à y revenir plus tard, car il me semble que je n'étais pas encore de ton opinion sur certaines choses, *Hernani*, Stockholm, peut-être, je ne sais.

Lamartine va faire paraître un de ces jours ses *Harmonies* en deux volumes. Ce sont presque toutes pièces religieuses ; cependant il m'en a lu une dans le genre des ses *Méditations* amoureuses, un souvenir d'une jeune fille morte à seize ans, intitulé : *Premier amour*. C'est divin ! A propos c'est justement sur lui que je devais combattre avec toi. Tu as l'air de le mettre au-dessous des autres, et de croire que je pense toujours comme toi ; non pas, je n'ai pas changé, et Lamartine me semble hors ligne. Il vit dans une autre sphère, il est plus haut que le monde, et sa voix chante dans les cieux. C'est un admirable génie et dont le genre ne peut être mis en comparaison avec aucun autre. Il me semble que dans quelques siècles d'ici l'on prendrait pour des révélations célestes ses poésies, s'il n'y avait pas mis son nom ; je crois ton opinion sur son talent et sur son caractère tout à fait erronée. Comme poète, c'est un colosse dont la tête se perd dans les nues ; ses chants sont les plus harmonieux, les plus touchants, les mieux sentis que je connaisse ; c'est là, quoique tu en dises, le véritable, l'intime amour !... Comme

homme, il est estimable, il a son opinion. C'est un noble, modifié par l'époque, un royaliste constitutionnel, et non point un jésuite. Il a l'ambition des honneurs, mais, que veux-tu, Chateaubriand et Byron l'avaient bien.

Hugo a le plan fait de deux drames qu'il voudrait achever pour cet hiver ; mais ses libraires le tourmentent pour qu'il finisse son roman de *Notre-Dame de Paris*, et il n'en est encore qu'à moitié. Il n'a pas de quoi publier encore un volume d'odes. Je vois avec plaisir que tu es revenu de bien loin, et que te voilà presque un de ses partisans ; force du génie, tu finis toujours par attirer invinciblement ! Tu sens, mon cher ami, combien tu avais tort autrefois de tourner en ridicule ses incorrections, la postérité laissera tout son mauvais et aura encore de quoi admirer. Je te félicite de t'être ainsi rapproché de nous. C'est preuve de goût et surtout de loyauté. Je voudrais te prouver le plaisir que j'en éprouve, et je ne trouve pas de chose qui puisse, je pense, t'être plus agréable, à toi ami des grands hommes, que l'écriture d'Hugo, du poète créateur, du haut lyrique. Ce sera un monument pour ton portefeuille et un souvenir de moi puisque mon nom y est. C'est un billet de parquet ou d'orchestre (c'est le terme de Paris) pour la dernière représentation d'*Hernani* ; Hugo l'a écrit devant moi, et tout est de sa main, excepté le mot *Hierro*, imprimé ; tu es un amateur de spectacle, et cela te fera plaisir.

A mon grand regret, Casimir Delavigne, que j'aime de toute mon âme pour son noble caractère, ses opinions politiques et l'affection qu'il me montre, est à la campagne avec son frère Germain, il va y travailler, y terminer son *Louis XI* ; nous les verrons cet hiver ; je désire vivement qu'il ait grand succès, et je l'espère, car si Delavigne manque trop souvent de feu et de nouveauté dans les idées, du moins a-t-il toujours une pureté, une noblesse de style dignes d'admiration. C'est l'homme le plus affable, le plus modeste du monde, je t'avoue qu'en lui donnant le bras, quelquefois mon cœur battait diablement d'orgueil. Je suis bien fâché qu'il ne revienne qu'à la Toussaint, c'est une perte pour moi. Viens donc me voir cet hiver, je te ferai connaître tous ces beaux talents.

Je n'aime pas autant le caractère du célèbre Béranger, il a une

qui ont suffi pour briser un trône, et faire servir ses débris au monument de la nation. Jamais chose si belle n'a parlé à l'âme, je crois encore par moment que c'est un rêve créé par mon imagination de poète pour consoler mon cœur de citoyen. Oh ! que ne puis-je serrer ta main dans la mienne, tu sentirais à son tressaillement tout ce que j'éprouve.

La province doit une grande reconnaissance aux Parisiens pour leur énergie et leur promptitude à agir, ils ont sauvé les départements des norreurs de la guerre civile. La jeunesse des écoles et le peuple ont montré un courage sans exemple pendant le combat, et un désintéressement admirable après la victoire. Les Tuileries étaient gardées par des gens en guenilles, et rien n'y a été pris, excepté le vin du roi, qu'on a trouvé délicieux. Je t'assure que la conduite de ces hommes que les nobles appellent canailles a été au-dessus de tout éloge ; ils ont respecté et fait respecter les propriétés. Rien enfin de beau comme cette révolution, pure de violence et d'excès.

Oh ! c'est à présent surtout que je regrette amèrement mon père ! Que ne vit-il encore ! que n'assiste-t-il au triomphe de la patrie ! Ses yeux se sont fermés avant que le soleil de la liberté se levât ; il n'a point revu ce noble drapeau tricolore qui était son vœu constant, et dont il m'avait appris à m'enorgueillir ! Mais du moins son âme voltige autour de nous, et se mêle à nos fêtes civiques. O mon père, ô vertueux patriote, sommeille plus doucement dans la tombe ! . . .

Ces événements inattendus, inespérés, ont secoué le profond chagrin dans lequel j'étais enseveli. Au milieu du sifflement de la mitraille, des cris nationaux, une fièvre continue m'agitait jusqu'au transport. Dès le mardi j'étais allé en députation de la part des jeunes gens avec Pierre Grand et Barthélemy Marat chez Casimir Périer où les députés étaient rassemblés, pour les exciter à soutenir leurs droits, à se déclarer autorité permanente, et à compter sur la jeunesse. Je ne te donne point le récit des événements, tu l'as lu dans les journaux. J'ai vu jeter la première pierre et tirer le dernier coup de feu. Ma rue a été criblée. J'ai transporté dans ma cour un pauvre marin blessé d'une balle, qui, le premier, m'a-

t-il dit, avait monté à l'abordage à Navarin. Parmi mes amis, je pleure la mort de ce pauvre Papu qui est tombé frappé de deux balles le mercredi soir en combattant comme un brave sur la place de Grève contre les Suisses, il est mort dans la nuit même à l'Hôtel-Dieu. Radiguel n'a point été blessé. Sanspoil a reçu une balle morte au milieu du front. Letellier du *Cabinet de lecture* a été blessé, Farcy du *Globe* tué. Je ne sais encore si j'ai d'autres amis à plaindre. J'ai vu avec plaisir beaucoup de marins se distinguer dans la mêlée.

Je t'ai écrit sitôt qu'il y a eu quelque chose de certain, j'espère que tu auras reçu ma lettre.

La proclamation et le discours du duc d'Orléans aux Chambres sont bien, et lui ont valu des partisans : il serrait la main aux gens du peuple dans les rues, et sa figure épanouie annonçait son bonheur. Dimanche, il vint saluer le peuple sur son balcon, il était entouré de sa femme, sa sœur et ses enfants ; Lafayette était près de lui, et il agitait le drapeau tricolore. C'était touchant. Hier le duc de Chartres est arrivé avec son régiment de hussards. Aujourd'hui plus de trois mille Rouennais sont arrivés en troupe, l'ex-famille royale a quitté avant-hier soir Rambouillet pour se diriger vers Cherbourg où elle va s'embarquer. Vingt mille Parisiens avaient marché sur Rambouillet. J'ai l'espoir que maintenant, la paix va se rétablir. Le duc d'Orléans sera un chef populaire, et au fond un véritable président de République, l'hérédité et le nom en sauveront les désordres. Le parti des républicains est fort ; mais il se rendra à la nécessité. Quant aux étrangers, je ne crois pas qu'on ait à les craindre, c'est une trop bonne leçon pour leurs rois, les peuples sont tous prêts à en profiter.

J'ai reçu ce matin une lettre de Leroux, qui montait la garde aux portes du palais à Rennes. La garde nationale s'y était organisée sous les drapeaux tricolores ; tâche que de vos côtés on agisse ainsi. C'est assurer la tranquillité publique.

Comme La Fayette était heureux dimanche en allant chez le duc d'Orléans, la foule l'environnait en criant : Vive La Fayette, et en chantant la *Marseillaise*. On la chante dans tous les théâtres avec la *Parisienne*, nouvelle cantate de Casimir, qui est au-dessous de

son beau talent. Je n'ai point vu Fontan depuis son arrivée de Poissy. La *Jeanne la Folle* est à l'étude à l'Odéon et son petit drame d'*André*, défendu par la censure, aux *Nouveautés*.

Je te remercie de ta pièce de vers, j'y ai trouvé de fort jolies choses. J'espère pouvoir aller à Donges ces vacances, et nous causerons de toutes tes productions ; car je veux que tu les montres toutes. Je te donnerai aussi alors bien des particularités sur les événements et les hommes.

Bernard est nommé procureur-général à Paris. Il est heureux.

J'embrasse ma tante Pelletier, ta mère, Sophie, ta femme, ta sœur, Cottineau et ton petit mignon. Amitiés dans le pays.

Tout à toi.

Signé : EVARISTE.

HUITIÈME LETTRE

Palais-Royal, 10 août 1830.

Mon cher Eugène, j'ai reçu hier ta lettre, et je m'empresse de te répondre pour vous rassurer. Charles doit être près de s'embarquer à Cherbourg où le conduisent des commissaires nommés *ad hoc*. Je ne crois pas que la Vendée se soulève, elle a trouvé trop peu de reconnaissance dans les Bourbons. Je reçois à l'instant une lettre de Beauvoir (*Suisse*), où l'on me dit que M. de Ménars et deux chefs de chouans avaient pu à peine réussir à rassembler 200 hommes, qu'ils n'avaient osé s'aventurer à rien avec si peu de troupes, et que sur un ordre du préfet de la Vendée M. de Ménars avait quitté le pays. J'ai le ferme espoir que nous allons avoir du repos maintenant. Je doute même beaucoup que les étrangers nous inquiètent.

Le duc d'Orléans a été élu roi par la Chambre samedi soir ; il a prêté serment hier ; tout le monde a la plus grande confiance en lui. Mais beaucoup pensent que la Chambre a outrepassé son mandat, qu'elle n'avait été formée que pour combattre les usurpations de l'ancien gouvernement, qu'elle avait fini avec lui, et qu'elle

n'avait point le droit de choisir un roi au peuple, qui devait à cet effet élire une nouvelle Chambre. On trouve aussi qu'elle a mis de la tiédeur dans ses réformes, que l'hérédité des pairs était une chose à détruire, le cens des députés à diminuer de beaucoup, etc., etc. Le parti républicain était très puissant, tous les jeunes gens s'y sentaient entraîner. Ils ont sacrifié leur opinion personnelle à la sûreté d'une promptepaix et du retour de l'ordre; mais avec un roi, au lieu de la charte (mot usé), il aurait fallu une nouvelle constitution, une constitution républicaine. Je pense que les députés, après le budget, se démettront, et que la Chambre de 1831 ira en avant dans le chemin des améliorations. Nous voulons là des hommes de notre temps, des hommes qui sentent les besoins de notre génération et ne reculent point.

Cela fait peine de voir tous ceux qui n'ont couru aucun danger et qui pendant le combat avaient revêtu le bonnet de crème, signe affecté de maladie, surgir maintenant, et demander à grands cris des récompenses. Il y a eu trop de places aussi données aux députés.

Gaillard, l'avocat, est nommé procureur-général à Rennes, un M. Leroy, préfet, Jacques Duboys, secrétaire général de la préfecture; il paraît que les conseillers de préfecture seraient Jouaust, Jolivet, Laquittière, et Retourneux. On m'a dit que Bernard avait envie de faire nommer Kermarec président de la Cour. Maintenant que mon pauvre père n'est plus, ô mon cher Eugène, quelle idée!... Je pense que cela revient de droit à M. Malherbe.

C'est aujourd'hui que paraît le nouveau poème de Méry et Barthélemy, *l'Insurrection*.

On joue demain aux *Nouveautés* un drame-vaudeville de Fontan, intitulé : *André*.

Sa *Jeanne la Folle* ne tardera pas à l'Odéon. Je pense que Bérenger va chanter le grand événement qui nous régénère. Il y a quelque temps que je ne l'ai vu : dans ces circonstances, on ne sait ce que chacun devient.

Je viens de rencontrer Tissot, il était ravi. Les vrais citoyens s'abordent, la joie dans les yeux.

J'ai su quelques détails sur la mort de ce pauvre Papu. Il est mort à quelques pas de Nabos, et n'a survécu aux coups de feu

qu'il avait reçus que quelques minutes, il est enterré avec d'autres au-dessous de la colonnade du Louvre, et je n'y passe plus sans me sentir le cœur brisé. Radiguel est malade des fatigues qu'il a eues.

Présente un bien tendre souvenir de ma part à ma tante Peltier, à ta mère, à Sophie, à Cottineau, à ta femme, ta sœur, et embrasse bien pour moi ton petit Eugène.

Ton tout dévoué :

EVARISTE.

NEUVIÈME LETTRE

Palais-Royal, 4 novembre 1830.

MON CHER EUGÈNE,

Je viens de faire paraître un volume d'*Odes nationales*, où j'ai traité les grandes époques de notre histoire contemporaine, je t'en offre de cœur l'hommage. Comme il se vend au profit des victimes du mois de juillet, je ne t'en enverrai point d'exemplaire ; tu l'achèteras à Nantes, et tu me sauras gré de te faire participer à une bonne action. Dis-moi franchement et au long ce que tu penses de mes odes ; tu me verras dans la dernière : *La Révolution de 1830*, lutter avec les poètes qui ont déjà travaillé sur ce sujet, et il y aura pour toi intérêt à juger. Tâche dans le pays de me procurer quelques acheteurs par le motif de patriotisme, je t'en serai obligé.

La littérature a eu quelques mois de léthargie. Elle commence à se ranimer.

Le Théâtre français a donné une comédie : *La Demoiselle et la Dame*, qui n'a eu aucun succès. J'étais samedi à la 1^{re} représentation du *Nègre*, intrigue plate et commune, style faux et guindé, à la fin une très belle situation. Le nègre debout sur la roche, d'où il est prêt à jeter dans la mer la fille du colon, voit son maître et ses oppresseurs tomber de loin à ses genoux, et se sent relevé à la dignité d'homme par leur abaissement. *La Corinne* qui y a été jouée

est sans intérêt : la versification en est facile, mais commune. On va y reprendre *Hernani*. Hugo, que je vis hier, travaille à force son roman.

L'*Odéon*, sans son éloignement, ferait beaucoup, le directeur a montré une grande activité. Depuis qu'Ancelet y est tombé à plat, on a joué *La Mère et la Fille*, drame en 5 actes en style de vaudeville, avec des situations fortes, mais outrées. La *Séparation*, petite comédie en 3 actes, dont l'esprit, qui n'est pas souvent de bon ton, gît seulement dans les mots, y a une espèce de réussite. On joue après demain *Urbain Grandier*, drame de l'auteur Desforges, quelquefois collaborateur de Fontan. On y donnera dans une dizaine de jours *Iseult de Raimbault*, drame de Paul Foucher, beau frère d'Hugo ; et ensuite *Napoléon Bonaparte*, que Cordelier Delanoue a fait avec Dumas, mais auquel le premier seul mettra son nom.

Scribe vient d'avoir trois chutes consécutives, une dans l'*Enlèvement*, exécration opérée ; et deux au Gymnase. Il est usé.

Lavigne prépare son *Louis XI*. Sa *Messénienne* n'a point eu de succès.

Tous les théâtres font assaut de *Napoléon*. On dit que celui de la porte Saint-Martin est le meilleur, je ne le connais pas. Les autres que j'ai vus sont des esquisses pâles et fausses du grand capitaine.

Je ne parlerai pas politique. Voilà un nouveau ministère, et il faut attendre ses actes pour le juger. Espérons qu'il marchera droit dans la route de la liberté que le soc du peuple a ouvert sous le soleil de juillet. Les opinions de la province sont bien loin d'être à la hauteur de celles de Paris. La conduite de la Chambre hier, son soulèvement au seul mot de souveraineté du peuple, a produit un mauvais effet. D'Argenton méritait moins d'emportement.

Je ne sais quel député vous allez élire enfin. Tu auras fait, j'en suis persuadé, tout ce qui aura dépendu de toi pour Duboy.

Ecris-moi longuement, et remercie ma bonne tante Pelletier de la lettre qu'elle m'a écrite ; j'y ai été bien sensible. On aime tant à trouver des cœurs comme cela.

Présente mes amitiés sincères, à ta mère, Sophie, ta femme. Athénaïs et Cottineau.

Ton ami dévoué.

Signé : EVARISTE.

DIXIÈME LETTRE

Palais-Royal, 4 janvier 1831.

Mon cher ami, je te remercie mille fois des choses flatteuses que tu as bien voulu m'adresser sur mon volume ; j'étais certain qu'il aurait trouvé une vive sympathie dans tes sentiments de patriotisme ; crois bien que ton suffrage m'est précieux.

Cette lettre ne t'apporte point les vœux banales de tendresse qu'amène l'époque du premier jour de l'an ; tu sais tout ce qu'il y a pour toi d'affection dans mon cœur ; à toute époque et dans toute circonstance il te sera dévoué.

Les agitations politiques qui ont troublé pendant quelques jours la capitale et les cruels ennuis de ces maudits jours de la nouvelle année m'ont empêché de t'écrire plus tôt comme chaque matin j'en avais le projet ; ne m'en veux pas.

Le calme est revenu : la mer est basse ; cependant la jeunesse n'est pas contente, elle repousse la pairie, elle hait la Chambre des députés. Il faut avouer aussi que ces Messieurs n'ont rien fait depuis le 30 juillet pour seconder le grand mouvement social ; ils n'ont pas du tout compris l'époque. Je suis véritablement dégoûté de tous ces hypocrites, ces égoïstes libéraux. Il y a quelque chose de désolant dans la vue de tous ces ambitieux qui, loin des honneurs, nous avaient semblé si désintéressés, si brûlants pour le bien public. Les uns se taisent, ils ont la bouche pleine ; les autres tendent la main, et plient le dos dans les antichambres ministérielles. C'est à devenir misanthrope, avec ces plébéiens de boue point de salut ; l'aristocratie de l'argent est la plus ignoble, elle ne s'appuie sur rien de digne : espérons que cette écume rentrera peu à peu dans son lit, et qu'avec des lois populaires nous aurons des gens honorables pour les faire exécuter. La liberté s'est mise en marche et si, après un grand effort, elle s'est reposée, croyons qu'elle ne s'endormira pas sur la borne du chemin. Mais il y a une chose chagrinante, c'est de voir combien les départements sont en

arrière : de quelle hauteur Paris les domine. Je ne partage pas l'avis de ceux qui crient contre l'acquiescement des ministres de Charles X, c'est un antécédent qui profitera aux amis de la patrie. A présent, on ne peut plus condamner à mort pour délit politique; c'est un grand pas fait, un terrible obstacle levé. Je ne sais rien de nouveau, que ce que tu lis dans les feuilles. Je trouve que leur peu de franchise sert bien à fausser l'esprit des provinces.

La littérature n'a point d'ouvrages neufs.

Le marasme continue encore. *Napoléon* de Dumas et Delanoue sera joué à la fin de la semaine à l'Odéon. Je crains encore qu'ils n'aient fait une pièce toute admirative d'après ce qu'ils m'en ont dit. Des vingt qu'on donne, pas une ne rend l'*Homme*, point d'historique. C'est un placage en l'honneur du héros. Il reste à juger, cela viendra plus tard. J'ai passé hier la soirée chez Hugo jusqu'à minuit à causer seuls tous deux au coin du feu. Son roman de *Notre-Dame de Paris* touche à sa fin. C'est bizarre. L'acteur principal est bossu, sourd et borgne. Ce qu'il m'en a lu a des défauts et de grandes beautés; c'est un peu libre. Dans deux mois tu pourras juger par toi-même... *Les Amours du sonneur de cloche et de la bohémienne*, les mœurs des truandes piquent la curiosité.

Dimanche je passai le soir avec Nodier. Il va faire paraître en un volume ses souvenirs politiques publiés déjà dans la *Revue de Paris*; ce sera un recueil intéressant. Il travaille maintenant un *Conte de fée* qui aura probablement deux volumes. Ce sera une bonne fortune pour les imaginations fantastiques; pour moi, je m'en fais une fête. Nodier est un admirable écrivain.

Je crois que l'*Antony* de Dumas passera cette semaine aux Français. Hugo en a retiré sa *Marion Delorme*.

Je te prie de présenter mes tendres amitiés à ta mère, à ma tante Pelletier, à Sophie, ta femme, Athénaïs et Cottineau. Je pense souvent à vous.

Crois à mon entier dévouement.

Ton ami.

Signé : EVARISTE.

LA
DÉFENSE DES COTES DE BRETAGNE

AUX XVI^e & XVII^e SIÈCLES

(Suite)

La Ligue avait laissé en Bretagne de nombreux ferments de guerre civile : pendant de longues années, les haines particulières se donnèrent carrière les armes à la main, et l'agitation qui résultait de cet ordre de choses fournissait aux prises d'armes seigneuriales, si fréquentes dans le premier quart du XVI^e siècle, des espérances toujours évanouies. Lors de la première prise d'armes des grands contre Concini, la Bretagne fut assez agitée. Le 10 mars 1614, le Parlement enjoint aux capitaines de Vannes et d'Hennebont, MM. d'Aradon et de Camors, de démolir les fortifications qu'ils avaient élevées sans la permission du roi ; le 17 l'arrière-ban est convoqué ; ordre du Parlement aux gens de guerre d'avoir à vider la province, le 25 juin ; commission délivrée par ce grand corps judiciaire pour informer des ravages commis par les gens de M. de Camors ; ordre le 8 août aux paroissiens de se barricader dans leurs bourgs pour parer aux surprises ; on met garnison dans les îles de Douarnenez et du Conquet¹. Nouvelle alerte en 1615, lors de la seconde prise d'armes. Le 9 octobre, le roi écrit à M. de Coëtquen pour lui signaler des levées de gens de guerre faites en

¹ Voir sur les événements de 1614 à Rennes, *Bibl. nat.* ms. fr. 22, 343, p. 220.

Bretagne sans sa permission ; en effet, à ce moment M. de Bois-février lève un régiment pour le prince de Condé ; le 28 septembre, le baron de Névet reçoit l'ordre de fortifier l'île de Douarnenez et y entretient jusqu'au mois de novembre 1616 une garnison de cent hommes. Le 26 février 1616 on se plaint au Parlement des ravages des gens de guerre et l'arrière-ban est convoqué le 15 mars. Cette fois, l'alerte est d'autant plus grave que le duc de Vendôme, gouverneur de la province, est à la tête des insurgés. Les deux prises d'armes de Marie de Médicis contre Luynes y eurent en 1619 et 1620 un moindre contre-coup ; mais la guerre contre les protestants vient de nouveau en 1621-22 et 1625-26 nécessiter en Bretagne des armements plus sérieux. Nous voyons les milices bourgeoises de Rennes organiser un service de garde sur leurs murailles dès le 8 janvier 1621 et le renforcer le 13 avril ; le château de Vitré est pris, et, le 31 juillet, M. de Vendôme fait faire montre à ses gardes et à beaucoup de noblesse pour aller trouver le roi qui se rend en Guyenne. C'est surtout l'année suivante que les invasions de la flotte rochelaise sur nos côtes rendent de nouveaux armements indispensables ; le 28 septembre 1622, le Parlement enjoint aux habitants des paroisses voisines de la mer de s'assembler en armes pour empêcher les incursions des ennemis. Mais ce qui émut le plus la province, ce fut la prise du Blavet (aujourd'hui Port-Louis) par M. de Soubise le 17 janvier 1625. Dès le 24, l'arrière-ban est convoqué, les gentilshommes accourent de tous côtés en hâte : Henri de Volvire, seigneur du Bois de la Roche, les commande ; on lève à Rennes deux compagnies de soldats pour cette destination ; dès le 30 Blavet est repris. Pour prévenir le retour de pareilles surprises, on s'empresse de fortifier la côte ; le 2 février 1625, la noblesse de Léon se rassemble à Lesneven pour aviser aux moyens de repousser l'ennemi, et entre autres charge François de Kergroadès, seigneur de Kerlech, de mettre une centaine d'hommes dans l'île du Conquet, où, avec une vingtaine de gentilshommes, il tient garnison jusqu'au mois d'août. D'un autre côté, le duc de Vendôme confie à M. de Molac la garde de la côte de Cornouailles, de Crozon à Benodet¹.

¹ Bibl. nat. ms. fr. 22 343.

Pendant onze ans il n'est plus question de l'arrière-ban ; à la guerre civile a succédé la guerre étrangère ; pour combattre, au loin, ces gens si peu aguerris, dont le gouverneur de Saint-Malo, M. de Bouille, écrivait déjà en 1551 qu' « il ne pensait point au besoin en être mieux que pour manger ses vivres et boire son eau », ne peuvent pas rendre de bons services. Mais voici le royaume envahi, l'ennemi sur la Somme, les coureurs aux portes de Paris. Le 30 juillet 1635, une ordonnance a rappelé au sujet de l'arrière-ban les vieilles obligations bien tombées en désuétude ; le 5 septembre 1636, l'arrière-ban est convoqué. Il gêna si fort la marche des opérations que pendant un demi-siècle, de 1636 à 1689, le gouvernement n'y eut recours en France qu'une seule fois en 1674, lors de l'invasion de l'Alsace, dont Turenne sut, avec les seules troupes réglées, chasser complètement l'envahisseur.

Mais, pendant cette longue période, il serait inexact de croire que l'arrière-ban de Bretagne n'ait point été convoqué : il le fut au contraire à plusieurs reprises, mais sous une forme toute nouvelle qu'il est intéressant de connaître avec quelques détails.

La défense des côtes bretonnes, menacées par les puissantes marines des ennemis de la France, Espagnols, Anglais, Hollandais, n'a pas cessé d'être un des plus grands soucis du gouvernement : or, si l'arrière-ban est incapable de servir à l'offensive, on peut au contraire l'utiliser pour la défensive, et afin d'en tirer tout le parti possible, on va lui donner une organisation encore plus rigoureusement territoriale. Sous Louis XIV, le capitaine de l'arrière-ban, qu'il s'appelle marquis de Locmaria ou comte de Lannion, marquis de Névet ou comte de Boiséon, est un grand personnage qui a sa place marquée avec un grade éminent dans l'armée royale. Le titre conféré en théorie par le roi est en fait héréditaire ; mais la fonction n'est plus guère exercée, et c'est un des capitaines des compagnies qui le remplace à la tête de l'arrière-ban¹. Dans quatre évêchés au moins, Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol, nous trouvons quelque chose de plus. Depuis longtemps il

¹ René Tanoarn du Plessis-Bardoul à Rennes en 1695-96, Olivier du Bot à Vannes en 1694, le marquis du Liscoet à Quimper.

y a dans chacun de ces évêchés un capitaine général garde-côtes¹ ; souvent ce capitaine n'est autre que le commissaire de l'arrière-ban ; il est commissionné par le gouverneur et remplit dans sa capitainerie les fonctions jadis dévolues aux officiers de justice² et que les capitaines ses subordonnés remplissent chacun dans l'étendue de son petit commandement. En l'absence du capitaine de l'arrière-ban, qui a changé son nom, devenu trop modeste, contre celui de colonel de la noblesse, c'est le capitaine général garde-côtes qui tend à prendre la première place parmi les autorités militaires chargées de la défense du littoral.

Il s'était écoulé trente ans depuis la dernière revue des terres sujettes à l'arrière-ban lorsque la guerre maritime dans laquelle Louis XIV se trouva engagé en 1665 contre l'Angleterre, comme allié de la Hollande, vint rappeler l'attention des hommes d'Etat de ce côté. Le 29 avril 1666, le commandant pour le roi en Bretagne, le duc Mazarini, donne l'ordre au capitaine de l'arrière-ban de Tréguier, le marquis de Locmaria, de passer la revue de l'arrière-ban, et celui-ci convoque à Guingamp tous les possesseurs de

¹ Nous trouvons à Tréguier Claude de Boiséon, commissaire de l'arrière-ban, chargé de la défense des côtes de Morlaix 1554 ; François de Kerousy, capitaine général garde-côtes, remplacé le 20 mars 1593 par Olivier Pavic de Crec'hangouez de Kerallec, qui avait déjà été pourvu de sa charge par le parti royaliste le 25 juillet 1590, et qui se démet en 1627 en faveur de François de Kerguezec de Carpont ; en 1685 Charles-Sébastien du Breil de Pennelan ; en 1692-94 de Lézerdot ; en 1709 de Varennes.

A St-Brieuc, Jehan de Lesquen 1544, Yvon Gendrot des Rosays en 1547, François James de la Villecarre vers 1600, Mathurin Garouet de la Lougraie, commissaire de l'arrière-ban en 1666-69, Gabriel du Boisgélín, commissaire de l'arrière-ban en 1673-75, René du Bouilly de la Provotais 1685, Gilles du Boisgélín de la Sourdière 1692.

Entre la *Rance* et l'*Arguenon*, René du Breil de Pontbriand et M. du Bois de la Motte se disputent la charge en 1625, probablement par suite d'une double nomination faite au temps de la Ligue, Tanneguy du Breil de Pontbriand en 1654, Louis en 1667 et Joseph-Yves en 1698.

Entre la *Rance* et le *Gouesnon*, François Guérin de Poysieux en 1531, Gilles Le Chauff 1583, Gabriel Le Chauff de la Motte au Chauff 1623-33, François Le Chauff de la Saussonaye 1633-45, Guy du Breil de la Touche de Rays vers 1680, Guillaume-Dinan du Breil de Rays vers 1690.

² Voyez aux *Preuves* de dom Morice, tome III, les actes du 15 décembre 1483 et 28 avril 1513.

terres nobles pour recevoir leurs déclarations du 11 au 13 mai. Le 26 juillet, Mazarini commet, en l'absence du marquis, Jonathas de Kergariou de Kergrist et Roland Le Gualès pour organiser des compagnies de cavalerie. On en forme dix aux ordres de MM. le comte du Cludon, de la Cornillière du Rufflay, Bégaignon du Rumen, Clisson de Keraliou, Rogon de Carcaradec, Fleuriot de Kerlouet, Kerousy de Kerhir, Calloet de Lanidy, le baron d'Acigné de Carnavalet et le marquis de Locmaria du Guerrand. Les postes qui leur sont assignés le long de la côte sont le Guiaudet, la pointe de Plestin dite In en Hast, la Goule de Chien, en Plouguiel, le Portblanc, Perros, l'île à Bois, Crec'hanguierot, en Pleubihan, Locquirec, Trélévern et le château de Pirmil¹. Il en est de même pour la noblesse de Saint-Brieuc, organisée le 24 mai par le commissaire de l'arrière-ban, le capitaine général garde-côtes Mathurin Garouet. Le document qui nous donne la formation des compagnies briochines et qui se trouve dans nos archives de famille est malheureusement incomplet pour les trois premières ; les sept autres ont pour chefs : MM. Sauvaget des Clos, du Plessix La Rivière, de Piruy, du Boisgerbault, de la Rivière de S. Quihouet, du Précréant, et de Kermarquer Kerbrezault. Chaque compagnie comptera 63 cavaliers, leur composition est strictement régionale, les nobles des mêmes paroisses vont ensemble au feu ; s'il y a quelques gentilshommes en plus du nombre de 640 (à Saint-Brieuc il y en a 8), ils grossissent l'effectif de la dernière compagnie. Les capitaines des paroisses sujettes à la garde ordinaire de la côte n'y sont pas astreints, mais bien les capitaines des autres paroisses.

Pour plus de détails, prenons une compagnie. Voici par exemple la compagnie briochine de Philippe Conan du Précréant² composée des gentilshommes de Saint-Brieuc et de dix paroisses voisines, montant la garde vis-à-vis des mets de Goëlo. Elle comprend 64 cavaliers, armés d'épées et de pistolets, fournis par 37 personnes, dont trois bourgeois et un habitant de Saint-Brieuc (plusieurs personnes fournissent deux cavaliers, MM. du Précréant, de Calan,

¹ Arch. des Côtes-du-Nord, C. 7.

² Bibliothèque nationale mss., P. 22-343, p. 23.

M^{me} de la Toisse, M^{lle} de la Villegeffroy, MM. Collet de la Villesolou et du Boisgelin de Garenne, etc., le vicomte de l'Isle en fournit trois), et de 16 mousquetaires à cheval, armés en plus d'un mousqueton et fournis par 28 personnes dont plusieurs bourgeois. La compagnie a à sa tête un capitaine, un lieutenant et un cornette élus, MM. de Pennelan de Rays et de la Villegeffroy, plus un maréchal des logis nommé par le capitaine, et trois brigadiers, MM. de la Lande de Calan¹, de la Villesolon et Courson de Lissineuc. La compagnie est partagée en 20 détachements qui montent la garde à tour de rôle.

Voilà pour la cavalerie. Occupons-nous maintenant de l'infanterie². Le 13 octobre 1665 le capitaine général de Saint-Brieuc, Mathurin Garouet, obéissant à une ordonnance du duc Mazarini en date du 11, fixait les gardes de chaque paroisse. Celle-ci était partagée en dimeries, circonscription antérieure à cette organisation militaire, et chaque dimerie comprenait plusieurs escouades, commandées chacune par un caporal. Chaque garde durait 24 heures et se composait de 20 hommes, « si ce n'est que les lieux requièrent une garde de plus grand nombre d'hommes auquel cas nous remettons aux capitaines de paroisse de régler le nombre des hommes qu'ils jugeront nécessaires pour y faire une garde sûre, et parce que la garde de la côte d'Étable et port de Binic est une des plus importantes de l'évêché, nous avons prié écuyer Claude du Boisgelin d'en prendre le soin, et l'avons commis pour la commander et régler, et enjoignons aux commandants des milices de Plélou et Lantic³, sujettes à la garde de ladite côte d'Étable, d'obéir à ses ordres. » Il demandait en terminant aux capitaines de lui

¹ René de la Lande, écuyer, seigneur de Calan, la Villeraul, la Villeneuve, etc., fils de François et d'Isabeau Turnegoet, né le 27 nov. 1623, mort à Saint-Brieuc le 30 mars 1670, marié à Plérin le 13 avril 1649 à Marie de Tanoarn, fille de Thébaud, seigneur du Bourgbianc et de Couvran, et de Marie Raoul.

² Tous les détails qui vont suivre sont tirés de la correspondance des différents chefs militaires avec M. de la Villemarqué, en notre possession. Claude du Boisgelin, seigneur de la Villemarquer, fils de Gilles et de Renée Le Coniac, né le 20 novembre 1623, mort 24 déc. 1684, avait épousé à Rennes le 17 janv. 1646 Julienne Berthou.

³ C'était alors M. Gealin de Bourgogne.

envoyer incessamment des rôles au vrai des hommes capables de porter les armes, dans lesquelles ils n'emploieront les pauvres vieillards, impotents, pauvres veuves et pauvres mineurs, « lesquels nous déclarons exempts de toute garde. »

En raison de cet ordre, on commence à monter la garde le 31 octobre. En conséquence de nouveaux ordres, un travail des plus détaillés est fait par le lieutenant de la paroisse, assisté de quatre maîtres de vaisseaux de Binic, le 19 janvier 1666. Il concerne la profondeur, l'orientation, la sûreté, la largeur des havres de Binic et de Portrieux. « Le chenal de Binic, long d'environ quatre ou cinq câbles, on n'y peut entrer ni accoster que par bonnes marques et même les maîtres de vaisseaux dudit havre n'osent pas y entrer de nuit avec des vaisseaux de grand trait, elle est très dangereuse d'un gros vent depuis le nord jusqu'au sud du côté de l'est, duquel côté elle est enfermée de roches. La côte est gardée d'un côté vers le nord par la guette de Saint-Quay où la garde est montée par les paroisses de Saint-Quay et de Plourhan sous la direction de M. de la Vallée-Patenotre ; au sud, par un corps de garde au tertre de Beaumont, duquel lieu on peut découvrir les vaisseaux de huit à dix lieues en mer, vingt hommes y montent la garde jour et nuit. Etable fournit pour ce service vingt-sept escadres ou escouades de vingt hommes, Lantic six et Plélo vingt-quatre, ce qui fait un total de neuf cent quarante hommes, chaque maison fournissant un homme, sauf les cas d'exemption précités, pauvres veuves et mineurs, « et il y a des maisons où il y a trois, quatre et cinq hommes capables de se défendre en une bonne occasion. »

Une ordonnance particulière du duc Mazarini, du 5 mars 1666, règle les détails du service. Elle prescrit la construction d'un corps de garde de la hauteur de huit pieds, de seize pieds de face et dix pieds de large sur le tertre de Beaumont, dont les matériaux seront portés sur les lieux par les paroissiens, les officiers de la paroisse dirigeront les charrois et éviteront de décharger plutôt les riches que les pauvres, et M. le recteur est exhorté d'y tenir régulièrement la main, et pour la façon seront données 28 l. à raison de 2 l. la toise. Chaque escouade comprendra 50 hommes,

elle entrera en garde à neuf heures du matin et quittera le lendemain à pareille heure, et cela tous les vingt-deux jours. Tout manquement de monter la garde sera puni de vingt sols d'amende, et en cas de récidive, de pareille amende avec prison : les amendes seront appliquées aux besoins des corps de garde. Le nom de la paroisse sera gravé sur le mousquet, et comme il y a partie des habitants qui en manquent, il leur en sera fourni à un taux fixé par l'ordonnance par un marchand qui les apportera de Paris, 200 avec 200 livres de poudre, cent de plomb et cent mèches. Les officiers feront sonder la profondeur et capacité des ports (cela fut fait le 1^{er} avril), donneront avis de la quantité de matelots qui sont dans la paroisse (567 à Etable), comme aussi s'il n'y a point d'esclaves (un captif à Alger), feront garder soigneusement les prisonniers anglais et en donneront avis au capitaine garde-côtes, feront faire l'exercice à la milice pendant le temps qu'elle sera en garde, enfin visiteront les vaisseaux et barques qui arriveront dans leurs paroisses ou en sortiront, et saisiront celles qui seraient de contrebande.

Il semble bien que ce fut surtout pour la sûreté de la côte nord que l'on eut des inquiétudes, car, à peine toutes ces dispositions prises, nous voyons le duc Mazarini s'y rendre en personne de Saint-Malo. « Il arrivera vendredi à Saint-Brieuc, écrit M. du Boisgelin Pontrivily, il visitera tous les postes et veut voir ensemble toute la milice de chaque corps de garde, tenez vos gens en état de paraître en corps devant lui. » Le 25, une escouade de 50 hommes d'Etable va relever les miliciens de Lantic. Le 13 avril, Mazarini est à Pontrieux, le 4 mai à Lanvollon, le 5 juin à Guingamp. Le 17 avril, le plus gros de l'alarme est passé, la garde quotidienne sera bientôt réduite à vingt hommes lorsque les équipages de Terre-Neuve seront partis. « Si vous eûtes hier, écrit M. du Boisgelin, l'alarme à Binic, elle fut encore plus forte à Plouha, car à la vue des mêmes vaisseaux, il se rendit plus de six mille personnes à la côte. M. le duc s'y rendit en personne et moi aussi. » Le 25 août, M. de la Longraye annonce qu'après une longue conférence « il a été résolu que la garde se continuera comme au passé par vingt hommes. Madame la duchesse part le 28 de Saint-Brieuc pour se rendre en son duché du Maine où elle attendra le retour de M. le

duc. » Le 3 novembre, lettre de M. de Mesneuf : « Je ne puis vous donner conseil sur ce que vous me mandez touchant le bâtiment du fort d'Etable, cela n'étant point de mon métier, il me semble que tout ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de contumacer les paroisses par billet au prône des grand'messes de contribuer et se cotiser pour la construction de ce fort. J'ai écrit à M. le premier président pour lui faire comprendre combien la garde est onéreuse aux pauvres gens et combien la province lui serait obligée de la faire dispenser, il m'a fait réponse et m'a promis de s'y employer et il espère d'y réussir en bref, il me mande que le roi viendra en cette province sans y manquer au mois de mars prochain. Puisque vous avez la bonté de vouloir vendre les bois tombés à Buhen, vous me ferez plaisir. Votre infante¹ est en fort bon point, gentille à merveille, et la meilleure fille qu'il y ait au monde. » Le 28 novembre l'alarme est tout à fait passée ; ordre est donné à tous les capitaines de milice de cesser la garde, sauf aux îles d'Ouesant, Baas et Bréat, « et demeureront seulement aux lieux désignés quatre hommes de chaque escouade tant pour observer les vaisseaux qui paraîtront à la mer que pour faire les feux et signaux ordonnés le 8 octobre comme absolument nécessaires pour la sûreté des vaisseaux du roi, et liberté du commerce. » La paix fut signée dès l'année suivante.

En 1672, le service reprend. Claude du Boisgélín réunit alors dans ses mains le commandement des deux postes de Beaumont et de la Guette de Saint-Quay. Nous voyons les escouades d'Etable fonctionner dès le 25 mai, chaque garde se compose de trente hommes, la garde est toujours de 24 heures. La milice de Saint-Quay entre en garde le 4 juillet, elle comprend dix escouades, composées chacune d'une vingtaine d'hommes armés de mousquets ou de piques², y compris le caporal, le sergent et le tambour. Le 28

¹ Marie du Boisgélín, fille de Claude et de Julienne Berthou, née le 21 décembre 1648, mariée à Etable le 6 novembre 1673 à écuyer François de la Lande, sgr de Calan.

² Le 3 janvier 1704, M. de Kerisac, écrivant au capitaine de Langoat pour le prévenir de la tournée de l'inspecteur général, lui recommande encore de distinguer dans ses rôles les mousquetaires, les fusiliers et les piquiers (*Arch. des Côtes-du-Nord*. C. 7).

septembre, la milice de Plourhan vient la relever, et le 9 décembre Saint-Quay reprend son tour de garde. On commence à monter la garde à huit heures du matin.

En 1673, Saint-Quay reprend la garde le 9 mars, Etable le 26 avril : les escouades de cette dernière paroisse, au nombre de 28, ne comprennent qu'une quinzaine d'hommes. Le 8 août, Gabriel du Boisgélin, alors lieutenant-général garde-côtes, autorise, à cause de la récolte, à réduire les gardes à dix hommes. On les reprend au mois d'octobre au complet. D'autres documents attestent encore que la garde a été montée en 1674 par Lantic et Plélo en janvier, par Etable en février. Les miliciens de Saint-Quay sont alors repartis en cinq escouades seulement, de 48 hommes environ. Au début de chaque année, après vêpres, les caporaux se réunissent à la Villemarquer, on réforme les escouades, on relève les noms de ceux qui ont été et qui iront l'année présente sur les vaisseaux du roi. Pendant que l'on monte la garde, ce sont les caporaux qui marquent les défailants, ou ceux qui s'en vont avant la fin.

En 1675, les milices garde-côtes briochines s'illustrent par un coup d'éclat. Le 4 juin, la milice de Plélin, commandée par César Gendrot des Rosays, enleva, on peut le dire, à l'abordage, avec l'aide de la milice bourgeoise de Saint-Briec, commandée par M. de Kerfichart, une frégate d'Ostende échouée près du Roselier. L'artillerie du navire balayait la grève ; mais nos rusés Bretons poussant devant eux des charrettes pleines d'ajoncs réussirent, à l'aide de ces gabions d'un nouveau genre, à gagner sains et saufs jusqu'aux flancs du navire, que l'escalade leur livra facilement.

CH. DE LA LANDE DE GALAN.

(A suivre.)



CONTES DE LA HAUTE-BRETAGNE

I

LES CHERCHEURS D'AVENTURES

(Suite)

VII

LE PETIT FORGERON

Il y avait une fois un petit garçon qui travaillait comme apprenti dans une forge. Un jour, il dit à son patron :

— Ma foi, bourgeois, vous n'avez pas maintenant grand ouvrage. j'ai envie de vous quitter pour voyager.

— Eh bien, lui répondit le maître de la forge, puisque tu as envie de courir le monde, je vais te donner un sabre et une casquette.

Voilà le petit forgeron parti : il alla loin, bien loin, sans boire ni manger, et il avait grand'faim quand il aperçut une maison. Il hâta le pas pour y arriver, et quand il fut à la porte, il demanda si on n'avait pas besoin d'un domestique :

— Oui, répondirent les gens de la maison, il nous en faudrait un, mais la place n'est guère bonne. Nous avons eu plusieurs domestiques, et tous ont été tués pendant qu'ils étaient aux champs, sans que l'on sache comment cela est arrivé.

— Je n'ai pas peur, dit le petit forgeron ; mais avant de commencer mon service, je voudrais bien manger, car, depuis trois jours, je voyage sans avoir trouvé un morceau de pain.

On lui servit de quoi le rassasier, et quand il eut mangé à sa faim, on lui montra où était la pâture. Il remarqua que toutes les barrières qui lui servaient de clôture avaient été coupées, et il se mit à les raccommoder : comme il finissait sa besogne, arriva un géant monté sur un grand cheval qui lui dit d'une voix terrible :

— Qu'est-ce que tu fais là, toi, moutard ?

— Cela ne vous regarde pas, géant, je fais ce que je dois faire.

— Eh bien ! pour ce que tu es à faire, je vais te tuer.

— Nous allons voir cela, répondit le petit forgeron sans s'é-mouvoir.

Il prit son sabre, se mit en garde, et coupa la tête au géant et à son cheval, puis il les poussa du pied en disant :

— Tenez, vous avez encore les pattes pour danser.

Quand il fut de retour à la maison, on lui demanda s'il n'avait rien vu.

— Si, répondit-il, j'ai vu quelqu'un, mais je lui ai fait voir le tour, et il n'ennuiera plus personne désormais.

Le lendemain quand il retourna à la pâture, il trouva comme la veille les barrières coupées ; il se mit à les raccommoder, et au moment où il finissait de les réparer, il vit venir un autre géant qui lui cria :

— Qu'est-ce que tu fais là, toi, petit ver de terre ?

— Cela ne vous regarde pas, grand homme, je fais ce que je dois faire.

-- Je vais te tuer pour ce que tu es à faire.

— Nous allons bien voir, dit le petit forgeron, qui tira son sabre et trancha la tête au géant.

Il revint à la ferme, et chacun lui dit :

— N'as-tu rien vu aujourd'hui ?

— Si, répondit-il, j'ai vu quelqu'un, mais j'ai traité la personne d'aujourd'hui comme celle d'hier, et désormais elle ne me gênera plus.

En retournant à la pâture le jour suivant, il trouva pour la troisième fois les barrières coupées ; il les raccommoda encore, et

au moment où il terminait, il vit venir un géant qui lui dit :

— Qu'est-ce que tu fais là, petit ver de terre, poussière de mes mains, ombre de mes moustaches ?

— Cela ne vous regarde pas, géant, je fais ce que je dois faire.

— Hé bien ! c'est pour cela que je vais te tuer.

— C'est ce que nous allons voir, répondit le petit forgeron qui d'un coup de sabre fit sauter la tête du géant.

Il prit ensuite par la route d'où les géants étaient venus, et il arriva à leur château où il entra, et il vit leur mère qui pleurait à chaudes larmes :

— Ma bonne femme, lui dit-il, qu'est-ce que vous avez donc qui vous fait tant de chagrin ?

— J'avais trois fils, répondit-elle, et je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

— Moi, je sais bien où ils sont, et je vous les montrerai, si vous voulez me donner toutes les clés de votre château.

La bonne femme lui remit les clés, et il lui dit :

— Tenez, montez sur la fenêtre et regardez.

Quand la petite bonne femme, qui n'était pas plus haute qu'une cruche, fut grimpée sur la fenêtre, le petit forgeron la prit par les jambes, et la jeta dans la cour où elle se tua ; et il resta maître du château et de ses trésors.

(Conté en 1880 par Virginie Hervé, d'Evran.)

VIII

LA FAUCILLE, LE CHAT ET LE COQ

Il y avait une fois trois garçons qui perdirent leur père et leur mère. Leurs parents n'avaient point été économes, de sorte qu'à leur mort ils ne laissèrent pour tout héritage qu'une faucille, un coq et un chat.

L'aîné dit à ses frères :

— Comment faire ? Nous allons partager et chacun de nous

aura un objet, puisqu'il y en a trois. Lequel choisiras-tu, demandait-il au plus jeune ?

— Je veux la faucille, répondit-il.

— Et toi ? dit-il au second.

— Moi, je prendrai le coq.

— En ce cas, dit l'aîné, c'est moi qui aurai le chat.

Ils se mirent en route tous les trois pour chercher à gagner leur pain, et ils emportèrent avec eux leur héritage. Ils arrivèrent dans un pays où l'on faisait la moisson ; mais au lieu de scier le blé, les gens se servaient d'une alène pour couper chaque brin, et il y avait une multitude de monde qui y étaient occupés, et encore ils n'avançaient guère à la besogne. Celui qui avait la faucille s'approcha des moissonneurs et leur dit :

— Ah ! mes pauvres gens, est-ce ainsi que vous ramassez le blé ici ?

— Oui, répondirent-ils, c'est l'usage du pays.

— Voilà, dit-il en montrant sa faucille, une petite bête qui va bien plus vite en besogne.

Il prit sa faucille, et en quelques minutes il eut coupé un sillon tout entier. Il remit sa faucille sur son épaule en disant :

— Quand on a fini un sillon, on met la petite bête sur son épaule, et on recommence à l'autre.

— Voulez-vous, demandèrent ceux à qui était la maison, nous vendre votre petite bête ?

— Non, répondit-il.

— Si, vendez-nous-la. Combien voulez-vous ?

— Six cents francs.

— C'est trop cher.

— Au revoir, dit le garçon, qui remit sa faucille sur l'épaule et s'en alla. Mais bientôt il entendit crier :

— Hé ! jeune homme, voulez-vous vendre votre bête cinq cent cinquante francs ?

— Oui, répondit-il.

Ils lui comptèrent l'argent, et il dit à ses frères :

— Maintenant nous allons avoir de quoi manger du pain.

..

Les trois frères continuèrent leur route et arrivèrent à une maison où ils demandèrent à loger.

— Nous voudrions bien, répondirent les gens ; mais on ne peut dormir chez nous : dès que la nuit est venue, il vient des petites bêtes qui rongent tout et viennent même mordre ceux qui sont couchés.

— Nous n'avons pas peur, répondit celui qui avait le chat, donnez-nous une chambre.

Ils menèrent les frères dans une chambre, et bientôt il y vint tant de rats et de souris qu'on ne voyait plus le plancher ; mais le chat se précipita sur eux et en étrangla plus de mille. Les frères dormirent tranquilles et le lendemain quand les gens de la maison vinrent, ils leur dirent :

— Voyez si ma petite bête a produit de l'effet.

— Ah ! oui, dit le maître ; il m'en faudrait bien un comme cela ; voulez-vous nous la vendre ?

— Non, j'aime mieux la garder.

— Si, vendez-nous-la ; quel est votre prix ?

— Sept cents francs.

• — Non, c'est trop cher. Donnez-nous-la pour six cents.

— Non.

— Tenez, voilà sept cents francs, laissez-nous la bête.

Celui qui avait le chat était bien content, et il disait à ses frères :

— Nous comptons être obligés de chercher notre pain ; regardez comme notre petit héritage nous rapporte.

..

Ils allèrent plus loin, et au soir ils entrèrent dans une maison où ils demandèrent à coucher.

— Nous voulons bien, leur répondit-on ; mais cette nuit il faudra vous lever avec les autres pour aller chercher le jour dans un sac.

— Ah ! dit celui qui avait le coq, j'ai là une petite bête qui fait venir le jour ; quand il a chanté trois fois, le jour arrive ; vous n'aurez pas besoin de vous déranger pour aller le chercher dans un sac.

Les trois frères se couchèrent, et leur coq était à côté d'eux. Il chanta une fois, puis deux, et à la troisième fois le jour vint sans qu'on eût été le chercher.

— Ah ! disait les gens de la maison, voilà une petite bête bien commode ; vendez-nous la bête qui apporte le jour, nous n'aurons plus besoin de sortir pour le prendre dans nos sacs. Combien en voulez-vous ?

— Huit cents francs.

— Donnez-nous-la pour sept cent cinquante.

— Tenez, la voilà.

Ils donnèrent le coq, et s'en retournèrent bien contents. Puis ils se dirent :

— Nous sommes frères et nous allons partager par parts égales.

Ils se marièrent tous les trois avec de belles femmes, et ils furent heureux toute leur vie, et s'ils ne sont pas morts ils vivent encore.

(Conté en 1880 par Suzon Ledy, d'Ercé, âgée de 70 ans.)

PAUL SÉBILLOT.



UN COIN DE BRETAGNE

SAINTE-ANNE D'AURAY

I

C'est une coutume en Bretagne : les nouveaux mariés, peu après la cérémonie charmante qui les unit au pied de l'autel l'un à l'autre pour la vie, vont à Sainte-Anne d'Auray. Ce pèlerinage est au premier rang parmi les visites de noces.

Pieuse mode celle-là, qu'on ne saurait ni trop encourager, ni trop applaudir !

Quand, livré au ferment des mauvaises doctrines, notre beau pays de France se déshonore, heureuse Bretagne ! tu maintiens droite comme la hampe d'un noble pavillon ta foi hardie que rien n'ébranle !

J'ai rencontré l'autre jour, à Sainte-Anne d'Auray, un ami d'enfance accompagné de sa jeune femme.

Ils apportaient leurs pieux hommages à la patronne vénérée des Bretons et m'offrirent de me joindre à eux ; de refuser je n'eus garde !

Un pèlerinage ayant eu lieu la semaine précédente, le bourg de Sainte-Anne était relativement abandonné.

Quelques rares visiteurs se croisaient sur la route ; les boutiques ambulantes n'avaient plus leurs guirlandes d'acheteurs.

Sous le soleil, tout un monde emplumé voyageait tranquille, piaulant, gloussant ou boitillant dans la poussière. Un beau chien de chasse au repos releva sa tête brune pour nous regarder passer ; puis il la laissa retomber sur ses pattes et reprit son somme.

Au tournant du chemin l'imposante basilique apparut. D'un commun accord nous nous arrêtâmes. La porte largement ouverte laissait apercevoir au fond de l'église le grand autel. Un prêtre disait sa messe ; la clochette tinta le *Sanctus*, et, de son tabernacle, quand nous venions pour l'adorer, Dieu s'élevait pour nous bénir.

Nous entrâmes.

Les rayons solaires s'arrêtant au porche laissent à l'intérieur du temple une fraîcheur délicieuse.

L'or et le marbre blanc dominant ; les vitraux jettent sur le pavé de chatoyants reflets. Les cierges, renouvelés à profusion par la piété des fidèles, forment à l'autel de la Sainte des faisceaux de lumière.

Sur les piliers qui entourent le chœur, des armoiries bretonnes. Enfin, dans les bas-côtés, des *ex-voto* serrés les uns au-dessus des autres, depuis le parvis jusqu'à la naissance des voûtes, parlent éloquemment des vœux exaucés là depuis des siècles. Il est difficile de pénétrer pour la première fois dans ce sanctuaire grandiose sans qu'une émotion soudaine saisisse. Sous ces voûtes aux courbes élégantes, près de ces autels richement parés, en face de ces *ex-voto*, souvent naïfs, qui publient tous l'inépuisable pouvoir de sainte Anne ; dans le grand silence de l'église, au milieu de ces groupes de pèlerins qui lentement égrènent le Rosaire, un acte de foi plus ardent que jamais s'élève de l'âme. J'ai prié là pour ma patrie comme prie un enfant pour sa mère malade.

II

De la basilique de sainte Anne à la Chartreuse il y a, par ce beau temps que nous tenons enfin, une ravissante excursion à faire. — C'est tout près, une petite lieue ! vous disent les gens du pays. A vous de savoir qu'en Bretagne deux petites lieues valent trois lieues ordinaires. Tout en causant nous la fîmes, cette petite lieue, par un chemin charmant qui cotoie la vallée sinueuse et boisée de Tré-Auray, faite pour tenter les peintres. Le soir venait, le soleil descendait sur l'horizon incendiant les taillis, les eaux ourlées de

joncs fleuris, les rochers énormes surplombant sur les collines escarpées, parmi les châtaigniers sombres. Quelques martins-pêcheurs traversaient la rivière murmurante, tout droit, comme des flèches d'azur, et les admirables sites du Champ des Martyrs et de la vallée de Brech semblaient, à cette heure indécise du soir, poser pour la mélancolie.

Dans une haie, sous une aubépine en fleurs, une grive chantait à plein gosier. Les notes claires filaient comme d'un sifflet d'argent, répétées en échos dans la sonorité des bois.

Nous entendions du reste autour de nous tout ce qui chante au printemps, depuis le rossignol, qui s'arrête à chaque minute pour s'écouter, jusqu'à la tourterelle qui ne sait qu'une phrase, toujours la même.

La fauvette se faufilait dans les houx ; les linots, ivres de bonheur par ces soirs embaumés de juin, remplissaient les talus de chansons, et le merle, toujours moqueur, sifflait au-dessus d'un ruisseau. Dernier vestige d'un hiver oublié, un corbeau traversait parfois le ciel, que des teintes de pastels irisaient vers l'occident ; ses croassements troublaient à peine les gazouillements légers des bandes d'hirondelles. Lentement nous avançons, ne perdant rien de tant de charmes.

Nous arrivâmes au carrefour où furent hachés sans pitié, sur l'ordre de Tallien, ces émigrés que la nostalgie, peut-être, avec le devoir, ramenait enfin vers les foyers détruits par la Terreur.

Le soleil n'a plus que des reflets ; la fraîcheur et le silence de la nuit descendent sur la campagne. Les chants joyeux qui s'entendent aux heures chaudes du jour font place maintenant à l'imposante paix des cimetières.

C'est là ! Une croix de fer s'élève sur des boulets de granit au sommet d'une haute colonne. Une plate-forme supporte cette colonne et des bornes de granit l'encerclent.

Une avenue de sapins mène de cette colonne à la chapelle mortuaire qu'on devine à travers les branches noires des arbres. Un peu affaissés par l'effort des ans, quelques-uns voilent de deuil le monument.

Un perron d'une quinzaine de marches porte quatre monolithes qui soutiennent le dôme de la chapelle.

La paysanne qui nous guidait se signa avant de faire crier le verrou rouillé de la porte d'entrée. La foule ne vient pas là ; les fêtes l'attirent et non les tombeaux.

Au moment où nous quitions la petite chapelle, deux chouettes sont parties sur nos têtes dans les sapins ; un peu plus loin, des rouges-gorges se répondaient.

L'heure était bien choisie pour visiter ces lieux pleins de souvenirs tragiques !

Dans cette solitude, nous fûmes saisis par la grandeur du tableau. Sur le marais qui borde le Champ des Martyrs, la lune venait à son tour jeter ses lueurs pâlies.

Quel silence !

Un moment je me crus transportée à cent ans en arrière, un soir de 93.

Une fusillade pouvait partir de ces bois sombres ; le cri de la chouette, comme tout à l'heure, allait troubler le silence, se répéter au loin, signal promptement compris...

Rien ! c'est partout ici, maintenant, le silence et le deuil.

Une large route monte entre les taillis ; on est en quelques minutes à la Chartreuse.

Un étang dort paisiblement devant son moulin, et l'on voit, par des échappées à travers les bois, d'immenses nappes de blé ou des prairies en fleurs rouler sous la brise.

Sur les talus, des chênes dont toutes les branches sont coupées dressent leurs troncs de formes bizarres, enguirlandés de lierre et de ronces.

La campagne est fort belle autour de la Chartreuse.

Un bois environne l'antique demeure des fils de saint Bruno. Les sapins dominant, jetant sur le gai feuillage des hêtres et des chênes leur tristesse de mort. Saturés de résine ils répandent une forte odeur de fraises qui persiste sous bois longtemps avec la chaleur du jour et se mêle aux vagues parfums des genêts.

Une avenue de cyprès mène à la Chartreuse.

A cette heure tardive, nous trouvâmes la grille fermée et nous ne vîmes que l'extérieur du monument où reposent les ossements des martyrs.

Gallia mœrens posuit, lut à mi-voix, au fronton de l'édifice, la jeune femme de mon ami. Cela, fit-elle, c'est l'acte de contrition de la France !

Une route plantée et droite conduit à Auray, que nous voulions voir le lendemain.

Auray, charmante petite ville coupée en deux par une rivière couverte de bateaux-marchands !

Un pont, si vieux, qu'il fait penser au pont d'Avignon, relie les deux rives.

Combien de fois les solides gars alréens, jusqu'à ce pont monumental, n'ont-ils pas fait rouler la *soule* ?

Un petit banc de pierre court le long des parapets, offrant charitablement un siège aux vieux pour qui le trajet serait long.

A droite du pont une magnifique promenade couvre de grands arbres toute la colline. La croix du Loch s'élève au sommet. On gravit quatre-vingts marches ; c'est une splendide vue de pays.

D'abord, sur la rive gauche, la chapelle de Saint-Goustan, ou Dunstan, fort en vénération, apparaît au-dessus de nombreuses maisons de pêcheurs.

Crac'h se montre au loin. On voit serpenter à travers les champs et les landes cette jolie rivière qui fait tout verdoyer sur son passage.

A l'horizon, la statue de sainte Anne : — Voilà notre dernière duchesse ! dit avec élan notre enthousiaste compagne. Elle règne là-haut, dans la vraie patrie. Que son image, ici, nous parle toujours de bonheur dans la paix, le travail et la loyauté !

LÉO MORO.



POÉSIES FRANÇAISES

I

VERS L'IDÉAL

Je ne veux plus voir cette foule
Que gouverne l'instinct brutal ;
Puisque le vieux monde s'écroule
Je vais au pays idéal.

Si mon corps se meut dans la boue,
La boue infecte des cités,
Que l'âme dont le Ciel me doue
Vogue en des pays enchantés.

De la foule qui m'humilie
Je n'écouterai plus la voix ;
J'irai, dans ma douce folie,
Vers l'horizon que j'entrevois,

M'enivrer à ma fantaisie,
Ainsi qu'à des sources de miel,
Aux lèvres de la Poésie,
Au pays immatériel.

Lorsque la mortelle enveloppe
Péniblement cheminera,
Sur l'asphodèle et sur l'hysope
Mon âme encor butinera.

J'aurai la Jeunesse immortelle,
Je contemplerai la Beauté,
Et les rayons émanant d'elle
M'environneront de clarté.

YVES BERTHOU.



II

LES EXILÉS



.....
Mon âme montera, triste encor, mais sans haine,
Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs.

A. BRIZEUX.

Souillés par les travaux serviles,
Objets de haine ou de mépris,
J'ai vu, dans les faubourgs des villes,
Des malheureux aux traits flétris.

Tous étaient partis pleins de joie,
Tous avaient de mâles couleurs ;
Aux chagrins maintenant en proie,
Ces exilés sont dans les pleurs.

Sous le malheur qui les terrasse,
Ils vont, mornes, déguenillés,
Ces derniers débris de ma race
Que des félons ont dépouillés.

S'ils n'ont plus leurs signes de force,
Si l'on a rasé leurs cheveux,
Ils ont toujours leur rude écorce
Et l'immensité dans les yeux.

Les foules passent, ironiques,
Poursuivant d'un regard moqueur
Ces grands enfants mélancoliques
Que les Regrets mordent au cœur.

Pendant qu'ici, sur la bruyère,
S'abattent les usurpateurs,
Profanant les lieux de prière
Qu'habitaient nos Saints protecteurs,

Là-bas, les Bretons, dans l'angoisse,
Se contemplant, désespérés,
Loin du clocher de la paroisse
Et des Saints que vous vénerez.

O puissants de la terre ! infâmes,
Qui vous riez de notre sort,
Vous montrez à ces pauvres âmes
L'inutilité de la mort.

Et désormais rien ne leur reste.
Ni l'Espérance, ni la Foi...
Bretagne ! ô Bretagne céleste !
Faudra-t-il renoncer à toi ?...

YVES BERTHOU.

PIERRE LECOQ

ÉTUDE DE MŒURS CAMPAGNARDES

Il ne vient rien de valeur de qui ne vaut rien !
Récit du meunier (*Le Foyer Breton*)
(EMILE SOUVESTRE).

I

A MONSIEUR OLIVIER DE GOURCUFF.

Connaissez-vous la gentille rivière d'Evran ?

Si oui, je vous en félicite, si non, eh bien ! j'ose vous le dire (sans crainte d'être démenti), c'est un fort gracieux cours d'eau roulant son onde pure, chantante, sur un lit de cailloux, riche en truites justement estimées des gourmets du pays, et alimentant çà et là les douves d'antiques demeures seigneuriales dont les tourelles, les pignons aigus, les hautes cheminées blanches attirent de loin les regards.

Un peu au-dessous de sa jonction avec la rivière des Moulins, s'élève une jolie chapelle du XV^e siècle, d'un style tout particulier, pointant ses clochetons bysantins au-dessus des aunes et des vieux saules rouges, qui trempent dans l'eau l'extrémité de leurs branches.

J'habitais le pays depuis peu, et par une ravissante matinée de mai, je surveillais mes lignes avec cette attention que les pêcheurs seuls comprennent, quand je fus tout à coup tiré de ma contemplation par les allures singulières d'un homme placé à quelque

distance au-dessous de moi, et dont la présence m'avait échappé jusque-là.

Il me sembla qu'il lavait du linge, autant du moins que le feuillage me permettait de distinguer. Bientôt, je le vis se lever, quitter le bord de l'eau, et finalement se diriger vers une maison voisine.

Il en ressortit peu après, tenant à la main une poêle et un trépier, fit sa fouée dans les fossés voisins, alluma un grand feu, porta de l'eau dans sa poêle, y entassa ses hardes ; et tout ceci fait, s'étendit nonchalamment au soleil.

Je fus saisi, je l'avoue, d'une réelle admiration. L'extérieur de cet étranger était celui d'un mendiant ou plus exactement d'un « coureur ». Aucun doute à cet égard n'était possible, mais ces habitudes de propreté contrastaient trop avec la saleté ordinaire des porte-besace pour ne pas attirer aussitôt mon attention sur ce singulier personnage.

« Eh ! quoi ? me dis-je, tout engourdi moi-même par la tiédeur de l'atmosphère, quel est donc ce philosophe qui fait ainsi sa buée en plein air, et, satisfait de sa besogne, savoure comme moi les délices, les enchantements de la belle saison.

« Serait-ce par hasard un poète incompris, quelque inventeur rebuté, ou simplement un rêveur n'ayant pu trouver de place dans ce monde utilitaire ? »

La réflexion d'un pâtre derrière moi vint me tirer de mon incertitude : « Tiens ! fit-il, Pierre Lecoq ! Ohé ! Pierre Lecoq ! »

L'interpellé ne daigna pas sortir de sa quiétude, et n'en continua que de plus belle à goûter les douceurs du *far niente* ; moi, j'étais fixé sur son identité.

Pierre Lecoq était connu comme le loup blanc dans toute la contrée, et cependant le hasard ne m'avait encore jamais mis en face de lui

C'était un de ces hommes qui passent leur vie à errer de village en village, un de ces amoureux du grand air comme il s'en rencontre parfois au fond des campagnes isolées... êtres insoumis, réfractaires, allant et venant au gré de leur seule fantaisie, parfois talonnés par la faim, sans d'ailleurs s'en mettre davantage en peine, vivant au milieu des gens de campagne, sans jamais se mêler à leur existence et guère plus à leurs travaux ; couchant aujourd'hui

dans une grange, demain à la belle étoile, sorte de 'juifs errants portant peut-être, eux aussi, le poids d'une destinée!

Certains accomplissent leur existence dans les forêts, sous la voûte des bois où l'on n'aperçoit le ciel que par éclaircie, d'autres vivent de braconnage, de pêche, de maraude, ... quelques-uns exercent différentes industries et sont : chercheurs de sources, rhabilleurs de meules, pillotoux¹, etc., etc.

La plupart, sans feu ni lieu, fuient les centres, les grands chemins, les endroits trop fréquentés, où ils se croiraient exposés à la rencontre toujours désagréable de ce représentant accrédité de la société qui « se garde » : le gendarme !

Quant à ceux enfin qui s'égarent au sein de notre civilisation moderne, on peut dire qu'ils y vivent étrangement dépayés, n'en prennent que les mauvais côtés et les vices, sans jamais dépouiller ce fond d'indiscipline et de révolte qui est l'essence même de leur nature.

C'est à là trop nombreuse famille de ces derniers qu'appartenait Pierre Lecoq !

Qui était-il ? ... D'où arrivait-il ? ... Comment, pourquoi était-il venu s'échouer comme une épave dans ce coin retiré dont il ne s'écartait que rarement ? ...

Le mystère planait sur sa vie ; lui-même n'en parlait qu'à mots couverts.

On savait seulement qu'il était né à quelque huit lieues de là du côté des montagnes du Mené, qu'il avait « poussé » chez un oncle, recteur d'une commune voisine ; qu'un jour il s'était enfui à l'âge de dix-neuf ans avec des saltimbanques, et que depuis lors il avait galopé sur toutes les routes, visité un peu tous les pays, couru surtout beaucoup d'aventures dont il ne s'était pas toujours tiré à son honneur.

En tout cas il était revenu de toutes ces équipées, gueux comme un rat ; mais ceci était le cadet de ses soucis : un homme tel que lui pouvait-il s'embarrasser de si peu ? ...

On disait encore qu'il en avait appris bien long dans ses nombreux voyages ; Pierre était savant, paraît-il, mais de cette science

¹ Chiffonniers.

occulte, irrégieuse que l'on puise en des livres maudits, ou dans l'âme prédestinée de certaines gens, se la transmettant de père en fils comme un héritage d'enfer !

Certain soir qu'il traversait un bois, de compagnie avec un homme du pays, ce dernier aperçut, grand ouvert sur le bord de la route, un livre dont les lettres brillaient d'une façon étrange. Frappé de terreur, il s'arrêta court, mais Pierre, lui, s'approchant au contraire, saisit vivement le livre, le ferma et le mit simplement au fond de son sac sans témoigner le moindre étonnement.

Vous concevez quelle considération... relative lui avait valu cette prétendue science inexplicable auprès de gens aussi enclins aux frayeurs superstitieuses.

Les mendiants, eux aussi, l'évitaient avec soin ; seuls, les enfants le poursuivaient parfois quand ils revenaient en bande de l'école, lui criant, mais de loin : « Pierre Lecoq !... Pierre Lecoq !... »

Au fait, Pierre n'était point à proprement parler un mendiant, car il eût dédaigné de demander l'aumône ; son caractère l'eût plutôt porté à l'exiger, comme cela se pratique encore en certains pays où l'on détousse galamment les passants.

Mais il savait que la gendarmerie avait l'œil sur lui, et comme il tenait surtout à sa liberté, le drôle connaissait les limites qu'il ne faut pas dépasser sous peine de se brouiller avec dame Justice.

S'il eût été ambitieux, il eût certainement pu prétendre à quelque chose de mieux (la profession de sorcier est encore lucrative dans nos campagnes)... mais, voilà, c'était un homme dégagé des choses de la terre, désintéressé à sa façon, moitié vagabond, moitié philosophe, se donnant volontiers par moment certains airs de gentilhomme...

Il savait la terreur que sa vue inspirait à tout son entourage, et se contentait de l'exploiter largement, sans se mettre davantage en peine.

Il passait en effet, dans le pays, pour avoir « le mauvais œil » ! Pour mon compte, je n'ai jamais vu plus étrange regard : son œil gris perçant jetait des lueurs fauves, et s'il se fixait sur les gens, on ressentait, malgré soi, une vague frayeur, un indicible malaise. Son front découvert, fuyant, son nez recourbé en bec d'oiseau de proie,

sa bouche aux lèvres minces contractées par un rictus singulier, quelque chose de sardonique et (si je peux m'exprimer ainsi) de méphistophélique, lui donnaient assez l'air de ce diable de la légende toujours prêt à surgir une bourse à la main, quand, à défaut d'autre chose, un malheureux se décidait à troquer son âme contre espèces sonnantes.

De tels marchés se font rares aujourd'hui, non point qu'il manque d'âmes à vendre, je suppose ! mais Satan n'a plus d'argent, ou dans l'enfer c'est une marchandise dépréciée ! Ainsi donc, notre homme passait pour avoir le mauvais œil. Or, voici de quoi il retourne, et vous allez voir qu'il n'y a point sujet d'en rire :

Un jour, dans une ferme, le lait tourne dans la baratte au grand désespoir de la ménagère. Inutile de songer à faire du beurre !

La meilleure bête de l'écurie, sur laquelle on comptait pour payer le maître, tombe soudain malade sans qu'on puisse en expliquer la cause. La pauvre bête vous regarde avec ses grands yeux vitrés, son poil se pique, ses flancs se resserrent, elle refuse toute nourriture. Le vétérinaire appelé n'y peut rien... elle meurt !

D'autres fois, ce sont les vaches qui avortent, les cochons emportés par la diarrhée.

Les enfants, pris d'une danse singulière, qui descendent dans les puits ou grimpent au haut des toits sans qu'on puisse les retenir¹.

Les chevaux qui ne peuvent déplacer et se consomment en efforts inutiles.

Les animaux en foire pris d'une panique soudaine, brisant leurs attaches et renversant leurs gardiens, grâce à une certaine poudre dont les faiseurs de sortilèges connaissent seuls la composition.

Quand un homme a dans son sac des plaisanteries de ce genre, on conçoit qu'il est prudent de compter avec lui, et voilà comment un compromis tacite était intervenu entre les gens et Pierre, pacte aux termes duquel on prenait l'engagement de le nourrir, et lui, de son côté, renonçait à ses maléfices.

¹ Des faits de ce genre se produisirent, il y a quelques années seulement, dans une famille de laboureurs du bourg de Plédran, près St-Brieuc ; les médecins vinrent sur les lieux, et l'affaire eut un certain retentissement par toute la contrée.

Aussi quand il entrait dans une ferme, jamais la ménagère n'eût manqué d'ouvrir la maie, de couper dans le chateau une large tranche avec un bout de viande froide ou du beurre pour étendre dessus, et de mettre devant le visiteur (s'il en restait encore) une écuelle de cidre frais...

Pierre Lecoq recevait avec une certaine désinvolture ce tribut prélevé sur la crédulité des paysans, riant tout le premier à la barbe de ceux qui le nourrissaient. Il avait d'ailleurs un flair tout particulier pour sentir les endroits où l'on faisait bombance et il arrivait toujours d'heure de prendre sa part de la franche lippée.

C'étaient les petits bénéfices de la profession.

Au reste, Pierre rendait parfois des services dans les moments de presse, principalement au temps des récoltes.

Il avait coutume de dire qu'il fallait d'abord sauver le pain, et en cela on ne pouvait que l'approuver.

Le reste du temps (comme il avait nécessairement beaucoup de loisirs), il l'employait à vaguer d'un village à l'autre pour se tenir au courant de ce qui pouvait défrayer la chronique locale.

Batailles, incendies, accidents, filles mises à mal, Pierre était toujours des premiers renseignés, ce qui lui valait parfois un certain succès de curiosité et une bonne réception, surtout dans les années de cidre. (Je me plais à penser qu'aux noces de Gamache, de pantagruélique mémoire, il pouvait bien se trouver quelque estimable gentilhomme de son espèce).

Dans ce cas, s'il avait gagné quelques sous, on le voyait, le dimanche, faisant le docteur dans les auberges, pérorant et prenant en pitié l'ignorance de ses naïfs auditeurs.

Enfin il était très ferré sur la politique, à laquelle il se disait avoir été mêlé, et tel qui se croyait un esprit fort regardait ses moindres paroles comme un article de foi.

Pour achever ce portrait et avant de vous raconter ce que j'ai appris sur l'existence de mon héros, je dois vous dire un mot de son costume et de son équipement.

Pierre était habituellement vêtu d'un pantalon brun et d'une longue blouse normande. Il avait sur la tête un bonnet rouge à gland et sur le nez une gigantesque paire de conserves.

Enfin, il portait toujours sur le dos, enroulée dans une serpillière, toute sa garde-robe, composée d'un gros tricot, réserve des jours de froidure, et de quelques chemises de rechange, car c'était un homme qui avait conservé l'habitude du linge !

Quand le besoin s'en faisait sentir, il les reprisait lui-même, et profitait ni plus ni moins que les ménagères avisées, du premier beau temps pour les blanchir, ainsi que nous l'avons vu, au commencement de cette histoire.

II

Pierre Lecoq était originaire du village des Hazaies, en la commune de Langast.

Il eut pour père un de ces petits cultivateurs besoigneux qui donnent une bonne part de leur temps aux fermiers aisés des environs, moyennant quoi ceux-ci tournent leurs terres, font leurs semailles et rentrent leur récolte.

Dès cette époque, la commune en question avait le bonheur (si l'on veut que c'en soit un) de posséder une école mixte. Pierre y fut envoyé, et en assez peu de temps il apprit à lire et à écrire d'une façon passable.

Sur ces entrefaites il perdit sa mère ; cet événement eut pour lui les plus tristes conséquences.

Son père, en effet, devait bientôt se remarier, et la marâtre (comme cela n'arrive que trop souvent) ne tarda pas à prendre l'enfant en grippe... Il fut désormais privé de ces cajoleries, de ces soins tendres et dévoués qui eussent peut-être apprivoisé ce naturel sauvage.

Bien plus, on le maltraita. Pierre était d'un esprit facilement irritable, son caractère s'aigrit, son âme d'enfant se révolta contre les mauvais traitements dont il était souvent victime...

Sa belle-mère commença par déclarer tout net « qu'il était assez savant comme cela. Voulait-on en faire un clerc par hasard?... D'ailleurs, à quoi cela sert-il, les livres ? répétait souvent la mégère, n'est-il pas assez grand pour songer à gagner sa vie?... »

Dès le matin on lui mettait dans un bissac sa modeste pitance : un gros callot de pain noir, et petit Pierre s'en allait par tous les temps garder les moutons, là-bas, sur la lande de la commune ; il y demeurerait jusqu'au soir.

Par le fait il aimait autant cela.

C'était plus gai, la lande, avec ses chansons d'alouettes, ses senteurs, ses murmures mystérieux, ses fleurettes blanches ou roses, frissonnant à la brise et sous lesquelles le grillon chantait sans cesse, que cette maison humide et noire dont les rayons du soleil ne perçaient jamais la tristesse, où il n'avait à espérer que des talochés (c'était à vrai dire la seule chose dont la marâtre ne fût point chiche envers l'enfant) !

Ah ! la lande, c'était son domaine à lui, le seul endroit où il pouvait s'ébattre sans contrainte en compagnie des autres gamins de son âge...

Dès l'aube, on entendait de tous côtés retentir l'appel convenu (le cri de la chouette), qui a fait donner le nom de « chouans » aux rudes gars luttant contre la première République.

Bientôt la bande joyeuse se trouvait réunie : c'étaient alors des jeux à n'en plus finir. Grimpés sur le sommet des rochers, les pâtres entamaient, avec leurs fouets, de bruyants, d'interminables concerts, que l'écho leur renvoyait du fond de la vallée.

On partait en quête de nids, ou à la recherche des fraises sauvages, des lucas, et autres fruits que le bon Dieu fait pousser seuls... qu'on peut cueillir sans en demander permission à personne.

L'hiver, la lande avait encore son charme, quand la rafale passait, entraînant avec elle les feuilles mortes, ou que la neige la couvrait de son blanc manteau troué çà et là par les grosses touffes d'ajoncs ou la crête aiguë des roches grises...

Alors il faisait bon se blottir à l'abri, au revers d'un fossé, et réchauffer auprès d'un bon feu de bruyère les petites mains gourdes, bleuies...

Si l'enfant du prolétaire, à la campagne, est à peine vêtu, les pieds chaussés de méchants sabots, il a du moins l'espace, les courses folles au grand air, endurcissant également le corps et l'âme, où se trempent ces robustes natures sur lesquelles s'é-moussent les souffrances physiques et les émotions du cœur !

D'ailleurs les haillons, si sordides qu'ils soient, n'inspirent plus d'horreur quand le soleil les baigne de sa douce lumière, et qu'a-t-on besoin de chaussures quand on préfère aller pieds nus dans la poussière ou qu'on trouve une certaine jouissance à frôler de sa chair le gazon ou la mousse des bois ? . . .

Le soir venu, lorsque le soleil se couchait tout rouge à l'horizon des collines lointaines, derrière la forêt de pins noirs, que l'angélus tintait ses mélancoliques envolées, la bande se séparait, et chacun regagnait son village. . . Mais si les autres trouvaient à leur retour une soupe bien chaude, Pierre, la plupart du temps, allait se coucher, trop heureux encore d'échapper aux reproches et aux coups qui n'eussent point manqué de pleuvoir sur lui. . .

L'enfant, cependant, avait pour oncle un prêtre qui venait d'être nommé recteur d'une importante commune voisine. Celui-ci, prenant en pitié le sort de l'orphelin, dont la mine éveillée et l'air intelligent l'avaient frappé, résolut de l'admettre chez lui pour aider sa vieille servante : « Qui sait ? se disait-il, la Providence a ses vues. . . peut-être pourrai-je (s'il se conduit bien) instruire cet enfant et le mettre à même, un jour venant, de me succéder dans mon saint ministère ? . . . »

N'y aurait-il donc personne de véritablement abandonné sur cette misérable terre ? . . .

Et voilà Pierre installé au presbytère de son oncle ! . . .

Tout alla bien en commençant, l'élève apprenait avec une facilité surprenante, mais malheureusement il finit bientôt par se lasser de sa nouvelle existence.

L'ancien pâtre regrettait la lande et cette vie vagabonde qui lui avait laissé de si doux souvenirs.

Habitué aussi à ne voir que des tyrans dans ceux qui étaient chargés de le diriger, Pierre souffrait mal les observations et répondait grossièrement à la vieille Perrine quand elle se croyait en droit de lui adresser quelque réprimande.

Tout son bonheur était de s'échapper pour aller jouer à la soule, à la gaulette avec les gamins du bourg, ou dénicher des nids dans les bois du voisinage, qui conservaient chaque fois de notables morceaux de sa culotte.

S'il se passait quelque mauvais tour aux environs, quelque méchante plaisanterie comme les enfants mal élevés ont l'habitude d'en faire, on était assuré de le trouver en tête des meneurs.

Son dossier se chargeait de plus en plus, bientôt ce fut contre Pierre un concert unanime de reproches, de malédictions qui chagrinait fort le bon recteur.

Les dévotes (toujours intransigeantes) étaient fort scandalisées, à la messe, quand elles voyaient le gaillard tirer par derrière la langue à son oncle et exécuter force grimaces pour faire rire l'autre « chœuret » présentant les burettes, ou donnant à laver au vieux prêtre...

Ce dernier cependant ne désespérait point encore, mais telle n'était pas la manière de voir de la vieille Perrine : « Ah ! monsieur le Recteur, répétait-elle souvent en branlant sa tête à peu près blanche, c'est une vipère que vous réchauffez-là dans votre sein et qui vous mordra tout le premier !... Ce gamin-là finira mal, je vous le prédis !... »

— Mais, ma pauvre Perrine, qu'en faire ?... Dis-moi, je ne peux pourtant pas le renvoyer chez lui !

L'événement, hélas ! devait donner raison aux révélations de la bonne femme.

Un jour, celle-ci, l'ayant surpris en train de fureter dans la chambre de son oncle et pendant son absence, lui administra une maîtresse giffle...

Pierre, hors de lui, saisit un gros encrier de plomb à sa portée et le lança à la tête de la fidèle domestique.

Le coup porta si malheureusement que la pauvre fille chancela et tomba évanouie sur le plancher.

Elle devait bientôt reprendre ses sens, il est vrai, mais la mesure était comble, la goutte d'eau fit déborder le vase.

Par malheur pour Pierre, le recteur rentrait au même moment, et à sa vue, le digne prêtre ne put contenir sa colère.

Après être resté quelques secondes étourdi, sans voix : « Misérable ! s'écria-t-il enfin, qu'as-tu fait ? »

Pierre eut un instant la pensée de tomber aux genoux de son oncle, d'implorer son pardon, de prendre une résolution sincère...

Mais à cette heure décisive, sa mauvaise nature reprit le dessus. Pas une parole de repentir ne lui monta du cœur aux lèvres. Il ne trouva rien de mieux que d'éclater de rire au nez du vieux curé.

— Pars ! s'écria le prêtre au comble de l'exaspération, il n'y a rien à tirer de toi, je le vois bien ! D'ailleurs j'en ai assez... Vatt-en hors de ma présence, chez ton père, où bon te semblera, peu m'importe, mais ne reparais jamais devant moi !

Pierre ne se le fit point dire deux fois, il fit un paquet de ses hardes et détala.

V^o H. DE TOURNEMINE.

(A suivre.)



INAUGURATION

DU MONUMENT DE LE SAGE A VANNES

La *Société des Bibliophiles bretons* a voulu s'associer à la cérémonie d'inauguration du monument d'Alain-René Le Sage, qui a eu lieu à Vannes, le dimanche 18 septembre. Après qu'on eut fait tomber, aux applaudissements de la nombreuse assistance, le voile qui recouvrait l'œuvre élégante du sculpteur breton Emerand de la Rochette, que d'éloquents discours ont été prononcés : par MM. Riou, maire de Vannes ; Léon Séché, président du Comité d'organisation ; de Clomadeuc, ancien président de la Société polymathique du Morbihan. Après lecture d'une exquise causerie littéraire de M. Jules Simon, et l'audition d'une fine allocution de M. Audren de Kerdrel qui présidait, M. Arthur de la Borderie s'est levé, au nom de la *Société des Bibliophiles bretons*, et a prononcé les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Comme président de la *Société des Bibliophiles bretons*, qui, dès la première heure, a largement donné à l'œuvre du monument de Le Sage son concours et son obole, je suis heureux de m'associer aux sentiments qui viennent d'être exprimés si chaudement, si éloquemment, par les précédents orateurs en particulier, au nom de la Société polymathique du Morbihan et de l'Association bretonne.

« Comme Breton et comme Français, je sens mon cœur réjoui en contemplant les honneurs si mérités rendus à un merveilleux génie, à un noble caractère qui a tant honoré et qui honorera toujours et notre

grande et notre petite patrie, si chères toutes deux à nos cœurs : la Bretagne et la France.

« Comme Breton et comme Français, c'est un devoir pour moi de remercier tous ceux qui ont généreusement donné leur concours à cet éclatant hommage — d'abord celui qui, avec tant de mérite et de labeur, en a pris l'initiative — à côté de lui, l'artiste distingué si heureusement inspiré qui a donné à cet hommage une forme si originale et si bretonne.

« Enfin pour les amis de Le Sage, c'est un devoir aussi de remercier la cité, la population de Vannes, sa digne et intelligente municipalité, qui, par le zèle, par l'excellent et si sympathique accueil qu'elle a fait à cet hommage cordial, en double le prix et l'éclat.

« Aussi, permettez-moi, Messieurs, en modifiant légèrement un cri qui retentissait ici tout à l'heure, de finir par celui-ci :

« Gloire à Le Sage, et honneur à ses compatriotes ! »

Puis, M. Olivier de Gourcuff, délégué de la *Société des Bibliophiles bretons* à la direction de cette *Revue*, a lu des strophes à Le Sage que nous citons entièrement :

LE SAGE AU THÉÂTRE

Le Sage, ton *Gil Blas* t'a fait grand romancier ;
 Nous avons tous aimé, relu ce charmant livre ;
 Ton style a la souplesse et l'éclat de l'acier ;
 Tu dissipes, par tes récits, l'ennui de vivre.

Ton théâtre, aussi net et franc, est plus amer
 Tu jetais sans compter au vent de comédie,
 Comme un enfant jetant des perles dans la mer,
 Les bons mots et les traits de ta verve hardie.

Scapin tendit par toi la main à Figaro,
 Et l'esprit de Molière animait ton courage
 Quand tu mis les traitants sur la scène : Haro
 Sur toi ! Mais, dur Breton, tu tins tête à l'orage.

Lui peint-on sur le vif Tartufe ou Turcaret,
Le public se recule et rit du bout des lèvres,
Il a peur de trouver ressemblant le portrait :
L'artiste et le penseur n'ont pas ces pudeurs mièvres.

Pauvre et fier écrivain, tu frappas juste et fort,
Ta rude main cingla ton mépris sur la joue
Du traitant qui voulait t'ouvrir son coffre-fort,
Car Monsieur Turcaret n'aime pas qu'on le joue.

Mais, hélas ! l'argent règne et suit son cours fatal,
Il tarit les vertus et l'honneur à leur source ;
Si Turcaret premier mourut à l'hôpital,
Le dernier Turcaret met le pied sur la Bourse.

Et nous la retrouvons de Balzac à Zola ;
La raison peut gémir en sa douce manie ;
Après Mercadet, gare ! Après Saccard, holà !
Des faiseurs, des gogos la race est infinie.

Tous tes fripons naifs, tes gueux intelligents,
Le Sage, ne vont plus ramer sur les galères ;
Frontin, Lisette ont fait souche d'honnêtes gens ;
La baronne a pris rang parmi nos étrangères.

Tes valets sont coquins et savent tous les tours,
Lisette a trop d'aplomb et Labranche est pendable,
Mais leur vice est très gai ; dans ses méchants détours
Crispin, le maître fourbe, a l'esprit de ton Diable.

Ce théâtre est tiré de la vie, on s'y plaît
Quand on a soif de vrai plus que de poésie ;
Celui qui tend les bras vers un monde moins laid
Sait te trouver ailleurs en pleine fantaisie.

Pour les foires de Saint-Germain, de Saint-Laurent,
Où le seigneur, las des salons académiques,
Après de la grisette oubliait titre et rang,
Par centaines tu fis des opéras comiques.

Que de scènes, de mots heureux, de traits exquis
 Dans ces légers tableaux brossés en hâte extrême !
 Lorsqu'Arlequin s'est fait citoyen de Paris,
 Le Sage, tu le tins sur les fonts du baptême.

Asmodée et Gil-Blas, et l'Arlequin gaulois,
 Et d'autres francs-lurons, sujets du même empire,
 Nous font dociles, maître, à tes aimables lois,
 Et nous te saluons dans un éclat de rire.

Et voici qu'au dessus d'un bloc de kersanton
 Un sculpteur d'Armorique a modelé ta tête ;
 Quand la Bretonne tend des genêts au Breton ,
 Pour tes lecteurs de tous pays c'est jour de fête.

Mais c'est fête surtout au pays de Brizaux :
 Te voilà revenu sur ta rose bruyère,
 Le Sage, et si Paris te rendit oublieux,
 Tu vois que la Bretagne est la plus tendre mère.

A la suite de l'inauguration du monument élevé à Le Sage, un banquet d'une trentaine de couverts a été donné en l'honneur du sculpteur M. Emerand de la Rochette.

M^{me} Emerand de la Rochette, avec une grâce charmante, présidait ce banquet. Elle avait à sa droite son mari près duquel se trouvait placé M. Dominique Caillé, secrétaire des *Bibliophiles bretons*, et à sa gauche M. Riou, maire de Vannes, près duquel se trouvait placé M. Olivier de Gourcuff, délégué de la Société des *Bibliophiles bretons* à Paris. On voit que notre Société, représentée par les directeurs de cette Revue, occupait les places d'honneur, ce qui prouve bien quelle estime on a à Vannes pour elle et pour son organe la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. Nous remercions donc en leurs noms les organisateurs du banquet, qui a d'ailleurs admirablement réussi, en particulier M. Léon Séché, organisateur

des fêtes en l'honneur de Le Sage, et M. Ballu, directeur de l'enregistrement, de leurs bons procédés. Au dessert M. Riou, le très distingué maire de Vannes, a pris la parole, et dans un toast charmant, associé à la gloire de son mari M^{me} de la Rochette qui a été vraiment, dit-il, sa Muse inspiratrice. M. Ballu félicite ensuite M. de la Rochette sur la composition de son monument qui n'a rien de banal ni de commun, mais où tout est d'un sentiment original et élevé.

Le lendemain, la *Société polymathique* du Morbihan a organisé une promenade à Suscinio, Sarzeau, Saint-Gildas de Rhuys, sous la conduite de M. le comte Régis de l'Estourbeillon qui s'est acquitté de sa tâche avec une amabilité et une habileté auxquelles nous nous plaignons à rendre hommage. On nous montra le vieux château de Suscinio où notre sainte Françoise d'Amboise fit sa première communion, et dont le propriétaire M. Dumoulin, maire de Sarzeau, s'empressa de nous faire les honneurs avec la plus grande affabilité; puis le bourg de Sarzeau où naquit Le Sage, dont la maison porte la date de 1653, ce qui prouve qu'elle était nouvellement construite lorsque Le Sage y naquit en 1668; enfin la vieille église de ce village, si habilement restaurée par son recteur et décorée de plusieurs tableaux superbes des élèves du Poussin, auxquels le maître a dû mettre la main sans doute. Le déjeuner qui nous fut servi dans cette localité était exquis. Au dessert M. l'abbé Max. Nicol se leva et, à titre de président de la *Société polymathique*, après avoir rappelé qu'il était né dans la maison même où avait lieu le banquet, à Sarzeau, sur cette vieille terre de Rhuys, « terre trois fois sacrée, » suivant l'expression de Brizeux, s'empressa de souhaiter la bienvenue dans son pays natal aux personnes présentes à cette excursion et en particulier aux représentants de la *Société des Bibliophiles bretons*, en cette occasion représentée par MM. Olivier de Gourcuff et Dominique Caillé. M. Olivier de Gourcuff, ému de cet aimable accueil, témoigna chaleureusement toute sa reconnaissance à M. l'abbé Nicol, et M. Dominique Caillé se joignit à son collègue pour féliciter l'aimable président de la *Société polymathique* et le poète charmant d'*Une voix de Bretagne* auquel M. Audren de Kerdrel, lors de la clôture du *Congrès breton*, se plaisait à rendre hommage.

On descendit ensuite le bourg pour visiter la maison de Le Sage, à la grande stupéfaction de la propriétaire qui répondit qu'il n'y avait rien d'*extraordinaire* à montrer dans sa maison et qui en refusa obstinément l'entrée ; puis on remonta en voiture pour se rendre à Saint-Gildas de Rhuys visiter la vieille église romane qui contient les restes vénérés de six saints bretons. M. le recteur nous montra avec beaucoup de complaisance le trésor de son église, le buste en argent de saint Gildas, la superbe mitre d'Abélard, etc., etc. On se rendit ensuite à Port-Navalo, où l'on embarqua pour retourner à Vannes par une soirée délicieuse sur *ce golfe du Morbihan qui compte autant d'îles que de jours l'an*, suivant un proverbe, et dont notre collègue, M. Robuchon, ne manquera pas de nous donner prochainement l'aspect dans ses *Monuments et Paysages de Bretagne*, après les avoir admirés avec nous dans cette délicieuse excursion.



CAUSERIE LITTÉRAIRE

M. JULES ROBUCHON

Paysages et Monuments de la Bretagne

(Suite).



La notice de M. Georges de Cadoudal sur Carnac est particulièrement intéressante. Il a étudié avec le plus grand soin les monuments mégalithiques qui donnent à cette région du Morbihan un caractère si particulier.

Les alignements mégalithiques de la côte morbihannaise, entre la rivière de la Trinité et celle d'Étel, se fractionnent en six groupes désignés par le nom des hameaux ou villages près desquels on les rencontre : ce sont, dans la commune de Carnac, ceux de Kerlescan, de Kermario et du Menec ; dans celle de Plouharnel, celui de Sainte Barbe ; dans Quiberon, celui de Saint-Pierre ; enfin, en dehors du canton de Quiberon, celui d'Erdeven. La direction de tous ces groupes n'est pas uniforme ; mais, en général, ils vont sensiblement de l'est à l'ouest. A l'est, dans chaque groupe, on rencontre tout d'abord des menhirs¹ de petite taille ; les allées qui les séparent sont resserrées, puis elles s'élargissent à mesure que l'on s'avance vers l'ouest, et les pierres qui les bordent grandissent progressivement.

De ces six groupes, le plus important est celui d'Erdeven, appelé aussi groupe de Kerzérho. Ses neuf lignes se développent sur une étendue de plus de 2,000 mètres, leur largeur mesure 55 mètres en commençant

¹ On appelle menhir (pierre longue) les pierres brutes et volumineuses, dressées comme des obélisques. — Les pierres en forme d'autel supportées par d'autres fichées en terre ont reçu le nom de dolmen (ou mieux daul-men, table en pierre).

et 255 mètres lorsqu'elles se terminent. La route de Plouharnel à Erdeven traverse les lignes à cette extrémité, et de nombreux menhirs ont été détruits au moment de sa construction. Il reste encore cependant 1,030 pierres, dont quelques-unes de dimensions imposantes ; il en est de près de 7 mètres de hauteur, et cubant près de 8,000 kilogrammes.

Sur l'âge des alignements mégalithiques, ainsi que sur leur destination, les opinions les plus diverses ont été émises.

Si nous interrogeons la légende, elle nous répondra qu'un jour le saint pontife Cornelle (en breton : san Cornely), poursuivi par des bandes armées, acculé à la mer, se serait retourné et aurait changé en pierres les barbares qui voulaient le massacrer. De là ce nom de *soudardet san Cornely* (soldats de saint Cornelle) donné aux alignements.

..... Les soldats de deux rois idolâtres
 Poursuivaient notre saint, déjà l'ami des pères,
 Et sur un chariot trainé par de grands bœufs
 Le bon vieux Cornéli se sauvait devant eux.
 Or, voici que la mer, terrible aussi, l'arrête.
 Alors le saint prélat, du haut de sa charrette,
 Tend la main : les soldats, tels qu'ils étaient rangés,
 En autant de menhirs, voyez ! furent changés¹.

La tradition, si vivace dans nos populations bretonnes, dont certaines ornent encore leurs vêtements de broderies dessinées comme les hiéroglyphes sculptés sur les dolmens, a donné le nom de « Camp de César » à quelques parties des groupes mégalithiques. C'est sans doute cette tradition qui, au siècle dernier, fit supposer à un ingénieur militaire, M. de la Sauvagère, que l'on se trouvait en présence d'un ouvrage romain, et que les conquérants avaient dressé ces obstacles pour mettre leurs tentes à l'abri du vent. M. de Pommereul, capitaine d'artillerie, et M. de Caylus, l'auteur des *Antiquités*, combattirent cette doctrine ; le second, en particulier, émit l'opinion, aujourd'hui justifiée par les découvertes de M. Miln, que les Romains n'avaient pas élevé ces pierres, mais avaient utilisé ce terrain pour y camper. Toutefois, il ne fit aucune allusion à la destination du monument, se contentant de fixer son érection à une époque antérieure aux Gaulois. M. de Pommereul n'hésita pas à les attribuer aux Celtes. M. de Cambry, qui vint ensuite, y vit un temple celtique ; il voulut en faire un thème céleste, une sorte de zodiaque consacré au culte du soleil.

Brizeux, *les Bretons*, chant III.

Plus récemment, le chevalier de Fréminville, étayant son opinion sur les écrits du président de Robien, d'Eloi Johanneau et de Borlase, a soutenu que ces groupes de menhirs et de dolmens étaient une vaste nécropole. Il cite les voyages de Pallas, qui décrit dans le nord de la Russie et en Sibérie des sépultures guerrières ayant absolument la même forme ; il s'appuie également sur les œuvres d'Olaüs Magnus, le savant archevêque d'Upsal, qui écrivait aux environs de 1555. A cette époque, les Suédois élevaient encore des monuments composés de menhirs pour indiquer les emplacements des sépultures ou l'endroit d'une importante victoire.

L'opinion de M. de Fréminville a été adoptée par M. Miln, que j'ai déjà nommé, et dont il est impossible de ne pas dire un mot lorsqu'on parle de Carnac et des monuments mégalithiques.

Après s'être livré pendant de longues années à l'étude des monuments de l'Ecosse, son pays natal, M. James Miln était arrivé, dans le courant de 1873, en Bretagne. Il rencontra à Carnac, dont il désirait visiter les alignements, M. H. du Cleuziou, en mission scientifique dans cette localité, qui lui signala, dans un groupe de champs nommés les Bosséno, un certain nombre de buttes sous lesquelles il croyait à l'existence d'une cité gauloise. M. Miln résolut aussitôt d'en faire l'exploration. Ce n'était point chose facile. Il fallait d'abord venir à bout des résistances administratives, ce qui, en France, n'est pas une petite affaire. Il fallait ensuite dépenser beaucoup d'argent. Heureusement l'honorable M. Miln était largement pourvu de deux choses : une ténacité .. bretonne, et une fortune... anglaise. Il s'établit à Carnac et se livra sans repos à des fouilles qui durèrent plusieurs années et ne furent interrompues que par sa mort.

Les résultats de ses premières fouilles, celles de 1874, dépassèrent l'attente générale : on mit au jour, à Bosséno, les ruines d'un établissement gallo-romain important, les constructions en petit appareil entremêlé de chaînes de briques ne laissant aucun doute à cet égard.

Sous la première butte fouillée, on trouva une petite maison divisée en quatre pièces. Sa voisine renfermait les restes d'une construction de onze pièces soigneusement bâtie, avec une grande richesse d'enduits et des traces de fresques coloriées. La troisième butte renfermait un *balneum*, dont les murs et les plafonds étaient ornés de fresques et incrustés de coquillages.

A l'ouest de ce *balneum*, le 14 juillet 1875, M. Miln commença les travaux de déblaiement d'une quatrième butte, il découvrit les restes d'un

petit temple (*lararium* ou *sacellam*) et recueillit de nombreuses statuettes de Vénus anadyomènes et de Déeses mères, ainsi que des monnaies et de la poterie. Sous les trois autres buttes, on mit au jour des restes d'édifices dont l'objet ne put être déterminé. Une enceinte rectangulaire entourait l'ensemble des bâtiments qui, selon toute apparence, faisaient partie d'une *villa agraria*.

Les découvertes de M. Miln aux Bosséno devaient se compléter par ses recherches au milieu des alignements de Kermario. Ses fouilles de 1877 et de 1878 lui permirent de reconstituer sur ce point une série de travaux défensifs paraissant remonter, les uns à une époque antérieure à la conquête latine, les autres à l'occupation romaine elle-même. Trois petits camps romains bien définis, sortes de redoutes avec leurs enceintes carrées et leurs ouvertures, furent relevés de Kermario à Kerloquet.

Le nom de M. James Miln est entouré en Bretagne d'un légitime honneur. Il ne saurait manquer d'en être de même dans quelques années pour M. Jules Robuchon. Il ne lui faudra guère moins de dix ans pour terminer les *Paysages et monuments de la Bretagne*. Chacun des cinq départements de la province, les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Morbihan, comportera cent livraisons environ. Pour les souscripteurs à un département, le prix de la livraison est de 4 francs ; — il sera de 3 francs seulement pour les trois cents premiers souscripteurs inscrits. La publication devant durer dix années, chaque souscripteur n'aura qu'une dépense de trente francs par an à prévoir. Du reste, chaque localité publiée, formant une monographie spéciale, avec pagination qui lui est propre, se vend séparément au prix de 5 francs par livraison composant cette localité.

Si j'entre, par exception, dans ces détails, c'est qu'il s'agit ici d'une œuvre véritablement exceptionnelle, d'une œuvre d'art qui est en même temps une œuvre de patriotisme. Il est désirable qu'elle soit menée à bien, et elle ne peut l'être qu'avec beaucoup d'argent. Les souscripteurs, j'en ai la conviction, ne feront pas défaut à M. Jules Robuchon. Ce qu'il a pu faire pour le Poitou, il lui sera donné de le faire aussi pour la Bretagne. Je serais particulièrement heureux si mon article pouvait, pour sa très petite part, contribuer à son succès, et si, grâce à lui, cette grande et belle publication

De Nantes à Morlaix trouvait des acheteurs¹.

EDMOND BIRÉ.

¹ Brizeux, *les Bretons*, chant VIII.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RÊVES et COMBATS. Poésies par M. Stephen Liégeard.
Librairie Hachette.

M. Stephen Liégeard, l'auteur distingué des *Grands Cœurs* et de la *Côte d'azur*, vient de publier un nouveau volume de vers intitulé : *Rêves et Combats*. Comme le titre l'indique, il y a dans ce livre des poésies inspirées les unes par le cœur et par l'amour, les autres par un sentiment plus véhément, car l'auteur manie aussi bien l'idylle que l'iambe. Mais sa muse, qui est surtout fleurie et souriante par nature, le ramène vite du combat au rêve.

La Bourgogne, qui a enfanté des héros et des poètes, est la patrie de M. Stephen Liégeard. Son œuvre est tout empreinte de la saveur du terroir, et son vers limpide et clair coule comme cette liqueur généreuse qu'il chante avec tant d'amour dans la *Fête du raisin*... *Châteaudun* qui ouvre le volume est une pièce de haute allure, où le souffle le plus patriotique fait revivre, dans un poème saisissant de vérité, les actes les plus héroïques de nos soldats citoyens. La pièce qui suit évoque avec un rare bonheur la noble figure de Lamartine qui se dresse comme celle d'un demi-dieu au seuil du XIX^e siècle. La vue de son tombeau suscite chez l'auteur des inspirations véritablement dignes du maître qu'il chante. Il passe en revue les divers épisodes de cette vie si agitée et si grandiose : il rappelle en fort beaux vers une anecdote curieuse. C'est chez Madame de Saint-Aulaire que Lamartine se révéla comme poète, un soir où elle avait réuni dans son salon quelques beaux esprits du temps ; un jeune homme inconnu se trouvait là, c'était Lamartine. Il récita le *Lac* qui produisit un si foudroyant effet qu'une dame, sous le coup de son émotion, perdit connaissance :

Alors tu te levas pâle et fier dans ta force,
Comme un chêne au grand front foudroyé dont l'écorce
Laisse échapper la sève épandue à long flot,
Tu commenças pour eux ton immortel sanglot.
O *Lac* !... au premier vol de ton vers sur ses ondes,
Au choc inattendu de ses vagues profondes,
Il sembla que dans l'air passait comme un frisson.
.....
Au siècle, ce soir-là, son poète était né.

C'est là un poétique incident poétiquement décrit.

M. Stephen Liégeard, gentilhomme de lettres accompli, excelle à enchâsser dans des sonnets d'une étincelante ciselure des impressions mondaines passagères. Les fêtes poétiques, comme celle des Fleurs, dont il a été plus d'une fois le héros, lui inspirent des accents lyriques qui relèvent singulièrement le prestige de ces cérémonies littéraires : il sait tirer le plus grand effet des récits légendaires de son pays. Ses bouquets à Chloris exhalent un parfum de galanterie qui rappelle l'ancien régime, ses idylles sont du pur Watteau. Lisez sa *Fête des Fleurs*, *l'Hostie du Président*, *le Suaire mouillé*, mais lisez surtout les adorables rêveries intitulées : *La Jeune Fille aux Muguet*, *A une Inconnue*, *Honorine*, *Loin-lains Souvenirs*, et vous trouverez sous l'écorce du gentilhomme un cœur d'élite, un vrai poète, qui chante à ravir la chanson de l'amour, et qui est admirablement servi par une langue poétique des plus imagées et pure de tout alliage.

Les *Rêves et Combats* ajoutent un nouveau fleuron à la couronne poétique de M. Stephen Liégeard, ce fin et délicat lettré dont la place semble marquée à l'Académie française. Nous citerons pour terminer un sonnet de l'auteur qui démontre que chez lui l'art est à la hauteur de la pensée.

LE CHÈNE GAULOIS

Dédaigneux du roseau qu'un vain souffle promène,
D'une gloire, hélas ! morte, immortel héritier,
Seul entre les plus grands de la forêt humaine,
Le vieux chêne gaulois se dresse encore altier.

Son flanc saigna jadis sous la hache romaine ;
Les colères du ciel promptes à châtier,
Sur sa couronne en feu marquèrent leur domaine...
Mais le tronc est debout, et le cœur reste entier !

Vingt siècles lentement ont passé sous son ombre,
Vingt autres passeront et des printemps sans nombre
Viendront à son front nu sertir leurs rameaux verts ;

Car il est roi toujours, en dépit de l'orage.
Et si la foudre un soir le brisait dans sa rage,
On verrait, lui tombant, osciller l'univers.

Les vers de cet éclat et de cette solidité ne sont pas rares dans l'œuvre de M. Stephen Liégeard, qui joint à la sûreté de goût du dix-septième siècle toutes les ressources de l'art moderne, et ils suffiront pour sauver cette œuvre de l'oubli.

LÉO LUCAS.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Quinzième fascicule (Bray-Brev.). — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1892.

Au verso de la couverture de ce nouveau fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* se trouve un *avis important* que nous pouvons résumer ainsi : « La lettre B a pris et prend encore tant de place que plusieurs personnes conçoivent des inquiétudes sur la durée et sur le succès de la publication entière; l'auteur s'adresse donc à ses souscripteurs, au moment d'attaquer la lettre C, et il leur demande, en s'engageant à exécuter la décision de la majorité, s'il doit continuer à suivre son programme au complet, s'il doit le modifier par la diminution ou la suppression de certains articles. »

M. Kerviler permettra à un de ses critiques les plus assidus, qui rend compte aujourd'hui pour la quinzième fois de son immense encyclopédie bretonne, de se mêler à ses souscripteurs sans attendre le résultat du petit plébiscite qu'il provoque si loyalement. Il nous semble donc que toute modification essentielle apportée aujourd'hui à l'ouvrage l'altérerait profondément; la comparaison des fascicules réduits avec les fascicules primitifs s'imposerait et ne serait pas avantageuse au nouveau travail. M. Kerviler bâtit son monument sur un plan colossal, trop vaste peut-être, mais ce plan ayant été adopté, ayant reçu un sérieux commencement d'exécution, il ne peut le changer sans nuire à l'harmonie du monument même. Qu'il le continue donc et l'achève ainsi qu'il l'a entrepris : c'est un de nos vœux les plus chers, un vœu qu'il est de talent et de force à accomplir. Il pourrait, sans inconvénient, se dispenser d'énumérer certains assimilés à la Bretagne comme tous les Bretons bretons de nom seulement, pour la plupart, qui foisonnent dans ce présent fascicule; mais, à notre avis, il ne saurait aller plus loin dans la voie des sacrifices s'il ne veut pas que son livre, répertoire unique des hommes et des choses de Bretagne, perde son cachet le plus original.

Si M. Kerviler prend le parti de faire plus court, ce ne sera que plus tard, quand il abordera la lettre C; nous n'en sommes pas là, le présent fascicule et encore le suivant, au moins, étant ou allant être remplis par

la lettre B, une des plus vastes de l'alphabet breton. Ne nous plaignons pas que ces 150 nouvelles pages aillent seulement de Bray à Brev ; cette petite et riche subdivision du B renferme les deux mots chers à notre cœur : Bretagne, Breton.

Les Bréhan et les Breil sont deux familles aussi anciennes que glorieusement représentées ici. Les Bréhan ou Bréhant, originaires de Bréhan-Loudéac, nous offrent plusieurs croisés, nombre de hauts et puissants seigneurs. De la branche de Mauron et Plélo, sont sortis : le comte de Mauron-Bréhan, conseiller au Parlement, auteur de *Mémoires* inédits qui sentent un peu la Régence ; le comte de Plélo, le héros de Dantzick, dont la gloire militaire a étouffé la gentille réputation littéraire ; un autre Bréhan qui, dans un ouvrage d'érudition daté de 1807, ramenait ses contemporains à l'étude du latin ; enfin le marquis de Bréhant, dernier du nom, sous préfet de Loudéac, poète aussi et auteur d'une généalogie de sa famille, mort en 1879.

Les Breil sont légion en Bretagne. D'Hozier ne cite pas moins de vingt et une familles de ce nom, mais M. Pol de Courcy les avait réduites à cinq, et M. Kerviler, par un groupement synthétique très bien fait, les ramène à trois : les du Breil du Chalonge, de Rays et de Pontbriand, les du Breil d'Iffendic, les du Breil de la Plesse et de la Championnière, en Gevezé. C'est aux premiers, de beaucoup les plus connus, qu'appartiennent notamment l'aventureux marquis de Rays, fondateur de l'hypothétique colonie de Port-Breton, prototype du *Port-Tarascon* de Daudet que M. Kerviler a oublié dans sa curieuse bibliographie des documents relatifs à cette extravagante expédition ; le capitaine Breil de Bretagne, baron des Hommeaux, qui a inspiré un livre de fine érudition à notre excellent confrère M. le comte de Palys ; les deux abbés du Breil de Pontbriand, Guillaume-Marie, archiviste, grammairien, philosophe cartésien et poète, René-François, organisateur de l'œuvre des *Petils Savoyards*, auteur d'un *Pèlerinage du Calvaire sur le mont Valérien*, souvent réimprimé au XVIII^e siècle ; un chef de chouans, devenu, sous la Restauration, gouverneur de l'île de Léon, près Cadix ; quelques contemporains parmi lesquels il convient de citer le vicomte du Breil de Pontbriand de Marzan, critique littéraire et surtout poète distingué, un des premiers collaborateurs de la *Revue de Bretagne*, et le comte Fernand du Breil de Pontbriand, député de la Loire-Inférieure depuis 1889, qui a donné aussi deux gracieuses nouvelles à notre recueil.

Les familles Bréal, Bréart de Boisanger, Bregel, de Brégeot, Bréhier ont leur histoire.

Nous relevons à l'article Bréhier le nom d'un des doyens de l'archéologie bretonne, M Ernest de Bréhier, connu aussi par des travaux littéraires et celui de M^{me} Delafaye, née Julie Bréhier, qui, pendant près d'un demi siècle, a écrit pour l'enfance des récits historiques ou romanesques, entre autres : *Les petits Béarnais*, un des classiques du genre.

Citons encore parmi les Bretons qui ont écrit et se rencontrent au présent fascicule : René Brelet de la Rivellerie, théologien et recteur de Saint-Nicolas de Nantes ; M. Paul Brémand, médecin principal de la marine ; Jean-Baptiste Breny, prêtre assermenté de 1791 ; M Charles Brenugat, poète et auteur dramatique ; l'abbé Bretécher, auteur d'ouvrages sur la musique. Quant à Antoine Bret, le commentateur de Molière, il pouvait tirer son nom de *Brelon*, mais il était de Dijon. Parmi les *Brelon* eux-mêmes, que M. Kerviler a complaisamment énumérés, nous ne pouvons guère revendiquer qu'un poète-historien du XIV^e siècle, *Guillelmus Brito* ; un autre religieux de la même époque, un jacobin de Guingamp, au XVII^e siècle ; un professeur d'histoire, un poète au XIX^e ; la plupart sont nés hors Bretagne, et les droits de la vieille province sont bien légers sur tous ces hommes distingués, même sur le plus illustre, le peintre Jules Breton, qui a bien (comme le dit l'excellent bibliographe) les caractères de la race dont il porte le nom.

A l'article « Bretagne », M. Kerviler a eu l'heureuse pensée de donner l'état général, la liste généalogique des comtes ou princes souverains, ducs et membres de la famille souveraine de Bretagne. Ce résumé substantiel lui permet de réparer une omission de son article « Avaugour », il avait oublié de citer Marguerite de Bretagne-Avaugour, dame de Goulaine, dont les poésies toutes ronsardiennes ont été publiées par M. de la Borderie dans les *Mélanges* de la Société des Bibliophiles bretons. — Les *Bretagne* « hors Bretagne » nous suggéreraient la même observation que les *Brelon* de partout, ou les *Bretonneau* de Tours.

A son ordinaire, M. Kerviler enregistre d'assez nombreux pseudonymes ; celui de Yan Braz (Ed. Le Marant de Kerdaniel) ; celui d'André et de Georges de Brech (M. Georges de Cadoudal) ; celui d'Alfred de Bréhat (le romancier Guezennec) ; celui de Breiz, celui de Lucien de Breunville (Edouard Perlié) ; celui d'A. de la Breure (le R. P. Libercier) ; celui d'Yves Breton (Robert Oheix), enfin celui d'*Un Breton* qui a servi « de masque à bien des écrivains d'autrefois ou d'aujourd'hui ».

Au chapitre des curiosités, M. Kerviler s'est souvenu, après M. Albert Macé, de Jean-Noël Brelivet, vicaire perpétuel de Saint-Gildas d'Auray, refusant en 1791 de chanter le service solennel pour Mirabeau, et il a

reproduit l'acte de mariage de Jeanne Brenugat, la mère de René Le Sage, relevé par M. de l'Estourbeillon sur les registres paroissiaux de Notre-Dame de Redon.

Notons qu'une veuve Bréant, de famille nantaise, était receveuse de la loterie impériale à Nantes en 1814 : nous ne la trouvons pas citée chez M. Kerviler.

C'est là une addition minime, mais la *Bio-Bibliographie bretonne* ne néglige rien. M. Kerviler ne ressemble pas au prêteur de Rome et il se montre, à chaque instant, un grand auteur de petites choses.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
*

ASPHALTE et GALETS, échos des grèves de Haute-Bretagne, par le vicomte H. de Tournemine. — Rennes, Hyacinthe Caillière, 1892.

M. le vicomte de Tournemine, qui appartient à une des plus vieilles familles de Bretagne et compte parmi ses ancêtres un des membres les plus spirituels de l'ordre religieux le plus renommé pour ses hommes d'esprit, n'est point un inconnu pour les lecteurs de revues bretonnes ; mais le volume qu'il intitule avec quelque raffinement « *Asphalte et Galets* », est, je crois, son premier né, un enfant charmant et qui mérite de faire son chemin dans le monde. La fausse comtesse de la première nouvelle, malgré son origine forestière ; Christian de G., l'artiste boulevardier de la *Dot de Rose* ; Adhémar, le piteux séducteur d'*Un verre de Lacryma-Christi*, et l'ex-boutiquier Anatole, un Protée aux allures prudhommesques, représentent l'*Asphalte* ; quant aux *Galets*, ils se personnifient en de solides pêcheuses ou des matelots jacuins, parlant le français salé de ce coin du littoral breton. C'est en effet dans la bourgade de Saint-Jacut de la Mer, qui garde le monument de dom Lobineau et les préférences de M. Richepin, que le vicomte de Tournemine a fixé sa résidence et déroulé la plupart de ses récits. L'aimable écrivain a des qualités assez rares, l'aisance et la grâce, une franche et saine gaieté qui se voile parfois d'émotion, une tendresse pour le sol natal qui est un titre à nos vives sympathies. Je lui reproche l'affectation du parler parisien, un peu de trivialité et surtout de prolixité dont la lecture d'un maître au style serré comme Guy de Maupassant le débarrasserait vite. Avec sa pimpante couverture illustrée et d'agréables dessins (certains culs-de-lampe sont de vraies petites marines) le volume réunit tous les attraits.

O. DE G.

*
*
*
*
*

NOTICE GÉNÉALOGIQUE SUR LA MAISON DE LA FONTENELLE, par le
V^{ie} Paul de Chabot. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Utilisant les papiers de famille des La Fontenelle qu'il possède et les complétant par des recherches, M. le V^{ie} Paul de Chabot a écrit une généalogie intéressante de cette ancienne famille poitevine, éteinte en 1858 en la personne d'Eugène-Charles-Armand de la Fontenelle. Outre les La Fontenelle proprement dits, la famille comprenait la branche de la Maison-Neuve et la branche de Vaudoré. De celle-ci est sorti Armand-Désiré de la Fontenelle, ancien officier vendéen, mort en 1848, conseiller à la cour de Poitiers, auteur de très nombreux ouvrages d'histoire et d'archéologie dont M. le V^{ie} de Chabot a dressé la précieuse bibliographie.

O. DE G.

*
*
*
*
*

BOSSUET, HISTORIEN DU PROTESTANTISME, par Alfred Rébelliau, ancien élève de l'École normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des lettres de Rennes. — Paris, Hachette, 1891.

« *Esprit étroit, ennemi de l'instruction qui gênait ses partis pris, rempli de cette sottise prétention qu'a l'esprit français de suppléer à la science par le talent, indifférent aux recherches positives et aux progrès de la critique... fondé de pouvoirs de tous les défauts de l'esprit français,* » tel est le jugement sommaire que M. Renan a bien osé porter sur Bossuet (préface de l'*Histoire critique des livres de l'Ancien Testament*, par A. Kuenen, traduite par A. Pierson, 1866 ; cf. Bossuet, historien, etc., préface, p. III, note).

L'étude de M. Rébelliau sur l'*Histoire des variations* nous offre la réputation savante et documentée de cette ignorante et prétentieuse exécution de l'illustre évêque de Meaux. C'est vraiment plaisir de lire ces pages où l'érudition intelligente et la critique impartiale se prêtent un mutuel secours, où partout une exposition claire et facile, un style limpide, nous font pénétrer sans effort dans des discussions de textes parfois obscurs, dans des exposés d'erreurs subtiles. M. Rébelliau montre

une sincère admiration pour Bossuet, et cette admiration, il nous la fait partager, tant il sait nous initier habilement à la pensée du grand prélat, mettre en lumière les soins, les précautions sans nombre dont il s'entourait pour arriver à la vérité ; nous faire toucher du doigt l'inaltérabilité de presque toutes les attaques dirigées contre l'œuvre qu'il étudie !

Ce n'est pas à dire que M. Rébelliau soit un admirateur de parti pris, non ; si l'argumentation de Bossuet ne lui paraît pas concluante, il le dit, et il a raison (cf. liv. III, ch. IV).

Faut-il maintenant signaler quelques taches dans ce travail ?

On regrette d'abord que l'auteur ne nous fasse point pénétrer plus intimement dans l'œuvre même de Bossuet et se contente de nous en montrer surtout les dehors. On connaît avec M. Rébelliau les origines, les sources et le succès de cette *Histoire*. C'est très bien, mais ce n'est pas assez, semble-t-il. On serait heureux de faire, à la suite d'un guide aussi sûr, une petite excursion à travers les pages elles-mêmes de Bossuet, ne fût-ce que pour se rappeler les principales idées développées¹. M. Rébelliau a cru sans doute qu'il serait dangereux à qui n'a pas approfondi la théologie de toucher à ces questions. Ce scrupule l'honore.

C'est encore sans nul doute ce manque de science théologique qui nous vaut çà et là quelques idées tout au moins hasardées. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le catholicisme ne serait pas, d'après le docte écrivain, l'ennemi acharné de la superstition, du moins au même degré que le calvinisme (p. 30).

Comment aussi, à propos de la croyance au merveilleux diabolique, que M. Rébelliau signale chez les hommes du XVI^e siècle, et de l'entretien de Luther avec le démon, l'auteur rappelle-t-il les « visions d'Ignace de Loyola à Mancèze » (p. 445, note) ? Il n'y a nulle assimilation possible entre deux choses si contraires ; si M. Rébelliau a le loisir de s'occuper de ces matières, il le constatera sans peine.

Ailleurs (p. 73 et passim) l'éloge des port-royalistes paraît trop enthousiaste : des ouvrages récents fort sérieux, même les *Histoires jansénistes* de Clémencet, Besoigne et autres, lues avec perspicacité, nous présentent ces révoltés sous un jour moins favorable. Par contre, le

¹ L'auteur parle (p. 72) d'un « conseil spécial établi pour travailler à la réunion » des catholiques et des protestants, et dont auraient fait partie, dès 1666, les PP. Annat et Le Tellier. Pour ce qui regarde ce dernier, il y a certainement erreur : ce religieux, âgé seulement alors de 23 ans et n'ayant point encore étudié la théologie, ne pouvait avoir été désigné par ses supérieurs pour une fonction de cette importance.

jugement sur Pallavicini, « le célèbre historien du Concile de Trente » (p. 166), est d'une sévérité excessive.

Nous espérons que dans la nouvelle édition qu'un travail si consciencieux ne peut manquer d'avoir prochainement, ces taches auront disparu, et qu'une table alphabétique des noms propres, ajoutée à l'ouvrage, aidera à mettre à profit les trésors d'érudition renfermés dans ces pages.

P. BLIARD,

Professeur à l'Ecole libre Saint-François-Xavier, Vannes.



CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1892

Présidence de M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

A l'occasion du Congrès de l'Association bretonne, réuni à Vannes, la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance en cette ville, dans une des salles du Congrès, le samedi 17 septembre 1892, à deux heures après-midi, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut.

ADMISSION

Est admis M. YVES BERTHOU, demeurant au Havre, présenté par MM. de la Borderie et Olivier de Gourcuff.

EXHIBITIONS

Par M. ALEXANDRE PERTHUIS :

Jetons des Etats de Bretagne.

1°. — Trésorier des estaz de Bretagne, 1594.

Revers : *Non mihi, sed cunctis*, hermine passante aux volets d'hermines.

2°. — Aux armes de Rosmadec, évêque de Vannes.

Revers : *Britanniæ calculi comitorum*, écusson écartelé hermine et fleurs de lis.

3°. — LUD XIII. FR. ET NOV. REX.

Revers : *Potius mori quam fœdari*, hermine passante avec le volet aux hermines. Exergue : Bretagne 1679.

4°. — Jetons des estaz de Bretagne 1689.

Revers : *Dum lucet quiesco*, hermine couchée, 1689.

Par M. le Docteur MAURICET :

1° LA PROMENADE DE SAINT-CLOUD, PAR M. LE SAGE. A la Haye, aux dépens de la Compagnie. M. DCCCXXXVIII.

Deux vol. pet. in-12. Faussement attribué à Le Sage. Ce petit roman est de Fromaget, qui travailla avec Le Sage au Théâtre de la Foire.

2° Un petit in-folio, dont les premiers et les derniers feuillets manquent, imprimé en caractères gothiques, et contenant : *le Procès de Bélical, procureur d'enfer, à l'encontre de Jésus, fils de la vierge Marie*, translaté du latin de *Jacques de Ancharano*, par Pierre Forget, de l'ordre des Augustins. Imprimé à Lyon sur le Rhône, l'an 1482, pet. in-fol. avec figures.

Jacque de Ancharano est plus connu sous le nom de Jacques de Teranno. Il était évêque et administrateur du duché de Spolète. L'auteur suppose que les démons, irrités du triomphe remporté par Jésus sur Lucifer, élisent Bélical leur procureur pour demander justice à Dieu contre Jésus, qualifié, dans la requête ou plainte, de perturbateur et d'usurpateur. Dieu nomme Salomon pour juger ce différend. Jésus assigné, ne pouvant comparaitre en personne, choisit Moïse pour le représenter.

Par M. OLIVIER DE GOURCUFF :

Histoire d'Artus III, duc de Bretagne et connestable de France, contenant ses mémorables faits depuis l'an 1413 jusques à l'an

1457, de nouveau mise en lumière par Théodore Godefroy, avocat au Parlement de Paris. — A Paris, chez Abraham Pacard, 1622.

Par M. A. DE LA BORDERIE :

BREVIARIUM || AD USUM INSIGNIS || ECCLESIE VENETENSIS || Ab infimis mendis purgatum. | Ex ordinatione venerabilis capituli Ecclesie | Venetensis, sede episcopali vacante. | — PARS ESTIVALIS, per Ioannem Bourrelier, typographum, Veneti commorantem excusum. || M. D. LXXXIX.

Pet. in-8°, dans une charmante reliure à petits fers du XVII^e siècle, genre Le Gascon. C'est la plus ancienne impression connue de la ville de Vannes. Exemplaire unique. La partie d'hiver est perdue. — Ce volume appartient à Mesdemoiselles Galles.

Reglement pour la Société des Enfants de la Mère admirable. — A Vannes, chez Jacques de Heuqueville, imprimeur et libraire. M. D. CXCIV. — Pet. in-8° de 56 p. chiffr.

Prières et cantiques pour tous les jours de la semaine, à l'usage des artisans de cette ville, pour la prière du soir qu'on chante dans les differens quartiers de la ville. — A Vannes, chez la veuve de Guillaume Le Pieux, près la Retraite. M. D. CCXLVIII. — Pet. in-8° de 24 pp. chiffrées.

EDITIONS ORIGINALES DE LE SAGE

LE | DIABLE | BOITEUX, | SECONDE ÉDITION. | A Paris, | chez la veuve Barbin, au Palais, sur | le perron de la Sainte-Chapelle. | M. D. CCVII. | Avec privilège du Roy. — In-12 de 318 pages chiffrées et de 9 feuillets non chiffrés.

C'est la 2^e édition du *Diable boiteux*, imprimée un mois après la première qui avait été enlevée de suite. Cette 2^e édition s'écoula aussi vite, et deux gentilhommes s'en disputèrent, l'épée à la main, dans la boutique de Barbin, le dernier exemplaire.

LES | AVENTURES | DE MONSIEUR | ROBERT CHEVALIER, | DIT | DE
BEAUCHÊNE, | capitaine de flibustiers, | dans la Nouvelle-France, |
rédigées par M. LE SAGE. — A Paris, | chez Etienne Ganeau, rué |
Saint-Jacques, près la rué du Plâtre, | aux Armes de Dombes. |
M.D.CCXXXII.

2 vol. in-12 de 390 et 363 pages chiffrées. Plus 8 f. non chiffr.
au tome I et 4 au tome II.

LA | VALISE | TROUVÉE. | M.D.CCXL. — In-12 de 360 pp. chif-
frées et 8 f. limin. non chiffrés.

Par l'abbé ROBERT, de l'Oratoire de Rennes :

OFFICIA PROPRIA || SANCTORVM VENETENSIVM || ET || A SACRA
RITVVM || Congregatione recognita et approbata. || *Ex man-*
dato et autoritate Illustrissimi P. LUDOVICI DE VAVORTE,
|| *Episcopi Venetensis recognita et aucta per-* || *multis quæ antea*
desiderabantur. || Cui accessit consensus venerabilis capituli || Ve-
netensis, ac synodicæ Congregationis || ejusdem diocæsis. ||
VENETI, || apud PÆTRVM DORIOV, typographum || cleri et collegii
Societatis Iesu. 1685. || Superiorum permissu. — In-8°, 64 pages.

Par M. l'abbé CHAUFFIER :

M. l'abbé Chauffier a choisi dans sa riche bibliothèque bretonne
les dix-neuf volumes ci-dessous :

1° *La Gloire* | de | *sainte Anne en l'origine et progrès* | admi-
rable de la célèbre dévotion | de sa chapelle miraculeuse près |
d'Auray en Bretagne. || Revue corrigée et augmentée | de
nouveau | de plusieurs miracles. || A Vannes chez la veuve de
Guillaume Le || Sieur, imprimeur de Monseigneur | l'Évêque, du
clergé et du collège.

2° *Ordonnances* | *synodales* | *du diocèse de Vannes* || publiées
par le synode général, tenu à Vannes | le 22 septembre 1693 |
par Monseigneur | l'illustr^{me} et révérend^{me}, | Fr. d'Argouges |
évêque de Vannes | seconde édition. || A Vannes, | chez Jacques

de Heuqueville, | imprimeur et libraire de Monseigneur l'Évêque et du clergé, proche Saint-Pierre, vis-à-vis la porte du Palais, à l'enseigne de la Trinité | 1695.

3° *Petit livre pour les dévots pèlerins* || de Sainte-Anne, près Auray en Bretagne. A Vannes, || chez Jean-Marc Galles. — Très rare.

4° *Le Chemin du ciel* | ou | *règles pratiques* || qui conduisent les âmes à une | haute perfection, composé par le Révérend Père VICTOR DE STE-CÉCILE, prieur des Carmes reformez | du couvent de Hennebont, province | de Tourraine || *en faveur des personnes qui aspirent à | l'amour et à l'imitation de Jésus-Christ.* || — A Vannes, | chez Heuqueville | en la Grande rue | M. D. CCII.

5° *L'Art* | de bien vivre | et de , bien mourir. — A Vannes, | chez Jacques de Heuqueville, | imprimeur de Monseigneur l'évêque, | du clergé et du collège. — M.D.CCIV.

6° *Mandatum* || *illust. ac reverend.* || *Domin. episcopi* || *Venetensis* || *de casibus* || *et* || *censuris reservatis.* — Venetiæ, || apud viduam Guillelmi Le Sieur, illus | trissimi Episcopi, Cleri et Collegii typogr. M.D.CCL.

7° *Le Vray* | *pénitent* | *aux pieds* | *du confesseur,* | où l'on enseigne | la nature d'une bonne confes- || sion générale et particulière, | *le dénombrement des péchez les plus* | *ordinaires dont on se doit accuser* | et une instruction propre à calmer les | consciences scrupuleuses sur la vali- | dité de leurs confessions, | *nouvelle édition.* || A Vannes, chez Christophle Galles, impri- || meur du Collège, sur le pont || Notre-Dame, 1709, avec permission.

8° *Le* | *Bon choix,* | ou | *instruction* | *pour bien choisir* | *un état de vie, utile et nécessaire, tant aux fils* | *et aux filles qui veulent faire un bon choix, qu'aux pères, et aux mères qui s'y veulent, comporter selon Dieu,* par Emmanuel de la Croix, | prêtre. || — A Vannes, chez Christophle Galles, impri- | meur du collège 1716. || Avec permission et approbation.

9° *Les* | *Colloques* | *du Calvaire,* | ou méditations sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ || en forme d'entretiens | pour chaque

jour du mois, | par M. Gourbon, prestre, | docteur en théologie, curé de Saint-Cyr, | nouvelle édition | augmentée des stations de Notre | Seigneur en sa passion. || A Vannes | chez Jacques de Heuqueville | M.D.CCXXIII. Avec approbation.

10° *Formulaire* | de | prières : à l'usage des pensionnaires et externes | des dames ursulines | avec une conduite | pour se préparer à faire une bon- || ne confession et communion, et plusieurs méditations et oraisons pour se | disposer à une bonne mort. || A Vannes, | chez Vincent Galles, imprimeur et | libraire, sur le pont Notre-Dame. | M.D.CCXXXVIII.

11° *Officia* | *Sanctorum* | *propria* | *Ecclesiae et Diocesis* | *Venetensis jussu illustrissimi ac reverendissimi D. D.* | CAROLIO-
JOANNIS DE BERTIN, | *Venetensis episcopi, consentiente vene- rabili*
Capitulo insignis ecclesiae cathe- dralis, accuratius edita et emen-
data. || — *Venetis* | apud fratres Galles, illustrissimi episcopi, ||
cleri et collegii typographos. — 1757, 224 pages.

Deux fêtes mobiles ajoutées : Notre-Dame-de-Pitié, le vendredi après le dimanche de la Passion, et la fête du très divin Cœur de Jésus et du très aimant Cœur de Marie, le 3^e dimanche après la Pentecôte.

12° RÈGLES ET STATUTS dressés en l'an 1645 pour la confrérie en l'honneur de saint Vincent | Ferrier, dans la chapelle dédiée à | la glorieuse Vierge Marie, érigée, | approuvée et confirmée par Mgr l'illustrissime et révérendissime Sébas- | tien-Michel Amelot, évêque | de Vannes. || A Vannes, || chez la veuve Galles et fils.

13° *Mandatum* | *illustr. ac reverend.* | *domini D. episcopi* | *Vene-*
tensis, | *de casibus* | *et* | *censuris reservatis.* Venetiis | apud Joan-
nem Marcum Galles, | illustrissimi episcopi et cleri typ., 1787.

14° *La Dévotion ; des croix | que l'on porte sur le bras : | Pone me*
ut signaculum super | brachium tuum. — Mettez-moi comme un
signal sur | votre bras. || *Extrait d'un livre portant cette inscription,*
imprimé à Vannes chez G. Le Sieur | 1686, avec approbation, et at-
tribué au P. Huby. || A Vannes, | chez Jean Marc Galles, | impi-
meur de Monseigneur l'Evêque. | M.D.CCLXXXVIII.

15° *Madame, | Duchesse d'Angoulême, à Vannes* || le 20 septembre 1823. (Armes de France entre deux L croisées). — A Vannes, | de l'imprimerie de Galles aîné, imprimeur-libraire, | rue de la Préfecture, an 1823.

16° *Inauguration | des | monuments || de Quiberon || le quinze octobre 1829.* || A Vannes, | de l'imprimerie de J.-M. Galles, imprimeur du Roi | et de la Préfecture, || 1829.

17° *Discours | de Monseigneur | l'Evêque de Vannes.*

Discours | prononcé par Monseigneur | de Beausset-Roquefort, | Evêque de Vannes, | le 7 novembre 1814. || avant la cérémonie funèbre faite dans l'église cathédrale de cette ville, pour l'inhumation des ossements des vic || times de Quiberon qui ont péri à Vannes. — A Vannes, chez Galles aîné, imprimeur du roi.

18° *Les Sages | entretiens | d'une | âme dévote | qui désire | sincèrement || son salut, | nouvelle édition, || revue, corrigée et augmentée.* — A Saint-Briec, | chez L. J. Prud'homme, imprimeur-libraire, place du Martrai, 1792.

19° *Mandement | de | Monseigneur l'évêque | de Quimper et comte de | Cornouailles, pour la publica- | tion de la Bulle Unigeni- | tus.* — A Quimper, | chez Jean Perier, imprimeur de Monseigneur l'illustre et révérendissime Evêque.

Par la BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE VANNES :

MENALQVE, pastorale en musique, dédiée à Mgr François d'Argouges, abbé de la Valasse, évêque de Vannes, sera représentée sur le théâtre du collège de Jesus le jour de 1688. A Vannes, chez la veuve Pierre Doriou, imprimeur du clergé et du collège, à Main-Lièvre, 1688. — Belle plaquette grand in-4°.

Cet ouvrage est remarquable et curieux par la dédicace qui précède le titre. Elle est en vers latins et signée : IOANNES IACOBVS BOCHART SACRÆ SOCIETATIS IESV.

A la fin du volume on trouve ces indications :

« La musique est de la composition de M. Daniélis, maître de musique de l'église cathédrale de Vennes. Chantera dans la pièce Jean Huron Picquet, de Vennes.

Danseront

LOUIS-JOSEPH DE LANGLE, *de Vennes.*

GERMAIN-JOSEPH DE TALHOUE, *de Vennes.*

CLAUDE DE LANGLE, *de Vennes.*

HENRI DE LOHAC LE VACHÉ, *de Vennes.*

LOUIS-MARIE BIZIEN DU LEZART, *du Lezart.*

JOACHIM-ALAIN DE LAMBILLY DE CARGROIS, *de Ploërmel.* »

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. D. Caillé, secrétaire de la Société, dépose sur le bureau le manuscrit du *Combat des Trente*, drame en langue bretonne appartenant à M. de Saint-Prix et communiqué par M. de Tonquédec. La Société décide que ce manuscrit sera remis, avec la copie et la traduction faite sous la direction de M. de Saint-Prix, à M. de la Villemarqué, qui fera un rapport. M. de la Villemarqué, présent, veut bien accepter de remplir cette tâche ; l'original, la copie et la traduction lui sont immédiatement remis.

M. Georges Grassal, connu dans les lettres sous le pseudonyme de Hugues Rebell, propose à la Société d'éditer deux drames de l'écrivain breton Villiers de l'Isle-Adam, *Hélène et Morgane*, devenus aujourd'hui introuvables. Il en donne un aperçu, et la Société décide que M. Grassal devra compléter sa communication par un rapport développé.

M. le président donne ensuite communication à la Société d'une lettre du marquis de Croizier, délégué général des fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Dans cette lettre le marquis de Croizier demande à la Société des *Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* de vouloir bien se faire représenter aux diverses fêtes qui vont

prochainement avoir lieu en Espagne en l'honneur de l'auteur de la découverte de l'Amérique. La Société prend en considération cette proposition et désigne son trésorier, M. Alexandre Perthuis, pour être son délégué aux fêtes du quatrième centenaire. Elle ne juge pas qu'il y ait lieu pour elle d'adresser, à l'occasion de ces fêtes, une adresse à Leurs Majestés Espagnoles, mais elle laisse à son délégué toute liberté de souscrire, s'il le trouve convenable, quelque-une des adresses qui leur seront présentées.

M. de la Villemarqué, de l'Institut, lit une notice très intéressante sur deux dictionnaires du breton de Vannes, savoir : 1° le *Dictionnaire breton-français* de Chalon (1724); 2° le *Dictionnaire français-breton* anonyme imprimé en 1744 soi-disant à Leyde, et que l'on appelle communément, on ne sait pourquoi, *Dictionnaire de L'Armerye*. Il est démontré aujourd'hui que son auteur était Cillart de Kerampoul. M. de la Villemarqué nous apprend de plus, d'après les traditions de la famille Galles, l'une des vieilles races typographiques de Bretagne, que ce Dictionnaire fut imprimé non à Leyde, comme porte le titre, mais à Vannes par les Galles.

M. l'abbé Max. Nicol signale un manuscrit intitulé : *Voyage de Rome de P. B. D. K. P. B.*, fait en l'an 1686, manuscrit dont il a publié quelques extraits. L'auteur, prêtre de Noyal-Pontivy, au diocèse de Vannes, partit pour Rome avec un de ses confrères; il donne, jour par jour, dans un style simple, facile, parfois caustique, toujours spirituel, ses impressions de voyage. Ces notes forment un ensemble très curieux. M. Nicol espère publier avant longtemps le manuscrit tout entier.

M. Plihon, libraire à Rennes (membre de la Société), met sous les yeux de l'assemblée les épreuves des planches d'armoiries formant les lettres A et B du grand Recueil des blasons de Bretagne qu'il édite en ce moment, pour compléter et illustrer le *Nobiliaire et Armorial* de M. Paul de Courcy. Ce recueil ne comprendra pas moins de 330 à 350 planches in-4° de 20 écussons chacune, soit 6.600 à 7.000 blasons, finement, artistiquement dessinés par un amateur très distingué, M. Alexandre de la Bigne, et gravés sur pierre avec grand soin par la maison Lafolye : en outre, une cou-

verture en couleurs, herminée, avec sujet héraldique, et pour frontispice une splendide chromolithographie (la duchesse Anne à Rennes, à la porte Mordelaise). -- Aucune publication de dessins héraldiques comparable à celle-ci n'a jamais été entreprise jusqu'ici pour la Bretagne ni pour aucune autre province.

La parole est donnée ensuite à *M. Jules Robuchon* pour la présentation de la première monographie des *Paysages et Monuments de la Bretagne*, contenant Auray et Quiberon, avec texte dû à la plume alerte de *M. Georges de Cadoudal*, officier d'état-major. L'année dernière, *M. Robuchon* avait exhibé les premières gravures et annoncé l'achèvement prochain de cette monographie. Il a tenu parole, et les adhésions déjà inscrites donnent l'assurance que la mise en œuvre de la première monographie finistérienne, comprenant Pont-l'Abbé, Lambour, Fouënant et Plougastel-Saint-Germain, par *MM. du Chatellier et Ducrest de Villeneuve*, pourra se faire très prochainement. Nous souhaitons bonne chance à cette grande œuvre, si digne des sympathies des Bretons, et très favorablement appréciée par un éminent critique, *M. Edmond Biré* (Voir la *Gazette de France* du 8 août, et la *Revue de Bretagne*, livraison d'août 1892).

OUVRAGES OFFERTS

Par le DUC DE LA TRÉMOILLE :

Les La Trémoille pendant cinq siècles, tome second : (Louis I, Louis II, Jean et Jacques), 1431-1525. — Nantes, Emile Grimaud, imprimeur. M. D. CCCXCH, in-4°.

Par M. LOUIS BONNEAU :

La Trinité-sur-Mer, paysage. — Imprimerie Rollando-Renaud, Auray.

Par le M^{rs} RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON :

Une Confrairie du XII^e siècle au pays de Retz : La Confrairie du Saint-Esprit de Machecoul. — Vannes, librairie Lafolye, 1891.

Par M. AYMERILLOT (MARCHAND) :

1° *Il faut aimer*, petit poème par Aymerillot, avec un Sonnet-Épilogue de Marcel Béliard. Paris, Léon — Vanier, éditeur, 19, quai Saint-Michel, 1892.

2° *Henri Picou*, par Emile Marchand. Paris, Léon Vanier, éditeur, 1892.

Par M. JULIEN MERLAND :

Coup d'œil rapide sur le mouvement intellectuel à Nantes en 1891.

Par MM. PLIHON ET HERVÉ :

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, bibliophile breton. Livre premier : les Bretons, 14° fascicule (Bray-Bray) et 15° fascicule (Bray-Brev).

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE :

Revue historique et archéologique du Maine, tome trentième, année 1891, second semestre. — Au siège de la Société, place du Château, 1, au Mans.

Par la Classe d'archéologie de l'ASSOCIATION BRETONNE :

Bulletin archéologique de l'Association bretonne, publié par la Classe d'archéologie, troisième série, tome dixième. Trente-troisième congrès, tenu à Saint-Servan du 7 au 14 septembre 1891. — Saint-Brieuc, imprimerie-librairie René Prud'homme, place de la Préfecture, 1892.

Par M. OLIVIER DE GOURCUFF :

Médaillons bretons. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

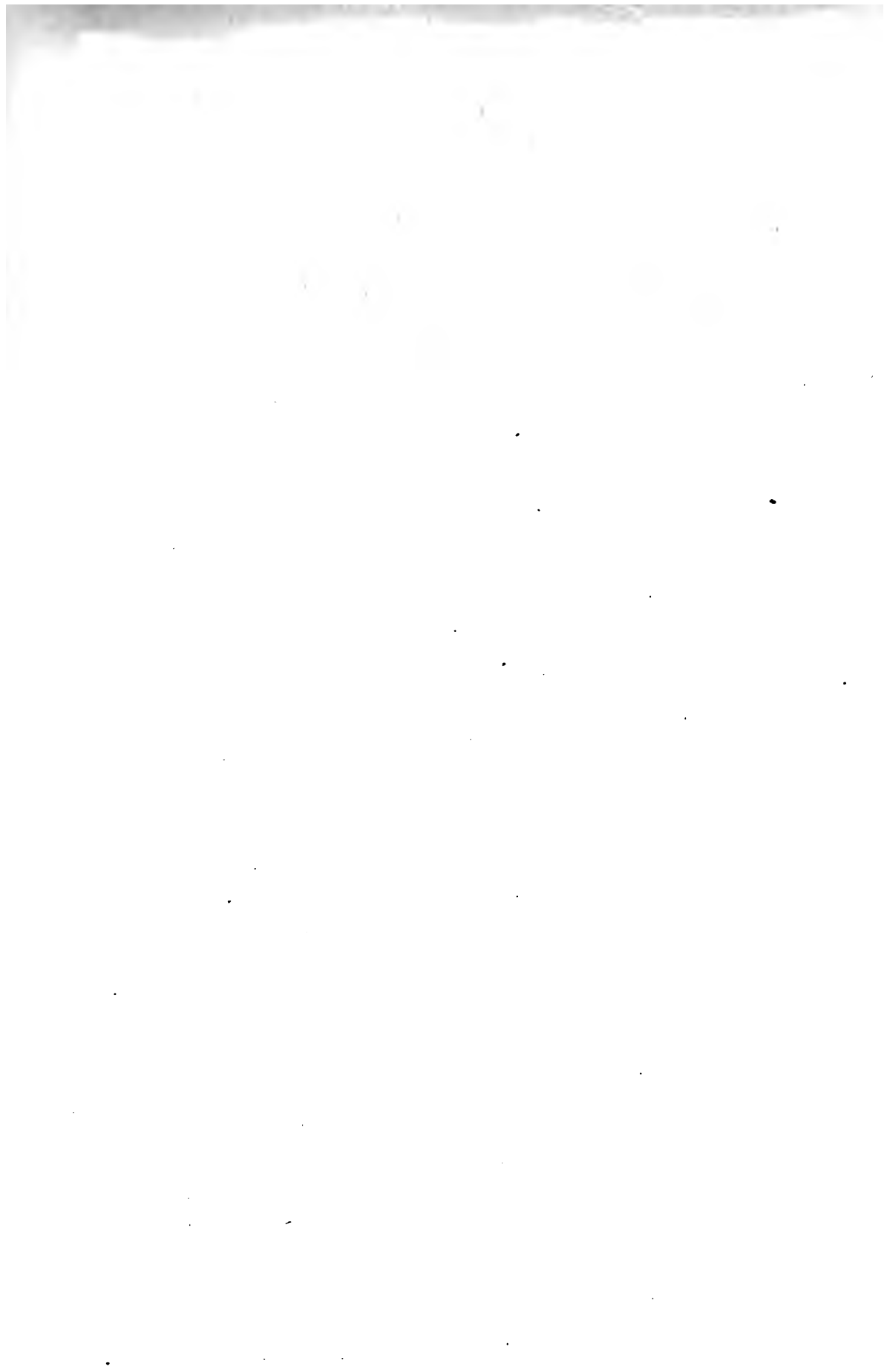
Par SYLVANE :

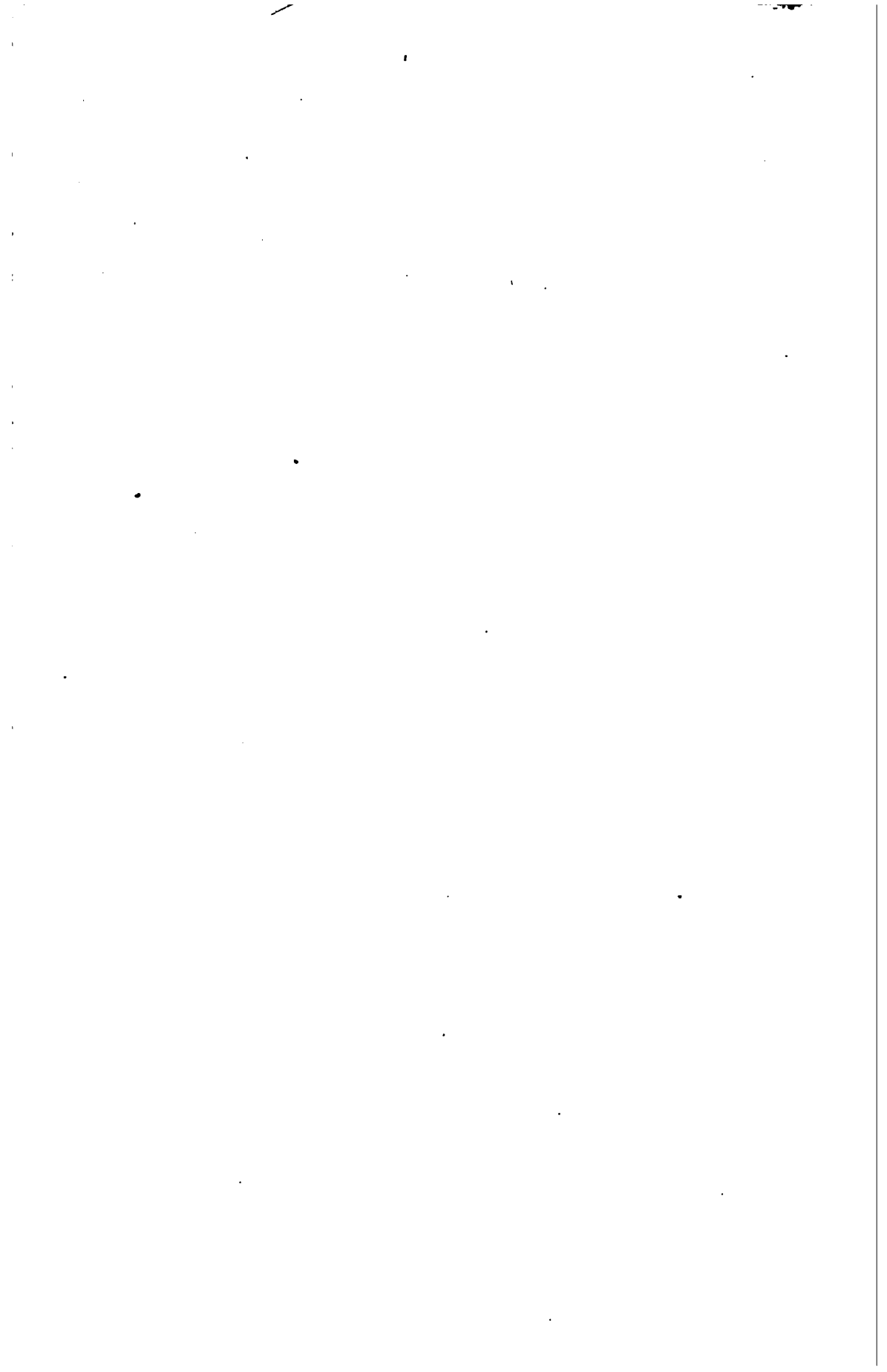
En Pays breton. — Rennes, Hyacinthe Caillière, libraire-éditeur, 2, place du Palais, 1892.

La séance est levée à cinq heures.

Le secrétaire,
DOMINIQUE CAILLÉ.

Le Gérant : R. LAFOLYE.





LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

ACIGNÉ¹ (MARQUISAT)

D'après le P. du Paz, le plus ancien seigneur d'Acigné fut Renaud, fils puîné de Rivallon, premier baron de Vitré (1008-1030) et de Gwen-Argant. Ceci concorde assez bien avec un acte non daté, mais qui doit être de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e². On y voit que précédemment Renaud de Vitré fut seigneur d'Acigné et fit une donation à Marmoutiers, à l'occasion de l'entrée de Guillaume son frère dans ce monastère, où il prit l'habit religieux. Mais il arriva que, faute d'hoirs, la seigneurie d'Acigné revint au baron de Vitré, et André I^{er}, sire de Vitré de 1090 à 1136, en jouissait à ce titre, quoiqu'il y eût déjà une famille portant le nom d'Acigné représentée à cette même époque par Hamelin et Guillaume d'Acigné³.

Le baron de Vitré se dessaisit de nouveau d'Acigné, peut-être en faveur d'un membre de cette famille ; toujours est-il que vers 1160 Raoul d'Acigné, fils de Pierre, semble seigneur d'Acigné ; il se distingua d'abord par des malversations, puis par des aumônes envers l'abbaye de Saint-Georges de Rennes⁴.

Payen d'Acigné — que du Paz dit fils d'Hervé d'Acigné et de Maience de Dol — donna vers 1168, au même monastère, sa dime

¹ Commune de l'arrondissement et de l'un des cantons de Rennes.

² D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, I, 542.

³ Un acte du *Cartulaire de Saint-Georges* mentionne ces deux personnages en 1105.

⁴ *Cartul. sancti Georgii*, 116.

d'Acigné en faveur de sa mère, qui, devenue veuve, s'était faite religieuse à Saint-Georges¹. Parmi ses successeurs remarquons Alain, sire d'Acigné, qui fut l'un des barons appelés en 1225 à confirmer les privilèges des habitants de Saint-Aubin-du-Cormier. Il fit en 1240 bâtir une chapelle près de son château de la Motte d'Acigné. Pierre d'Acigné, son fils, confirma en 1263 à l'abbaye de Saint-Melaine le don de la dime de ses moulins d'Acigné sur la Vilaine.

Alain III, sire d'Acigné, épousa Mathilde de Montfort et mourut le 18 octobre 1339; il fut inhumé au chapitre du couvent des Cordeliers de Rennes, où reposaient déjà ses ancêtres². — Pierre III d'Acigné, fils des précédents, mort le 21 septembre 1347, fut inhumé au même endroit. Son fils Jean I^{er} d'Acigné épousa Jeanne de la Lande, qui mourut le 4 janvier 1367 et fut enterrée en l'église Saint-François de Rennes, près de l'autel Saint-Yves³; lui-même ne décéda que le 8 novembre 1421.

D. Morice nous a conservé le sceau de ce seigneur d'Acigné en 1397 : il est rond et présente un écu tenu par deux hommes sauvages nus, portant d'*hermines à la fasce de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or*; la légende est : S. JEHAN D'ACIGNÉ.

Jean II, sire d'Acigné, arrière-petit-fils du précédent et fils de Jean d'Acigné, seigneur de la Lande, et de Jeanne de Fontenay, épousa Catherine de Malestroit. Il perdit sa femme le 13 novembre 1434⁴, et mourut lui-même âgé de 53 ans, en 1462; tous deux furent inhumés à Saint-François de Rennes.

A cette époque, la famille d'Acigné jouissait d'une grande considération en Bretagne, en particulier à la cour de nos ducs, et cette importance, due en partie à la valeur des sires d'Acigné sur les champs de bataille, ne fit que s'accroître au siècle suivant. Le P. du Paz a raconté leurs hauts faits et mentionné leurs belles al-

¹ *Ibidem*, 147.

² *Obiit dominus Alanus de Assigneio, miles, sepultus in capitulo cum parentibus suis, anno 1336* » *Nécrologe mss des Frères Mineurs de Rennes* (Biblioth. Nation.)

³ *Obiit domina Johanna de Landa, domina de Assigneyo, sepulta cum parentibus iuxta altare sancti Yvonis* (Nécrol. préc.).

⁴ *Obiit recolendæ memoriæ Catharina de Malestreet et domina de Assigné et de Fontenay, 1437* (Nécrol. préc.).

liances dans son *Histoire généalogique des principales maisons de Bretagne*.

Jean III d'Acigné, fils des précédents, épousa Béatrice de Ros-trenen. Ce sire d'Acigné mourut vers 1497 et sa veuve en 1501. — Son fils, Jean IV d'Acigné, épousa en 1487 Gillette de Coëtmen, fille et héritière de Jean, baron de Coëtmen et vicomte de Tonquédec. Jean IV, décédé le 8 septembre 1525, fut inhumé près de son père au couvent des Cordeliers de Rennes¹. C'est de ce seigneur que parle la *Réformation* de 1513, dans les termes suivants : « Haut et puissant Jean d'Acigné tient (en Acigné) les manoirs nobles de la Motte, Quicampoix, les Préaux et la Villeguy. » — Jean V d'Acigné, fils des précédents, épousa Anne de Montejean. Il mourut le 19 mars 1540, et fut enterré à Saint-François de Rennes². Son fils, Jean VI d'Acigné, épousa Jeanne du Plessix; il décéda le 7 décembre 1573, ne laissant qu'une seule fille nommée Judith. Inhumé au couvent des Cordeliers de Rennes, il fut le dernier seigneur mâle de la branche aînée d'Acigné³.

Judith d'Acigné épousa Charles de Cossé, duc de Brissac et maréchal de France, et lui apporta la terre d'Acigné⁴. Cette dame mourut le 11 janvier 1598. Son mari se remaria avec Anne d'Oignies, et ne mourut qu'en 1621. — Charles de Cossé, second fils du premier mariage, eut en partage la seigneurie d'Acigné, et la fit ériger en marquisat en 1609. Il épousa Hélène de Beaumanoir⁵,

¹ *Obiit domnus Johannes de Assigneyo, miles, qui temporibus suis honorabiliter se habuit in servicio domnæ Annæ de Britannia, reginæ Franciæ, anno Domini 1525* (Nécrol. préc.).

² « *Hac die ab hoc seculo lugubri ac gemebunda nimium morte decessit, perpetua memoria bene meritis, illustris domnus Johannes de Assigneyo, regius amatusque miles, qui suis temporibus sua solertia ac modestia ducatus Britannia principatu atque gubernaculum meruit, quod strenuus gerens neminem gravavit, ac sic omnibus gratus vitam finiit, sepultus ad parentes suos* » (Nécrol. préc.).

³ Deux branches cadettes d'Acigné s'établirent, l'une en Basse-Bretagne, l'autre en Provence.

⁴ Le 15 août 1582, les paroissiens d'Acigné s'assemblèrent et résolurent d'acheter une « haquenée bien accoustrée » pour recevoir M^{me} d'Acigné qui devait prochainement venir en ses terres (*Arch. paroiss.*).

⁵ Cette dame fonda 150 l. de rente au couvent des Carmes de Rennes (1623); Tallemant des Réaux a consacré un chapitre à son mari (*Historiettes*, II, 116).

filie de Toussaint de Beaumanoir, vicomte du Besso, mais il mourut sans postérité. Sa succession passa à son frère aîné François de Cossé, duc de Brissac et baron de Châteaugiron. Celui-ci, qui avait épousé Guyonne de Ruellan, céda, le 5 septembre 1641, la terre et seigneurie d'Acigné à son fils Louis de Cossé, époux de Marguerite de Gondy. Ces derniers vendirent, le 30 juillet 1657, le marquisat d'Acigné à René Lambert, seigneur de la Havardière en Acigné, et à Renée Pépin, sa femme.

La fille de ceux-ci, Renée Lambert, avait épousé Gabriel Freslon, seigneur de la Freslonnière, veuf de Catherine de Francheville; elle mourut le 24 novembre 1652 et fut inhumée dans l'enfeu de ses ancêtres, en la chapelle Sainte-Anne de l'église d'Acigné. Son fils, Gabriel Freslon, prit le titre de marquis d'Acigné, mais il mourut sans postérité le 31 décembre 1669, et fut inhumé près de sa mère le 2 janvier suivant.

Tout en laissant son petit-fils prendre le titre de marquis d'Acigné, René Lambert conservait néanmoins la propriété de cette seigneurie; il mourut en 1673 et fut inhumé le 28 février au chanceau de l'église d'Acigné, en qualité de marquis d'Acigné¹.

Après la mort de René Lambert, dont la fortune était très obérée, les terre et seigneurie d'Acigné furent mises judiciairement en vente et achetées par Claude Freslon, seigneur de la Touche-Trébry, demi-frère de Gabriel Freslon dit marquis d'Acigné.

Claude Freslon, qui avait épousé Anne Regnouard, mourut avant de voir terminer cette acquisition, retardée par suite de surenchères; mais son fils unique, César Freslon, devint marquis d'Acigné vers 1691; il avait épousé à Nantes Jeanne Bidé de la Grandville et mourut en 1694.

Alexis-César Freslon, fils aîné des précédents, marquis d'Acigné, mourut à Paris le 7 avril 1748, sans enfants de son union avec Françoise Gouyon de Beaufort.

La succession passa à sa sœur Eléonore-Rose Freslon, qui avait épousé à Rennes, le 19 juillet 1709, Louis-Germain de Talhouët, comte de Bonamour, mort le 25 mai 1734.

¹ Reg. paroiss. d'Acigné.

Leur fils, Jean-Jacques de Talhouët-Bonamour, fut marquis d'Acigné et épousa Gillette-Esther Tranchant du Tret ; il mourut à Rennes en avril 1789, laissant pour fils Louis-Céleste de Talhouët-Bonamour, dernier marquis d'Acigné ; celui-ci avait épousé Elisabeth Baude de la Vieuville et décéda en 1812.

Voyons maintenant en quoi consistait le marquisat d'Acigné.

Le marquisat d'Acigné, tel qu'il avait été créé en 1609 par le roi¹ pour Charles de Cossé, se composait de deux parties bien distinctes : la seigneurie d'Acigné, dont nous voulons seulement nous occuper ici — et les seigneuries de la Grézillonaye, la Lande et les Huguetières. Celles-ci, unies à Acigné en 1609 et sises en Guichen, furent d'ailleurs distraites du marquisat dès 1657.

Acigné, châtellenie d'ancienneté, n'avait pas une fort grande étendue ; son domaine proche ne se composait guère que du château, de la métairie de la Motte, des moulins d'Acigné, et des halles, auditoire, fours et pressoirs banaux, avec quelques communs ; sa juridiction ne comprenait qu'une dizaine de fiefs relevant du roi et se trouvant en Acigné, Noyal-sur-Vilaine et Thorigné². Son chef-lieu était le château de la Motte, situé au bord de la Vilaine ; il ne peut y avoir de doute au sujet de cette position du château d'Acigné :

Jean, sire d'Acigné, rendant aveu au roi le 31 mai 1510, déclare posséder « une quantité de terre en place nommée vulgairement le Fort d'Acigné, ou estoient anciennement les édifices du chasteau et forteresse d'Acigné, contenant deux journaux et demy, lesquelles choses sont cernées et environnées de la rivière de Vilaigne. »

Les actes d'acquisition et de prise de possession du marquisat d'Acigné en 1657 ne sont pas moins explicites : René Lambert achète « l'ancien emplacement du chasteau d'Assigné appelé la Motte » et prend possession « des ruines de l'ancien chasteau

¹ Les lettres d'érection, signées par Henri IV en juillet 1609, ne furent enregistrées au parlement de Bretagne que le 7 juin 1610.

² C'était en 1657 les fiefs appelés : le grand bailliage de la ville d'Acigné — les vieilles et nouvelles Baillées — le Boulay — la Marquerayo — le fief l'Evêque — Iffer — Bourgon — le fief d'au delà les ponts d'Acigné — et le fief du bourg de Noyal-sur-Vilaine. Les marquis d'Acigné prétendaient tenir ces fiefs directement du roi, mais les barons de Vitré revendiquaient avec raison la mouvance de leur seigneurie.

dudit marquisat appelé le Fort de la Motte, cerné d'eau », et pour s'y rendre il est obligé d'entrer dans un bateau trouvé sur la rivière de Vilaine, au proche et joignant ledit emplacement du chasteau. » Aujourd'hui même on montre, dans la Vilaine, deux îles couvertes d'amoncellements de pierres, à côté de la métairie des Basses-Mottes : l'une d'elles, portant encore le nom de Fort, renfermait le château, et dans l'île voisine la tradition conserve le souvenir de la chapelle de la Motte, bâtie là en 1240 et existant encore en 1657, mais ruinée complètement depuis.

Pendant une vague tradition prétend que le château d'Acigné se trouvait au bourg même de ce nom, là où quelques maisons insignifiantes portent toujours le nom des Châteaux. Il est évident qu'il ne peut s'agir ici de la demeure féodale des premiers sires d'Acigné, mais il peut se faire qu'à une époque plus rapprochée de nous, les marquis d'Acigné — qui habitaient alors leur château de Fontenay en Chartres — aient eu une sorte de pied-à-terre dans le bourg d'Acigné. Ce qui semblerait le prouver, c'est qu'en 1619 Charles de Cossé est représenté dans un acte de vente comme « étant à son château d'Acigné ». Or à cette époque la vieille forteresse était depuis longtemps détruite. En tout cas, quelque nom qu'elle portât, aucune maison du bourg d'Acigné n'a pu mériter d'être regardée comme le vrai château du lieu.

Le marquis d'Acigné était seigneur supérieur et fondateur de l'église d'Acigné ; aussi y avait-il ses armoiries peintes sur une litre et dans les verrières du chancel ; l'acte de prise de possession de 1657 rappelle que cette litre entourait « tout le dedans de ladite église, sauf en une chapelle prohibitive dépendant de la seigneurie de Forges, laquelle chapelle est au chancel du côté de l'évangile. » Quant aux armoiries elles étaient *d'hermines à une fasce de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or*, qui est d'Acigné, et accompagnées d'autres blasons des alliances de cette noble famille.

Dans le chœur, René Lambert prit possession en 1657 « de deux bancs et accoudoirs au devant du balustre du grand autel, l'un du côté de l'évangile et l'autre du côté de l'épître » dépendant du marquisat d'Acigné. Et comme il était aussi seigneur de Forges

et de la Havardière, il prit également possession de la chapelle Sainte-Anne, proche le chanceau et des bancs de la Havardière, dans la nef. On y voyait alors les armoiries des anciens sires de Forges seigneurs dudit lieu : *d'azur à une fasce d'hermines accompagnée de trois quintefeuilles d'argent*, et celles des Havard, seigneurs de la Havardière : *d'argent à deux havets (hameçons) de gueules en sautoir*.

Le blason d'Acigné se retrouvait également dans les deux chapelles Saint-Julien et Saint-Antoine, se joignant et dépendant du vieil hôpital fondé par les sires d'Acigné près des ponts d'Acigné. Ces derniers seigneurs s'étaient réservé la présentation du chapelain de cet hôpital, aussi bien que celle du chapelain de la Motte.

Enfin l'on voyait, au bourg d'Acigné, les halles, les prisons, l'auditoire, les fours et pressoirs banaux dépendant de la seigneurie d'Acigné, qui jouissait des droits de haute-justice, de foires et marchés, etc.

Telle était la châtellenie d'Acigné, plus distinguée par le renom de ses anciens seigneurs que par son importance féodale et son étendue territoriale. Quant aux seigneuries de la Grézillonaye, la Lande et les Huguetières, qu'on y avait jointes en 1609 pour former de tout un marquisat, elles lui demeurèrent si peu d'années unies qu'il est inutile d'en parler ici.

APIGNÉ (VICOMTÉ)

Comme celui d'Acigné, le château d'Apigné¹ s'élevait, au moyen âge, sur le bord de la Vilaine, dans une riante vallée occupée en partie par de verdoyantes prairies qu'ombragent de grands peupliers. Le donjon carré — forme rappelant le XII^e siècle, — se dressait dans une petite île baignée par le fleuve et reliée au continent par un pont-levis que défendait une tour ; on n'en retrouve plus que les substructions, mais à côté apparaissent toujours, sur le rivage, une belle motte féodale cernée de douves et, l'avoisinant, la vieille

¹ Commune du Rheu, canton de Mordelles, arrondissement de Rennes.

chapelle priorale et seigneuriale fondée par les sires d'Apigné à la porte de leur château.

C'était une des plus anciennes maisons du pays de Rennes, que celle d'Apigné :

Son premier auteur connu est Odon d'Apigné, qui vers 1050 donna à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes le tiers de sa dime de Cermont en Mordelles, pour le repos de l'âme de sa femme Yvorie, que les religieuses de ce monastère avaient inhumée dans leur cimetière. Partant pour Jérusalem en 1096, le croisé Hugues d'Apigné fit alors don à la même abbaye de sa dime des Bourgrières, en Toussaints de Rennes, afin de s'assurer un anniversaire de prières après sa mort¹.

Au XII^e siècle les sires d'Apigné continuent de se distinguer : Olivier d'Apigné fait partie de la cour du duc Conan le Gros et son nom figure au bas de toutes les chartes de ce prince de 1130 à 1148 ; son frère Alain d'Apigné devient chanoine et trésorier de la cathédrale de Rennes². — Robert 1^{er} d'Apigné s'attache au service de la duchesse Constance de Bretagne et est député vers l'archevêque de Tours au sujet du procès de l'église de Dol³. En 1208 il donne aux moines de Saint-Melaine de Rennes sa dime de la Boisardière, au Rheu, du consentement d'Aurelle, sa femme, et d'Olivier et Alain, ses fils. L'abbé de Saint-Melaine s'engage en revanche à faire célébrer la messe tous les jours pour lui et les siens, et à augmenter d'un pain l'aumône quotidienne qu'il fait aux pauvres⁴.

Robert II d'Apigné apposa en 1285, sur une charte, son sceau portant d'argent à une channe de sable avec cette légende : SIGILLUM ROBERTI DE APIGNEIO MILES⁵. Il était mort en 1291, laissant une veuve appelée Agnès, qui fit à cette époque un accord avec le prieur de Lehon. On retrouve dans la cour d'Acigné une pierre tombale provenant de la chapelle et que l'on regarde comme ayant recouvert la sépulture de ce seigneur.

¹ *Cartul. sancti Georgii*, 136, 141.

² Plusieurs sires d'Acigné firent vers ce temps des fondations en cette cathédrale.

³ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*.

⁴ *Cartul. sancti Melanii*, 25.

⁵ D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, sceau 174.

Robert II d'Apigné fut le dernier représentant mâle de sa maison ; il avait marié sa fille avec un Botherel qui hérita de la seigneurie. Gaudin Botherel, sire d'Apigné, est cité dans le testament du duc Jean II, qui mourut en 1304, lui léguant une somme de 30 l. — Pierre Botherel I^{er}, seigneur d'Apigné, signa le traité de Guérande en 1381 et mourut avant le 8 juin 1403. — Olivier Botherel, son fils et successeur, épousa Honorée de Montboucher ; il figure à la réformation de 1427 comme possesseur du château d'Apigné et fut écuyer du duc Jean V ; sa fille Armelle d'Apigné était demoiselle de la duchesse¹.

La seigneurie d'Apigné appartenait en 1440 à Pierre Botherel II, fils du précédent ; il en rendit aveu au duc le 2 décembre 1466, épousa Clémence de Neufville, et mourut avant le 17 février 1484, époque à laquelle son fils Pierre Botherel III fournit le minu de sa terre pour en payer le rachat. Ce dernier seigneur mourut lui-même vers 1497. Pierre Botherel IV, son fils, fut seigneur d'Apigné, puis de Montigné en Vezin, par suite de son mariage avec Jeanne Ragueneil, héritière de ce domaine, et rendit aveu en 1522².

Jean Botherel, seigneur d'Apigné, décéda vers 1556, laissant de son union avec Mathurine Thierry un fils nommé Julien Botherel ; celui-ci obtint l'érection d'Apigné en vicomté et épousa successivement Catherine Harel et Jeanne de Coëtlogon³ ; chevalier de l'ordre du roi, il mourut en 1591, laissant pour fils et successeur Pierre Botherel V.

Ce dernier vicomte d'Apigné épousa Suzanne Le Provost et n'en eut qu'une fille nommée Jeanne sur les fonts baptismaux de Loyat, le 12 août 1631.

Celle-ci, devenue vicomtesse d'Apigné, épousa Jean-Baptiste Le Sénéchal, baron de Carcado, qui, blessé au siège de Stenay, mourut à 29 ans, en 1654 ; elle-même était morte en couches dès 1649, ne laissant qu'un fils, Hyacinthe Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné.

¹ *Notice mss sur les seigneurs d'Apigné*, par M^r Poirier, évêque de Roseau.

² Arch. de la Loire-Inférieure.

³ Cette dernière dame fit des fondations au couvent des Grands-Carmes de Rennes en 1618 et à celui de Bonne-Nouvelle en la même ville, en 1623.

Ce seigneur épousa en 1674 Louise de Lannion, et rendit aveu au roi en 1678, pour sa vicomté d'Apigné. Il habitait son château de Carcado en Saint-Gonery. Son fils Louis-René Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné, s'unit à Rennes, le 10 février 1710, à Marguerite du Boisgelin ; il mourut en mai 1749, au château de Malleville, et fut inhumé à Saint-Caradec¹. Il laissait pour héritier son fils Louis-Alexandre Le Sénéchal, marquis de Carcado et vicomte d'Apigné, marié dès 1733 à Marie-Anne de Montmorency. Ceux-ci vendirent vers 1764 les terre et vicomté d'Apigné à Nicolas Magon, marquis de la Gervaisais qui habitait en 1779, avec sa femme Marie-Flore de la Bourdonnaye, le château du Boschet en Bourg-des-Comptes.

Il subsiste un grand nombre d'aveux de la seigneurie d'Apigné² ; nous possédons en outre, un procès-verbal de l'enquête faite en 1578, au sujet de l'érection de cette terre en vicomté³. Grâce à ces documents, nous connaissons donc assez bien ce que fut Apigné.

L'aveu de 1683 présente en tête un bel écusson enluminé et en forme de bannière, portant : *Ecartelé aux 1^{er} et 4^e d'argent au chef de gueules*, qui est d'Avaugour ; *aux 2^e et 3^e d'argent au lion de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules, chappé en pointe d'argent à six ancolies d'azur tigées de gueules*, qui est Botherel ; *sur le tout d'azur à neuf mâcles d'argent, 3, 3, 3*, qui est Le Sénéchal.

La vicomté d'Apigné se composait des deux seigneuries d'Apigné et de Montigné, et fut érigée une première fois par Charles IX en 1574 ; mais le parlement de Bretagne refusa d'enregistrer les lettres patentes contenant cette érection, sous prétexte que les terres n'étaient pas assez considérables. Une enquête fut faite en conséquence en 1585, et l'érection de la vicomté d'Apigné fut confirmée.

Le domaine proche comprenait, en 1618, la terre et le château d'Apigné en le Rheu, la terre et le manoir de Montigné en Vezin.

Donnons quelques détails à ce sujet :

Le château d'Apigné, appelé en 1408 « l'hostel de la Motte

¹ Arch. du Morbihan.

² Arch. de la Loire-Inférieure.

³ Arch. d'Ille-et-Vilaine.

d'Apigné », est ainsi décrit dans l'*Enquête* de 1578 : « Avons passé par dessus un long pont de bouays contenant environ soixante pieds de longueur sur la rivière de Villaigne et (sommel) arrivés sur le pont-levis de la maison ancienne d'Apigné, qu'avons trouvé estre fort ancien ; et à l'entrée du portail vers la main gauche (est) une grosse tour bastie de pierre, et au dessus et de l'autre costé (sont) des bastiments logeables eslevées en forme de pavillon. les fenêtres bien grillées et le tout accommodé en fortification'. Et au dedans et tout autour de la cour dudict lieu y a plusieurs édifices et bastiments logeables, grandes salles, chambres spacieuses, cuisine, office, grange, boullangerie, escurie cernaut ladict cour avec quelques petits parapets et murailles de tous costés en assez bon accommodement, contenant le tout en fonds environ demy journal de terre et environné de tous costés en rond d'une grande largeur d'eaux de la dicté rivière de Villaigne². »

La forteresse d'Apigné était encore en bon état en 1593, puis-qu'alors Montbarot, gouverneur de Rennes, y mit une garnison pour protéger la rivière et la route de Vannes, qui passait alors non loin du château ; mais elle fut vraisemblablement démantelée à la suite des guerres de la Ligue, et en 1678 elle est ainsi décrite : « Une grosse tour ronde à costé du pont-levis et les vestiges d'une tour carrée de l'autre costé du pont, lesdites choses cernées de la rivière de Vilaine, sur laquelle y a un pont en arches de pierre pour entrer en le dict chasteau. »

L'avant-cour d'Apigné se trouvait en face du château, sur le bord du fleuve ; elle était aussi « cernée de petites murailles avec deux portails » et renfermait, outre la demeure du métayer d'Apigné, plusieurs bâtiments de service, le colombier et le prieuré. Le colombier était en 1578 « une grande fuie garnie de pigeons, estant tout bastie de pierre en rondeur, recouverte d'ardoize en faczon de lanterne d'agréable rencontre. »

Quant au prieuré, c'était un petit établissement religieux fondé par les sires d'Apigné en faveur des chanoines réguliers de l'abbaye

¹ C'est la tour carrée ou donjon du château.

² Arch. d'Ille-et-Vilaine.

Saint-Pierre de Rillé, près de Fougères. Il devait à l'origine renfermer deux moines, dont le prieur, présenté par le seigneur d'Apigné, célébrait les messes fondées dans la chapelle du château. Plus tard le logis prioral disparut, et un simple chapelain, nommé toutefois prieur, desservit le sanctuaire.

En 1578 « Saint-Roch et Saint-Mathurin d'Apigné » était « une grande chapelle avec son campanil en lequel est la cloche pour appeler les circonvoisins à la messe qui s'y célèbre tous les jours... Au milieu du pignon, vers soleil levant, au-dessus du grant autel, (est) une grande vitre avec un fort beau vitrail en pierre de taille, en laquelle vitre (sont) trois grands escussons d'armoiries, dont l'un a esté dit estre de la maison d'Apigné qui est *d'argent semé d'ancolies d'azur sans nombre*, estant au costé de l'évangile ; le second, qui est au milieu, est *d'argent my party des mesmes armes d'ancolies d'azur, et d'argent à une fasce d'azur à dix besans d'or*, qui a esté dict estre une alliance à la maison de Launay-Roumoulin¹; et le tiers vers l'épistre estre *d'argent à un lyon de sinople rampant, couronné d'or, à ongles de gueules*, qui a esté dict estre semblablement les armes du nom et maison des Botraulx (c'est-à-dire des Botherel), laquelle chapelle est encernée tout autour de cimetièrre fermé de murailles, et un grand if fort ancien (est) devant la grande porte. »

Quoique sécularisée depuis la Révolution, cette chapelle d'Apigné existe encore avec sa belle fenêtre de style flamboyant, mais son vitrail a disparu. On y honorait jadis une très curieuse statue de Notre-Dame de Paimpont, transférée maintenant dans l'église paroissiale du Rheu.

A côté de cette chapelle s'élève toujours « une motte ronde faite de terre, qui est une marque que les seigneurs d'Apigné ont autrefois esté à la guerre pour la foy en la Terre-Sainte; ladite motte sur le bord de la rivière, contenant, avec ses fossés et petit bois qui est au pied, plus d'un demy journal². »

¹ Vers la fin du XV^e siècle, un Pierre Botherel, seigneur d'Apigné, avait épousé Mathurine de Romelin ou Roumoulin.

² *Aveu de 1678.*

Enfin près de cette motte était le pressoir à vin, car il y avait dès 1484 une vigne à Apigné, contenant deux journaux de terre.

Le domaine proche comprenait aussi deux moulins sur la Vilaine, une île plantée de bois et d'oseraie, un grand bois futaie et de vastes prairies sur les bords du fleuve, les métairies d'Apigné et de la Haye d'Apigné en le Rheu, enfin la tour d'Apigné à Rennes.

Un mot sur cette dernière propriété :

En 1473, François II, duc de Bretagne, donna à Jean de Bouays, seigneur de Couesbouc et du Puits-Mauger¹, « pour récompense des services qu'il lui avait rendus », une des tours de l'enceinte murale de la ville de Rennes, appelée la tour de Vilaine parce qu'elle était baignée par les eaux de cette rivière et située près de la Poissonnerie.

En 1509, Rolland du Bouays rendit aveu pour sa tour et une maison y joignant, déclarant devoir au duc de Bretagne, à cause d'elles, « un gant de cerf à porter oiseaux, foy, hommage et rachat. » En 1574, François du Bouays vendit cette tour à Julien Bothorel, seigneur d'Apigné, qui dès lors fournit chaque année « le « gant de cerf » dû au prince². Cette tour, appelée successivement tour du Couesbouc et tour d'Apigné, a disparu de nos jours, quand ont été construits les quais de Rennes.

A la terre d'Apigné fut unie, avons-nous dit, celle de Montigné en Vezin³.

Montigné se composait du manoir et de la métairie de Montigné, des métairies de Pontchâteau, de la Rozaye et de la Rivière de Vezin, et du moulin d'Olivet sur la rivière de Flume. Disons maintenant quelles étaient les possessions féodales du vicomte d'Apigné :

La seigneurie d'Apigné se composait de sept bailliages appelés : le grand bailliage d'Apigné, et ceux de la Motte du Rheu et de

¹ Le Puits-Mauger est un ancien manoir situé en Toussaints de Rennes.

² *Arch. d'Ille-et-Vilaine.*

³ Le manoir et seigneurie de Montigné, propriété dès 1373 de Pierre Raguonel, passèrent par alliance, vers 1504, à Pierre Bothorel, sire d'Apigné ; un successeur de ce dernier, autre Pierre Bothorel aussi seigneur d'Apigné, les vendit en 1646 à Jean La Perche.

Bœuffru en le Rheu, les bailliages de Moigné et de la Chaîne en Moigné, et ceux de la Bretonnière et Servigné en Saint-Etienne de Rennes. La seigneurie de Montigné ne comprenait que trois fiefs : les bailliages de Montigné au Rheu, de la Mettrie et de la Malochaye en Vezin¹. Dans tous ces fiefs il était dû au sire d'Apigné bon nombre de rentes, tant en grains qu'en argent ; mais nous signalerons de préférence les devoirs qui présentent quelque originalité.

Dans le grand bailliage d'Apigné étaient dûs, par le seigneur de Lillion, « une carpe et une paire de gants blancs nervés de noir » à l'usage du sire d'Apigné, à cause du droit de pêche qu'avait en la Vilaine le possesseur de Lillion, par concession de celui d'Apigné². Dans le même fief, d'autres vassaux devaient au seigneur d'Apigné : « un touret, des longes de peau de chien et des sonnettes à épervier, tous les ans, plus, à la naissance du fils aîné du seigneur d'Apigné, un espervier armé, volant et prenant oiseau. »

Les vassaux du fief de Bœuffru devaient « une paire de gants bleus à l'usage du seigneur » ; ceux de Moigné « un gant et un esteuf. » Les hommes du bailliage de Servigné étaient tenus d'apporter à Apigné, le premier septembre de chaque année, « une perdrix rouge en vie, un gant propre à porter oiseau, deux sonnettes de milan et une gaule de chasse³. »

Le possesseur du manoir de Servigné devait en plus « une paire de gants à l'usage du seigneur. »

La seigneurie d'Apigné, aussi bien que celle de Montigné, jouissaient chacune d'une haute juridiction ; les fourches patibulaires « à trois pots » d'Apigné se dressaient non loin du château, sur le bord du grand chemin de Bréal à Rennes, dans une pièce de terre appelée le Champ-Rouge ; les ceps et colliers de la même justice étaient « plantés » au village de la Heuzardière, et

¹ *Aveu de 1618.*

² Le seigneur d'Apigné prétendait avoir le droit de pêcher en la Vilaine depuis le Moulin-au-Comte jusqu'au gué de Lillion. En 1474, un nommé Jean Le Doux fut autorisé par lui à pêcher en cette rivière moyennant la redevance annuelle de « deux campanes de milan propres pour espervier, payables le jour Saint-Jean-Baptiste au chateau d'Apigné. »

³ *Aveu de 1678.*

en 1578 on signalait plusieurs voleurs qui y avaient été attachés et fouettés, par sentence du sénéchal d'Apigné.

Quant au gibet de la haute justice de Montigné, c'était « une justice verte », c'est-à-dire un arbre où l'on pendait les condamnés, s'élevant en Vezin, au placis de la Motte-Gaudin, sur la grande route de Montfort à Rennes¹.

Le seigneur d'Apigné avait en cette qualité, dans l'église paroissiale du Rheu, « des prééminences, un banc à queue, et un enfeu devant l'autel Notre-Dame », l'un et l'autre ornés de ses armoiries « *des ancolies sans nombre* » ; de plus, comme seigneur de Montigné, il avait en l'église paroissiale de Vezin d'autres « banc et enfeu » et ses armoiries peintes dans la grande vitre du chancel. Enfin, il avait encore un droit d'enfeu et de prééminence dans l'église de Moigné, et le seigneur de Coutances en cette paroisse, relevait de lui.

Terminons cette énumération des droits féodaux d'Apigné par celui-ci, mentionné dès 1408 et 1578 : « Sur la chaussée des moulins d'Apigné est deub audict seigneur d'Apigné coutume sur tous les chevaux chargés de marchandises qui y passent, scavoir quatre deniers par charrette portant vin d'Anjou et un denier par chacune charge de cheval, et un pot par chacune charge de pots. » N'oublions pas qu'autour de Rennes on fabriquait déjà beaucoup de poteries.

Telle était la vicomté d'Apigné estimée valoir, en 1578, environ cinq mille livres de revenu, somme assez considérable à cette époque.

ARTOIS (VICOMTÉ)

Des deux seigneuries précédentes, les châteaux sont complètement ruinés, et l'on n'en retrouve plus que l'assiette formant îlot dans la Vilaine. Il n'en est pas de même du château d'Artois², qui

¹ *Aveux de 1618.*

² Commune et canton de Mordelles, arrondissement de Rennes.

occupe une position de même genre dans les eaux du Meu. Il est vrai que c'est une construction du XVII^e siècle, nullement fortifiée, comme étaient Acigné et Apigné, mais élevée sur l'emplacement d'un ancien manoir appelé la Rivière. Avec ses grands pavillons et ses deux étages, Artois, encore habité par sa propriétaire¹, se présente fort bien sur le bord du Meu, entouré de larges douves que remplit cette rivière, de vieilles rabines lui servant de ceintures et de vastes prairies s'étendant à ses pieds.

Artois, à une époque reculée, a donné son nom à une noble famille mentionnée par M. de Courcy et portant : *de sable au greslier enguiché d'argent* ; d'après le même auteur, cette maison d'Artois se fonda dans les Le Vayer. Mais à partir du XV^e siècle le manoir d'Artois devient une maison de ferme, et ses seigneurs, Guillaume Le Vayer en 1427 et Jean Le Vayer en 1474, habitent leur « hostel de la Ripvière » sur le bord du Meu, relevant de la seigneurie de Beaumont. Vers la fin de ce même siècle, Robert Le Vayer vend cette maison noble de la Rivière, ainsi que la seigneurie d'Artois, à Rolland Gougeon².

Ce dernier, seigneur d'Artois dès 1492³, épousa Olive Bourgneuf de Cucé, qui était veuve en 1513. Jean Gougeon, leur fils, prit les titres de seigneur d'Artois et de la Rivière, et fut maître des requêtes et conseiller ordinaire du roi en sa chancellerie de Bretagne. Il épousa Julienne de Belozac et testa le 17 mai 1531, peu avant sa mort. Il fut inhumé en l'église conventuelle de Bonne-Nouvelle à Rennes, où il avait fait une fondation et obtenu, en 1522, un enfeu⁴ et un banc prohibitifs⁵. Son fils Gilles Gougeon, seigneur d'Artois et de la Rivière, s'unit à Renée du Chasteigner, et rendit

¹ M^{me} de Rochemure, née de Gasté.

² La famille Gougeon d'Artois, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Gouyon, quoiqu'on lui ait souvent donné ce dernier nom, portait : *d'argent au sautoir d'azur accompagné en flancs de deux étoiles et en pointe d'un croissant de même* (*Nobilliaire de Bretagne*, par P. de Courcy).

³ *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, E, 297.

⁴ D'après une *généalogie de la famille de Gougeon*, cet enfeu consistait en une tombe arquée avec effigie et blason ; les armoiries, répétées en une verrière voisine, étaient celles des sires d'Artois : *un greslier ó son pendant*.

⁵ *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 22 H, 1.

aveu au roi le 5 mai 1556, pour ses « manoir de la Ripvière et mes-
tairie d'Artois ». Il mourut avant 1579, ayant eu deux garçons :
1° Jacques Gougeon, seigneur d'Artois, mari de Claude Bonnier
de la Coquerie, dont naquit un fils unique, Isaac Gougeon, qui était
encore mineur en 1590, après la mort de son père, mais qui décéda
jeune ; 2° Georges Gougeon, puîné, mari de Catherine de Poix,
devenu à la mort de son frère seigneur d'Artois.

De cette dernière union sortit Renée Gougeon, qui épousa avant
1573 André de la Porte, seigneur dudit lieu, conseiller au parle-
ment de Bretagne, et lui procura plus tard la seigneurie d'Artois.

Du mariage d'André de la Porte sortit Jean de la Porte, seigneur
d'Artois, président des Enquêtes au parlement de Bretagne en
1637 ; il épousa d'abord Emmanuelle Le Meneust de Bréquigny,
puis en 1638 Jeanne Le Mordant, dame de Châteauderec en Ques-
tembert. Du premier lit sortit René de la Porte, conseiller au par-
lement de Bretagne et seigneur d'Artois, marié à Anne-Marie du
Han, dame de Crozon ; ce fut lui qui obtint en 1679 l'érection en
vicomté de sa seigneurie d'Artois, mais il mourut à Rennes le 6
mars 1682, ne laissant qu'une fille Marie-Anne de la Porte.

Celle-ci, vicomtesse d'Artois et dame de Crozon en Basse-Bre-
tagne, était née le 21 août 1661 ; elle épousa à Brest, le 7 septembre
1684, François-Louis de Rousselet, marquis de Châteaurenault,
chef d'escadre des armées navales, devenu depuis chevalier de l'or-
dre du Roi, lieutenant général en Bretagne, vice-amiral et maré-
chal de France, qu'elle laissa veuf en octobre 1696 et qui mourut
à Paris le 15 novembre 1716¹.

Le maréchal de Châteaurenault avait eu de Marie de la Porte
trois fils dont les deux premiers moururent avant lui. Le troisième
Louis-Emmanuel de Rousselet, marquis de Châteaurenault, comte
de Crozon, vicomte d'Artois et baron de Poulmic, capitaine de
vaisseau du roi et son lieutenant général en Haute et Basse-Bre-
tagne, épousa Anne-Julie de Montmorency et mourut avant elle le
1^{er} mai 1739.

Il n'avait eu que deux filles, dont l'aînée, Marie-Sophie de

¹ F. Saulnier, *La maison de Poix et la seigneurie de Fouesnel*.

Rousselet, vicomtesse d'Artois, épousa en 1746 Charles-Henry, comte d'Estaing, colonel au régiment de Rouergue en 1752, chevalier des Ordres du Roi et lieutenant général de ses armées navales en 1767, vice-amiral en 1777 et amiral en 1792. Ce dernier seigneur d'Artois¹ se rendit célèbre par ses exploits contre les Anglais, mais adopta en partie les principes de la Révolution, ce qui ne l'empêcha pas d'être décapité en 1794.

Le plus ancien aveu détaillé de la seigneurie d'Artois venu à notre connaissance est du 5 mai 1556. La terre se composait alors des « manoir, motte ancienne, douves et pont-levis, colombier, rabines, bois et pourpris de la Ripvière », — de moulins sur le Meu — des métairies d'Artois, de la Ruennelaye, de la Busnelaye et de Mordelles — et d'un hôtel à Rennes, situé au Champ-Jacquet². Quant à la seigneurie, elle ne comprenait que cinq fiefs : le grand bailliage du Bourg, la Grasneraye, la Foucaudraye, la Paumeraye et la Ruennelaye³.

Mais un siècle plus tard René de la Porte augmenta singulièrement, par diverses acquisitions, l'importance de la seigneurie d'Artois. A sa prière, Louis XIV, par lettres patentes en date de septembre 1679, unit aux fiefs de la Rivière et d'Artois une portion très notable de la grande seigneurie de Beaumont en Mordelles, avec haute juridiction s'étendant en Mordelles, Bréal et le Rheu, et cinq autres fiefs faisant à l'origine partie de la seigneurie de la Motte-au-Vicomte en le Rheu. Le roi unissant le tout l'érigea en vicomté, mais les lettres d'érection ne furent enregistrées au Parlement qu'en 1708⁴.

La déclaration de la vicomté d'Artois en 1741 achève de nous la faire connaître. D'abord il n'y est plus fait mention du manoir de la Rivière, mais seulement de celui d'Artois qui devait être le

¹ En réalité le comte d'Estaing n'était pas seigneur d'Artois, car sa femme, la vicomtesse d'Artois, était dès 1767 séparée de biens d'avec lui.

² L'avouant Gilles Gougeon déclarait en outre tenir du Roi, mais du chef de sa mère Julienne de Belozac, les terres de la Chesnaye, de la Vallée et d'Estignac.

³ *Arch. de la Loire-Inférieure.*

⁴ *Arch. du Parlement de Bretagne.* — Le roi renouvela même ces lettres en 1711.

château actuel, construit sur l'emplacement du vieil édifice de la Rivière, mais appelé Artois comme chef-lieu de la vicomté de ce nom.

Ce qui prouve bien l'identité de ces manoirs de la Rivière et d'Artois, c'est la description qui en est faite en 1741, à peu près semblable à celle de 1556 : « Le manoir d'Artois, dont la cour est cernée de douves et des eaux du Meu, avec pont-levis, fuie et chapelle'. » Viennent ensuite la retenue, le mail, les bois et rabines, — les métairies d'Artois, de la Ruennelaye, de la Busnelaye, et de Villechevron, — les deux moulins à eau de Mordelles et le moulin à eau de Cramou, sur le Meu.

Quant aux bailliages composant la vicomté, ils sont au nombre de dix-huit et s'étendent dans les neuf paroisses de Mordelles, Cintré, le Rheu, Bréal, Chavagne, Pacé, Vezin, Saint-Etienne et Saint-Martin de Rennes. Au grand fief du bourg de Mordelles, sont dus au seigneur d'Artois, « la nuit de Noël, une paire de gants blancs, bons et valables à son usage, et à la fête de saint René une bécasse ». De plus les vassaux du fief de Vezin lui doivent, la nuit de Noël, à l'issue de la messe de minuit, « deux sonnettes d'argent à tiercelet ou autre oiseau de proie² ».

Enfin, à la même époque, la terre seigneuriale d'Artois était estimée valoir environ six mille livres de rente et sa juridiction haute, moyenne et basse, était exercée au château même³.

Le vicomte d'Artois était aussi seigneur prééminencier en l'église paroissiale de Mordelles, où il avait un enfeu et un banc prohibitifs, ainsi que ses armoiries dans les verrières.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chanoine honoraire.

¹ La chapelle d'Artois était, en 1763, dédiée à sainte Christine et fondée de plusieurs messes.

² *Arch. de la Loire-Inférieure.*

³ *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, c. 2157.

INTERROGATOIRE DU SIEUR DE MONTLOUIS

INTERROGATOIRE fait par nous, Louis Maboul, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire de la Chambre Royale, séante à Nantes, et à ce député, assisté de M. Charles Rabouan, principal commis à l'exercice du procureur général du Roy, demandeur et accusateur, à la personne du sieur de Montlouis, prisonnier ès prisons du château de Nantes, en exécution de l'arrêt de décret de prise de corps contre luy décerné le 17 novembre dernier, deffendeur et accusé, auquel interrogatoire a été procédé ainsi qu'il ensuit.

Du 15 janvier 1720, sur les trois heures de relevée, dans l'une des chambres de l'appartement de Monsieur de Mianne, dans l'enclos du château de Nantes.

Avons fait venir de sa prison ledit accusé auquel nous avons fait donner lecture des lettres patentes de Sa Majesté en forme de commission portant établissement de ladite Chambre, et arrêt d'enregistrement d'icelles des 3 et 30 octobre dernier, et du dernier arrêt de décret de prise de corps, le tout à luy signifié par exploit de Germain de ce jourd'hui, et déclaré qu'il sera jugé conformément aux dernières lettres et arrêt d'enregistrement, après avoir fait prêter audit accusé le serment de nous répondre la vérité :

1. *Demande.* — De son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

Réponse. — A dit s'appeler Thomas-Siméon Montlouis, écuyer, âgé de 38 ans, demeurant au Plascaër, paroisse de Priziac, évêché de Vannes.

2. *D.* — S'il a été dans le service ?

R. — A dit qu'il a servi une campagne dans le régiment des dragons de Cambout, à l'âge de dix-huit ans.

3. *D.* — D'où vient qu'avec des qualités si propres pour le service que les siennes, il l'a quitté si tôt pour se réduire dans une province à une vie peu digne de luy ?

R. — A dit que M. du Cambout, son colonel, dans la compagnie duquel il étoit et qui étoit son protecteur, ayant été tué à Carpy, cela le dégoûta du service, n'ayant nulle habitude avec le colonel qui luy succéda et qui avoit amené du régiment qu'il commandoit auparavant plusieurs officiers de réformes, ce qui ôtoit au répondant et aux autres gentilshommes de Bretagne l'espérance de leur avancement.

4. *D.* — Ce qu'il a fait, après avoir quitté le service, dans l'oisiveté de la province ?

R. — A dit qu'il s'est occupé à la chasse, s'est marié, et a gouverné ses affaires domestiques.

5. *D.* — S'il s'est trouvé quelquefois à l'assemblée des États ?

R. — A dit que non.

6. *D.* — S'il connoit le sieur de Pontcalec depuis plusieurs années ?

R. — A dit qu'il l'a connu pour la première fois il y a environ dix-sept ans.

7. *D.* — Qui est-ce qui a formé entre luy une amitié aussy intime qu'elle l'a été ?

R. — A dit qu'il n'y a jamais eu d'amitié fort intime entre eux.

8. *D.* — A luy remontré que le dévouement qu'il a marqué au sieur de Pontcalec de la part d'un gentilhomme ne peut avoir d'autre principe que celui de l'amitié ou de l'intérêt. Interpellé de nous dire quel intérêt l'a attaché à luy ?

R. — A dit que ce n'est point par intérêt qu'il s'est attaché à luy, et qu'il s'est laissé entraîner par ses beaux discours.

9. *D.* — Ce qui a formé entre eux les premières liaisons qui ont eu des suites qui paroissent si criminelles ?

R. — A dit qu'il y avoit près d'un an qu'il n'avoit vu le sieur de Pontcalec, lorsqu'il vint chez luy luy dire qu'il s'étoit tenu une assemblée des gentilshommes à Lanvaux, où il avoit assisté et où s'étoit formé le projet d'association des gentilshommes de Bretagne pour rétablir les privilèges de la province et la délivrer de la tyrannie des gens d'affaires, dans laquelle assemblée on avoit nommé trois commissaires pour chacun évêché, dont il étoit l'un pour celui de Quimper, pour être directeurs de ce parti, et proposa à luy répondant de signer cette association, ce qu'il ne fit pas sur le champ, mais quelques jours après, qu'il alla à Pontcalec où il signa sur une feuille volante. Et depuis a dit : sur un quart de feuille qui luy parut signé du sieur de Coëdic qui est un gentilhomme de son voisinage.

10. *D.* — De nous dire précisément le terme qu'il donna sa signature ?

R. A dit qu'il croit que c'est vers la fin du mois de may dernier.

11. *R.* — Ce que contenoit cet acte d'association, n'étant pas vraisemblable qu'il ait signé quelque chose sans sçavoir ce qu'il signait ?

R. — A dit n'avoir jamais vu le traité d'association, mais seulement ce billet qui étoit déjà signé par le sieur de Coëdic.

12. *D.* — S'il y avoit rien d'écrit au dessus de la signature du sieur de Coëdic ?

R. — A dit qu'il y avoit un corps d'écriture qui contenoit en substance, autant qu'il peut s'en souvenir, ces mots :

« Nous soussignans sommes convenus de nous unir pour maintenir les droits et les privilèges de la province de Bretagne et la délivrer du joug et de la tyrannie des gens d'affaires, sans déroger néanmoins en aucune manière à l'obéissance due à notre légitime souverain et au respect dû à ceux qui gouvernent sous son autorité. »

13. *D.* — Si, avant de s'engager dans cette union, il n'avoit pas pris la précaution de voir le traité même de l'union, pour examiner toute l'étendue de son engagement et quelles en devoient être les opérations ?

R. — A dit qu'il n'a point vu ce traité d'union, mais lors de la nomination des commissaires pour chacun évêché, il fut résolu d'envoyer seulement des billets par toute la province, et lorsqu'ils seroient signés de les joindre audit traité d'union ou acte d'association, ce qui a été fait, ce qu'il sçait, non par luy même, mais sur le récit du sieur de Pontcalec.

14 D. — S'il sçait tous les noms des trois commissaires pour chaque évêché ?

R. — A dit que le sieur de Pontcalec luy dit que les sieurs de Villeneuve-Kersulien et de Saint-Germain ou le marquis de la Roche, (croit plus qu'autrement que c'est le marquis de la Roche) avoient été nommés avec luy pour commissaires de l'évêché de Quimper. Ne se souvient pas précisément des autres, sinon qu'il croit que le sieur de Glesker étoit l'un de ceux de l'évêché de Tréguier, et le sieur de Boisoran, ne peut dire précisément pour quel évêché. A bien ouy nommer les autres, mais comme il n'a eu aucune relation avec eux, ne peut précisément s'en souvenir.

15. D. — S'il se trouva à l'assemblée de Lanvaux ?

R. — A dit que non.

16. D. — S'il se trouva à celle de Pontivy, qui se tint immédiatement après ?

R. A dit que non, et qu'il n'en a pas même entendu parler.

17. D. — A luy remontré qu'il y a apparence qu'il se trouva à cette assemblée, parce qu'elle se tint quelques jours après qu'il eut signé le billet d'union et que le sieur de Pontcalec y mena le répondant son voisin, destiné à ce qu'il y avoit de plus hardy dans les opérations de l'union ?

R. — A dit qu'il est son voisin, à la vérité, sa terre n'étant éloignée que d'une lieue et demie de Pontcalec, mais qu'il ne le mena point à cette assemblée, ny n'en a entendu parler.

18. D. — S'il ne s'est pas trouvé à quelque autre assemblée de gentilshommes ?

R. — A dit qu'il s'est trouvé à deux : l'une au bois de Kerlin vers le mois d'août dernier, et l'autre en la forêt de la Noée, le 6 novembre dernier.

19. D. — Si l'une et l'autre de ces assemblées étaient nombreuses, et ce qui s'y traita ?

R. — A dit que la première étoit composée d'environ dix à douze gentilshommes, et la seconde d'un pareil nombre. Dans la première, le sieur de Pontcalec dit qu'il venoit prendre les noms des gentilshommes propres pour commander, pour en former des officiers ; et dans la seconde on agita une proposition faite par le sieur de Bonamour de former une troupe de 500 hommes, ou armée de fraudeurs, qui répandroient du tabac dans les provinces et qui, en suite du débit de tabac, iroient vers Guérande charger du sel pour le voiturier et débiter en Anjou, et commencer par là les premiers mouvements qu'ils vouloient exciter dans la province ; ajoute que cette même assemblée avoit aussy pour objet l'exécution d'un autre projet qui avoit été formé dans une assemblée précédente qui s'étoit tenue à Pontcalec.

20. D. — Interpellé de nous dire précisément quel étoit ce projet, si luy répondant étoit présent à l'assemblée de Pontcalec, et si luy ou quelques autres gentilshommes ne fut pas nommé pour commander ces 500 fraudeurs ?

R. — A dit qu'il se trouva à l'assemblée au Pontcalec tenue six à sept jours avant celle de la Noée, et à Pontcalec il fut résolu d'assembler à la Noée tout le plus grand nombre de gentilshommes qu'il se pourroit en armes, et de là aller en corps et armés à Rennes se présenter à M. le Maréchal de Montesquiou et luy déclarer que la noblesse de Bretagne venoit lui offrir ses services au Roy, mais aussi qu'elle réclamoit les privilèges de la province, anéantis par la tyrannie des gens d'affaires, qu'elle s'étoit assemblée pour en demander le rétablissement, et sy elle étoit rebutée par M. le maréchal, d'en demander acte au Parlement, que M. de Lambilly, l'un des conseillers dudit Parlement, assuroit devoir appuyer la chose, et que si le Parlement le refusoit, de se retirer au prochain greffe où ils feroient enregistrer cet acte ; que luy répondant ne fut nommé pour aucun commandement.

21. D. — Interpellé de nous dire ce qui a empêché l'exécution de l'un et l'autre de ces projets ?

R. — A dit qu'il ne se trouva que M. de Lambilly et le sieur de Bonamour pour le parti de la fraude, dont les autres gentilshommes ne furent pas d'avis. A l'égard de l'autre, il se trouva sy peu de gentilshommes que ce projet-là tomba.

22. D. — De nous dire qui étoient les gentilshommes qui se trouvèrent avec luy aux trois assemblées dont il nous a parlé cy-dessus ?

R. — A dit qu'à celle de Kerlin, les sieurs de Pontcalec, du Coedic, du Couedo, le chevalier de Coarorgan, le chevalier de Kerali, le sieur de Talhouet Le Moine, le sieur de Fontainepair, Kerberec, Keranguen, Hiré, Kerouet ; qu'à celle de Pontcalec étoient les sieurs de Pontcalec, Lambilly, du Polduc comte, Bonamour, l'abbé du Glesker, le chevalier de Coarorgan, les deux Fontainepair, Keranguen, Hiré, Kerberec, Kerouet, Chemindy sénéchal du Faouet. Ne se souvient pas s'il y en avoit d'autres. Et à celle du bois de la Noée étoient le sieur de Tournemine, le sieur de Lescouet, Lambilly, Bonamour, les deux Polduc comte et chevalier, frères, le chevalier du Crosco, le chevalier de l'Isle Le Rouge, le chevalier Coarorgan, l'aîné des Fontainepair, et un gentilhomme envoyé par la noblesse de Guérande dont il ne se souvient pas du nom, un autre gentilhomme voisin du chevalier du Crosco dont il ne souvient pas du nom, et un valet de la part du sieur du Bot, d'auprès du Fou, sur le chemin de Quimper à Landerneau.

Et attendu qu'il est sept heures, sommes retirés et remis la continuation dudit interrogatoire à demain 9 heures du matin. Lecture faite à l'accusé du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous et notre dit greffier.

Du 16 janvier 1720, sur les trois heures de relevée, en la même chambre où nous avons tenu notre précédente séance, nous commissaire susdit avons continué ledit interrogatoire ainsi qu'il suit.

Avons fait venir de sa prison ledit sieur de Montlouis, accusé, lequel, après serment par lui fait de nous répondre vérité,

23. D. — De son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

R. — A dit s'appeler Thomas-Siméon Montlouis, écuyer, âgé de 38 ans, demeurant au Plascaër, paroisse de Priziac, évêché de Vannes.

24. D. — Quel employ luy étoit destiné dans les troupes réglées du parti formé par les chefs de la caballe ?

R. — A dit qu'il devoit être l'un des capitaines, et le sieur de Coëdic lieutenant-colonel ; que le sieur de Talhouet, le chevalier de Fontainepair et le chevalier de Kerali devoient aussy être capitaines. Ne sçait précisément qui devoient être les colonels.

25. *D.* — Si c'étoit au nom du roy d'Espagne et sous son autorité que la levée des troupes se devoit faire, et si les officiers devoient avoir des provisions expédiées au nom de Sa Majesté Catholique.

R. — A dit qu'ouy et que le sieur de Pontcalec le fit entendre ainsy à toute l'assemblée, à Kerlin, et qu'il devoit y avoir un général espagnol qui commanderoit en chef. A ouy dire depuis le répondant que ce devoit être le duc d'Ormont ; ajoute que dans la même assemblée il fut proposé de former une compagnie de fraudeurs et de faire pour cela un fonds de 15,000 l., et que le sieur de Pontcalec proposa au sieur de Coëdic de commander ce parti et que c'étoit la noblesse de Guérande qui devoit fournir ce fonds, mais cela n'a eu aucune exécution.

26. *D.* — Quand et à quelle occasion le sieur de Pontcalec a commencé à mettre le répondant en action ?

R. — A dit que c'est environ la mi-juin dernière que le sieur de Pontcalec luy écrivit qu'il avoit appris, comme par un miracle, que M. le Maréchal envoyoit un détachement pour enlever la plus part des gentilshommes, sous prétexte de fraude, pour les envoyer à Mississipi, qu'il ne doutoit nullement que ce ne fût à luy qu'on en vouloit, qu'il alloit se mettre sur ses gardes, et qu'il luy conseilloit d'en faire autant pour se mettre à couvert d'une telle entreprise.

27. *D.* — Ce qu'il fit en exécution de la lettre dudit sieur de Pontcalec et s'il ne commença pas par faire un amas d'armes, de bayonnettes et de fourches de fer ?

R. — A dit que ce ne fut pas si tôt qu'il fit amas d'armes.

28. *D.* — Ce qu'il fit pour calmer les frayeurs du sieur de Pontcalec ?

R. A dit que le lendemain de la réception de cette lettre il alla à la messe de sa paroisse et à la sortie parla à cinq ou six paysans pour s'assurer d'eux en cas de besoin, leur disant que l'on vouloit enlever tous les gentilshommes et ôter par là au peuple de la province

leurs soutiens et leurs protecteurs, pour les accabler d'impôts et surtout de la gabelle. Ces paysans lui répondirent que pour luy ils feroient toutes choses, mais que si c'étoit pour le sieur de Pontcalec ils ne branleroient seulement pas et qu'ils voudroient le voir pendre, que c'étoit un tiran ; sur quoy luy répondant leur dit que c'étoit pour sa propre surété qu'il demandoit leur secours, et que le signal de ce secours seroit le son de la cloche de la paroisse.

29. *D.* — A luy remontré que par là il vouloit soulever toute la paroisse, puisque le son de la cloche étoit le tocsin pour cela ?

R. — A dit qu'il ne parla pas à tous les paysans assemblés, qu'il ne parla qu'à sept ou huit, et point au général de la paroisse, qui est très nombreuse.

30. *D.* — Si cela eut quelque suite, ou si ce ne fut qu'une terreur panique du sieur de Pontcalec ?

R. — A dit que cela n'eut point de suite sinon que cela produisit l'assemblée de Guérande, le sieur de Pontcalec ayant écrit aux gentilshommes de ce canton-là le danger où il étoit et le besoin de leur secours, ce qui les fit monter à cheval et aller jusqu'à Quintembert le 22 juin dernier, où le sieur de Pontcalec devoit se trouver ou leur donner de ses nouvelles, leur ayant mandé en effet que le détachement des troupes du roy qui luy avoit fait peur ayant tourné d'un autre côté, il n'avoit pas besoin d'eux et pouvoient se retirer ; ce qu'ils firent et s'en allèrent chacun de leur côté : ce que le répondant n'a sçu que par le récit que lui en a fait le sieur de Pontcalec, et que cette assemblée étoit composée d'environ 150 tant maîtres que valets bien armés, le répondant ne s'étant pas trouvé à cette assemblée.

31. *D.* — Quand il a commencé à faire, pour le sieur de Pontcalec ou pour lui-même, l'amas d'armes qui se sont trouvées chez le sieur de Pontcalec ou chez lui-même ? Interpellé de nous dire précisément en quelle occasion ?

R. — A dit que, le sieur de Pontcalec lui ayant dit qu'en Poitou on enlevoit plusieurs personnes que l'on mettoit dans des chariots couverts pour les envoyer à Mississipi, il étoit à propos de se mettre sur ses gardes et ne demeurer pas exposés à de telles aventures. Il fit faire quatre bayonnettes pour ajuster à quatre fusils de paysans,

et six fourches de fer dont ledit sieur de Pontcalec luy envoya modèle, comme celles qu'il faisoit fabriquer dans son château par un armurier qu'il y avait exprès pour cela.

32. *D.* — S'il fit pour lors quelque usage de ces armes, et s'il ne reçut point quelque ordre du sieur de Pontcalec de s'employer à quelque expédition ?

R. — Répond que quelques jours après il reçut une lettre, croit que c'étoit du sieur de Lambilly qui étoit au Pontcalec, par laquelle on lui mandoit d'y venir dans le jour, ce qu'il fit, et y trouva seulement ledit sieur de Lambilly et le sieur de Bonamour, qui le reçurent fort agréablement quoiqu'il n'eut jamais vu lesdits sieurs de Lambilly et Bonamour, passa la journée avec eux à table, sans qu'ils lui fissent part de leurs secrets qu'ils gardaient entre eux, se parlant bas souvent.

33. *D.* — Si ces messieurs ne luy dirent pas qu'il y avoit un traité avec l'Espagne qui leur devoit envoyer de grands secours, et qu'un gentilhomme de la Province avoit été envoyé auprès de Sa Majesté Catholique pour le négociier ?

R. — A dit que ce ne fut pas ce jour-là que cela fut dit, que ce fut à l'assemblée au bois de Kerlin, où le sieur de Pontcalec dit qu'il avoit passé un gentilhomme en Espagne qui avoit fait cette négociation, et que le roy d'Espagne enverroient des commissions pour les officiers qui seroient choisis par luy en qualité de régent du royaume, qu'il prétendoit être.

34. *D.* — S'il sçait le nom de ce gentilhomme qui a négocié ce traité d'Espagne, quelles en sont les conditions, et quand il devoit avoir son exécution ?

R. — A dit qu'il a appris dans les derniers temps que c'étoit le sieur de Melac qui avoit été chargé par la noblesse de cette négociation, sans en sçavoir le succès ni le contenu du traité.

35. *D.* — A lui remontré qu'il n'y a pas d'apparence que lui gentilhomme, et qui devoit avoir autant de part dans l'exécution des projets du parti, ignorât le traité fait avec l'Espagne, qui en étoit le fondement et toute l'espérance, et qu'en cela on le traitoit fort indignement et comme un simple soldat ?

R. — A dit qu'il n'entroit point dans le secret de l'affaire et se contentoit d'exécuter ce qu'on le prioit de faire.

36. D. — Interpellé de nous dire précisément la vérité là-dessus, n'ayant pas d'apparence qu'il n'ait seulement pas eu la curiosité de demander ce que contenoit ce traité ?

R. — A dit qu'il nous a répondu la vérité, et qu'il a seulement ouï dire que ce traité étoit pour avoir des secours de troupes et d'argent.

37. D. — Ce qu'il a fait depuis l'assemblée de Kerlin ?

R. — A dit que, vers la fin du mois d'octobre dernier, le sieur de Pontcalec luy écrivit qu'il étoit en danger et ceux de son canton d'être enlevés, et qu'il le prioit de le venir trouver incessamment et d'avertir de Coëdic qui est un gentilhomme son voisin, ce que le répondant exécuta et mena avec luy huit hommes dans la forêt de Pontcalec, où il trouva les sieurs de Pontcalec, Lambilly, Bonamour, le comte de Polduc, un autre dont il ne se souvient pas du nom qui étoit du canton du sieur Lambilly, étant presque nuit, avec 200 paysans armez comme eux, que le sieur de Pontcalec avoit assemblés assez malgré eux ; que cette espèce de garnison dura cinq nuits, dont le répondant y en passa trois seulement, laquelle garnison étoit tantôt en la forêt et tantôt au château ; que les paysans alloient à leur travail le jour et revenaient pour faire la garde la nuit.

38. D. — Pour quelle occasion étoit tout cet attirail, et si c'étoit parce que les troupes du roy étoient proches, ou si c'étoit par une terreur panique ?

R. — A dit qu'il n'y avoit point de troupes proches, et que ce qui obligeoit le sieur de Pontcalec de passer les nuits dans les bois avec un corps de garde de 60 hommes et des sentinelles de vingt pas en vingt pas, ce n'étoit point un prochain danger mais ses frayeurs continuelles.

39. — S'il ne vint point d'autres gentilshommes que ceux qu'il nous a nommés qui étoient d'abord avec luy pour le rassurer ?

R. — A dit qu'il y survint le sieur Talhouet Le Moine, les deux Fontainepair, Keranguen, Kerberec, Coëdic, Kerouet, le chevalier de Coarorgan, Kerenhiré (*sic*) d'Auray, ou Gouvello, l'abbé du Glesker ; ne se souvient pas des autres.

Et attendu qu'il est sept heures sonnées, nous avons remis ledit interrogatoire à demain. Lecture faite à l'accusé du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous.

Du 17 janvier à 9 heures du matin.

Nous commissaire susdit, avons fait venir de sa prison ledit accusé, lequel, après serment par luy de nous répondre vérité :

40. *D.* — De son nom, etc.

R. — A dit s'appeler etc.

41. *D.* — Si, durant cette garnison dans le château et dans la forêt de Pontcalec, il ne se passa pas quelque action avec les troupes du roy ?

R. — A dit que non. Sçait seulement qu'après qu'il fut retourné chez luy, un petit détachement du régiment de la Marine vint au Pontcalec, sous prétexte, à ce qu'il croit, de chercher des déserteurs qu'on leur avoit dit s'être réfugiés dans la forêt du Pontcalec, mais en effet pour examiner la situation des lieux, ce qui obligea le sieur de Pontcalec et ceux qui étoient avec luy de se retirer dans le fond de la forêt et de laisser exécuter aux officiers de ce détachement ce qui leur plairoit, lequel se retira à l'instant, après que quelques officiers eurent entré dans le château sans faire autre chose que d'en regarder la situation. A appris depuis que tous ces gentilshommes qu'il nous a nommés ne s'étoient assemblés avec tous les paysans armés que dans l'assurance que le secours d'Espagne devoit débarquer dans ce tems-là, dont les chefs du party avoient seuls le secret.

42. *D.* — Si, quand le détachement du régiment de Villars et de celui des cuirassiers avec l'infanterie du régiment de Champagne arriva au Pontcalec. luy répondant et les autres gentilshommes étoient encor sous les armes dans le château et la forêt de Pontcalec ?

R. — A dit qu'il n'y avoit plus personne, et que l'on ne fit aucune résistance.

43. *D.* — Ce que devinrent toutes les armes du sieur de Pontcalec et de toute sa troupe après sa retraite ?

R. — A dit qu'il ouït dire alors que le sieur de Pontcalec les avoit fait mettre en faisceaux et renfermer dans une chapelle dans la forêt du Pontcalec. d'où elles furent transportées quelques jours après chez le sieur de Kerberec, qui les fit enterrer chez luy, et sont restées environ quinze jours. Ensuite le sieur de Kerberec, ne voulant plus les garder, dit au sieur de Keranguen Hiré qu'il les feroit jetter dans l'estang qui est auprès de chez luy : ce qui déterminâ le sieur de Keranguen Hiré de venir chez lui répondant (qui ne s'y trouva pas), mais seulement la dame sa femme, à laquelle il dit que si on vouloit luy donner des chevaux ou quelques domestiques, il les feroit transporter dans une maison qu'il dit luy appartenir. située au bourg de Guisriff ou aux environs ; mais le sieur de Keranguen, au lieu de les faire transporter au lieu où il disoit, les fit conduire par le valet du répondant (qui avoit mené les chevaux pour cela) dans le jubé de l'église de la paroisse du répondant, ce qui se passa la nuit et sans la participation du répondant. Ces armes restèrent deux ou trois jours dans ce jubé sans que le répondant en sçût rien, parce qu'il n'étoit pas pour lors chez luy et avoit été faire un voyage de trois à quatre jours. Au retour duquel voyage, ce valet (qui se nommoit François Le Glouet et qui n'est plus à présent à son service) luy dit qu'il avoit ôté lesdites armes du jubé et les avoit mises dans un mulon de feuilles dans un parc' situé au village de Tourtu, et, qu'il avoit trouvé une chambre pour faire dérouiller les dites armes et qu'effectivement il les y avoit transportées. Et ayant indiqué au répondant cette maison, le répondant y alla luy même avec les nommés Blondeau et Brangolo et y fit venir un armurier, dont il ne se rappelle pas le nom, du village de Belorient, paroisse de Langonnet, qui travailla à dérouiller lesdites armes avec l'armurier du Pontcalec qui s'y trouva aussy ; que cet ouvrage se trouva fait dans vingt-quatre heures ; que le nombre de ces armes consistoit en 50 fusils et 20 ou 25 bayonnettes que le répondant fit ensuite transporter dans un moulin à eau à luy appartenant et qui est vacant, dont il se fit donner la clef par un meunier qui demeure à un autre moulin au dessous, comptant de rendre ces armes à ceux à qui elles appenoient. Mais ne sachant comment les faire

' Un champ. C'est le mot breton.

rendre secrètement, la femme du répondant, en son absence, les fit transporter dans une perrière au milieu d'une lande, et le lendemain les fit enterrer dans un champ auprès, sans que le répondant sache où est situé l'endroit où elles ont été enterrées.

44. *D.* — A luy remontré qu'il résulte de tout cela que c'est chez luy que toutes ces armes ont été réfugiées, et qu'il n'y a pas d'apparence que la dame son épouse et son valet ayent fait toute cette manœuvre sans les ordres du répondant ; que le soin qu'il a pris de les faire dérouiller et les tenir toujours en état n'a été que pour s'en servir à coup prêt. Interpellé de nous dire qui sont les nommez Blondeau et Brangolo qu'il a associés avec luy à tous ces soins-là, et le nom de l'armurier qui a été d'assez bon courage pour se livrer à un travail de vingt-quatre heures sans le quitter ?

R. — A dit qu'il nous a répondu la vérité sur la connaissance qu'il n'a pas eue de ce qui a été exécuté par son épouse et par son valet ; que Blondeau et Brangolo sont deux-jeunes bourgeois de Guéméné qui étoient venus passer quelques jours à la campagne chez une tante du répondant, et qu'ils n'eurent d'autre part au dessein du répondant que de l'accompagner à aller chercher cet armurier qu'il se rappelle à présent se nommer Guydoux, qui étant bien payé d'un côté et menacé de l'autre, voulut bien passer vingt-quatre heures sans quitter l'ouvrage.

45. *D.* — A luy remontré qu'il y a de l'apparence que c'étoit pour une expédition bien pressée qu'il forçoit ainsy un ouvrier de travailler vingt-quatre heures de suite sans quitter l'ouvrage ?

R. — A dit que cet ouvrier, ayant beaucoup d'ouvrage chez luy, se détermina à faire celui-cy sans le quitter, se voyant d'ailleurs aidé par l'armurier de Pontcalec, dont il ne sçait pas le nom. Et le vray dessein du répondant étoit de rendre ces armes à ceux à qui elles appartenoient.

46. *D.* — S'il connoît le chevalier de l'Isle, et de quel canton de Bretagne il est ?

R. — A dit qu'il le connoît pour l'avoir vu deux ou trois fois et, entre autres, à l'assemblée du bois de la Noée ; qu'il demeure du côté de Morlaix.

47. *D.* — Si, le sieur de Bonamour s'apercevant du déconcer-

tement des affaires du parti et en craignant l'événement, ledit chevalier de l'Isle ne luy offrit pas de le passer en Hollande, dans une barque qui luy appartient, et tous ceux qui voudraient prendre la même résolution ?

R. — A dit qu'il a connoissance que le chevalier de l'Isle offrit à Bonamour de le passer en Hollande, qu'ils prirent jour pour cela, et dit qu'il se serviroit d'une barque dont il étoit sûr.

48. *D.* — Interrogé si le sieur de Pontcalec ne luy a pas dit, à luy répondant, qu'il y avoit 300 gentilshommes et plus du Poitou qui avoient déjà signé l'acte d'association de la noblesse de Bretagne qui avoit un député dans cette province pour consommer l'ouvrage de cette union, mais sous une condition de garantie de la part de la noblesse de Bretagne ?

Interpellé de nous dire s'il ne luy a pas déclaré l'union et expliqué ce que c'étoit que cette garantie qui paroît visionnaire ?

Interpellé encore de nous dire s'il ne lui a point déclaré le nom de ce député de la noblesse de Bretagne à celle du Poitou et avec quels gentilshommes de cette province il avoit commencé ce traité ?

R. — A dit qu'il a ouï dire au marquis de Pontcalec qu'il y avoit un député de la noblesse de Bretagne dans le Poitou pour faire une ligue avec la noblesse de cette province, mais qu'il ne luy dit jamais ny le nom du député ny celui des gentilshommes à qui il étoit adressé, et s'expliquant sur la garantie, luy dit que la noblesse de Poitou demandoit d'être secouruë par celle de Bretagne et qu'il y eût un engagement réciproque de s'entr'aider dans le besoin ; mais que le député de Bretagne insistoit qu'avant cela il falloit qu'il y eût le même nombre de gentilshommes de Poitou qui s'engageât, que celui de la noblesse de Bretagne.

49. *D.* — Si luy répondant n'étoit pas proposé par le sieur de Pontcalec et autres chefs du party pour enrôler des soldats, même faire désertir ceux des troupes du roy, en leur offrant une paye plus forte que celle qu'ils reçoivent ?

R. — A dit que le marquis de Pontcalec ny les autres chefs ne luy ont jamais proposé cela, et ne l'a jamais fait; qu'il est vray qu'il avoit dix hommes à luy qu'il payoit.

50. *D.* — S'il sçait ce que c'est que des billets d'enrôlement qui ont été distribués dans la province avec le numéro du soldat enrôlé, un cachet de cire noire, et des lettres majuscules dans le blanc du billet?

R. — A dit qu'il ne sçait ce que c'est et n'en avoir jamais veu aucun de cette sorte.

Et attendu qu'il est plus d'une heure sonnée, nous avons remis la continuation dudit interrogatoire à trois heures de relevée de ce jour. Lecture faite à l'accusé du précédent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et signé avec nous et notre greffier.

(A suivre.)



SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE¹)

Favier nous assura ensuite que le pavillon français était le seul qui inspirât de la confiance dans tout le Levant. Il ne faut pas croire, ajoutait-il, ce qu'on peut en dire à Syra et dans quelques autres endroits dont vous arrêtez le commerce en détruisant la piraterie ; mais il faut interroger le cœur de la nation elle-même et juger d'après les résultats que produit partout l'apparition de nos couleurs.

En sortant de Paros, nous rencontrâmes la *Sirène* et le *Scipion* qui arrivaient de France et nous saluèrent tous deux de neuf coups de canon en passant à la bande ; et le 6 juin, dans les parages du cap Saint-Ange, on reconnut le *Marsouin*. Quoique ce navire fût à toute vue et qu'il fit calme, l'amiral m'y expédia pour chercher les dépêches ; j'eus près de cinq lieues à faire pour le rejoindre, et malgré la fatigue de mes hommes je dus revenir aussitôt ; fort heureusement j'avais trouvé pour moi, dans les paquets, une lettre qui m'empêcha de trouver la route longue ; et la brise avait fort approché les vaisseaux.

10 juin. *Corfou*. — *Les incendies des Turcs*. — Le 12 juin, nous nous dirigeâmes sur *Corfou*. Un vent frais nous fit promptement doubler Zante, et le surlendemain, au point du jour, nous recon-

¹ Voir la livraison de mai 1892.

nêmes derrière nous Leucade, qui se confondait avec un promontoire d'Ithaque; mais nous n'eûmes pas le loisir d'examiner de plus près le royaume d'Ulysse, ni l'île qu'a illustrée la mort de Sapho, et le 14, nous mouillâmes sur la rade de Corfou, tout près de la citadelle. La ville est située sur une pointe de terre, au fond d'un grand golfe formé par la partie basse de l'île, campagne riante et boisée, parsemée de jolis villages qui contrastent avec les montagnes arides et escarpées de l'Albanie, ancienne Epire, que l'on aperçoit de l'autre côté de la baie. L'aspect d'une ville bâtie à l'européenne me fit d'autant plus de plaisir que depuis dix-huit mois je n'avais aperçu que des amas informes de maisons placées sans ordre et amoncelées, ou bien sur un terrain fangeux, ou bien sur des escarpements tels qu'elles paraissaient bâties les unes sur les autres. Ici les remparts sont dominés par de belles casernes, par des maisons élégantes et par le palais du gouverneur, édifice digne de figurer parmi nos hôtels de premier ordre.

Malheureusement une quarantaine sévère nous interdisait l'entrée de la ville; et notre séjour, en arrivant à Corfou, ne fut marqué que par les saluts fort monotones que se rendaient réciproquement les amiraux, gouverneurs et ambassadeurs; par des corvées plus monotones encore, et par des chaleurs insupportables. Aussi les réflexions philosophiques allaient leur train et nous remarquions combien il était pénible pour nous de voir aujourd'hui au pouvoir des Anglais cette belle possession, fruit de la victoire d'Austerlitz, dont les fortifications ont coûté tant de travaux aux Français et que ses nouveaux maîtres entourent maintenant de nombreux bastions pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Quelques jours après notre arrivée dans ce port, le *Loiret* nous apporta de Naples les musiciens qu'avait demandés l'amiral. Maintenant nous pouvons marcher de pair avec les autres amiraux; en revanche, nous aurons le désagrément d'avoir les oreilles cassées par le tintamarre des répétitions et des leçons d'écoliers. Je deviendrais peut-être mélomane si je n'entendais jamais que de bonne musique, mais les leçons me feraient fuir à cent lieues; je trouve que c'est acheter les grands morceaux trop cher.

Nous apprîmes à Corfou que le général Curth, qui s'était retiré sur

une petite presqu'île près de Missolonghi, dans le dessein d'établir des communications entre l'Albanie et la Morée. venait d'éprouver un sérieux échec. Le gouverneur anglais envoya le *Talbot* à son secours, avec mission de recueillir les restes de ses Philiellènes. Le 21 juin nous appareillâmes, ayant à bord deux gardes-santé, preuve presque certaine de notre prochain retour ; et le 24 nous rencontrâmes, devant Zante, l'*Echo* venant de France et toujours commandé par M. de Châteauneuf ; la corvette reçut l'ordre de nous suivre. Le 26, nous passâmes près de l'entrée de *Navarin*. Quelle différence avec la rade florissante que nous avions vue, huit mois auparavant, abritant une escadre formidable sous des remparts hérissés de canons ! Maintenant la ville est presque entièrement détruite, les remparts sont à demi-écroulés, trois bricks, deux corvettes et un vaisseau désemparés, que les Turcs ont réussi à relever de la côte, se trouvent seuls comme abandonnés dans un coin de la baie. L'incendie a dévoré tous les environs : c'est le plus navrant tableau des désastres de la guerre.

Nous longeâmes ensuite la côte jusqu'à *Modon*. Le camp d'Ibrahim occupe une grande étendue de terrain en arrière de la ville : c'est l'asile de la plus affreuse misère ; la peste et la famine le ravagent depuis longtemps. La discorde même s'y est introduite, et si l'opiniâtreté du pacha continue, ce beau corps d'armée périra sans combattre ; mais il laissera des traces effrayantes de son passage, car bientôt les beaux coteaux de la Messénie ne présenteront plus qu'un vaste désert couvert de cendres. La violence des incendies allumés par les Turcs est telle, que l'après-midi nous traversâmes l'immense golfe de Calamata au milieu d'un nuage de fumée qui nous empêchait de distinguer aucune terre, même très près de nous, et qui en même temps nous suffoquait.

Le lendemain matin, la fumée s'étant dissipée, nous mouillâmes au fond du golfe, près de l'embouchure du Panisus. Anacharsis prétend y être entré à pleines voiles ; il faut donc, ou bien que ses navires eussent fort peu de tirant d'eau, ou que depuis ce temps la source du fleuve ait singulièrement tari, car, envoyé pour faire de l'eau et voulant entrer à son embouchure, je ne trouvai que deux pieds et demi de profondeur, un courant très fort et des

sables mouvants, en sorte que je fus obligé d'aller m'établir sur la côte à droite. La largeur de la rivière n'est au plus que de 20 pas. On peut juger par là ce qu'est maintenant le plus grand fleuve du Péloponèse.

Nous avons devant nous le mont Ithôme, fameux par la longue et terrible résistance des Messéniens pendant leur guerre contre Lacédémone. Jupiter y fut, dit-on, élevé par des nymphes, et on lui avait élevé un temple au pied de la montagne, qui se distingue de loin par sa hauteur et par son isolement, dominant toute la plaine de la Messénie, couverte de villes et de villages dont il ne reste plus que des ruines. A gauche nous apercevions Coron, autrefois Coronée, bâtie par Epaminondas, et qui appartient encore aux Turcs ; à notre droite se trouvent Calamata, que les Grecs occupent maintenant, et la Laconie, cachée par la chaîne du Taygète, dont on distingue à travers les nuages les trois pics aigus.

Pendant tout le temps que nous restâmes mouillés dans la baie, l'incendie, qu'augmentait encore un vent violent, se renouvelait tous les jours ; et des espaces immenses devenaient la proie des flammes. L'avant-veille de notre départ, nous aperçûmes un corps d'environ 4 à 500 cavaliers qui traversaient la plaine et se dirigeaient vers le mont Ithôme. Des Grecs, qui s'étaient établis dans des cabanes en roseaux sur le bord de la rivière, nous dirent que ces cavaliers étaient des Albanais qui se détachaient de l'armée d'Ibrahim et prenaient le chemin de Corinthe pour regagner leur pays, soit qu'ils fussent fatigués des privations que leur faisait souffrir le blocus, soit que les vexations qu'ils éprouvaient de la part d'Ibrahim leur parussent insupportables. Ce dernier venait de détacher un corps d'Arabes pour les poursuivre et les inquiéter dans leur retraite.

10 juillet. *Croisière*. — Le vaisseau-amiral russe l'*Asof* et la frégate grecque l'*Ellas*, commandée par le contre-amiral Statoury, nous ayant rejoints au mouillage devant le Panisus, nous appareillâmes le 2, avec l'*Echo* et l'*Alcyone*, et fûmes ralliés le 3 par le *Warspite*, vaisseau anglais, qui avait à son bord le président Capo d'Istria, avec qui l'amiral eut une conférence dans la soirée.

Pendant la nuit nous fûmes abordés par l'amiral russe, et nous en fûmes quittes heureusement pour un petit canot emporté et une vergue de hune de rechange froissée. L'abordage ne dura qu'un instant : nous nous heurtâmes avec une vitesse de quatorze nœuds, en sorte qu'en moins de rien nous nous trouvâmes à des distances considérables l'un de l'autre ; l'amiral russe n'avait eu de son côté que de légères avaries.

Pendant deux jours nous restâmes à la croisière de Navarin, mettant en panne à chaque instant pour communiquer avec les bâtiments qui ralliaient ; nous pûmes ainsi nous mesurer avec presque tous les navires du blocus et constater que notre supériorité de nombre était incontestable.

Le 6 juillet, 22 bâtiments de guerre se trouvaient en panne devant *Modon*. Vers midi, les amiraux anglais et russes se rendirent au camp d'Ibrahim ; mais le résultat de leur conférence nous resta complètement inconnu.

18 juillet. *Corfou*. — Le 12 juillet, mouillage en rade de *Corfou*, avec levée de la quarantaine et autorisation de communiquer. Dès le soir, je fus envoyé en corvée pour faire de l'eau ; et n'étant plus bloqué sur la côte par la quarantaine, j'en profitai pour aller prendre le frais sous un bois d'oliviers qui couronnait le coteau au pied duquel se trouvait l'aiguade. A mi-côte, sur un terrain escarpé, je rencontrai les ruines d'un petit temple antique, construit jadis avec d'énormes blocs de marbre et entouré de colonnes doriques cannelées. Je parcourus sentimentalement le bois d'oliviers, je bus du lait dans une ferme voisine, et quand je supposai ma chaloupe chargée, je rentrai charmé de mon excursion.

Le lendemain, dimanche, je pus descendre en ville, mais la chaleur était si forte qu'il était impossible de se promener ailleurs que sur les trottoirs couverts qui bordent la plupart des rues ; je ne remarquai guère que l'hôtel du gouverneur, situé à l'extrémité d'une immense place plantée et orné d'un long portique qui s'étend sur toute la largeur de la façade ; vis à vis se trouve une petite rotonde entourée de colonnes, monument commémoratif en l'honneur d'un personnage dont je n'ai pas retenu

le nom. A 4 heures, nous revînmes dîner à bord de l'*Alcyone*, puis nous retournâmes à terre pour rejoindre le commandant Turpin, qui nous attendait avec deux voitures et nous offrait une partie de campagne.

Nous suivîmes pendant une heure une route parfaitement entretenue et traversant un pays bien cultivé ; puis nous longeâmes un grand lac dont les environs, couverts de bois, couronnaient des sites charmants et pittoresques ; un temps magnifique favorisait notre promenade ; les eaux tranquilles du lac reflétaient les montagnes bleues de l'horizon, et ce tableau avait quelque chose de magique pour nous autres marins errants qui n'avions depuis longtemps en perspective que l'étendue monotone de la mer et les côtes arides de la Morée. C'était pour nous un riant oasis au sortir du désert. A notre retour, la route était couverte de promeneurs des deux sexes qui venaient respirer l'air frais à la chute du jour ; nous pûmes ainsi inspecter toutes les belles de Corfou ; malheureusement elles n'y sont pas communes.

Des courses de chevaux données par les officiers de la garnison furent le but de nos promenades, les jours suivants ; puis nous reçûmes à bord la visite de lord Yarborough, commodore des yachts d'Angleterre, affligé de 180 000 mille livres de rente, et qui, s'ennuyant chez lui, avec une vocation très prononcée pour la marine, voyage pour son agrément depuis de longues années sur des bâtiments qui lui appartiennent. La corvette-yacht sur laquelle il se trouve ici a été grée et installée par lui avec le goût le plus parfait, mais il donnerait, dit-on, la moitié de sa fortune pour être officier de marine et commander un bâtiment de l'Etat. Il faut avoir comme lui une passion profonde pour la mer, pour tenir bénévolement croisière sur les côtes de la Morée avec les autres bâtiments du blocus.

Jeudi 17, bal chez le gouverneur ; mille corvées m'avaient fait presque désespérer de pouvoir m'y rendre ; je parvins enfin à surmonter toutes les difficultés. Grande musique ; tout à l'anglaise, mais rafraîchissements mesquins : pas de champagne, pas de glaces ! et une chaleur !! En revanche, un charmant jardin, parfaitement illuminé, était disposé pour qu'on puisse y aller prendre le frais,

et dans ses kiosques les invités trouvaient du punch et d'excellents cigares.

Une aventure singulière m'arriva. Presqu'en entrant au bal, avant d'avoir pris le temps d'observer les usages du lieu, j'invitai pour une contredanse une jeune fille assise près de sa mère ; je ne crois pas qu'elle comprit mes paroles, mais ma pantomime était significative, elle accepta, nous dansâmes ; elle eut même l'esprit de m'empêcher de manquer quelques figures ; je voulus lui adresser quelques mots, mais pas de réponse ; la contredanse finie, je lui offris le bras pour la reconduire à sa place, mais plus de maman ; deux Anglais devisaient sur le canapé où ces dames étaient assises peu auparavant. Ma danseuse ne paraissait pas trop comprendre où je voulais la conduire. Etonné, je jetai les yeux autour de moi et je ne vis personne s'asseoir. Chaque cavalier se promenait avec sa danseuse, et je remarquai qu'on se dirigeait généralement vers les autres pièces du palais ; je suivis le torrent. Après avoir traversé tout l'étage où nous nous trouvions, nous parcourûmes l'étage supérieur, puis nous descendîmes dans le jardin. Je circulais ainsi dans les allées ne sachant où j'allais, mais suivant toujours la masse la plus compacte des différents couples qui m'avaient dirigé, sans que la jeune miss que j'avais au bras fit le moindre signe d'impatience ou parût m'indiquer qu'elle pût avoir une volonté ; je commençais à me trouver terriblement embarrassé, car, lui ayant adressé quelques paroles fort distinctement, je dus reconnaître qu'elle ne comprenait pas un mot de français ; de mon côté, j'eus bien l'oreille frappée de quelques sons doux échappés de sa bouche, mais il me fut impossible de soupçonner ce qu'elle avait l'intention de me dire. Notre promenade resta donc des plus silencieuses et toutes les réflexions que je fis intérieurement sur l'imprudence de m'être adressé à une jeune fille incapable de me répondre ne me débarrassaient pas de mon automate. Je pris le parti de retourner vers le salon et d'y danser encore, ou de tâcher d'y retrouver la mère si je parvenais à la reconnaître ! Impossible ! Deux ou trois contredanses s'étaient déjà renouvelées, et divers couples avaient encore fait la promenade, sans doute comme rafraîchissement de rigueur, quand un officier de la garnison vint enfin dire quelques

mots à ma charmante miss qui parut l'entendre parfaitement ; l'officier offrit son bras, on accepta ; et je laissai partir ma danseuse en lui faisant un grand salut, et en poussant intérieurement un ouf ! d'une largeur démesurée. Instruit par l'école que je venais de faire, je me tins désormais sur mes gardes avant d'engager une autre danseuse et je pris jusqu'au matin une bonne revanche de ma silencieuse bonne fortune.

Autre mésaventure. Aujourd'hui 19 juillet, j'ai passé la plus grande partie de ma journée en quarantaine dans un canot. Voici comment. Au point du jour, le calme rendant la baie unie comme une glace, les timoniers aperçurent à une grande distance, au large du vaisseau, un homme qui se débattait en cherchant à se cramponner à une embarcation chavirée. J'étais de corvée, et on m'envoya lui porter secours avec la recommandation de ne pas le toucher, autant que possible, afin d'éviter la loi rigoureuse de la quarantaine. Arrivés sur les lieux, nous reconnûmes un malheureux qui se tenait sur l'eau à l'aide de deux planches liées ensemble, et si faible qu'on entendait à peine les réponses qu'il faisait aux questions que du canot on lui adressait en anglais. Je fis amarrer l'une des planches et je le remorquai doucement vers l'île Vido qui était la plus proche de terre, craignant à chaque instant de le voir disparaître, tant il avait l'air épuisé. On le reconnut, à terre, pour l'un des prisonniers condamnés aux travaux qui avait disparu depuis trois jours. Ayant fait mon rapport à l'officier chargé des travaux, qui m'adressa mille remerciements, je revins à bord, mais on ne voulut pas m'y recevoir dans la crainte qu'on ne mit le vaisseau en quarantaine si l'on m'avait vu de terre aborder le condamné. On m'ordonna donc d'aller m'amarrer sur une bouée jusqu'à nouvel ordre ; et me voilà fort défrisé¹ : j'eus beau représenter que si j'étais en quarantaine, l'île Vido l'était aussi puisque j'en revenais ; j'eus beau expliquer que la rentrée de ce malheureux allait être bientôt connue en ville, puisqu'on avait dû expédier immédiatement un canot de l'île même pour en porter la nouvelle, le commandant fut inexo-

¹ Cette expression est d'autant plus pittoresque sous la plume de mon père qu'il avait les cheveux extrêmement frisés,

nable ; autant eût valu parler aux flancs du vaisseau lui-même, et il me fallut passer deux longues heures sur ma bouée. Au bout de ce temps on se ravisa, et l'on me permit d'aller faire mon rapport au conseil sanitaire, mais je n'étais pas encore au bout de mes peines : on me fit attendre là fort longtemps avant de pouvoir parler au directeur qui admit enfin mes raisons et me libéra.

L'île Vido commande la rade et une partie de la ville : c'est un point stratégique important que nous fortifiâmes lorsque nous occupions Corfou et les îles Ioniennes, sous l'Empire ; aussi les Anglais complètent-ils nos travaux en la couvrant de formidables batteries. Ils se servent pour cela de misérables habitants qui, pour des fautes souvent très légères, sont condamnés par un tribunal spécial jugeant en dernier ressort aux travaux forcés. Presque tous les points qu'occupent actuellement les Anglais dans la Méditerranée sont administrés avec une telle sévérité, et souvent avec une telle injustice pour leurs anciens habitants, que ceux-ci n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer ce joug de fer, dût-elle leur imposer de nouveaux maîtres ; les Ioniens surtout ont généralement les Anglais en horreur.

4 août. *Nouvelle croisière.* — Ayant appareillé brusquement, le 20 juillet, avec l'*Asia*, la *Syrène* et le yacht de lord Yarborough, nous reprîmes la croisière de Navarin, où nous trouvâmes le *Scipion* avec 100 et quelques malades sur les cadres ; il avait été atteint à Paros par les fièvres intermittentes, qui lui avaient déjà fait perdre 10 hommes ; l'amiral l'expédia en France.

L'armée d'Ibrahim est toujours à Modon, manquant de vivres et cruellement rationnée ; on aperçut beaucoup de mouvement parmi les Turcs, sur la rade de Navarin. Des chaloupes chargées de monde et de différents objets vont continuellement de terre au vaisseau, qu'ils sont parvenus à relever et auquel ils ont planté une mâture de corvette. Deux trois-mâts et quelques bricks sont encore dans la baie.

Le 30, nous mouillons dans le golfe de *Calamata*, à une lieue dans l'ouest du Panisus, vis-à-vis d'une jolie petite rivière où nous pouvons faire notre eau et nos approvisionnements de bois, de balais ? et de sable ; par conséquent succession continue de corvées,

mais au moins les bords de la rivière se prêtent-ils à la sieste à l'ombre, pendant que nos hommes accomplissent leur besogne. Elle serpente longtemps sous des saules ou des platanes touffus dont les branches, entrelacées de vignes sauvages, procurent une délicieuse fraîcheur après la chaleur étouffante dont nous sommes accablés dans nos trajets du bord à terre. Là aussi, au milieu de myrthes fleuris et de lauriers-roses, s'élèvent quelques misérables huttes en roseaux habitées par des familles grecques, dont une cruche, des nattes de jonc, un fusil et des pistolets forment tout l'ameublement. Se nourrissant de quelques racines, d'un peu de maïs, de figues sèches et de pastèques, ces malheureux, étendus pêle-mêle dans les cabanes, y reposent comme s'ils étaient à l'abri des injures de l'air : il est vrai que dans cette saison le ciel de la Grèce est si beau, la température des nuits si douce, qu'ils n'ont pas grand'chose à craindre du climat. Je remarquai que ces braves gens, quoique couverts de haillons, étaient cependant fort propres, chose extraordinaire en Morée; nous fûmes étonnés aussi de trouver parmi eux plusieurs Arabes déserteurs du camp d'Ibrahim, où ils mouraient de faim. Nos forgerons ayant été déposés à terre pour y confectionner divers objets pour lesquels ils ne peuvent travailler à bord, un de ces Arabes, qui les aida de toutes ses forces, s'attacha tellement à eux qu'il ne voulut plus les quitter, et qu'on se décida à le recueillir à bord. Au fait, cela n'a rien de bien étonnant, on lui donnait du pain.

Le 3 août, nous eûmes la visite de Mavro Mikaeli, qui figura dans la dernière guerre sous le titre de bey des Maniotes, mais qui maintenant est tout à fait sans autorité dans le pays. C'est un homme de moyenne taille, boiteux par suite des blessures dont il est couvert et dont la figure, assez commune, ne paraît pas d'accord avec sa réputation.

6 août 1828. *L'affaire de Lépante*. — Le 6 août, l'*Echo* nous rallia ; je fus envoyé à son bord pour ramener le commandant de Châteauville; et à son arrivée, j'appris avec plaisir la belle affaire dans laquelle il venait de se distinguer contre les Turcs, à l'entrée du golfe de Lépante. L'amiral sachant que les Albanais effectuaient

leur retraite par le nord de la Morée, et craignant qu'ils n'amenassent avec eux des esclaves grecs, dont le renvoi est une des principales conditions de l'évacuation de la Morée par les troupes d'Ibrahim, donna ordre à M. de Châteauville, l'isthme de Corinthe étant défendu par les Grecs, de se rendre dans le golfe de Lépante et de protéger le passage des Albanais, mais en empêchant l'embarquement des esclaves. En conséquence, l'*Echo* se présenta à l'entrée du détroit appelé les Petites Dardanelles pour accomplir sa mission. Trois forts bien armés en défendent le passage : l'un sur une pointe de la Morée, les deux autres sur la côte de Roumélie. Avant de tenter l'entrée, M. de Châteauville écrivit au pacha commandant les forts qu'ayant reçu l'ordre de l'amiral de se rendre dans le golfe, il allait y pénétrer avec sa corvette. Le pacha répondit que de tout temps il avait été défendu aux bâtiments de guerre de passer le détroit, qu'il s'y opposerait par tous les moyens et qu'il regrettait de se voir obligé de la couler bas. — « Vos menaces ne m'effraient pas, lui écrivit le commandant de l'*Echo*, j'ai des ordres à exécuter, j'entrerai en plein midi, et je ne vous rendrai pas même un coup de canon ! » — Dès le retour du canot qui avait porté la lettre, M. de Châteauville fit voile par une belle brise, se trouva près d'une demi-heure, sous la volée des forts, exposé à un feu bien nourri mais mal dirigé, et pénétra dans le golfe, n'ayant eu que quelques blessés et très peu d'avaries. Après avoir favorisé la rentrée des Albanais dans leur pays, il rentra mouiller près de Lépante, rendit aux Turcs plusieurs prisonniers qu'il avait obtenus des Grecs et se présenta de nouveau, au bout de 15 jours, pour sortir ; il fut accueilli cette fois comme la première ; mais bien qu'il ne fût exposé que pendant 20 minutes au feu des batteries, il eut beaucoup plus à souffrir ; les pièces étaient mieux pointées, son grément fut criblé ; il reçut à la flottaison deux boulets qui occasionnèrent une forte voie d'eau, plusieurs hommes furent mis hors de combat, les œuvres mortes du bâtiment furent considérablement endommagées, et c'en était fait probablement de la corvette si elle avait eu du mauvais temps à essuyer après le combat, mais elle put aller se réparer sous Zante et elle nous arriva en assez bon état.

Je retournai conduire mon ancien commandant en le félicitant sur sa belle action et en regrettant de ne pas m'être trouvé à ses côtés dans cette circonstance : — « Vous avez eu plus de chance que moi, mon cher Kerviler, me dit M. de Châteauville ; vous étiez à Navarin et j'y suis arrivé trop tard. » Le brave commandant ne peut se consoler de n'avoir pas assisté à cette bataille.

18 août. *Les Maniotes*. — Mouillés à l'embouchure du Panisus, nous nous préparions à compléter notre eau, quand les Grecs nous avertirent qu'ils avaient empoisonné la rivière en y jetant certaines herbes pour endormir le poisson et le prendre plus facilement. En effet, le lendemain ils firent une pêche considérable, nous vendirent du poisson qui n'avait aucun mauvais goût et en salèrent une grande quantité.

Ce jour-là je partis de grand matin avec M. Navorri, drogman de l'amiral, pour aller chercher des provisions à Armira, grand village situé sur la côte est de la baie par environ 2 lieues de Calamata et à peu près à la limite du territoire maniote. Bâti sur le penchant d'une montagne escarpée, il domine une espèce de ravin profond et mamelonné qu'on appelle les Thermopyles **Maniotes**, attendu que quelques pièces de canon suffiraient pour défendre ce passage contre une armée. Cette position est d'autant plus importante que les chemins pour pénétrer dans la Laconie par le Taygète sont impraticables. Aussi les Grecs ont-ils construit, le long d'un torrent creusé dans le ravin qui descend de la montagne, une muraille crénelée qui arrêta, nous dit-on, la cavalerie d'Ibrahim, lorsqu'il voulut pénétrer sur le territoire maniote.

En longeant la côte, nous aperçûmes les ruines de Calamata, brûlée par les Turcs, et la citadelle bâtie sur le sommet d'un rocher au pied duquel coule, l'hiver, un torrent dont le lit, desséché en cette saison, a plus de six cents pas de largeur et s'allonge au milieu d'oliviers et de platanes.

Nous trouvâmes à Armira des provisions de toute espèce, poules, œufs, fruits, légumes ; nous primes le café et fumâmes la pipe avec les Grecs, et nous apprîmes d'eux qu'ils ont la prétention de descendre des anciens Lacédémoniens. Braves comme tous les

montagnards de ce pays, ils ont, depuis les troubles de la Morée, constamment arrêté les Turcs sur leurs frontières. Leurs mœurs diffèrent beaucoup de celles des autres Grecs que nous avons rencontrés, en ce qu'ils traitent leurs femmes comme de véritables esclaves. On nous assura même qu'on en vendait dans le pays. Ils les emploient à tous les travaux de force, sans les exempter des soins du ménage. Nous en avons rencontrées descendant la montagne plus chargées que l'âne qu'elles conduisaient ; d'autres suivaient péniblement à pied, par le fort de la chaleur, des hommes montés sur des chevaux. Ce sont elles qui vont chercher l'eau, dans un vallon assez éloigné du village, et qui l'en rapportent dans de petits barils. Nous avons vu une jeune femme, ayant deux enfants suspendus à son sein, couchée à terre sur une mauvaise natte, tandis que son mari fumait nonchalamment étendu sur des coussins. Les hommes ont ici tout le flegme des Turcs sans avoir leur probité, et sont aussi paresseux. Extrêmement jaloux, ils ne se font pas scrupule de poignarder leur femme sur le moindre soupçon. Nous ne rencontrâmes que peu de ces malheureuses. Aucune d'elle ne nous parut jolie.

En promenant au milieu du village je fus témoin d'une scène touchante : un homme et quelques femmes, groupés au coin d'une maison, paraissaient plongés dans un profond chagrin ; nous approchâmes, un enfant mort, étendu à leurs pieds, était le sujet de leurs larmes. Le Maniote, qui en paraissait le père, le prend dans ses bras, l'embrasse trois fois, le pose à sa première place, puis, se détachant du groupe des femmes, il semble chercher un terrain propice, se signe plusieurs fois, frappe la terre de quatre coups de pioche en croix et commence la fosse où doit reposer le corps de son fils, pendant que les femmes poussaient des gémissements et fondaient en larmes autour de l'enfant. J'étais avec un officier de notre bord qui, troublé par une forte émotion, abandonna le lieu de la scène avant qu'elle fût terminée, et je dus le suivre en regrettant de ne pouvoir assister à la fin de la cérémonie.

(A suivre).

J.-M.-V. KERVILER.

POÉSIE BRETONNE

GWERZ

ROZIK

War don : BALE ARZUR (*Barzaz-Breiz*)

REFRAIN. *Energico.*

Chris -- te --- nien vad, m'ar àm c'hre-
det, Zel -- let pe --- tra goull, pa bed - fet ; A -
nez, ho men-nad na po -- ket.

COUPLET.

Eur pla-c'hik koant, Rô - zik, eunn dé, 'Oa 'tre-men
dre vourg Zant Kle - vé, 'Oa 'tre-men dre vourg Zant Kle - vé.

DISCAN.

Christenien vad, mar àm c'hredet,
Zellet petra goull, pa bedfet ;
Anez, ho mennad na poket.

1. — Eur plac'hik koant, Rozik, eunn dé,
'Oa 'tremen dre vourg Zant Klevé.
 2. — — « Peleac'h it-hu ken beure-ma,
Mistr a seder, enn ho kaëra ? »
 3. — — « Me a ia, enn gwir belerin,
Da saludi Gwerc'hez Klerin.
 4. — Setu gan'in eur c'houlouenn
A offrin dei gant ma feden ;
 5. — Ma filed koar e ç'hallumin
E-keit ha ma vin ho pedin. »
 6. — Hag er chapel pa zigouezaz,
He c'halon gant joa a dridas ;
 7. — He c'halon gant joa a dride,
Hag he daëlo puill a rede,
 8. — O welet skeuden ar Werc'hez
Ken dous, ken leun a vadelez.
 9. — Tro-zro kant piled a deve,
Ha tud a bep bro a bede ;
 10. — Tud, darn seder, darn enn anken,
'Pad ma teve ho c'houlouen.
 11. — Pa 'deuz allumet he filed,
Rozik d'ann daoulin 'zo stouet :
 12. — — « Dev, dev, piled mad, ma' mo chans
Da veza ar c'haëra enn dans ;
 13. — Ma vin emberr, 'pad ar c'hoari,
Klasket, meulet gant pep hini,
 14. — Ma vo laret. : « N'euz ket er vro
Eur plac'h ken kaër ha Roz Kerno. »
- TOME VIII. — OCTOBRE 1892. 21

15. — Raktal ar golo a varvas ;
Roz souezet hen adkrogaz.
16. — « Dev, piled mad, emei, ma vo
Amzer vrao 'vidon, dirio ;
17. — Ma c'hallin monet d'ar marc'had ;
Ezom 'meuz a brena dillad ;
18. — Manego flour hag eur roben ;
Hag eur montr aour, hag eur zeien.
19. — Ma vo laret : « N'euz ket er vro
Koantoc'h plac'h ha Rozik Kerno. »
20. — 'N'oa ket he ger peurachuet,
Ar piled c'hoaz zo bet marvet.
21. — Rozik, dindan beac'h ann anken,
A c'hadkrogaz ar c'houlouen,
22. — — « Dev, piled, ma teui ma dous Per
Da displijout da blac'h Karer ;
23. — Ma c'halfomp, hon daou, dimezi
Araok pardon braz Berlidy. »
24. — Hag adarre ar c'houlouen,
'Varvaz e kreiz eur vogeden.
25. — Rozik, ann dour n'he daoulagad :
— « Petra c'hoarve did, piled mad ?... »
26. — 'Vit ann deirved gwech hen krogaz...
'N'eur huanadi e pedaz :
27. — — « Dev, piled mad, 'vit eur bugel,
Mab Ian Karer zo war wervel,
28. — — Ma teui e kaloun ar vamm gez,
Eleac'h ann anken, levenez. »

29. — Ar piled mad mui na varvaz ;
Bepred lugernuz e paraz.
30. — Ar wech-se, Rozik, a's poa gret
Eur beden 'vel ma oa dleet ;
31. — Pa n'eaz da di Iann, ac'hane,
Ar bugel d'he vamm 'vous'hoarze.

 TRADUCTION

 ROZIK

REFRAIN

Ames chrétiennes, mes chéries, si vous m'en croyez, à chaque fois que vous adresserez au ciel une prière, que votre demande soit selon l'ordre, afin que Dieu prête l'oreille à vos accents.

1. Une gracieuse jeune fille, la petite Rose, traversait un jour la place publique de l'heureuse paroisse qui a l'honneur d'avoir pour patronne Notre-Dame de la Sainte-Epée.

2. — « Où allez-vous si matin, le cœur gai, pimpante avec vos si beaux atours ? »

3. — « Je vais, ainsi qu'un pieux pèlerin, offrir mes hommages à la si bienveillante Vierge de Clérin ;

4. Ce cierge que je porte, je le destine à la Madone bien-aimée ;

5. Et il brûlera tandis que ma prière s'envolera vers les cieux. »
6. Or, quand Rozik franchit le seuil du sanctuaire, elle sentit palpiter son cœur ;
7. Son cœur tressaillit d'allégresse ; la joie déborda de son âme, et les larmes coulèrent le long de ses joues vermeilles
8. Lorsqu'elle aperçut la statue vénérée de Marie, dont la suave douceur n'a d'égale que la miséricordieuse bonté.
9. Tout autour de l'autel cent cierges dardaient leur flamme d'or, et des fidèles accourus de loin priaient prosternés :
10. Les uns avaient le visage radieux, les autres semblaient en proie à la douleur ; les cierges, eux aussi, alignés comme une procession de feu, brûlaient et priaient ;
11. Rozik allume son cierge, et, agenouillée, adresse ses supplications à Marie :
12. — « Brûle, brûle, mon bon cierge ; que ce soir, à la fête du village, je sois la reine du bal ;
13. Que tous les regards me recherchent, m'admirent, que tous me louent ;
14. Et qu'il n'y ait qu'une voix pour redire : « Non, il n'est pas, dans la région, de jeune fille aussi belle que Rose Kerno. »
15. Soudain le cierge s'éteint. Rose, anxieuse, le rallume.
16. — « Brûle, brûle, reprend-elle ; que jeudi je jouisse d'une charmante journée ;
17. Qu'il me soit facile de me rendre à la ville, au marché ; il me faut des vêtements neufs pour me parer ;
18. J'achèterai des gants veloutés, une robe de satin, une ceinture de soie, et une montre d'or ;

19. Que l'on dise avec vérité : « Non, il n'est pas au pays de plus gentille que Rozik Kerno. »

20. Elle eut à peine le temps d'achever ; le cierge s'éteignit à nouveau.

21. Rozik, au comble de la désolation, le ralluma.

22. — « Brûle, mon petit cierge ; que mon doux Pierre n'ait plus de charme pour la fille de Carer,

23. Afin que je puisse épouser mon bien-aimé, bientôt, avant le pardon de Brélidy. »

24. Et le cierge fuma comme un tison, et s'éteignit pour la troisième fois.

25. Et les larmes de la jeune fille coulèrent plus abondantes : « Qu'as-tu donc, bon petit cierge ? »

26. Elle le ralluma, et en sanglotant elle pria :

27. — « Brûle bien haut, brûle toujours pour un enfant, pour le fils de Ian Carer, qui se meurt,

28. Afin que sa mère qui se désole retrouve espérance et liesse. »

29. Et le cierge resplendit tout à coup, et sa flamme monta vers le ciel éclatante et vive. »

30. — Cette fois, Rozik, votre prière était ce que doit être une prière, selon l'ordre.

31. En effet, Rozik, se rendant bientôt chez les parents du pauvre malade, trouva, à sa plus grande satisfaction, l'enfant guéri souriant à sa mère réjouie.

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

POÉSIES FRANÇAISES

MON COTEAU.

Au Père V. Delaporte.

Entre le Chêne et Portillon,
Il est, au bout de ma prairie,
Un coin fait pour la rêverie,
Comme l'âtre pour le grillon.

Quand par le chemin de halage
Un marinier tire un bateau,
Il ne trouve que ce coteau,
Du premier au second village.

Comment le peindre?... Je voudrais,
Armé d'une riche palette,
En tracer l'image complète,
Le plus ressemblant des portraits.

Quel pauvre instrument que la plume !
Arbres, gazons, rochers et fleurs,
Revivent en quelques couleurs...
Les décrire exige un volumè.

Toujours j'enviai le pinceau,
Qui rend la nature elle-même...
— Revenons à ce coin que j'aime,
A ma hauteur au bord de l'eau.

Cet entassement granitique,
Là, se creuse, et là, brusquement,
Tombe à pic... On dirait vraiment
Un mur de forteresse antique.

Mais soyons vrai, ne trompons pas
Ceux qui nous liront d'aventure :
C'est un mont... en miniature,
Qu'on franchit avec deux cents pas.

Une haie en borde la crête :
Houx, ronce, aubépine, églantier :
Au-dessus et près du sentier,
Je me suis fait une retraite.

Au pied d'un chêne au tronc moussu,
C'est comme un escabeau de terre,
Où, s'il me plaît, dans le mystère,
Je puis rester inaperçu.

Est-il un plus beau siège au monde.
 Même au sein des palais royaux ?
 Ici, nuls sujets déloyaux ;
 Ici, nulle émeute qui gronde.

Le fût de l'arbre est mon dossier ;
 Pour dôme j'ai ses larges branches.
 Où la rosée en perles blanches
 Tremble avec des lueurs d'acier.

Sur son front en vain l'Astre verse.
 Dès que naît le matin riant,
 Toutes les flèches d'Orient :
 Bouclier qu'aucun trait ne perce.

Dans cette fraîcheur je m'assieds.
 Sans penser à rien, j'examine
 Le tableau que mon œil domine,
 Et la Sèvre, en bas, sous mes pieds :

La Sèvre, ce ruban de moire,
 Aux bords onduleux, embellis
 Par la futaie et les taillis
 Qui font ceinture à la Frémoire.

Là-haut, toits roses et murs blancs,
 D'un éclat de fleur printanière,
 S'alignent... C'est la Barbinière,
 Un nid coquet de goélands :

Car ses fils sont tous capitaines :
Pour eux naviguer est fatal ;
Vieux, ils cherchent au lieu natal
Le repos des courses lointaines.

A gauche, et bien plus haut encor,
Deux moulins, au-dessus des vignes,
Profilent leurs massives lignes
Et s'enlèvent sur un fond d'or.

Là, quel spectacle ! quelle fête
Pour les regards émerveillés !
Les bois, les prés, les eaux, les blés,
Tout le pays est sous ce faite.

Mais voilà que je rentre en moi :
De la vie intime il faut vivre :
Immobile, je lis un livre
Qui me plonge en un doux émoi,

L'un des poètes que j'emporte...
— Jamais de prose sous le ciel ! —
Et je savoure votre miel,
Brizeux, Laprade ou Delaporte.

Puis parfois — qui n'a son travers ? —
Je clos ma lecture et j'écoute
Sourdre en mon esprit, goutte à goutte,
Des pensers dont je fais des vers...

Oh ! mon Dieu ! que viens-je d'entendre ?
A Vertou siffle le bateau !
Je fuis à grands pas mon coteau,
Et pour Nantes pars sans attendre ;

Pour Nantes, tout plein de clameur,
Où le devoir veut que j'oublie
Mes rêves, ma chère folie,
Et redevienne... un imprimeur.

EMILE GRIMAUD.

La Gombèrgère, 18 septembre 1891.



AUGUSTE BRIZEUX



Ah ! que tes rêves sont beaux, cher poète !
Doux rossignol né sur le sol d'Armor.
Près des dolmens, bien souvent je m'arrête,
Et je t'évoque aux pieds de ce Thabor.

On semble ouïr, au loin, parmi la lande,
Comme une plainte au rythme harmonieux :
C'est comme un sône, un laboureur le scande
Et donne un charme aux plus arides lieux.

Barde, tes chants ont jeté dans les âmes
Des vrais Bretons l'amour du sol natal,
Et tes récits, empreints de chastes flammes,
Ont un parfum pur et tout virginal.

Près de l'Isole, ou près du lac d'Albane,
Sur les monts noirs ou sur ceux du Ménez,
Sur le forum ou dans l'humble cabane,
Tu pris ta lyre, et tu lui dis : Vibrez !

Pour mon pays, pour cette terre aride,
Pour ceux que j'aime : l'art et la liberté !
Pour l'amour pur, dans lequel seul réside :
L'amour pour tous ou la fraternité !

LOUIS BONNEAU.

IE

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE

A VANNES

Après avoir bien couru le monde, dans le désir très louable de se faire connaître un peu partout, il en est des œuvres comme des hommes : elles ont besoin de revenir un instant se retremper à leur foyer, afin d'y reprendre en quelque sorte leur élasticité première, pour affronter sans danger les fatigues de nouvelles pérégrinations. Ce doit être ce sentiment qui, cette année, ramenait pour la quatrième fois l'Association bretonne dans cette bonne ville de Vannes qui l'a vue naître il y aura bientôt un demi-siècle, et qui, cette fois encore, peut saluer à notre tête, comme si chaque printemps leur apportait une nouvelle jeunesse, notre directeur et notre président, M. de Kerdrel et M. de la Villemarqué, ces glorieux vétérans des premiers jours.

1

Bien que, depuis les découvertes de MM. du Fretay et du Châtelier, le Finistère semble vouloir lui disputer cet honneur, le Morbihan demeure encore la terre classique des monuments préhistoriques, le magnifique musée de la Société polymathique (où M. l'abbé Le Mené continue si dignement l'œuvre de M. de Cussé) le plus beau champ d'études et la plus rare collection d'objets relatifs à ces temps reculés, et le nom de Carnac est toujours pour les profanes le symbole du plus grandiose ensemble de ces étranges

monuments que l'on peut sans crainte appeler mégalithiques, car ce sont bien les plus grosses pierres que jamais race d'hommes ait fichées en terre pour perpétuer le souvenir de son passage ici-bas.

Pour expliquer leur origine et leur destination, que de systèmes ont surgi, et qu'il a fallu de patience à M. Ballu pour en dresser la longue liste. Après tant de tâtonnements, sommes-nous au moins plus près de la vérité ? Je n'ose guère répondre par l'affirmative. Dans deux mémoires substantiels et précis, M l'abbé Le Mené, résumant les résultats qu'il jugeait acquis, en attribuait l'érection aux Celtes, et pensait que l'usage s'en était perpétué pendant l'occupation romaine. Il n'y avait là, semble-t-il, rien de bien compromettant, et cependant là-dessus les savants ne sont pas d'accord et tardent à se prononcer. Sans doute des monographies consciencieuses, comme celle de M. de Closmadeuc, où l'art du conteur sait jeter sur les arides détails d'une fouille un léger voile de poésie, font plus avancer la science que des généralisations hâtives, mais ne serait-il pas temps de dire à ce public qui, l'esprit hanté du récit des sacrifices humains, va partout chercher les rigoles où coulait le sang des victimes, que la plupart de nos mégalithes recouvrent des tombeaux, que quelques-uns de nos menhirs peuvent bien être les premières colonnes commémoratives, que nos pères aient élevées ; serait-il téméraire d'ajouter qu'il est préférable d'en attribuer l'érection à ces pasteurs celto-gaulois demi-nomades, que l'histoire nous représente foulant un jour notre sol, qu'à leurs prédécesseurs, à ces chasseurs primitifs que leur passage à travers les forêts de l'Europe centrale avait obligés de se disséminer en petites tribus ? Peut-être ; car en présence des révélations de M. de Limur sur la fabrication des fausses haches de pierre, dont il nous donna tout à la fois la théorie et la pratique, on sent passer dans l'air comme un souffle de mystification possible qui condamne à la prudence les plus ardentes témérités.

II

Cette comparaison, banale à force d'avoir été répétée, qui rapproche l'historien du navigateur qu'entraîne la passion des terres inconnues, m'a toujours semblé rendre avec une parfaite exactitude les impressions des chercheurs égarés dans les lointains du passé, à mesure que se déroule devant eux la longue suite des siècles. D'abord c'est la nuit épaisse et sombre ; vingt fois ils passeront, sans s'en douter, à quelques pas de ce rivage qu'aucun phare n'éclaire et qu'il suffirait d'un léger coup de barre pour fouler bientôt d'un pied conquérant. Tel est le mystère de la préhistoire, ce voile que la main de l'homme n'a pu encore soulever et dont, rebutées par son impénétrabilité même qui les avait d'abord attirées, les jeunes imaginations, pressées de conclure, se détournent presque aussitôt pour se tourner vers la lumière. Mais avant d'aborder les époques modernes, où, semblables aux clartés aveuglantes d'un soleil de midi, les bibliothèques et les archives versent sur nous les masses parfois encombrantes de leurs volumineux documents, il est une heure charmante où les premiers rayons du soleil de l'histoire ne versent encore sur les événements que de discrètes clartés. Voici venir à nous les premiers saints de Bretagne, dont les noms résonnent à nos oreilles comme un écho de cantique, mais dont la personnalité, sous la plume uniformément élogieuse des moines leurs disciples, passe devant nos yeux, indécise et flottante, diaphane et presque céleste, aux rayons blanchâtres de cette aube printanière de la jeunesse des peuples. Ils ont eu bonne part au Congrès de Vannes, Dolay auquel M. Le Gouvello restitue son vrai nom d'Ethelvod, Ruaud dont les patientes recherches de M. l'abbé Guilloux n'ont pas encore pu exhumer les actes, et la clientèle favorite de M. de la Borderie, Léry, le pieux solitaire du Porhoët, Gobrien, le saint évêque de Vannes, le guérisseur infatigable, que ses diocésains, effrayés de la contagion que l'affluence des malades menaçait de répandre dans leur ville,

contraignirent un beau jour, par la force, d'aller exercer ailleurs son charitable ministère, mais dont au XVII^e siècle, pour dérober à leurs enfants la connaissance de ce fâcheux événement dont ils éprouvaient une certaine honte, ils corrigèrent l'office, en faisant entendre aux oreilles du saint, pour lui conseiller la retraite, au lieu des cris tumultueux d'un peuple en révolte, la grande voix calme du Seigneur.

Une étude sur le couvent des Carmes d'Hennebont, une monographie de la commanderie que les confrères du Saint-Esprit possédaient à Auray, représentent au Congrès de Vannes l'histoire de nos monastères : nommer leurs auteurs, M. René Kerviler et M. le chanoine Guillotin de Corson, c'est dire assez quelle richesse de documents et quelle sûreté d'informations peuvent se promettre les lecteurs curieux du passé de ces antiques établissements, et si leur passion de savoir n'était pas pleinement satisfaite, qu'ils s'en prennent à des Vandales pires que ceux du V^e siècle, mais qu'ils ne s'avisent pas de retourner aux champs que MM. Kerviler et de Corson ont déjà moissonnés, car, à part quelques brins d'ivraie, de quoi donc leur récolte pourrait-elle bien se composer ?

M. de la Borderie, dont je ne sais vraiment comment faire l'éloge, car deux mots jetés en passant exprimeraient trop mal les sentiments qu'éprouve à son endroit la jeunesse studieuse de Bretagne, ne s'est pas contenté de rappeler à la lumière, malgré leur indéterminable modestie,

Les ermites cachés à l'ombre des taillis
Tous les saints de Léon, tous les saints de Cornouaille
Et du pays de Vannes et des autres pays,

les héros de la sanglante rivalité de Blois et de Monfort partagent ses préférences, et les dévots de Charles de Blois seraient presque tentés de lui reprocher l'admiration qu'il manifeste si hautement pour la comtesse de Montfort. Les dernières années de cette femme héroïque étaient jusqu'ici demeurées, sinon tout à fait dans l'ombre, au moins dans une sorte de brouillard. Les découvertes récentes, fruit de la mission en Angleterre d'un de nos

jeunes archivistes paléographes, M. Le Moyne, ont fourni à M. de la Borderie l'occasion de retracer une fois de plus la physionomie de Jeanne de Flandre. Inspirer à son mari le plan d'une campagne qui le rend en quelques mois maître d'un trésor de guerre considérable et de la totalité du domaine ducal, puis, quand les portes de la prison du Louvre se sont refermées sur l'époux prisonnier, rallier de son grand cœur autour du berceau de son fils les fidélités chancelantes, briser dans un siège mémorable l'élan victorieux de son compétiteur, enfin, quand entre eux la balance est redevenue égale, après avoir triomphé des éléments conjurés, sentir vaciller, comme épuisée par son éclat même, la flamme qui brillait tout à l'heure dans l'intelligence si haute et si claire, et traîner en pays étranger trente années d'une vie dont la raison s'est envolée,

Quel rêve, et ce fut son destin !

A côté, sur un piédestal dont la saine critique d'un patriotisme éclairé demande que l'on réduise quelque peu les dimensions, voici la bretonne Perrine, pauvre fille presque ignorée de l'histoire, et dont on n'aurait rien à dire si de l'auréole de la Pucelle d'Orléans il ne tombait comme un reflet de sa gloire sur le front de la compagne qui mourut victime de son dévouement et de sa foi à la libératrice du territoire.

En ce XV^e siècle, si riche et si prospère, mais où l'imagination en quête d'un héros va, sans le trouver, du prince voluptueux qui perd nonchalamment son duché et du ministre de petit état, digne rival de Louis XI dans l'art de retourner contre lui les armes habituelles du cauteleux monarque, à ces hauts barons sans cesse ballottés entre la patrie bretonne et cet autre pays auquel tant de liens les attachent déjà et dans lequel ils pressentent la grande patrie de demain, c'est un bien curieux épisode que celui dont M. l'abbé Chauffier nous déroule les péripéties. De la tour d'Elven, où pendant les longues journées d'une honnête captivité se mûrit l'esprit sagace et prudent du futur roi d'Angleterre, à cette plaine de Bosworth où il gagne sa couronne, nous suivons avec une curiosité passionnée, à travers mille intrigues qui éclairent d'un jour nouveau les rapports de la Bretagne et de l'Angleterre, la destinée aventureuse d'Henri Tudor.

III

Un fait certain, mais dont l'explication me semble difficile, c'est qu'en notre pays de Bretagne, où la poésie jaillit en quelque sorte comme d'elle-même, sur les lèvres de nos paysans, de ces sites tour à tour grandioses et pittoresques qui font l'admiration des étrangers, tandis qu'avant ce siècle on découvre à grand'peine, au milieu de tant de poètes médiocres, un Le Pays ou un Maillard, s'élève si haute et si touffue comme une forêt de grands et vigoureux prosateurs. A quelques pas de cette promenade où depuis quelques jours se dresse sa statue, c'eût été manquer de courtoisie envers Le Sage que de ne pas lui donner place au Congrès. M. de la Borderie a eu la délicate attention de choisir, parmi ses œuvres, tout un bagage sur lequel il ne comptait plus guère sans doute pour assurer sa renommée, depuis le temps que l'on méconnaissait le mérite de ces jolies scènes de comédie dont est parsemé le *Théâtre de la Foire*, de ces anecdotes piquantes et de ces bons mots dont fourmillent les *Mélanges amusants*, et des spirituelles peintures de mœurs que renferment les lettres de la *Valise trouvée*.

Moins connu que Le Sage, quoiqu'il ait eu l'honneur d'être élu membre de l'Académie française, est l'érudit auteur des *Vies des empereurs Julien et Jovien*, l'abbé rennais de la Bletterie (1696-1772). Grâce à de curieuses lettres inédites, M. Kerviler esquisse un joli crayon de cette physionomie : les lettres à sa sœur aînée qui voulait entrer en religion et qu'il engage à rester près de leur vieille mère, car l'abandon d'un devoir sacré de charité filiale n'est guère fait pour lui mériter la paix qu'elle se promet dans le cloître et qu'elle n'est pas sûre d'y rencontrer, les lettres à sa sœur cadette où, malgré ses opinions jansénistes dont l'ardeur bien connue empêcha le gouvernement de ratifier son élection à l'Académie, l'abbé se montre plein de sollicitude pour l'avenir de son neveu Bellegarde qui cependant était jésuite, toute cette correspondance révèle chez La Bletterie des sentiments si justes et si droits qu'on est tout étonné

de rencontrer, tout à côté, l'écho de ces faux-fuyants et de ces subtilités captieuses dont se couvrait le jansénisme pour demeurer catholique en dépit du Pape et des faits.

Enfin voici Brizeux, le cher poète, dont la place est toujours marquée en ces Congrès où l'on ne cherche à faire connaître la Bretagne qu'afin de la faire aimer encore plus, lui qui, depuis soixante ans, tient attentifs aux champêtres accents du biniou les civilisés de la grande ville, tout surpris d'abord d'entendre d'aussi suaves mélodies venir du pays du baragouin. Pour chanter dignement cette simple vie que le culte de la Muse remplit tout entière, il fallait l'âme d'un poète, et le catholicisme de Brizeux, s'il eut ses heures de doute et de crépuscule, ne pouvait trouver de meilleur répondant, pour ses jours d'affirmation pleine et sincère, que M. l'abbé Nicol, lui aussi l'amant passionné des deux Bretagnes, celle d'ici-bas, et cette autre encore plus belle, ce monde meilleur que rêvait notre poète et dans lequel, je l'espère, son âme immortelle vit aujourd'hui.

L'espace me manque, et dans une rapide énumération, je ne puis que signaler en courant, tant j'aurais de choses à en dire, et l'étude de notre Barde (ai-je besoin de le désigner autrement aux acclamations de tous) sur les chants populaires du pays vannetais, et la communication de notre cher Directeur, si peu prodigue, hélas ! de son savoir encyclopédique sur les fortifications en terre des environs de Vannes, et la monographie de M. Janvier, si complète et si intéressante, sur la paroisse de Saint-Jouan de l'Isle, et le conte gallo de M. Jeanniard du Dot, où paraissent côte à côte la figure de ce diable qui veut être méchant et qui n'est que risible, et celle de ce pauvre soldat qui n'a de féroce que son nom de Sans-Quartier ; et les documents si intéressants communiqués par M. l'abbé Chauffier, et l'histoire des reliques de saint Vincent Ferrier. L'espace me manque, et aussi la compétence, pour faire sentir tout l'intérêt, toute la valeur de la si savante et si lucide conférence du jeune et éminent doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, M. Loth, sur les caractères propres du dialecte vannetais.

Il est un nom que l'on s'étonne sans doute de n'avoir pas encore vu

paraître sous notre plume, celui de M. le marquis de l'Estourbeillon: c'est qu'à part une courte note sur les vitraux de Notre-Dame de Burgos en Grand-Champ, toute l'activité de notre confrère s'est déployée en plein air. Mais sortons un instant de la salle de nos séances; voici tout près de nous une Exposition rétrospective dont il est le secrétaire général, et, sur le siège de cette voiture qui s'ébranle au grand trot vers Elven, le chef de la caravane, le guide qui pendant toute une journée lui ménage, près des camps romains et des petites chapelles, une série d'instructifs repos, l'impresario en l'honneur duquel, au pied de la tour où s'accumulent les débris d'un festin somptueux, nous levons gaiement nos verres, grâce à lui remplis jusqu'au bord: c'est encore et toujours notre confrère, M. le marquis de l'Estourbeillon.

IV

L'agriculture, cette sœur aînée de l'archéologie en notre Association bretonne, aurait bien le droit de se plaindre si je la passais ici sous silence et si je ne montrais, à côté du pommier que le Frère Abel nous apprend à améliorer et à défendre contre ses microscopiques ennemis, les industrieuses abeilles qui, sous la conduite de M. l'abbé Le Mée, ont commencé leur tour de Bretagne, popularisant partout de leur exemple les progrès réalisés. Je le fais d'autant plus volontiers que j'y trouve l'occasion de parler de la belle conférence où M. Urbain Guérin, le disciple aimé de M. Le Play, relevant chez tous les partis les traces du réveil de l'idée provinciale, appela de ses vœux la résurrection de ces unités vivantes que, malgré la défense expresse de leurs commettants, des mandataires infidèles dépecèrent il y a un siècle pour que, sur ces molécules humaines ainsi désagrégées, asservies aux caprices d'une capitale, passât plus facilement le char niveleur de l'Etat moderne. A ceux qui reprochent aux archéologues (et l'on entend souvent par là tous ceux que ne laisse pas indifférents le passé de la patrie) de ne vivre que parmi les ruines et de ne s'attacher qu'aux morts,

nous ne nous lasserons pas de répondre que si nous travaillons sans cesse à remettre en lumière les puissantes assises des monuments que nous ont légués nos pères, c'est qu'il n'existe pas d'autres bases sur lesquels les fils légitimes de la vieille France puissent édifier, quitte à en modifier ensuite à leur guise l'aménagement intérieur, ces constructions solides qui prendront possession de l'avenir. Enthousiasme juvénile, dira-t-on, perspectives chimériques ! Eh quoi ! parce qu'un siècle affamé des jouissances présentes et nourri dans l'art des compromissions veut, pour se débarrasser d'un contraste gênant, mettre nos hermines au rancart, nous irions nous prêter au caprice de ce moribond qui sur le bord de la tombe où l'acheminent à grands pas ses dernières années ne parle déjà plus que de sa fin ! Au contraire, élevons bien au-dessus de ses colères, pour qu'il frappe les premiers regards du siècle prochain, l'étendard immaculé de la vieille Bretagne, et promenant de ville en ville ce symbole d'une nationalité toujours vivace, répétons d'un bout à l'autre de l'Armorique, aux échos de nos bois et de nos rochers, la vieille devise, jamais banale parce qu'elle est toujours de saison : *Potius mori quam fedari*.

CH. DE LA LANDE DE GALAN.



PIERRE LECOQ

ÉTUDE DE MŒURS CAMPAGNARDES

(Suite)

III

Sur la grand'route du Pontgamp à Moncontour, pas très loin de cette dernière localité, à l'intersection de plusieurs chemins de traverse, s'élève une maison isolée, comme perdue dans la lande.

Le paysage est sévère, l'horizon sombre, monotone, à peine rompu par des pins sylvestres réunis en bouquets, ou éparpillés sur la bruyère.

C'était, à l'époque dont nous parlons, une auberge fort achalandée et fréquentée par les texiers¹, qui ne manquaient jamais de s'y arrêter au retour du marché.

Le commerce des toiles était encore dans toute sa splendeur ; le gousset d'habitude bien garni, et le gosier toujours sec, ils y prolongeaient souvent leurs libations fort avant dans la nuit. Une clientèle assez bruyante, au reste, et volontiers querelleuse ; aussi la maisonnette était-elle en médiocre renom et avantagée dans le pays du nom pittoresque et significatif de Mirlitantouille, ou plus simplement « la Tantouille » !

Pierre s'était arrêté non loin de là, à l'ombre d'un fossé de bouleau faisant face à l'auberge. . . .

Vautré sur le gazon, il examinait curieusement les passants qui s'y succédaient depuis quelque temps sans interruption.

C'était en effet un samedi, veille de la Pentecôte, et le soir devait avoir lieu, à Moncontour, la célèbre procession de Saint-Mathurin² ; aussi les pèlerins qui s'y rendent de tous les points de la Bretagne commençaient-ils à affluer vers la petite ville.

¹ Tisserands.

² Evêque et patron de Moncontour de Bretagne.

Les uns allaient en carriole, traînés par des bidets de la montagne, petits, mais vigoureux, les autres à pied, et parmi ces derniers quelques-uns, fatigués sans doute par la longueur du trajet, cheminaient pieds nus dans la poussière.

Pierre ouvrait de grands yeux devant cette foule bariolée, piquant mélange de costumes, de coiffures de toutes formes et de toutes couleurs ; mais les Morbihannais semblaient l'intéresser tout spécialement avec leurs larges habits de molleton blanc bordés de velours et leurs saints sacrements bordés en or dans le milieu du dos.

Plusieurs fois il fut sur le point de se lever, mais je ne sais quelle pensée semblait le clouer à la même place. Sans doute il se demandait ce qu'il allait devenir. Devant lui se dressait sans cesse l'image redoutée de sa belle-mère armée d'un bâton et ravie de lui infliger une de ces corrections dont il avait conservé un cuisant souvenir.

Sans doute son père allait aussi se mettre de la partie : il n'était pas précisément méchant, mais d'un caractère faible. et, une fois en colère, le bonhomme ne gardait plus aucune mesure.

A cette amère pensée, Pierre frémissait.

Enfin il se dit qu'il serait toujours temps de réintégrer le domicile paternel et qu'il pourrait bien auparavant prendre, lui aussi, sa part de la fête : ce serait autant de gagné.

Cette résolution adoptée, Pierre se leva, suivit une bande de pèlerins qui passaient en ce moment, et entra avec eux dans la petite ville où la foule pénétrait de tous côtés.

On sait que, ce soir-là, Moncontour est une ville bretonne... C'est en breton qu'on prêche et qu'on chante dans les églises ; c'est également dans cette langue qu'on parle, qu'on crie, qu'on jure même... par les rues...

Devant cet envahissement complet, mais pacifique, de leur cité, les indigènes s'effacent, fiers des hommages rendus à leur saint patron et suffisamment occupés à recueillir la pluie de gros sous et de pièces d'argent qui ne manque point de tomber sur eux ce jour-là et les suivants.

A la chute du jour la procession sort de l'église, bannière en tête,

et se déroule lentement le long de la montée qui mène à la « Pyramide », vaste éminence dominant la ville.

Au milieu se dresse un immense feu de joie ; la procession se range des deux côtés ; le clergé en fait le tour et l'asperge d'eau bénite, tandis que les pèlerins entonnent des cantiques bretons.

Bientôt, un prêtre en surplis s'avance un cierge à la main et communique le feu aux bourrées disposées à cet effet.

Soudain la flamme jaillit, un nuage noir monte vers le ciel et tourbillonne au-dessus des têtes, le brasier entier s'allume, rougissant de ses lueurs cuivrées les figures des assistants enthousiasmés, projetant ses clartés sur le clocher grondant, sur les édifices, qui s'illuminent un moment pour découper leurs vives arrêtes sur l'horizon des montagnes, enveloppées, comme fondues dans les vapeurs du soir.

.....

La procession avait repris le chemin de la ville, et la « Pyramide », naguère encore envahie par la foule, était retombée dans sa solitude habituelle...

Pierre cependant ne songeait guère à s'en retourner, d'autres gamins de son âge étaient restés aussi, eux, attisant le feu dont la flamme se ranimait un instant pour mourir encore, faute d'aliment.

On n'éprouve guère le besoin de dormir, à cet âge, et puis la soirée était si belle !... le ciel s'était pailleté d'étoiles, les rainettes¹ chantaient, et la brise, une petite brise fraîche venant du Menez, frissonnait dans les branches des grands tilleuls.

D'ailleurs, cette nuit-là, songe-t-on à se coucher, à Moncontour ?..

Auberges et débits regorgent de monde ; par les portes grandes ouvertes la lumière ruisselait dans les rues, du dehors on entendait les rires éclatant en fusées, le bruit des conversations qui montaient crescendo pour s'apaiser un moment et reprendre ensuite de plus belle.

Les gens des villages environnants, filles et garçons, se cherchaient dans la foule, s'interpellaient, et finissaient par décarrer en bandes en entonnant une chanson « à la marche » dont le refrain répété

¹ Petites grenouilles vertes qui chantent le soir dans les douves et dans les mares, et dont la voix passe pour un signe prochain de beau temps.

en chœur allait en s'éteignant progressivement dans le lointain de la campagne...

Les pèlerins, eux, attendaient les messes qui devaient se dire à leur intention dès la première heure, car beaucoup viennent de loin, de fort loin, et ils ont hâte de se mettre en route avant le lever du soleil.

Les distractions ne manquaient donc pas à Pierre, mais, le matin venu, comme son ventre criait la faim, il acheta une soutée¹ de pain et s'approcha d'un de ces gros tonneaux enguirlandés de feuillage où les cabaretiers débitaient du cidre en plein air, suivant la vieille coutume de notre pays..., pays des grandes « beuveries »...

Cette satisfaction donnée à la nature, il ne pense plus qu'à se divertir... Après la fête religieuse, la fête mondaine, celle des habitants du pays, allait commencer.

Vêtus de leurs blouses rayées écourtées à la ceinture, leurs chapeaux bretons enrubannés, les binious parcouraient déjà les rues de leur pas alerte, escortés de tous les polissons de la ville...

Les hautbois mêlés au tambourin annonçaient l'ouverture de la fête, jetant en l'air, comme des appels au plaisir, leurs notes criardes, perçantes... ; les jeunes filles occupées à leur toilette, le cœur bondissant d'émotion, quittaient leur mirette pour regarder aux fenêtres... Demain lundi, ce serait le grand coup, sur l'esplanade des Granges², mais toute la semaine devait en être.

Ah ! mon Dieu ! allait-on s'en donner, et sauter à s'en rompre les jambes !...

Parfois, sur l'invitation des amis, les ménétriers faisaient halte un moment sans cesser de sonner³, histoire de vider au passage un

¹ Petit pain d'un sou.

² La fête de Saint-Mathurin est une des plus typiques et des mieux connues de la Bretagne. On y vient de tous les points du département et même d'au delà. On y exécute toutes les danses nationales : la ronde, la guedaine, le passe-pied, etc., mais principalement « la dérobee ». — A ces divertissements champêtres s'est ajoutée depuis plusieurs années une fête mondaine, toujours très réussie, et qui groupe dans les salons si hospitaliers du magnifique château des Granges l'élite de la société des Côtes-du-Nord.

³ La coquetterie du biniau consiste à sonner pendant qu'il vide le bol qu'on vient de lui offrir, et cela, grâce à l'air emmagasiné dans la poche de son instrument qu'il lui suffit alors de presser légèrement du coude.

bol de cidre, puis reprenaient bientôt leur promenade, toujours suivis de leur escorte.

Mais tout cela n'était que bagatelle en comparaison de ce qu'on voyait sur la carrière... C'est là que tous les genres d'attraction étaient vraiment réunis.

Il y en avait pour tous les goûts et pour tous les âges.

Des jeunes filles vendaient, à des étalages en plein vent, des saints Mathurins¹ que pèlerins et pèlerines épinglaient à leurs chapeaux, piquaient à leurs corsages, car c'est le signe obligatoire de tous ceux qui viennent là par dévotion ou simplement pour leur plaisir.

Les personnes curieuses de connaître l'avenir pouvaient s'adresser aux diseuses de bonne aventure et somnambules extra-lucides...

Les amateurs d'équitation monter sur les chevaux de bois, aux sons d'un orgue de barbarie.

Les gens aimant les jeux d'adresse trouvaient à exercer la leur dans des tirs, ou sur les marionnettes bizarrement attifées qu'il s'agit d'abattre à coups de balle².

Je passe les boutiques de berlingots, les têtes de Turc, les roulettes, les loteries, etc., etc.

Mais le clou de la fête était sans contredit l'illustre théâtre des Variétés... débarqué de la veille pour deux jours seulement..., la direction ayant pris des engagements ailleurs...

C'est du moins ce que disait le programme, écrit à la craie sur un grand tableau noir posé sur deux piquets en avant de la baraque.

Pierre passa là toute sa matinée, allant des tirs aux chevaux de bois, pour revenir toujours devant le susdit théâtre. Il ne pouvait se lasser d'admirer les scènes alléchantes peintes sur la toile, donnant réellement une haute idée de ce qui devait se passer à l'intérieur.

Mais, où son admiration ne connut plus de bornes, ce fut au moment de l'ouverture, quand le personnel de la baraque, à la satisfaction générale, s'exhiba enfin sur l'estrade... D'abord il y

¹ Petites images de plomb relevées de rubans et de fleurs artificielles.

² Jeu de « la Noce à Colas », de rigueur dans les assemblées un peu importantes, où la bascule de la nouvelle mariée obtient toujours un succès de gros rire...

avait un paillasse véritablement expert dans l'art d'attirer les foules. Inutile de dire que ses bouffonneries désopilantes et ses bons mots trouvaient un succès fou chez ce public non blasé, composé le plus et le mieux des campagnards des environs.

A ses côtés, une femme et un enfant s'époumonaient, la première sur un trombone, le second sur un cornet à pistons, tandis qu'un troisième personnage, secouant un chapeau chinois et frappant d'une main sur la grosse caisse, de l'autre sur les cymbales, menait à lui tout seul le plus épouvantable vacarme.

Un peu plus loin, une demoiselle en maillot rose, à la courte robe de mousseline au corsage bleu, à la longue chevelure d'un noir huileux tombant sur le dos, jouait des castagnettes à côté de la matrone, tout habillée de rouge, dominant le tumulte en criant de toutes ses forces : « On entre !.. on entre !.. C'est deux sous, deux sous seulement !.. » Un moment le tapage cessait, le pître continuait son boniment, envoyant comme conclusion une gifle à la demoiselle qui la lui retournait séance tenante.

Alors la foule battait des mains, le bastringue recommençait de plus belle et la matrone glapissait toujours : « On entre, on entre ! »

Les sous pleuvaient par poignées, la foule en délire s'entassait sur les bancs, et déjà les plus impatients réclamaient bruyamment le commencement du spectacle.

Pierre avait encore quelques sous au fond de sa bourse ; grisé, lui aussi, par tout ce bruit, il se décida à entrer, et n'eut pas sujet d'ailleurs de regretter son argent.

Jamais, non jamais, on n'avait vu à Moncontour choses aussi extraordinaires.

Ce n'était que poignards avalés, dislocations invraisemblables, sauts fantastiques, tours prestigieux, cabrioles périlleuses au travers de cerceaux garnis de couteaux affilés, exhibitions d'animaux savants, etc., etc.

Enfin, quand la belle demoiselle parut et commença à se trémousser sur la corde raide, son balancier à la main, les applaudissements redoublèrent.

Bref, on peut dire que la troupe des Variétés se surpassa ce jour-là ! Pierre n'osait en croire ses yeux ni ses oreilles.

Je ne sais quelle idée hanta subitement son cerveau ?...

Était-ce une vocation soudaine qui s'éveillait chez cet enfant, ou la crainte de la correction paternelle le tenaillant sans cesse ?...

Il se dit qu'il aimerait aussi, lui, à exécuter de pareils tours, qu'il devait être bien amusant de courir le monde en si joyeuse compagnie, et d'aller devant soi, toujours en quête de pays nouveaux, de nouvelles aventures...

Cette baraque semblait l'avoir fasciné ; le reste de la journée il ne cessa de rôder à l'entour, le lendemain il y revint encore, tout naturellement.

C'était le moment où les comédiens préparaient la soupe en plein air, derrière leur tente de toile soutenue par quelques piquets.

La marmite vernissée fumait, répandant autour d'elle une appétissante odeur ; un ara aux couleurs étincelantes jabotait au haut de son perchoir ; la chèvre savante reposait à l'ombre sur une frime de paille, pendant que deux caniches aux superbes moustaches, en déshabillé du matin, jappaient après un petit singe faisant sur son échelle force laides grimaces à ses persécuteurs.

Pierre, n'y tenant plus, s'était approché petit à petit.

La femme, qui surveillait son pot-au-feu, l'avisa tout à coup : « Hé ! que fais-tu là, gamin ?... » s'écria-t-elle...

Pierre effrayé ne répondit pas d'abord, d'autant que le perroquet, étonné de l'arrivée de cet intrus, s'était mis à l'interpeller, lui aussi :

« Madame !... » balbutia-t-il enfin, tout ahuri à la vue du ouistiti qui lui montrait une rangée de dents blanches.

La matrone éclata de rire :

« Ludovic !... » s'exclama-t-elle, « viens donc voir !... »

Un homme en maillot pailleté, un vieux pardessus jeté sur les épaules, sec, nerveux, à la moustache cirée relevée en croc, au teint bistré, arriva à cet appel :

« — Eh ben, quoi ?... ma chatte, qu'y a-t-il ?... »

« — Reluque-moi donc c'te binette !... »

Et la respectable dame riait de plus belle :

« — Ah ! ça, voyons !... que veux-tu petiot ?... Mais, continua-t-elle en se frappant le front, je crois que j'ai deviné... Parions qu'il a envie de s'engager avec nous ! »

Une légère rougeur éclaira le visage de l'enfant.

« — Peste ! mon garçon, s'écria le comédien avec un zézaiement marseillais, sentant l'ail d'une lieue... t'engager avec nous !... Eh ! mais tu n'es point dégoûté, mon bon !... Et tes parents ?... »

« — Mes parents ?... pleurnicha Pierre, ils m'ont battu et mis à la porte, je veux m'en aller du pays !... »

« — Ah ! »

L'enfant avait la mine éveillée, la taille bien prise, l'air souple et vigoureux, l'homme se dit qu'il faisait là sans doute une bonne recrue.

« — Ecoute, lui dit-il, en l'attirant au dedans, je suis bon diable, moi, et j'aime à encourager le talent. Sans doute la profession est séduisante, tu ne manques pas d'ambition, gamin. C'est bien... mais encore faut-il que je voie quelles dispositions tu as... dis-moi, que sais-tu faire ? »

Pierre se piqua aussitôt droit sur les mains pour planter le chêne fourchu, exercice dont il avait pris l'habitude sur la place de Langast.

« — Assez ! suffit !.. dit le comédien, je t'engage, et voilà ton camarade... (il désignait en même temps à son futur employé un jeune garçon qui se tenait à l'autre bout de la baraque)... Ses habits seront à ta mesure, dès ce soir tu travailleras avec lui ; car on ne perd pas de temps chez moi, tu l'entends !... Maintenant tu vas manger la soupe ; on trime dur ici, c'est vrai, mais pour la pension, il n'y a pas à se plaindre, tu m'en diras bientôt des nouvelles..... »

C'est ainsi qu'au lieu de retourner aux Hazaies, Pierre Lecoq setrouva à faire partie du personnel de l'illustre théâtre des Variétés.

Le surlendemain les comédiens pliaient bagage ; on apprit par un rouleur que Pierre était parti avec les « charlotins' » ... Son père ne s'en inquiéta pas davantage. Quant à son oncle, encore moins peut-être, le bon recteur ayant formellement défendu qu'on lui reparlât jamais de son garnement de neveu.

(A suivre.)

V^o H. DE TOURNEMINE.

¹ Charlotins ou charlotons, charlatans, saltimbanques.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA VOCATION DU POÈTE, par le C^{te} Albert du Bois. — Gand, typographie A. Siffer, 1892.

J'ai lu, de M. le comte Albert du Bois, un manifeste tout vibrant, *Idéal et Réel*. D'aussi nobles sentiments, qu'il est doux d'opposer aux stérilités malsaines de certains groupes de jeunes, se retrouvent dans son poème, mais j'aime mieux sa prose que ses vers. Un de nos vieux maîtres bretons, contemporain de Brizeux et de Turquety, M. A. Ménard, a fait tout un volume de vers sous ce titre modeste : *Suis-je poète ?* C'est une question que devraient se poser, sans écrire de volume, tous les débutants. Je ne la résoudre pas négativement pour M. le comte Albert du Bois, qui doit cependant justifier sa *vocation de poète* par de laborieux exercices. Virgile, s'il l'interroge encore en lui montrant une œuvre plus achevée, ne lui défendra plus de *cueillir le rameau du génie*.

O. DE G.

LA CONFRAIRIE DU SAINT-ESPRIT DE MACHECOUL, par le marquis de l'Estourbeillon. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Un des chercheurs les plus érudits de la Bretagne, notre confrère le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, vient de publier une curieuse notice sur la *Confrérie du Saint-Esprit de Machecoul*. Un très ancien registre qui existe aux archives de la fabrique de Machecoul lui a permis de remonter jusqu'à l'origine de cette pieuse compagnie, en l'an 1100. Il a pu relever une liste de 1513, au moment de la restauration de la confrérie, et donner, depuis 1602 jusqu'à 1770, l'énumération complète des prévôts et des membres. Les statuts sont également reproduits d'après l'ancien registre. M. de l'Estourbeillon a écrit là, pièces en mains, un

très intéressant chapitre de l'histoire religieuse de la Bretagne ; ses collègues de l'*Association bretonne*, qui tiendront leur prochain congrès dans la vieille cité du pays de Retz, lui en sauront particulièrement gré.

O. DE G.

..

GUIDE DU VOYAGEUR DANS LA PRESQU'ILE DE RHUYS, par M. l'abbé Max. Nicol, président de la Société polymathique du Morbihan. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Une récente excursion dans la presqu'île de Rhuy double à mes yeux l'intérêt du petit livre que vient de publier M. l'abbé Nicol. Tout ce que l'on peut souhaiter de connaître— ou de se rappeler— sur l'aspect, l'histoire, les saints, les grands hommes de ce pays, un des plus attachants de la Bretagne, vous le trouverez résumé dans ces quatre-vingts pages. Le résumé est d'un Breton, et qui mieux est d'un Breton de Sarzeau, parlant *pro aris et focis* ; il est d'un fin critique, qui a sur le style de *Gil Blas* ce délicat aperçu : « C'est plaisir de voir voler les flèches « quand la corde de l'arc paraît à peine tendue ; » il est encore, puisque j'en suis à définir M. l'abbé Nicol, d'un vrai poète. Je me suis armé de grosses lunettes pour chercher la petite bête dans le livret de M. l'abbé Nicol, et je ne l'ai pas trouvée ; d'autres feraient cet aveu à leur honte, je le fais avec un sincère plaisir.

O. DE G.

..

MÉDAILLONS BRETONS, par Olivier de Gourcuff. — Vannes, librairie Lafolye, 1892.

Notre collègue M. Olivier de Gourcuff vient de publier, sous le titre *Médillons bretons*, une charmante petite plaquette où il a buriné tour à tour la physionomie grave et douce de la bonne duchesse Anne de Bretagne, protectrice des Bretons, celle rude et fière du connétable de France Olivier de Clisson, et du Colomb breton Jacques Cartier, celle fine et railleuse de Le Sage, l'auteur de *Turcaret*, et celle tendre et mélancolique d'Hippolyte Lucas, le poète des *Heures d'Amour*. Mais s'il a glorifié ces personnages illustres dans la littérature, dans le gouvernement, dans la marine et dans l'armée, il n'a pas oublié les humbles et il a célébré le vainqueur de la course de Saint-Brieuc à Brest dans un sonnet qui se termine par un trait du plus pur patriotisme.

Notre Revue a inséré dans son dernier numéro, au milieu du compte rendu des fêtes qui ont eu lieu à Vannes à l'occasion de l'inauguration du monument de Le Sage dans cette ville, la pièce que Olivier de Gourcuff a composée en l'honneur du célèbre écrivain breton, et cette poésie habilement rimée peut donner une idée excellente du talent de l'auteur des *Médailleurs bretons*. Qu'il me soit permis, cependant, de citer la fin d'une autre pièce, supérieure peut-être à la précédente : je veux parler de celle en l'honneur de Jacques Cartier. Après nous avoir montré ce hardi marin découvrant le Canada et le donnant à la France, après nous avoir montré l'Angleterre arrachant à la Mère-Patrie, par droit de conquête, cette terre toute française de cœur et d'âme, le poète s'écrie :

Mais fol est qui rêva d'écraser notre race !
 Sous les exactions d'un despote vainqueur
 Le Canada n'est pas moins français que l'Alsace :
 L'étranger a le corps, la Patrie a le cœur.

Tout est resté français dans cette colonie ;
 Notre langue y conserve, après plus de cent ans,
 Ses grâces de bon ton, son limpide génie
 Que n'ont pas altéré les souffles décadents.

Malgré l'éloignement, le temps et la conquête,
 Le Canada français s'est gardé tout entier.
 Puisque ce fier pays sublimement s'entête,
 Béni sois-tu, Colomb breton, Jacques Cartier !

N'est-ce pas là de beaux sentiments, largement exprimés, et ce fragment ne donnera-t-il pas à nos lecteurs un désir plus vif encore d'admirer la galerie tout entière des *Médailleurs bretons* ? D. C.

••

Le JOURNAL DU CHIRURGIEN-MAJOR DE LA FRÉGATE L'ARÉTHUSE par le docteur FÉLIX CHARYAU (1812-1814), par R. Le Beau, commissaire de la marine. — Paris, librairie de L. Baudoin, 1892.

Il est toujours intéressant de connaître les travaux de ses concitoyens ; aussi M. A. Le Beau, commissaire de la marine à Nantes, a-t-il bien fait de publier le journal du docteur Charyau, originaire de Nantes et chirurgien-major de la frégate *l'Aréthuse* de 1812 à 1814.

« Déjà, la première campagne de l'*Aréthuse* a été décrite d'une manière remarquable, dit-il, par M. Fabre, aujourd'hui administrateur de l'établissement des Invalides, dans son bel ouvrage : *Voyages et Combats*. » Puis il ajoute : « Le journal si véridique d'un témoin oculaire de tout ce qui s'est passé pendant cette campagne, semble appelé à faire connaître plus complètement peut-être la rude existence maritime de cette époque, prise sur le vif, à bord d'un bâtiment croiseur ; il édifiera sur les mœurs internationales qui existaient alors et sur certains événements de guerre accomplis en mer pendant deux années. Il fera mieux apprécier le caractère de l'éminent officier, le capitaine de vaisseau Bonnet, qui commanda le premier l'*Aréthuse*, et s'illustra dans le combat mémorable soutenu par ce bâtiment contre la frégate anglaise l'*Amélia*, le 7 février 1813. »

Notre distingué commissaire de la marine a dressé en outre la carte des croisières de l'*Aréthuse*, en s'appuyant sur le journal du docteur Charyau, qu'il s'est plu à éclaircir par des notes d'un vif intérêt et d'une haute compétence.

D. C.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

UNE PAGE D'HISTOIRE

LES CHABOT ET LES ROHAN

A LA ROCHELLE

1527-1628

« Tout peut se réimprimer, car tout est inédit. »

(TH. GAUTIER).

Bâtie sur le penchant d'une petite colline d'où elle tire son nom, Rupella, la Rochelle, n'était au XI^e siècle qu'une bourgade dépendant de la seigneurie de Chastel-Aillon. Eléonore, duchesse d'Aquitaine, l'établit comme ville et y organisa la commune.

Malgré les guerres incessantes et les convulsions de toutes sortes dont la Rochelle a été le théâtre, cette petite-cité a été pendant plusieurs siècles la reine de l'Atlantique. Nous la voyons armer des flottes de 60 et 80 navires et tour à tour tenir en échec les puissantes marines de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Ville à la fois commerçante et guerrière, la Rochelle a conservé une physionomie typique et bien à elle. Ses riches armateurs avaient accumulé dans l'étroite enceinte de leur cité des bijoux d'architecture : au point de vue de l'élégance et du goût, les maisons particulières ne le cédaient en rien aux édifices publics.

Les églises élevées par les libéralités des habitants étaient au dire des contemporains « comme autant de cathédrales ». Hélas ! en quelques semaines elles devaient s'effondrer sous le marteau iconoclaste des huguenots du seizième siècle ! Deux clochers pouvant

servir à leur défense sont seuls restés debout ; les ruines de ces superbes églises ont elles-mêmes disparu. Cependant la Rochelle peut encore montrer avec orgueil ses maisons en bois des quatorzième et quinzième siècles, ses pignons et ses lucarnes sculptés, ses grimaçantes gargouilles en pierres, ses tours de St-Nicolas et de la Chaîne, qui, se dressant à l'entrée du port, la défendaient d'un coup de main ; en tendant une forte chaîne (dont la dernière est conservée dans le musée de la ville) entre ces deux grosses tours, aucun navire ne pouvait pénétrer sans la permission du corps de ville ; le porche monumental de sa grosse horloge ; la tour de la Lanterne construite au milieu du quinzième siècle, et ainsi appelée « d'une lanterne de pierres percées à jour, vitrée et à six pans, contenant un gros cierge qu'on allume le soir pour indiquer l'entrée du port ». Cette tour sert encore aujourd'hui de phare.

L'hôtel de ville, monument fortifié des plus curieux, et qui, survivant à toutes les révolutions, a été restauré dernièrement avec infiniment de goût ; ses murs massifs, ses mâchicoulis béants, ses créneaux, son chemin de ronde, ses portes étroites ressemblent à une réduction des anciennes fortifications de la ville ; sa façade, sa cour intérieure, son balcon, son élégant beffroi surmonté de sa vieille cloche portent en effet le cachet des différentes époques des constructions défensives de la ville, aux quinzième, seizième et dix-septième siècles.

Parmi les plus belles œuvres d'architecture privée, brille au premier rang l'hôtel d'Henri II et de Catherine de Médicis : les H et les C entrelacés dans les caissons des voûtes font de cette curieuse maison un véritable bijou.

Telles sont avec le musée de la Bibliothèque les principales curiosités de la vieille capitale du *pays d'Aunis*.

Avant d'aborder mon sujet, je demande à mes lecteurs la permission de résumer en quelques lignes l'intéressante histoire de la Rochelle, cet aperçu devant éclaircir plusieurs points de cette étude.

Par suite du mariage d'Eléonore d'Aquitaine avec Henri II Plantagenet, la Rochelle passa sous la domination anglaise. Les Rochelais ne sympathisèrent jamais avec leurs nouveaux maîtres :

attachés de cœur à la France, jaloux de leur indépendance, nous les voyons, dès l'année 1282, armer une flotte puissante et courir sus aux Espagnols. Moins de cent ans après, en 1360, le funeste traité de Brétigny ayant cédé la Rochelle aux Anglais, une députation des principaux bourgeois se rendit à Calais pour supplier Jean le Bon, alors prisonnier du Roi d'Angleterre, de ne pas ratifier la clause du traité qui les livrait «*ès mains des estrangiers, et qu'ils avoient plus cher à estre taillés tous les ans de leurs chevances, qu'ils le fussent ès mains des Anglois* ». Emu d'une telle déclaration, le Roi leur répondit les larmes aux yeux qu'ayant engagé sa parole il fallait se résoudre à devenir les sujets d'un autre maître :

« *Nous le ferons, dirent-ils, et nous obéirons aux Anglais des lèvres, mais nos cœurs ne s'en mouveront. »*

Heureuse ville, si elle eût su garder dans l'avenir ces sentiments d'honneur et de fidélité !!

Douze ans plus tard, Duguesclin guerroyant en Aunis, les Rochelais s'emparent de la garnison anglaise, et remettent leur ville au connétable. Charles V, en reconnaissance de leur patriotisme, leur accorda les plus grands privilèges ; le maire et vingt-quatre échevins reçurent des lettres d'anoblissement, et les droits de la commune furent considérablement étendus : l'échevinage conféra la noblesse ; en sortant de la première séance qui suivait sa nomination, le bourgeois rochelais se rendait dans la rue des Gentilshommes par une porte basse appelée aussi la porte des Gentilshommes : entré roturier à l'hôtel de ville, il en sortait noble aussitôt après avoir franchi la porte basse qui débouchait dans la rue.

Jusqu'au milieu du XVI^e siècle, la Rochelle resta fidèle à son passé ; ce fut pour elle une période de gloire, de prospérité et aussi d'honneur.

Si plus tard elle faillit à ce passé, les entraînements d'une erreur nouvelle et les mauvaises influences de ses conseillers laissèrent intacte la fidélité de ses meilleurs citoyens ; la populace, en les terrorisant au nom de la Réforme, ne réussit pas toujours à entamer sur ce point la partie la plus saine de la bourgeoisie et du peuple.

Avant d'aborder la période si troublée qui s'étend de 1552 à 1628, il convient d'ajouter que les conventions arrêtées avec les ennemis du royaume, entre autres le traité conclu entre le prince de Condé et les principaux chefs protestants en 1568 ne furent jamais approuvées par le corps de ville : elles furent l'œuvre des factions imposant leurs volontés par l'émeute et la violence.

Sous la domination anglaise, nous l'avons dit, les Rochelais n'avaient jamais pu souffrir l'humeur farouche, dédaigneuse et fière de ce peuple : « Les Rochelais, dit Froissart, oncques n'aiment naturellement les Anglois, et sont de ceste nature qu'ils ne peuvent les aimer ; et les autres qui sont orgueilleux et présomptueux ne les peuvent aimer aussi. » Cette aversion ne s'est pas éteinte, et si parfois les Rochelais ont accepté leurs services, ils n'ont jamais voulu les tenir pour maîtres.

CHARLES CHABOT

(1527 à 1559).

En 1527, Charles Chabot, seigneur de Jarnac, d'Aspremont et de Brion, fut nommé gouverneur du pays d'Aulnis et capitaine de la ville de la Rochelle. Fils de Jacques Chabot et de Madeleine de Luxembourg, frère aîné de Philippe Chabot grand amiral de France, il était lui-même vice-amiral de Guyenne, maire et capitaine de Bordeaux et du château du Hà.

La Rochelle où Jarnac avait fixé sa résidence était alors livrée à des querelles intestines entre les administrateurs de la commune et le peuple : durant le siècle compris entre 1527 et 1628, elle flottera dans un tourbillon dangereux, d'où cette reine de l'Océan ne sortira que ruinée et amoindrie pour toujours.

Cette époque troublée, pendant laquelle les Chabot et les Rohan jouèrent à la Rochelle un rôle actif, nous a paru intéressante à étudier, pour ceux surtout que des liens de famille rattachent à ces deux maisons.

Un an à peine après son installation comme gouverneur, Jarnac écrit au roi François I^{er}, à propos des troubles survenus en 1528, une lettre dans laquelle il dit « que les querelles des ha-

bitants ne sont pas éteintes ; que les élections du maire et des conseillers sont l'objet de brigues et de désordres ; que les finances sont dilapidées ; que l'établissement de la perpétuité de la mairie lui paraît le remède indiqué pour mettre fin à de telles calamités ». François I^{er} résolut alors de donner à la commune une forme nouvelle, et afin de fermer la porte aux ambitions populaires, il voulut que la mairie, au lieu d'annuelle, devînt perpétuelle : le roi s'en réserve la nomination et pourvoit le gouverneur actuel de cette charge ; le corps de ville est réduit à vingt échevins au lieu de cent et soumis à l'élection de deux ans en deux ans. Les lettres patentes sont datées de la Fère, juillet 1530. Grâce à cette sage mesure, la Rochelle jouit d'un calme relatif pendant dix ans.

La populace qui avait combattu avec violence l'ancienne administration de la commune, excitée par quelques mécontents, saisit la première occasion pour manifester ses regrets d'un état de choses qu'elle n'avait pu supporter : l'esprit d'indépendance des Rochelais ne tarda pas à se manifester par une sourde hostilité contre le maire perpétuel. Charles Chabot écrit au grand maître Anne de Montmorency une lettre dans laquelle il se plaint de la mauvaise volonté des Rochelais quand il s'agit du service du roi :

« *Charles Chabot au grand maître Anne de Montmorency.*

« Monsieur, à mon retour de la Rochelle m'en suys venu chez moy pour faire tenir prestz les arriere-ban et frans archiers, et ay eu lectres de la court, des Parlements de Bourdeaux et de Poitou, et advertissement que les Espagnolz se fortifient à Saint-Sebastien, et au Passage de navires, gallions et pinaces en plus grand nombre qu'ils n'ont accoutumé, pour venir en l'iste de Ré, qui est à une lieue et demye d'icy. Et par adventure, Monsieur, qu'ilz viendront en ceste ville et s'ilz y font effort en grand dangier de la prandre, car elle est en aussy mauvais ordre qu'il est possible ; et ne veullent souffrir ceulx de la ville, combien qu'ilz ayent veu lesdictes lectres et advertissements, que je y mette homme pour leur ayder à la garder, et les treuve en très mauvaise volonté, et ne scay à quoy me tenir d'eulx dont ay bien voulu avertir le roy et vous pour ma descharge. »

« Monsieur, je suis icy sans gens, sans argent, et sans estre obéy. et

ne voy le moyen d'y pouvoir faire service au roy. s'il n'y donne ordre ; par quoy je vous supplie, Monsieur, y pourveoir, ou que le plaisir dudict sieur soit de m'employer en autre chose. »

De la Rochelle, ce 3 avril (1536) (*Bibl. nat. mss. fonds français*).

Et cependant Jarnac avait soin de la cité dont il était gouverneur. En date de la même année nous avons une délibération du conseil de la ville, dont voici un extrait :

« *Délibération du conseil royal de la Rochelle (1536).*

« Au conseil du roy, aujourd'hui tenu en la ville de la Rochelle auquel estoit noble et puissant seigneur, Messire Charles Chabot, chevalier de l'ordre, sieur de Jarnac, Montlieu et Saint-Aulaye, gentilhomme de la Chambre du roy, nostre dict seigneur, maire capitaine de la ville et cyté de Bourdeaux, gouverneur cappitaine et maire perpétuel de la ville de la Rochelle et vis-admiral de Guyenne : le lieutenant-général, les advocat et procureur, après recyt faict par ledit lieutenant, que dès le cinquiesme jour de ce présent moys d'avril, le feu s'estoit mis en l'ap-pentif couvert d'ardoise du chastel et prisons du roy... a esté ordonné et délibéré que le mestre voyer du roy divisera ce qui est nécessaire pour la réparation de ce qui a esté bruslé et démoly, etc.

« Faict audict conseil, le lundi dixième jour d'avril 1536.

« G. JOUBERT, procureur, etc. »

(*Bibl. Nat. mss. — Pièces orig. 642.*)

François I^{er}, désirant remettre un peu d'ordre dans ses finances épuisées par les guerres, avait imposé la gabelle aux provinces du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, exemptes jusqu'alors des droits sur le sel (1542).

Jalouse de ses immunités, la Rochelle s'empresse de réclamer : le peuple ne tarde pas à se mutiner et refuse d'obéir. Instruit de ce qui se passe, le roi écrit à Jarnac de Mâcon le 6 août 1542 d'arrêter les coupables, de les exiler en Limousin et de pourvoir la ville d'une garnison de 300 hommes. Une seconde missive du roi adressée aux officiers municipaux leur enjoignait de se mettre à la disposition du gouverneur pour assurer le bon ordre.

A l'arrivée de la garnison, le mécontentement des Rochelais se traduisit par des hostilités. Amos Barbot, historien protestant et zélé calviniste, raconte qu'un soir « comme les bourgeois portaient à Jarnac les clefs de la ville, quelques soldats voulurent les leur enlever ; les bourgeois ayant résisté, la populace s'empressa de prendre fait et cause pour eux, attaqua les soldats, en tua une partie et fit les autres prisonniers. Les mutins conduisirent à Jarnac le capitaine de cette petite troupe, le priant de le punir « lui et ses complices ». Jarnac fut indigné de cette audace à la suite d'un attentat aussi grave : il promit néanmoins d'examiner l'affaire. Loin de se calmer, les rebelles revinrent peu après lui demander d'obtempérer à leurs revendications, d'un ton si arrogant, que Jarnac ne se sentant pas assez fort pour résister à tout un peuple en armes, dut faire sortir de la ville la petite garnison que le Roi lui avait ordonné d'y entretenir.

Irrité d'une telle révolte, François I^{er} jura, dans un premier mouvement de colère, de raser la ville coupable. Il se rendit à Angoulême, et avant de prendre un parti, il fit savoir aux Rochelais qu'il voulait se rendre un compte exact des faits criminels dont ils s'étaient rendus coupables : il leur mandait en outre de lui envoyer une députation des principaux bourgeois.

Aussitôt l'arrivée de ces députés et pour leur faire sentir la gravité de leur faute, le Roi refusa de les recevoir. A la Rochelle la désolation fut extrême ; par ordre du Roi, Jarnac vint immédiatement occuper la ville avec 50 hommes d'armes et 300 soldats. Le premier soin du gouverneur fut d'enlever les armes aux mutins : une ordonnance sévère leur enjoignit de déposer dans la petite tour de la Chaîne leurs épées, leurs poignards et jusqu'à leurs bâtons.

Le 3 décembre, François I^{er}, accompagné de son second fils Charles d'Orléans, du duc de Vendôme, du comte de Saint-Pol, de plusieurs cardinaux, du garde des sceaux et de grands dignitaires de la couronne, fit son entrée solennelle à la Rochelle.

Il défendit aux habitants de se présenter devant lui, ne voulant être escorté que par un détachement de ses propres troupes.

Incontinent le Roi assembla son conseil ; les révoltés furent déclarés tous coupables malgré l'éloquente défense d'Olivier Le Queux, sous-maire nommé par Jarnac.

Cependant le Roi voulut bien commuer la peine capitale en une amende pécuniaire.

Enchanté de ce dénouement inespéré, le conseil de la ville, après une rapide délibération, proposa à Sa Majesté de s'imposer d'une somme de 40,000 livres pour mettre en état de défense les fortifications de la Rochelle.

« Le Roi, prenant la parole, reprocha aux coupables leur félonie ; il ajouta qu'ils étaient d'autant plus criminels qu'ils avaient osé se soulever contre leur maître, lorsque, à la tête de ses troupes, il soutenait laborieusement la guerre ; que les impôts dont ils se plaignaient étaient une conséquence nécessaire des charges de l'Etat ; que des Français dignes de ce nom devaient leurs vies et leurs biens aux besoins de la patrie ; que, pouvant appesantir son bras sur eux, il préférerait suivre la pente de son cœur, et qu'il ne voulait être leur roi que pour être leur père. » (Arcère).

Ce fut pour la Rochelle une de ses plus belles journées : François I^{er} mit le comble à ses bontés en ordonnant au gouverneur de rendre les clefs aux bourgeois de la Rochelle et au peuple ses armes.

« Car, ajoutait le Roi, en eux je me fie ». Paroles imprudentes peut-être, mais bien dignes d'un Roi de France !

L'année suivante, François I^{er}, craignant une descente des Espagnols et des Anglais sur les côtes de l'Aunis, convoqua l'arrière-ban des provinces voisines et les milices rochelaises. De peur de voir ces dernières se mutiner contre Jarnac, Sa Majesté préféra se priver de ses services et donner le commandement des troupes au comte du Lude (1544)¹.

Nous ne retrouverons plus Charles Chabot à la Rochelle jusqu'à l'époque de sa mort en 1559.

GUY I^{er} CHABOT (1559 à 1584).

Amos Barbot nous apprend que Guy I^{er} Chabot, seigneur de Montlieu, baron de Jarnac, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes, fut nommé « gouverneur particulier de la

¹ Jean de Daillon, premier comte du Lude.

ville et gouvernement de la Rochelle sous l'autorité du roi de Navarre (Antoine de Bourbon), aussitôt après la mort de son père Charles Chabot, avec le droit d'avoir les clefs de la ville, la garde d'icelle et le commandement absolu, suivant ses provisions de janvier 1559; pour la prise de possession dudit gouvernement, ledit seigneur entrera dans cette ville le 14 dudit mois. »

L'année suivante, ému de la détresse des marchands rochelais, Jarnac écrit au duc de Guise, que les habitants qui ont fourni des vivres à l'armée n'ont pas été remboursés de leurs frais. « Les povres gens meurent de faim et ont habandonné pour la plupart leurs maisons pour me venir chercher jusqu'ici. » Il ajoute : « J'ai toujours l'œil à la Rochelle et à mon gouvernement, dont je suis d'heure en aultre adverty, pour ne faillir à ce qui est digne du service du Roy. » (Soc. arch. de la Charente, t. IV).

De Jarnac, ce dix-neufviesme de novembre 1560.

GUY CHABOT.

Douze jours auparavant il avait écrit au cardinal de Lorraine et au duc de Guise :

« Messieurs, il vous plaira faire payer à ces povres gens de la Rochelle qui ont fourni les vivres aux gallères de M. le Grand-Prieur, par le commandement du Roy; et s'en vont destruitz s'il ne vous plaise y mettre la main. »

Si Jarnac soutenait les intérêts légitimes de ses administrés, il n'était pas moins fidèle à son souverain. Comme responsable du bon ordre, il dut avertir la régente Catherine de Médicis des troubles survenus à la Rochelle.

Lettre de Guy I^r Chabot à Catherine de Médicis.

Bibl. Nat. Mss. — F. franç. (3186).

« Madame, suivant le commandement qu'il a pleu à vostre majesté me faire, de vous advertir de toutes choses qui passeront de par deça, je n'ay voulu faillir expressément dépescher ce porteur, pour vous faire entendre que puy peu de jours ilz se sont faictes des assemblées de deça.

esquelles est intervenu grande mutinerie et sédition, pour la diversité des opinions différentes les unes aux autres touchant la religion, et jusques à s'entretuer, où les officiers ne peuvent ou ne veulent mettre ordre : chose de dangereuse conséquence et qui ne peut apporter que une grande désobéissance et sédition ; à quoy il me semble estre très requis et nécessaire pourveoir. A ceste cause, Madame, pour obvier à telle entreprise, je n'ay voulu faillir à vous advertir, craignant que soubz le manteau de la religion, il y ait sédition et eslévation populaire, et que la noblesse y soit meslée, d'autant que des deux partyes il y en a un bon nombre ; ne voulant aussi faillir de vous dire qu'en ma terre de Jarnac les ministres preschent publiquement, où il y a grosse assemblée, mais sans aucune contradiction ni esmotions les ungs contre les aultres, ne suyvant que la parole de Dieu. Et quand j'aurai reçu les commandements du Roy et de vous, je les suivrai et mettray ordre au mieulx qu'il me sera possible de les exécuter, et pour le bien en mieulx conduire les choses à vostre volonté en mon gouvernement. Je y serai dans peu de jours, ne voulant faillir vous dire que jusques icy je y vois ung chacun vivre en unyon et tranquillité, suyvant les commandements du Roy et les vostres, etc.

« De Jarnac, ce VIII juing 1561.

« Vostre très humble, très obéissant, et très affectionné fidèle serviteur et naturel subject.

« GUY CHABOT. »

De plus en plus audacieux, les réformés rochelais, malgré les édits qui les obligeaient à restituer les églises usurpées aux catholiques, continuaient à prêcher publiquement la nouvelle religion dans les églises de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur. Plusieurs ministres calvinistes venus de Genève excitaient le peuple ; la révolte couvait dans les cœurs lorsque Louis de Bourbon, premier prince de Condé, prit le commandement suprême de la ligue protestante. Avant d'embrasser le parti de la Réforme, ce prince s'était distingué au service de la patrie à la bataille de Saint-Quentin et au siège de Metz. Connaissant l'importante position de la Rochelle, il voulut la faire déclarer et l'obliger à prendre les armes. Le Consistoire redoutant de s'engager dans une guerre pleine de périls se contenta de voter des secours en argent.

Jarnac, dont l'autorité était alors respectée, eut la plus grande

part à cette décision relativement modérée ; il s'était énergiquement déclaré contre une prise d'armes, et avait chassé de la ville le ministre Faget qui avait fait publiquement appel à la révolte.

Les protestants dont le culte avait été toléré en dehors de l'enceinte de la ville, et qui tenaient leurs assemblées dans « la prée de Maubec », entreprirent de le rétablir au cœur de la Rochelle.

Le 31 mai de cette même année (1562) on célébra solennellement la Cène sur la grande place du Foin. La populace excitée par les prédicants et par ce nouveau spectacle se livra dans la soirée aux plus violents excès. Les églises catholiques furent dévastées : on brisa les autels et les images de Notre-Dame, on pilla la riche chapelle de la Gravelle dans l'église des Dominicains. Quand le gouverneur et le maire furent avertis de ces scènes de vandalisme, le mal était déjà fait. Ils se promirent de punir les coupables ; quelques ministres moins exaltés blamèrent ces fureurs d'iconoclastes : « La maladie d'abattre les images, dit le pasteur Philippe Vincent, en déclarant à Jarnac avoir été étranger à cette sédition, était quasi universelle et s'est communiquée par contagion à ceux de cette ville. »

Nous voyons quelques mois plus tard François de la Rochefoucauld, beau-frère de Condé et un de ses lieutenants, convoquer un synode général à Saintes. Soixante pasteurs calvinistes répondirent à son appel et décidèrent que la guerre « était légitime et nécessaire au bien des églises ». Charles Léopard, émissaire de la Rochefoucauld, eut beau représenter à Jarnac et au corps de ville qu'il allait des intérêts de la Rochelle d'adhérer à la confédération, le gouverneur tint ferme ; il dépêcha deux de ses officiers au Roi, pour assurer Sa Majesté de la fidélité des Rochelais.

Le 23 septembre 1562, Jarnac écrit à la Régente une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Lettre de Guy Chabot à Catherine de Médicis.

Bibl. Nat. — F. français (15877)

« Madame, puisque le venin de la conspiration faicte et conjurée à l'encontre de moy, par ceux qui me sont ennemis mortelz pour avoir fidèlement obéy et unicquement recongnu les commandemens du Roy

et vostres, dont je vous ay cy-devant advertie, et si abundant qu'il soit parvenu jusques aux oreilles de Vostre Majesté, ainsi qu'il vous a pleu m'advertir, dont je vous merci très humblement. Il vous a pleu, Madame, me faire ceste grâce et faveur, sans toutes fois me pourveoir et secourir des remèdes que tant de foys j'ay demandés. . . . Quant à l'assurance et conservation de ceste place, ma présence n'y est nullement requise, n'ayant les moiens de me prévalloir en ce qui deppend de l'autorité du Roy ; et me semble, Madame, sauf vostre meilleur advis, pour mieux la conserver, qu'il serait bon en laisser la charge aux habitants de ceste ville, en attendant qu'il ait pleu à Votre Majesté, autrement y pourveoir et donner ordre, remettant le surplus pour vous dire quand j'aurai cest heur d'estre auprès de Vostre dicte Majesté. . . .

« De la Rochelle le XXII septembre 1562.

« Vostre très humble, très obéissant et très affectionné fidèle serviteur,

« GUY CHABOT. »

Trois jours après avoir envoyé ce message à la reine-mère, Jarnac apprend que La Rochefoucauld arrivé à l'improviste pour s'emparer de la ville, il ordonne de fermer les portes, arme le peuple, et fait avorter l'audacieuse entreprise du chef calviniste.

Plus heureux que La Rochefoucauld, mais non moins téméraire, le duc de Montpensier, à peu de jours de là, s'empara par ruse de la Rochelle, y rétablit le culte catholique et chassa les ministres. « Il se trouva 22 ou 23 pasteurs qu'on envoya boire avec tous leurs amis, excepté celui de M. de Jarnac. » (Coutureau, *Vie de Montpensier*).

Ceci prouve que Jarnac était déjà protestant.

A la suite de nouveaux troubles, l'autorité du gouverneur devint de plus en plus chancelante : pour remédier à cet état de choses, Jarnac détermina le roi Charles IX à venir à la Rochelle. Les magistrats instruits de la résolution du souverain résolurent de lui faire une réception digne de sa royale Majesté. Il fut décidé qu'un des fils de Jarnac, ayant pour lieutenant Jacques de Lyon, irait au devant du roi « à la tête des milices bourgeoises parées d'armes brillantes et d'un uniforme incarnat et bleu » (Arcère). Les chroniqueurs du temps, Amos Barbot à leur tête, célébrèrent à l'envi les fêtes brillantes qui se succédèrent pendant le séjour du roi (1565).

Avant de quitter la Rochelle, Charles IX voulut affermir l'autorité de Jarnac en lui confiant la garde des tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne, de la Lanterne, avec celle de l'artillerie et des munitions de guerre.

Dans un second édit il enjoignit aux magistrats de protéger la religion catholique, et de réprimer les excès des pasteurs calvinistes enclins à décrier le pouvoir royal et à prêcher la rébellion.

La présence du roi et la promulgation de ces deux édits ramena la paix dans la ville.

Louis d'Estissac¹ pendant le cours de son gouvernement avait proposé au roi de construire au milieu de la ville une citadelle pour y loger le gouverneur, un capitaine et une compagnie de soldats suffisante pour contenir les mutins. Jarnac eut beau représenter que cette sage mesure, en maintenant le peuple dans l'obéissance, aurait pour résultat d'éviter les futures révoltes, « la Rochelle estant le nid où avaient accoustumé tous les dessins de rébellion », le connétable de Montmorency combattit l'avis de Jarnac et fit abandonner l'idée de ce projet. Le gouverneur avait cependant raison ; le peuple toujours facile à émouvoir eût été retenu dans le devoir : qui sait si la Rochelle n'eût pas par ce moyen évité le lamentable blocus qui fit périr de faim les quatre cinquièmes de ses habitants ?

Moins de deux ans après le séjour de Charles IX, Pontard, jeune homme séditieux et débauché, ayant été nommé maire, attisa le feu de la révolte. Le roi, voyant le trésor de l'Etat à peu près à sec, venait par économie de retirer de plusieurs villes les troupes qu'on y entretenait. Les Rochelais saisirent avec empressement cette occasion pour s'offrir de garder eux mêmes leur ville. Le roi, cédant à des conseils dangereux, accéda à leur désir. Jarnac eut beau représenter qu'une telle mesure, en ruinant son autorité, atteindrait celle du roi ; que des mutins devenus plus hardis quand ils se sentiraient maîtres absolus de leurs remparts pourraient ou les livrer à l'étranger ou les défendre contre le roi, on n'écouta pas ses prévoyantes remontrances. Pendant quelques mois Jarnac éluda les ordres du roi, hésitant à remettre les tours au peuple ; le lieu-

¹ Benjamin de la Rochefoucauld, seigneur d'Estissac.

tenant général du Poitou vint lui-même à la Rochelle faire évacuer les tours à la garnison royale.

On ne tarda pas à se repentir de cette imprudence : le prince de Condé levant l'étendard de la révolte conçut le projet de s'emparer des places fortes du royaume. Averti de cette odieuse conspiration, le roi ordonna à Jarnac de lever des troupes et de s'assurer de la Rochelle. Disposant d'une poignée d'hommes, le gouverneur ne put que faire remettre au corps de ville les dépêches de Sa Majesté. Jarnac reçut de nouveaux ordres, on voulait coûte que coûte enlever la Rochelle aux factieux. Mais le maire Pontard et son cousin Saint-Hermine levèrent le masque, et entraînérent à la révolte la majeure partie de la populace, devenue calviniste. De concert avec Montluc¹ et le seigneur du Lude, Jarnac prit alors des mesures énergiques ; il leva des troupes et marcha sur l'Aunis. « Protestant, mais sujet fidèle, il ne crut pas que la religion lui permit d'être rebelle en sa faveur ; faut avouer qu'il marcha sur les voies de l'honneur et du devoir » (Arcère). L'année pendant laquelle Pontard exerça les fonctions de maire (1568) fut pour la Rochelle une époque désastreuse. A la tête de la populace soulevée par les ministres calvinistes, encouragé par leur complicité, Pontard fait massacrer des prêtres, dévaste et pille les églises dont il fait transporter chez lui toutes les richesses ; non contente de briser les statues des saints, de réduire les images en cendres, la populace s'acharne après les monuments, renverse les plus belles églises afin d'augmenter avec les moellons qui proviennent des démolitions les remparts de la ville.

Les dévastations s'étendirent au delà de l'enceinte de la Rochelle : les églises des villages environnants furent pillées et plusieurs furent entièrement brûlées.

Outré de ces excès, le roi, voulant protéger ses sujets catholiques et punir les coupables, ordonne à Montluc d'assiéger la ville rebelle. Montluc obtint d'abord plusieurs importants succès : il s'empare de vive force de l'île de Ré, une des clefs de la Rochelle.

La paix conclue à Longjumeau vient arrêter les progrès de l'armée royale et suspendre les hostilités.

¹ Blaise de Montluc, maréchal de France, d'une branche cadette des Montequiou d'Artagnan.

Jarnac rentre à la Rochelle et y fait publier l'édit de pacification. Pontard et son complice Ste-Hermine sont chassés de la ville : punition bien légère pour tant de crimes !

Toujours dominés par la populace, les bourgeois jetèrent les yeux, pour remplacer le maire Pontard, sur deux des citoyens les plus factieux, Jean Salbert et Bataille.

Instruit de ces intentions, Jarnac défendit au peuple de s'assembler pour procéder à l'élection avant d'avoir reçu des ordres de la cour. En même temps il avertissait le roi « que les Rochelais voulaient élire un maire aussi factieux que Pontard ; qu'il le priaient de ne pas confirmer l'élection de celui des deux qui serait choisi ; que le repos et la sûreté de la ville en dépendaient ; que la construction d'une citadelle pourrait seule contenir les mutins ; que cette citadelle était d'une si grande importance pour le service du roi, qu'il était résolu à porter lui-même *la hotte*, à l'exemple de ceux qui l'avaient portée pour se soustraire à son obéissance. » Il ajoutait « que sans cela il serait obligé de se retirer. » (Souliez, page 108). Sans attendre l'avis du roi, les bourgeois s'assemblèrent et Jean Salbert fut élu. Jarnac s'empressa de demander des instructions à Catherine de Médicis, alors régente du royaume. Non seulement Catherine confirma l'élection du maire, mais elle laissa entre ses mains la garde des tours, et, chose plus incompréhensible encore, elle autorisa les Rochelais à compléter leurs fortifications. C'était leur faciliter les moyens de s'allier aux ennemis du Roi et de pouvoir le combattre. L'histoire a jugé la politique de bascule de l'astucieuse Italienne. Abandonné par Catherine dont il n'avait fait que suivre les instructions, Jarnac avait l'âme trop fière pour supporter un tel désaveu ; il fit sans tarder ce qu'il devait à sa dignité : il quitta la Rochelle, peu touché et peu jaloux d'un vain titre qui lui avait valu plus de traverses que de satisfactions.

GUY II CHABOT.

Petit-fils de Guy I^{er}, Guy II lui succéda en 1584 comme gouverneur et capitaine de la Rochelle : seigneur de Saint-Gelais et de Montlieu, de Marouette et autres lieux, comte de Jarnac, chevalier

de l'ordre du roi, capitaine de 100 cheveu-légers, Jarnac était en outre lieutenant général pour le Roi en Aunis et en Saintonge sous le prince de Condé.

Ce fut en cette qualité qu'il joua un rôle important dans l'assemblée des églises réformées tenue à la Rochelle le 25 décembre 1620 (Pièces orig. t. 642, n° 83).

Malgré les sages remontrances de Duplessis-Mornay¹, les conseils violents furent écoutés et la rébellion armée suivit de près les décisions de l'assemblée. « L'assemblée générale de la Rochelle, dit le duc de Rohan dans *son discours sur les derniers troubles*, convoqués par le sieur Favas, fut la source de nos malheurs ; son prétexte était pour remédier aux affaires du Béarn qui estoient sans remède, et le vrai sujet le gouvernement de Lectoure, pensant à se rendre considérable par là et à se faire chercher pour en profiter. »

L'attitude de Guy Chabot dans cette circonstance fait supposer qu'il faisait profession de la religion réformée (Anquez, *Hist. des assemb. polit. des réformés*).

Nous le voyons effectivement plus tard, le 25 février 1621, écrire à l'assemblée pour « protester de son zèle au bien général des églises » et de son désir « de demeurer inséparablement dans leur union et de se soumettre aux résolutions de l'assemblée ».

Le 8 avril suivant, il lui fait proposer de se charger du gouvernement de la ville de Pons, si elle voulait payer 16,000 l. pour mettre en état de défense les fortifications de cette ville : l'assemblée, eu égard à la personne du seigneur de Jarnac, « accorde cette somme » (Arcère).

Guy ne tarda pas cependant à se détacher des factieux. La fidélité séculaire de sa race à la personne des rois de France l'obligea à se présenter le 16 juin devant l'assemblée et à déclarer que, « rempli d'affection pour le bien des églises, il vient lui faire part des intentions de sa majesté, intentions que lui a communiquées le duc de la Trémoille : la cour désire un commandement, elle se montrera facile sur les conditions. » Excités par Favas et par l'esprit de révolte qui les poussent aux extrêmes, les protestants élèvent leurs

¹ Philippe du Plessis-Marly, seigneur de Mornay et de la Forêt-sur-Sèvre.

prétentions à la hauteur de l'insolence. Ils consentent à envoyer vers le roi des députés chargés de traiter de la paix « *pourvu qu'il lève le siège de Saint-Jean-d'Angély* ».

Revenant à la charge le 1^{er} juillet suivant, Jarnac se rend à la Rochelle, et presse les chefs calvinistes de conclure un arrangement avantageux pendant qu'il en est temps encore.

La reddition de Saint-Jean-d'Angély que le roi Louis XIII venait de soumettre n'effraya pas les Rochelais. Le duc de Bouillon auquel les protestants venaient d'offrir le commandement général avait eu beau répondre aux envoyés : « Si j'étais en état de me faire transporter dans la salle du Louvre (il avait alors la goutte), je me trainerais aux pieds du roy et lui demanderais pardon pour l'assemblée. » Les protestants, excités par les violents discours de Favas et des prédicants, encouragés par le duc de Rohan, plus jeune et plus hardi que Bouillon, qui offrait de prendre sur lui les risques de l'entreprise, maintinrent leurs exigences.

La délibération fut longue et orageuse, ce ne fut que le 9 juillet que les députés déclarèrent au gouverneur qu'ils ne dissoudraient pas l'assemblée avant que le roi n'eût fait droit à leurs revendications. Devant cette opiniâtreté, Guy dut rompre toute négociation avec les rebelles ; il sortit de la ville, rejoignit la Tremoille et ne remit plus les pieds à la Rochelle.

(A suivre).

Comte de CHABOT.



PRÉFACE

CHANTS DE DIVERS PAYS

Par HIPPOLYTE LUCAS

L'attention publique a été appelée dans ces derniers temps d'une manière toute spéciale sur le nom d'Hippolyte Lucas par la publication due aux soins de son fils, M. Léo Lucas, d'une nouvelle édition des Heures d'amour augmentée de Poésies inédites qui assignent à l'auteur une place parmi nos meilleurs élégiaques.

Au nombre des manuscrits laissés par le poète breton, il en est un des plus intéressants qu'il se proposait de publier lorsque la mort est venue le surprendre. C'est un Recueil de Chants de divers pays imités en vers français. Les sujets de ces chansons ou romances, remplis d'une gracieuse simplicité, sont empruntés en général à la poésie populaire de contrées diverses, telles que la Bretagne et d'autres provinces françaises, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, etc. L'auteur a su dans ses adaptations conserver à la poésie nationale de chaque pays sa couleur et sa naïveté particulières, et il a suivi d'aussi près que possible le rythme spécial de cette poésie, tout en lui imprimant le cachet de l'élégance française¹.

Un pareil travail, fait avec esprit d'ensemble et s'étendant aux littératures les plus diverses, méritait d'être conservé. Aussi le fils

¹ Nous avons cru pouvoir ajouter à ces imitations quelques pièces d'un caractère plus personnel que la forme seule rattache à la poésie populaire.

de l'auteur s'est-il déterminé à le produire au grand jour. Le lecteur pourra se convaincre que c'est là l'œuvre d'un véritable poète qui s'est pénétré du génie spécial à chaque race, et qui, possédant à fond les ressources de son art, a trouvé pour chaque sujet le cadre qui lui convenait le mieux. Rendons-lui cette justice qu'en faisant revivre quelques-uns des modèles les plus accomplis de la romance chez différents peuples, il a travaillé dans l'intérêt de notre littérature nationale, et qu'il a été l'un des précurseurs du mouvement qui dans ces derniers temps a entraîné les esprits vers l'étude des mœurs et des traditions populaires de notre pays et des nations étrangères.



CHANTS DE DIVERS PAYS

Les deux Cœurs'

Le cœur que tu m'avais donné,
Ma douce amie, en gage,
Ne l'ai perdu ni détourné,
Ni mis à fol usage.
L'ai mêlé tant et tant au mien,
Que ne sais plus quel est le tien.

Pourquoi vouloir les diviser ?
A ce penser je tremble :
Sans effort pourrait-on briser
Le nœud qui les rassemble ?
Il faudrait déchirer le mien,
Hélas ! peut-être aussi le tien.

A les séparer désormais,
Nous souffririons l'un l'autre ;
Laissons-les unis pour jamais,
Ce destin est le nôtre.
Ne cherchons plus quel est le tien,
Ne cherchons plus quel est le mien.

Chanson brotonne.

Songe à te marier¹

Songe à te marier, disait la jeune fille
 Au papillon volage errant dans le sentier,
 Tu n'as pas de maison, tu n'as pas de famille,
 Songe à te marier.

Songe à te marier, disait la jeune fille
 A la vigne que rien ne venait appuyer,
 Crains, rampant sur le sol, la bêche ou la faucille,
 Songe à te marier.

Songe à te marier, disait la jeune fille
 A Jean, léger garçon, mais vaillant ouvrier ;
 Jean lui dit à son tour : « Toi, dont la voix babille,
 Songe à te marier. »

Vous eussiez vu soudain rougir la jeune fille ;
 Mais lui donnant la main sans se faire prier :
 « Jean, je pensais à toi, tu me trouves gentille,
 « Allons nous marier ! »

La Chanson de la Mariée²

Danse encore, mariée
 Au bouquet virginal,
 Demain au joug liée
 Tu n'iras plus au bal ;
 Demain plus de toilette,
 Plus de plaisirs demain,
 Tu resteras seulette,
 La quenouille à la main.

¹ Chanson bretonne.

² Chanson bretonne.

CHANTS DE DIVERS PAYS

Vous autres, jeunes filles,
Le soir sous les charmillles,
Vous danserez,
Vous chanterez.

Chante encore, mariée,
Quelque joyeux refrain
A gorge déployée,
Mets tout le monde en train ;
Bientôt, la voix éteinte,
Tu n'auras plus pour chant
Qu'une vieille complainte
Qui berce un jeune enfant.

Vous autres, jeunes filles,
Le soir sous les charmillles,
Vous danserez,
Vous chanterez.

Cependant, mariée,
Ton cœur n'est pas jaloux,
Dès qu'elle en est priée,
Fille prend un époux ;
La plus sage s'expose,
Chacune aura son tour,
Car la plus douce chose
Ici-bas est l'amour.

Vous autres, jeunes filles,
Le soir sous les charmillles,
Vous danserez,
Vous chanterez.

Le Pays¹

Au pays, près de nous toujours
Notre cœur en fait battre d'autres ;
Des regards veillent sur nos jours,
Des mains se pressent dans les nôtres !

De voyages je fus épris,
J'en sens aujourd'hui la chimère.
Gardez notre vieux toit, ma mère,
Je veux retourner au pays.

Au pays, le monde à nos yeux
Se pare d'un riant prestige,
Le gazon reverdit bien mieux,
La fleur sort plus tôt de sa tige.
L'amour lui-même a plus de prix,
Son parfum est moins éphémère.
Gardez notre vieux toit, ma mère,
Je veux retourner au pays.

Au pays le ciel est si beau,
Si doux le chant de la colombe,
C'est là que l'on eut son berceau,
C'est là qu'on veut avoir sa tombe.
Les pères dorment près des fils,
La mort en devient moins amère.
Gardez notre vieux toit, ma mère,
Je veux retourner au pays.

¹ Chanson bretonne.

La blanche Tourterelle¹

— Jeune soldat, d'où reviens-tu,
Avec ta blanche tourterelle ?

— Du pays où j'ai combattu,
D'Alger, je rapporte à ma belle
Ma blanche tourterelle.

— Jeune soldat, voici de l'or,
Vends-moi ta blanche tourterelle.

— Non non, gardez votre trésor,
Jeanne attend, amante fidèle,
Ma blanche tourterelle.

— Qu'importe à Jeanne, morte, hélas !
Soldat, ta blanche tourterelle ?

— Jeanne est morte ! — Elle dort, là-bas !
Donne-moi pour quelqu'autre belle
Ta blanche tourterelle.

Le soldat s'élançe au tombeau
Avec sa blanche tourterelle,

En mourant il dit à l'oiseau :

« Chante pour moi, chante pour elle,
Ma blanche tourterelle ! »

Sur sa bouche on vit se poser

Alors la blanche tourterelle,

Il en reçut un doux baiser,

Car c'était l'âme de sa belle

La blanche tourterelle !

¹ Chanson bretonne.

INTERROGATOIRE DU SIEUR DE MONTLOUIS

(Suite')

Dudit jour 17 janvier 1720, trois heures de relevée.

Nous commissaire susdit avons fait venir de sa prison ledit accusé, lequel après serment par luy de nous répondre vérité,

De son nom, etc.

51. *D.* — Si M. de Lambilly, dans l'assemblée qui se tint à Pontcalec, assurant la compagnie que si la noblesse était rebutée par M. le maréchal de Montesquiou elle devait s'adresser au Parlement qui l'écouterait favorablement, plus de deux tiers du Parlement étaient du parti de la noblesse, s'il n'en nomma aucuns ?

R. — A dit qu'il n'en nomma aucuns et qu'il ne les connoit pas.

52. *R.* — Si, en exécution du traité fait avec l'Espagne, il n'a pas été répandu dans la province de l'argent pour faire les premières dépenses de la levée des troupes, en attendant celui que M. le duc d'Ormont devoit apporter ?

R. — A dit que ouy.

53. *D.* — Si l'on n'en a pas fourni à luy répondant ? en quelle quantité ? qui le luy a fourni, et quelle en a été la destination ?

R. — A dit que le sieur de Kerantré Gouvello, du pays d'Auray, vint dans le canton du répondant le 4 novembre dernier, où il s'informa si le sieur de Pontcalec étoit chez luy pour luy donner la quote-part d'une somme de 19 000 livres qu'il avait reçue d'Espagne, des-

finée pour la répartir dans les trois évêchez de Quimper, Tréguier et Léon, et ayant pris au bourg de Saint-Caradec-Trégomel¹ qu'il n'étoit pas à Pontcalec, il s'informa aussy si les sieurs de Fontaine-pair étoient chez eux, et envoya un exprès chez luy répondant l'avertir qu'il y avoit un gentilhomme dans ledit bourg qui avoit à luy parler d'une affaire importante. Le répondant n'étant point au logis, sa femme y alla elle-même sçavoir ce que c'étoit, et après avoir fait décliner son nom au gentilhomme, elle l'amena chez elle d'où elle écrivit au répondant, au bourg de Langonnet² où il étoit chez son beau-frère, qu'il y avoit un gentilhomme chez elle appelé Kerantré qui avoit des affaires d'Espagne à luy communiquer, qu'il eût à se trouver à l'abbaye de Langonnet et que ce gentilhomme s'y rendroit. Le répondant y alla et ce gentilhomme qui étoit le sieur de Kerantré s'y trouva aussy, et après le soupé ils se retirèrent coucher dans un village, où ledit sieur de Kerantré dit au répondant qu'il avoit de l'argent d'Espagne à luy donner avec des lettres du duc d'Ormont et du sieur de Melac Hervieux, qu'il avoit pris à bord d'un brigantin, disant que c'étoit chez Salarun l'aîné que tout ce tripot s'étoit fait. Et en effet ledit sieur de Kerantré remit entre les mains du répondant une somme de 4 000 livres, tant en or d'Espagne qu'en monnoye de France, et dit qu'il en alloit faire autant dans la forêt de Quadnos³ à messieurs de l'évêché de Tréguier.

54. D. — A luy remontré que de tout cela il résulte que le répondant a été regardé en cela comme le lieutenant du sieur de Pontcalec, qui étoit le titre qu'on luy donnoit dans le party ; qu'il a reçu de l'argent d'Espagne pour les premières dépenses de la levée des troupes ; qu'on luy a rendu compte et du traité d'Espagne fait par M. Melac et de l'exécution dudit traité, suivant la lettre du duc d'Ormont nommé leur général. Interpellé de nous dire quel usage il a fait de cet argent, et quelle part il a faite aux officiers désignez dans l'étendue de l'évêché de Quimper ?

¹ Aujourd'hui commune du canton de Guémené, arrondissement de Pontivi, Morbihan.

² Aujourd'hui, commune du canton de Gourin, arrondissement de Pontivi.

³ Coatnos ou Coatannos, en la paroisse de Belle-Ile en Terre, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp, Côtes-du-Nord.

R. — A dit que, bien loin de posséder le titre de lieutenant du sieur de Pontcalec, il n'a paru dans cette affaire que comme un autre gentilhomme, et qu'il n'y a aucune apparence à cela, puisque les sieurs de Coëdic et Talhouet Le Moine, qui ont plus de 25 an^s de service, étoient ses plus affidez, traitant toujours de Coëdic de son bras droit. Quant au traité d'Espagne et à la distribution de l'argent, ça été un pur malheur pour luy de s'être trouvé dans le pays, l'intention du sieur de Kerantré n'étant pas de s'adresser nommément à luy, ne l'ayant jamais vu qu'une seule fois dans la vie, mais de faire assembler les gentilshommes de l'évêché, du parti, pour leur faire cette distribution.

55. D. — Interpellé de nous dire si ledit sieur de Kerantré lui avoit donné un état de distribution, ou si c'est de son chef et arbitrairement qu'il l'a faite luy seul. Quelle règle il a suivies dans cette distribution et quelle portion il s'est réservée à luy-même ?

R. — A dit que le sieur de Kerantré ne lui donna aucun projet de distribution ; que le répondant, de son chef, donna cet argent au sieur de Coëdic cent pistoles et quelques livres de plus, suivant son recepissé, qui doit être déposé au greffe de la Chambre ; qu'i en a aussy donné aux sieurs de Fontainepair frères et à Talhouet Le Moine la somme de 912 livres suivant leur recepissé qui doit pareillement être déposé au greffe, et en outre 61 écus faisant 183 francs en un billet, qu'il a passé au profit desdits sieurs de Fontainepair frères et Talhouet le même jour, qu'il en passa un autre au profit de chevalier de Coarorgan de la somme de 365 livres, en la maison de Barra¹, où ces quatre messieurs se trouvèrent ensemble, en présence de la dame de Talhouet Le Moine : lequel argent et billets étoient pour leur quote-part de ladite somme de 4000 livres touchée par le répondant.

56. D. — A luy remontré que cette distribution-là ne se montait en argent et en ses billets qu'à la somme de 1639 livres de l'argent qu'il avait touché. Interpellé de nous dire à quel usage il l'a employé² ?

¹ Barach, manoir noble habité par Talhouët Le Moyne, située en la paroisse de Ploërdut, aujourd'hui commune du canton de Guéméné, arrondissement de Pontivi, Morbihan. (Voir Louis Gallez, *Les arrière-fiefs de Guéméné*, p. 26.)

² C'est-à-dire à quel usage il a employé le reste de l'argent.

R. — A dit qu'il en a dissipé environ 600 livres pour ses affaires domestiques et que le surplus, qu'il avait caché dans sa cave, a été apporté de son consentement au greffe de la Chambre et est demeuré débiteur du contenu en ses billets.

57. *D.* — A luy remontré que cette distribution est bien peu fidèle. Interpellé de nous dire si on ne luy a pas demandé le payement des billets cy-dessus donnés pour argent comptant ?

R. — A dit que le chevalier de Coarorgan luy a fait demander le contenu en celuy qu'il avoit ; qu'il n'a pas entendu parler des autres parce qu'étant tous depuis devenus fugitifs, cela est demeuré là.

58. *D.* — S'il donna un recepissé au sieur de Kerantré de cette somme de 4 000 l., et en quels termes il était conçu ?

R. — A dit qu'il donna un récipissé au sieur de Kerantré et qu'il étoit conçu en ces termes : « J'ai reçu de M. de Kerantré la somme de 4 000 l., dont je luy tiendrai compte. »

59. *D.* — Interpellé de nous dire si cet argent n'étoit pas pour lever des troupes, suivant la lettre même du sieur de Pontcalec du 10 dudit mois de novembre dernier ?

R. — A dit qu'ouy.

60. *D.* — En cet endroit avons représenté audit accusé une lettre du 12 novembre sans signature au bas et dont la souscription est : *A M. Monsieur de Montlouis au Plascaër*, de laquelle pièce a été fait description fort exacte par M. Pajot par procès-verbal du dix du présent mois de janvier, paraphée de luy et du répondant. Interpellé de nous déclarer s'il ne reconnoît pas l'écriture de ladite lettre être celle du sieur de Pontcalec, et si c'est la même qui luy a été représentée par M. Pajot et qu'il a paraphée lors de son procès-verbal : de laquelle lettre nous luy avons fait présentement donner lecture ?

R. — A dit qu'il reconnoît l'écriture de ladite lettre pour être celle du sieur de Pontcalec, et que cette lettre est la même qu'il a reconnue et paraphée lors du procès-verbal de M. Pajot.

Et à l'instant ladite pièce a été paraphée de nous, et d'abondant par ledit accusé, pour demeurer jointe aux informations.

61. *D.* — luy remontré que dans la distribution des 4 000 l.

il n'a suivi aucun des ordres que luy avoit prescrits le sieur de Pontcalec, auxquels cependant il devoit déferer comme étant l'un des commissaires de l'évêché de Quimper ?

R. — A dit qu'il en avoit déjà distribué avant sa lettre reçue, sçavoir 1000 l. au sieur de Coëdic, et que pour la distribution du reste il ne sçavoit où trouver le sieur de Pontcalec.

62. D. — En cet endroit avons représenté audit accusé un petit billet en forme de reçu daté du 4 novembre 1719, signé DE COËDIC, de la somme de 1000 l., payée par le répondant en espèces mentionnées au bordereau qui est au-dessus par luy reconnu et paraphé et par M. Pajot, lors de son procès-verbal du 2 du présent mois. Interpellé de nous déclarer s'il le reconnoît pour être le même qu'il a reconnu et paraphé avec M. Pajot lors dudit procès-verbal ?

R. — A dit qu'il reconnoît que c'est le même écrit et signé de la main dudit sieur de Coëdic.

Et a ledit billet été à l'instant paraphé par nous et d'abondant par ledit accusé, pour demeurer joint aux informations.

63. D. — Luy avons aussy représenté un autre écrit en forme de reçu, daté du 29 novembre 1719, de la somme de 912 livres, payée par ledit répondant en écus et en espèces valant 76 l. signé FONTAINEPAIR GUILLER et PIERRE-LOUIS GUILLER¹, reconnu par ledit répondant et de lui paraphé et par M. Pajot, suivant son procès-verbal du 2 du présent mois. Et interpellé de nous déclarer si c'est le même qu'il a reconnu et paraphé avec M. Pajot ?

R. — A dit qu'il reconnoît que c'est le même, et à l'instant a été paraphé par nous et d'abondant par ledit accusé, pour demeurer joint aux informations.

64. D. — Avons aussy représenté à l'accusé une lettre en forme d'instruction qui est de deux écritures, contenant trois pages et demie, dont la description a été pareillement faite très exactement par M. Pajot, suivant son procès-verbal du 5 janvier présent

¹ Ces deux Guiller sont les mêmes que l'on appelle ci-dessus « les sieurs de Fontainepair frères » (art. 55). Fontainepair, et mieux *Fontaineper*, était un manoir situé dans le bourg même de Ploërdut, appartenant à la famille Guiller, qui à cette époque en prenait habituellement le nom. (Voir L. Galles, *Arrières fiefs de Guéméné*, p. 32.)

mois, laquelle lettre est sans date, sans signature et sans adresse, et a été paraphée par M. Pajot et le répondant. Interpellé de nous déclarer s'il reconnoît les écritures de ladite lettre et si c'est la même qu'il a paraphée avec M. Pajot lors de son dit procès-verbal ?

R. — A dit qu'il ne connoît point les deux différentes écritures dont ladite lettre ou instruction est composée ; qu'on luy a dit néantmoins que les trois premières pages étoient de l'écriture du sieur de Lezelé Chaibocage, gentilhomme, neveu du recteur de la paroisse de Mel-Carhays', qu'ils sont deux frères, et on ne luy a point dit lequel c'étoit des deux. Et à l'égard de la quatrième page ne sçait de qui elle est, n'osant assurer qu'elle soit du sieur de Pontcalec, quelque ressemblance qu'elle ait à son écriture ; qu'il reconnoît que cette lettre est la même qu'il a paraphée avec M. Pajot. Et à l'instant l'avons paraphée et fait parapher d'abondant par ledit accusé, pour demeurer joint aux informations.

65. *D.* — Si cette lettre n'a pas été adressée à luy répondant ? si elle n'étoit pas dans une enveloppe ? de quoy cette enveloppe est devenue et de quelle main étoit l'adresse ou souscription, et par quelle voye elle luy a été envoyée ?

R. — A dit qu'il y avoit une enveloppe, avec l'adresse à lui répondant et aux sieurs de Coëdic et Talhouet, de l'écriture du sieur de Pontcalec, qui luy envoya ce paquet par un appelé Bourguilo ou un autre homme envoyé exprès, ne s'en souvient pas précisément.

66. *D.* — Si luy répondant à communiqué cette lettre aux sieurs de Coëdic et de Talhouet ?

R. — A dit qu'ouy, et depuis a dit qu'il ne se souvient pas précisément s'il l'a communiquée au sieur de Coëdic, mais qu'il l'a communiqua aussy aux sieurs de Fontainepair, qui luy dirent de la brûler parce qu'ils reconnurent qu'elle étoit de l'écriture des sieurs de Lezelé leurs parents.

67. *D.* — Si luy répondant n'a pas fait réponse au sieur de Pontcalec sur le contenu en ladite lettre ou instruction, et s'il ne luy a pas rendu compte de la possibilité ou inconvénient dans l'exé-

' Maël-Carhaix, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp, Côtes-du-Nord.

cution des ordres y contenus, et s'il ne l'a pas excité à venir en personne pour exécuter ; et, pour échauffer son courage faisant allusion à son nom de guerre, s'il ne l'a pas exhorté de venir se montrer homme de guerre de nom et d'effet ?

R. — A dit qu'ouy.

68. D. — Interpellé de nous dire si luy ou les autres gentils-hommes à qui cette lettre a été adressée ont commencé à exécuter les ordres contenus.

R. — A dit que non, parce que le sieur de Pontcalec leur mandoit qu'il avoit 300 hommes sur pied, pendant qu'il n'en avoit que dix.

Et attendu qu'il est huit heures, nous nous sommes retiré et remis la continuation du présent interrogatoire à demain.

Lecture faite à l'accusé dudit interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous et notredit greffier commissaire.

Du 18 janvier 1720, neuf heures du matin, en la même chambre où nous avons tenu nos précédentes séances.

Nous commissaire susdit, assisté de nôtre greffier commissaire, avons continué ledit interrogatoire ainsy qu'il suit.

Avons fait venir de sa prison ledit accusé, lequel après serment par luy de répondre vérité.

De son nom, etc.

69. D. — Dans quelle vue et par quelle raison il avoit déposé le coffre dans lequel se sont trouvées les deux lettres cy-dessus entre les mains du nommé Corentin Maréchal, du village de Crechouët, paroisse de Langonnet ?

R. — A dit qu'il y avoit laissé ces lettres entre les mains du sieur Hugonier, son beau-frère, qui apparamment les avoit mises dans ce coffre chez ledit Maréchal.

70. D. — A quel effet il avoit mis ces lettres entre les mains de son beau-frère ? si c'étoit pour les mettre à exécution ?

R. — A dit que le sieur Hugonnier, ayant pris la lecture de ces

lettres, les lui demanda disant qu'il les garderoit mieux que luy, pour rire ensemble des instructions qu'elles contenoient.

71. *D.* — S'il n'est pas vray que l'épouse du répodant l'a fait confesser avant que d'être conduit dans ce château, et si elle ne luy a pas dit qu'il falloit mourir courageusement et sans rien avouer ?

R. — A dit qu'il n'a pas été à confesse depuis la Toussaint dernière, qu'il n'est pas vray que sa femme auroit tenu ce discours.

72. *D.* — Quand il a vu la dernière fois ladite dame son épouse ?

R. — A dit qu'il la vit le jour de Noël, à six lieues de chez luy, déguisée en artisanne.

73. *D.* — D'où vient que ladite dame s'étoit ainsy déguisée ?

R. — A dit que c'est parce qu'elle étoit menacée de tous côtés d'être arrêtée, et le répodant ne resta qu'une heure ou deux avec elle.

74. *D.* — A luy remontré qu'il y a beaucoup d'apparence, puisqu'elle se déguisoit ainsy, qu'elle se reprochoit quelque chose sur tous les mouvements du parti formé dans la province, et qu'une femme d'assez de courage pour faire à son mary l'exhortation cy dessus y a eu beaucoup de part ?

R. — A dit qu'elle ne luy a point fait cette exhortation, et qu'elle n'a eu aucune part à tout ce qui s'est passé.

75. *D.* — S'il n'est pas vray que cette dame son épouse a fait sonner le tocsin pour assembler tous les paysans et qui étoit le signal que le répodant avoit donné luy-même, et qu'elle se mit au milieu du cimetièrre avec un registre dans sa main qui contenoit tous les noms de ceux qui étoient engagés, après une courte harangue leur ordonna de prendre les armes et d'aller les uns d'un côté et les autres de l'autre ?

R. — A dit qu'il ne se trouvera pas qu'elle ait fait sonner le tocsin ; qu'à l'égard du registre et de la harangue, il n'en sçait rien parce qu'il n'étoit pas sur les lieux.

76. *D.* — Si cette dame, pour engager davantage tous les paysans, ne se servoit pas d'un manège singulier, qui étoit de faire entendre aux mères des uns et aux femmes des autres que l'on vouloit abolir en Bretagne la religion catholique ?

R. — A dit que non ; mais qu'il a ouy dire au sieur de Pontcalec que l'alliance avec les Anglais étoit propre à cela, et qu'il avoit engagé quelques gentilshommes sous ce prétexte de remédier au danger de la religion.

77. *D.* — S'il luy dit les noms des gentilshommes qu'il avoit engagés par ce motif ?

R. — A dit qu'il ne luy nomma que le marquis de Cludon, qui est un homme d'une grande piété.

78. *D.* — S'il n'a conservé aucune des lettres que le sieur de Pontcalec luy a écrites de tems en tems ? et pourquoy aussi il n'a pas conservé l'enveloppe de cette lettre à luy représentée dont la suscription étoit de la main du sieur de Pontcalec, et qui méritoit bien d'être gardée pour l'autoriser davantage pour l'exécution des ordres qu'elle contenoit ?

R. — A dit qu'il étoit convenu que lorsqu'on s'écriroit les uns aux autres, on brûleroit réciproquement les lettres, et que c'est un pur hasard s'il a conservé ces deux lettres, et que pour l'enveloppe elle a été vue, mais comme elle étoit détachée et n'étoit d'aucune importance, il ne l'a pas conservée.

En cet endroit le répondant nous a dit que sa mémoire luy rappelle un fait important qu'il ne peut dissimuler, qui est que, dans l'assemblée qui fut tenue à Pontcalec, où il fut résolu de s'assembler à la Noée et de là aller à Rennes, le sieur de Lambilly dit que si M. le Maréchal rebutoit les protestations et les représentations de la noblesse de Bretagne, il falloit s'adresser au Parlement, comme il l'a dit cy-dessus ; mais y ajoutant, assure que le sieur de Lambilly dit qu'il falloit représenter au Parlement de Bretagne que celui de Paris ayant cassé le testament du deffunt roy, il n'avoit pu attribuer la régence à Son Altesse royale ; qu'il falloit demander l'assemblée des Etats Généraux pour élire un régent du consentement de toute la nation, et que le Parlement de Bretagne étoit très disposé à cela ; que ledit sieur de Lambilly dit aussy que s'il ne se trouvoit pas à la Noée un nombre suffisant de gentilshommes pour aller à Rennes sans craindre M. le Maréchal, il falloit tomber sur les foibles quartiers des troupes du Roy qui environnaient cette forêt.

79. *D.* — Avons représenté au répondant 28 fusils et 21 bayonnettes, qui ont été apportés dans ce château lorsqu'il y a été amené. Interpellé de nous dire s'il les reconnoit et s'ils ne font pas partie de ceux dont il est mention cy-dessus ?

R. — A dit qu'il les reconnoit et n'avoir rien à ajouter à ce qu'il nous a dit au sujet de ces armes, si ce n'est qu'il croit qu'il y en avoit un plus grand nombre.

Et à l'instant avons fait faire trois fois faisceaux desdites armes, deux des fusils et un des bayonnettes, sur chacun desquels nous avons fait attacher, au nœud de la corde, une étiquette sur une bande de papier cachetée aux deux bouts d'un cachet des armes du Roy, après les avoir paraphés et fait parapher audit répondant, pour être remis au greffe de la Chambre et servir ainsi au procès ainsi qu'il appartiendra.

80. *D.* — Avons aussy représenté au répondant un paquet en forme de rouleau, cacheté de sept cachets en cire rouge de l'empreinte de l'un des boutons de manches du répondant, paraphé de luy et de M. Pajot suivant son procès-verbal du 3 du présent mois, lesquels cachets ayant été reconnus par le répondant être sains et entiers, avons en sa présence fait ouverture dudit paquet, dans lequel s'est trouvé 17 pièces d'or, dont 16 cornues et une ronde, appelées vulgairement quadruples d'Espagne, que luy avons représentées. Et interpellé de les reconnoitre et de nous dire si ce sont les mêmes dont il a été trouvé saisi, ou qu'il avoit en sa possession, suivant la mention faite par le procès-verbal de M. Pajot dudit jour 3 du présent mois ?

R. — A dit qu'il reconnoît lesdites pièces d'or pour être les mêmes qu'il avoit en sa possession, et dont il est fait mention dans ledit procès-verbal de M. Pajot. Lesquelles pièces d'or ont été à l'instant remises entre les mains de notre greffier commis, pour les remettre au dépôt du greffe de la Chambre et y avoir recours quand besoin sera.

Lecture faite à l'accusé du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a signé avec nous et notre dit greffier commis.

Signé : MONTLOUIS, MABOUL et RABOUAN.

LA
DÉFENSE DES CÔTES DE BRETAGNE

AUX XVI^e & XVII^e SIÈCLES

(Suite')

Ainsi voilà le système sous le règne de Louis XIV. Toutes les paroisses éloignées de la mer de moins d'une lieue doivent un homme par maison. Dans les grandes crises, on va plus loin dans les terres. « En 1692, raconte dans son journal l'avocat Beziel, dans toutes les paroisses voisines de la mer de cinq lieues, on a levé des 20 et 30 hommes qui vont sur les côtes et se relèvent les uns après les autres, jusques à cent par paroisse. » Un officier de justice, le clerc du guet, semonce les habitants qui manquent à leur devoir², les juges d'amirauté prononcent les amendes.

Tout le long de la côte il y a des corps de garde, nous avons cité la guette de Saint-Quay, le tertre de Beaumont gardé par neuf cents hommes, la guette du Roselier ; on peut ajouter à la pointe de l'Ermo, en Hillion, le Port-Rouault gardé par 872 hommes de Pordic, Plerneuf, Plaine-Haute, Saint-Donan et Trémuzon³, partagés en 20 escouades se relevant tous les 20 jours ; le fort de la Latte⁴, gardé par 733 hommes en 20 escouades de Pléboulle, Plévenon, Ruca, Hénanbihen, Saint-Denoual et Pléhérel, la guette de Saint-Cast défendue par 1014 hommes en 20 escouades de Saint-Cast, Saint-Lormel, Plancoët, Pluduno, Saint-Potan et Saint-Germain,

¹ Voir fascicule d'octobre 1892.

² C'est probablement pour aider les clercs du guet que furent créés en avril 1713 les archers garde-côtes, supprimés en 1716.

³ *Annuaire des Côtes-du-Nord*, année 1861.

⁴ *Annuaire des Côtes-du-Nord*, année 1859.

Chaque corps de garde est approvisionné d'un certain nombre de mousquets. 40 à 50. et de mèches, plomb et poudre, en quantité correspondante.

Cette réunion de plusieurs paroisses ne plaît pas à tout le monde, surtout aux bourgeois des petites villes, aux gens de famille qui ne veulent pas être confondus avec les paysans. Tel est le cas pour Pontrioux, dont les habitants ont obtenu en 1694 de former une division distincte de celle de Plœzal et de Quimper-Guézennec ; lorsqu'en 1722 on opère de nouveau la réunion, les habitants de Pontrioux ne se rendent plus aux revues¹.

La milice de chaque paroisse est commandée par un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Tous trois sont élus. Ces élections donnent souvent lieu à des cabales. En 1692, le recteur de Plourin, ennemi personnel du capitaine Guillaume Le Roux de Brescanvel, veut faire annuler son élection comme ayant été faite au suffrage universel et non pas par le corps politique de la paroisse, seul compétent pour cela. De plus, le lieutenant et l'enseigne n'ont pas été élus, mais nommés par le capitaine, ce qui est encore une irrégularité.

Cette élection n'a lieu que sous réserve de l'approbation du commandant pour le roi. C'est ainsi que le 31 mai 1692, le maréchal d'Estrées, « étant informé des bonnes vie et mœurs du sieur de la Lande-Calan, que les habitants de la paroisse de Plérin ont, conformément et suivant les ordres de S. M. des 19 décembre 1691 et 5 mars 1692, choisi pour capitaine des milices de ladite paroisse², » ratifie cette élection et reconnaît M. de Calan comme capitaine sous le capitaine garde-côtes, M. du Boisgélin de la Sourdière³. Le ca-

¹ Arch. d'Ille-et-Vilaine, c. 1147.

² Revue historique de l'Ouest, tome 1, p. 113.

³ Alain de la Motte est élu, en 1654, capitaine de Hénansal, comme ayant servi et connaissant la milice, sous réserve de l'approbation du lieutenant et garde-côte M. de Blanchelande.

⁴ François de la Lande, écuyer, seigneur de Calan, la Villeraul, la Ville-marquer, etc., né à Plérin le 20 avril 1650, inhumé à Plérin le 5 août 1698, marié le 6 novembre 1673 à Etabelle, à Marie du Boisgélin. Il était fils de René et de Marie de Tanoarn. Il fut nommé avocat du roi en l'amirauté de Saint-Brieuc le 17 janvier 1695, et reçu le 9 mai.

pitaine garde-côtes est toujours nommé par le roi. Ce n'est qu'en 1705 qu'une ordonnance rendue dans un intérêt purement fiscal vint ériger en titres d'offices vénaux les charges de capitaine garde-côtes¹. Sous ce régime le capitaine de paroisse est nommé par le capitaine général avec l'approbation du commandant pour le roi². Plus tard, ce grade fut lui aussi érigé en titre d'office ; quelques localités le rachetèrent pour le rendre à l'élection : c'est ainsi qu'en 1712 M. de Villeneuve fut élu capitaine de Pontrioux³.

Dès cette époque les compagnies détachées qui à partir de 1716 joueront dans la milice garde-côtes le rôle le plus important ont déjà fait leur apparition, car dans le rôle de la compagnie d'arrière-ban de M. de Kerglas en 1702-06, nous trouvons à côté des capitaines de paroisse de Pommerit-Jaudy, Quimper-Guézennec, Gomenech, Squiffiec et Gouelin, M. Raison du Plessix, capitaine de paroisse et de détachement au Faouët ; et l'ordonnance de 1705 prescrit d'exercer les compagnies franches tous les dimanches.

Avec Louis XIV paraissent aussi les inspecteurs. Le mot d'inspecteur désigne d'abord le capitaine de la paroisse siège d'un corps de garde : c'est ainsi que le 9 juin 1691, « étant nécessaire de nommer un gentilhomme expérimenté qui ait inspection sur les personnes nommées et choisies pour capitaines des paroisses de Plérin, Ploufragan, Plouvara, la Méaugon et Cohiniac qui montent la garde au corps de garde de Plérin, pour veiller à ce qu'ils fassent régulièrement leurs gardes et les commander aux occasions pour le service de Sa Majesté sous le sieur du Boisgêlin de la Sourdière, » le maréchal d'Estrées nomme François de la Lande de Calan capitaine et inspecteur desdites paroisses. Mais, au sommet de l'échelle, nous trouvons en 1704 un inspecteur des milices garde-

¹ C'est cette ordonnance qui créa dans chaque capitainerie (le nombre qui en était de 90 pour toute la France, fut porté en 1707, à 110), un état-major, composé d'un capitaine général, d'un lieutenant général, d'un major et d'un aide-major. Tous ces offices étaient héréditaires.

² Nomination du capitaine de Pommerit-Jaudy, 1709. *Arch. des Côtes-du-Nord*, c. 8.

³ *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C. 1147. En 1716 les capitaines généraux redevinrent à la nomination du roi, et les capitaines à la nomination du capitaine général.

côtes de Bretagne, M. Sorel, et, le 22 juin 1708, le comte Joseph-Yves du Breil de Pontbriand est pourvu de l'inspection des milices de Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc¹.

Multiplés sont les fonctions du capitaine de paroisse. A côté de ses fonctions purement militaires, il remplit un rôle tout différent. Lors des travaux de fortification de Brest en 1689, c'est lui qui est chargé de désigner les corvéables chargés d'y aller travailler, et de veiller à ce qu'ils soient relevés tous les dimanches. Le 2 novembre 1708, « attendu que la côte de Bonrepos est entièrement ruinée, en sorte que le public en souffre considérablement, » le marquis de Châteaurenault et l'intendant ordonnent qu'elle sera incessamment réparée, à la corvée, par les habitants des paroisses de Plérin, Pordic et Lantic, chaque habitant fournira deux ou trois journées de travail au plus ; M. de Calan, commis à l'inspection desdites réparations, fixera les jours et heures ainsi que les lieux où ils devront se trouver avec les instruments nécessaires, même chevaux et chariots, prononcera l'amende contre les défaillants qu'il pourra faire exécuter sur-le-champ et même mettre en prison : l'amende est de 10 l. pour ceux qui ne s'y seront pas rendus ; une amende de 50 l. frappe les officiers de justice et bourgeois desdites juridictions qui, chargés de veiller sous lui auxdites réparations, s'en seront départis avant l'heure fixée.

Le capitaine de paroisse est encore chargé de faire exécuter les arrêts commerciaux du Parlement, lorsqu'en temps de guerre le commerce est interdit avec telle puissance ou avec tel port en cas d'épidémie, et pour cela de visiter les navires, de vérifier leurs passe-ports, de les retenir au besoin.

Enfin et surtout le capitaine de paroisse est chargé du recrutement des matelots de l'Etat. Le 13 avril 1666, le duc Mazarini

¹ Dès 1513, nous voyons Pierre du Botdéro chargé par commission du 28 avril 1513, signée du lieutenant général pour le roi en Bretagne Jean de Rieux, de voir et visiter les ports et havres des évêchés de Saint-Malo, Dol et Saint-Brieuc, l'état et ordonnance établi par les gens de justice et autres, contraindre les habitants d'y faire remparts et fortifications, comme aussi y faire mettre gentilshommes de l'arrière-ban, etc. Dom Morice, *Preuves*, III, 907. Un édit de 1709 créa dans toute la France cent charges de conseillers inspecteurs, chargés de faire les revues tant du guet que des compagnies franches. Ces charges furent supprimées en 1716.

prescrit à Claude du Boisgélïn de faire faire un rôle des matelots d'Etable; le tiers servira, et le reste aura des passe-ports pour Terre-Neuve. Le 17 avril, Gabriel du Boisgélïn écrit que le duc se contentera de cent, au lieu de cent quatre-vingt-dix, et le 6 mai tous les matelots doivent être rendus à Lanvollon où sera fait le choix. Le 31 avril, ordre du roi de les enrôler tous. Le 1^{er} décembre, M. de la Coste, lieutenant pour le roi dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne, demande des charpentiers pour Brest. Ils ont à choisir entre un refus puni de la prison ou vingt sols par jour s'ils acceptent. Le 29, les capitaines de Plourhan¹ et Pordic² reçoivent l'ordre d'envoyer les noms desdits charpentiers et calfa-teurs en double au procureur du roi de St-Brieuc et à M. de la Coste. Ils devaient se rendre à Saint-Brieuc le 2 janvier afin de recevoir du sénéchal leurs ordres de voyage³. Le 27 décembre, ordre de fermer les ports jusqu'à ce que le roi ait formé ses équipages. Le 22 janvier, La Coste demande pour la maison de l'amiral 40 ou 50 matelots des meilleurs de Binic. Ceux qui trouveront des cautions s'engageant à les représenter le 1^{er} mars (44 doivent être à Brest pour ce jour-là) peuvent venir vendre de la morue en Léon. Jusqu'à nouvel ordre il ne sera pas accordé de permission de Terre-Neuve. Les passe-ports pour Terre-Neuve sont enfin délivrés; mais écrit La Coste le 19 mars, il est si difficile de faire partir les matelots (que son secrétaire est venu enrôler) que j'ai défendu à ceux qui avaient des passe-ports de s'en servir avant que les autres ne soient rendus à Brest. Retirés par ordre du 22 mars, les passe-ports sont enfin renvoyés le 7 avril, et les ports ouverts le 22. Nouvel engagement de matelots et de charpentiers pour Brest en août 1668; l'argent qu'ils toucheront à Saint-Brieuc ne leur sera point rabattu sur leurs journées: il leur est délivré sur billet de M. de la Villemarquer par M. Landays de la Touche pour leurs frais de route. L'argent des retardataires est déposé au greffe royal. Parfois il faut élever la prime d'engagement, promettre que ceux qui iront servir sur les vaisseaux du roi auront leur lot de morues comme s'ils avaient été à Terre-Neuve. En cas de retard des matelots à s'en-

¹ Jacques de Robien.

² M. Conen.

³ Il y en a quarante à Etable.

gager, on menace toujours de ne laisser partir aucune barque pour Terre-Neuve. Le 18 avril 1669, la publication des rôles est faite, le 21 on menace de priver les non comparants de leur lot et de les punir comme déserteurs. Le 5 septembre 1669, paraît l'ordonnance établissant l'enrôlement général des gens de mer et leur division en classes qui serviront à tour de rôle : c'est encore Claude du Boisgélin qui dresse les rôles d'Etable, de Lantic et de Plourhan et qui transmet les ordres au capitaine de Saint-Quay (février 1670). M. de la Coste écrit d'Audierne le 13 janvier : « Faites entendre aux maîtres de barque (au nombre de 21) qui passent trente ans, que s'ils veulent s'obliger de mener dans chaque vaisseau de Terre-Neuve un pauvre de leur paroisse, je les exempterai de servir le roi sur ses vaisseaux ; s'ils refusent, dès cette année je leur ferai voir qu'ils serviront comme le moindre matelot. » Le 10 mars, il prescrit de faire, conjointement avec le recteur, un rôle des caplaneurs, ouvriers, sauteurs et décoleurs de morue ; « mais j'appréhende, écrit-il le 15 mars, que le trop grand nombre n'empêche qu'on les dispense. J'écrirai aussi pour tâcher d'obtenir liberté à ceux de la première classe de naviguer le long des côtes. »

Revenons à l'arrière-ban. Les milices garde-côtes nous ont mené jusqu'à la fin du règne de Louis XIV : il faut reprendre parallèlement l'histoire de ce qu'on peut appeler la cavalerie garde-côtes. On y pensa en 1674, car la recherche des terres nobles fut faite et les déclarations reçues à ce moment ; mais si l'arrière-ban fut levé, les armées françaises moissonnaient alors trop de lauriers pour avoir besoin de ce médiocre appui.

Mais voici qu'aux années faciles et glorieuses du début du règne de Louis XIV succèdent les années pénibles, en attendant les années désastreuses qui ne tarderont pas. En 1688, Louis XIV est seul contre l'Europe entière ; il faut bien faire flèche de tout bois, et aux milices roturières¹, qu'on lève pour la première fois, joindre

¹ Une ordonnance du 11 août 1636 avait déjà enjoint aux habitants de tous les villages, bourgs, fermes et hameaux de Bretagne, de fournir un, deux, trois ou un plus grand nombre, suivant leurs ressources, de fantassins armés. L'ordonnance de 1688 créa des milices roturières aux cadres permanents, recrutées, par voie de tirage au sort, système qui, après une courte éclipse de 1698 à 1719

par toute la France l'arrière-ban, la cohue nobiliaire, convoquée à cinq reprises de 1689 à 1703. Bussy-Rabutin écrit le 23 mai 1689 : « Voici le troisième arrière-ban que j'ai vu en ma vie, mais les deux premiers furent convoqués à la fin des campagnes, après quelques méchants succès. Cet arrière ban-ci est fort extraordinaire et c'est en déclarant la guerre qu'on le convoque : cela marque un excès de précaution. »

Ces levées étaient loin de plaire à tout le monde, Bussy écrivait le 23 mars qu'en 1674, les arrière-bans ayant été commandés, il écrivit au roi qu'il ne croyait pas que S. M. voulût qu'il marchât avec la noblesse de son pays, mais qu'il lui offrait de le suivre. M. de Pomponne lui avait répondu que le roi lui avait dit qu'après les grands postes qu'il avait tenus à la guerre, il n'entendait pas qu'il grossît les arrière-bans. Cependant le greffier du bailliage lui ayant envoyé une lettre de convocation, il lui répondit qu'afin qu'il ne fit plus à l'avenir de pareilles bévues, il était bon de lui apprendre « que les gens comme moi ne vont plus à la guerre que pour commander les armées ». Il ajoutait plus loin que « M de Sévigné était bien heureux d'avoir été choisi par la noblesse de son pays pour la commander ; car il avait beau vouloir être anachorète, il fallait qu'il marchât à l'arrière-ban comme un gentilhomme qui ne serait jamais sorti de son pays, et cela lui eût été bien désagréable ».

Pour de tout autres raisons, beaucoup de roturiers possesseurs de terres nobles répugnaient fort à ce service auquel leurs antécédents ne les avaient point préparés. M^{me} de Sévigné n'était pas non plus satisfaite ; son fils, qui avait refusé le commandement d'un régiment de milice, venait d'être élu malgré lui colonel de la noblesse de la vicomté de Rennes et de la baronnie de Vitré (février 1689). « Il en est fâché, écrivait-elle, n'aimant, sous quelque nom que ce puisse être, la guerre par ce côté-là (21 février). Il est enragé, dit-elle

reparut à cette époque pour ne plus disparaître qu'avec l'ancien régime. Quatre bataillons de milices bretonnes, formés en régiments sous MM. de Saulx et de Goësbriant, se distinguèrent en 1693 à l'armée de Catinat. Cet emploi en campagne est tout à fait exceptionnel.

encore le 1^{er} juin, de ce retour à une profession qu'il avait si sincèrement quittée. Cela passe pour un grand honneur, mais ce sera une sottise dépense. » Le 19 elle annonce que dans huit jours il s'en ira établir à Rennes avec toute cette noblesse pour leur apprendre à escadronner et à prendre un air de guerre ; « vous croyez que le roi ou la province lui donne quelque chose, écrit-elle le 6 juillet, pour nourrir et instruire cette noblesse ? Rien du tout ; » et la ménagère économe se lamente de le voir à Rennes, tristement et ruineusement, tenant une grande table dont il se passerait fort bien, car cette dépense ne mène à rien, et quant à la noblesse, il est inutile de la tenir rassemblée, on la rassemblerait dans l'occasion avec un coup de sifflet. Cependant son régiment est fort beau et assez bien instruit, il en reçoit beaucoup de louanges, mais ce n'était pas pour être là que je l'avais élevé (24 juillet) ; de sorte que, sitôt l'année écoulée, il ne songe plus, écrit-il, qu'à se tirer de la place où on l'a mis. Malgré cet honneur si ruineux aux finances déjà ébréchées de la maison de Sévigné, la Bretonne par alliance admire sans réserve le corps de l'arrière-ban, « d'une grandeur et d'une magnificence surprenantes. » Elle nous donne plus loin la raison de cette figure si différente que fait en Bretagne l'arrière-ban, comparé à l'aspect qu'il revêt dans le reste de la France, c'est que « notre Bretagne est toute pleine de noblesse qui n'aime pas à sortir de son pays et de beaucoup d'autres hommes à proportion (16 mars 1689). Aussi le duc de Chaulnes a-t-il levé en un moment un régiment de dragons le plus beau du monde¹. Il en a fait encore un de milice de la même beauté. » Dragons et milice en effet ne doivent pas en théorie quitter le sol de la Bretagne ; en fait, il en sera tout autrement.

La côte bretonne est cependant bien menacée ; Saint-Malo bombardé deux fois en 1693 et 1695, Belle-Ile attaquée en 1696, Brest sans cesse en butte à des démonstrations menaçantes, même à une descente où l'ennemi fut durement châtié de sa témérité (18 juin 1694). « Il y a, grâce au Seigneur, écrit de Quimper le 1^{er} août 1695 à M. de Baillif M^{mo} de Lannavan, belle apparence de blé si le bon Dieu nous

¹ Voir, note C, l'historique de ce régiment, entièrement composé de Bretons.

garantit des menaces des ennemis qui tiennent tout le pays en alarme depuis qu'ils ont bombardé Saint-Malo, et on tient à Brest et à toutes nos côtes de furieux appareils pour les régaler par les formes. Nous espérons avec l'aide de la très sacrée Vierge Marie qu'ils feront plus de bruit que d'effet, car ils n'ont pas oublié l'accueil qu'on leur fit l'an passé, leur visite n'étant pas prévue comme cette année. »

L'arrière-ban n'est pas en bien bon état. « J'ai connu, écrit le 13 mai 1689 le maréchal d'Estrées à Nicolas-Joseph de Plœuc, capitaine d'une compagnie et commissaire de l'arrière-ban de Quimper, par la revue que j'ai faite de la noblesse des évêchés de Léon et de Cornouailles, qu'il y a plusieurs chevaux à changer et beaucoup de gentilshommes absents ; il faut avertir les absents et quinze jours après faire une revue de votre compagnie dont vous nous enverrez le rôle. » Nous voyons des revues en 1693, 1694, 1695. L'arrière-ban est toujours divisé en compagnies ; onze à Quimper, formant environ 200 hommes, cinq à Rennes, soit trois cents hommes, quatre à Vannes ou deux cents hommes¹. Les compagnies sont fort inégales, les unes comptent 80 hommes à Vannes, 30 à Quimper, les autres 25 à Vannes, 10 à Quimper. L'arrière-ban est commandé par un colonel, avec un major, un aide-major, deux aides de camp et deux conseillers d'honneur. Chaque compagnie a son capitaine, son lieutenant et son cornette élus, plus un maréchal des logis et trois brigadiers. « Chaque gentilhomme, dit M. de Fréminville, a à sa suite et à sa solde quatre autres cavaliers armés. » Pour beaucoup de gentilshommes qui ne sont pas riches, l'arrière-ban constitue une lourde charge : à Tréguier, dans la compagnie de M. de Lanidy en 1693, sur seize gentilshommes, quatre demandent qu'on les aide. Les emprunts qu'ils sont obligés de faire pour se mettre en état amènent vite la saisie ; un arrêt du Conseil du 29 mars 1689 leur

¹ Quimper. Revue du 7 juin 1694. Colonel : le marquis de Nêvet ; cap. : le marquis du Liscoët, de Plœuc, de Tinténiac, MM. de Carné, de Penandreff, Le Sparier, du Couëdic, Mahé de Kermorvan, de la Rivière de St-Germain. — Vannes. Revue du 6 juillet 1694. Colonel : le marquis de Lannion ; cap. : MM. de Tréduday, de Castel, de Camors, Moraud du Deron.

accorde par an sur leurs revenus saisis une provision de 400 livres, Cela ne suffit pas, un édit de juillet 1693 met une taxe sur ceux qui ne voudront pas servir au profit des autres ; on espère ainsi avoir l'équivalent des troupes solides mais on se heurte aux nombreuses exemptions qui existent. Dans la compagnie de M. de Lanidy, cinq se prétendent exempts, comme gentilshommes, des princes, capitaines garde-côtes ou officiers d'amirauté. « On m'a averti, écrit le 5 avril 1694 Jacquemine Péan à M. de Calan, son copropriétaire pour la terre de Villegoiac en Taupont, que l'on veut faire payer la cinquième partie du revenu des biens nobles avec le sou pour livre pour donner aux gentilshommes qui n'ont point le moyen de marcher. Je crains qu'on exécute notre fermier, que l'on fera payer ou mettre en prison. » Et le 26 avril. « Quand on m'est venu demander les 88 l. ce matin, j'ai fait voir votre lettre. Ce monsieur qui demande l'argent m'a dit que si vous n'êtes pourvu d'une commission du roi pour garder la côte, vous ne pouvez être exempt ; celle de M. le duc de Chaulnes ne vous donne aucun privilège d'exemption'. Au lieu d'une lettre, vous auriez dû présenter une requête à l'intendant. Les veuves ont de la peine ; on prétend pour les exempter qu'elles doivent payer pour la part de ceux qui n'ont point le moyen de faire la dépense de marcher » ; enfin le 9 septembre 1695, « vous savez que je vous écrivis que l'on m'avait donné avis que l'on avait banni de payer le 5°, vous me fîtes réponse de présenter une requête, laquelle j'ai présentée sans avoir pu avoir de justice, ce qui m'oblige de vous donner avis que l'on bannira dimanche pour repayer une seconde

* Or l'homme d'affaires du comte de Toulouse, M. Plancher, écrivait le 21 mars 1704 au fils de François, Claude de la Lande : « M. de Valincour avait chargé un de ses commis d'expédier les lettres que je demandais pour vous de capitaine d'Etable et d'inspecteur sur les autres paroisses ; mais quand l'on a examiné la chose, il s'est trouvé que M. de Valincour n'avait pas bien entendu, et qu'il croyait que vous n'étiez pas pourvu, mais ayant vu que vous l'êtes de M. le maréchal d'Estrées, il n'a pas jugé à propos de vous expédier des lettres de son S. A. S., parce que ce serait faire affront à M. le maréchal qui a eu droit de vous pourvoir et dont les provisions sont aussi valables que celles de S. A. S. Cependant M. de Valincour m'a dit que lorsqu'il sera en Bretagne, l'on examinera si étant en province, S. A. S. doit en donner. » Mais comment faire entendre raison à un agent du fisc ?

taxe de la moitié de ce que l'on a payé. » — « Je ne sais si vous connaissez M^{me} des Brisses, écrit de son côté le 9 septembre 1695 M. de Guersans, mais par avance je vous dirai qu'elle est très pressante, vous le verrez par la lettre qu'elle vous écrit, elle m'a dit qu'on avait encore taxé la maison dont vous avez le tiers par indivis avec elle; je crois que le mieux pour vous, c'est de vous en faire incessamment décharger par M. de Nointel, fondé sur votre qualité et de plus avocat du roi de l'amirauté. Il est bon de toucher ces deux raisons, quoique la première soit la meilleure. Dans le temps que je resterai encore ici, je pourrai faire votre affaire. » De guerre lasse, pour se débarrasser de ces tracas, et aussi d'une tutelle fort onéreuse dont il se trouvait chargé, François venait en effet de se faire recevoir avocat du roi en l'amirauté de Saint-Brieuc, charge qu'il n'exerça point d'ailleurs, se contentant de jouir des privilèges qu'elle procurait.

Le mode d'emploi est toujours le même; une fois l'arrière-ban passé en revue, en mai ou en juin, on lui fixe une nouvelle date de réunion généralement au mois suivant, deux gentilshommes restant toutefois auprès du commandant supérieur pour avertir en cas de besoin leurs camarades. Le 1^{er} juin 1695, Vauban sépare la noblesse de Tréguier après la revue, un service de signaux est installé: « un signal de fumée à Brehat, où commande le chevalier de Feuquières, donnera la petite alarme, la grande sera donnée à Paimpol par des fumées et des coups de fusil, des feux aux clochers des routes et des exprès à cheval envoyés aux quartiers de noblesse¹ et de dragons² que MM. de Kerlorec et de Coran doivent aller établir de ma part. Si l'ennemi veut tenter une descente à Paimpol, où commande M. du Boisgêlin de Kersas, M. de la Sourdière lui enverra un détachement choisi de sa capitainerie, les compagnies d'arrière-ban les plus proches s'y porteront et combattront à la tête des milices sous les ordres des officiers de troupes réglées qui s'y trouveront³. »

¹ Il s'agit des arrière-bans de Morlaix et de Guingamp, chargés surtout de défendre Paimpol, Pontrieux, Tréguier, Lannion et Perros.

² Il s'agit des dragons de Verrue cantonnés à Lamballe.

³ Archives des Côtes-du-Nord, C, 7.

Même organisation dans la guerre de 1701. Le 9 mai 1702, l'arrière-ban de Tréguier est passé en revue par MM. de Morizur de Coatanfao, colonel de la noblesse de Tréguier et de Langle : on procède à l'élection des officiers. M. du Plessix-Gouasmap est remplacé à la tête de la compagnie de Quemper-Guézennec, Gomenech, le Faouët, Tréverec, le Merzer, Bringolo, Goudelin par M. le Cardinal de Kerglas, cornette en 1694, puis lieutenant de cette compagnie. M. *** est lieutenant, M. du Breil de Rays cornette. Le 4 juillet 1702, nouvelle revue de cette compagnie¹ par le commissaire, le marquis de la Lande. Le 25 mai 1705, il est convoqué à se rendre à Lannion par M. de Morizur pour opérer quelques changements d'organisation réclamés par M. de Château-renault.

« Il ne faut envoyer à l'ordonnance, écrit celui-ci, que des gentilshommes les plus aisés et à qui l'ordonnance ne soit pas à charge, et quand vous en détacherez à l'avenir, il faut que ce soit de la proportion de la force de chaque compagnie, n'étant pas juste que là où il n'y en a que quatre, on en fasse le détachement comme de celles où il y en a quarante ; il est nécessaire même que les capitaines et les gentilshommes des compagnies s'égalisent entre eux pour que le service s'en puisse mieux faire. Je l'ai fait faire pour l'évêché de Léon. Ainsi vous me ferez plaisir de le faire de même, du moins pour les gentilshommes qui sont en état de monter à cheval, et qu'il n'y ait que ceux-là qui viennent les premiers, à la première occasion que je les demanderai. Vous laisserez deux ou trois officiers pour conduire et commander les autres dans le lieu où l'on en aura besoin. On donnera à ces derniers, quand on les fera marcher, quelques secours. Je ménage autant que je puis la noblesse et je serais bien aise de lui faire plaisir ; mais il faut qu'un chacun se rende à son devoir dans l'occasion. Avertissez-la de demeurer chacun chez lui comme en quartier et de se tenir prêt à marcher au premier ordre. » Le 11 juin 1706, nous constatons encore une revue de l'arrière-ban de Tréguier.

¹ Cette compagnie était celle que commandait en 1666 M. de Kerlouet, avec M. du Bourblanc d'Apréville pour lieutenant, et M. du Plessix-Kermoyan, capitaine en 1694, pour cornette. Parmi les autres capitaines citons MM. de Morizur, de Kerlech, du Parc, de Cornullière, le marquis du Cludon.

« Je ne doute point, écrit à M. de Calan M. de Grandchamps, le 30 juillet 1706, que les mouvements des ennemis ne vous fassent beaucoup de peine et donnent des frayeurs au quartier comme ailleurs. On les dit hors de la Manche. Ce sont des feintes pour mieux attaquer. »

Il est séparé à la fin de septembre.

Enfin, le 5 juin 1711, les armements des Anglais paraissent suffisamment menaçants à M. de Châteaurenault pour qu'il écrive à M. de Boishue, commandant de la noblesse de Dol, de se tenir prêt à marcher.

Les beaux jours de l'arrière-ban sont passés. Dans tout le courant du XVIII^e siècle, une seule fois, en octobre 1746, lors de la descente des Anglais à Lorient, nous voyons les cavaliers de la maréchaussée venir relancer dans leurs manoirs les gentilshommes de l'arrière-ban. Partout ailleurs, paysans et volontaires nobles se porteront en masses assez compactes au-devant de l'ennemi pour qu'il soit inutile de mettre en mouvement cette lourde et peu efficace machine qui date du moyen âge et qui perd de jour en jour de son prestige et de sa cohésion. Emietté en quelque sorte par deux siècles de faction solitaire, l'arrière-ban ne se compose plus guère que des éléments les plus pacifiques de la nation ; les armées de Louis XV sont pleines d'officiers bretons, les milices vont offrir aux plus casaniers de nombreux emplois militaires, l'arrière-ban n'est plus qu'un souvenir.

APPENDICE

NOTE A.

CAPITAINES DE L'ARRIÈRE-BAN

Il est très difficile de dresser une liste complète des capitaines de l'arrière-ban des divers évêchés de Bretagne : il est encore plus difficile peut-être de la donner exacte, à cause de confusions qu'il est très facile de faire et que la vanité avait intérêt à perpétuer. Un capitaine de l'arrière ban du XVI^e siècle est l'équivalent d'un colonel de la noblesse à la fin du XVII^e, mais un capitaine de la noblesse, à cette époque, se donne facilement dans une généalogie des airs de capitaine d'arrière-ban. Les uns confondent les capitaines avec les commissaires ou avec les capitaines garde-côtes, et parmi ceux-ci on ne distingue pas toujours exactement les capitaines de paroisse, les capitaines de détachement et les capitaines généraux ; les autres confondent les capitaines de l'arrière-ban avec les capitaines des gens de pied ou des arquebusiers ou des archers à cheval dudit arrière-ban, ou si par hasard et en cas d'absence ou de maladie du capitaine un de ses subordonnés commande l'arrière-ban, le voilà décoré du titre de capitaine qu'il n'a jamais porté. Ces réserves faites, nous croyons pouvoir indiquer :

A Nantes, Gilles de l'Hospital en 1543, M. de la Roche Giffart en 1550, M. du Brossay Saint-Gravé en 1560, René du Cambout dans les dernières années du XVI^e siècle, M. Binet de la Blotière en 1740.

A Vannes, Jehan de Kerveno en 1516, Vincent en 1558-1577, Georges, tué en 1592 en combattant les Espagnols, René d'Aradon (1602-31) qui transmet cette charge à son gendre, M. de Lannion, dans la famille duquel elle existe encore en 1740'.

A Quimper, Jacques de Guengat 1536 ; Alain de Rosmadec, 1546-54 ; Tanguy de Rosmadec, sgr de Tyvarlén, 1560-69 ;

¹ Notons à Vannes une particularité, il y est question à deux reprises (1554 et 1573) d'un lieutenant de l'arrière-ban, Olivier d'Aradon, puis M. de Kerguizec.

Nicolas de Talhouët-Kerservant, 1604-21 ; le marquis de Névet en 1694. La charge de commissaire, exercée en 1536 par Louis de Bouteville du Faouët, en 1546 et en 1554 par Yves de Bouteville, appartient en 1562 à Charles de Plœuc, dans la famille duquel elle est depuis lors toujours restée.

A Léon, Guillaume du Chastel, sgr de Kersimon, 1534-60 ; M. de Chasteaumur, 1580 ; Jean de Goulaine, 1590 ; Vincent de Plœuc, Pierre de Boiséon son successeur en 1598, et après lui Claude et Hercule-François de Boiséon en 1612 et 1651-76 ; enfin, en 1740, le marquis de Brézal. Le commissaire est, en 1544-67, Pierre de Boiséon, sgr de Coëtinisan.

A Tréguier, Charles d'Acigné, 1543 ; François de Lannion, 1562-64 ; Pierre de Coëtredéz, 1567-90 ; Pierre de Rosmar, sgr de Kerdaniel, Louis du Parc, Pierre de Lannion, 1628 ; Vincent du Parc, marquis de Locmaria, 1666 ; le marquis du Parc de Locmaria en 1740. Le commissaire est, en 1558-62 et 1543, François de Kervignan, Claude de Boiséon.

A Saint-Brieuc, Even de la Marche, 1523 ; Robert Eder de Beaumanoir, 1535-43 ; René du Cambout 1556-78 ; Olivier du Gouray, 1596 ; René de la Rivière, 1614 ; René du Cambout de Chef du Bois, Charles de la Rivière, Charles-François de la Rivière, le marquis de la Rivière Saint-Quihouët en 1702. Mathurin-Joseph du Boisgelin en 1713. Parmi les commissaires, citons Bertrand du Rouvre, remplacé en 1568 par Guillaume de Lescouët, sgr de Souleville.

A Saint-Malo, François de Coetquen en 1555, Jean du Guiny de la Garoulaye en 1558. Louis de Lézonnet en 1585. Les commissaires sont Jehan Lévesque de Pontharouard, remplacé en 1562 par Julien du Breil de Pontbriand dans la famille duquel cette charge est restée depuis.

A Dol, M. de Guémadeuc en 1553.

A Rennes, le sire d'Espinay en 1541 ; Christophe de Poix, sgr de Fouesnel, 1569-75 ; Bertrand du Guesclin, sgr de la Roberie, 1575-77. Le commissaire est en 1541 Bertrand de Pléguien et de 1573 à 1580 Mathurin du Gué.

Enfin nous trouvons en 1580 un capitaine général des nobles de Bretagne, M. du Garo.

NOTE B.

Ces grandes agglomérations d'hommes sur un point du territoire pouvaient faire naître dans la pensée des aubergistes de la localité la pensée de profiter de la situation pour renchérir les denrées nécessaires à la vie. Aussi n'est-il pas rare qu'en établissant une garnison, le capitaine fixe un maximum. Voici, par exemple, celui qui fut édicté à Machecoul le 5 août 1544 par François Le Porc de Larchapt, capitaine de l'arrière-ban de Nantes, et Louis d'Avaugour de Kergrois, commissaire des guerres.

Le pain est fixé à 2 et 3 deniers la livre, suivant les qualités ; le veau à 13, le bœuf à 5 deniers, le lard à larder à 15, le lard pour pot à 10, le hustandeu (*sic*) à 18, le beurre à 12, la chandelle à 12 ; le pot de vin nantais coûte 12 deniers, celui de vin de Gascogne 20 deniers, de vin d'Anjou 2 sols ; le boisseau de grosse avoine 4 sols, la charretée de foin 25, la charretée de gros bois 5 sols, la charretée de paille 7 s. 6 d., le cent de fagots 12 s. 6 d. ; les grands poulets valent 8 deniers. (Bibl. nat. ms. fr. 22.329).

NOTE C.

Le régiment des dragons de Bretagne fut levé le 25 octobre 1689 et employé pendant toute la durée de la guerre à la garde des côtes. Il avait alors pour colonel M. du Cambout, et fut réformé en 1698. Rétabli le 11 mars 1702, avec M. de Tournemine pour colonel, placé à cette époque au camp de Gemblours, puis employé à la garde des côtes, il prit à la guerre une part plus active lorsque le lieutenant-colonel, comte Robert-Jean de Marbœuf, eut été nommé colonel le 20 mars 1705. Il fut alors envoyé sur la Moselle, à l'armée de Villars, et prit part aux savantes manœuvres par lesquelles celui-ci réussit à empêcher l'invasion de la France que projetait Marlborough. Envoyé en Flandre à l'armée de Villeroy, au mois de juin, lorsque Marlborough, désespérant de forcer les lignes françaises, s'y fut porté, les dragons de Bretagne y firent la pitieuse campagne de 1705 et la désastreuse campagne de 1706. Ils se dis-

tinguèrent à la bataille de Ramillies (23 mai 1706) où, obligés de mettre pied à terre, faute d'infanterie, pour arrêter les progrès de l'ennemi, ils perdirent beaucoup de monde et presque tous leurs chevaux. Pendant la déroute, ils firent presque seuls, avec deux ou trois autres régiments, leur retraite en bon ordre, et après avoir résisté pendant deux heures, séparés du reste de l'armée, ils durent se replier sur Namur, d'où on jeta dans Menin cette cavalerie démontée, qui, pendant toute la durée du siège (juillet-août 1706), y fit avec la plus grande persévérance et le plus grand dévouement le service de grenadiers avec des pertes considérables. Ils firent en 1707 la campagne de Flandre sous Vendôme; Malborough, inférieur en forces, se repliait devant nous; on pouvait espérer prendre une éclatante revanche de Ramillies, lorsque l'invasion de la Provence vint nécessiter l'affaiblissement de cette armée. Deux escadrons furent envoyés en Savoie au mois d'octobre, le troisième, particulièrement éprouvé, alla se refaire sur la Basse-Meuse (janvier 1708). « Ma très chère mère, écrit de Sedan le 24 avril 1708 le chevalier de Calan', j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et une de ma sœur en même temps. Comme j'ai été trois semaines en revue à Châlons, cela m'a empêché de vous faire réponse. J'ai reçu une lettre de M. de Rosmorduc qui me fait rendre les dix louis d'or que vous avez bien voulu lui donner. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous en remercier, vous ne pouviez jamais faire une plus grande charité. Nous partons le 1^{er} de mai pour aller en Allemagne, là où nous servirons. » Trois mois après, leur présence paraissant plus utile en Dauphiné, on les y achemine le 2 août, mais on les arrête

¹ Jean-Julien de la Lande, second fils de François et de Marie du Boisgélin, né à Plérin le 10 février 1678, cornette dans Bretagne-dragons, 6 avril 1697, lieutenant le 11 mars 1702, capitaine le 22 janvier 1708, replacé dans Dauphin-dragons, se distingua à la défense de Menin (1706) et au siège de Pizzighetone (1733), et mourut chevalier de Saint-Louis le 14 septembre 1734 à Regiolo, en Italie. Il avait épousé par contrat du 27 octobre 1720 Marie Uzille, fille de Gabriel, agr de Keraudren, et de Charlotte de Mordelles. Son cousin germain, Yves de la Lande, fils aîné d'Yves et de Claude Guilloroux, né à Elliant le 24 juillet 1691, mort en 1747, servait également comme lieutenant aux dragons de Bretagne où il était entré comme cornette en 1710. Replacé avec son grade dans le régiment du Dauphin, il fut nommé en 1727 lieutenant de milice au bataillon de St-Brieuc.

à Colmar pour les envoyer sur le Rhin, puis sur la Sarre, où une partie du régiment déserte parce que le prêt n'est pas payé. L'année 1709 les retrouve à l'armée du Rhin, que commande le maréchal d'Harcourt. La disette de fourrages avait porté le maréchal à établir sa cavalerie sur la rive allemande; l'invasion de l'électeur de Hanovre en Alsace le rappelle avec toutes ses forces à la défense des lignes de la Lauter. Le général Mercy en profita pour passer le Rhin à son tour et se porter sur nos derrières. Il avait atteint le village de Rumersheim, lorsque, le 26 août au matin, il se trouva en présence du lieutenant-général du Bourg, détaché de l'armée principale, et qui accourait à sa rencontre. Bretagne, qui formait l'extrême gauche de notre ligne, s'était trouvé retardé dans sa marche par une grosse haie qui serrait le terrain et Mercy avait lancé sa cavalerie sur notre flanc découvert. Sans hésiter, M. de Marboeuf porte ses hommes en avant sans s'inquiéter de les déployer et tombe sabre haut sur le flanc des flanqueurs, que cette brusque attaque met en quelques instants en pleine déroute. Telle était l'ardeur des dragons que deux escadrons lancés sur les traces des fuyards passèrent pêle-mêle avec eux les deux ponts qu'ils avaient jetés sur le Rhin et coururent se saisir de la redoute qu'ils avaient élevée sur le grand bras du fleuve. Fort heureusement pour M. de Marboeuf, un peu inquiet de cet élan désordonné, l'ennemi avait plié de tous les côtés devant l'impétuosité de nos troupes, et l'unique escadron resté sur le champ de bataille fut à M. du Bourg un point d'appui suffisant pour y appuyer sa gauche et porter tout son monde en avant. Quelques escadrons ennemis avaient pénétré sur nos derrières, l'escadron de Marboeuf fut détaché à Hammerstall pour les repousser, et l'armée arriva sans encombre sur le bord du Rhin. Pendant ce temps, M. de Conche avait peine à maintenir l'ordre parmi les dragons des deux autres escadrons, embarrassés de leurs prisonniers et exposés à un feu d'artillerie très violent; aussi il se décida à les laisser repasser le fleuve; puis, leur faisant mettre pied à terre, il retourna, à la tête de cette infanterie d'un nouveau genre, prendre position de la redoute. Cette brillante affaire ne coûta au régiment de Bretagne que trois dragons blessés, les pertes des Impériaux étaient considérables. Le péril était ajourné,

il n'était pas conjuré. Jusqu'à la fin de la campagne, les dragons de Bretagne stationnèrent aux environs de Strasbourg. Les années 1710 et 1711 se consumèrent entièrement en démonstrations sur les bords du Rhin, et rien ne vint égayer la monotonie de ces promenades militaires. Mais, au mois de mai 1712, le régiment, qui avait passé l'hiver dans les Trois Évêchés, fut envoyé en Flandre, à l'armée de Villars, où devaient se frapper les grands coups. D'abord chargé de donner chasse aux partis de cavalerie ennemis, qui avaient pénétré jusque dans le Soissonnais (juin 1712), le régiment quitta Guise le 18 juillet pour aller faire, du côté de la Sambre, ces fameuses démonstrations qui abusèrent le prince Eugène et attirèrent toute l'armée ennemie de ce côté, masquant ainsi la marche de notre armée, qui, le 24 juillet au matin forçait les lignes de Denain. Rappelé ensuite à Guise pour couvrir le Soissonnais contre un accès de fureur du prince Eugène, puis, passant à l'offensive lorsque la levée du siège de Landrecies révéla que l'ennemi se résignait enfin à la retraite, il prit une part active à la reprise de Douai et du Quesnoy. Réformé le 15 août 1714, le régiment de Bretagne fut incorporé dans le régiment des dragons du Dauphin.

Parmi les officiers, citons encore, outre ceux que nous avons déjà mentionnés, le marquis de Pontcallec, deux du Breil de Rays, deux Tanoarn du Plessix-Bardoul¹, MM. de Robien, de St-Illan, du Boisberthelot, Urvoy de St-Bedan, de Labat², blessé à Menin, de Kermeno³, de Revol⁴, de la Fresnaye, de Carné, deux de Rosmorduc, Coetmen, de St-Gilles, blessé à Menin, de Laage, Verrier, de Coatcouvran, Gueverien, deux de Neupont, Belleville, St-Guerné, des Salles, deux des Fontaines⁵, de la Villecoleu, de la Garenne, de la Roussière, de Bourgogne, Ferron du Chêne, de Léhélec, de Cillart⁶, de Quengo, du Bourblanc.

¹ Dont un lieutenant-colonel en 1702.

² Lieutenant-colonel en 1706.

³ Capitaine aide-major en 1706, blessé à Menin.

⁴ Major en 1706.

⁵ Dont un cornette tué à Menin.

⁶ Maréchal des logis, tué à Menin.

NOTE D.

La montre de l'évêché de Cornouaille en 1568 conservée à la bibliothèque de Rennes, manuscrit de Missérien, nous montre comme fonctionnant dès cette époque le système que, dans le numéro de juillet, nous ne faisons guère remonter au-delà de la Ligue. Nous y relevons en effet les noms des sieurs du Brieuc, de Penanrun, de Parpoullic, de Kerperennes, de Kerazan Saluden, Tréouret de Kerlegan, etc., chefs de paroisse; et ceux des sieurs de Lamylyeau, capitaine de Porzay et de la côte de Crozon; de Kerdegace, capitale de la côte de Penmarc'h; du Cosquer, garde les côtes de l'île Tudi et de Combrit; de Lauros Liscremeur, capitaine du havre et côte de Renodet devers la ville et le château du Pont. Il y avait donc là une véritable milice garde-côtes dont les cadres au moins étaient permanents.

CH. DE LA LANDE DE CALAN.



CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(Dialecte de Vannes)

UR GALAND TROMPET

È CHOÉJ UR VESTRÉZ

Ke -- tan boé choé - jet me ha -
ni che -- tu - Ke -- tan boé choé -- jet me ha -
ni, Ke -- tan boé choé - jet me ha --- ni, Oé èr fi -
laj è Ker -- al --- bri.

1. Ketan boé choéjet me hani,
Oé ér filaj é Keralbri.
2. E Keralbri, é ti Cosmant,
Un noz em boé choéjet me hoant.
3. M'hi guélas inou é néein,
Ha kentéh hi e blijas d'ein.
4. Mé oueit ha goulennet guet-hi :
« Plahig. ha ðiméet oh-hui ?

5. — « Penatus vehen mé diméet ?
« Ne mès cavet galand érbet.
6. « Ha hoah é on iouankikflam,
« Ha marw é me zad ha me mam.
7. « Marw é me mam, marwé me zad,
« Me zou minouréz idan gouard ;
8. « Minouréz é terhel tachen ;
« Gued men gouard querhet t'em goulén.
9. « Mæz neoah dehou quent tostat,
« Gorteit ma vou én imur vat.
10. — « En ti men, bonjour e laran,
« Kérclouz d'er houh ha d'er iouank
11. « Kerclouz d'er houh ha d'er iouank.
« Ha d'er boulom é korn en tan.
12. « Boulomig kouh é korn en tan,
« Hou minouréz e houlennan.
13. — « Mar dé 'r vinouréz e glasket,
« E ma hoah en hé hambr cousket.
14. « Ha hi e lar ne sañou quet
« Ke ne sonou cloh en Drindet ;
15. « Ke ne sonou cloh en Drindet
« En eil son d'en overen bred.
16. « Ma vou en heaul é lein er gué,
« Ma huélou gobér hé gulé.
17. « Beta bedig er gospereu,
« Ma tei en heaul ar en trezeu :

18. « Ma tei en heul ar en trezeu,
« Ma huélou bloukein hé boteu ;
19. « Ma huélou bloukein hé boteu,
« Ha displég ol hé seienneu.
20. « Ha displég ol hé seienneu.
« ha frizen hé dentillenneu ;
- 21 « Ha frizen hé dentillenneu,
« De honet d'en han d'er festeu ;
22. « De honet d'en han d'er festeu,
« Ha d'er gouian d'er filajeu.
23. — « Boulom e zou é korn en tan,
« Kenavo d'oh hui e laran.
24. « Gouarnet gued-n-oh hou minouréz ;
« Vou quet hi e vou me mestréz.
25. « Mar keméran mé ur vestréz,
« Sur n'hum bou quet ur gouskerez,
26. « Mœz ur plah a gondition vat,
« Hag e vou duèh de labourat,
27. « Hag e vou duèh de labourat,
« E satiou bamdé mitin mat ;
28. « E hrei suben, e hrei crampoah,
« Hag e houiou derhel tigueah. »



TRADUCTION

UN JEUNE HOMME TROMPÉ

DANS LE CHOIX D'UNE FIANCÉE

1. La première fois que je choisis une fiancée, ce fut dans une veillée à Kéralbri.

2. Ce fut à Kéralbri, chez Cosme, qu'un soir je trouvai celle que je désirais.

3. Elle était là à filer ; je la vis, et aussitôt elle me plut.

4. Et voilà que je lui demande : Jeune fille, êtes-vous mariée ?

5 et 6. — Comment serais-je mariée : je n'ai pas trouvé de fiancé. Et puis, je suis encore toute jeune, et mon père et ma mère sont morts.

7. Mon père et ma mère sont morts ; je suis mineure et en tutelle.

8. Je suis mineure et je dirige une ferme : allez me demander à mon tuteur.

9. Cependant, pour l'aborder, attendez qu'il soit de bonne humeur.

10. Je souhaite le bonjour, dans cette maison, aux vieux comme aux jeunes.

11. Aux vieux comme aux jeunes, et au vieillard qui est au coin du feu.

12. — Vieillard, qui êtes au coin du feu, je vous demande votre fille mineure.

13. — Si c'est la jeune fille mineure que vous cherchez, elle est à dormir dans sa chambre ;
14. Et elle dit qu'elle ne se lèvera que lorsque la cloche de la Trinité aura sonné ;
15. Que lorsque la cloche de la Trinité aura sonné le deuxième son pour la grand'messe ;
16. Quand le soleil paraîtra au sommet des arbres et l'éclairera pour faire son lit.
17. Elle ne se lèvera qu'à l'heure des vêpres, quand le soleil se montrera sur le seuil de la maison ;
18. Quand le soleil se montrera sur le seuil de la maison, et qu'elle voie boucler ses souliers ;
19. Qu'elle voie boucler ses souliers et étaler ses rubans ;
20. Etaler ses rubans et friser ses dentelles ;
21. Friser ses dentelles pour aller aux fêtes en été ;
22. Pour aller aux fêtes en été et aux veillées en hiver.
23. — Vieillard qui êtes au coin du feu, je vous dis au revoir.
24. Gardez votre jeune fille mineure, ce n'est pas elle qui sera mon épouse.
25. Si je me marie, ce ne sera pas à une jeune fille qui ne sait que dormir.
26. Mais j'aurai une femme de bonne condition qui sera accoutumée au travail ;
27. Qui sera accoutumée au travail et se lèvera tous les jours de bon matin ;
28. Qui saura préparer la soupe, faire des crêpes et diriger mon ménage.

Recueilli et traduit par Yan Kerhlen.

POÉSIE FRANÇAISE

LE BON LA FONTAINE

Ces vers ont l'air d'une réclame,
Je jure pourtant sur mon âme
Que l'hôtel dont je suis épris
Pour moi n'abaisse pas ses prix.

Je demeure au *Bon La Fontaine*,
Vieil hôtel, maison toute pleine
De prêtres, de religieux,
D'un monde paisible et pieux.
On n'y trouve pas la recherche
Des caravansérails où perche
Le public oisif, désœuvré,
Toujours de plaisir altéré,
Le public porté sur sa bouche
Et qui toutes les nuits découche,
La vraie et fausse fashion
Que fournit toute nation.
Ce n'est pas qu'au *Bon La Fontaine*
La nourriture ne soit saine :
A sa table de bon aloi,
On mange, on boit comme chez soi ;
La viande est une chair sincère.

Le vin est pur et sans mystère,
Le pain délicat et mollet,
Le beurre est fait avec du lait,
Et, ce qui réjouit la vue,
C'est que jamais la gent goulue,
Le vendredi, jour du poisson,
N'y vient manger du saucisson.
Les chambres, sinon somptueuses,
Sont convenables, spacieuses,
Les lits sont amples et moelleux,
Leur linge blanc charme les yeux ;
On y dort... comme à la campagne,
J'allais dire comme en Bretagne ;
Mais non, cette comparaison
Suffit à troubler ma raison,
Car dans ce vieil hôtel que j'aime,
Je suis un exilé quand même.

Ni les disputes des cochers,
Ni les clameurs des maraîchers,
Ni des orgues de Barbarie
La sempiternelle furie,
Ni les annonceurs de journaux,
Ni les acheteurs de tonneaux,
Que l'on s'endorme ou qu'on s'éveille,
Rien ne vous déchire l'oreille.
Ce n'est pas seulement au bruit
Que l'on échappe jour et nuit :
Des omnibus la lourde roue
Jamais au lit ne vous secoue,
Le jardin vous donne de l'air
Pendant l'été ; vienne l'hiver,
Devant d'énormes cheminées
Il n'est pas de froides journées.
En un mot, dans toute saison,
C'est une estimable maison.

Mais son nom, le *Bon La Fontaine*,
 Qui met bien des esprits en peine,
 Vous intrigue peut-être aussi ?
 L'explication, la voici :
 Son nom depuis longtemps existe,
 Il lui vient du grand fabuliste.
 C'est ici dans ce vieil hôtel,
 Que notre poète immortel
 A donné tant d'esprit aux bêtes,
 Que philosophes et prophètes
 Mieux qu'elles n'ont jamais dicté
 Ses devoirs à l'humanité,
 Que sur les effets et les causes
 Il fit parler même les choses,
 Ainsi le chêne et le roseau,
 Après le loup, après l'agneau.

Dans le mortier et dans la pierre
 La maison n'est pas tout entière :
 C'est le corps, cela, qui des ans
 A reçu les coups incessants ;
 Mais subtile et divine flamme,
 Au dessus du corps brille l'âme,
 Oui l'âme, et c'est le souvenir
 Que le temps semble rajeunir.
 Inspiré par cette mémoire,
 Idéal de charme et de gloire,
 Du feu poétique animé,
 Comme le maître j'ai rimé ;
 J'ai même essayé de la fable.
 Mais imiter l'inimitable
 N'est pas sage, et j'ai vu bientôt
 Que j'étais fou, tranchons le mot,
 De prendre pour rien tant de peine,
 Et j'ai relu mon *La Fontaine*.

V. AUDREN DE KERDREL.

COINS DE BRETAGNE

MARIE-ROSE

Caché dans un pan de la robe verte de Brocéliande, Quintin — de *quistain*, châtaigne — doit évidemment son nom à sa parure naturelle.

Vu du haut du clocher, l'horizon forme un cercle où l'œil charmé caresse la mouvante chevelure des bois : Robien, Crenan, la Noë-Sèche¹, Beaumanoir, la Perche, la Harmoy, l'Hermitage, superbes morceaux de cette mystérieuse forêt de Lorges où passe l'ombre de Merlin.

Dans Quintin même, des plantations vigoureuses ombragent places et promenades.

Plusieurs routes partent de la ville ; l'une des plus belles longe le château et borde l'étang.

Pittoresque ce vieux château, que la nature pare à chaque printemps ! Fougères, valérianes, ravenelles ou labiées poussent à l'aise, fleurissant de bouquets champêtres le lierre sombre qui envahit les créneaux et jette sur les terrasses ou le *Pavillon carré* son exubérante verdure, linceul des ruines !

Il croit son mur gâté quand une fleur y pousse : du seigneur de Quintin, Musset n'eût point dit cela !

Démantelée en 1294, Quintin possédait en 1363 un château qu'on appelait alors le *Château Neuf*.

Pierre de Rohan s'étant déclaré le partisan du roi de France

¹ Propriété de l'amiral Cuverville.

(en 1487), les troupes du duc de Bretagne s'emparèrent du château et pillèrent deux fois Quintin¹.

En 1592, c'est *Merccœur* qui prend la ville au comte de Laval et détruit le château.

Amaury III, marquis de la Moussaye, avait épousé Henriette de la Tour d'Auvergne, sœur de Turenne. En 1638, il acheta des La Trimouille la terre princière de Quintin.

Le marquis et la marquise de la Moussaye firent construire trois pavillons sur l'emplacement du vieux château. Zélés calvinistes, ils propageaient le culte dissident, et Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, dut combattre leur influence. Il empêcha l'achèvement du château de Quintin.

Au cours d'un long procès, ayant rencontré l'éminent prélat sur le perron du palais, à Rennes, Henriette de la Moussaye osa lever la main.

Denis de la Barde, par son admirable patience, triompha enfin de la vivacité de la marquise et de la réforme.

Pas un Quintinais qui ne soit connu de tous ses concitoyens !

Artisans, nobles et bourgeois, confondus le matin à la *Collégiale*, échangent un fraternel salut en se rencontrant ailleurs.

Aujourd'hui, par ce doux soleil d'été, les vèpres dites, nombre de promeneurs *s'égaillent* sous le château, sur la chaussée. On se groupe pour causer *un p'tit* ou flâner ensemble.

La famille Le Turdu est l'une des plus estimées dans le pays. A l'époque où la baronne de Quintin tentait, — d'une main trop prompte, — de se venger elle-même, le nom des Le Turdu figurait déjà de père en fils sur les registres de la congrégation de Saint-Yves. Titres de ferme catholicité, ils ont leur valeur dans une ville, jadis rempart du calvinisme.

Vincente Le Turdu est la veuve d'un riche marchand de toile. Frappée de paralysie, elle végète dans un repos forcé, qui devient, pour cette ménagère si active autrefois, un supplice rageusement enduré. Excellente femme, malgré son humeur revêche ! Vincente,

¹ Annuaire des Côtes-du-Nord, 1841. *Portraits bretons*, S. Ropartz. *Histoire de la ville de Saint-Brieuc*, Lamarre (Bibliothèque de M. Félix du Bois et Sévrin).

parmi ses huit enfants, compte un fils au séminaire et deux grandes filles, Marie-Rose et Louisane, qui, tour à tour, soignent leur mère le dimanche, ou promènent les *garçailles*.

C'est Marie-Rose, cette fois, qui surveille la jeunesse. A pas lents elle suit la chaussée sans perdre de vue ses frères et ses sœurs.

L'étang de Quintin disparaît à demi sous les ombrages dont le reflet sombre encadre la glace unie des eaux.

Des nénuphars ouvrent leurs corolles satinées dans l'humide fouillis des feuilles rondes.

Les riverains empiétant sans cesse, encore un peu l'étang aura disparu, au détriment du site. Quelle impression de paix et de poésie se dégage de ce tableau !... Même paix, plus de poésie peut-être, dans l'âme sérieuse de Marie-Rose ; poésie vivante, mais intime, que nul regard curieusement banal ne déflore...

Marie-Rose ! C'est une beauté dans la pleine floraison de ses vingt-cinq ans, aussi que de saluts ! La fille aînée de Vincente répond d'un mot avec cette dignité instinctive qui impose. Le long châle souple des Quintinaises cache sa taille. Ses lèvres pourpres, ses yeux noirs et profonds, ses traits corrects sont un ensemble captivant sous l'ombre très légère de la coiffe de dentelle dont les deux larges pans, retournés en cornet, se rattachent au sommet de la tête : coiffure antique et sévère où la simplicité n'exclut point la grâce.

De l'autre côté de la route, les enfants suivent d'un air amusé les cascades neigeuses qui, sortant du bel étang paisible, *endormi*, rebondissent avec fracas sur les roues luisantes et noires d'un moulin.

En face, le calvaire. La haute croix, que supporte un artistique piédestal de granit, ne semble-t-elle pas bénir le voyageur qui la salue avant d'entrer dans l'ancienne *chapellenie de Saint-Jean*, actuellement Quintin ?

Marie-Rose, à droite du calvaire, gravit un ravin plein d'ombre et de fraîcheur sous les vieux ormes de ses talus.

— On va à la *Roche-Longue* ! clama Antoine Le Turdu, un espiègle qui grimpe aux arbres comme un écureuil (quand Marie-Rose n'est pas là) et connaît mieux que personne les fourrés où la *ruface* (rouge-gorge) a caché son nid.

Toujours devant, il enfile en éclaireur le sentier et chante à tue-tête un refrain de chanson de chouans que Vincente Le Turdu se plaît à fredonner encore à huis-clos :

A bas les daous our-rès, Vi-ve le
 bian, vi-ve le bian! A bas les daous our-rès, -
 Vi-ve le bian qu'est dans l'mi-tan.

*A bas les daous ourrès,
 Vive le bian (bis) !
 A bas les daous ourrès,
 Vive le bian qu'est dans l'mitan!*

(A bas les deux ourlets, vive le blanc qui est dans le milieu).

Un homme arpentait le chemin devant le garçonnet. Aux étourdissantes clameurs d'Antoine il se retourne et redescend.

— Tiens ! voilà Thurian Leuduger qui s'attire !
 — Ne hûche (crie) pas de même, jeune insurgé !...

Thurian voulait tirer l'oreille au coupable, mais Antoine était déjà loin !...

Les autres enfants assaillent le nouveau venu.

— Cousin, tu dénicheras des merles, dis ?
 — Il faut *happer* des papillons !...

Ce sont les filles qui, pour leur malheur, disent étourdiment : *il faut !*

Thurian ne promet rien.

C'est un homme d'une trentaine d'années, ni beau, ni laid, la voix très douce et cette physionomie placidement honnête qu'on trouve à chaque pas dans Quintin. Ses allures timides contrastent avec sa forte carrure.

Il rejoint Marie-Rose.

— Bonjour, ma cousine.

— Bonjour, Thurian.

Tous les deux remontent le ravin et Thurian s'efface pour laisser passer Marie-Rose quand l'étroitesse du sentier ne leur permet plus de marcher de front.

Les enfants se sont dispersés.

Marie-Rose est silencieuse ; son compagnon semble distrait.

A la barrière d'un clos, une génisse tend son muffle luisant et souffle.

Pour atteindre la roche — lorsqu'on y veut aller par ces jolies *côtes de haut et de bas* — il faut traverser une ferme. Un dogue en défendait l'approche, mais, à la vue des promeneurs, une *Brette* fit taire ce trop vigilant Cerbère.

Cependant la jeune famille de Marie-Rose, fort impressionnée par les crocs du dogue et par ses aboiements expressifs, s'était mise sous la haute protection du cousin Thurian.

— Il est méchant le chien ! balbutia le petit Antoine, qui ne songeait plus à chanter.

— Il est méchant. . . tant mieux ! sourit Thurian.

Antoine regarda son grand cousin.

La fille de ferme, elle, se mit à rire :

— Eh oui, tant mieux, *parc' que oui* . . .

Pour interdire l'entrée de l'aire de la ferme, une *bourrée* d'épines bouchait le passage laissé pour les charrettes ; Thurian l'enleva. Les enfants avaient escaladé le muret et couraient comme des fous dans l'admirable prairie vallonnée, au sommet de laquelle se dresse la *Roche-Longue*.

La *Brette* regardait curieusement Marie-Rose qui, de son pas toujours tranquille, franchissait le passage déblayé.

— Nous *deshayons*, lui dit la fille de Vincente, mais n'ayez crainte, tout sera mis en place.

— Faites, Mademoiselle, quand je vais chez le voisin à l'hour-là, moi je fais de même.

Derrière la ferme, voici donc la Roche longue, un magnifique *peulvan*. le seul dans le pays. On dit qu'à minuit les *poulpiquets* dansent autour. Un vieillard, en même temps que ses bêtes, gardait là trois petits enfants — les siens — des mignons potelés et roses sous leurs haillons de toile bise.

Le bonhomme fait sauter sur ses genoux un quatrième bébé — un *gosse* — qui joue avec une bribe de pain noir et ouvre grand ses yeux inconscients que blesse encore l'éclat du jour. Il essaie ce jargon des tout petits, qui rappelle spontanément les premiers gazouillements dans les nids. Pour divertir son *p'tit gas*, TAD COZ chante et sa voix chevrotante est coupée de façon bizarre par les balbutiements du marmot :

La ju-ment a dit à son pe-tit pou-
lain : Pais-sons va de l'herbe et gar-dons no-tre
foin, Car l'hi-ver est lon-gue et lon-gue et lon-gue et
lon-gue, Car l'hi-ver est lon-gue et nous mourrons de
faim ! Car l'hi-ver est lon-gue et lon-gue et lon-gue et lon-gue,
Car l'hi-ver est lon-gue et nous mourrons de faim !

La jument a dit à son petit poulain :
Paissons va de l'herbe et gardons notre foin,
Car l'hiver est long et long et long et longue } bis.
Car l'hiver est long et nous mourrons de faim !

— Jouez avec les enfants de Jacques, commanda Marie-Rose à son frère Antoine, qu'elle avait rappelé d'un signe.

Elle-même s'était dirigée vers le vieux métayer ; Thurian comme son ombre la suivait.

— Cela va-t-il à la ferme ? questionna la jeune fille en forçant la voix : Jacques entend *haut* ; en bon français, il est sourd.

— Comme ça ! répondit-il, hochant la tête.

Ce masque hâlé, sillonné de rides — un phylactère usé — ne trahit plus les impressions d'âme. Nul n'y put lire.

— La récolte est bonne ? insista Marie-Rose.

— Heu !... mon fils est mort d'un *catarrhe*, vous savez ! Depuis, ses deux bras manquent chez nous, *tout comme*, et nous ne pouvons pas gager des journaliers...

— Vous êtes vieux, mon pauvre Jacques, et vous avez beaucoup souffert...

Le visage tanné du bonhomme garda son étrange impassibilité :

— J' murmurons tant que j' voudrons , Marie-Rose, l' bon Dieu n' fra que c' qui voudra.

On ne trouve pas, chez cette race croyante, l'inertie dont parle J.-P. Richter et que rien n'émeut : c'est la soumission pleine de foi des âmes simples qui sert de guide. On accepte la vie — si dure qu'elle soit — et l'on marche, le cœur et la volonté en haut.

Le soleil déclinait.

Jacques se leva pour rassembler son troupeau noir et blanc.

Marie-Rose et Thurian se trouvèrent alors isolés au centre de l'immense prairie.

— La *vesprée* s'avance, remarqua la jeune fille : rentrons, *il nous est temps*.

Et Thurian qui n'a rien dit... prenant alors courage :

— Les occasions de vous rencontrer seule sont rares, Marie-Rose ; et pourtant je voudrais ..

— Quoi donc, Thurian ?

— Il y a bien longtemps que je vous aime. Le bonheur, pour moi, serait de vous avoir pour femme.

Le beau visage de Marie-Rose s'empourpra, puis pâlit : je ne dois pas songer à me marier, Thurian : j'ai charge d'âmes, vous le savez ! . . .

Elle montrait la troupe enfantine qui *dévalait* le pré en poussant des cris aigus : ainsi des bandes d'insoucians martinets dans le ciel clair des soirs de juin.

Tristes, ils regardèrent ensemble cette joyeuse lignée qui, dans la vie de Marie-Rose, tenait tant de place... toute la place du bonheur . . .

— Je ne me marierai jamais ! dit avec fermeté la noble fille.

Sa voix ne tremblait pas, non ; mais elle baissa les yeux, ne voulant pas qu'on y pût lire.

— Oui, votre frère Yves me répondit cela quand je le vis au séminaire de St-Brieuc. Louisane est pourtant d'âge à vous remplacer ! . .

— Louisane dirige la maison ; mais c'est de moi que notre mère réclame tous les soins, je ne veux pas l'abandonner. D'ailleurs, sur tous ces garçons-là, — elle parlait de ses jeunes frères, — j'ai plus d'empire que Louisane, évidemment. Ma tâche m'est tracée . .

De quoi parler maintenant ?

Jacques, un brin de lande séchée dans une main, son bébé endormi sur le bras, Jacques poussait tout le troupeau indolent hors de la prairie et ses trois gamins l'aidaient.

Marie-Rose et Thurian reprirent en silence la direction de Quintin .

D'un côté la folâtre effervescence qui se laisse vivre ; de l'autre, sous des dehors paisibles, ce rien qu'on trouve partout autour de soi dans la vie : un rêve brisé !

Marie-Rose aime Thurian. Douce amitié d'enfance, faite d'estime et d'habitude, qui se transforme et dont il faut un jour changer le nom.

A ces deux natures identiques, le même sentiment s'impose. Thurian a parlé ; liée au devoir, Marie-Rose sera muette.

(A suivre).

SYLVANE.

NÉCROLOGIE

L'excellent trésorier de la Société des Bibliophiles Bretons, M. Alexandre Perthuis, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme. Madame Perthuis était la fille du regretté M. Auguste Laurant, un des historiens de la ville de Nantes et un des membres fondateurs de la Société des Bibliophiles bretons. Les rédacteurs de la *Revue de Bretagne* et les membres du bureau de la Société des Bibliophiles adressent à leur digne collègue, si cruellement éprouvé, leurs plus sympathiques condoléances.

N. D. L. R.

JULIEN DUCHESNE

M. Julien Duchesne, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, est mort, le 29 octobre, dans cette ville, après une longue carrière noblement remplie. Il avait professé pendant plus de quarante ans sans interruption et n'avait jamais cessé d'inspirer à la jeunesse qui l'écoutait avec respect la plus vive sympathie. Il avait pour les lettres un véritable culte et il a composé des ouvrages importants. On lui doit notamment l'histoire des poètes épiques du XVII^e siècle et de nombreuses études critiques remarquables par la solidité du jugement, l'étendue de l'érudition, l'autorité et la conscience avec laquelle chaque sujet est traité et approfondi. Citons à part *l'Etude sur Brizeux, son caractère et sa poésie* (1879) et ses *Esquisses du monde littéraire et artistique de 1830 d'après les Portraits et Souvenirs littéraires d'Hippolyte Lucas* (1891). Il a traduit en vers certaines œuvres de poètes allemands et anglais, tels que Schiller, Goëthe, Thomas Gray, Longfellow et Tennyson. Toutes ces traductions se distinguent par l'élégance et l'harmonie des vers.

C'était non seulement un esprit d'élite, mais un cœur d'or, et la nouvelle de sa mort a causé le plus vif regret, non seulement à Rennes, où il ne comptait que des amis, mais parmi tous les lettrés, et ils sont nombreux, qui connaissaient et appréciaient ses travaux. Nous adressons ici nos témoignages d'estime et de douloureuse sympathie à sa famille.

L. L.

VICOMTE PAUL DE CORNULIER-LUCINIÈRE

Capitaine de Vaisseau

Le 2 novembre courant, à dix heures, les cloches de la cathédrale de Nantes, sonnant le glas funèbre, annonçaient les obsèques de M. le vicomte Paul-Louis Ernest de Cornulier-Lucinière, décédé à l'âge de 51 ans, dans sa propriété du Plessis-Brejot, en Monnières, le 30 octobre. Le 65^e de ligne, commandé par le colonel, massé sur la place Saint-Pierre, rendait les honneurs au capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Sainte-Anne de Russie et du Metjidî de Turquie, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, de l'ordre du Cambodge, et décoré des médailles du Mexique et de Madagascar, officier de l'Instruction publique.

Le deuil, très nombreux, était conduit par M. le comte de Cornulier-Lucinière, colonel du 130^e de ligne, M. le vicomte C. de Cornulier-Lucinière, commandant au 77^e de ligne, les frères du défunt, et M. Perez, chef d'escadrons de hussards, son beau-frère. M. G. de Cornulier-Lucinière, capitaine au 3^e cuirassiers, n'avait pu se joindre à ses deux frères. De même le fils du regretté défunt, Alfred-Charles-Louis, aspirant de marine, embarqué sur l'*Iphigénie*, était privé d'accompagner les restes mortels de son père à la dernière demeure.

Second fils de M. le comte de Cornulier-Lucinière, contre-amiral, maire de Nantes, qui a laissé de si bons souvenirs, et de M^{me} la comtesse, née de la Tour du Pin-Chambly de la Charce, le défunt avait été admis à l'École navale du *Borda* le 20 octobre 1858; aspirant de 1^{re} classe le 1^{er} septembre 1862; enseigne le 1^{er} septembre 1864; lieutenant de vaisseau le 9 mars 1867; capitaine de frégate le 12 juillet 1881; capitaine de vaisseau le 4 février 1888. Chacun de ces grades était le résultat de brillants services qui semblaient promettre à cet officier si distingué une haute place dans la marine française. Epoux de M^{lle} du Couëdic de Kergoualer, qui portait un de ces noms glorieux qu'on ne prononce qu'avec respect, M. de Cornulier laisse de cette union, outre son fils, deux jeunes filles, dignes héritières des vertus de leurs familles.

Sur cette tombe si prématurément ouverte, M. le vice-amiral Besnard a prononcé quelques paroles vibrantes de sympathie et d'affection, bien méritées par celui qui sut se rendre digne d'une telle amitié.

« Malgré l'émotion poignante qui s'empare de moi, et paralyse ma
« parole, je veux cependant dire un dernier adieu au commandant de
« Cornulier, à cet officier d'une si haute valeur personnelle et scienti-
« fique, à cet homme de bien dans toute la belle acception du mot, à
« ce cœur vaillant qui n'a jamais connu que les nobles pensées et pour-
« suivi que les desseins généreux ! Il était aimé et méritait de l'être, et je ne
« suis ici que l'écho bien affaibli de ceux qui ont vécu près de lui ; infé-
« rieurs, égaux ou supérieurs, tous le regrettent, tous pleurent avec les
« siens cette belle âme trop tôt enlevée à l'affection de la grande famille
« maritime ! ! . . . »



NOTICES ET COMPTES RENDUS

**INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES
A 1890, rédigé par M. Léon Maitre, archiviste. Loire-Inférieure.
Tome cinquième. Archives civiles. Série E supplément. Nantes,
E. Grimaud, 1892.**

Nommer à Nantes M. Léon Maitre, c'est citer un paléographe érudit, un intrépide archéologue, joignant à l'étude des chartes et à des travaux intéressant notre histoire locale des fouilles incessantes sur les ruines romaines de la contrée qu'il exécute avec autant de succès que de persévérance.

En 1870, nous avons publié dans le *Bulletin de la Société archéologique* sous le titre : « PROMENADE A TRAVERS LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL » une très modeste étude sur l'origine de la législation des actes de l'état civil, et surtout sur les mentions historiques qu'offrent parfois ces volumes officiels, souvent trop abandonnés au fond d'une armoire humide et vermoulue dans un recoin de la mairie rurale.

Aujourd'hui c'est une excellente étude d'ensemble qu'il s'agit de présenter et de faire connaître aux amateurs, ajoutons d'offrir à la passion des chercheurs. Notes historiques, remarques agricoles, renseignements curieux, indications d'ouvriers et de faits industriels, documents généalogiques viennent se ranger sous la plume de l'annaliste patient, désireux de retracer les fastes d'une humble bourgade, d'une petite paroisse, d'un simple village, et de tirer de l'oubli les quelques dates, plus ou moins marquantes, qui signalent le passé de ces mansions françaises.

Déjà trois bons volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales, séries E G H* (mine aussi riche qu'inépuisable), nous ont mis à même d'apprécier la valeur de celui qui sait tirer un si bon parti du dépôt confié à ses soins, le vulgariser et en faciliter l'accès aux nombreux travailleurs qui viennent sans cesse y puiser.

Voici pour cette année 1892 le tome V^e, fort volume, compacte sur deux colonnes, in-4^o, de XII-438 p., dans lesquelles se déroule l'exposé analytique (peut-être trop restreint) des registres de l'état civil des trois

arrondissements d'Ancenis, de Châteaubriant et de Nantes, moins, bien entendu, la cité nantaise. Les arrondissements de Paimbœuf et de Saint-Nazaire formeront la matière du VI^e volume, qui ne le cédera en rien à son aîné.

Dans une préface instructive, l'auteur explique le but et l'essence même de son œuvre, avec un aperçu bien compris sur l'ensemble et les détails. « Certains curés, — écrit-il p. VIII, — suivent avec attention « les grands faits de l'histoire contemporaine et nous transmettent les « réflexions qui leur viennent à l'esprit à propos de la banqueroute du « système de Law, de l'incendie de la ville de Rennes, des guerres de « Louis XV, de la conspiration de Pontcallec, des dissensions du jansé- « nisme, des sessions des Etats de Bretagne ; ils racontent la tenue d'un « synode diocésain, ou font l'éloge funèbre de leur évêque. Pendant les « guerres de la Ligue, le pays fut traversé par des bandes de soudards « qui rançonnaient les presbytères et les populations. Nous savons que « les capitaines Perraudière, Clavelière, la Perrière, Margins et Lisle ne « les ont pas épargnés, de 1591 à 1596. Pendant les années 1615 et 1616, « les troupes des princes de Condé et de Vendôme pillèrent encore les « paroisses de Derval et d'Anetz... La ville d'Ancenis possède très peu « de documents, tandis que les collections de Châteaubriant sont beau- « coup plus étendues et remontent même au XIV^e siècle. »

« L'an 1582, fut célébrée la fête de Noël le 15^e jour de décembre, par « commandement de N. S. P. le pape et de nostre sire le Roi, et furent « retranchés 10 jours de décembre. — Le 24 juin 1595, arriva un grand « régiment de gens d'armes qui ont fait grand dommage dans la pa- « roisse, et ils ont brûlé une belle maison à Jean Fresnay, et y restèrent « cinq jours .. » Registre du Cellier E 1792. — « Le 28 décembre 1598, « décès de René Rigault, lequel fut mordu de ung loup et presque tout « escorché dudit loup, et survesquit après ledit excès bien demi an, ouquel « temps courroit manières de loups qui mangeoient les chrestiens. » même paroisse E 1797. — « En l'an 1608, il fut le plus grant hiver que « james home vit, il fit un verrelas en une nuit qui dura sept semaines. « Les bestes furent cinq sepmaines sans panaiger et sans aler dehors... « et néanmoins il fut une bonne ané, et le blé volest, depuis la mi- « caresme jusqu'à la saint Jean trante soulds et en depuis vingt soulds... » Registre E 1963, Roche-Mentru. — « Passages à Varades, à 11 heures 1/2 « du matin, de Paul Petrowitz d'Holtein-Gettorp, prince héréditaire de « Russie, né à Pétersbourg le 1^{er} octobre 1754, et de Marie Frederowna « de Wurtemberg-Stuttgard, grande duchesse de Russie, née le 25

« octobre 1759. Ils avoient six voitures après eux. Ils alloient à Brest
 « en Bretagne. Le prince voyageoit sous le nom de comte du Nord ».
 E 2091.

Les archives de la ville de Châteaubriant remontent à 1446, époque de François I^{er}, duc de Bretagne. L'analyse trop succincte de ces actes occupe les pages 105 à 113, puis commence la série des actes de baptêmes de la paroisse de Saint-Jean de Béré avec la date très respectable de 1491. Les titres de la fabrique remontent à 1384. En 1594 le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, érigea la communauté de ville dans la ville close de Châteaubriant. — E 2192, est intitulé : *Arts et métiers*, 1594-1763. Les registres de la paroisse de Soudan offrent des annotations intéressantes sous plus d'un rapport. Rédigées par M. M. Monnier, recteur de cette paroisse de 1712 à 1765, soit 53 ans, elles occupent les pages 136 à 152, et forment, pourrions-nous dire, une chronique des principaux événements du règne de Louis XV, de 1718 à 1765.

Le livre des sépultures de la paroisse de Puceul, E 2536, 1614-1668, nous apprend que « en l'an 1631 et dès l'an 1629, tant avant que pen-
 « dant que le siège estoit devant la ville de la Rochelle et après le siège,
 « au temps et règne de Louys appelé le Juste de Bourbon, roy de
 « France et de Navarre, la France ou une partie d'ycelle, scavoit le
 « Poytou, l'Anjou, partie de la Bretaigne, le Mans et plusieurs aultres
 « pays de la France furent tellement affligez d'un des fléaux qui est la
 « famine que, mesme en la ville de Nantes et lieux circonvoisins, il
 « mourut une infinité de peuple à cause de la faim. Le bouëceau de
 « bled, mesure de Nozay, fut vandu jusques au prix de huit livres
 « deux sous; le bouëceau de bled noir quatre livres dix sous. »

Le numéro E 3227 indique : « XII^e siècle. — Missel de l'église de la
 « Madeleine de Barbechat, écrit en caractères gothiques, avec notes
 « musicales sans portée, orné de deux miniatures représentant l'une
 « saint Pierre et saint Jean au trait, l'autre le père éternel bénissant.
 « On y lit, en caractères du XIII^e siècle, sur les marges de plusieurs
 « feuillets, des notes sur les fondations de l'église. »

Il serait facile de multiplier ces citations, prises au hasard, et données seulement pour permettre d'apprécier le mérite de l'œuvre. Souvent nous avons à écrire un compte-rendu, acte plus ou moins de complaisance, dans lequel évidemment il s'agit surtout de faire ressortir les qualités de l'ouvrage. Ce n'est point ici une simple marque de bienveillance ou d'urbanité, c'est un juste hommage rendu à la vérité. Nous sommes intimement persuadé que les personnes aimant les études

historiques — et elles sont nombreuses — auxquelles nous nous adressons, trouveront qu'en signalant à leur attention le substantiel volume de M. Léon Maître, nous rendons un service réel, en ouvrant à leurs recherches une source aussi fructueuse qu'attrayante et féconde.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

∴

LES MÉMOIRES DE SAINT-SIMON ET LE PÈRE LE TELLIER, par le P. Bliard,
S. J., in-8°, II-430 pages. — Paris, Plon.

Réhabiliter les victimes de la calomnie, c'est une noble tâche qui revient de plein droit à l'histoire. Nul écrivain peut-être n'a fourni plus ample matière que Saint-Simon à cette œuvre généreuse de réparation, car nul ne semble avoir distillé autant de mensonges haineux sur les personnages les plus recommandables. Aussi toute tentative de réhabilitation est sympathique au public honnête, surtout quand elle se présente, comme celle que nous avons le plaisir d'annoncer, avec la garantie d'une sûre érudition.

L'une des victimes les plus intéressantes de Saint-Simon est assurément le Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, qui a joué un rôle si considérable dans les querelles de l'hérésie janséniste. C'est dire, d'un mot, l'importance et l'intérêt de la vivante étude historique que nous offre le R. P. Bliard.

Ami du jansénisme, secte remuante, mais sournoise, Saint-Simon ne pouvait souffrir l'attitude militante du P. Le Tellier qui la démasquait ; grand seigneur, aux quartiers de noblesse bien vérifiés, il ne pouvait supporter ce fils d'un pauvre paysan ; relégué dans la pénombre d'une demi disgrâce, il ne pouvait pardonner à ce jésuite d'être monté si haut par le seul fait d'une vertu et d'une science éclatantes :

Rien que la mort n'était capable
D'expié ce forfait. On le lui fit bien voir.

« L'enragé duc et pair » ne se fait pas faute de répandre à flots sa bile sur ce parvenu. Il est du plus piquant intérêt de suivre d'une part les accès de cette rage concentrée qui se déverse en accusations calomnieuses, et de voir, d'autre part, la série de réponses appuyées sur des documents irréfutables, dont plusieurs inédits, que le R. P. Bliard oppose victorieusement à ce torrent d'invectives. On pourrait épiloguer sur telle appréciation de détail, mais l'ensemble reste inattaquable.

La solidité de ce travail qui emporte la conviction et le charme qu'on goûte à le lire nous fait souhaiter la prochaine apparition de l'étude sur le cardinal Dubois, que l'auteur nous promet dans sa préface.

G. LAUNAY,

Ancien professeur d'histoire.



ILIOS ET ILLIADÉ, par Gaston Sortais, S. J., in-8°, XVI-418 pages.
Emile Bouillon, 67, rue Richelieu, Paris, 1892.

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
Et depuis trois mille ans Homère respecté
Est jeuno encor de gloire et d'immortalité.

Voilà pourquoi, même de nos jours, tout ouvrage sur le chantre sublime d'Achille, est le bienvenu, surtout lorsqu'il aborde, comme celui du P. Sortais, une controverse actuelle. L'auteur d'*Ilios et Illiade*, en effet, s'est demandé si l'œuvre attribuée au glorieux aède offrait une rigoureuse unité, si elle était sortie, telle que nous l'avons, de l'intelligence et du cœur d'un seul poète. Le P. Sortais reconnaît avec raison un plan primitif comprenant les grandes lignes du poème et relié par une commune légende; mais il prétend que des morceaux plus ou moins étendus, des épisodes même, ont été successivement ajoutés à l'œuvre première. Cette théorie, dans les sages limites où elle est contenue, se justifie facilement par l'étude attentive de l'ouvrage, et les preuves fournies par l'auteur ne sont pas loin de produire dans le lecteur impartial une véritable conviction.

Le P. Sortais touche ensuite un point plus délicat; d'ailleurs il avoue franchement lui-même qu'il marche *per ignes suppositos cineri*. Il essaie de restaurer l'*Illiade* primitive en nous présentant, dans une traduction élégante et épurée, les morceaux qui, seuls, d'après lui, seraient d'Homère. On peut bien sur quelques points n'être pas entièrement de son avis, mais nul ne lui refusera la sagacité et la modération.

L'ouvrage se termine par une sorte d'appendice sur l'*Olympe* homérique et l'*Art* de l'illustre aède: c'est le digne couronnement d'un travail fort intéressant; son utilité sera certainement appréciée des professeurs et des élèves de nos établissements d'enseignement secondaire, comme de tous ceux qui conservent le goût des lettres antiques.

P. FLEURIAIS,

Professeur de rhétorique.

ESSAI DE RYTHMIQUE COMPARÉE, par Raoul de la Grasserie. — Louvain,
J.-B. Ista, imprimeur-éditeur, 1892.

M. Kerviler a très justement comparé M. de la Grasserie à une planète qui gravite, solitaire, au firmament de la poésie bretonne. Mais si l'auteur de *Bretonnes et Françaises* n'a pas de satellites — je veux dire de disciples — on peut lui trouver dans le passé quelques parents intellectuels ; il procède certainement, sans l'imiter, de Du Bartas, il a les graves défauts et les grandes qualités aussi du poète de la *Sepmaine*, la pensée vaste et féconde, mais trop complexe et confuse, faisant craquer le moule de l'expression, le style parfois coloré et nerveux, parfois rude et barbare, roulant pêle-mêle le métal précieux et les scories. On l'a critiqué au nom du goût et on a dépassé, en le critiquant, les limites du goût ; ce qu'on ne saurait du moins lui contester, c'est son érudition, sa science, et, s'il fait abus de ces rares facultés acquises et fécondées par le travail dans sa poésie un peu trop polytechnique, il a tous les droits d'en faire usage dans sa prose de lettré savant. Son dernier livre, *Essai de rythmique comparée*, n'est pas pour démentir cette opinion ; il s'ajoute à la série des travaux de linguistique, de jurisprudence, de prosodie, que l'infatigable écrivain fait incessamment alterner avec des volumes de vers. Hier il résumait dans une brochure un projet de réforme hypothécaire, présenté et favorablement accueilli au récent Congrès de la propriété foncière ; demain, il publiera les *Sentiments*, qui continuent à dérouler le cycle philosophique de ses recueils de poésies ; dans l'intervalle il a fait paraître cet *Essai*. Je n'aurai pas l'air de railler en lui appliquant les vers de Boileau :

Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume.

car ce n'est pas *sans peine* que travaille M. de la Grasserie, et toute sa ténacité de laborieux Breton est perpétuellement en jeu.

Une simple analyse de l'*Essai de rythmique comparée* remplirait des pages, car il n'y a ici aucun développement parasite, et toutes les phrases, tous les mots concourent directement au but que l'auteur s'est proposé, « d'établir la synthèse de la rythmique et de la poétique d'une manière abstraite et générale. » Une étude approfondie de la *partie phonique* de la poésie (il consacra un autre volume à la *psychique* et à

l'application de la psychique à la rythmique) permet à M. de la Grasserie d'exposer ses idées motivées sur la prose rythmée, qu'il considère comme le seul langage apte à la traduction des vers, sur l'éliision, l'assonance et la dissonance, l'hiatus, la césure, la quantité, la symétrie; grâce à son érudition polyglotte, il peut mettre en parallèle les formes de la poésie dans tous les temps et chez tous les peuples. La liste est longue des écrivains qui, avant et depuis Boileau jusqu'à MM. Becq de Fouquieres et Le Goffic, ont formulé des *Arts poétiques*. Le manuel de M. de la Grasserie ne sera pas le moins consulté; il est rehaussé par des vues bien originales, notamment le tableau de la lutte pour la vie entre les rythmes, comme elle existe entre les langues et entre les êtres. De tels rapprochements ne peuvent s'offrir qu'à un esprit élevé.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Au moment où je corrige les épreuves de cet article, je reçois le nouveau volume de vers de M. de la Grasserie, *Les Sentiments*, très supérieurs aux *Formes*, sur lesquelles s'est tant exercée la critique facile; un de nos collaborateurs en parlera dans la prochaine livraison.

O. DE G.



Jeanne d'Arc, par Kerhalvé. — Nantes, imprimerie Paul Plédran, S. D.

La littérature de Jeanne d'Arc s'est enrichie d'un volume entier, écrit par des Bretons. Voici encore un poète nommé Kerhalvé, dont l'hommage monte vers l'héroïne, la sainte. La France, dit Kerhalvé, se souvient,

Près de Clotilde et Geneviève,
Elle te rend son culte, ô vierge d'Orléans.

Souhaitons que dans l'œuvre de canonisation, l'Eglise donne enfin la main à la patrie, et remercions Kerhalvé d'avoir traduit une fois de plus en vers émus, souvent sonores, le merveilleux chapitre de nos annales.

O. DE G.



MES CONCLUSIONS SOCIOLOGIQUES, par le comte de Chambrun. — Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 1893.

Les nobles esprits se rencontrent, et je ne suis pas étonné d'entendre le R. P. Didon et le comte de Chambrun exposer en même temps la synthèse de la civilisation. Le discours religieux de l'éminent domini-

cain sur Christophe Colomb et l'étude de l'économiste chrétien sur les questions sociales sont de la même famille : c'est du *Phédon* de Socrate, mais surtout de l'Évangile que se souvient M. de Chambrun, et il a le droit de dire, sa tâche accomplie : « J'ai parlé pour spiritualiser, humaniser, sanctifier. » Il a fait tenir dans les 130 pages de son livre toute une théorie de la science sociale basée sur la régénération de l'homme libre : il ne s'effraie d'aucun progrès, il ne se rebute d'aucun obstacle ; préoccupé avant tout du sort des travailleurs, il veut que l'usine devienne aussi une fabrique d'âmes. Ceux qui s'autorisent d'illustres et récents exemples pour croire à la réconciliation définitive de la science et de la foi s'instruiront et s'édifieront près de M. de Chambrun, dont le livre, véritable trait d'union entre le capital et le travail (le capital intelligent et le travail attrayant, aurait dit Fourier), s'éclaire de ces deux grands mots : Justice, Charité.

O. DE G.

..

L'Anarchie littéraire, LES DIFFÉRENTES ÉCOLES, par Anatole Baju.
Paris, Léon Vanier, éditeur, S. D. (1882).

M. Anatole Baju entreprend d'énumérer les écoles, ou plutôt les sectes de la jeune littérature ; il distingue les *Décadents*, les *Symbolistes*, les *Romans* (pas ceux de M. Zola, les caudataires de M. Moréas), les *Instrumentalistes*, les *Magiques*, les *Magnifiques*, les *Anarchistes*, les *Socialistes*, etc. Mon Dieu, comme M. Jourdain, qui trouvait qu'il y avait *trop de tintamarre et de brouillamini* dans le jargon de son maître de philosophie, se serait amusé de tous ces adjectifs ! Beaucoup de poètes — d'illustres inconnus pour la plupart — sont enrégimentés sous chacune de ces rubriques ; s'ils ont du talent, ils jettent là leur gourme de jeunesse et redeviennent des Français tout simplement. M. Baju a raison d'intituler sa curieuse brochure *L'Anarchie littéraire*, une anarchie sans explosifs.

O. DE G.

..

D'AURAY A CARNAC PAR PLOUHARNEL, par Louis Bonneau. — Auray,
imprimerie-librairie A. Rollando-Renaud, 1892.

Notre confrère Louis Bonneau, auteur d'un coquet volume *Chants d'Armor*, auquel nous souhaitons de lui voir donner une suite, se délasse parfois, dans le commerce de la muse, de l'austère labeur du magistrat. Il nous promène tantôt à la *Trinité-sur-Mer*, tantôt d'Auray à Carnac. Ce dernier voyage est particulièrement suggestif, les monuments

mégalithiques y sont énumérés avec une précision topographique. On reconnaît aussi

Les *buguls* en haillons, lazaroni du lieu,
Les cheveux en broussaille.

Ce détail eût ravi Chapelle, l'inventeur des voyages poétiques.

O. DE G.

••

R. P. DIDON. — *Christophe Colomb*, discours prononcé à la cathédrale de Rouen, le 12 octobre 1892. — Paris, J. Mersch, imprimeur, 1892.

Je ne crois pas que le R. P. Didon, même dans ses admirables conférences du carême dernier à la Madeleine, se soit jamais élevé plus haut que dans ce discours sur Christophe Colomb. Devant ces pages que la largeur des vues, la flamme de l'éloquence, l'ampleur du style permettent de comparer à Bossuet, les lecteurs retrouvent les impressions qu'ont dû avoir les auditeurs. Le P. Didon trace un tableau complet de la foi, du génie, des malheurs de Christophe Colomb, qu'il appelle *un grand voyant et un grand chrétien*; mais son esprit s'élève plus haut encore et s'éclaire vraiment de ces lueurs dont parle Bossuet quand il esquisse la synthèse de la civilisation *qui a trois tâches distinctes, l'une terrestre, l'autre humaine, la troisième divine*. Il faudrait pouvoir tout citer, et les louanges à l'adresse de l'Eglise de Normandie, « la première qui ait essaimé sur l'Amérique, » et les rapprochements pleins d'un noble amour du progrès entre Colomb et Claude Bernard ou Pasteur. Je veux au moins retenir cette phrase sur l'homme providentiel à qui le P. Didon voudrait que tout chrétien élevât un *autel intérieur*: « Il planta sur le nouveau monde la croix, qui doit tout dominer sans rien asservir, et il salua dans la croix le Christ libérateur du monde. »

O. DE G.

••

LE PRIEURÉ ROYAL DE SAINT-MAGLOIRE DE LEHON, par M. l'abbé FOUÉRE-MACÉ, recteur de Lehon, avec une introduction de M. l'abbé DANIEL, archiprêtre de Saint-Sauveur de Dinan. — In-4° de xxiii et 417 pages. — Rennes, Caillière, éditeur.

La Grèce avait son Arcadie, dont les prés fleuris et les riantes ombrages charmaient jusqu'aux dieux de l'Olympe; elle avait son frais vallon de Tempé, qui existe encore, mais qui est, dit-on, fort défràichi. La Haute-Bretagne a Dinan, dont la campagne opulente, verdoyante et pittoresque

vaut bien l'Arcadie ; elle a la vallée de la Rance qui l'emporte tous les jours sur celle de Tempé, et dans cette vallée surtout elle a Lehon, gigantesque entonnoir de verdure, de rochers et de feuillages, au fond duquel se cache une curieuse bourgade, les restes d'un merveilleux monastère, et que domine, du haut de sa montagne, le fantôme puissant et fier d'une forteresse féodale du XIII^e siècle.

Lehon a mieux que cela encore ; il a un trésor, c'est-à-dire un prêtre, homme de science, de goût et de dévouement, qui — au lieu de rêver (comme tant d'autres, hélas !) la gloire de construire *son église* — une église neuve d'un style plus ou moins bâtard, — a pour unique ambition celle de restaurer, de ressusciter aussi fidèlement que possible, dans ses monuments comme dans son histoire, le passé de cette vieille paroisse commise à sa garde. — un des lieux où l'histoire de Bretagne a marqué le plus puissamment sa glorieuse empreinte.

J'ai déjà dit, loué, glorifié les efforts et les labeurs de M. l'abbé Fouéré-Macé pour la restauration de la belle et antique église du prieuré de Lehon, et j'y reviendrai encore plus d'une fois. — car dans cet ordre d'idées je ne sache rien de plus méritoire. Mais ce n'est pas de cela que je veux parler en ce moment, M. Fouéré-Macé ne s'est pas borné à relever les pierres, les murs, les voûtes de ce vieux et admirable monument, il a voulu en relever et en ranimer l'histoire, et pour cela il a écrit un livre — *l'Histoire de saint Magloire de Lehon* — qui est aussi, lui, en son genre, un monument.

C'est un volume in-4^e de 428 pages, imprimé sur beau papier, en beaux caractères, décoré d'un charmant frontispice de M. Chardin et de plus de 80 planches dans le texte. dues pour la plupart au crayon énergique et pittoresque de M. Busnel.

Mais, direz-vous, l'histoire contenue dans ce volume — celle d'un simple prieuré — est-elle donc digne d'un travail si développé, d'un tel luxe de publication ?

Pour ma part, je le crois : peu de maisons religieuses en Bretagne ont eu une existence plus originale, plus mouvementée, plus mêlée aux grands événements de l'histoire du pays.

Et d'abord, la fondation. C'est notre Charlemagne breton, Nominoë, le fondateur de la monarchie bretonne, qui fonde aussi l'abbaye de Lehon en 850. La rencontre de ce prince avec six pauvres moines mourant de faim dans la forêt qui couvrait alors les bords de la Rance ; le voyage de ces moines dans la Manche, à l'île de Serk, où ils vont enlever le corps d'un vieux saint breton du VI^e siècle (Magloire, évêque de Dol) pour en faire le patron de leur monastère : la démolition du temple païen de la ville romaine de Corseul, dont les matériaux sont employés à construire la première basilique de Saint-Magloire de Lehon, toute cette histoire des origines du monastère « est un véritable poème », comme le disent les *Annales de Bretagne*¹. Jugement auquel j'applaudis de grand

¹ Le compte rendu de *l'Histoire du prieuré de Lehon*, inséré dans les *Annales de Bretagne* (VIII, p. 190), dit : « L'auteur raconte l'histoire de la « fondation de l'abbaye avec le développement qu'elle comporte, et il n'oublie

cœur, car c'est moi qui ai eu la chance de le découvrir, ce « poème », dans la Vie latine, alors inédite, de saint Magloire ; c'est moi qui ai mis le premier cette curieuse histoire en langue française, dans la forme même où elle se présente aujourd'hui en tête du beau volume de M. Fouéré-Macé, qui, lui, a bien voulu faire de mon récit le premier chapitre de son ouvrage'.

Pendant toute la seconde moitié du IX^e siècle et le commencement du X^e, le monastère de Lehon, très riche, très florissant, très exemplaire, attire sans cesse des troupes de pèlerins de tous les coins de la Bretagne et des provinces limitrophes. Au moment où les invasions normandes vont ruiner, abîmer notre péninsule, Lehon en est l'une des abbayes les plus importantes. Aussi est-ce là que les moines des autres monastères bretons, chargés des reliques de leurs saints, des livres et des vases sacrés de leurs églises, se donnent rendez-vous et font sur la terre bretonne une dernière station avant de fuir dans l'intérieur des Gaules, pour soustraire aux Normands leurs patrons, leurs trésors et leurs personnes : douloureuse odyssée, qui eut cependant pour résultat de répandre au loin le culte et la gloire des saints bretons ; qui, entre autres, porta le corps du vénéré patron de Lehon des bords de la Rance à ceux de la Seine, où le premier des Capétiens fonda en son honneur une riche abbaye — Saint-Magloire de Paris.

Les Normands chassés de Bretagne, l'abbaye de Lehon resta longtemps ruinée et déserte, tout en gardant pourtant le riche domaine dont l'avait dotée Nominoë. Au commencement du XI^e siècle, le comte de Rennes duc de Bretagne, étant venu à Paris, donna Lehon avec son domaine à l'abbaye parisienne de Saint-Magloire, à charge de restaurer le monastère de Saint-Magloire sur Rance. Bientôt en effet Lehon fut rebâti, rempli de moines austères, et remis en son premier état : *In priori renovatum est statu*.

De ces derniers mots, empruntés à une relation contemporaine, je conclus que Lehon resta abbaye comme il était « en son premier état (*in priori statu*) », mais abbaye dépendante de Saint-Magloire de Paris, qui probablement nommait ou tout au moins confirmait l'abbé, et tirait de Lehon un tribut.

Aux XI^e et XII^e siècles, l'existence du monastère fut très tourmentée. Le château de Lehon qui le touchait, celui de Dinan qui l'avoisinait, attiraient souvent de ce côté les armées féodales, dans un temps où les guerres étaient fréquentes, presque continuelles : guerres des seigneurs entre eux, guerres entre les seigneurs bretons et le duc de

« pas de rappeler qu'il la doit *en substance* à un précédent travail de M. A. « de la Borderie. » M. l'abbé Fouéré-Macé ne dit pas : *en substance*, mais : *en entier* (p. X). Et en effet il reproduit textuellement (p. 1 à 20) le récit publié par moi dans la *Revue de Bretagne* d'octobre 1888 (p. 243 à 253), récit d'ailleurs composé à sa demande pour être inséré dans son ouvrage. — Le compte rendu des *Annales de Bretagne* écrit constamment *Lehun* et non *Lehon*. On trouve *Lehon* dans tous les actes français et latins, sauf un ou deux qui ont *Lehun*, forme exceptionnelle et, ce semble, irrégulière.

Bretagne, guerres des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre contre les Bretons. Tant de guerres nuisaient beaucoup à Lehon : l'exacte régularité de la discipline était difficile à observer ; le domaine, sans cesse pillé, usurpé, s'en allait par lambeaux. Au milieu du XII^e siècle surtout, dans la lutte implacable d'Henri II, roi d'Angleterre, contre la Bretagne, le sire de Dinan soutenant la cause nationale, Dinan et ses environs furent terriblement foulés, dévastés par les Anglais ; en 1169 le château de Lehon fut pris et ruiné. On respecta le monastère, mais l'année précédente toute la campagne dinannaise, sans épargner les domaines des moines, avaient été incendiées.

L'abbaye parisienne de Saint-Magloire profita du triste état de son annexe pour tâcher de la réduire en servitude. Elle prétendit transformer l'abbaye de Lehon en simple prieuré, complètement soumis au bon vouloir de l'abbé de Paris. L'abbé de Lehon appelé Durand défendit énergiquement ses droits ; mais il était traqué par des adversaires puissants et implacables ; pour leur résister il fut contraint d'obérer son abbaye, d'engager une partie de son domaine. Malgré l'inégalité de la lutte, il ne voulut point se rendre. Comme il était évident qu'après une querelle aussi acharnée les rapports entre Lehon et Saint-Magloire de Paris seraient forcément très difficiles, Durand obtint que son monastère, tout en devenant prieuré, serait soustrait à l'obédience de Saint-Magloire et passerait dans celle de la puissante abbaye de Marmoutier près Tours, très connue et très aimée en Bretagne. Le traité qui opéra ce transfert est de l'an 1181 (Voir *Prieuré de Saint-Magloire de Lehon*, p. 314).

L'abbaye de Marmoutier traita Lehon avec bienveillance, avec douceur. Elle mit à la tête de cette maison un homme du pays de Dinan, Geofroi de Corseul, moine très pieux, très distingué, qui peu de temps après devint abbé de Marmoutier (de 1187 à 1210) et qui, soit en cette qualité, soit d'abord comme prieur de Lehon, s'attacha à panser les plaies de ce dernier monastère, à le rétablir autant que possible dans sa prospérité. Il y réussit : la preuve, c'est cette belle église construite par lui, si heureusement restaurée par M. Fouéré-Macé, et dont les majestueuses proportions, les élégantes colonnes, l'admirable portail dénotent les grandes traditions de l'école architectonique des bords de la Loire aux dernières années du XII^e siècle.

Au XIII^e et au XIV^e siècles, la prospérité de Lehon se soutint : les chartes et les monuments en font foi, entre autres cette charmante chapelle des Beaumanoir, du plus pur style XIII^e siècle, élevée contre le chœur de l'église, du côté sud, et ce beau réfectoire gothique du XIV^e, qui prouve qu'à cette époque on reconstruisit en grande partie, sinon en entier, les bâtiments claustraux. — En 1341, Charles de Blois, duc de Bretagne, appelait le prieur de Lehon « son conseiller et son ami. »

Au XV^e siècle, le relâchement commença avec la commende : le premier prieur séculier et commendataire de Lehon fut le cardinal d'Estouville, en 1440.

Au XVI^e siècle, la décadence monastique s'accrut, et aux dernières

années de ce siècle, c'est le désordre. Il y a encore quelques moines à Lehon, mais qui ne suivent plus la règle, qui vivent très cavalièrement ; l'un d'eux, entre autres, frère René Gautier, pourvu de la cure de la paroisse, mène une vie absolument scandaleuse.

Il n'en allait guère autrement, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres maisons, même à Marmoutier. Mais une vertueuse et vigoureuse réaction, poussée par une minorité énergique, surgit contre ces désordres au commencement du XVII^e siècle, et, par un décret providentiel, la fondation de notre grand roi de Bretagne, le vieux sanctuaire de saint Magloire, Lehon, devint un des foyers — l'un des premiers et des plus actifs — d'où jaillit de nouveau, dans sa pureté première, la flamme de l'institution monastique.

En 1604, six ou sept Bénédictins de Marmoutier, ayant choisi pour supérieur un tout jeune homme, dom Noël Mars, à peine âgé de vingt-huit ans, vinrent (avec l'autorisation des supérieurs) s'établir à Lehon pour y pratiquer dans toute sa rigueur, avec une piété et une charité ferventes, la règle de saint Benoît. Ils eurent à subir les plus grandes oppositions, les plus rudes traverses. Les anciens religieux de Lehon refusaient à la fois de se convertir et de céder le terrain. René Gautier surtout était terrible et jouait aux moines réformés les plus mauvais tours. Il alla jusqu'à les faire excommunier par le grand-prieur de Marmoutier, cousin (chose curieuse !) de dom Noël Mars, mais qui n'était nullement réformé. Seulement, ce grand-prieur se trouvant lui-même excommunié, ses foudres n'avaient nulle vertu.

Avec un sang-froid inébranlable, une fermeté invincible, dom Mars soutint la lutte sur tous les terrains, à Marmoutier, à Rome, au Parlement, etc. C'était un corps débile, sans cesse ployant sous les maladies, mais dans ce corps battait un cœur ardent, régnait une volonté inflexible pour la cause de Dieu et le triomphe du bien. Il finit par réussir complètement, mais cette lutte le tua ; il mourut à Lehon en 1611, à moins de trente-cinq ans, avec le renom et toutes les vertus d'un saint.

Après sa mort, la Réforme de Bretagne, toujours très combattue, ne cessa néanmoins de s'étendre, et s'introduisit dans une dizaine d'abbayes de notre province, entre autres Landevenec, Redon, Saint-Méen, La Chaume, Lantenac, le Tronchet, jusqu'au jour où (en 1628) la Société des pères réformés de Bretagne s'unit à la Congrégation (réformée aussi) de Saint-Maur, qui eut l'honneur, on le sait, de relever tout à la fois, dans l'ordre de Saint-Benoît, l'esprit scientifique et l'esprit religieux.

La Réforme de Bretagne fut donc une des sources, et même l'une des principales, de cette grande et illustre Congrégation ; et c'est Lehon qui, à la voix de dom Noël Mars, eut la gloire de faire jaillir cette source.

Après un pareil service rendu à la société religieuse, en particulier à l'ordre de saint Benoît, Lehon devait être, ce semble, pour tous les amis des institutions monastiques, un lieu sacré, et c'était en particulier pour la Congrégation de Saint-Maur un devoir étroit de veiller avec sollicitude sur l'existence et sur la prospérité de ce monastère.

Hé bien, pas du tout ! — En 1722, le budget de l'abbaye-mère (Mar-

moutier) se trouvant en déficit, on résolut de supprimer un certain nombre de prieurés conventuels dont les revenus devaient être réunis à ceux de Marmoutier pour enrichir cette abbaye. Lehon, quoique très florissant puisqu'il avait douze moines et bon nombre de novices, Lehon fut désigné pour une des victimes de cet autodafé. Toutefois, on ne lui prit de ce coup que la moitié de ses biens, ce qu'on appelait la *mense priorale*, on lui laissa l'autre partie, dite *mense conventuelle*. Mais on comprend que cette opération amena dans la population du couvent une diminution forcée.

En 1766, il n'y avait plus à Lehon que six moines ; cette année-là, un ordre du roi, du 6 juillet, prescrivit de supprimer les couvents bénédictins de moins de dix religieux et d'en répartir les habitants dans des communautés plus nombreuses. L'année suivante (1767), malgré les protestations des habitants de Dinan et de Lehon, cet arrêt impitoyable fut appliqué à ce malheureux prieuré ; les six derniers moines furent expulsés du sanctuaire de Saint-Magloire et dispersés dans les monastères voisins. Il eût été bien facile d'amener au chiffre prescrit la population monacale de Lehon en y envoyant quelques religieux des autres prieurés supprimés. Mais Lehon était, par préférence, marqué pour le sacrifice, en raison de sa richesse relative, sa mense conventuelle étant plus grasse que celle de la plupart des autres monastères voués à la suppression. Aussi Marmoutier — non pas abbaye *mère*, mais vraiment *marâtre* — n'eut de repos que quand elle eut obtenu (en 1772) la suppression et la réunion définitive à sa propre mense de la mense conventuelle de Lehon.

A cette occasion, comme en 1722 et 1767, l'autorité diocésaine fit des enquêtes canoniques, dans lesquelles tous les habitants du pays protestèrent énergiquement contre la suppression projetée. Autant en emporta le vent.

Cette suppression d'un vieux et vénérable sanctuaire, que Marmoutier et la Congrégation de Saint-Maur étaient tenus plus que tous autres de respecter ; cette destruction longuement pourpensée, poursuivie, exécutée par une fiscalité monastique sans entrailles, me semble à certains égards plus révoltante que les brigandages révolutionnaires. Ceux qui commettaient ces brigandages, que pouvait-on en attendre autre chose puisqu'ils se déclaraient eux-mêmes féroceement ennemis des moines et de la religion ? Au contraire, comment comprendre que l'antique abbaye de Saint-Magloire, ce foyer ardent pendant neuf siècles de l'institut monastique en Bretagne, ait été éteint, détruit, anéanti... par des moines !

Telle est dans ses grandes lignes, dans ses traits principaux et caractéristiques, l'histoire de Lehon, histoire originale, poétique, dramatique dans plusieurs de ses parties, et dans toutes importante, parce qu'elle est intimement liée à la vie générale du pays.

Cette histoire, M. Fouéré-Macé nous la conte dans son livre avec soin, avec détail, avec science et conscience ; il prodigue les pièces justificatives, pour la plupart inédites ; il ne recule en un mot devant aucun effort, aucune recherche, pour faire revivre avec vérité toute

l'existence de ce coin de terre, dont il est aujourd'hui le zélé pasteur. Ce qui fait surtout, avant tout, l'attrait de son livre, c'est qu'on sent sous son récit une âme qui palpite, qui aime chaudement, dans le présent et dans le passé, ce vieux monastère et cette vieille paroisse ; en un mot, il n'y a pas seulement ici un érudit et un écrivain : avec cela il y a un homme, il y a un prêtre, haut de cœur, de dévouement et d'intelligence.

L'historien de Lehon, malgré le titre de son livre, ne s'arrête pas à la suppression du prieuré et du monastère, il a encore deux chapitres très nourris sur *Lehon pendant la Révolution* ; ce sont là peut-être ceux que beaucoup de gens liront avec le plus d'intérêt, ils y trouveront nombre d'anecdotes, plaisantes ou tragiques, mais toutes curieuses, et nombre de personnages qui touchent encore de près les vivants.

L'ouvrage se termine par un chapitre descriptif de l'église de Lehon, des bâtiments monastiques, de la chapelle des Beaumanoir et de ses belles tombes : je ne puis ici qu'indiquer l'objet et le puissant intérêt de cette conclusion.

Le livre a d'ailleurs un péristyle et un portique qui le recommandent hautement.

Le portique, c'est une gracieuse lettre de M^r Fallières, évêque de Saint-Brieuc, à l'auteur.

Le péristyle, c'est une introduction de M. l'abbé Daniel, écrite dans ce style éloquent et pittoresque dont l'archiprêtre de Dinan a le secret, et que j'aurais dû me borner à transcrire ici au lieu de ma prose : on ne peut rêver un plus charmant compte rendu.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
de l'Institut.



Le Gérant : R. LAFOLYE.

LES GRANDES SEIGNEURIES

DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE)

AUBIGNÉ (BARONNIE)

Le château d'Aubigné, qui a donné naissance au bourg de ce nom¹, remontait certainement à une haute antiquité. Quelques archéologues ont même cru que cette forteresse du moyen âge avait remplacé un « *castellum* », fortification gallo-romaine des premiers siècles de notre ère, se trouvant placée non loin du chemin romain qui conduisait de Rennes à la baie actuelle du mont Saint-Michel².

Quoi qu'il en soit, Aubigné formait dès le XI^e siècle une importante seigneurie et ses possesseurs figurent honorablement et fréquemment dans les chartres de ce temps. La notice relatant la fondation de l'église de Mouazé fait mention de la guerre d'Aubigné « *Albiniaciense bellum* » qui désolait, vers l'an 1086, toute cette région du pays de Rennes. En 1095, Raoul, seigneur d'Aubigné, confirme une donation faite aux moines du mont Saint-Michel. En 1122, Juhel d'Aubigné est témoin de la donation de l'église d'Iffendic à l'abbaye de Marmoutier; en 1151 et 1162, Guillaume d'Aubigné témoigne également des bienfaits reçus par les religieux de Savigny³.

¹ Voir la livraison d'octobre 1892.

² Aubigné, commune du canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine).

³ Voy. *Annales de la Société académique de Nantes*, 1850, p. 142.

⁴ D. Morice : *Pr. de l'hist. de Bret.* I, 460, 491, 545, 646.

Raoul d'Aubigné prit la croix vers 1191 et épousa Mahaut de Montsorel, dame de Landal, mais c'était vraisemblablement un cadet de la maison d'Aubigné, car rien n'indique qu'il ait possédé la seigneurie de ce nom ; il forma la branche des d'Aubigné, sires de Landal.

Quant à la branche aînée d'Aubigné, elle se fonda vers cette époque en la maison de Mauvoisin, d'où la seigneurie d'Aubigné passa aux Paynel, famille distinguée de la Normandie¹.

Foulques Paynel, croisé en 1238, fut seigneur d'Aubigné du chef de sa femme, mais, avec le consentement de celle-ci, il céda cette seigneurie à Pierre Mauclerc, duc de Bretagne.

En 1237, ce prince, dont la belle-sœur Catherine de Bretagne, sœur de la duchesse Alix, avait épousé André III, baron de Vitré, bailla à ce dernier les terre et seigneurie d'Aubigné. Deux ans plus tard Philippote de Vitré, sortie de cette union, épousa Guy VII, sire de Laval, et reçut en dot la châtellenie d'Aubigné².

On sait ce qui arriva quelques années plus tard : André III, seigneur de Vitré, périt, pendant la croisade de saint Louis, au combat de la Massoure en 1250, ne laissant qu'un fils âgé de deux ans à peine et qui mourut dès le 15 mars 1251. Par suite de ce décès, la baronnie de Vitré échut à la sœur aînée de cet enfant, Philippote de Vitré, dame de Laval.

Aubigné se trouva dès lors uni à Vitré, et les comtes de Laval possédèrent ces deux seigneuries pendant plusieurs siècles. Parfois il donnèrent Aubigné en apanage à quelques-uns de leurs cadets : ainsi Louis de Laval, vivant en 1313, reçut cette seigneurie, qui passa, après sa mort, à un de ses frères, André de Laval, sire de Châtillon³ ; parfois aussi ils s'en désaisirent momentanément, la vendant à réméré, comme fit Guy XVI, qui, après l'avoir cédé à Philippe de Montauban, seigneur de Sens, remboursa celui-ci en 1511 et reprit possession d'Aubigné⁴. Mais en principe la châtellenie

¹ De Courcy : *Nobil. de Bret.* 1, 22, 11, 253.

² Le Baud : *Les Chroniques de Vitré*, 41, 43.

³ Le P. Anselme : *Grands officiers de la couronne*, III, 627.

⁴ *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 390.

lenie d'Aubigné demeura annexée à la baronnie de Vitré depuis 1251 jusqu'au XVIII^e siècle.

A cette époque, vers 1632, le duc de la Trémouille, comte de Laval et baron de Vitré, vendit les terre et seigneurie d'Aubigné au marquis de Coëtquen.

En 1682, Marguerite de Rohan-Chabot, veuve de Malo de Coëtquen, marquis dudit lieu et comte de Combour, tutrice de leur fils unique Malo-Auguste de Coëtquen, rendit aveu au roi pour sa châtellenie d'Aubigné.

Pendant un siècle Aubigné resta uni au comté de Combour. Le 3 mai 1761, Emmanuel de Durfort, duc de Duras, étant deveau, par son mariage avec Louise-Maclovie de Coëtquen, comte de Combour et baron d'Aubigné, vendit ces deux seigneuries à MM. de Châteaubriant et de Montbourcher, associés à cet effet. Le 4 juin suivant, M. de Châteaubriant, se réservant Combour, reconnut M. de Montbourcher légitime possesseur de la baronnie d'Aubigné que celui-ci ne paya que 70,000 l. parce que M. de Châteaubriant s'appropriä certains fiefs d'Aubigné relevant de Combour¹.

Le 13 novembre 1765, fut inhumée dans l'église d'Aubigné Marie-Rosalie de Montaudoin, femme de René-Claude de Moutbourcher, seigneur de la Magnanne, comte de Betton et baron d'Aubigné, président à mortier au parlement de Bretagne. Ce seigneur — qui était l'acquéreur d'Aubigné en 1761 — mourut lui-même à Rennes le 20 juillet 1776, âgé de 82 ans; son corps apporté à Aubigné y fut solennellement inhumé dans le chanceau de l'église paroissiale. Mais la belle-sœur du baron d'Aubigné, Jeanne-Céleste de Saint-Gilles, veuve de Guy-Amador de Montbourcher, ne reçut qu'une sépulture vulgaire, le 30 mai 1791, dans le cimetière d'Aubigné².

Après la mort du président de Montbourcher, décédé sans enfants, ses seigneuries échurent à ses neveux et nièces; toutefois cette succession n'était pas encore complètement réglée quand éclata la Révolution.

Aubigné, qualifiée parfois de châtellenie et souvent même de

¹ *Archives du château de Combour.*

² *Abbé Paris-Jallobert : Reg. paroiss. d'Aubigné.*

baronnie, était certainement une importante seigneurie au moyen âge. En voici une preuve entre plusieurs autres : le seigneur d'Aubigné, concurremment avec les grands barons de Vitré, de Châteauaugiron et de la Guerche, avait le privilège de porter l'évêque de Rennes faisant solennellement sa première entrée dans la ville épiscopale ; après le repas offert par le prélat en cette circonstance, toute la vaisselle qu'on y avait servie appartenait de droit au seigneur d'Aubigné « pour récompense d'avoir soutenu un des pots de la chaire pontificale ».

La baronnie d'Aubigné comprenait à peu près la totalité de dix paroisses : Aubigné, Saint-Aubin-d'Aubigné, Andouillé, Neuville, Feins, Montreuil-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard, Chevaigné, Melesse, et une partie des paroisses de Dingé et de Saint-Léger¹.

Dans toutes ces paroisses, le sire d'Aubigné avait de nombreux fiefs et plusieurs mouvances nobles considérables ; c'est ainsi qu'on voyait, relevant de ce baron, les seigneurs de Saint-Aubin-d'Aubigné, d'Andouillé, de la Magnanne, de Chevaigné, de la Grand-Rivière, de Thoriel, du Boulet, du Verger-au-Coq, et primitivement au moins ceux de la Rivaudière et du Boisgeffroy. La seigneurie d'Aubigné avait une haute justice, le droit de tenir un marché tous les jeudis et trois foires par an, les droits de guet, coutume, trépas, etc².

Le sire d'Aubigné était aussi seigneur supérieur et fondateur de l'église de Montreuil-sur-Ille et seulement seigneur supérieur des églises d'Aubigné, Saint-Aubin-d'Aubigné, Saint-Germain, Chevaigné, Melesse, Andouillé, Saint-Médard et Neuville³. Il avait fondé près de son château le prieuré bénédictin d'Aubigné donné à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, et pendant longtemps il prétendit avoir le droit de nommer le prieur et le recteur d'Aubigné. Il y avait, en effet, deux églises dans ce petit bourg d'Aubigné qu'on appelait toujours administrativement jadis « la ville d'Au-

¹ Voy. l'excellente *carte féodale de la Bretagne* publiée par M. de la Borderie.

² *Archives du Château de Combour.*

³ *Ibidem.*

bigné » : une église paroissiale desservie par un prêtre séculier et une église priorale occupée par un moine de Saint Melaine : mais quand vint la Révolution, depuis bien des siècles, ce religieux avait quitté Aubigné, et, l'église paroissiale étant tombée en ruine, le service divin avait été transféré dans l'église priorale qui subsiste seule aujourd'hui, offrant encore quelques vestiges de sa construction primitive du XI^e siècle.

Depuis bien longtemps aussi le château d'Aubigné, quoique restauré en 1457, est tombé en ruines; cependant son assiette existe toujours, c'est une aire assez vaste entourée de douves encore larges et profondes; dans cette enceinte s'élève, à l'une des extrémités, un fragment considérable du donjon : il se composait d'une grosse tour, ronde à sa base et octogone dans sa partie supérieure. Ces ruines assez pittoresques, entourées de prairies remplaçant d'anciens étangs, ornent un jardin anglais créé depuis quelques années par le propriétaire actuel qui habite l'ancien logis prioral d'Aubigné.

Voilà tout ce qui demeure de cette importante construction féodale qu'élevèrent et habitèrent les sires d'Aubigné et que ruinèrent probablement les guerres de la fin du XV^e siècle.

LA BALLUE (MARQUISAT)

La terre seigneuriale de la Ballue¹ semble avoir été dès le XII^e siècle l'apanage de la famille Chesnel dont plusieurs membres figurent avec distinction dans les annales de la baronnie de Fougères.

En 1163, Georges Chesnel donne à l'abbaye de Rillé la dîme de ses moulins et approuve une autre donation faite au même monastère par Raoul de Sens et son frère, ses vassaux, ce qui prouve que déjà sa maison était puissante dans le pays.

En 1235, Robert Chesnel est choisi comme exécuteur testamentaire de Gédouin de Dol et en 1235 par Raoul, seigneur de Fougères,

¹ Commune de Bazouges-la-Pérouse, canton d'Antrain, arrondissement de Fougères.

comme expert dans l'estimation des biens de la succession d'Eudon comte de Porhoët¹.

En 1371, Geffroy Chesnel, chevalier, dépose dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois dont il avait été l'écuyer et le chambellan. Georges Chesnel, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier en 1402, fut dix ans plus tard témoin du contrat de mariage de la princesse Anne de Bretagne avec le fils aîné du duc de Bourbon. Enfin Raoul Chesnel fut échanson du duc de Bretagne en 1403, et Jeanne Chesnel demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort en 1430².

Le 15 décembre 1419, Regnaud Chesnel, seigneur de la Ballue, rendit aveu pour cette terre à la baronnie de Fougères ; il y mentionna son droit de moudre aux moulins du Pontavice appartenant en partie à son suzerain. Mais la seigneurie de la Ballue relevant partie de Fougères, partie de Combour, le 25 mars 1459 Jean Chesnel, chevalier, seigneur de la Ballue, rendit à son tour aveu au seigneur de Combour³.

Georges Chesnel, seigneur de la Ballue en 1475, avait épousé dès 1450 Catherine de Rohan. Devenu veuf il se remaria à Françoise Hamon. De chacune de ses alliances naquit une fille : l'aînée, Catherine Chesnel, épousa Guillaume de la Bouëxière, dont elle eut Jacques de la Bouëxière, seigneur de la Ballue, marié à Jeanne de Boisadam ; — la cadette, Françoise Chesnel, s'unit à Jacques d'Acigné, seigneur de la Rochejagu.

Ce furent ces derniers époux qui conservèrent définitivement la seigneurie de la Ballue pour laquelle ils rendirent aveu au roi, en sa qualité de baron de Fougères, le 27 mai 1541, et au sire de Combour le 24 juin 1545.

Louis d'Acigné leur fils était seigneur de la Ballue en 1551. Se trouvant à son château de la Rochejagu, il vendit le 11 juillet 1555 ses manoir, terre et seigneurie de la Ballue, à Claude de Rieux, dame d'Andelot, femme de François de Coligny ; mais un an plus tard,

¹ D. Morice : *Pr. de l'hist. de Bret.* I, 651, 884, 913.

² Dom Morice : *Preuv de l'hist. de Bret.* II, 21, 24, 709, 737, 873, 1236.

³ *Arch. d'Ille-et-Vilaine.* — *Arch. du château de Combour.*

par contrat du 17 mai 1556, cette dame vendit à son tour la terre seigneuriale de la Ballue à Raoul de Québriac, seigneur de la Hir laye, et y demeurant en Bager-Morvan¹.

Pierre de Québriac, seigneur de la Hir laye et de la Ballue en 1565, épousa Hélène de la Touche ; celle-ci était en 1571 veuve et tutrice de son fils Louis de Québriac et habitait alors la Ballue.

Ce Louis de Québriac, seigneur de la Ballue et chevalier de l'ordre du roi, épousa Odette de Coëtquen, laquelle, devenue veuve, se remaria à Vincent du Louet.

Louis de Québriac rendit au roi en 1603 un aveu de la Ballue très détaillé et très intéressant : mais étant mort peu de temps après sans postérité, ses terres et seigneuries passèrent, en 1604, à Gaspard d'Hérouville, fils de Jean d'Hérouville, seigneur dudit lieu en la vicomté de Caen, et d'Amaurye de Québriac, et à Renée d'Hérouville, femme de Pierre Bouttin, seigneur de Victot, probablement sa sœur. Ceux-ci ne conservèrent pas longtemps la Ballue : le 11 avril 1615, ils vendirent cette terre seigneuriale avec toutes ses dépendances à Gilles Ruellan, baron du Tiercent pour 84 000 l., plus 1 000 l. d'épingles².

Le baron du Tiercent mourut en 1627, après avoir obtenu l'érection de la Ballue en marquisat en 1622 ; il laissa cette seigneurie à son fils Gilles Ruellan, qui fut lui-même père d'autre Gilles Ruellan, également baron du Tiercent et marquis de la Ballue. Ce dernier se maria deux fois et eut deux enfants : Marie et Gilles Ruellan.

Pour une raison que nous ignorons, le marquisat de la Ballue fut mis en vente judiciairement et acheté le 27 juin 1689 par Marie Ruellan.

Cette dame, déjà veuve du marquis d'Argouges et de M. de Nouvelle, était alors remariée en troisièmes noces avec Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, mais était séparée de biens d'avec lui, et à sa mort, arrivée vers 1700, la terre seigneuriale de la Ballue retourna à Gilles Ruellan son frère. A partir de ce moment, les Ruellan, barons de Tiercent, possédèrent le marquisat

¹ Archives du château de Combour.

² Archives du château de Combour.

de la Ballue jusqu'à la Révolution, époque à laquelle Charles-Louis de Ruellan, dernier marquis de la Ballue, émigra de France. La Ballue et toutes ses dépendances furent alors vendues par la nation.

La seigneurie de la Ballue fut érigée, avons-nous dit, en marquisat, l'an 1622, pour Gilles Ruellan ; on y avait annexé les terres seigneuriales de la Bouëxière, en Sougeal, et de la Rivière, en la Fontenelle.

En 1680, le domaine proche de la Ballue comprenait : les château, métairie et moulin de la Ballue, — les manoirs seigneuriaux de Boulande en Bazouges, la Bouëxière en Sougeal, la Rivière en la Fontenelle et le Rozet en Pleine-Fougères — enfin les métairies du Rocher, Saint-Germinier, la Chauffetaye, la Maison-Neuve, etc. Quant aux fiefs, ils étaient nombreux et s'étendaient en Bazouges, Noyal, Antrain, Sougeal, la Fontenelle, etc. Ils jouissaient d'une haute juridiction exercée à Bazouges. Le seigneur de la Ballue prétendait avoir les prééminences des églises de Bazouges, Antrain, la Fontenelle, Noyal et Pleine-Fougères, des droits d'usage, chauffage, pâturage, etc., en la forêt de Villecarter, le droit à la moitié de la coutume levée par le roi à Antrain, et plusieurs autres privilèges.

Les vassaux de la Ballue étaient tenus, en effet, de remplir certains devoirs envers leur seigneur¹. Ainsi le propriétaire de la maison des Douves, en la ville d'Antrain, lui devait « à la Chandeleur chacun an un pierce de cire pesant demy livre ».

Le seigneur de la Ballue se disant fondateur d'une partie, sinon de toute l'église de Bazouges — qui était alors le plus singulier temple du diocèse de Rennes n'ayant pas moins de six nefs parallèles — il y avait dans un chœur appelé « le chanceau de la Ballue », un enfeu et un banc armoriés. C'est dans ce banc que les vassaux des grands fiefs de Noyal-sous-Bazouges devaient, le Vendredi-Saint, lui apporter « une paire de gants blancs et un denier monnoie dans le maistre doigt desdicts gants ». Le même

¹ Voy. les *Armes de la Ballue* en 1603 et 1680 dont nous extrayons tout ce qui suit. Au siècle dernier, l'intendant de Bretagne estimait la Ballue valoir 6,000 l. de rente.

jour du « vendredy benist » avait lieu « l'offerte », c'est-à-dire l'offrande, « lors de l'adoration de la croix en ladite église de Bazouges. » Lorsque cette offrande était terminée, et avant que le recteur en eût recueilli le montant, M. de la Ballue envoyait un de ses hommes « le sergent féodé de la voirie de Vaux » prendre « trois deniers monnoie de rente à luy deubs sur ladite offerte¹ ».

La quintaine était un exercice d'adresse assez commun en Bretagne. On nommait quintaine un poteau enfoncé en terre jusqu'à hauteur de cheval, sur lequel on posait un mannequin représentant un chevalier armé d'une main d'une masse ou jacquemart, et portant de l'autre un écu. Ce mannequin tournait sur un pivot et l'adresse de ceux qui « couraient quintaine » consistait à frapper l'écu au moyen d'une lance, sans que la masse d'armes vint leur rendre le coup. Souvent — et c'était probablement ainsi à Bazouges — la quintaine consistait dans un simple poteau surmonté d'une sorte de tringle pivotant au-dessus, et qu'il fallait frapper à son point central sous peine d'être atteint par elle. Dans ce cas, une gaule armée d'un fer appelé « graffe » ou « rocquet » remplaçait la lance, et il suffisait d'engager cette gaule dans la fente que présentait le milieu de la tringle pour arrêter celle-ci : c'est ce qu'on appelait « rompre la lance » parce que la gaule s'y brisait ordinairement.

Les courses de quintaines avaient lieu à Bazouges même, le jeudi après la Pentecôte, près du cimetière, dans le grand chemin de Bazouges à Combour ; tous les mariés de l'année « ayant couché la première nuit de leurs noces en Bazouges » étaient tenus d'y prendre part. Les mêmes exercices se renouvelaient quelques jours après « le jour et feste de la Trinité » au bourg de la Fontenelle, et les nouveaux mariés de cette dernière paroisse en étaient les héros.

Pour courir quintaine à Bazouges, il fallait d'abord se munir d'un cheval « garny de selle et harnois », d'une « graffe de fer », d'une paire d'éperons, et « d'une gaule en bois à laquelle ladite

¹ L'origine de cette rente était la cession faite par le seigneur de la Ballue du terrain nécessaire à la construction du portail du prieuré-cure de Bazouges ; cette paroisse était, en effet, gouvernée par un prieur-recteur, chanoine régulier de l'abbaye de Rillé, près Fougères.

graffe doibst estre mise ». Le cheval et ses accessoires devaient être fournis aux coureurs par le seigneur de la Morlais, en Bazouges.

Tous les nouveaux mariés se réunissaient ensuite autour du poteau de quintaine, « quel post le sergent de la chastellenie de Bazouges doibt fleurir cedit jour » Ils déclaraient s'ils voulaient courir la quintaine ou s'ils préféraient s'en abstenir ; dans le cas affirmatif, ils montaient, chacun à leur tour, sur le cheval, après avoir chaussé les éperons, saisissaient la gaule de bois armée de la graffe de fer et s'escrimaient en courant devant le poteau ; s'ils doutaient de leur adresse et craignaient les railleries du public, ils pouvaient « s'accommoder » avec les officiers du seigneur, et moyennant finances, se faire exempter d'une course qu'ils redoutaient. Dans tous les cas, lesdits mariés devaient déboursier quelque chose, « soit en vins ou aultrement » ; aussi le seigneur de la Ballue réclamait-il le droit de jouir de « deux quintainiers » à Bazouges¹, c'est-à-dire que les sergents féodés de ses grands fiefs de l'Archevêché et de la Gahidraye, en Bazouges, pouvaient choisir parmi les hommes devant courir la quintaine deux jeunes mariés et tirer d'eux le plus possible « d'émolluments ». En revanche, ce sergent féodé de l'Archevêché devait fournir les cordes pour lier les condamnés à mort, tandis que celui de la Gahidraye fournissait « le drap convenable », pour leur bander les yeux, lorsqu'avait lieu quelque exécution de criminels au gibet dressé par la justice royale sur une lande près la ville de Bazouges.

Quant à la quintaine de la Fontenelle, elle appartenait alternativement, chaque année, au seigneur de la Ballue à cause de son fief de la Rivière, et à celui des Portes en Bazouges : « et doibvent lesdicts seigneurs fournir les nouveaux mariés de la Fontenelle de rocquet, d'escu et de cheval, le dimanche de la Trinité. » Le poteau de quintaine de la Fontenelle devait être décoré de verdure et de fleurs par le sergent bailliager du fief de la Rivière. Aujourd'hui encore, il se tient, le jour de la Trinité, une assemblée à la Fontenelle, où l'on montre toujours le champ de la quintaine.

¹ Ceci prouve que le droit de quintaine appartenait à Bazouges au seigneur de la châtellenie de ce nom (c'est-à-dire au roi comme baron de Fougères) et que le seigneur de la Ballue n'avait droit que sur deux des coureurs.

Quand arrivait la fête du Sacre, le seigneur de la Ballue se rendait de bonne heure à l'église de Bazouges et y prenait place en son banc; lorsque sonnaient neuf heures, certains tenanciers du village de la Buffetaye se présentaient à lui, le saluaient et lui offraient fort poliment « un bouquet de roses bien et duement fait et ordonné ». Tel était leur devoir qui permettait à M. de la Ballue d'offrir lui-même des fleurs au Saint-Sacrement porté en procession solennelle.

La fête de l'apôtre saint Barnabé, célébrée le 11 juin, ne passait point inaperçue à Bazouges. Le seigneur de la Ballue avait obtenu du roi¹, en effet, le droit de tenir une foire ce jour-là près de son château de la Ballue. Le même jour certains habitants d'Antrain devaient offrir à ce seigneur « un paigne à chevaux et une esponge, sous peine de soixante sols d'amende ».

Le jour de saint Michel, quelques tenanciers du village de la Blochaye, en Bazouges, étaient tenus d'apporter au seigneur de la Ballue un gant de cuir convenable à la fauconnerie et une paire de sonnettes d'argent pour attacher aux faucons.

A la Toussaint, le possesseur d'une pièce de terre au fief de la Gaudaye, en Sougeal, devait fournir à M. de la Ballue et dans son château même une bécasse; car l'aveu dit expressément « une bécasse de rente au terme de la Toussaincts ô portage à la Ballue ». D'autres tenanciers de Sougeal, habitant le fief du Papillon, devaient apporter à leur tour au seigneur de la Ballue deux chapons à la Pentecôte et « une caille vive » à Noël.

Comme seigneur de la Bouxière et de la Rivière, M. de la Ballue avait en l'église paroissiale de la Fontenelle une chapelle prohibitive dédiée à saint Julien et dans cette chapelle un banc seigneurial.

C'est dans ce banc qu'à la messe du point du jour, à Noël, lui était payée certaine rente par les possesseurs d'un jardin nommé le Haut-Courtil de la Porte, situé en la Fontenelle : cette

¹ Louis XIII accorda à Gilles Ruellan, seigneur de la Ballue, par lettres de décembre 1617, le droit d'avoir deux foires en sa seigneurie les jours saint Barnabé (11 juin) et saint Martin (11 novembre). Ces lettres royales furent enregistrées au Parlement en 1618.

rente consistait « à l'élection desdits détempteurs, en un chapeau de roses ou cinq deniers monnaie ». Il est probable que les roses étant fort rares à Noël, les tenanciers en question préféraient souvent payer les cinq deniers et privaient ainsi M. de la Ballue de son « chapeau de roses » qui n'était autre chose qu'une couronne de fleurs de rosier.

L'ancien château de la Ballue avait été fortifié. En 1603 on y signale une tour flanquant le manoir et « un portal et pont-levis avec deux tours, le tout circuité et environné de murailles et fossés ». Pendant les guerres de la Ligue, certains habitants de Bazouges s'y réfugièrent et le clergé de la paroisse y transféra le trésor de son église ; mais il ne reste aucun vestige de ces vieilles constructions. Le château actuel est une grande habitation du XVIII^e siècle assez délabrée et sans caractère : c'est un corps de logis flanqué d'ailes et présentant un haut pavillon central. Il fut évidemment construit par les Ruellan qui l'habitèrent presque constamment durant les deux derniers siècles, de préférence à leur château féodal du Tiercent. On y voit encore l'ancien colombier, mais la chapelle dédiée à saint Martin et fondée en 1699 de cinq messes par semaine par la marquise de la Rongère ne subsiste plus. La position du château est assez belle : adossée à la forêt de Villecarter, la Ballue, entourée de longues avenues, jouit au midi d'un horizon fort étendu sur la pittoresque vallée du Couesnon.

BEAUVAIS (COMTÉ)

A peu de distance du bourg de Gévezé, on voit la belle propriété et le château moderne de Beauvais¹. Cette maison a remplacé un vieux manoir appelé en 1427 « l'hostel de Beauvois » et appartenant alors à Mathurin d'Acigné, juveigneur des puissants sires d'Acigné et fils de Jean d'Acigné, seigneur de Forges, décédé le 8 février 1420.

Mathurin d'Acigné, seigneur de Forges et de Bréon, en Acigné,

¹ Commune de Gévezé, canton et arrondissement de Rennes.

ainsi que de Beauvais, en Gévezé, épousa Marguerite Le Vayer qu'il laissa veuve en décembre 1444. Il eut pour successeur son fils Jean d'Acigné, seigneur de Forges et de Beauvais en 1448.

Celui-ci mourut sans postérité vers 1474, époque à laquelle son frère et héritier Gilles d'Acigné présenta le minu de ses terres pour en payer le rachat¹.

Peu de temps après, Beauvais se montre aux mains des Bourgneuf; dès 1481, Gilles Bourgneuf est seigneur de Beauvais, et en 1513, Julien Bourgneuf, seigneur de Cucé, possède en même temps Beauvais qu'il tient encore en 1543. Puis cette terre seigneuriale devient la propriété d'une famille Biet qui portait *d'argent à deux croissants de gueules, l'un sur l'autre, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Bonabes Biet, procureur-syndic de Rennes en 1587, puis procureur-général des Etats, anobli en 1597², mourut en 1619 seigneur de Beauvais, ayant acheté cette seigneurie d'avec François Bourgneuf, seigneur de Cucé.

Bonabes Biet avait marié sa fille Perrine Biet, en novembre 1606, à Gilles de Lescu, seigneur du Colombier, en Lanvallay, fils puiné de Gilles de Lescu, seigneur de la Mancellière, en Baguer-Pican. Ce mariage apporta dans la maison de Lescu, non-seulement la terre seigneuriale de Beauvais, mais encore celle de la Touche-Huet avec ses quatre fiefs de haute-justice, en Gévezé, et la Mézière. Bonabes Biet avait, en effet, acheté cette dernière seigneurie, le 27 novembre 1610, d'avec Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portail. Louis XIII en 1639 et Louis XIV en 1660 unirent les deux seigneuries en faveur de Gilles de Lescu et de François de Lescu, son fils, et le premier de ces rois accorda même au seigneur de Beauvais le droit de tenir près de son château, sur la lande de Painluc, une foire le 1^{er} septembre, jour de la fête de saint Gilles, patron de la chapelle de Beauvais³.

Gilles de Lescu fut conseiller au Parlement de Bretagne et eut de Perrine Biet au moins deux garçons, mais l'ainé, Bonabes de Lescu,

¹ *Arch. de la Loire-Inférieure.*

² De Courcy, *Nobil de Bret.*

³ Cette chapelle fut fondée le 14 novembre 1647, par Gilles de Lescu, de deux messes par semaine.

se fit religieux au monastère des Grands-Carmes de Rennes où il prit l'habit sous le nom d'Ignace de Jésus. Le cadet, François de Lescu, hérita par suite des seigneuries paternelles et maternelles, et se fit recevoir, comme son père, conseiller au Parlement. Il épousa, en 1640, Sainte Godart qui mourut le 19 juin 1696. Du mariage de ce dernier seigneur de Beauvais, sortit Gilles de Lescu, également conseiller au Parlement de Bretagne, qui épousa, l'année même de sa réception en cette cour, 1669, Anne Magon, fille de Nicolas Magon, seigneur de la Lande. Cette dame mourut à Rennes le 7 août 1692, après avoir donné plusieurs enfants à son mari. Celui-ci se remaria d'abord à Renée de Boisçon, puis à Marguerite du Bouilly ; il fit avec celle-ci, en 1703, une donation à l'église de Gévezé pour y favoriser l'érection de la confrérie du Rosaire. Gilles de Lescu avait obtenu, en 1679, l'érection de Beauvais en comté ; il mourut en 1722.

Son fils et successeur, François-Pierre de Lescu, comte de Beauvais, seigneur de Runefau et président des enquêtes au Parlement de Bretagne en 1702, épousa Lucrèce Berrault, qui décéda le 13 mai 1730 ; il vivait retiré au château de Beauvais en 1745, et mourut le 29 avril 1756. Louis-Gilles de Lescu, son neveu¹, reçu à sa place, en 1728, président des enquêtes du même Parlement, fut après lui comte de Beauvais et s'unit à Marie Hochedé. Mais il mourut sans postérité et ses biens passèrent à sa parente Agathe de Trécesson, femme de René-Joseph Le Prestre, comte de Châteaugiron, qui en jouissait en 1779.

Toutefois, M. et M^{me} de Châteaugiron ne conservèrent point le comté de Beauvais qui se trouvait en 1788 entre les mains de Jean-Baptiste Dacosta, sieur de la Fleuriais, et d'Angélique Bodin sa femme².

La seigneurie de Beauvais fut érigée en comté pour Gilles de Lescu par lettres patentes de Louis XIV en date de février 1679 ; le roi dans ces lettres unit d'abord à la seigneurie de Beauvais celles des Mesnils et de Launay-Geffray, en Gévezé, de Langouët et de

¹ Fils de Joseph de Lescu et d'Anne Chenu.

² *Arch. de la Loire-Inférieure.*

la Piédevachaye, en Langouët, puis il érige le tout en comté sous le nom de comté de Beauvais. Les lettres royales furent enregistrées au Parlement de Bretagne le 6 février 1680¹.

La seigneurie proprement dite de Beauvais nous est connue notamment par un aveu de François de Lescu rendu au roi le 12 février 1653. En tête de cet aveu est un grand écusson enluminé des armes de Lescu ; il porte : *d'azur à six billetes d'or, posées 3, 2, 1, au chef cousu d'azur à trois croissants renversés d'or* ; l'écu entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel est surmonté d'un casque. L'avouant mentionne d'abord sa juridiction de Beauvais qui est une haute justice — sa chapelle prohibitive en l'église paroissiale de Gévezé, avec ses enfeus et bancs seigneuriaux « à vis le grand autel au chanceau » et « en oultre devant l'autel de Notre-Dame » — enfin sa foire de la Saint-Gilles en la lande de Painluc. — Vient ensuite la juridiction de la Touche-Huet qui est aussi une haute justice dépendant autrefois de la vicomté du Besso, mais unie depuis 1639 à la seigneurie de Beauvais : la Touche-Huet a droit de prééminence en l'église de Gévezé et droit de cep et collier au bourg de ce nom ; il est dû, en outre, au seigneur une dîme à la dixième gerbe sur toute la terre de la Touche-Huet, et un tenancier du fief de la Chicherie est tenu de lui fournir chaque année « deux esteufs blancs ». Les bailliages de Beauvais, Gallet, le Bourg et la Championnière constituent la seigneurie de Beauvais, et ceux de la Chicherie, Painluc, la Rouaudière et Limou, celle de la Touche-Huet ; enfin le propriétaire de la métairie des Jarzeaux doit au seigneur de Beauvais « une paire de gants blancs payables le jour de Noël à la messe du point du jour en l'église de Gévezé ».

Le domaine proche se compose alors des manoir, chapelle, colombier, bois, rabines et pourpris de Beauvais, — de la maison noble de la Touche-Huet et de son moulin à eau, — des métairies nobles de Beauvais, de la Championnière, de la Paneaye et du Placis-Bréal².

A ces biens, il faut ajouter les manoirs seigneuriaux du Breil et

¹ Arch. du Parlement.

² Archives de la Loire-Inférieure.

des Mesnils, en Gévezé, et celui de la Piédévachaye, en Langouët¹, avec leurs bois, métairies et juridictions, et l'hôtel de Beauvais, sis à Rennes, rue du Chapitre, en la paroisse Saint-Sauveur. Enfin, au siècle dernier, le seigneur de Beauvais étant devenu possesseur de la châtellenie de Langan, en la paroisse de ce nom², cette seigneurie fut encore unie au comté de Beauvais et augmenta d'autant plus son importance que toutes ces juridictions, réunies sous le nom de Beauvais et Langan, s'exercèrent au bourg de Gévezé en l'auditoire de Beauvais.

Constitué de la sorte, le comté de Beauvais devint une des belles terres seigneuriales des environs de Rennes, et son possesseur acquit par suite une prépondérance notable dans la contrée.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chan. hon.

(A suivre).

¹ François de Lescu, seigneur de Beauvais, acheta en 1660 les terre et seigneurie de la Piédévachaye, et en 1663 celles des Mesnils. Il était dû au seigneur de la Piédévachaye cinq paires de gants à Noël, plus « une paire d'éperons blancs garnis d'une courroie de cuir noir »; et au seigneur des Mesnils, seulement « une paire de gants blancs livrables à Noël en l'église de Gévezé ».

² Langan fut acheté par François de Lescu, comte de Beauvais, et Lucrèce Berrault, sa femme; cette châtellenie se composait du manoir du Saulbois, et de ses moulins, des métairies du Saulbois, de la Truïère, de la Chaussée, du Breil et de la Chevaleraye; les tenanciers du grand bailliage de Langan devaient à leur seigneur « six esteufs de cuir blanc et une paire de gants ». (*Arce de 1756.*)



CHANTS DE DIVERS PAYS

Par HIPPOLYTE LUCAS

(Suite)

Chant de pourrice :

O petits enfants, voici l'heure
Où tout bruit cesse à la demeure,
Priez en votre lit couchés,
Promettez bien d'être plus sages,
Les trépignements et les rages
Sont de gros, de très gros péchés.

Do, do, do, doucement,
Vous verrez un ange en dormant.

Vous verrez la crèche elle-même,
Où l'Enfant-Dieu, sauveur suprême,
Naquit tout chétif et souffrant,
Et puis, unissant leurs hommages,
Les bergers près des trois rois mages
Avec les oiseaux l'adorant.

Do, do, do, doucement,
Vous verrez un ange en dormant.

Non seulement à votre mère
Vous causez une peine amère,
Vous nés pour faire son bonheur,
Mais au ciel Jésus se chagrine,
Chaque faute ajoute une épine
A la couronne du Seigneur.

Do, do, do, doucement,
Vous verrez un ange en dormant.

Chanson bretonne.

La chanson du Printemps¹

Voici le printemps qui passe :

« Bonjour, tisserand, bonjour !
 « Ami, cède-moi ta place,
 « J'en ai besoin pour un jour.
 « C'est moi qui fais la toilette
 « Des bois, des prés et des fleurs.
 « Donne vite ta navette,
 « Tu sais qu'on m'attend ailleurs. »

Ah ! qu'il est pimpant et lesté,
 Qu'il est bien venu de tous !
 Beau printemps, hôte céleste,
 Répands tes dons parmi nous !

Voici le printemps qui passe :

« Bonjour, mon peintre, bonjour !
 « Ta main s'obstine et se lasse
 « A faire un semblant de jour.
 « Donne vite ta palette,
 « Ta palette et ton pinceau.
 « Tu vas voir le ciel en fête
 « Rajeunir dans mon tableau. »

Ah ! qu'il est pimpant et lesté,
 Qu'il est bien venu de tous !
 Beau printemps, hôte céleste,
 Répands tes dons parmi nous !

Voici le printemps qui passe :

« Bonjour, fillettes, bonjour !
 « Donnez vos fuseaux, de grâce,

¹ Chanson bretonne.

« Que je travaille à mon tour.
« J'ai promis, sous les charmillles,
« Ma laine aux nids d'alentour.
« Je vous dirai, jeunes filles,
« Où se niche aussi l'amour. »

Ah ! qu'il est pimpant et leste,
Qu'il est bien venu de tous !
Beau printemps, hôte céleste,
Répands tes dons parmi nous !

La Plainte¹

Je l'aperçus à sa croisée,
Brillante au milieu de ses fleurs,
Comme une goutte de rosée
Du ciel reflétant les couleurs.
Depuis, mon pauvre cœur palpite,
Il n'a pas cessé de souffrir.
Comment un mal qui vient si vite
Est-il si long à guérir !

Sort-elle, au détour de la rue,
Pour rencontrer ses pas j'accours ;
Son beau front rougit à ma vue,
Elle passe en tremblant toujours.
Est-ce le dépit qui l'agite ?
Se laisserait-elle attendrir ?
Comment un mal qui vient si vite
Est-il si long à se guérir !

Un jour, c'était un jour de fête,
Dans la foule on la vit marcher.
J'osai, j'avais perdu la tête,
Oui, sa main, j'osai la toucher ;

¹ Romance bretonne.

Elle resta tout interdite,
 Moi, je crus que j'allais mourir.
 Comment un mal qui vient si vite,
 Est-il si long à se guérir !

La plus jolie maison de France¹

Il est une maison sur terre
 Où tout me plaît, tout est riant,
 Maison champêtre et solitaire,
 Qu'entoure un jardin verdoyant.
 Il est dans le ciel une étoile
 Qu'avec amour mon œil revoit,
 Astre qui dans la nuit sans voile,
 L'été, rayonne sur mon toit.
 Il est, de grâces toute pleine,
 Dans ma maison une beauté,
 Du frais jardin elle a l'haleine,
 De l'étoile elle a la clarté.

Pastourelle²

Pastourelle,
 Sous cette ombrette,
 Viens abriter ton teint blanc et vermeil.
 — Berger, mon teint ne craint pas le soleil.

Pastourelle,
 De ma musette
 Viens écouter les vifs et joyeux sons.
 — Des rossignols j'aime mieux les chansons.

¹ Le Temple du Cerisier, près Rennes, maison de campagne d'Hippolyte Lucas.

² Chanson béarnaise.

Pastourelle,
Toujours seulette,

Pour tes moutons tu dois craindre le loup.

— Non, j'ai mon chien, je ne crains rien du tout.

Pastourelle,
Simple et doucette.

Donne ton cœur, prends le mien en retour.

— Non, non, berger, porte ailleurs ton amour.

O Pastourelle,
Par trop cruelle,

Si tu savais combien je puis aimer.

— Il faut aussi, berger, savoir charmer.

Adieu, bergère,
Folle et légère,

Bien loin de toi je veux aller mourir.

— Reviens demain, je pourrai m'attendrir.

La confession¹

Je me confesse, père,
Père, d'avoir tantôt
Laissé sur la fougère
Trop badiner Pierrot ;
Quoique je sois très fière,
J'ai craint de l'affliger :
Puis, que peut la colère
Contre un joli berger ?

— C'est un péché, ma fille,
Ma fille, un grand péché,
Quand on est si gentille.
Le Seigneur est fâché ;

¹ Chanson béarnaise.

Mais enfin, sois moins tendre,
 Par ta contrition
 Tu peux encore prétendre
 A l'absolution.

— Je comprends bien, mon père,
 Que vous avez raison.
 Mais je ne pourrai guère
 Désoler ce garçon ;
 Je l'aime avec constance,
 Voilà mon dernier mot :
 Doublez ma pénitence
 Et laissez-moi Pierrot.

— Ton Pierrot est un diable !
 — Père, qu'avez-vous dit ?
 C'est un berger aimable,
 Ce n'est pas un maudit !
 Il m'attend, je l'espère,
 Excusez mon départ,
 Je reviendrai, mon père,
 Me confesser plus tard.

Le petit mendiant de la route¹

Prenez ces fleurs écloses sur la route,
 Bon voyageur ; quelque aumône en retour !
 Le temps vous presse, une mère sans doute
 Avec ardeur vous attend en ce jour . . .
 Vous partagez déjà son allégresse,
 Elle ne peut se lasser de vous voir.
 Allez, chevaux, allez avec vitesse,
 Allez, chevaux, secondez son espoir !

¹ Chanson savoyarde.

Prenez ces fleurs, aimable voyageuse,
Qui dévorez le long chemin des yeux.
Votre cœur bat, vous êtes amoureuse,
Ce brin de myrthe est un présage heureux.
A vos amours que le ciel s'intéresse !
Ah ! puissiez-vous arriver dès ce soir.
Allez, chevaux, allez avec vitesse,
Allez chevaux, secondez son espoir !

O vieux soldat qui reviens de la guerre,
Chargé de gloire avec un bras de moins,
Tu cours chercher dans ton humble chaumière
Des souvenirs, du repos et des soins.
Dans ces parfums retrouve ta jeunesse,
Ton haut clocher tu vas l'apercevoir.
Allez, chevaux, allez avec vitesse,
Allez, chevaux, secondez son espoir !

Prenez ces fleurs : aussi, moi, j'ai ma mère ;
Dans la cabane et sur le bord du bois,
J'ai mes amours, et j'ai mon vieux grand'père
Qui nous redit les combats d'autrefois.
Bien peu d'argent soutient notre détresse,
Pour nous nourrir il ne faut qu'un pain noir.
Allez, chevaux, allez avec vitesse,
Les voyageurs ont comblé mon espoir !

La pastourelle¹

Entends-moi, pastourelle,
Paie enfin de retour
Ton pasteur si fidèle,
Rends amour pour amour.

¹ Chanson corse attribuée à Charles-Bonaparte, père de Napoléon

N'accueille pas mes larmes
D'un sourire moqueur,
Quand on a tant de charmes
Peut-on garder son cœur?

Entends-moi, pastourelle,
Paie enfin de retour
Ton pasteur si fidèle,
Rends amour pour amour.

Romps enfin toute entrave,
Prends-moi pour protecteur,
Sur nos monts on est brave,
Tout en restant pasteur.

Entends-moi, pastourelle,
Paie enfin de retour
Ton pasteur si fidèle,
Rends amour pour amour.



UNE PAGE D'HISTOIRE

LES CHABOT ET LES ROHAN

A LA ROCHELLE

1527-1628

(Suite)*

RENÉ II, VICOMTE DE ROHAN.

Chef de l'illustre maison de Rohan, René II fut un des plus vaillants soutiens des calvinistes français au XVI^e siècle.

Il habitait ordinairement la Rochelle avec sa femme, haute et puissante dame Catherine de Parthenay, ses deux fils Henri et Benjamin, et ses trois filles, Catherine, Henriette et Anne. Il y mourut en 1586 à l'âge de 36 ans « par un catharre dont il fut saisi subitement. Il fut fort regretté. » (Prés. de Thou). C'était en effet un seigneur très considéré, d'un caractère franc et ouvert. Marié à Catherine de Parthenay, il vint souvent passer du temps en Bas-Poitou, au château de Parc-Soubise. Lors de la naissance de son dernier fils Benjamin, il y reçut une députation des principaux bourgeois de la Rochelle.

« En 1583, au mois d'août, furent députés MM. de Coureilles, Esprinhard, Guiton et Jacques Thevenin, pairs de ladite ville, qui imposèrent le nom de Benjamin au fils de monseigneur de Rohan, qui pria MM. le maire, les eschevins et pairs de la ville de la Rochelle, lui faire ce bien que de présenter au baptême un sien fils au nom de la communauté » (Mss. de Baudoin).

* Voir le numéro de Novembre, p. 343.

HENRI, DUC DE ROHAN.

Vicomte, puis duc de Rohan et pair de France, Henri de Rohan, énergique et tenace, fin politique, doué de tous les avantages qui permettent de jouer dans le monde un rôle brillant, fut un de ces hommes destinés par leurs grandes qualités à faire le malheur ou la gloire de leur pays, suivant l'usage légitime ou l'abus de leurs talents. Né de chefs protestants, le fils de Catherine de Parthenay semble personnifier en lui un siècle où par un étrange renversement d'idées, la licence s'appela la liberté, la rebellion le droit, où nombre de Français, devenus factieux, « flottèrent dans le tourbillon des partis. »

Si, comme sujet fidèle, on doit condamner sévèrement la révolte, on peut plaindre les hommes séduits par l'éducation et l'exemple, aveuglés par les préjugés et cet esprit d'indépendance qui, sous le manteau d'une religion nouvelle, faillit aux XVI^e et XVII^e siècles mettre la France à deux doigts de sa perte.

Le duc de Bourbon et le maréchal de Lesdiguières s'étant détachés du parti, Henri fut nommé chef des calvinistes. Au mois d'octobre 1612, le conseil de Saintonge, sûr de son appui, convoqua, malgré la défense de la régente, une assemblée générale des réformés dans la ville de la Rochelle. Le 19 novembre, leurs députés arrivent et trois jours après a lieu l'ouverture du congrès. En vain l'ami fidèle des Rohan, le sage Duplessis-Mornay, soutenu par son gendre Jacques de Jacourt, représente qu'il faut s'en tenir à l'édit de Nantes, que cette assemblée en viole les dispositions par sa tenue illégale, que la présence des députés est désapprouvée par les principaux chefs de la réforme, Bouillon, Lesdiguières, Parahère, Monglats et tant d'autres, l'assemblée persista dans sa mutinerie. Il fallut que les députés rochelais et Catherine de Parthenay, épouvantés d'une guerre hasardeuse entreprise contre la régente, désapprouvassent la réunion pour que Henry prit le parti de la soumission. Marie de Médicis agréa les excuses des réformés et leur fit certaines concessions avantageuses ; tout ce qu'elle leur avait promis fut exécuté fidèlement.

Cependant Henry de Rohan ne cessait de cabaler ; avant d'aller prendre le commandement des protestants du Midi, il vint à la Rochelle pour exciter le peuple à la révolte. « Il entra dans la destinée de la Rochelle d'être toujours la première à courir aux armes ; ce n'est pas qu'elle eut plus de penchant à la révolte que les autres villes du parti, mais les chefs qui connaissaient « l'importance de cette place recherchaient avec empressement les magistrats qui la gouvernaient » (Arcère).

Rohan fit prendre au corps de ville les précautions les plus sérieuses : on s'assura des postes de Marans, de Surgères, de Nuaille, de la Grève, de Rochefort et de Fouras. Pour se procurer de l'argent, on établit des droits sur les prises faites en mer et sur les denrées qui descendaient par la Charente et par la Sèvre, la caisse du receveur des impôts pour le roi fut aussitôt saisie (1615).

Neuf ans après cette nouvelle insurrection, nous retrouverons les incorrigibles factieux, Henry et Soubise, ne se souvenant plus du pardon qu'ils avaient demandé « à genoux aux pieds du roi » essayant d'allumer à la Rochelle le feu de la révolte. Cette fois le maire et son conseil protestèrent de leur attachement à leur légitime souverain ; ne voulant user envers Sa Majesté que « de supplications et remontrances », ils contraignirent même Soubise à sortir au plus tôt de l'enceinte de leur ville.

Déçu dans ses espérances, mais non abattu, Rohan, déclaré chef des églises réformées, crut devoir faire agir sur l'esprit des peuples chancelants et fatigués de la guerre le puissant ressort de la religion. On le vit « prendre la figure d'un apôtre guerrier, faisant servir ainsi à des vues d'ambition la piété qui les condamne. Dans sa marche, il faisait porter la Bible devant lui ; s'il entra dans une ville ou dans un bourg, il ne parlait à personne avant qu'au préalable il n'eût fait dans le temple la prière à deux genoux. Le peuple, toujours le jouet de l'imposture, passa bien vite de l'aversion pour la prise d'armes à la résolution de la renouveler et de la soutenir » (Arcère).

L'auteur protestant Le Vassor écrit à ce sujet, tome V. page 191 : « Le duc faisoit de son côté tout ce qu'il voyoit propre à persuader qu'il ne prenoit les armes que pour la religion. Il affectoit tous les

dehors d'une religion outrée... » Et plus loin : « Je ne puis approuver certaines choses qui sentent trop l'affectation et la forfanterie. »

Le roi, lorsque cette nouvelle rébellion eut été étouffée, pardonna encore aux coupables. A la sollicitation des ambassadeurs d'Angleterre, Maniald, député de la Rochelle près de Sa Majesté, apporta au maire, le 27 février 1626, la ratification d'un traité de paix et de ta grâce accordée au duc de Rohan, aux Rochelais, et aux autres isurgés des villes protestantes. Le 6 mars, Maniald présenta à l'assemblée tenue à l'hôtel de ville une lettre de Rohan exhortant le peuple à la soumission. Les conditions imposées par Louis XIII furent immédiatement acceptées, et ratifiées du consentement unanime du corps de ville.

Nous ne suivrons pas le duc de Rohan dans ses dernières révoltes. Après la prise de la Rochelle, les réformés cessèrent d'être un parti dans l'Etat.

Les deux frères, Henri et Soubise obtinrent de la clémence royale « remise et abolition de toutes les choses passées ». Non seulement on restitua ses biens au premier, mais on y ajouta encore 100,000 écus qu'il partagea avec ceux qui pendant la guerre avaient combattu à ses côtés.

Le grand capitaine, qui aurait pu être un grand homme, servit alors la France, et conquit en quelques semaines la Valteline ; atteint de blessures mortelles, il termina dans l'abbaye de Kœnigsfeld sa vie aventureuse.

BENJAMIN DE ROHAN-SOUBISE.

Le second fils de Catherine de Parthenay a laissé une triste renommée dans notre province du Bas-Poitou. A l'audace de son frère il joignait la dissimulation, parfois la cruauté ! On peut dire de Soubise qu'il fut « *plus reitre que gentilhomme* ».

Aussi son nom était-il devenu un terme de mépris, un objet de erreur : il y a peu d'années, dans certains cantons de notre bocage, quand une mère voulait gronder un de ses enfants et lui faire honte, elle l'appelait « *Petit Soubise* ».

Henri de Rohan avait confié à Soubise le soin de garder Saint-Jean-d'Angély considéré comme le boulevard de la Rochelle. Assiégée par le roi en personne, la ville fut obligée de capituler après trois semaines de siège (juin 1621). Amené devant Louis XIII, Soubise lui jura fidélité. Croyant à la sincérité de ce serment, le roi pardonna au rebelle sa félonie et lui rendit ses bonnes grâces.

Moins de huit mois ensuite, Soubise s'empresse d'oublier ses serments ; nous le voyons à la Rochelle acceptant de l'Assemblée un corps de 3,000 hommes avec lesquels il entre en Bas-Poitou. Sur son passage il soulève les protestants du pays ; à l'aide de cette bande de soldats avides de sang et de pillage, il sème la terreur jusqu'aux portes de Nantes, brûlant les églises qu'il a dévalisées, égorgeant les catholiques et pendant les prêtres, les religieuses et les moines, après leur avoir fait subir mille outrages.

Emu des désastres inouïs causés à ses sujets par Soubise et sa bande, Louis XIII vole au secours de son peuple. Soubise s'était retranché dans l'île de Riez avec 6 ou 7,000 hommes et 7 pièces de canon. Sa position semblait inexpugnable, l'île de Riez n'étant reliée à la terre ferme que par une chaussée étroite longue de près de deux lieues. A la faveur de la nuit et à marée basse, le roi franchit le passage avec toutes ses troupes, et tombe à l'improviste sur l'armée protestante. Soubise, qui n'avait pas su prendre ses mesures, oublie ses devoirs de général et de soldat. Abandonnant ses troupes à la merci du vainqueur, il ne songe qu'à la retraite : 4,000 réformés mettent bas les armes ; le reste prend la fuite, et est en partie massacrée par les paysans exaspérés des maux que les rebelles leur ont fait souffrir.

Soubise se réfugia à la Rochelle ; la population, outrée de son humiliante déroute et de sa fuite honteuse, lui prodigua les insultes les plus cruelles. Moins sévère, la postérité pourrait peut-être excuser le manque de sang-froid d'un révolté en face de son roi ; mais elle blâmera sévèrement l'impéritie du général qui néglige de garder un poste où une poignée d'hommes eût suffi pour arrêter une armée entière au milieu de marais que la multiplicité des canaux rendait presque inaccessibles.

Catherine et ses filles ressentirent vivement l'humiliation d'une

telle aventure : la plus jeune sœur de Soubise « la belle Anne, savante et sage » (Agrippa d'Aubigné)¹, ne put supporter, sans s'en prendre à son frère, le cruel chagrin que lui causa sa félonie. Elle lui écrivit une lettre pleine de regrets amers, dans laquelle l'élévation des pensées et la noblesse des sentiments s'allient à l'éloquence du cœur :

« Le ciel, contribuant à ma peine, semble se douloir avec moi de la fatalité de votre désastre... Maintenant la bonne réputation de notre ancienne race est ensevelie dans le tombeau de l'oubli, puisque votre rechute a corrompu la bonne odeur que la bonne renommée de notre illustre famille avait conservée jusques à vous.

« C'est un mal d'offenser ; et vous savez bien que c'est un mal irrémédiable d'offenser son prince. Vous vous deviez contenter d'un premier pardon sans vous mettre au hazard de n'avoir plus de grâce : on ne doit jamais abuser de la miséricorde d'un bon roi....

« D'ailleurs quelle gloire avez-vous acquise en votre rébellion ? J'entends de toutes parts les gémissements des veuves et des orphelins, que la cruauté des armes a destitués d'amis, redonder sur nos têtes, et les plaintes du peuple justement animé étonnent nos oreilles.

« De tous côtés on publie votre malheureux sort, et il n'y a celui qui ne vous crie le père et l'auteur de l'affliction publique.

« Ce n'est pas peu d'être mal voulu du monde, c'est beaucoup de conserver son honneur, et depuis qu'on fait une fois banqueroute à cette qualité, on flotte à tout vent. On estime que vous avez mené vos gens à la boucherie, et les avez exposés à la discrétion du soldat....

« C'est en quoi vous êtes blamable, car puisque vous les aviez engagés au péril, vous deviez courir avec eux un semblable danger, et non pas les abandonner lorsqu'ils avoient le plus besoin de vous. Depuis que le chef prend la fuite, les compagnons se mettent en déroute. C'étoit là où il falloit vaincre ou mourir, puisque vous y étiez obligé. Vous êtes perdu du tout, car de vous remettre il vous est impossible.

« Faites merveille, vous aurez de la peine à réparer cette brèche.

¹ Théodore-Agrippa d'Aubigné.

La vie d'un homme ne suffit pas pour acquérir une bonne renommée, et un moindre bronchement est capable de détruire toutes les bonnes actions qu'on a jamais faites. Il faut beaucoup pour acquérir une bonne réputation, mais il faut peu pour se mettre en mauvaise odeur : cent bonnes actions sont étouffées par une seule faute, et c'est ce qui maintenant nous fait gémir et pleurer.

« Que dira-t-on maintenant de la maison de Rohan qui a marché de pair avec les rois et est maintenant ravalée jusques à l'indifférence par votre seule ambition. La gloire d'être chef d'une société séditeuse vous a fait franchir les bornes du devoir ; vous ne deviez entreprendre que ce qui étoit juste

« Or sus, mon cher frère, ce n'est pas tout : puisque c'est une faute, il faut la couvrir. Tâchez à amender votre marché, et moi je prierai Dieu qu'il préside à vos conseils, et conduise tout havre de grâce, pour son honneur et sa gloire. »

Plusieurs auteurs attribuent à un bourgeois de la Rochelle une chanson en patois sur la déroute de Riez. « Nul autre récit ne peindrait mieux la joie de nos pauvres paysans, furieux des dévastations que commettaient alors les huguenots dans les campagnes du Poitou restées catholiques. »

Nous ne croyons pas sortir de notre cadre en transcrivant à cette place quelques couplets de cette chanson populaire :

Chanson poitevine sur la réjouissance de la déroute du sieur de Soubise et de ses gens dans l'île de Riez par le roi Louis XIII, d'heureuse mémoire. (Extraits).

REFRAIN

Vive le Ré, netre ban sire
O n'en fut jamais un itau¹.

I quiou bea Monsiou de Soubise,
Qui s'dit le ré dos parpaillaux²,
Tot embuffi do vent de bise,
A monti su sez grons chivaux.

¹ Itau... semblable.

² Parpaillaux... huguenots.

Gle sant sortis de la Rochelle
 Pre fère la loi aux papaux,
 Ponsont d'ine façon ribelle
 Les mongi en in grain de sau¹.

Pre fère in moult bea sacrefice
 A lur gront diamoure infernau,
 Lie firent brûli nous Eglises,
 Etounirant² tos nous houstaux.

Netre ban Ré vinguit à Nantes
 Pre buttre fin à nos travaux,
 Et d'ine façon ben galante
 Dounit la chasse aux parpaillaux.

Gle fit si ben pre sa finesse,
 Qu'en ine net³, tot d'in plain sault,
 Avec sa brave nobiesse,
 Gle surpringuit lez parpaillaux.

Vertu Dé ! la grand boucherie
 Qu'ol en fut fat dan in journau !
 I cré que plus de quatre mille
 Furant guaris de tot lurs maux.

Quand i ontendis la huée
 Et la chasse dos parpaillaux,
 I ve pris ma gronde cougnée
 Et les fendas queme naviaux.

Qu'o sont geons de poi de cervelle
 Qu'iallez malotrus parpaillaux
 De se brûli à la chondelle,
 Après que gl'ont fat tant de maux !

Chantons tretous à plaine talte
 La défaite dos parpaillaux ;
 Pre netre Ré fasons grand faite,
 Priant Dé que gle gard' de maux.

Vive le Ré, netre ban sire...

(*La gente poëlevinrie*, p. 35. Imp. en 1660.)

¹ Sau... sel. — ² Etounirant... *dévastèrent*. — ³ Net... *nuit*.

L'année suivante, Soubise, auquel le roi avait encore pardonné, osa paraître à la cour avec madame la duchesse de Rohan, ce qui ne l'empêcha pas quelques mois après, en 1624, d'oublier la grâce que son frère et lui, à genoux aux pieds du roi, avaient obtenue de Sa Majesté. Il sollicite l'appui des Rochelais pour une expédition qu'il projetait contre une partie de la flotte royale mouillée à l'embouchure du Blavet. Désapprouvant les projets de Soubise, et ne voulant pas engager une nouvelle lutte contre leur souverain, le corps de ville lui intima l'ordre de sortir de l'île de Ré, son refuge ordinaire après ses courses sur mer. Malgré cette opposition, Soubise parvint après mille dangers à s'emparer, en Bretagne, de quelques vaisseaux, et à les ramener triomphalement dans le port de la Rochelle.

Cette heureuse expédition lui permit d'armer une flotte composée de 74 navires de guerre, montés en grande partie par ces hardis marins rochelais qui passaient alors et à juste titre pour les meilleurs matelots de l'Ouest.

Après avoir forcé l'entrée de la Gironde et ravagé les côtes du Médoc, Soubise, apprenant que la flotte royale soutenue par une escadre hollandaise le cherchait pour le combattre, jeta l'ancre à l'île de Ré, sous la protection des forts de Saint-Martin. Sans perdre de temps, Soubise envoie un parlementaire à l'amiral hollandais pour lui observer que, tous deux étant de la même religion, ils doivent surseoir aux hostilités. L'amiral y consent dans l'espoir que la paix qui se traite à Paris va se conclure : on échange même des otages, lorsque, au mépris de la *foi jurée*, Soubise tombe inopinément sur la flotte combinée. Deux brûlots rochelais, dirigés sur la flotte hollandaise à la faveur du vent et de la marée, s'attachant aux flancs du navire que commandait le vice-amiral Dup, le brûlent et font périr 300 hommes. La victoire reste indécise : chaque flotte se retire dans son mouillage.

Indigné d'une telle félonie, Louis XIII envoie aux Sables-d'Olonne le duc de Montmorency avec ordre de se mettre à la tête d'une flotte composée de 66 voiles.

Le 14 septembre, à 11 heures du soir, la flotte royale appareille, et à 10 heures du matin elle arrive par le travers du Pertuis-

Breton où les navires des Rochelais étaient mouillés. Averti par ses émissaires que des chaloupes chargées de soldats royalistes cinglent vers l'île de Ré, Soubise lève l'ancre et s'empresse de mettre sa flotte en sureté dans le canal étroit qui conduit de la haute mer au port de la Rochelle.

Il se hâte de débarquer dans l'île et vole au secours de la garnison à la tête de 600 hommes, de 120 chevaux et de 4 pièces de canon.

Les troupes royales, malgré le feu violent des Rochelais, se lancent résolument à l'eau, ayant à leur tête le brave Toiras¹. Le choc fut terrible et la victoire longtemps indécise. Soubise se battit comme un lion : 800 rebelles restèrent sur la place, 400 se noyèrent dans les marais ; l'armée du roi subit des pertes cruelles, en officiers de mérite surtout. Comme preuve de l'acharnement des deux partis, l'historien du maréchal de Toiras raconte « qu'on comptait sur le corps du baron de Cause 30 coups d'épée et de pique, et qu'on pouvait dire de lui qu'il sortait de ses plaies plus de gloire que de sang ».

Le peuple, toujours enclin à accuser ses chefs de trahison quand la fortune les abandonne, prétendit que Soubise avait été simple spectateur du combat et avait été le premier à fuir. Un témoin oculaire, Saint-Luc, officier catholique d'une grande valeur, a vengé Soubise de cette calomnieuse imputation : « Il se présenta, dit-il, à la tête de sa cavalerie pour enfoncer par les flancs notre infanterie » (1626). Malgré cette nouvelle rébellion, le roi pardonna de nouveau aux chefs calvinistes, et la paix fut signée à Paris.

Vaincu, mais non abattu, Soubise se réfugia en Angleterre et noua de nouvelles intrigues. Ce rebelle incorrigible acheva la ruine de son parti, et attira sur la Rochelle la plus épouvantable des calamités.

La guerre déclarée entre la France et l'Angleterre lui fournit de nouvelles armes. Georges de Villiers, duc de Buckingham, parait le 20 juillet de 1627 en vue de l'île de Ré avec une flotte

¹ Jean du Cayrac de Saint-Bonnet, maréchal de Toiras, gentilhomme du Languedoc.

puissante et 8,000 hommes de débarquement. Soubise qui l'accompagne se jette aussitôt dans une chaloupe et se présente à l'entrée du port de la Rochelle. Le maire Godefroi, persuadé que ce seigneur veut engager la ville dans la guerre allumée par ses intrigues, lui en refusa l'entrée. Prévenue de ce qui se passe, « arrive M^{me} de Rohan sa mère, retirée en la ville quelques mois auparavant, qui, après les embrassades et les salutations, le prit par la main, et lui dit d'une voix assez haute (afin d'être ouye dudict sieur maire et de force peuple qui estoit accouru là) : « Mon fils, venez voir votre sœur qui est fort malade. » Ausquelles paroles, sans aultrement demander l'adveu du maire qui se trouva fort surpris, et n'osa ouvertement et par force s'opposer à luy, il entra dans la ville avec elle » (Mervault).

Malgré la présence de Soubise et du secrétaire de Buckingham, les Rochelais hésitaient à prendre les armes : la ville était divisée en deux partis. Le corps de ville penchait en majorité du côté de l'obéissance à son légitime souverain ; sans les intrigues de Soubise et les promesses de l'Anglais Becker, secrétaire de Buckingham, le peuple, touché de la bonté du roi Louis XIII, toujours prêt à lui pardonner, découragé surtout par les nombreux échecs qu'il venait d'éprouver, eût préféré aux hasards de la guerre la douce tranquillité dont il commençait à jouir.

Il était dit que les excitations de Soubise et les belles promesses de Buckingham allumeraient dans la malheureuse cité l'incendie qui devait la dévorer à bref délai en faisant périr plus des quatre cinquièmes de ses habitants. La populace força la main aux bourgeois et aux officiers municipaux ennemis de l'alliance avec l'étranger.

Malgré ses incessantes rébellions, la partie saine de la Rochelle était restée française. Si Soubise avait demandé des secours aux Anglais, c'était en dehors et sans l'autorisation du corps de ville : ce seigneur savait pertinemment que les Rochelais détestaient l'ancienne domination anglaise, et que, s'ils étaient entrés maintes fois dans ses desseins, c'était surtout pour conserver avec leurs vieilles franchises communales le libre exercice de leur nouvelle religion. Aussi leur surprise fut-elle extrême quand ils virent la flotte anglaise jeter l'ancre en vue de leur ville.

Les Rochelais n'eurent pas de peine à deviner le plan de Buckingham : son but inavoué, mais clair, quand surtout on connaît le mobile qui fait agir les Anglais, était, non de servir les intérêts de la Rochelle, ce dont il se souciait médiocrement, mais bien de lui faire payer cher ses services, puis peu à peu de lui imposer son protectorat en attendant l'occupation définitive. En armant une flotte formidable, l'Angleterre espérait se fortifier dans un poste d'où il serait difficile de l'expulser et faire de la Rochelle un nouveau Calais.

Ces espérances, les Rochelais surent les déjouer : le traité d'union qu'ils conclurent avec Buckingham ne fut pas un engagement de servitude, ils acceptaient les Anglais comme auxiliaires, mais non comme maîtres. Cette attitude réservée explique pourquoi l'amiral anglais ne tenta que peu d'efforts pour ravitailler et secourir la Rochelle aux abois. La Grande-Bretagne n'a pas l'habitude de combattre pour la gloire et l'honneur, elle ne hasarde ses troupes et n'ouvre ses trésors que dans l'intérêt de son commerce et pour acquérir des avantages pécuniaires. Le roi, irrité de cette nouvelle mutinerie, ordonna au duc d'Angoulême d'investir la ville, après toutefois avoir sommé les révoltés de se soumettre à l'autorité royale : souvent sur le point de tomber dans un précipice, on s'obstine à ne pas reculer. Le peuple, égaré par Soubise et par les prédications des ministres calvinistes, refusa d'obéir au roi ; tous les officiers du présidial, sauf sept, redoutant les suites de cette rébellion, sortirent de la ville, le blocus le plus rigoureux fut aussitôt décidé (août 1627).

Pendant les 14 mois que dura le siège, Soubise, retiré sur les vaisseaux anglais, essaya, mais en vain, de secourir les malheureux que son orgueil et sa félonie avaient engagés dans cette lamentable aventure.

Après la prise de la Rochelle, Soubise se retira en Angleterre ; il y finit ses jours dans la tristesse, haï de ses coreligionnaires, méprisé de ses ennemis.

CATHERINE DE PARTHENAY.

La duchesse de Rohan séjournait alternativement au château du Parc-Soubise et à la Rochelle. « Le corps de ville, le 13 février 1626, lors de l'arrivée de Catherine à la Rochelle, lui fit une réception brillante et lui offrit l'hôtel de Marsan, situé rue Dompierre, aujourd'hui rue Fleuriau » (*Ephém. de la Rochelle*, Jourdan). Catherine ne devait quitter l'hôtel de Marsan que pour le donjon de Niort.

Avant d'établir le blocus autour de la Rochelle, le duc d'Angoulême voulut tenter un dernier effort pour ramener les révoltés à l'obéissance envers le roi. Connaissant l'influence décisive que Catherine exerçait sur les résolutions du conseil, le duc entra dans la ville et se rendit tout droit à l'hôtel de Marsan. Il ne put rien obtenir de l'altière duchesse ; avec une énergie digne d'une meilleure cause, Catherine et sa plus jeune fille, M^{lle} Anne, préférèrent courir les risques d'un siège qui s'annonçait plein de périls. Le duc d'Angoulême eut beau faire observer à M^{me} de Rohan que l'alliance avec les Anglais serait considérée comme un crime de lèse-majesté, affectant de ne pas compter sur les secours des ennemis du royaume et persistant dans sa résolution, la duchesse lui répondit « que les vendanges n'étant pas encore venues, il ne faudrait alors aux assiégeants aultres ennemis pour les combattre que les raisins et les vins nouveaux » (*Mervault*).

La fin du mois d'août vit le blocus se resserrer du côté de la terre ; Richelieu, en construisant la fameuse digue dont à marée basse on découvre encore les fondements, empêcha le ravitaillement de la place du côté de la mer. Le roi arriva au camp le 12 octobre suivant. La Rochelle n'avait plus qu'à se rendre ou à mourir de faim ; le peuple, fanatisé par le maire Guiton et par les ministres calvinistes, soutenu par l'exemple de M^{me} et de M^{lle} de Rohan, préféra mourir.

Nous n'entrerons pas dans les détails de ce siège mémorable. Catherine de Parthenay et sa fille, en secondant la farouche éner-

gie de Guiton, jouèrent un rôle considérable dans la défense d'une ville que les calvinistes considéraient comme leur boulevard. On vit ces deux femmes soutenir les courages chancelants et supporter sans murmure les horreurs d'un siège que maints auteurs ont comparé à celui de Jérusalem.

Au moment où les vivres commencèrent à manquer, M^{me} de Rohan « fit demander au roi la permission de quitter la place avec deux cents femmes ». Louis XIII répond « que tous les habitants sortiraient le même jour ». Alors la mère et la fille voulurent partager le sort des plus misérables, elles distribuèrent la viande de leurs chevaux à la foule affamée (Mervault). Nous les verrons plus tard manger une sorte d'horrible bouillie, dont les cuirs de leurs harnais seront la base, quand à prix d'or elles ne pourront plus se procurer ni blé, ni rats, ni coquillages !! Il faut lire dans le journal quotidien d'un témoin oculaire, *Mervault*, les navrants détails de ce siège.

Moins d'un an après l'investissement de la place, le blé et les autres provisions étant épuisés, on dévora les animaux de toute espèce, même les plus immondes, et les reptiles les plus répugnants. A la bouillie de cuir succéda, hâtant le trépas des affamés, une pâte horrible composée de la poudre des os que les chiens avaient abandonnés, de plâtre et de sciure de bois ; on fit des prières publiques pour conjurer le ciel d'ouvrir ses nuées, afin que la terre rafraîchie pût produire un peu d'herbe ; on déterra plusieurs cadavres pour s'en repaître. Détail affreux, une malheureuse femme mourut en se dévorant un bras. Dans chaque maison riche on eut soin de se faire faire autant de cercueils qu'il y avait de membres dans la famille.

La garnison, composée au début de 12 compagnies rochelaises et de 6 ou 700 auxiliaires anglais, fut réduite à la fin du siège à 74 Français et à 62 Anglais.

Je laisse la parole à Mervault :

« Les soldats qui avec les habitans estoient comme des anatomies peu à peu défailloient, sur quoy est notable ce qui arriva à deux Anglois qui sentans qu'ilz n'en pouvoient plus allèrent de compagnie

chez un menuisier commander chacun leur coffre pour le lendemain huit heures du matin. L'autre du commencement en faisoit refus, joint que lui-mesme, atténué de la faim, n'avoit pas, disoit-il, assez de forces pour travailler. Néanmoins les deux le pressans et le payans par advance, le gain lui fist entreprendre, et devant eulx commença son œuvre, et acheva ces deux cercueils, qui vindrent à point à ceulx qui les avoient commandez, veu que, dès le propre soir, l'un mourut, et l'autre le lendemain sur les 10 ou 11 heures du matin.

« La famine se renforçoit horrible et espouvanable, ne se trouvant plus du tout rien. Il y avoit plus de trois mois que le plus grand nombre ne sçavoit plus que c'estoit de pain ni des provisions ordinaires. Les chevaux, asnes, mulets, chiens, chats, jusques aux rats et souris estoient mangez. Il ne leur restoit ni herbes ni limaçons par les champs ; le recours estoit aux cuirs et peaux de bœufs et de moutons, cornes de cerf mises en poudre, vieux pourpoints de buffle, souliers, bottes, devantaux de cuir, ceintures, porte-espées, pochettes, aiguillettes, colle de Flandre fricassée, pain de paille fait avec un peu de sucre, iris, gelée de peaux de bœuf et mouton, bois pilé, plâtre, terre, fiente (ce que ay veu de mes yeux), charognes et os que les chiens avoient autrefois rongez, et finalement à tout ce qui venait à la fantaisie et devant les yeux, qui donnoit plustôt la mort qu'aucun soutien et prolongement de vie, dont il ne passait iour qu'il ne mouroit deux ou trois cents personnes et plus, en telle sorte que non seulement les cimetières, mais mesme les maisons, ruës et extrémités de la ville se virent en peu de temps remplis de corps morts, sans avoir d'autre sépulture que les lieux où ils mouroient, les vivants n'ayant pas la force de leur creuser des fosses pour les mettre dedans : plusieurs même alloient mourir dans le cimetière. »

Plus loin Mervault nous apprend que « lorsqu'on mettoit les compagnies en garde, le matin il s'en trouvoit une moitié de morts ; tels mêmes rendoient l'esprit au lieu où on les avoit mis en sentinelle, et iusques-là qu'il s'est passé plusieurs nuits sans qu'il y eust personne en la plus part des corps de garde. »

Quelques lignes plus haut, le même témoin raconte « qu'on ne pouvoit plus remuer le canon, et qu'on désista de sonner la grosse cloche pour le *presche* ».

Bientôt la malheureuse ville ne fut plus qu'un vaste sépulcre : des familles entières périssaient à la fois, leurs propres maisons leur servaient de tombeaux. Séduit par les promesses des Anglais dont la flotte croisait toujours au large, terrorisé par le farouche Guiton qui avait juré de « poignarder le premier qui parlerait de se rendre », le peuple s'était résigné à mourir de faim ; pendant tout le temps du blocus, il n'y eut aucune émeute populaire pour obliger le corps de ville à ouvrir les portes de la Rochelle. Aussi, quand les troupes royales entrèrent dans la ville, 5,000 habitants sur 27 ou 28,000, chiffre de la population avant le siège, restaient seuls en vie, et encore avaient-ils plus l'air de spectres que d'êtres vivants : « le souffle qui leur restait n'était dû qu'à la lenteur de la mort. » (Arcère).

A la vue d'un désastre, Louis XIII fut ému d'une vive compassion. « Il fut remarqué à son entrée, que, voyant les pauvres habitants comme des anatomies et qui à peine avoient face d'hommes, il en eust pitié jusques à espandre des larmes » (Mervault).

Le roi donna aussitôt l'ordre de ravitailler la place et d'y faire entrer des vivres.

Guiton avait juré de ne pas se rendre « tant qu'il y aurait un homme pour fermer les portes ». Il fut cependant des premiers à proposer la capitulation. On vit alors ce fier républicain, toujours prêt à mourir pour la patrie, se décider à vivre avec elle ! Deux seules personnes furent exceptées de l'amnistie : le roi voulut se réserver de décider du sort de Mesdames de Rohan.

Conduites au château de Niort, Catherine de Parthenay et sa fille restèrent en prison jusqu'à la fin de juin 1629, époque à laquelle Richelieu imposa aux huguenots le traité de paix qui mit fin à ce parti dans l'Etat.

La captivité de Mesdames de Rohan fut supportée avec dignité : la mise à prix de la tête d'Henri de Rohan, les dangers que courait le rebelle incorrigible étaient, dans leur prison, leur seule préoccupation. Ce seigneur tenait toujours la campagne à la tête

des bandes calvinistes. Le 8 juin 1629, sa mère lui écrit pour l'engager à se soumettre au roi. Avec la permission de Sa Majesté, elle lui députa le seigneur de Malleray¹ et un de ses amis, *Mgr d'Irland*¹, avec cette missive :

« Mon fils, vous saurez par eux l'extrême envie que j'ai de vous voir remis aux bonnes grâces du roi... Je n'espère plus longue exhortation ni de plus forte conjuration que de vous prier le plus affectueusement qu'il m'est possible, d'entendre les propositions qu'ils vous feront d'avoir à cœur les commandements du Roi et de Monseigneur le Cardinal sur ce projet, pour aviser au moyen de pacifier les troubles du pays où vous êtes, et faire que le Roi soit servi de vous et de tous ceux qui vous accompagnent. *Mgr d'Irland* croit qu'il ne sera rien requis de vous qui fût contre votre conscience, honneur et sûreté : cela étant, je ne doute pas que vous ne vous rendiez facile à toutes les conditions qui vous sont offertes.... Je me contenterai de prier Dieu qu'il plaise bénir cette négociation, et que sous l'obéissance et service de Sa Majesté vous puissiez tenir du repos et du contentement que vous désirez votre très affectionnée mère.

« CATHERINE DE PARTHENAY. »

Henri de Rohan se rendit aux sages conseils de sa mère. Le roi, toujours prêt à pardonner en père à ses sujets, octroya aux deux frères « *remise et abolition de toutes les choses passées* ».

La duchesse de Rohan revint avec sa fille habiter le château du Parc-Soubise. Ployant sous le poids des années, elle montra jusqu'à la fin ce mâle courage qui a fait de *la grande Catherine* une des figures les plus remarquables de cette époque tourmentée.

La Rochelle a survécu à ses désastres, elle a réparé ses ruines, et, sous la direction de Vauban, elle a entouré son enceinte d'ouvrages défensifs remarquables. L'impartiale histoire dira à son honneur que, depuis sa soumission, la Rochelle donna maintes fois des preuves de son amour pour son souverain et de sa fidélité à la patrie.

COMTE DE CHABOT.

Août 1892, le Parc-Soubise.

¹ Le seigneur d'Irland, maire de Poitiers : on croit qu'il était seigneur de Bazouges-en-Paroisse.

POÉSIES FRANÇAISES

OCTOGÉNAIRE

A mon excellent et vieil ami
EMILE GRIMAUD.

Quatre fois vingt ans
Pèsent sur ma tête ;
Sans cesse le Temps
Me dit et répète :
« Vieillard, l'avenir
« Devant toi se ferme ;
« Tu touches au terme
« Qui voit tout finir ;
« Sur la route humaine
« Où le sort te mène,
« Peut-être demain
« La Mort, qui te guette,
« Va venir, muette,
« Te saisir la main. »

* *

Et de mon grand âge
Je sens, chaque jour,
Le fardeau plus lourd ;
Je sens et partage
Le triste avantage

Qu'on a de vieillir.
Regrets, humeur noire,
Maux constants, mémoire
Prompte à défaillir,
Voilà — sans rancune
Pour la loi commune
Qu'aux hommes Dieu fit —
Des longues années
Qui me sont données
Le plus sûr profit !

* *

Vieillesse implacable !
De mon pauvre corps
Que ton poids accable,
Briser les ressorts,
C'était, pour ta rage,
Un trop mince ouvrage,
Il te faut, bourreau,
Dont rien ne préserve,

Il te faut ma verve,
Ce feu du cerveau
Que le ciel allume,
Et qui par la brume
Des vieux jours atteint,
Pareil à l'étoile
Qu'un nuage voile,
Sur mon front s'éteint !

**

Où meurt l'espérance,
Est-il étonnant
Que l'indifférence
Règne maintenant ?
Aussi, peu m'importe,
A moi qui m'en vais,
Que les bruits qu'apporte
Le siècle à ma porte
Soient bons ou mauvais !
Que la foule crie,
Qu'elle pleure ou rie,
Toujours je la fuis.
D'ailleurs, quand je suis
Si près de la tombe,
Que, pour que j'y tombe,
Un pas suffirait,
Quelle ardeur féconde,
Quel puissant attrait
Peut m'offrir le monde ?

**

Aux Arts j'applaudis :
Peinture, Musique,
M'ont vu fanatique.
J'accourais, jadis,
Vers l'œuvre nouvelle,
N'étant jamais las
D'admirer... Hélas !

A l'heure actuelle,
Pinceaux studieux,
Luths mélodieux,
Devant vos merveilles
Troubles sont mes yeux,
Closes mes oreilles !

**

Lorsque, par hasard,
Près de ma retraite,
Bruyant, égrillard,
Le Plaisir s'arrête,
Dès qu'il vient à moi,
Je lui dis : « Pourquoi
« Me fais-tu visite ?
« Va, fils du Printemps,
« Eloigne-toi vite ;
« Aux glaces du Temps,
« Ici tu t'exposes :
« Dans le froid séjour
« Des songes moroses,
« Il faut moins d'un jour
« Pour flétrir tes roses !
« Pars, — et sans regret :
« Au plus doux empire
« L'âge m'a soustrait.
« Ton divin sourire
« A de gais ébats
« En vain me convie,
« Il ne me rend pas
« La vigueur ravie
« A mes sens perclus :
« J'assiste à la vie,
« Mais je ne vis plus ! »

HIPPOLYTE MINIER.

Bordeaux, 23 octobre 1892.

POÉSIES FRANÇAISES

OCTOGÉNAIRE

A mon excellent et vieil ami
EMILE GRIMAUD.

Quatre fois vingt ans
Pèsent sur ma tête ;
Sans cesse le Temps
Me dit et répète :
« Vieillard, l'avenir
« Devant toi se ferme ;
« Tu touches au terme
« Qui voit tout finir ;
« Sur la route humaine
« Où le sort te mène,
« Peut-être demain
« La Mort, qui te guette,
« Va venir, muette,
« Te saisir la main. »

.

Et de mon grand âge
Je sens, chaque jour,
Le fardeau plus lourd ;
Je sens et partage
Le triste avantage

Qu'on a de vieillir.
Regrets, humeur noire,
Maux constants, mémoire
Prompte à défaillir,
Voilà — sans rancune
Pour la loi commune
Qu'aux hommes Dieu fit —
Des longues années
Qui me sont données
Le plus sûr profit !

.

Vieillesse implacable !
De mon pauvre corps
Que ton poids accable,
Briser les ressorts,
C'était, pour ta rage,
Un trop mince ouvrage,
Il te faut, bourreau,
Dont rien ne préserve,

Il te faut ma verve,
Ce feu du cerveau
Que le ciel allume,
Et qui par la brume
Des vieux jours atteint,
Pareil à l'étoile
Qu'un nuage voile,
Sur mon front s'éteint !

* *

Où meurt l'espérance,
Est-il étonnant
Que l'indifférence
Règne maintenant ?
Aussi, peu m'importe,
A moi qui m'en vais,
Que les bruits qu'apporte
Le siècle à ma porte
Soient bons ou mauvais !
Que la foule crie,
Qu'elle pleure ou rie,
Toujours je la fuis.
D'ailleurs, quand je suis
Si près de la tombe,
Que, pour que j'y tombe,
Un pas suffirait,
Quelle ardeur féconde,
Quel puissant attrait
Peut m'offrir le monde ?

* *

Aux Arts j'applaudis :
Peinture, Musique,
M'ont vu fanatique.
J'accourais, jadis,
Vers l'œuvre nouvelle,
N'étant jamais las
D'admirer... Hélas !

A l'heure actuelle,
Pinceaux studieux,
Luths mélodieux,
Devant vos merveilles
Troubles sont mes yeux,
Closes mes oreilles !

* *

Lorsque, par hasard,
Près de ma retraite,
Bruyant, égrillard,
Le Plaisir s'arrête,
Dès qu'il vient à moi,
Je lui dis : « Pourquoi
« Me fais-tu visite ?
« Va, fils du Printemps,
« Eloigne-toi vite ;
« Aux glaces du Temps,
« Ici tu t'exposes :
« Dans le froid séjour
« Des songes moroses,
« Il faut moins d'un jour
« Pour flétrir tes roses !
« Pars, — et sans regret :
« Au plus doux empire
« L'âge m'a soustrait.
« Ton divin sourire
« A de gais ébats
« En vain me convie,
« Il ne me rend pas
« La vigueur ravie
« A mes sens perclus :
« J'assiste à la vie,
« Mais je ne vis plus ! »

HIPPOLYTE MINIER.

Bordeaux, 23 octobre 1892.

LA MORT DES FLEURS

A M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Novembre à mon jardin prend ses dernières fleurs ;
De la bise du nord les haleines glacées
Emportent leurs parfums et leurs vives couleurs :
Elles tombent fanées !

Aux jours ensoleillés où régnait le printemps,
Un matin les vit naître, et, ravi de leurs charmes,
Le soleil leur promit ses rayons éclatants
Et l'aurore ses larmes.

Et leur bonheur dura l'espace des beaux jours.
Les joyeux papillons les flattant de leurs ailes
Leur disaient : « Votre règne va durer toujours,
Oh ! vous êtes si belles ! »

Les papillons sont morts, le soleil n'est plus roi
Au firmament, des vents les haleines froidies
Aux fleurs de mon parterre ont imposé leur loi
Et mes fleurs sont flétries !...

O fleurs que je soignais et que j'aimais d'amour,
Fleurs en qui je trouvais de si charmants symboles,
La vie et les parfums ont-ils fui sans retour
De vos douces corolles .. ?

P. GIQUELLO.

Tours, 5 novembre 1892.

PIERRE LECOQ



ÉTUDE DE MŒURS CAMPAGNARDES

(Suite et fin.)



I

C'était le lendemain du 18 mars 71.

Un vent de folie et de violence soufflait sur Paris, on sentait courir, comme avant les grandes tempêtes, des rumeurs sinistres. . .

Çà et là errait une foule houleuse perfidement excitée par cette horde cosmopolite qui s'était subitement abattue sur la grande ville comme une bande de corbeaux sur un champ de bataille.

Ainsi qu'il arrive dans les grandes perturbations sociales, tout cet amas de convoitises et de haines reposant dans les bas-fonds sociaux, tout ce qui gronde au cœur humain quand la bête est déchaînée bouillonnait et remontait comme une écume à la surface !

La lie des faubourgs refluaît vers le cœur de la citée mêlée aux gardes-nationaux, chemises-rouges, déserteurs, aventuriers de tous pays.

Des agents de désordre se répandaient par les groupes, flétrissant les Versaillais qui se préparaient (craient-ils) à mitrailler le peuple avec l'aide des mobiles de Conlie et des zouaves du Pape !

Tout à coup les vociférations de la foule avaient redoublé de violence : « A bas les Versaillais ! A bas les chouans ! ! »

Des hommes essayaient vainement d'ébranler une grille en fer forgé bordant la rue au-devant d'une administration. . . veuve de

personnel depuis quelque temps, mais au-dessus de laquelle flottait toujours, le long de sa hampe un grand drapeau tricolore.

Soudain, un individu lesté comme un singe escalada la grille, puis s'aidant des pieds et des mains se hala comme un chat le long d'une gouttière d'angle et atteignit bientôt le balcon qui régnait sur tout le premier étage. Ce furent alors des hurrahs frénétiques...

L'homme arrachait le drapeau, puis, après l'avoir agité triomphalement quelques secondes au-dessus de sa tête, il le lança dans la foule qui le mit en pièces !

Une bordée de huées, de sifflets, soulignée par de longs et vigoureux applaudissements, salua cette éclipse passagère des couleurs nationales !... Mais à ce moment même passaient les lourds canons traînés par l'émeute, et l'attention du public se détourna vite de l'être inconscient qui venait d'accomplir ce triste exploit !... O vanité des triomphes populaires !

Dans ce garde national à la mine farouche, à la barbe à tous crins, il eût été difficile, certes ! de reconnaître l'enfant que nous avons vu arrêté trente ans auparavant près de l'auberge de « *La Zantouille* », le jour de la procession de saint Mathurin... Cependant, ce n'était autre que notre ancienne connaissance : Pierre Lecoq !

Saltimbanque, déserteur, camelot, contrebandier, garibaldien et finalement soldat de l'émeute, il était venu comme tant d'autres s'échouer dans le mouvement insurrectionnel de la Commune !...

Le cadre modeste d'une telle étude ne permet pas de raconter les étapes de cette existence vagabonde... Pierre, lui, parlait de ses méfaits passés avec une certaine forfanterie, mais leur récit... trop fidèle n'offrirait sans doute qu'un médiocre intérêt.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait séjourné assez longtemps sur la frontière du Midi, en Corse et dans la Haute-Italie...

Un jour, il me raconta qu'après avoir ramassé une certaine somme (comment ?... Je l'ignore)... il était venu lui aussi tenter les chances de la roulette ..

C'était (disait-il) à l'époque où ce veinard de « Blanc » commençait à monter sa boîte.

Monaco n'avait pas donné la fortune à Pierre, et cependant il aimait à revenir sur ce temps de sa vie.

... Ah ! (disait-il) alors, si j'avais mis sur la rouge !... Mais non ! le pauvre diable, paraît-il, devait toujours mettre sur... la noire !!

La Commune, comme faisant appel à tous les dévoyés, à tous les désillusionnés, devait à notre héros une place dans ses rangs... C'était pour elle une recrue obligée...

Nous avons vu avec quelle ardeur Pierre avait embrassé la cause de l'insurrection ; ce serait peut-être le moment de parler de ses opinions politiques.

A dire franchement, noire homme n'en avait pas de bien arrêtées, non ! Il ne songeait nullement à réédifier la société sur des bases nouvelles... Il laissait cela aux philosophes du parti.

Ennemi d'ailleurs de toute entrave pour lui-même, il eût eu mauvaise grâce d'en forger pour les autres...

Ce n'était point non plus un sophiste épris de théories spécieuses, un songe creux rêvant d'une humanité meilleure où loups et moutons dansent au son des musettes sous les yeux des bergers attendris !... S'il suivit les réunions publiques, tous ces grands mots de fraternité, de revendications sociales et autres (on ne parlait pas encore d'anarchie), le laissèrent toujours indifférents. Selon lui, les exploités ne font que... changer de masque. Le peuple, lui, n'y gagne pas grand'chose.

Le mot seul de liberté lui chatouillait agréablement l'oreille. Ah ! la liberté... voilà son affaire à lui... et décidément il en trouvait trop peu dans ce bas-monde.

Trop de règlements sur la terre, trop de police, trop de gendarmes... surtout !

Pourquoi des prisons, pourquoi des casernes ?...

Pierre trouvait tout cela barbare, prodigieusement attentatoire à la liberté de chacun ; lui, n'eût voulu ni grilles, ni barrières, ni clôtures... La terre n'est-elle pas à tout le monde ?...

La Commune parlait de faire tomber tous ces obstacles, et il était son homme.

Il lui semblait aussi qu'il y avait des anomalies frappantes... Il trouvait peu naturel, criant même, qu'un pauvre diable crève de faim ou de soif sur sa borne quand les maisons d'en-face regorgent de victuailles savoureuses et de boissons rafraîchissantes...

N'est-ce pas dur d'être privé de tabac par exemple (une herbe qui pousse partout) quand on en voit des kilos empilés derrière une vitrine ? Pierre n'avait point l'habitude de raisonner ses impressions, il ne philosophait pas, il sentait ! . . .

A ces considérations d'un ordre élevé, avait dûse joindre chez lui la perspective des trente sous que le gouvernement insurrectionnel octroyait à ses défenseurs.

Cet argent, d'ailleurs, il le gagna à bon compte, car, quoique inscrit sur les contrôles d'un bataillon de fédérés, notre homme ne parut jamais aux fortifications.

Au reste, il n'était pas sanguinaire ; il y eût plutôt des tendances à la philanthropie.

Dénoncé et arrêté après la chute de la Commune pour vol et participation à un pillage . . . de nuit, car ce délit (comme tant d'autres d'ailleurs) ne fut jamais bien tiré au clair, Pierre se trouva englobé dans une série d'inculpés, passa devant un conseil de guerre et fut condamné à la déportation.

Lecoq protesta de la pureté de ses intentions, jamais de la vie il n'eût voulu . . . Il était certainement victime d'une erreur, etc., etc. Mais tout fut inutile. Il ne put convaincre ses juges qui l'envoyèrent à Nouméa, lui procurant ainsi un nouveau voyage d'agrément et favorisant son goût pour les expéditions lointaines.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans amener d'incident notable dans l'existence de notre détenu, pénétré sans doute de l'inutilité de toute résistance.

Une fois pourtant, cédant à son amour de l'indépendance et de l'imprévu, il s'empara d'une barque en compagnie de deux autres détenus et fit la traversée de l'île des Pins à la grande terre, escomptant d'avance de nouvelles aventures, désireux avant tout de recouvrer sa liberté.

Sur le rivage où ils furent assez heureux pour débarquer sans avarie, nos amis aperçurent un groupe d'indigènes qui venaient à eux. Pierre, voulant donner sans doute aux Canaques une haute idée de son savoir-faire et les impressionner favorablement, ne trouva rien de mieux que d'esquisser en les abordant un saut périlleux qui ne laissait pas, ma foi ! d'être assez réussi.

Il pensait ainsi les séduire ces enfants de la nature . . .

Les sauvages restèrent en effet un instant abasourdis ; mais ce premier moment donné à l'admiration, ils se mirent en devoir (en gens positifs qu'ils étaient) de gagner la prime attachée à la reprise des forçats évadés...

Ils se précipitèrent donc sur nos trois aventuriers, se saisirent d'eux, les ficelèrent en un tour de main le plus solidement qu'ils purent, et les ayant jetés au fond d'une barque, les ramenèrent triomphalement au pénitencier.

Enfin, l'amnistie arriva : les condamnés furent embarqués pour la France.

Il était temps !

Pierre commençait à s'ennuyer de cette existence agitée, ballottée sur tant de grand'routes et d'océans.

La nostalgie du pays avait fini par le saisir... Que voulez-vous?... on n'est pas parfait, tôt ou tard on paie son tribut aux faiblesses humaines !

Chose étrange, dans cet homme arrivé déjà aux limites de l'âge mûr, les souvenirs du petit pâtre s'étaient réveillés ardents et vivaces avec cette intensité de couleur qui n'existe qu'au cœur des races bretonnes, principalement de celles qui avoisinent la montagne...

Il revoyait sans cesse ces landes pelées, mornes, hérissées de rochers sauvages que tapissaient les lichens blancs ou rouges... ces tertres déserts semés d'ajoncs rampants tout couverts de fleurs d'or, où, jeune, il jouait avec les petits pâtres des environs... la rivière qui coulait en bas sous les menthes et les iris, bondissant, écumant au milieu des pierres, faisant tourner la vieille roue mousseuse du moulin banal... enfin tout l'horizon bleu, vapoureux du Menez qui se profilait à perte de vue, portant à son point culminant comme une légère excroissance la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel !

Ah ! le pays natal... tout était là pour lui !...

Le désir de vagabonder encore, de revoir ce qu'il avait laissé là-bas et qui s'agitait vaguement dans un si lointain souvenir, obsédait perpétuellement son cerveau.

Dirai-je que Pierre avait pris la résolution d'y travailler, d'y devenir peut-être un honnête homme?... Hélas ! non.

Ce contact obligé avec tant de vices et de misères, joint à une perversité native, avait oblitéré en lui tout sens moral.

C'était simplement un sentiment instinctif, irraisonné, mais violent, qui le ramenait vers la terre natale.

II

Trente ans se sont écoulés depuis les événements que nous venons de raconter.

Pierre tomba un jour comme une bombe au bourg de Langast. C'était un dimanche l'après-midi, à l'issue des vêpres, au moment où les gens sortaient en foule de l'église.

Suivant un pieux usage, les femmes, tenant leurs enfants par la main, se répandaient parmi les tombes, s'agenouillaient un instant, priant pour l'âme de leurs défunts. Les hommes s'avançaient par groupes, lentement, tout en causant du temps : c'était la saison où les pommiers avaient toutes leurs fleurs, chacun craignait pour une récolte si chère et pourtant si « casuelle » ! Il faut si peu de chose, en effet, pour anéantir les plus belles espérances...

Une gelée tardive, un brouillard, le vent mal tourné venant (comme l'on dit) de dessous le soleil, et alors, bernique ! A l'automne suivant les grands fûts sonneront le creux, il faudra en faire son deuil de ce bon cidre frais qui met du cœur au ventre après les rudes travaux, les longues heures passées au dehors sous les morsures d'un soleil de feu !

Près la borne du cimetière s'élevait un vieil if abritant les générations éteintes et couvrant encore de son ombre la moitié du grand chemin.

C'était là qu'à la sortie des offices les gens stationnaient un moment pour causer de leurs affaires ou écouter les bannies faites à haute voix par le bedeau de la paroisse...

Les premiers arrivés audit lieu furent assez étonnés d'y trouver un homme haut de taille, au teint fortement bistré, qui semblait de son côté les dévisager curieusement.

Personne ne se rappelait avoir jamais vu cette figure. D'ailleurs c'était un événement qu'un étranger au bourg de Langast.

Celui-ci, en tout cas, ne pouvait manquer d'attirer l'attention avec sa vieille redingote dont on n'eût pu dire la couleur, tant la pluie et les soleils y avaient mélangé leurs empreintes, son pantalon de même, tout effiloché du bas, ses souliers à moitié éculés et son chapeau haut de forme qui avait vu des jours meilleurs.

Quel était ce hors-venu dont le regard étrange s'arrêtait sur eux avec une fixité persistante ?

Surpris et aussi un peu inquiets, les enfants, les jeunes filles faisaient halte, bouche béante, regardant avec des yeux effarés.

— Eh ! s'écria l'homme tout à coup, on ne reconnaît donc pas les amis ?

Ce fut un ahurissement général.

Chacun interrogeait ses souvenirs, mais en vain . . .

L'homme reprit :

— N'y a-t-il donc personne ici du village des Hazaies ? Où sont donc Pierre et Jules, les gars au tisserand, Jacques et Jean-Marie du moulin des Vallées, et Gervais, à qui j'ai donné dans le temps de si bonnes roulées, et Thuriau, le sonneur, et les filles à la Morine ? . . . Qui est-ce qui se rappelle de Pierre Lecoq ?

— Pierre Lecoq ? chuchota la foule.

— Eh bien ! oui, parbleu ! . . . lui-même. Et puis, après ? . . .

A ce nom bien connu, on avait fait cercle autour de l'étranger, sans approcher de trop près cependant . . . Quoi ! c'était là l'ancien choriste parti depuis si longtemps avec des saltimbanques !

L'ancien condamné de la Commune (l'insurgé, comme on disait) était de retour au pays !

On le regardait d'ailleurs sans grande sympathie : il y avait si peu de chose de commun maintenant entre ces cultivateurs et cet enfant perdu de la paroisse . . .

Cette pauvre défroque bourgeoise suant la honte et la misère contrastait d'une façon si étrange avec leurs bons habits de paysans, sans prétention ceux-là, mais flambant neufs, en solide étoffe du pays, tissés de la laine épaisse et chaude des moutons qui brouaient là-haut le gazon sur la lande !

Il n'y avait pas jusqu'à ce ton de voix caverneux, métallique, qui ne leur causât une sensation singulière. Pierre, cependant, continuait ses citations, cherchant à mettre un nom sur chaque figure.

Mais les interpellés, s'ils ne faisaient pas la sourde oreille, hésitaient, peu soucieux de renouer connaissance avec cet homme dont la mine ne leur disait rien qui vaille.

— Ah ! dame, continuait Pierre, moi, j'en ai vu de rudes, tenez ! depuis que je suis parti .. J'ai lorgné d'autres clochers que celui de Langast, vrai !

A la fin, cependant, plusieurs de ses compagnons d'enfance s'étaient décidés à se rapprocher de lui, la glace était rompue et Pierre Lecoq s'en fut au cabaret commencer le récit de ses aventures.

.....
Cédant au désir bien naturel de visiter sa famille qu'il avait si longtemps négligée, Pierre s'invita chez ses cousins du premier et du deuxième degré (il n'avait plus d'oncles malheureusement), puis chez les parents de ses parents.

Enfin ce fut le tour de ses anciens amis et connaissances. Cela dura bientôt un mois.

Que voulez-vous ? il avait le cœur si bon, lui ! Ça lui faisait du bien, après avoir tant roulé par le monde, de revoir ceux qu'il avait laissés au pays, mariés, pères de famille, contents de leur sort.

Pouvait-il s'empêcher de s'attendrir à la vue de leur bonheur domestique ? Et puis il en savait si long sur les hommes et sur les choses !

Un jour, un de ces esprits positifs et intéressés, comme il s'en trouve partout, parut curieux de savoir s'il avait rapporté de l'argent.

Pierre trouva la question indiscreète... De l'argent ?... Parbleu ! il en avait gagné et beaucoup ; mais, voilà, il n'avait jamais eu confiance dans ces juifs de banquiers et de notaires ! Aucun placement ne lui avait semblé assez sûr, sait-on d'ailleurs qui vit où qui meurt ? Il avait donc trouvé beaucoup plus sage et surtout plus simple de dépenser son avoir en compagnie de quelques bons vivants comme lui ! Ah ! ce qu'il s'en était flanqué des bosses !

Au surplus, est-ce d'après ce qu'il possède qu'il faut juger un homme?... Allons donc ! Lui avait le cœur plus haut placé. La fortune ! . . . quelle chimère !... « Ne l'ai-je point vue cent fois, disait-il, et de si près qu'il m'eût suffi d'étendre la main pour la saisir?... »

Mais non, il n'avait jamais été ambitieux, c'était bon pour d'autres plus pressés ou moins philosophes que lui, des envieux qui en avaient profité à sa place !...

En effet, on s'aperçut vite que Pierre était plus riche de belles paroles que d'écus.

Les ménagères commençaient à s'ennuyer de lui, ne se montrant qu'à moitié rassurées de le voir entrer quand les hommes étaient occupés au dehors.

Bref on lui fit comprendre que s'il voulait manger du pain, il fallait faire comme les autres... travailler !

C'est un rude labeur que celui des champs, âpre et dur s'il en fut. L'homme y plie quelquefois, mais au moins il ne doit rien qu'à lui-même.

Pierre Lecoq fit la sourde oreille... il s'adressa successivement à d'anciens amis de son oncle qui l'avaient connu enfant et exerçaient leurs saintes fonctions dans les paroisses d'alentour.

Ceux-ci lui fournirent quelque argent et tâchèrent de le ramener dans la ligne droite.

Mais, devant cette gouaillerie imperturbable, ces réparties saugrenues sentant le petit père vagabond et le gamin de Paris, ils comprirent qu'ils perdaient leur temps.

Un jour qu'il se trouvait chez le recteur de T., à l'heure de midi, ce dernier l'invita à manger un morceau à la cuisine. Pierre ne se fit pas prier, et, son repas terminé, il sortit, emportant (c'était, paraît-il, chez lui une habitude) le bréviaire que le prêtre avait oublié sur un banc.

En quoi ce livre béni, sans grande valeur du reste, avait-il pu tenter notre ex-faiseur de sortilèges ?... Je l'ignore...

Toujours est-il que le larcin vite découvert causa, en réveillant les souvenirs fâcheux du passé de Pierre, toute une rumeur dans la paroisse.

Notre homme, lui, se récria.

Pierre Lecoq, un indélicat !... allons donc ! Il avait voulu faire une simple plaisanterie. C'était sa manie à lui, manie (il était prêt à le reconnaître) qui lui avait déjà occasionné des désagréments, surtout avec les esprits chagrins. Il était d'ailleurs décidé à s'en corriger, mais franchement il s'étonnait que M. le recteur, un homme qui passait cependant pour être de si plaisante humeur, eût pu si mal prendre la chose...

Là pire, c'est que les gendarmes arrivèrent, et comme il avait à son actif d'autres facéties d'un goût tout aussi douteux, notre homme fut aussitôt mis à l'ombre.

C'est pour le coup que Pierre Lecoq se plaignit de l'injustice du sort ! Ce n'est pas impunément en effet que l'on naît sous une mauvaise étoile !

Enfin, voyons ! n'était-ce pas du guignon ? Revenir de si loin dans son pays visiter la terre natale, y goûter un moment les douces joies de la famille et en fin de compte trouver simplement la prison !

Véritablement il jouait de malheur !

Le tribunal, eu égard à ses antécédents, l'incarcéra pour deux années : c'était, certes ! payer un peu cher une plaisanterie, si mauvaise qu'elle fut !

Ainsi pensait d'ailleurs notre prévenu qui s'enfonça davantage dans le pétrin en jetant en guise de protestation son tabouret à la tête du président, lequel, de son côté, riposta à sa façon en le gratifiant, séance tenante, de deux années supplémentaires !

A l'expiration de sa peine, Pierre fut placé sous la haute surveillance de la police, tous les mois il était tenu de se présenter devant le maire de la commune de P.

Cependant ces années passées sous les verrous avaient donné à réfléchir à notre héros et il lui en restait une salutaire impression.

L'Etat, il est vrai, lui avait jusque-là fourni gratis les vivres et le couvert, deux choses méritant, certes ! considération de la part d'un homme n'ayant ni sou ni maille. Cela n'allait pas mal non plus avec sa nature insouciante et le mépris profond qu'il avait toujours professé pour ceux qui s'embarrassent du lendemain.

Cependant un besoin impérieux, presque féroce, d'être enfin libre, s'était emparé de lui dans sa prison.

Pierre avait le cerveau hanté de sentiers s'entrecroisant par les

landes ou les blés verts, de ces carrefours où on les voit entremêler leurs fils pour s'en aller de là traverser les hameaux ou serpenter au milieu des prairies verdoyantes.

Il rêvait de nuits passées à la belle étoile dans le cœur des étés brûlants... de siestes faites à l'ombre des grands arbres, de courses enfin au clair soleil sous cette belle voûte du ciel qui se développe au-dessus de nous, heureux ou infortunés, comme une immense nappe de soie bleue !

La crainte de la réclusion était devenue pour Pierre Lecoq le commencement de la sagesse !...

EPILOGUE

Il y a deux ans, je rencontrai Pierre pour la dernière fois : il avait beaucoup vieilli. L'âge était venu, inclément comme l'hiver pour ces existences vagabondes...

Les cheveux presque blancs et sa barbe qu'il avait laissé pousser lui donnaient plus d'un trait de ressemblance avec ce juif symbolique dont la vie est aussi d'errer sans cesse.

Presque aveugle courbé en deux, Pierre ne pouvait plus marcher qu'à l'aide de béquilles. Malgré cela, il vaguait toujours par la campagne, se traînant de ferme en ferme où on ne lui refusait jamais du pain et un peu de paille fraîche pour la nuit.

Il y a quelque temps, un jour de marché, j'appris qu'il n'existait plus...

Un matin, des gens allant à leur travail l'avaient trouvé non loin de leur village, à un carrefour, étendu tout de son long sur le chemin près d'une croix de pierre, les membres raidis, le corps déjà troid.

Près de lui étaient ses béquilles et le sac de toile où il serrait ses hardes... Je n'ai pas osé dire par exemple que l'on eut retrouvé son fameux livre !

Quoi qu'il en soit (ô fatalité des destinées !...), l'écolier insoumis, le citoyen en révolte contre toute autorité, le soldat de la Commune était mort comme il avait vécu !...

Novembre 1892.

V^{te} H. DE TOURNEMINE.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES BRETONNES

UNE HISTOIRE DE BRETAGNE EN VERS AU XV^e SIÈCLE

Une indication de M. de Kerdanet, reproduite dans la *Biographie bretonne* de Levot, m'a mis sur la trace du curieux manuscrit qui fait l'objet de cet article. Je cite textuellement Kerdanet que M. F. Saulnier, auteur de la notice de la *Biographie bretonne*, a copié sans contrôle : « Jean de Mauhugeon composa en 1488 une « *Histoire des seigneurs de la Petite Bretagne* en vers français, in-folio. On la conserve dans la Bibliothèque du Roi. » Les erreurs ne font pas défaut dans ces quelques lignes, mais Kerdanet a dû se renseigner à une source ignorée de nous pour donner le prénom de l'auteur du manuscrit et la date à laquelle fut composé celui-ci. Le manuscrit en effet ne nous apprend pas ces détails, il n'est pas daté et se termine ainsi : « Votre très humble, très obéissant subject et familier Mauhugeon. » C'est de la duchesse Anne que Mauhugeon se proclame le *sujet et familier*, et son titre fort inexactement cité par Kerdanet est le suivant : *Généalogie de Madame Anne de Bretagne Royne de France*. Le manuscrit n'est pas in-folio, mais in-12 oblong (format d'album), sur papier relié en velours jaune ; il occupe 74 feuillets chiffrés et porte le n° 6 012 du Fonds français à la Bibliothèque nationale.

On ne sait ce qu'était ce Mauhugeon, et il faut attendre sur sa famille et lui-même l'enquête de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler. Son nom ne figure pas sur la liste des écrivains et des artistes composant la cour ou attachés à la personne d'Anne de Bretagne qu'a donnée M. Leroux de Lincy dans la vie de cette

princesse ; il est absent des listes de dons, véritables feuilles de bénéfices, qui perpétuent le souvenir des intelligentes libéralités de la reine-duchesse. L'obscur confrère des Jean Marot et des Meschinot était sans doute un Breton comme ce dernier, car son poème historique est écrit tout entier *ad majorem Britanniarum laudem*.

« Poème » est un violent euphémisme, car on ne peut voir en Mauhugeon qu'un piètre et rocailleux versificateur. Il ne s'entend même pas à la flatterie, et Anne de Bretagne dut se contenter d'une sèche mention finale. Le généalogiste (puisque c'est ainsi qu'il s'intitule) arrive à la mort du duc François II :

Et mis en sépulture près sa première femme
Il fut de cœur piteux, Dieu veuille avoir l'âme !
Ainsi demeura Anne seule fille héritière
Du duché de Bretagne qui lors n'estoit entière.

Cette dernière strophe n'est ni meilleure ni pire que les autres : les règles de la prosodie la plus élémentaire, de la mesure même, sont constamment violées. Et Mauhugeon doit porter la peine de ce pathos barbare, car, sans parler de ses prédécesseurs, Alain Chartier et Villon, son contemporain Meschinot est un versificateur fort habile.

L'œuvre en tant que littérature n'a pas la moindre valeur, mais elle offre un certain intérêt historique, elle dénote une curieuse et patiente investigation à travers les faits et les légendes qui entourent le berceau de la race bretonne.

Nous remontons au déluge et même plus haut, au paradis terrestre. Voici l'origine des Romains et du même coup celle des Troyens :

Le quart fils de Noé qui fut nommé Janus
Et Noé son aïeul, son oncle Tancorus (?)
Vindrent en Italie et illec habitèrent
Et leur postérité la contrée peuplèrent,
Et furent Romains ditz pour celui nom Janus.
D'eulx issit le père Dardanus.

La fondation et le siège de Troie sont minutieusement racontés.

Puis nous suivons les pérégrinations de deux princes de la descendance de Priam :

Ces deux frères en Gaule les grands osts transportèrent
Et toutes les provinces du pais subjuguèrent,
Puis après es Italie firent leurs gens entrer,
Et les peuples d'illec prindrent atourmentez.

Brennus (un simple homonyme de celui du *væ victis*) demeure pour mener la guerre ; il s'empare de la Bretagne où l'auteur nous laisse entrevoir l'existence de peuplades anciennes. Une suite de princes se déroule, dont l'un, Arthagalon (?), est empoisonné par ses frères :

En ce temps Julius qui par ses légions
A l'empire romain toutes les régions
De Gaule avoit soumis à qui tribut luy rendre,
Vint atout son armée en Bretagne descendre.

L'auteur fait allusion à la descente de César dans la Grande-Bretagne (l'an 55 avant Jésus-Christ) ; il dit que *la desconfiture sur les Romains tourna*, grâce au brave Cassibellanus (Cassivellaun). L'année suivante, nouvelle attaque des légions que César a comblées de largesses pour les faire marcher, et nouvelle défaite dans une bataille navale. Mais la division se mit parmi les Bretons et quand

Le dit des saints prophètes en ce temps accompli
Fut, car pour nous tirer hors de l'enfer immonde,
De la Vierge nasquit le Rédempteur du monde,

ils subirent le joug des Romains, dont ils s'affranchirent d'ailleurs assez vite. Ce n'est pas dans le fatras rimé de Mauhugeon, mais dans le beau livre de M. Arthur de la Borderie (*Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*) qu'il faut chercher les détails de la résistance des Bretons aux Romains et surtout de leur lutte contre les Saxons.

Après avoir parlé très vaguement de l'introduction du christia-

nisme dans la Grande-Bretagne, Mauhugeon arrive à l'époque où celle-ci s'annexa par la conquête sa voisine, la Bretagne-Armorique :

Si furent d'un vouloir et d'un accord commun,
En l'an Notre-Seigneur trois cent quatre-vingt-un
La grant chevalerie de Bretagne assemblèrent
Et le pais d'Armorique par force conquestèrent.

L'histoire de la Petite-Bretagne va se mêler à celle de la Grande pendant des siècles encore. Le chef ou roi suprême des Bretons, Vortigern, que Mauhugeon appelle

Le tyrant Vortigern remply de forcemaige,

fait appel, pour repousser les invasions des barbares (Pictes et Scots) à d'autres Barbares, aux Saxons et à leur chef, *le pervers Engiste* (Hengisth) qui se retourna bientôt contre lui, met ses troupes en déroute, l'empoisonne et devient roi.

Nous entrons de plus en plus dans la légende et les faits historiques se confondent avec les prédictions réalisées de Merlin. Mais, ajoute naïvement l'auteur :

Mais qui la voudra voir la trouvera prosée
En l'histoire bretonne par Geoffroy composée.

Geoffroy semble être Geoffroy de Monmouth, le chroniqueur anglais, mais comment Mauhugeon, s'il écrivit en 1488, avait-il lu l'*Histoire des rois bretons*, dont la première édition, publiée par Badins Ascensins, est de 1508 ?

Les hauts faits d'Arthur devaient tenir une grande place dans la chronique rimée que j'essaie de résumer. On lui fait soumettre *tout le pays jusqu'à la Guyenne et la Gascogne* ! Mais du sein de cette renommée fabuleuse que la légende prêtait au héros breton, émergent quelques traits de vérité historique :

Quand ainsi par l'aide des Bretons armoricques
Eut Arthur subjugué les régions galliques,
Il leur mist gouverneurs et lois leur ordonna,
Puis au pais de Bretagne la grande retourna

Notons encore, parmi les faits conformes à la tradition que rappelle ou développe Mauhigeon, qu'Arthur est représenté tenant à la *Pentecoste* une cour solennelle des rois ses sujets, qu'il tue de sa main le roi *Hoël* (Howel) *sur le mont Tombelaine*, qu'il est blessé à mort par *Mordret* (son neveu Médraud) *en l'isle d'Annaton*. Les noms sont défigurés, le fond est exact.

Mauhigeon, après avoir narré la vie merveilleuse d'Arthur, revient à l'énumération des princes de la *Petite-Bretagne* qu'il avait entreprise déjà et fait remonter à Conan Mériadec ; je ne le suivrai pas dans cette sèche nomenclature de souverains, entremêlée de mentions d'établissement de monastères. Voici quatre de ses moins mauvais vers, un éloge de l'excellent Judicaël :

Il fut durant sa vie des plorans conforteur,
Support aux opprimez, aux pauvres bienfaiteur,
Des pervers punisseur, hoste des pèlerins,
Des veuves deffenseur, père des orphelins.

Plus Mauhigeon se rapproche de l'époque moderne, plus son récit devient aride et fastidieux. Nominoë, Erispoë (qu'il appelle Néomenrion et Hérispemon) ne l'inspirent pas mieux qu'Alain Barbe-Torte ; il ne trouve d'intéressant, dans la vie d'Alain Fergent, que la fondation de l'abbaye de Melleray.

Sera-t-il plus heureux avec la *Dynastie ducale d'origine française*, comme dit M. de la Borderie en l'une des leçons de son *Cours d'histoire de Bretagne*? Hélas ! non, et la guerre de succession elle-même n'a pas de plus froid historien. Il n'a pas un mot pour Duguesclin, pour Clisson, et voici son oraison funèbre de Jean IV :

Trespasé il souffrit de mort l'aspre pourriture,
Et gist au chœur de Nantes son corps en sépulture.

Je cherche ici le frisson macabre que les vers de Villon et même ceux de Meschinot donnent parfois.

Je n'ai déjà que trop arrêté le lecteur sur cette compilation indigeste, vrai fumier d'Ennius sous les perles, et qui ne doit posséder d'autre mérite à nos yeux que celui d'avoir un Breton pour auteur et la Bretagne pour sujet.

OLIVIER DE GOURCUFF.

NÉCROLOGIE

PROSPER COINQUET

Notre collègue de la Société des Bibliophiles bretons, M. Prosper Coinquet, est décédé le 9 décembre dans sa propriété de Port-Mulon près de Nort (Loire-Inférieure). Voici en quels termes émus l'*Espérance du Peuple* annonçait, dans son numéro du 12, la mort de cet homme de bien doublé d'un artiste :

« Ce matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu à Nort les obsèques de M. Prosper Coinquet, maire de cette ville et ancien conseiller général, décédé vendredi à l'âge de 67 ans.

« M. Coinquet a tenu une place considérable dans la société nantaise : son amabilité, son goût éclairé des arts lui avaient fait une situation exceptionnelle ; aussi, oubliant les dissentiments politiques qui plusieurs fois nous ont séparés, nous tenons à saluer respectueusement ce galant homme, dont la mort causera un si grand vide.

« Nous offrons nos sentiments de condoléance à sa famille qui, dans sa douleur, aura pour consolation le souvenir du bien fait par celui qu'elle pleure.

« La ville de Nort, qui assistait tout entière à ses obsèques, n'oubliera jamais la générosité avec laquelle M. Coinquet a soutenu les écoles chrétiennes. Le bien fait aux enfants du peuple est une précieuse recommandation devant Dieu. »

∴

CURIOSITÉS RÉVOLUTIONNAIRES DU GERS, par feu A. Tarbouriech, archiviste du département, avec une préface de M. Paul Bénétrix. — Auch, aux Archives départementales, s. d. (1892).

Les histoires générales de la Révolution se multiplient et aussi les histoires particulières : pour écrire celles-ci, les érudits font appel aux documents enfouis dans les archives publiques ou privées, et, peu à peu, ils éclairent cette grande et sombre époque que la légende ou l'esprit de parti dénaturaient. Les *Curiosités révolutionnaires* que nous envoie M. Paul Bénétrix ajoutent un chapitre intéressant à nos annales provinciales.

Ces *Curiosités* nous viennent du Gers, qui n'a pas été beaucoup mieux traité par des critiques superficiels, que certains de nos départements bretons. M. Bénétrix a pu dresser pourtant une bibliographie déjà étendue, des brochures et des plaquettes que les seuls érudits du Gers ont publiées sur les hommes et les choses de la Révolution. Et ce catalogue, qui comprend bien cinquante numéros (les cinq ou six fournis par M. Bénétrix lui-même comptent parmi les plus attrayants) remonte à vingt ans seulement, à la mort d'Amédée Tarbouriech, l'impartial et sagace auteur de ces *Curiosités*.

Après la préface où M. Bénétrix rend délicatement justice à son devancier, trois chapitres composent l'opuscule : une notice sur l'exemplaire de la *Bastille*, en miniature, expédié à Auch par le patriote Palloy ; une étude sur le procès de l'archevêque d'Auch, un courageux prélat, M^r de la Tour du Pin Montauban ; une biographie de Paul-Benoît Barthe, évêque constitutionnel du Gers, qui ne resta pas au-dessous de sa tâche d'administrateur du département et de professeur à l'école centrale du Gers.

Nous souhaitons, avec leurs compatriotes, que M. Bénétrix continue l'œuvre si bien commencée par Tarbouriech.

O. DE G.

∴

Exposition régionale de Vannes. — LE SALON DE PEINTURE. — Curiosité esthétique.

M. A. R., ancien élève de l'École normale et qui semble avoir été un auditeur attentif des Taine et des Vogué, nous envoie sous ce titre une

petite brochure pleine d'aperçus, ingénieux toujours, malicieux parfois, sur les artistes les plus remarqués au Salon vannetais. La critique de M. Robert, peintre du *Dernier Baiser*, est d'une finesse charmante.

..

LES VOIX DU PASSÉ, *poésies*, par Jehan Marbeuf. — Paris, librairie Lecoffre ; Nantes, librairies Libaros et Lanoë-Mazeau, 1893.

M. l'abbé Jehan Marbeuf, auteur d'un volume apprécié intitulé : *Fleurs de l'âme*, vient d'en publier un autre non moins remarquable : *Voix du passé*. Dans ce dernier volume il a fait revivre les bonheurs, les angoisses, les tressaillements et les amertumes de son existence. Il l'a dédié à ses anciens élèves, et je suis de leur nombre. C'est en faisant ma rhétorique à l'Externat des Enfants nantais que j'ai connu M. l'abbé Marbeuf. Il était tout jeune alors ; et débordant d'enthousiasme, il essayait de nous communiquer le feu sacré de l'éloquence. Puis, lorsqu'il nous avait bien entretenu de Démosthènes et de Cicéron, il tirait de son pupitre une poésie, dont nous devinions l'auteur, et nous la déclamaient de sa voix chaude et vibrante. Nous l'écoutions ravis, enchantés, et je ne m'attendais pas alors, moi pauvre petit élève, à avoir un jour l'honneur insigne de présenter au public les poésies de mon professeur. Je viens de les parcourir d'un trait et j'ai revécu ma vie d'autrefois en lisant celle intitulée : *Nos études*, qui est une des plus remarquables du volume. La grâce pudique des sentiments et l'élégance du style m'ont étonné d'abord, charmé ensuite ; je trouvais dans le livre de M. l'abbé Marbeuf, non pas, comme dans tant de volumes d'aujourd'hui, de pompeux néologismes et des chants d'estaminet, mais le français clair et sonore du XVII^e siècle et des cantiques dignes d'être chantés dans les églises par les chœurs d'enfants et de vierges ; je trouvais partout une pensée sans tache dans une forme irréprochable : *Mens blanda in corpore blando*. M. l'abbé Marbeuf a, en effet, deux amours, comme il nous l'apprend, mais ces deux amours n'ont rien de commun avec celles toutes profanes de l'auteur de *l'Art d'aimer* qui n'auraient pas été convenables pour un prêtre éducateur de la jeunesse ; ses deux amours à lui, ce sont la Religion et la Patrie. la petite patrie et la grande, la Bretagne et la France, et il écrit des vers comme ceux-ci que Brizeux aurait applaudis :

O Vierge immaculée, oui, nous le promettons,
 Nous resterons chrétiens, nous resterons Bretons ;
 Et, si jamais la foi déserte notre France,
 La Bretagne sera sa dernière espérance !
 De nobles souvenirs, vous dont le cœur est plein,
 O soldats de Charette, ô fils de Duguesclin,
 Aimez d'un même amour et Jésus et Marie :
 A la vie, à la mort, pour Dieu, pour la patrie !

C'est donc avec vérité que l'auteur des *Voix du passé* a pu dire en commençant son volume, en s'adressant à ses anciens élèves :

Que votre âme ici reconnaisse
 Celui qui ne vous trompe pas,
 Il aima toujours la jeunesse,
 Et l'aimera jusqu'au trépas.
 Il dit : ayez du caractère,
 Soyez bons, courtois, obligeants,
 Vous ferez du bien sur la terre,
 O jeunes gens ! ô jeunes gens !
 Ni défaillance, ni bassesse !
 Mais une infatigable ardeur ;
 Pour le bien travailler sans cesse,
 Sans le travail point de grandeur !
 Vous à qui sourit l'espérance,
 Que le ciel fit intelligents,
 En avant ! pour Dieu, pour la France !
 O jeunes gens ! ô jeunes gens !

Voilà certes d'excellents conseils, où l'auteur montre bien que suivant une expression de sa préface, ses vers ont pour but « de rallumer les saintes flammes de la foi et du patriotisme ». A ce titre nous devons chaudement les recommander à nos lecteurs. D. CAILLÉ.

ETUDE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789 DANS LE DIOCÈSE
 D'ANGERS. — *Documents inédits*. Première série par M. l'abbé Ch.
 Urseau, secrétaire à l'évêché d'Angers. Ouvrage précédé d'une
 lettre de S. G. M^{gr} Luçon, évêque de Belley. — Deuxième édition.
 — Paris, Alphonse Picard, éditeur, 1893.

M. l'abbé Charles Urseau, notre délégué en Anjou, de la Société des
 bibliophiles bretons, ancien secrétaire de M^{gr} Freppel, a publié, il y a

deux ans, un remarquable volume sur *l'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*. Nous en avons rendu compte à l'époque de son apparition, dans cette *Revue*, à cette même place. Il semblait qu'après un semblable travail, la série des documents relatifs à ce point d'histoire fut épuisée. Mais, avec des chercheurs comme M. l'abbé Urseau, le champ des investigations est presque inépuisable, et il vient de nous le prouver par un nouveau travail. « En classant, nous apprend-il, dans sa préface, les archives de l'évêché d'Angers, nous avons retrouvé les titres des plus anciennes fondations ; aux archives départementales, à la bibliothèque de la ville d'Angers et dans les collections particulières, des pièces dont nous ignorions l'existence nous ont fourni, particulièrement sur les communautés angevines, des détails pleins d'intérêt. C'est à l'aide de ces documents que nous essayons de compléter la liste de nos anciennes écoles et d'étudier moins imparfaitement l'organisation de l'instruction primaire en Anjou avant 1789. » C'est en ces termes modestes que l'auteur présente son nouvel ouvrage au public ; mais la parole autorisée de M^{rs} Luçon a rendu pleine justice à l'historien. « Appuyé sur les faits, et les actes authentiques à la main, vous montrez, lui dit-il, dans les siècles précédents, la charité inspirée par la foi, prenant l'initiative et la charge de l'instruction populaire, ouvrant des écoles et créant de généreuses fondations pour en étendre les bienfaits et en assurer la durée. » Et, après nous avoir fait voir, par une analyse de l'œuvre de M. l'abbé Urseau, que si les écoles laïques de nos jours sont plus somptueuses, elles ne produisent pas une instruction aussi saine que les écoles religieuses et modestes d'autrefois ; que si les maîtres d'écoles du gouvernement ont une importance politique et officielle supérieures, ils sont loin d'être aussi respectés que les maîtres de jadis ; que si, grâce aux ressources de l'Etat, la gratuité de l'instruction existe aujourd'hui, elle fleurissait bien avant 1789, grâce à la charité des fidèles, l'éminent prélat ajoute : « Tels sont, Monsieur l'abbé, les faits et les conclusions dont votre excellent livre contient l'incontestable démonstration. Aussi, est-ce avec plaisir que je joins mon humble suffrage à celui de l'illustre évêque, qui le premier a béni votre travail en le recommandant comme un ouvrage sérieux et instructif à l'attention des amis de la vérité, et en lui souhaitant tout le succès dont il est digne, tant à raison de la cause dont vous vous faites l'avocat, que pour le talent avec lequel vous avez accompli votre tâche. » Nos lecteurs comprendront qu'après la haute approbation de deux évêques, nous n'avons pas besoin d'insister longuement sur la valeur de l'œuvre de notre col-

lège de la Société des bibliophiles bretons. Il serait, en effet, présomptueux de notre part de vouloir mettre notre appréciation en parallèle avec celles de deux éminents prélats. Nous nous contenterons de conseiller la lecture de son volume aux savants et aux ignorants et de répéter le vers du président Hérault :

Indocti discant et ament meminisse periti.

D. CAILLÉ.

..

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, NANTES. — SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1892, Nantes, Mellinet, éditeur, 1892. — ECOLE ALBERT-LE-GRAND. — BANQUET DU 15 NOVEMBRE 1862. — Paris, J. Mersch, imprimeur, 1892.

Dans cette séance, trois orateurs ont pris la parole : M. Livet, président, M. le docteur Samson, secrétaire général, et M. Emile Oger, secrétaire adjoint de la Société académique de Nantes. M. Livet, avec sa haute compétence, a parlé de l'éducation dans la famille, à l'école et à l'armée, mais il a oublié, involontairement sans doute, que, d'après le mot d'un moraliste, « la première et la meilleure éducation est la religion. » M. le docteur Samson a fait un compte rendu agréable des travaux, souvent arides, de la Société académique, et M. Emile Oger a écrit un rapport, un peu vif peut-être, mais plein d'aperçus brillants, sur les concours ouverts par cette Société en 1892. Il a eu notamment des accents superbes lorsqu'il a parlé de la mission patriotique des poètes, et s'il s'est montré sévère, pour certain roman par exemple, on ne lui en voudra pas trop lorsqu'on saura que l'auteur de ce roman a eu l'idée originale de donner à son héroïne « Gabrielle de Tozin » pour amoureux *Georges Castra* !

La fête patronale de l'école Albert-le-Grand a eu lieu à Arcueil le 15 novembre dernier et a été suivie d'un banquet où des toasts ont été portés par M^{re} Soulé, primicier de Saint-Denis, et par les R. P. Libercier, vicaire général du Tiers-Ordre, et Didon, prieur d'Arcueil. Dans un langage d'un tour spirituel et éloquent, les trois orateurs ont constaté le succès de l'école et échangé les compliments les plus fins, dont les applaudissements de leur auditoire ont souligné la justesse. Il aurait été vraiment dommage que ces discours — car ce sont de véritables discours

dont l'un a sept pages — eussent été perdus pour le public. Il n'y a pas, dit-on, de bonne fête sans lendemain. Eh bien! ce lendemain aura encore son charme puisqu'il sera permis, grâce à l'impression de ces toasts, aux auditeurs de M^{re} Soulé et des R. P. Libercier et Didon, et à ceux qui n'avaient pas le bonheur d'assister à la fête du 15, de déguster des discours qui sont un véritable régal pour toute âme ayant le goût littéraire et chrétien.

D. CAILLÉ.

On nous prie d'insérer la note suivante :

La Déclaration des cardinaux français est un document capable de faire la lumière en beaucoup d'esprits.

C'est une réfutation péremptoire des calomnies quotidiennes de la presse sectaire sur l'attitude et les sentiments du clergé et des catholiques.

C'est une réfutation irrécusable des falsifications impudentes auxquelles cette même presse a constamment recours, afin d'arriver, en dénaturant systématiquement les faits et les actes, à fausser les jugements de l'opinion publique.

On ne saurait donc trop en favoriser la diffusion et la lecture.

Dans ce but, l'imprimerie du *Monde*, 17, rue Cassette, à Paris, vient de reproduire la Déclaration des cardinaux en une petite brochure de propagande d'un prix modique.

..

POÉSIES, par M. Dominique Caillé. — 3^e édition, 1 vol.
Vannes, imp. Lafolye, 1892.

« La grande affaire pour un artiste est de rencontrer des sujets qui conviennent à son talent. » Cette phrase de M. Taine dans une étude sur Tennyson est bien juste. Il faut savoir proportionner son effort à ses moyens.

M. Dominique Caillé a eu cette sagesse conseillée par La Fontaine et beaucoup d'autres avant l'historien de la littérature anglaise.

Il vient de réunir en un fort joli volume celles de ses poésies qu'il considère comme la fleur de son œuvre et on doit l'en féliciter, car ce livre est excellent et composé avec beaucoup d'art.

Michelet écrivait dans son *Histoire de France* (tome 2, page 93) : « Le

« génie de l'improvisation poétique qui a subsisté si longtemps chez les Celtes d'Irlande et d'Ecosse, qui chez nos Bretons même n'est pas tout à fait éteint, devient pourtant une singularité rare. »

S'il vivait encore et voulait se donner la peine de lire ce qui se publie en Bretagne, il serait étonné du nombre des poètes qu'on y rencontre. Leur foule est si grande, leurs talents sont si variés, que je ne puis même songer à les passer ici en revue.

L'un a la verve brillante, un autre la grâce allée et les vives couleurs, d'autres encore le grand souffle lyrique. Quant à M. Dominique Caillé, il sait très artistement ciseler une pensée, peindre une scène ou un tableau. Son âme noble et bienveillante se reflète dans ses vers limpides où tous les mots ont une valeur. On sent qu'il voudrait, comme Amédée Pommier, pleurer « de ces larmes divines »

« Que le temps cristallise et change en perles fines. »

Lisez les *Etoiles éteintes*, *Tristesse*, *Mortevielle*, *le Rêve*, *l'Ange de la nuit de Noël*, etc., vous serez séduit par la délicatesse des sentiments, la musique du rythme, la poésie intime qui s'en dégage.

J'ai cité ailleurs d'autres pièces charmantes : *Mariette et Catherine*, *l'Ecriture du Mort*. Je citerai ici celle qui est intitulée *Vision*.

Un jour, à Noirmoutier, le poète visite le cimetière planté de hauts cyprès entre lesquels on aperçoit la mer, les dunes arides, les bois d'yeuses et de pins, le clocher roman et le vieux château carré plein de sanglants souvenirs. Il y est témoin d'un phénomène singulier : une plante qui sous l'action du soleil ou une pression quelconque se déchire et laisse s'envoler une blanche vapeur pareille à un léger fantôme. Cette vue lui inspire les vers que voici :

VISION

A M. LE D^r VIAUD-GRAND-MARAIS

J'errais à Noirmoutier dans le vieux cimetière,
Me disant : « Dans la paix du Seigneur, en ce lieu
Les morts doivent dormir tranquilles dans leur bière
Au murmure des flots du vaste Océan bleu. »

Soudain, près d'un cyprès, une forme blanchâtre
Flotta devant mes yeux pendant quelques instants,
Et, m'approchant, je lus sur un tombeau d'albâtre
Un nom de jeune fille, hélas ! morte à vingt ans.

Comme je méditais sur ce spectacle étrange,
 J'écrasais sous mon pied une fleur qui dans l'air
 Laisa fuir lentement, en mourant dans la fange,
 Une blanche vapeur vers le ciel calme et clair.

Le soleil sur les croix jetait sa vive flamme,
 Et je me demandais, baissant mon front rêveur,
 Si j'avais vu d'abord monter dans l'azur l'âme
 D'une vierge défunte ou celle d'une fleur.

On voit que M. Dominique Caillé traduit ses impressions avec une rare élégance. Il a aussi de la vigueur quand le sujet l'exige. Ses pièces : *En face de la mort* et *Edith au cou de cygne* en sont des preuves.

Le goût avec lequel il a composé ce volume, le soin qu'il apporte à la forme et la sobriété de son style indiquent chez lui le tempérament d'un critique. Il continue avec succès ses études sur les écrivains et les artistes bretons.

Récemment il a publié deux notices remarquables, l'une sur M. Luc-Olivier Merson, le grand peintre devenu membre de l'Institut, l'autre sur M. Edmond Biré, qui est peut-être à l'heure actuelle le plus savant et le plus sérieux des critiques français, celui dont les ouvrages fourniront le plus de faits et de documents à la postérité.

JOSEPH ROUSSE.



Inauguration de la statue de Pierre Belon. — DISCOURS PRONONCÉ
 PAR M. L'ABBÉ LEMÉE, CURÉ DE FOULLETOURTE. — Le Mans, im-
 primerie-librairie Leguicheux, 1892.

Cette brochure m'a rappelé une des plus charmantes fêtes littéraires auxquelles j'ai assisté. Le 14 juin 1892, le bourg de Cérans-Foulletourte, moins oublié que bien des villes, élevait une statue au plus illustre de ses enfants, Pierre Belon. Devant l'œuvre distinguée d'un artiste du pays, tous les orateurs se piquèrent d'honneur, du préfet du Mans au curé de Foulletourte. Celui-ci, M. l'abbé Lemée, avait prononcé le plus ingénieux et délicat éloge de Belon botaniste, que je retrouve dans ces pages avec la même impression.

O. DE G.

Raoul de la Grasserie. — *Les Sentiments*, poésies. — Paris, Alphonse Lemerre, 1893, in-12, 140 p.

Je ne crois pas que personne en France, peut-être même au monde, connaisse mieux la mécanique intime du vers, dans toutes les langues et à toutes les époques de l'humanité, que M. Raoul de la Grasserie. Il a publié des études très savantes sur la rythmique védique et sanscrite, sur la césure, sur le mode mineur dans le rythme, sur les unités rythmiques supérieures au vers, sur la métrique des nations musulmanes, sur le décasyllabe roman, etc., et, au moment même où je recevais son volume de vers intitulé les *Sentiments*, qui succède à d'autres recueils intitulés les *Formes*, les *Rythmes*, les *Cloches*, j'étais plongé dans la lecture d'un *Essai de rythmique comparée*, extraite, par notre infatigable docteur en droit, du *Muséon* de Louvain, essai dans lequel il étudie les évolutions successives du langage de la prose et de la poésie chez toutes les nations de l'univers, sous l'influence de la musique, et démontre comment, de la prose simple et nue, on passa d'abord à la prose rythmée, puis au vers, et comment, l'évolution ne s'arrêtant pas, on doit redescendre du vers à la prose rythmée, puis à la prose proprement dite. Et si j'ai parlé tout à l'heure de mécanique intime du vers, ce n'a pas été par pure métaphore, car M. de la Grasserie nous expose fort judicieusement, en s'emparant des termes mêmes de la mécanique mathématique, que dans la *prosodie* les éléments poétiques doivent être considérés comme étant au repos, en sorte qu'on peut l'appeler la versification à l'état *statique*, tandis que la *rythmique* ou la *métrique* considère les éléments poétiques à l'état de réunion, de mouvement et d'action réciproque, en sorte qu'on peut l'appeler la versification à l'état *dynamique*. Il y a même certaines parties de la prosodie, telles que la théorie de l'*hiatus* ou celle de l'*euphonie*, qui se trouvent sur les confins de la versification dynamique et qui forment ce qu'on pourrait appeler la versification à l'état *statico-dynamique*.

Mais je n'ai pas à analyser ici par le menu les travaux d'érudition profonde de M. Raoul de la Grasserie sur la structure et sur la phonétique du vers à tous ses états. Ceci suffit pour indiquer qu'aucun des plus secrets mystères de la versification ne lui est étranger. Une

question vient ici tout naturellement se poser. Suffit-il de connaître à fond la science du vers et de toutes ses transformations pour produire d'excellente poésie ? Si l'affirmative était reconnue vraie, nous n'aurions pas besoin d'entrer dans un long examen du volume des *Sentiments*. Etant le plus savant dissecteur de poésie, M. de la Grasserie serait aussi le plus grand poète. Or, l'expérience a depuis longtemps prouvé qu'il y a entre la critique et l'exécution un large fossé fort difficile à franchir. Chapelain qui passait pour être versé, mieux que tout autre de son temps, dans les règles de la versification, a composé quelques odes passables et quelques bons sonnets, mais son poème de *La Pucelle*, sauf un petit nombre de passages remarquables, est en général illisible. Boileau, qui a fait œuvre de maître incontesté dans l'*Art poétique*, a commis l'ode pitoyable sur la prise de Namur. De nos jours on pourrait citer des exemples aussi caractéristiques, et M. de la Grasserie lui-même, dans quelques-uns de ses précédents volumes, en particulier dans celui des *Formes*, nous a donné des pièces qui paraissent à des profanes manifester des tendances un peu trop prononcées pour l'évolution prédite de la poésie vers la prose. Il y a là des pièces, toutes en vers de 16, 18 ou 20 pieds, qui n'étonneraient point chez un ultra-fantaisiste comme Verlaine, mais qui vous déroutent chez un auteur aussi maître de soi que notre érudit magistrat. Je sais bien que Berlioz et Wagner ont passé jadis pour des barbares en musique, qu'ils ne trouvaient grâce alors que devant quelques rares adeptes, et que la nouvelle génération en fait aujourd'hui des demi-dieux. Peut-être cette poésie prosaïque sera-t-elle la poésie de nos neveux dont l'oreille musicale ne ressemblera guère à celle de leurs pères ; mais la nôtre n'y est pas encore habituée et ces essais audacieux ne me semblent point en état d'être supportés sans résistance. Ce que je veux constater avec plaisir aujourd'hui, c'est qu'on ne les retrouve pas dans le volume des *Sentiments*, et qu'ici nous ne sommes plus en présence de poésies du XX^e siècle :

Nos pensers sont à tous : notre cœur n'est qu'à nous (p. 133).

..... Et nul cœur n'est le même entre les cœurs humains (p. 135).

Ce que ressent le cœur est donc absolument personnel, et c'est sans doute parce que les quarante pièces de ce recueil sont les expressions de ce qu'éprouve particulièrement son cœur, que M. Raoul de la Grasserie les appelle *les Sentiments*. Leur note dominante est la mélancolie :

La grande tristesse sans fin

Que l'hiver conserve en son voile (p. 132).

Mais, c'est une mélancolie qui n'est pas intraitable et qu'éclaircit quelques rayons :

Le mal passe et le bonheur vient
Quand le ciel fait un seul sourire (p. 102).

Aussi derrière la peine et le triste labeur, le poète nous montre-t-il l'espérance. Travaille, dit-il au bêcheur :

... Au sol dur ta bêche entrera,
Ta main, ta faible main peut remuer la terre,
Ta pensée à son tour poussera, fleurira,
Travaille, et puis attends ; travaille, et puis espère ! (p. 1).

Nous sommes donc loin des désespoirs fatidiques et inconsolables qui s'aperçoivent trop souvent au fond des poésies de notre époque, et, bien que l'auteur ajoute, en doutant de l'avenir :

Il est temps de semer... cela germait-il ? (p. 3),

bien qu'il entende « craquer l'arbre du Nord », et qu'il aperçoive

.... plus loin Dieu suprême
Douter enfin de son bienfait,
La cause maudissant l'effet
Et le mal dans le bien lui-même (p. 201),

on constate qu'il possède le moyen de trouver des sources vivifiantes pour retremper ses forces et son courage. Ce sont les grands spectacles de la nature, dont aucun ne le laisse indifférent. Devant la mer montante, il dira :

La cour aussi reparait vierge, aime et s'azure (p. 83).

ou, promenant à l'aventure dans les prés et dans les bois, il s'écrira dans un complet ravissement :

J'entends, je sens et je vois (p. 109).

... Garde-moi, terre cléments,
En tes bras compatissants,
Loin de l'humaine tourmente,
Près de ta poitrine aimante
Qui sent violette et menthe,
Entre tes deux bras berçants... (p. 114).

Ailleurs, la vue d'une ferme bretonne « où le bonheur est grave » lui inspirera l'une de ses meilleures pièces (p. 9 à 15) et lui servira à démontrer, comme dans celle qui porte pour titre « la Maison » (p. 96 à 99), que ses tristesses et ses désespérances ne sont pas incurables.

Les vers de M. de la Grasserie sont de fraîche allure, alertes et primesautiers, ce qui explique çà et là quelques négligences et certaines duretés. Je n'aime pas, dans la mer montante :

La grève a soif, la grève a faim (p. 82),

ni, dans la promenade, cette audacieuse adresse à l'herbe pure :

Tout mon regard s'en sature,
Mes yeux la *broutent* vraiment... (p. 111).

Ce sont là des taches qu'une révision sévère eût effacées. Mais on leur pardonne en relisant certaine pièce intitulée *l'Art*, véritable plaidoyer *pro domo sua*, qui est parfaite en son genre, et dans laquelle le poète compare

Les petits vers mignons, mignons,
En satin blanc, en ruban rose,
Jamais rudes, jamais grognons.
Peignés, brossés, la douce chose...

heureux enfants de la bonne humeur et de la chance, toujours jolis, bien nés, avec leur rime et leur césure, « qui sont juste à notre mesure... et sont beaux, on le sait d'avance, » avec ceux de la verve et de l'indignation :

Hélas ! hélas ! les fils du cœur,
Les enfants vrais de la tendresse
N'auront jamais ce sort vainqueur,
Eux, fils d'une ardente caresse.

Ils sont sortis, rudes parfois,
Des entrailles de la fournaise,
Du fond du sol, du fond des bois
Pleins de ronces, couverts de braise.

Ils semblent durs, ils naissent nus
Les vers jaillis de l'âme pleine,
Ils ont des faces d'inconnus,
Ils embrasent de leur haleine...

Ils n'entrent pas dans les salons,
Sont exclus de tous les cénacles,
Aux règles montrent les talons
Sautant par dessus tous les obstacles.

Leur chant parfois devient un cri,
Le cri humain, grande musique !
Dont le goût a partout péri
Parmi le rythme léihargique... (p. 52).

Il faut que je m'arrête : ce sont là les vers mêmes de M. de la Grasserie. Je ne saurais mieux les peindre, et j'imagine que ce plaidoyer donnera envie de les lire.

L. DE KERPÉNIC.



TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1892. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

I. — <i>La Bretagne au XVII^e siècle : Madame de Sévigné à Rennes en 1680</i> , par M. A. DE LA BORDERIE.	5
II. — <i>La Noblesse de Bretagne</i> , par M. P. DE LISLE.	19
III. — BIOGRAPHIE BRETONNE : <i>Royou-Guermeur</i> (suite).	25
IV. — <i>Contes de la Haute-Bretagne</i> (suite), par M. PAUL SÉBILLOT.	43
V. — <i>Acte de décès du général Charette de la Contrie</i>	49
VI. — VARIÉTÉS BRETONNES : <i>Encore L'Uzement de Nantes</i> , en vers français, par le C ^{ie} DE PALYS	51
VII. — CHANSONS BRETONNES : <i>Er vatèh Perrinig</i> : la servante petite Perrine. Recueilli et traduit par YAN KERLEN.	57
VIII. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Dans la crique de Roguédas</i> , par SYLVANE ; <i>Sonnet</i> de M. EUGÈNE MANUEL ; <i>Rumengol</i> , par M. JOS PARKER.	61
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La Gaule avant les Gaulois</i> , d'ALEXANDRE BERTRAND, par M. P. DE LISLE : — <i>La Préparation de la guerre de Vendée</i> , de M. CHASSIN ; <i>La Bretagne aux grands siècles du moyen âge</i> , résumé des conférences de M. DE LA BORDERIE ; <i>Une amazone vendéenne</i> : M ^{me} Bulkeley, par M. C. DE LA CHANONIE ; <i>Cœur breton</i> , poésie d'YVES BERTHOU ; <i>Les Aventures de Mathurin Gonec</i> , de MAXIME AUDOUIN ; <i>Rimes sincères</i> , de M. P.-E. DEMOUTH, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>La Campagne de Morée</i> , notes d'un témoin, recueillies par le docteur ECOT, méd.-major du 65 ^e de ligne, par M. D. CAILLÉ. — <i>Le Coq de Souvigny</i> , opéra-comique de M. J. GRINGOIRE, musique de RAOUL BOISCHOT, par M. O. DE GOURCUFF.	70

AOUT

I. — <i>Le Pardon de Plougrescant et le Cantique de sainte Éliboubane</i> , par M. A. DE LA BORDERIE.	81
II. — <i>La défense des côtes de la Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles</i> , par M. DE LA LANDE DE CALAN.	97
III. — <i>Dix lettres de Boulay-Paty</i> , publiées par D. CAILLÉ.	109
IV. — BIOGRAPHIE BRETONNE : <i>Royou-Guermeur</i> (suite), par M. J. TRÉVÉDY.	121
V. — BIOGRAPHIE NANTAISE : <i>Madame de Lapérouse</i> , par M. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.	133

VI. — POÉSIE FRANÇAISE : <i>Rêves perdus</i> , par JEAN APPLETON...	144
VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Le Cœur</i> , poésies de CHARLES FUSTER ; <i>Il faut aimer</i> , petit poème d'AIMERILLOT ; <i>Le Soir de la Vie</i> , de E. M., par M. D. CAILLÉ. — <i>Les Muances</i> , poésies de M. J.-GUY ROPARTZ ; <i>Lénor</i> , de JOS PARKER, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Poèmes héroïques</i> , de FRANCIS MELVIL, par M. D. CAILLÉ... ..	
VIII. — CAUSERIE LITTÉRAIRE : <i>M. Jules Robuchon et ses Paysages et monuments de la Bretagne</i> , par M. EDMOND BIRÉ.	155
IX. — ASSOCIATION BRETONNE : <i>Programme du Congrès de Vannes en 1891</i>	168

SEPTEMBRE

I. — BIOGRAPHIE BRETONNE : <i>Royou-Guermeur</i> (suite et fin), par M. J. TRÉVÉDY.	169
II. — <i>Dix lettres de Boulay-Paty</i> , publiées par M. D. CAILLÉ (suite et fin).	180
III. — <i>La défense des côtes de Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles</i> (suite), par M. CH. DE LA LANDE DE GALAN ..	198
IV. — <i>Contes de la Haute-Bretagne</i> (suite), par M. PAUL SÉBILLOT.	208
V. — <i>Un coin de la Bretagne : Sainte-Anne d'Auray</i> , LÉO MORO.	214
VI. — POÉSIES FRANÇAISES : I. <i>Vers l'idéal</i> ; — II. <i>Les Exilés</i> , par M. YVES BERTHOU... ..	219
VII. — <i>Pierre Lecoq</i> , étude de mœurs campagnardes, par le vicomte H. DE TOURNEMINE... ..	222
VIII. — <i>Inauguration du monument de Le Sage à Vannes</i> ...	223
IX. — CAUSERIE LITTÉRAIRE : <i>M. Jules Robuchon</i> (suite et fin), par M. EDMOND BIRÉ... ..	239
X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Rêves et Combats</i> , poésies de M. STÉPHEN LIÉGEARD, par M. LÉO LUCAS. — <i>Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne</i> , de M. RENÉ KERVILBER ; <i>Asphalte et Galets</i> , de M. DE TOURNEMINE ; <i>Notice sur la maison de la Fontenelle</i> , de M. PAUL DE CHABOT, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Bossuet, historien du Protestantisme</i> , de M. A. REBEL-LIAU, par le R. P. BLIARD... ..	243
CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS : <i>Séance du 17 septembre 1892</i> , par M. D. CAILLÉ, secrétaire... ..	252

OCTOBRE

I. — ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : <i>Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Îlle-et-Vilaine</i> , par M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON... ..	263
---	-----

TABLE GÉNÉRALE

509

II. — <i>Interrogatoire du sieur de Montlouis</i> , publié par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut... ..	282
III. — <i>Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate</i> (J.-M.-V. KERVILER), publiés par son fils... ..	297
IV. — POÉSIE BRETONNE : <i>Gwerz Rozik</i>	310
V. — POÉSIES FRANÇAISES ; <i>Mon coteau</i> , par M. EMILE GRIMAUD ; <i>Brizeux</i> , par M. LOUIS BONNEAU.	316
VI. — <i>Compte rendu du Congrès de l'Association bretonne</i> , par M. CH. DE LA LANDE DE CALAN... ..	322
VII. — NOUVELLES ET RÉCITS : <i>Pierre Lecaq</i> (suite); par M. le vicomte DE TOURNEMINE.	331
VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La Vocation du poète</i> , de M. le comte ALBERT DU BOIS ; <i>La Confrairie du Saint-Esprit de Macheoul</i> , de M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON ; <i>Le Guide du voyageur dans la presqu'île de Rhuys</i> , de M. l'abbé MAX. NICOL, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Médailles bretons</i> , de M. O. DE GOURCUFF ; <i>Journal du chirurgien-major de la frégate l'Aréthuse</i> , publication de M. LE BEAU, par M. D. CAILLÉ. ...	339

NOVEMBRE

I. — UNE PAGE D'HISTOIRE : <i>Les Rohan et les Chabot à la Rochelle</i> , par M. le C ^{te} DE CHABOT... ..	343
II. — <i>Chants de divers pays</i> , par HIPPI. LUCAS... ..	360
III. — <i>Interrogatoire du sieur de Montlouis</i> (suite), publié par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut... ..	367
IV. — <i>La défense des côtes de Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles</i> (suite), par M. CH. DE LA LANDE DE CALAN... ..	377
V. — POÉSIE BRETONNE : <i>Ur galand trompet</i> , le jeune homme trompé, recueilli et traduit par YAN KERLEN... ..	397
VI. — POÉSIE FRANÇAISE : <i>Le bon La Fontaine</i> , par M. le V ^{te} A. DE KERDREL... ..	402
VII. — COINS DE BRETAGNE : <i>Marie-Rose</i> , par SYLVANE... ..	405
VIII. — NÉCROLOGIE : <i>Julien Duchesne</i> ; <i>le vicomte de Cornulier-Lucinière</i>	413
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1890</i> de M. LÉON MAITRE, par M. S. DE LA NICOLLIÈRE. — <i>Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier</i> , du P. BLIARD, par G. LAUNAY. — <i>Ilios et Iliade</i> , de G. SORTAIS, S. J. par P. FLEURIAIS. — <i>Essai de rythmique comparée</i> , de R. DE LA GRASSERIE ; <i>Jeanne d'Arc</i> , de KERHALVÉ ; <i>Mes conclusions sociologiques</i> , du C ^{te} DE CHAMBRUN ; <i>l'Anarchie littéraire, les différentes écoles</i> , de M. ANATOLE BAJU ; <i>D'Auray à Carnac par Plouharnel</i> , de M. LOUIS BONNEAU, par O. DE GOURCUFF. — <i>Christophe Colomb</i> , discours prononcé par le P. DIDON, dans la cathédrale de Rouen, par D. CAILLÉ... ..	416

DÉCEMBRE

I. — ETUDES D'HISTOIRE BRETONNE : <i>Les grandes seigneuries de Bretagne</i> (suite), par M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON.	431
II. — <i>Chants de divers pays, poésies inédites d'HIPPOLYTE LUCAS</i> (suite).	447
III. — <i>Les Chabot et les Rohan à la Rochelle</i> (suite et fin), par M. le comte DE CHABOT.	455
IV. — POÉSIES FRANÇAISES : A. <i>Octogénaire</i> , par H. MINIER; — B. <i>La mort des fleurs</i> , par P. GIQUELLO...	472
V. — NOUVELLES ET RÉCITS : <i>Pierre Lecoq</i> (fin), par le vicomte DE TOURNEMINE...	475
VI. — VARIÉTÉS LITTÉRAIRES BRETONNES : <i>Une histoire de Bretagne en vers</i> , par O. DE GOURCUFF.. . . .	486
VII. — NÉCROLOGIE : Prosper Coinquet.	491
VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La chute de l'ancienne France ; Débuts de la Révolution</i> , par MARIUS SÉPET ; <i>Curiosités révolutionnaires du Gers</i> , de R. TARBOURIECH ; <i>Le salon de peinture à l'Exposition de Vannes</i> , de M. A. R., par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Les voix du passé</i> , poésies de JEHAN MARBŒUF ; <i>Etude sur l'instruction primaire avant 1789 dans le diocèse d'Angers</i> , de M. l'abbé URSEAU ; <i>Séance de la Société académique de Nantes du 28 novembre 1892 ; Fête de l'école Albert-le-Grand et banquet du 15 novembre 1892</i> , par M. D. CAILLÉ. — <i>Poésies</i> , de M. D. CAILLÉ, par M. JOSEPH ROUSSE. — <i>Inauguration de la statue de Pierre Belon à Foulletourle ; Discours de M. l'abbé Le Mée</i> , par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Les Sentiments</i> , poésies de M. R. DE LA GRASSERIE, par L. DE KERPÉNIC...	492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

HISTOIRE

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES. — La Bretagne au XVII^e siècle : Madame de Sévigné à Rennes en 1680, par M. Arthur de la Borderie de l'Institut, p. 5-18. — La défense des côtes de la Bretagne, aux XVI^e et XVII^e siècles, par M. C de la Lande de Calan, p. 97-108, 198-207, 377-396. — Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par M. l'abbé Guilotin de Corson, 263-281, 431-447.

ETUDES HISTORIQUES — Une page d'histoire : Les Rohan et les Chabot à la Rochelle, par M. le comte de Chabot, 343-359, 455-472.

DOCUMENTS INÉDITS. — Acte de décès du général de Charette de la Contrie 49-50. — Interrogatoire du sieur de Montlouis, publié par M. A. de la Borderie, 282-296, 367-376. — Etudes héraldiques bretonnes. — La noblesse de Bretagne, par M. P. de Lisle, 19-24.

BIOGRAPHIE BRETONNE. — Royou-Guermeur, par M. Trévédry, 25-42, 121-132, 169-179. — Une biographie nantaise : Madame de Lapérouse, par M. S. de la Nicollère-Teljeiro, 133-143. — Le vicomte Paul de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau, p. 414-415.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS. — Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate (J. M. V. Kerviler), publiés par son fils, p. 297-309.

VARIÉTÉS BRETONNES. — Au pays breton ! Le pardon de Plougrescant et le cantique de sainte Eliboubane, par M. Arthur de la Borderie, p. 91-96. — Encore l'Uzement de Nantes, par M. le C^{te} de Palys, p. 51-56.

LITTÉRATURE

DOCUMENTS LITTÉRAIRES. — Dix lettres de Boulay-Paty, publiées par D. Caillé, p. 109-120 180-197. — Chants de divers pays, poésies inédites d'Hippolyte Lucas, p. 360-366, 447-454.

POÉSIES BRETONNES. — *Er vatéh Perrinig*, la servante petite Perrine, par Yan Kerhlen, p. 57-60. — *Rozik*, Eyvare, par le Barde du Menez-Bré, p. 310-315. — *Ur galand trompet*, le jeune homme trompé, par Yan Kerhlen, p. 397-401.

POÉSIES FRANÇAISES — *Dans la crique de Roquédas*, par Sylvane, p. 61-64. — *Sonnet*, par M. Eugène Manuel, p. 65. — *Remingol*, par M. Jos Parker, p. 66-69. — *Rêves perdus*, par M. Jean Appleton, p. 144-145. — *Vers l'idéal*, *Les exilés*, par M. Yves Berthou, p. 219-221. — *Mon cadeau*, par M. Emile Grimaud, p. 316-320 — *Auguste Brizeux*, par M. Louis Bonneau, p. 321. — *Le bon La Fontaine*, par M. Audren de Kerdrel, p. 402-404. — *Octogénaire*, par M. H. Minier, 472-473. — *La mort des fleurs*, par M. P. Giquello, p. 474.

CONTES BRETONS. — *Contes de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, p. 43-48, p. 208-213.

PAYSAGES BRETONS. — Un coin de la Bretagne, *Sainte-Anne d'Auray*, par M. Léo Moro, p. 214-218. — Coins de Bretagne, *Marie-Rose*, par Sylvane, p. 405-412.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *Pierre Lecoq*, étude de mœurs campagnardes, par le vicomte H. de Tournemine, p. 222-232, 331-338, 475-485.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — M. Jules Robuchon et ses *Paysages et Monuments de la Bretagne*, par M. Edmond Biré, p. 155-166, 239-242.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES BRETONNES. — Une histoire de Bretagne en vers au XI^e siècle, par M. Olivier de Gourcuff, p. 486-490.

COMPTES RENDUS DES LIVRES. — *La Gaule avant les Gaulois*, de M. Alexandre Berhaud, par M. P. de Lisle, p. 70-71. — *La préparation de la guerre de Vendée*, de M. Chassin, tome II et III, p. 72-74. — *La Bretagne aux grands siècles du moyen âge*, de M. Arthur de la Borderie, p. 74-75. — *Une Amazone vendéenne*, de M. C. de la Chanonie, p. 75. — *Cœur breton*, de M. Yves Berthou, p. 75-77. — *Les Aventures de Mathurin Gondec*, de M. Maxime Audouin, p. 77-78. — *Rimes sincères de M. Demouth*, p. 78, par M. Olivier de Gourcuff. — *La Campagne de Morée*, de M. le Dr Ecot, par M. D. Caillé, p. 69. — *Le Coq de Souvigny*, de Jules Grégoire, par M. O. de G., p. 80. — *Le Cœur*, de M. Charles Fuser, par M. Dominique Caillé, p. 146-149. — *Il faut aimer*, d'Aymerillot, par M. D. Caillé, p. 150-151. — *Le Soir de la Vie*, de E. M., par M. V. Caillé, p. 151. — *Les Nuances*, poèmes de M. Guy Ropartz, p. 152-153. — *Léonor* de M. Jos Parker, p. 153-154, par M. Olivier de Gourcuff. — *Poèmes héroïques* de Francis Melvil, par M. Dominique Caillé, p. 154-155. — *Rêves et Combats*, de M. Stéphen Liégeard, par M. Léo Lucas, p. 243-244. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. Kerviler, 15^e fascicule, par M. Olivier de Gourcuff, p. 245-248. — *Asphalte et Galets*, du V^e de Tournemine, p. 248. — *Notice généalogique sur la maison de La Fontenelle*, du V^e Paul de Chabot, p. 249, par M. Olivier de Gourcuff. — *Bossuet, historien du protestantisme*, de M. Alfred Rébelliau, par M. Bliard, p. 249-252. — *La vocation du poète*, du comte Albert du Bois, p. 339. — *La confrairie du Saint-Esprit à Machecoul*, du marquis de l'Estourbeillon, p. 339-340. — *Guide du voyageur dans la presqu'île de Rhays*, de M. l'abbé Nicol, p. 340, par M. Olivier de Gourcuff. — *Médailleurs bretons*, de M. Olivier de Gourcuff, p. 340-341. — *Le journal du chirurgien major de la frégate l'Aréthuse*, de M. Le Beau, p. 341-342, par M. D. Caillé. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1890*, de M. Léon Maître, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 416-419. — *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, du P. Bliard, par M. G. Launay, p. 419-420. — *Ilios et Iliade*, de M. Gaston Sortais, par M. G. Sortais, p. 420. — *Essai de rythmique comparée*, de M. Raoul de la Grasserie, p. 421-422. — *Jeanne d'Arc*, de Kerhalvé, p. 422. — *Mes conclusions sociologiques*, de M. le comte de Chambrun, p. 422-423. — *L'Anarchie littéraire*, de M. Anatole Baju, p. 423. — *D'Auray à Carnac*, par Plouharnel, de M. Louis Bonneau, p. 424-424. — *Christophe Colomb*, discours du R. P. Didon, p. 424, par M. Olivier de Gourcuff. — *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon*, de M. l'abbé Fouéré-Macé, par M. Arthur de la Borderie, p. 424. — *La chute de l'ancienne France*, de M. Marius Sepet, p. 492-493. — *Curiosités révolutionnaires du Gers*, de M. Tarbouriech, p. 494. — *Exposition régionale de Vannes*, de A. R., p. 494-495, par M. Olivier de Gourcuff. — *Les voix du passé de M. Jehan Marbeuf*, p. 495-496. — *Etude sur l'instruction primaire avant 1789 dans*

le diocèse d'Angers, de M. l'abbé Ch. Hurseau, p. 496-498. — *Ecole Albert-le-Grand*, banquet du 15 novembre 1892, par M. D. Caillé, p. 498. — *Poésies*, de M. Dominique Caillé, par M. Joseph Rousse, p. 499-501. — *Les Sentiments*, de M. Raoul de la Grasserie, par M. L. de Kerpénic, p. 501-505.

COMPTES RENDUS DES FÊTES LITTÉRAIRES. — *Inauguration du monument de Le Sage à Vannes*, p. 233-238. — *Séance de la Société académique de Nantes du 18 novembre 1892*, p. 499.

NÉCROLOGIE. — *Madame Alexandre Perthuis*, p. 413. — *M. Julien Duchesne*, par L. L., p. 413. — *M. Prosper Coinquet*, p. 491.

ASSOCIATION BRETONNE. — *Programme du congrès de Vannes en 1892*, p. 167-168. — *Compte rendu du Congrès de l'Association bretonne*, par M. Ch. de la Lande de Calan, p. 322-330.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS. — *Séance du 17 septembre 1892*, par D. Caillé, secrétaire, p. 252-262.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

- APPLETON (Jean). — *Rêves perdus*, p. 144, 145.
- BARDE DU MENEZ-BRÉ — *Rozik. gweg*, p. 310-315.
- BERTHOU (Yves). — *Vers l'Idéal : Les Exilés*, p. 219-221.
- BIRÉ (Edmond). — M. Jules Robuchon et ses *Paysages et monuments de la Bretagne*, p. 155-166, 239-242.
- BLIARD (le P.). — *Bossuet, historien du protestantisme*, de M. A. Rébelliau, p. 249-251.
- BONNEAU (Louis). — *Auguste Brizeux*, p. 321.
- BORDERIE (Arthur de la). — *La Bretagne au XVII^e siècle*, M^{me} de Sévigné à Rennes en 1680, p. 5-18. — *Le Pardon de Plougrescant et le cantique de sainte Eliboubane*, p. 91-96. — *Interrogatoire du sieur de Monllouis*, p. 282-296, 367-376. — *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon*, de M. l'abbé Fouéré-Macé, p. 424-430.
- BOULAY-PATY (Evariste). — *Dix lettres publiées par D. Caillé*, p. 109-120, 180-197.
- CAILLÉ (Dominique). — *La Campagne de Morée*, de M. le D^r Ecot, p. 79. — *Le Cœur*, de Ch. Fuster, p. 146-149. — *Il faut aimer*, d'Aymerillot, p. 150-151. *Le Soir de la vie de E. M.*, p. 151. — *Poèmes héroïques*, de Francis Melvil, p. 154-155. — *Médailleurs bretons*, d'Olivier de Gourcuff, p. 340-341. *Le Journal du chirurgien-major de la frégate l'ARTHUSE*, de M. Le Beau, p. 341-342. — *Les voix du passé*, de M. Jehan Marbeuf, p. 495-496. — *Étude sur l'instruction primaire avant 1789 dans le diocèse d'Angers*, de M. l'abbé Urseau, p. 496-498. — *Ecole Albert-le-Grand : BANQUET DU 15 NOVEMBRE 1892*, p. 498. — *Séance de la Société académique de Nantes du 28 novembre 1892*, p. 499.
- CALAN (Ch. de la Lande de). — *La défense des côtes de la Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, p. 97-108; 198-207; 377-396. — *Compte rendu du congrès de l'Association bretonne à Vannes*, p. 322-330.
- CHABOT (C^{te} de). — *Les Rohan et les Chabot à la Rochelle*, p. 343-359; 455-471.
- FLEURIAIS (P.). — *Ilios et Iliade*, de M. Gaston Sortais, p. 420.
- GIQUELLO (P.). — *La mort des fleurs*, p. 474.

GOURCUFF (Olivier de). — *La préparation de la guerre de Vendée*, de M. Chassin, p. 72-74. — *La Bretagne aux grands siècles du moyen âge*, de M. Arthur de la Borderie, p. 74-75. — *Une amazone vendéenne*, de M. C. de la Chanonie, p. 75. — *Cœur breton*, de M. Yves Berthou, p. 75-77. — *Les Aventures de Mathurin Gonec*, de M. Maxime Audouin, p. 77-78. — *Rimes sincères*, de M. Demouth, p. 78. — *Le Coq de Souvigny*, de Jules Gringoirs, p. 80. — *Les Nuances*, de M. Guy Ropartz, p. 152-153. — *Lenor*, de M. Jos Parker, p. 153-154. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* — 15^e fascicule — de M. René Kerviler, p. 245-248. — *Asphalte et galets*, du vicomte de Tournemine, p. 248. — *Notice généalogique sur la maison de La Fontenelle*, du vicomte Paul de Chabot, p. 249. — *La vocation du poète*, du comte Albert du Bois, p. 339. — *La confrairie du Saint-Esprit de Machecoul*, du marquis de l'Estourbeillon, p. 339-340. — *Gu ide du voyageur dans la presqu'île de Rhuzs*, de M. l'abbé Nicol, p. 340. — *Essai de rythmique comparée*, de M. R. de la Grasserie, p. 421-422. — *Jeanne d'Arc*, de Kerhalver, p. 422. — *Mes conclusions sociologiques*, de M. le comte de Chambrun, p. 422-423. — *L'Anarchie littéraire*, de M. Anatole Bazin, p. 423. — *D'Auray à Carnac par Plouharnel*, de M. Louis Bonneau, p. 423-424. — *Christophe Colomb*, discours du R. P. Didon, p. 424. — *Une histoire de Bretagne en vers au XV^e siècle*, p. 486-490. — *La chute de l'ancienne France*, de M. Marius Sépet, p. 492-493. — *Curiosités révolutionnaires du Gers*, de feu A. Tarbouriech, p. 494. — *Exposition régionale de Vannes*, de A. R., p. 494-495.

GRIMAUD (Emile). — *Mon coteau*, p. 316-320.

GUILLOTIN DE CORSON (le chanoine). — *Les gains des seigneuries de Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 263-281, 431-447.

KERDREL (V. Audren de). — *Le bon La Fontaine*, p. 402-404.

KERHLEN (Yan). — *Er vatèh Perrinig*, p. 57-60. — *Ur galant trompet*, p. 397-401.

KERPENIC (L. de). — *Les Sentiments*, de M. Raoul de la Grasserie, p. 501-505.

KERVILER (J.-M.-V.). — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, publiés par son fils, p. 297-309.

LAUNAY (G.). — *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, du P. Bliart, p. 419-420.

LISLE (Vicomte P. de). — *La noblesse de Bretagne*, p. 19-24. — *La Gaule avant les Gaulois*, de M. Alexandre Bertrand, p. 70-71.

LUCAS (Hippolyte). — *Chants de divers pays*, poésies inédites, 360-366. 447-454.

LUCAS (Léo). — *Rêves et Combats*, de M. Stéphane Liégeard, p. 243-244. M. Julien Duchesne, p. 413.

MANUEL (Eugène). — *Sonnet*, p. 68.

MINIER (Hippolyte). — *Octogénaire*, p. 472-473.

MORO (Léo). — *Un coin de la Bretagne : Sainte-Anne d'Auray*, p. 214.
218 Nicollère-Teijeiro (S. de la). — *Une biographie nantaise : Madame*

dè Lapérouse, p. 133-143. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1890*, de M. Léon Maître, p. 416-419.

PALYS (C^{te} de). — *Encore l'Usément de Nantes*, p. 51-56.

PARKER (Jos). — *Rumengol*, p. 66-69.

ROUSSE (Joseph). — *Poésies*, de M. Dominique Caillé, p. 499-501.

SÉBILLOT (Paul). — *Contes de la Haute-Bretagne*, p. 43-38 ; 208-213.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS. — *Compte rendu de la séance du 17 septembre 1892*, p. 252-262.

SYLVANE. — *Dans la crique de Roguédas*, p. 61-64. *Coins de Bretagne : Marie-Rose*, p. 405-412.

TOURNEMINE (V^{te} H. de). — *Pierre Lecoq étude de mœurs campagnardes*, p. 222-232 ; 331-338 ; 475-485.

TÉVÉDY. — *Royou-Guermeur*, p. 26-42 ; 121-132 ; 169-179.



Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

